

U d/of OTTAWA




39003010982899



13 1850

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

OEUVRES
DE
FÉNELON.

TOME VIII.

MO

ŒUVRES

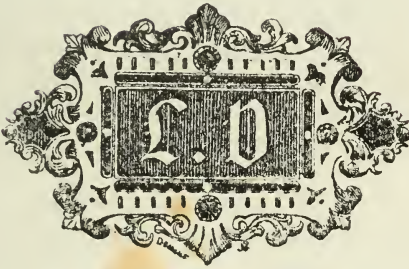
DE

FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.



TOME HUITIÈME.

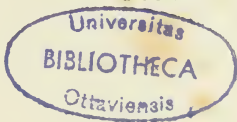


PARIS

LOUIS VIVES, LIBRAIRE-ÉDITEUR

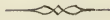
—25 Rue Cassette—25

1854



BX
4705
.F425
A2
1854
v.8

HISTOIRE DE FÉNELON.



LIVRE QUATRIÈME.



I.

Dispositions de la Cour envers Fénelon.

Fénelon avoit été condamné : Fénelon s'étoit soumis ; l'Eglise avoit applaudi, l'Europe avoit admiré ; la vérité avoit triomphé dans le jugement du Pape, et la vertu dans l'obéissance de Fénelon.

Dans l'espèce d'enthousiasme général qu'excita cet heureux dénouement d'une controverse trop vive et trop animée entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France, peut être se livra-t-on trop facilement à l'espérance de voir Fénelon rendu à la Cour, à ses fonctions, à son ancienne faveur. Cette illusion pouvoit être celle d'un grand nombre de personnes portées à juger par sentiment et par cet amour vague de tout ce qui paroît juste, noble et généreux ; mais elle ne pouvoit être partagée par ceux qui avoient une connoissance plus approfondie de la Cour, des passions et des intérêts qui y dominoient.

Nous l'avons déjà dit : Louis XIV avoit plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénelon ; il pouvoit être satisfait de sa soumission, sans comprendre qu'elle pût exiger de grands efforts et de grands sacrifices. Ce prince avoit une conviction si profonde de l'obéissance due aux jugemens de l'Eglise en matière de doctrine, qu'il auroit été aussi étonné que révolté de la résistance de Fénelon ; sa docilité n'étoit à ses yeux qu'un simple acte de devoir et un acte de justice ; elle ne pouvoit même effacer entièrement, dans l'esprit d'un prince si délicat sur la religion, le tort ou le malheur d'avoir professé une doctrine flétrie par un jugement solennel.

Madame de Maintenon étoit plus capable d'apprécier le mérite de la conduite et des sacrifices de Fénelon dans un genre si difficile ; mais elle lui avoit fait trop de mal, elle avoit trop offensé l'amitié

pour se pardonner à elle-même les torts où sa foiblesse l'avoit entraînée. Fénelon auroit pu oublier qu'elle avoit manqué à la délicatesse ; elle ne pouvoit l'oublier elle-même ; et elle ne put consentir à revoir un ancien ami, dont les regards ou le silence auroient accusé son caractère ou son cœur.

Bossuet ne pouvoit se dissimuler que sa *Relation sur le quietisme* auroit pu compromettre la réputation de Fénelon dans les points les plus graves, si la réputation de Fénelon avoit pu être jamais compromise dans un pareil genre. La religion et le temps pouvoient seuls guérir les plaies d'un cœur si profondément blessé.

Le cardinal de Noailles savoit que Fénelon étoit en droit de lui reprocher ses variations, et il lui étoit moins facile de les expliquer que d'éviter une explication. Il échappoit à la difficulté de justifier ses procédés, en tenant toujours Fénelon éloigné de Versailles et de Paris. D'ailleurs, sa famille redoutoit pour lui, auprès de madame de Maintenon, un homme tel que l'archevêque de Cambrai : cependant, il auroit été assez porté à se rapprocher de Fénelon, si Fénelon eût paru faire les premiers pas ; il employa même, pour y parvenir, un moyen trop peu digne de son caractère, et plus propre à indisposer l'archevêque de Cambrai qu'à le ramener¹. « Il voulut
« insinuer à Fénelon que la nécessité seule l'avoit, malgré son
« penchant naturel, réduit à se déclarer contre lui : il s'étoit même
« flatté que l'espoir de recouvrer ses honneurs et son ancienne faveur
« l'inviteroit à recourir à son appui et à solliciter, pour ainsi dire,
« son indulgence ; enfin, il voulut le lasser par ces petites contra-
« dictions de détail, souvent plus pénibles et plus fatigantes qu'une
« persécution éclatante. Fénelon avoit fait élever à ses frais, pendant
« tout le cours de ses études théologiques, un ecclésiastique de Paris

¹ Nous empruntons ces détails d'une lettre latine manuscrite de 1702, qui nous paroît être de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrieli. « Sed quo plus
« innocenti et afflicto antistiti laus omnium bonorum impenditur, eo plus
« extimulatur adversariorum indignatio. Nunc vero conantur ipsum, modo
« tot ærumnis fessum ad se trahere, modo inani quadam pacis et honoris
« spe lactare, ut perspecta illerum benignitate omnibus persuasum sit eos
« non nisi ex urgenti necessitate asperius egisse. Præterea vellent ut ipse
« antistes tandem aliquando, quasi respiscens, eorum patrocinium et auli-
« cum favorem captare videretur. Hinc D. eard. Noallius non ita pridem de-
« negavit abscedendi licentiam cuidam doctori Sorbonico, quem archiepi-
« scopus noster (Cameracensis) suis sumptibus, per totum studiorum curri-
« culum in Sorbonæ exercitiis foverat, et in regendo clericorum seminario
« adjutorem accire voluit. Otiatur autem Parisiis doctor ille, cui Cameraci
« pernecessarius esset. Id autem, ex industria factum putant, scilicet ut ar-
« chipræsul negatum doctori exitum a domino cardinali petere cogeretur »
(Manuscripts).

« qu'il se proposoit de placer à la tête du séminaire de Cambrai : le
 « cardinal de Noailles refusa à cet ecclésiastique l'autorisation né-
 « cessaire pour se consacrer au diocèse de Cambrai ; il avoit cru, par
 « cette mesure assez peu usitée entre des prélats de ce rang, obliger
 « Fénelon à lui écrire le premier pour lui demander l'agrément
 « qu'il avoit refusé ; mais Fénelon aima mieux se priver des utiles
 « services qu'il avoit attendus de cet ecclésiastique, que de faire une
 « démarche qui lui paroissoit encore moins convenable par la forme
 « même qu'on employoit. »

De tous les adversaires de Fénelon, l'évêque de Chartres étoit peut-être celui qui auroit vu, avec le moins de peine, son retour à la Cour : il n'avoit ni l'ambition de la gloire, ni celle des honneurs et des places. Sévèrement attaché à tous ses devoirs, tranquille sur la maison de Saint-Cyr qu'il avoit préservée de la contagion des nouveautés ; satisfait d'avoir vu son opinion sur le livre des *Maximes* confirmée par le jugement du saint Siège, il avoit conservé de l'estime et de l'amitié pour Fénelon ; il vénéroit sincèrement sa piété ; il parut même d'abord consentir à faire les premiers pas pour se réunir entièrement à lui¹ ; il lui fit exprimer de vive voix son vœu par un ami commun, qui ne négligea rien pour faire valoir en secret, à Fénelon, tous les avantages qu'il pourroit recueillir de l'amitié de l'évêque de Chartres.

Il est vraisemblable que si ce prélat eût voulu directement ouvrir son cœur à l'archevêque de Cambrai, avec toute la candeur qu'il devoit être assuré de retrouver en lui, la confiance et l'union qui avoient régné si longtemps entre eux se seroient trouvées nécessairement rétablies. Mais l'embarras où il se trouvoit lui-même, d'expliquer d'une manière satisfaisante tous ses procédés, le porta à recourir à un intermédiaire, et cet intermédiaire étoit plus fait, par son caractère versatile, pour inspirer de la réserve qu'une entière confiance². « Le curé de Versailles (Hébert) écrivit à l'archevêque de

¹ Postea vero Carnotensis episcopus, qui immensa præ cæteris omnibus apud regem pollet gratia, variis artibus antistitem nostrum pellexit, ut discissa inter illos necessitudo resarciretur. Eo fine utriusque amicus viva voce nihil intentatum reliquit, plurima commoda Cameracensi in eo negotio peragendo clam ostentans (Ibid. Manuscrits).

² Quin etiam pastor Versaliensis, quo fidissimo amico Carnotensis utitur, ad Cameracensem archiepiscopum his fere verbis iterum atque iterum scripsit. « Sanctus præsul jubet de hoc te per me fieri certiozem ; te impensissime colitæ reveretur ; intra paucos dies ipse ad te sua manu scripturus est. Hoc unum scire vellem, nimirum an litteræ quo scriptæ essent animo, excipiendæ sint. Summopere cupit ut velis in pristinam nempe intimam amicitium concurrere. Rescribe velim, aliquid tanto affectu dignum, quod ipsi

« Cambrai, qu'il étoit autorisé, par l'évêque de Chartres, à l'assurer
 « qu'il avoit toujours pour lui la plus tendre vénération ; qu'il se
 « proposoit de lui en renouveler lui-même les assurances sous peu de
 « jours, et de sa propre main ; qu'il désiroit seulement de savoir si
 « ses offres et ses assurances seroient accueillies avec toute la bien-
 « veillance qu'il désiroit et qu'il attendoit, passionné comme il l'étoit
 « pour renouer les liens de leur ancienne affection.... Je vous de-
 « mande seulement, monseigneur, écrivoit le curé de Versailles, de
 « me répondre en des termes assez favorables et assez encourageants,
 « pour que je puisse les communiquer à M. l'évêque de Chartres. Féné-
 « lon s'empressa de lui mander : N'ayez aucune inquiétude sur
 « ma réponse, si M. l'évêque de Chartres veut bien m'écrire ; vous
 « me feriez injure de penser que mes anciens sentiments pour ce pré-
 « lat se soient affoiblis ou altérés ; j'ose vous garantir qu'il aura tout
 « lieu d'être aussi satisfait qu'édifié de ma réponse. Fénelon étoit
 « fondé à présumer qu'un retour aussi affectueux de sa part rem-
 « pliroit l'intention de l'évêque de Chartres ; mais ce prélat trouva
 « apparemment cette réponse un peu trop sèche, et il ne la jugea
 « pas entièrement conforme aux vues qu'il s'étoit proposées. Il laissa
 « tomber cette négociation ; et la lettre qu'il avoit annoncée avec
 « tant d'empressement et d'appareil à l'archevêque de Cambrai ne
 « fut point écrite. Fénelon conjectura, avec quelque vraisemblance,
 « que le véritable but de cette démarche n'avoit été que de lui sur-
 « prendre quelques expressions que l'on pût traduire comme un aveu
 « de ses torts, et peut-être lui faire mendier le crédit d'un prélat tout
 « puissant pour obtenir son rétablissement à la Cour. »

Cependant, nous retrouvons avec plaisir dans la suite, entre l'évêque de Chartres et Fénelon, quelques traces de leurs anciennes relations, et ces témoignages d'estime mutuelle que leurs divisions mêmes n'avoient jamais pu altérer. La minute originale d'une lettre de Fénelon à ce prélat, en date du 2 août 1704, nous apprend que l'évêque de Chartres lui avoit demandé son opinion sur un ecclésiastique de son diocèse ; elle finit par ses expressions qui durent

« legendum præbeam ». Hæc vero, nec plura reposuit archiepiscopus : « Si
 « scribat ad me D. Carnotensis episcopus, de responso ne cures quidquam
 « absit ut a fraterna concordia tantillum unquam decesserim, aut sim alie-
 « nus. Mea responsione, uti spero contentus erit ; ipsaque edificationi verte-
 « tur ». Hæc pia et humanissima responsio Carnotensi visa est, ut opinor,
 nimis jejuna oratio ; captabat enim responsum, quo videri posset archiepi-
 scopus tum fateri se tot aspera non immerito tulisse ; tum patronum emen-
 dicare ad incundam aulæ gratiam. Cum autem id minime assequeretur, con-
 tuit, neque tanto apparatu promissæ litteræ huc advenerunt (Ibid. Manus-
 crits).

sans doute renouveler bien des regrets dans le cœur de ce prélat¹ :
 « Je ressens, comme je le dois, Monseigneur, la bonté avec laquelle
 « il vous a plu de rappeler le souvenir d'une amitié intime de plus
 « de trente ans. Dieu sait que je n'ai jamais cessé de vous honorer
 « avec les sentiments qui vous sont dûs. Je le prie de vous combler
 « de ses grâces pour le salut de l'Eglise, et de vous consoler de la
 « perte qu'on m'assure que vous venez de faire de monsieur votre
 « neveu. Vous ne recevrez en cette occasion aucun compliment aussi
 « vrai que le mien ; c'est du cœur le plus sincère que je serai avec
 « respect, le reste de ma vie.... »

On est toujours étonné de voir les hommes, tels que Bossuet et le cardinal de Noailles, qui avoient été si long-temps à portée de connoître toute l'élévation d'âme et de caractère de Fénelon, et qui venoient tout récemment de le voir lutter avec une si noble fierté contre la faveur, se flatter de le voir fléchir devant leur crédit, au moment même où sa réputation avoit reçu un nouveau lustre par la gloire de sa défense et l'éclat de sa soumission.

Tous les ministres, à l'exception de M. de Beauvilliers, s'étoient déclarés contre l'archevêque de Cambrai depuis qu'il étoit éloigné de la Cour, et ils avoient un grand intérêt à ne point laisser rapprocher de M. le duc de Bourgogne, un homme qui pouvoit se ressouvenir de leurs procédés.

Un événement imprévu vint au secours de tant de passions et d'intérêts divers, et dispensa pour toujours les ennemis et les rivaux de Fénelon, du soin pénible de veiller à sa perte ; elle fut irrévocablement prononcée dans le cœur et l'esprit de Louis XIV, par la publication du *Télémaque*.

II.

Du Télémaque. — Lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus, 1717.

Tout le monde sait que l'infidélité d'un domestique, que l'archevêque de Cambrai avoit chargé de tirer une copie de son manuscrit, fit connoître au public un ouvrage qui a valu, à son auteur, une gloire qu'il n'avoit pas ambitionnée et des malheurs qu'il ne méritoit pas. Le copiste infidèle eut assez de goût pour apprécier les beautés d'un pareil ouvrage, et trop peu de délicatesse pour résister

¹ Manuscrits.

au désir d'en tirer avantage. Dès le mois d'octobre 1698 ¹, il fit circuler avec beaucoup de mystère dans quelques sociétés, une copie du manuscrit de Fénelon, sans en faire connoître l'auteur. Le charme du style, l'agrément des descriptions, et l'intérêt que paroisoit promettre un ouvrage où la grâce s'unissoit à la sagesse et à la raison, suffisoient pour exciter la curiosité, et pour en faire rechercher la lecture. Encouragé par ce succès, cet homme vendit son manuscrit à la veuve de Claude Barbin, imprimeur au Palais. On peut croire qu'il se donna bien de garde de lui révéler la manière dont il se l'étoit procuré, et de lui confier que l'archevêque de Cambrai en fût l'auteur, l'imprimeur se persuada sans doute que l'auteur quel qu'il fût, n'avoit ni l'intention, ni l'ambition de se faire connoître. Il demanda et obtint facilement, sous son propre nom, un privilège, comme on étoit dans l'usage d'en accorder, sans beaucoup d'examen, à des imprimeurs connus, pour des ouvrages de littérature, qui n'offrent rien de contraire à la religion et aux bonnes mœurs. On commença donc à imprimer *le Télémaque*, sous le titre de : *Suite du quatrième livre de l'Odyssée, ou les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse ; à Paris, chez la veuve de Claude Barbin, au Palais, 1699 ; avec privilège du Roi, daté du 6 avril 1699.* On étoit déjà arrivé à l'impression de la page 208 du premier volume, lorsque la Cour fut instruite que le *Télémaque* étoit de l'archevêque de Cambrai. C'étoit à l'époque où son livre des *Maximes des Saints* venoit d'être condamné par le pape Innocent XII, et où l'on apportoit une surveillance extrême à tous ses écrits et à toutes ses démarches. Les exemplaires des feuilles déjà imprimées furent saisis, les imprimeurs maltraités, et on usa, au nom de Louis XIV, des mesures les plus sévères pour anéantir un ouvrage qui devoit ajouter tant de gloire au siècle de Louis XIV ; mais il n'étoit plus temps ; quelques exemplaires avoient échappé à la vigilance de la police. Cette édition, tout imparfaite qu'elle étoit, se répandit avec rapidité ; excité par l'intérêt, mais intimidé par la crainte du gouvernement, l'imprimeur vendit, sous le plus grand secret, quelques copies manuscrites de la partie de l'ouvrage qui n'avoit pas encore été imprimée ; on se les communiquoit avec autant d'avidité que de mystère, et le mystère ajoutoit à la curiosité et à l'intérêt. « Ce fut sur une de ces copies qu'Adrien Moëtjens, « libraire à la Haye, fit imprimer, pour la première fois, avec « toute la précipitation imaginable, la totalité de l'ouvrage, au

¹ Manuscrit de Leduc.

« mois de juin 1699 : il n'avoit d'abord publié que ce qui avoit paru
 « en France ; mais il fit paroître, peu de temps après, l'ouvrage en
 « quatre volumes ; à peine les presses, disent les rédacteurs de la
 « *Bibliothèque britannique* ¹, pouvoient suffire à la curiosité du
 « public ; et quoique ces éditions fussent pleines de fautes, à tra-
 « vers toutes ces taches, il étoit facile d'y reconnoître un grand
 « maître ; ce fut le jugement qu'en portèrent Bernard ² et Beauval ³,
 « les deux plus fameux critiques qui existoient alors dans les pays
 « étrangers ⁴. »

Mais le succès prodigieux du *Télémaque*, en France et en Europe, fut ce qui contribua le plus à aigrir Louis XIV contre son auteur : on s'étoit empressé de lui dénoncer cet ouvrage comme la satire la plus éclatante de ses principes de gouvernement et des événements de son règne. On s'étoit étudié à chercher, dans la conduite et le caractère des personnages de ce poème, des allusions piquantes à la Cour et aux ministres de Louis XIV : et si l'on en croit M. de Saint-Simon ⁵, « le maréchal de Noailles, qui ne vou-
 « loit rien moins que toutes les places du duc de Beauvilliers, disoit
 « au Roi et à qui vouloit l'entendre, qu'il falloit être ennemi de sa
 « personne pour avoir composé le *Télémaque*. »

Fénelon, rassuré par le témoignage de sa conscience, avoit dédaigné de se justifier contre des imputations auxquelles il se croyoit supérieur. Il avoit affecté de se renfermer dans le silence le plus absolu, depuis la fatale célébrité d'un ouvrage dont ses ennemis avoient su se prévaloir avec autant de perfidie que d'habileté.

On ignoroit encore dans le public que Fénelon avoit composé *Télémaque* sous les yeux, pour ainsi dire, de Louis XIV, et au sein

¹ Année 1743.

² Jacques Bernard, ministre protestant, né à Nyons en Dauphiné, en 1638, mort en 1719 ; il a continué les *Nouvelles de la République des Lettres*, de Bayle, depuis 1710 jusqu'à 1718.

³ Henri Basnage de Beauval, né en 1659, mort en 1710, auteur du journal intitulé : *Histoire des ouvrages des savants*.

⁴ Dès la même année de 1699, on vit paroître une édition du *Télémaque*, imprimée à Bruxelles chez François Foppens, en deux volumes in-12, sous le titre d'*Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*. On n'y trouve pas le nom de l'archevêque de Cambrai ; mais l'imprimeur eut soin de l'indiquer assez clairement dans un *Avis au lecteur*, qui atteste également l'espèce d'avidité avec laquelle on s'arrachoit le *Télémaque* dans les pays étrangers comme en France. C'est dans cette édition que l'on trouve pour la première fois le *Télémaque* divisé en dix livres, avec un sommaire à la tête de chaque livre. Ce fut l'imprimeur qui imagina cette division pour *reposer le lecteur*, comme il le dit lui-même dans l'*avertissement*.

⁵ Voyez ses Mémoires.

de cette Cour où tout lui retraçoit les bontés de ce prince, où il ne voyoit autour de lui que des amis et des admirateurs, et dans un temps où le présent et l'avenir ne lui offroient que des images de bonheur et des espérances de gloire.

Le silence si noble et si fier de Fénelon n'étonnoit pas ses amis ; mais des courtisans ne pouvoient pas le comprendre, et le public n'étoit pas obligé de l'expliquer.

Il n'est donc pas surprenant que ceux mêmes qui n'avoient aucun intérêt personnel à nuire à Fénelon, parussent persuadés que sa plume n'avoit fait que retracer avec fidélité les modèles qu'il avoit eus sous les yeux pendant son séjour à Versailles. Il est aussi facile que naturel à la malignité humaine, de trouver des rapprochements et des conformités. Les mêmes intérêts et les mêmes passions reproduisent souvent sur la scène du monde, et surtout dans les cours, les mêmes caractères et les mêmes intrigues.

On ne manqua donc pas de supposer que Fénelon n'avoit écrit le *Télémaque* que depuis sa disgrâce, et que, mécontent de Louis XIV et de tout ce qui l'entouroit, il avoit, sans peut-être s'en apercevoir lui-même, répandu sur les tableaux qu'il retraçoit des passions et des foiblesses des rois, des vices et de la corruption des cours, le sentiment pénible et involontaire d'un cœur affligé par l'injustice et aigri par le malheur.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point Louis XIV ajouta foi aux intentions que la calomnie prêtoit à Fénelon dans la composition de ces portraits ; mais on ne peut douter qu'il n'ait été profondément ulcéré contre l'auteur d'un ouvrage dont les maximes étoient réellement en opposition avec les principes de son gouvernement, avec les qualités dominantes de son caractère et avec toutes les brillantes illusions qui l'avoient si longtemps séduit. L'âge et la piété lui avoient bien donné le courage et le pouvoir de modérer son goût extrême pour le faste et l'éclat, sans le désabuser entièrement de toutes ses idées de grandeur et de gloire. Lorsque le *Télémaque* parut, le malheur ne lui avoit point encore appris à connoître les bornes de sa puissance ; il ne soupçonnoit pas alors qu'il se trouveroit bientôt réduit à accepter la loi de ces mêmes ennemis dont il avoit triomphé tant de fois ; il dut naturellement reconnoître, dans l'auteur du *Télémaque*, cet esprit chimérique qu'il avoit déjà cru remarquer et qui l'avoit déjà blessé ; mais il regretta surtout d'avoir confié l'éducation de son petit-fils à un homme dont les principes lui parurent dangereux, parce qu'il les jugeoit entièrement opposés à l'opinion qu'il s'étoit faite de la nation que le jeune prince étoit

appelée à gouverner, et incompatibles avec la fermeté nécessaire pour réprimer la légèreté des François. Toutes ces maximes de modération et de popularité, ces tableaux si riants de la vie pastorale et du bonheur des travaux champêtres, cette haine des conquêtes, cette simplicité modeste des rois et des grands, cette candeur et cette bonne foi dans les négociations extérieures, ne lui parurent que les jeux puérils d'une imagination peu familiarisée avec la connoissance des hommes et avec la véritable science du gouvernement.

Il est donc facile de comprendre comment Louis XIV, déjà convaincu, par l'autorité des évêques les plus recommandables de sa Cour, que Fenélon n'avoit que des idées *romanesques sur la piété*, pût juger, par son propre sentiment, qu'il n'avoit également que des idées *romanesques en politique*.

Ce qui acheva de l'aigrir encore plus profondément contre l'archevêque de Cambrai, c'est qu'il crut apercevoir de l'ingratitude dans sa conduite. Ce prince, accoutumé depuis si longtemps aux louanges et aux acclamations que tous les hommes de génie et toutes les classes de ses sujets faisoient retentir autour de son trône, entendoit pour la première fois une voix sévère qui sembloit lui révéler toutes les erreurs de son règne ; et cette voix étoit celle d'un homme qu'il avoit comblé de bienfaits, qu'il avoit appelé à sa Cour, à qui il avoit donné le plus grand témoignage d'estime et de confiance dont un roi puisse honorer un sujet.

Si Louis XIV eût pu se persuader que les maximes de Fenélon étoient les plus justes et les plus vraies, il étoit assez grand par son âme et son caractère pour l'en récompenser au lieu de l'en punir. Louis XIV avoit toujours approuvé et même encouragé le zèle austère des ministres de la religion, qui lui avoient adressé les vérités les plus fortes avec le respect dû à son rang ; mais les vérités de la religion, appliquées, à la morale, sont simples, claires et incontestables, et ce prince étoit profondément religieux. Il n'en est pas de même des principes de gouvernement et des maximes de la politique ; elles sont si variables et si mobiles dans leur application ; la théorie en est quelquefois si séduisante, et la pratique si difficile et si délicate, qu'on doit moins s'étonner que Louis XIV, qui régnoit avec gloire depuis quarante ans, se crût plus habile dans l'art de gouverner, que Fenélon, qui ne pouvoit avoir ni la même connoissance des hommes ni la même expérience des affaires. Il se seroit peut-être borné à regarder l'auteur du *Télémaque* comme un *esprit chimérique*, si cet auteur n'eût pas été le précepteur de son petit-fils ; mais il devint à ses yeux *ingrat et dangereux*, parce qu'il lui parut

avoir oublié ses bienfaits et méconnoître les vrais principes du gouvernement.

Il fut malheureusement entretenu dans cette prévention par tout ce qui l'approchoit et qui avoit part à sa confiance. On peut observer, dans un mémoire particulier, que madame de Maintenon écrivit, pour M. de Chamillard, peu de temps après que le *Télémaque* fut devenu public (en 1699), qu'elle ne partageoit que trop cette fâcheuse prévention contre Fénelon. M. de Chamillard, appelé au ministère par le crédit de madame de Maintenon, avoit prié sa bienfaitrice de lui servir de guide dans un pays où il étoit encore si étranger et si nouveau, et de lui faire connoître son opinion sur les différents ministres qui composoient alors le conseil de Louis XIV. On trouve, dans ce mémoire, ces expressions si remarquables par la justice qu'elle rend à M. de Beauvilliers, et qui prouvent que, si elle ne lui avoit pas entièrement rendu sa confiance et son amitié, elle ne cessa jamais d'avoir pour lui une sincère estime ainsi qu'un véritable respect pour sa vertu. « Les conseils de M. de Beauvilliers
« ne peuvent jamais vous être nuisibles ; il a l'esprit merveil-
« leusement droit ; il aime véritablement l'Etat et abhorre tous les
« conseils violents. Le Roi, quoique les dernières affaires (du quié-
« tisme) l'aient refroidi, est encore plein d'estime pour lui ; mais
« il a des amis dangereux, je dis M. de Beauvilliers..... » Il est facile de deviner quels étoient ces amis dangereux que madame de Maintenon indique sans les nommer, lorsqu'on sait que M. de Beauvilliers ne voyoit personne à la Cour, et avoit concentré toutes ses habitudes et toutes ses affections dans sa famille et dans ses relations intimes avec Fénelon.

Madame de Maintenon affectoit même d'annoncer hautement qu'elle ne pouvoit pardonner à l'archevêque de Cambrai d'avoir composé le *Télémaque* ; et ses amis particuliers se croyoient autorisés à alléguer ce motif pour se dispenser de solliciter son rappel à la Cour. Fénelon écrivoit au duc de Chevreuse, en 1704¹ : « Je sais que M. de
« Paris (le cardinal de Noailles) a dit au curé de Versailles (Hébert)
« qu'il faisoit ses efforts pour me faire rappeler à la Cour et qu'il y
« auroit réussi sans *Télémaque*, qui a irrité madame de Maintenon,
« et qui l'a obligée à rendre le Roi ferme pour la négative. Vous
« voyez que ce discours, qui vient de vanterie sur sa générosité pour
« moi, n'a aucun rapport avec ses procédés personnels à mon égard :
« il ne peut que me craindre et vouloir me tenir éloigné. Mais il

¹ Manuscrits.

« voudroit rassembler les deux avantages : l'un, de faire l'homme
 « généreux pour se justifier vers le public sur mon affaire, et me
 « rendre odieux en se justifiant ; l'autre, d'être généreux à bon
 « marché, et de ne rien oublier pour me tenir en disgrâce. »

Ne seroit-il pas permis de penser que madame de Maintenon elle-même cherchoit à couvrir la répugnance qu'elle auroit eue à se retrouver à Versailles avec Fénelon, du voile honorable de son respect pour le Roi. Plus elle affectoit de se montrer *irritée* contre l'auteur d'un ouvrage où elle supposoit Louis XIV outragé, plus elle éloignoit l'idée qu'on pût la croire embarrassée de revoir un homme qu'elle avoit elle-même sacrifié. Quoi qu'il en soit, il paroît qu'elle conserva jusqu'au dernier moment cette prévention contre *Télémaque*, et que cette espèce de malveillance contre l'ouvrage survécut à la mort de l'auteur et à celle de Louis XIV lui-même. Lorsque le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, fit paroître en 1717 la première édition correcte de *Télémaque*, madame de Caylus, qui n'avoit jamais dissimulé son admiration pour Fénelon, en présence même de madame de Maintenon, sa tante, s'empressa de lui offrir la lecture de cette édition, épurée de toutes les fautes que la précipitation et l'ignorance des premiers imprimeurs y avoient mêlées. Madame de Maintenon lui répondit assez sèchement : « *Je ne me soucie point de lire Télémaque.* »

Il étoit difficile que Louis XIV ne se crût pas personnellement attaqué, lorsqu'il voyoit tout ce qui lui étoit le plus cher et qui avoit le plus de part à sa confiance, se montrer encore plus sensible que lui-même à une pareille injure. Différentes circonstances contribuèrent encore à envenimer le cœur de ce monarque contre Fénelon et contre ses maximes. L'admiration générale de toute l'Europe pour *Télémaque* ; l'empressement de toutes les nations à le traduire dans leur langue ; la persuasion où parurent être les puissances rivales de Louis XIV, ou l'affectation qu'elles mirent à supposer que Fénelon avoit voulu faire la censure de ce prince, achevèrent de le convaincre que l'auteur de *Télémaque* étoit un ennemi de sa gloire et de sa personne. Lorsque dans les derniers temps de son règne, les armées ennemies, maitresses de toute la Flandre, ne parurent respecter que les terres de Fénelon, lorsqu'au milieu des horreurs de la guerre elles s'arrêtoient dans leur marche triomphante pour protéger les fonctions paisibles et religieuses de l'archevêque de Cambrai, Louis XIV eut peut-être la foiblesse de regarder comme une insulte à sa gloire cet hommage éclatant rendu à la vertu d'un de ses sujets.

On peut se faire une idée de l'opinion que l'on avoit généralement de la prévention de Louis XIV contre l'auteur du *Télémaque*, par les précautions que le duc de Bourgogne, son élève, étoit obligé de prendre pour entretenir avec lui une correspondance souvent interrompue et toujours gênée. Nous avons la première lettre qu'il lui écrivit depuis sa retraite de la Cour, après une absence et un silence de quatre ans : elle peint en même temps la tendre reconnoissance du jeune prince pour son précepteur, le singulier ascendant du précepteur sur son disciple, quoiqu'il eût été arraché bien jeune encore à ses leçons, les sentiments religieux dont M. le duc de Bourgogne étoit profondément pénétré, et l'étonnante dépendance où Louis XIV avoit su maintenir toute sa famille par le seul respect de son nom et la seule crainte de lui déplaire.

III.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 22 décembre 1701.
(Manuscrit).

« Enfin, mon cher archevêque, je trouve une occasion favorable
 « de rompre le silence où j'ai demeuré depuis quatre ans. J'ai souffert bien des maux depuis ; mais un des plus grands a été celui
 « de ne pouvoir point vous témoigner ce que je sentoiss pour vous
 « pendant ce temps, et que mon amitié augmentoit par vos malheurs
 « au lieu d'en être refroidie. Je pense, avec un vrai plaisir, au
 « temps où je pourrai vous revoir ; mais je crains que ce temps ne
 « soit encore bien loin. Il faut s'en remettre à la volonté de Dieu, de
 « la miséricorde duquel je reçois toujours de nouvelles grâces. Je
 « lui ai été plusieurs fois infidèle depuis que je ne vous ai vu ; mais
 « il m'a toujours fait la grâce de me rappeler à lui, et je n'ai, Dieu
 « merci, point été sourd à sa voix. Depuis quelque temps, il me
 « paroît que je me soutiens mieux dans le chemin de la vertu ; de-
 « mandez-lui la grâce de me confirmer dans mes bonnes résolutions,
 « et de ne pas permettre que je redevienne son ennemi, mais de
 « m'enseigner lui-même à suivre en tout sa sainte volonté. Je con-
 « tinue toujours à étudier tout seul, quoique je ne le fasse plus en
 « forme depuis deux ans, et j'y ai plus de goût que jamais. Mais
 « rien ne me fait plus de plaisir que la métaphysique et la morale,
 « et je ne saurois me lasser d'y travailler. J'en ai fait quelques petits
 « ouvrages, que je voudrois bien être en état de vous envoyer, afin
 « que vous les corrigeassiez, comme vous faisiez autrefois à mes

« thèmes. Tout ce que je vous dis n'est pas bien de suite, mais il
 « n'importe guère. *Je ne vous dirai point ici combien je me suis ré-*
 « *volté moi-même contre tout ce qu'on a fait à votre égard ;* mais il
 « faut se soumettre à la volonté de Dieu, et croire que tout cela est
 « arrivé pour notre bien. *Ne montrez cette lettre à personne au*
 « *monde, excepté à l'abbé de Langeron, s'il est actuellement à Cam-*
 « *brai, car je suis sûr de son secret ;* et faites-lui mes compliments,
 « l'assurant que l'absence ne diminue point mon amitié pour lui.
 « *Ne m'y faites point non plus de réponse, à moins que ce ne soit*
 « *par quelque voie très-sûre, et en mettant votre lettre dans le paquet*
 « *de M. de Beauvilliers, comme je mets la mienne ; car il est le seul*
 « *que j'aie mis de la confiance, sachant combien il lui seroit nuisible*
 « *qu'on le sût. Adieu, mon cher archevêque ; je vous embrasse de*
 « *tout mon cœur, et ne trouverai peut-être de bien longtemps l'occa-*
 « *sion de vous écrire. Je vous demande vos prières et votre bénédic-*
 « *tion.* »

Louis.

Nous avons la minute originale de la réponse de Fénelon. Elle renferme les exhortations les plus tendres au jeune prince, pour l'affermir dans ses sentiments de religion ; mais il n'y mêle aucune réflexion sur tout ce qui s'étoit passé depuis quatre ans, ni sur toutes les injustices qu'il avoit éprouvées, et dont il étoit encore la victime, il termine sa lettre par ces seuls mots¹ : « *Je ne vous parle que de*
 « *Dieu et de vous ; il n'est pas question de moi. J'ai, Dieu merci,*
 « *le cœur en paix ; ma plus rude croix est de ne vous point voir, mais*
 « *je vous porte sans cesse devant Dieu dans une présence plus in-*
 « *time que celle des sens. Je donnerois mille vies, comme une goutte*
 « *d'eau, pour vous voir tel que Dieu vous veut.* »

Telle étoit cette correspondance que M. le duc de Bourgogne et son vertueux instituteur étoient obligés de voiler des ombres du mystère par respect pour les préventions de Louis XIV ; elle auroit peut-être suffi, s'il en eût eu connoissance, pour le désabuser des idées sinistres qu'on lui avoit inspirées contre l'auteur du *Télémaque*.

La prévention de Louis XIV contre ce livre étoit si connue ; on craignoit tellement d'offenser son oreille en prononçant seulement le nom de *Télémaque*, qu'après la mort même de Fénelon, seize ans après la publication du *Télémaque*, lorsque ce livre étoit répandu dans toute l'Europe, et traduit dans toutes les langues, M. de Boze,

¹ Manuscrits.

qui succéda à Fénelon à l'Académie Française, n'osa parler du *Télémaque* dans son discours du remerciement à l'Académie, et dans l'éloge de l'archevêque de Cambrai, ni M. Dacier, directeur de l'Académie, dans sa réponse à M. de Boze : c'étoit au mois de mars 1715 ; Louis XIV régnoit encore.

On nous dispensera sans doute de justifier Fénelon d'une imputation aussi odieuse que celle d'avoir voulu faire la satire d'un grand roi dans un ouvrage écrit pour son petit-fils. Le caractère et la vertu de Fénelon suffiroient pour repousser un pareil soupçon, quand même nous n'aurions pas les preuves les plus certaines qu'il n'a pu en avoir ni l'intention, ni la pensée ; les faits mêmes résistent à cette supposition. Les rédacteurs de la *Bibliothèque britannique* ont observé avec raison, qu'il n'avoit pu composer son *Télémaque* qu'à une époque où il jouissoit encore de la faveur, et où il occupoit à la Cour la place la plus honorable ; dans un temps où Louis XIV paroissoit le distinguer par les témoignages d'estime les plus flatteurs, et l'élevoit aux premières dignités de l'Eglise. Fénelon n'a cessé de professer, dans toutes les occasions, un véritable attachement pour ce prince ; et la veille même de sa mort, dans une lettre où il déposa l'expression de ses derniers sentiments, il proteste solennellement « *qu'il a toujours eu pour la personne de Louis XIV et pour ses* »
« *vertus, une estime et un respect profond.* Sans doute, ajoutent les »
« *rédacteurs de la Bibliothèque britannique, on doit croire sur une* »
« *déclaration de cette nature un évêque, un évêque comme M. de* »
« *Cambrai et un évêque mourant.* »

Il semble en effet qu'une déclaration solennelle dans ces derniers moments où l'on ne peut plus être inspiré par aucun motif de crainte ou d'espérance, où l'on n'a plus rien à attendre ni à redouter des rois de la terre, où l'on est près de comparoître devant le seul juge qui lit dans les cœurs, devoit toujours être acceptée comme un témoignage de la vérité ; mais les hommes sont si inconséquents dans leurs jugements, qu'ils se flattent de la surprendre plus facilement dans les moments où l'on est ému par la passion ou conduit par l'intérêt. C'est surtout dans les correspondances secrètes et intimes de l'amitié, qu'ils cherchent à démêler les véritables expressions de la haine, de l'estime ou de l'affection.

C'est parce que nous retrouvons Fénelon toujours fidèle à la reconnaissance envers Louis XIV, dans ses lettres les plus confidentielles, que nous sommes convaincus qu'il n'eut jamais la pensée d'offenser la gloire d'un prince dont il honoroit sincèrement les grandes qualités. Nous voyons même que, dans les temps où tout autre que Fénelon

auroit cru avoir le droit de se plaindre des effets de la prévention que ses ennemis étoient parvenus à lui inspirer, il n'en parla avec ses amis les plus intimes que pour rendre hommage à ses bonnes intentions et à son zèle pour la religion.

Ces sentiments ne tenoient point à cette ostentation de générosité qu'on affecte quelquefois au dehors, pour se montrer, dans le malheur, supérieur à l'injustice et à l'abus de la puissance. C'est dans toutes les lettres les plus secrètes de Fénelon que nous retrouvons toujours ce même langage, cette même candeur. Nous pourrions en citer un grand nombre; nous nous bornerons à rapporter celle qu'il écrivit à M. de Beauvilliers, le 26 août 1698. On remarquera seulement qu'elle fut écrite quelques semaines après que Louis XIV venoit de renvoyer de sa Cour les parents et les amis de Fénelon.

IV.

Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 26 août 1698 (Manuscrit).

« Je ne puis m'empêcher de vous dire, mon bon duc, ce que j'ai
 « sur le cœur. Je fus hier, fête de saint Louis, en dévotion de prier
 « Dieu pour le Roi, si mes prières étoient bonnes, il le ressentiroit ;
 « car je priai de bon cœur. Je ne demandai point pour lui de pros-
 « pérités temporelles, car il en a assez ; je demandai seulement qu'il
 « en fit un bon usage, et qu'il fût parmi tant de succès aussi humble
 « que s'il avoit été profondément humilié. Je lui souhaitai non-seu-
 « lement d'être père de ses peuples, mais encore l'arbitre de ses voi-
 « sins, le modérateur de l'Europe entière, pour en assurer le repos ;
 « enfin le protecteur de l'Eglise. J'ai demandé non-seulement qu'il
 « continuât de craindre Dieu et de respecter la religion, mais encore
 « qu'il aimât Dieu, et qu'il sentit combien son joug est doux et léger
 « à ceux qui le portent moins par crainte que par amour. Jamais
 « je ne me suis senti plus de zèle, ni, si j'ose le dire, *plus de ten-
 « dresse pour sa personne. Quoique je sois plein de reconnoissance,
 « ce n'étoit pas le bien qu'il m'a fait dont j'étois alors touché ; loin
 « de ressentir quelque peine de ma situation présente, je me serois
 « offert avec joie à Dieu, pour mériter la satisfaction du Roi. Je
 « regardois même son zèle contre mon livre, comme un effet louable
 « de sa religion et de sa juste horreur pour tout ce qui lui parôit
 « nouveauté. Je le regardois comme un objet digne des grâces de
 « Dieu. Je me rappelois son éducation sans instruction, les flatte-
 « ries que l'ont obsédé, les pièges qu'on lui a tendus pour exciter*

« dans sa jeunesse toutes ses passions, les conseils profanes qu'on
 « lui a donnés, la défiance qu'on lui a inspirée contre les excès de
 « certains dévots et contre l'artifice des autres ; enfin, les périls de
 « la grandeur et de tant d'affaires délicates : j'avoue qu'à la vue de
 « toutes ces choses, nonobstant le grand respect qui lui est dû, j'a-
 « vois une forte compassion pour une âme si exposée. Je le trouvois
 « à plaindre, et je lui souhaitois une plus abondante miséricorde
 « pour le soutenir dans une si redoutable prospérité. Je priois de
 « bon cœur saint Louis, afin qu'il obtint pour son petit-fils la grâce
 « d'imiter ses vertus. Je me représentois avec joie le Roi humble,
 « recueilli, détaché de toutes choses, pénétré de l'amour de Dieu, et
 « trouvant sa consolation dans l'espérance d'une gloire et d'une cou-
 « ronne infiniment plus désirable que la sienne ; en un mot, je me
 « le représentois comme un autre saint Louis. *En tout cela, je n'a-*
 « *vois, ce me semble, aucune vue intéressée ; car j'étois prêt à de-*
 « *meurer toute ma vie privé de la consolation de voir le Roi en cet*
 « *état, pourvu qu'il y fût. Je consentirois à une perpétuelle dis-*
 « *grâce, pourvu que je susse que le Roi seroit entièrement selon la*
 « *cause de Dieu. Je ne lui désire que des vertus solides et convenables*
 « *à ses devoirs.* Voilà, mon bon duc, quelle a été mon occupation
 « de la fête d'hier. J'y priai beaucoup aussi pour notre petit prince,
 « pour le salut duquel je donnerois ma vie avec joie. Enfin, je priois
 « pour les principales personnes qui approchent du Roi, et je vous
 « souhaitai un renouvellement de grâce dans les temps pénibles où
 « vous vous trouvez. Pour moi, je suis en paix avec une souffrance
 « presque continuelle. »

Tels étoient les sentiments de Fénelon pour Louis XIV. Il les dé-
 posoit en secret dans le sein du plus cher, du plus fidèle, du plus
 respectable de ses amis. Ce n'étoit point pour s'en faire un mérite
 auprès de ce prince, ni pour les révéler au public, que Fénelon les
 confioit à M. de Beauvilliers. Jamais personne n'a eu connoissance
 de ces lettres tant que tous les trois ont vécu ; et cependant, lorsque
 Fénelon s'exprimoit ainsi sur Louis XIV, il avoit déjà composé son
Télémaque. Peut-on supposer qu'un homme tel que Fénelon, qui
 portoit au fond de son cœur un attachement si vrai, qui en parloit
 à son ami avec un accent si touchant, avec un intérêt si pur, eût
 imaginé de faire la satire de ce même roi, et qu'il eût adressé cette
 satire à son petit-fils, nourri et élevé dans l'habitude d'un respect
 profond et d'une soumission sans bornes pour un monarque juste-
 ment vénéré. Fénelon a pu avoir sur le gouvernement des maximes
 différentes de celle de Louis XIV ; il a pu se laisser éblouir trop fa-

cilement par ces théories si séduisantes pour les imaginations vives et les cœurs vertueux. Trop frappé des malheurs qui pesoient sur la classe du peuple après de si longues guerres, il a pu confondre les abus inévitables dans tous les gouvernements avec l'exercice trop étendu du pouvoir ; nous ne pouvons même douter qu'il n'eût désiré de voir s'établir entre le roi et ses sujets, quelques-unes de ces institutions intermédiaires, utiles dans les temps ordinaires, facilement éludées sous les gouvernements fermes et vigoureux, et toujours trop foibles pour résister à la violence dans les temps de trouble et d'anarchie. Les vœux de Fénelon montrent peut-être qu'il aimoit plus les hommes qu'il ne les connoissoit, et qu'il leur faisoit plus d'honneur qu'ils n'en méritent. Il a fallu que la plus terrible expérience soit venue démontrer la vanité de toutes ces estimables illusions qui ont égaré pendant cinquante ans beaucoup de cœurs honnêtes et mêmes quelques bons esprits ; mais il est au moins bien certain que Fénelon ne peut être soupçonné un moment d'avoir trahi la reconnaissance qu'il devoit à Louis XIV. La plus cruelle satire de Louis XIV étoit dans la bouche de ceux qui lui représentoient comme la censure de son règne ces grandes maximes de justice, d'ordre, d'économie et de modération que l'auteur du *Télémaque* vouloit graver dans le cœur de son élève.

V.

A quelle époque le Télémaque fut composé.

Il est difficile de savoir à quelle époque Fénelon a composé le *Télémaque* ; nous avons de lui une multitude de lettres et de mémoires écrits à ses amis longtemps après la publication de cet ouvrage ; il y parle avec une confiance et une liberté entière sur ses intérêts les plus chers et sur toutes les affaires générales ou particulières, et jamais il n'y est question du *Télémaque*. Nous avons rapporté le fragment d'une de ses lettres à M. de Chevreuse, de 1704, où il en est dit un mot, et ce mot ne nous apprend rien sur l'époque à laquelle il commença à s'occuper de la composition de cet ouvrage.

Nous avons dans nos manuscrits le commencement d'une lettre latine de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrieli, écrite sous les yeux de Fénelon, et peut-être soussa dictée. Cette lettre auroit pu nous donner de grandes lumières au sujet du *Télémaque* ; mais les fragments qu'on en a conservés finissent précisément au moment où l'on auroit pu connoître exactement l'histoire de cet ouvrage, et en quel temps il l'écrivit.

Après avoir parlé en détail de ce qui s'étoit passé à un voyage que M. le duc de Bourgogne avoit fait à Cambrai en 1702¹, « il me reste, « écrit l'abbé de Chanterac, à parler en peu de mots, à Votre Emi- « nence, du *Télémaque*. Notre prélat avoit autrefois composé cet « ouvrage en suivant à peu près le même plan qu'Homère dans son « *Iliade* et son *Odissée*, ou Virgile dans son *Eneïde*. Ce livre pour- « roit être regardé comme un poème ; il n'y manque que le rythme. « L'auteur avoit voulu lui donner le charme et l'harmonie du style « poétique, pour graver plus profondément dans l'esprit du jeune « prince, son élève, les leçons les plus pures et les plus graves de « l'art de régner, en flattant son oreille. A Dieu ne plaise qu'on puisse « le soupçonner d'avoir voulu écrire une satire sous la forme d'un « poème.... » (Le reste manque).

Un mémoire écrit de la main de Fénelon lui-même nous offre des détails encore plus précieux au sujet du *Télémaque*. Ce mémoire paroît avoir été écrit en 1710 ou 1711, dans un temps où les amis qu'il avoit encore à la Cour se flattoient de pouvoir l'y faire rappeler. Ils se persuadoient que la mort de Bossuet, celle de l'évêque de Chartres, et la décadence de la faveur du cardinal de Noailles, avoient écarté les plus grands obstacles à son retour. On doit s'étonner qu'ils ne soupçonnassent pas que la plus forte opposition viendrait de madame de Maintenon, toujours toute-puissante auprès du Roi ; mais Fénelon dans ce mémoire conjure instamment ses amis de s'épargner des soins inutiles et des tentatives indiscrettes qui ne pourroient que les compromettre. « Pour moi, écrivoit Fénelon², je n'ai aucun « besoin ni désir de changer ma situation. Je commence à être vieux « et je suis infirme ; il ne faut point que mes amis se commettent « jamais ni fassent aucun pas douteux pour mon compte. Je n'ai « jamais cherché la Cour ; on m'y a fait aller. J'y ai demeuré pen- « dant près de dix ans sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour « moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune « affaire, et me bornant à répondre selon ma conscience sur les « choses dont on me parloit. On m'a renvoyé ; c'est à moi à demeu- « rer en paix dans ma place. Je ne doute point qu'outre l'affaire de « mon livre condamné, on n'ait employé contre moi dans l'esprit

¹ Adhuc supersunt pauca de Telemacho dicenda. Hoc opus antistes instar Iliadis aut Odysseæ aut Eneidos olim scripserat, ita ut poemati nihil præter metrum deesse videretur. Id autem veluti carmen luserat ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta. Absit vero ut poematis speciei satyram scribere voluerit (Manuserits).....

² Manuscrits.

« du Roi la politique du *Télémaque* ; mais je dois souffrir et me taire.
 « D'un côté, Dieu m'est témoin que je n'ai écrit le livre condamné
 « que pour rejeter les erreurs et les illusions du quiétisme. » Fénelon entre ensuite dans quelques détails au sujet de son livre des *Maximes des Saints* ; mais nous avons déjà épuisé cette matière dans la partie du quiétisme, et il continue : « Pour *Télémaque*,
 « c'est une narration fabuleuse en forme de poème héroïque, comme
 « ceux d'Homère et de Virgile, où j'ai mis les principales actions
 « qui conviennent à un prince que sa naissance destine à régner.
 « *Je l'ai fait dans un temps où j'étois charmé des marques de con-*
 « *fiance et de bonté dont le Roi me combloit ; il auroit fallu que*
 « *j'eusse été non-seulement l'homme le plus ingrat ; mais encore le*
 « *plus insensé, pour y vouloir faire des portraits satiriques et in-*
 « *solents ; j'ai horreur de la pensée d'un tel dessein.* Il est vrai que
 « j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le
 « gouvernement, et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puis-
 « sance souveraine ; *mais je n'en ai marqué aucun avec une affec-*
 « *tation qui tende à aucun portrait ni caractère.* Plus on lira cet
 « ouvrage, *plus on verra que j'ai voulu dire tout sans peindre*
 « *personne de suite ; c'est même une narration faite à la hâte, à*
 « *morceaux détachés, et par diverses reprises : il y auroit beaucoup*
 « *à corriger ; de plus, l'imprimé n'est pas conforme à mon original.*
 « *J'ai mieux aimé le laisser paroître informe et défiguré, que de le*
 « *donner tel que je l'ai fait.* Je n'ai jamais songé qu'à amuser
 « M. le duc de Bourgogne et à l'instruire en l'amusant, *sans vouloir*
 « *jamais donner cet ouvrage au public.* Tout le monde sait qu'il ne
 « m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste ; enfin, tous les meil-
 « leurs serviteurs du Roi qui me connoissent, savent quels sont mes
 « principes d'honneur et de religion sur le Roi, sur l'État et sur la
 « patrie ; ils savent quelle est ma reconnoissance vive et tendre pour
 « les bienfaits dont le Roi m'a comblé ; d'autres peuvent facilement
 « être plus capables que moi ; mais personne n'a plus de zèle sin-
 « cère. Ces préventions contre mes deux livres, qu'on aura, selon
 « les apparences, données au Roi contre ma personne, pourroient
 « commettre mes amis s'ils parloient en ma faveur ; je les conjure
 « donc de ne rien hasarder, et de ne s'exposer jamais à se rendre
 « inutiles au bien de l'Eglise, pour un homme qui, Dieu merci, est
 « en paix dans l'état humiliant où Dieu l'a mis. »

On a dit, et on a paru croire assez généralement que le *Télémaque* avoit servi de sujets de thèmes à M. le duc de Bourgogne pendant son éducation, et que de la réunion de ces thèmes on en avoit en-

suite formé l'ouvrage tel qu'il a paru. Cette conjecture ne nous paroît appuyée sur aucun fondement ; nous avons un recueil considérable de sujets de thèmes écrits de la main de Fénelon et de M. le duc de Bourgogne, et nous n'en trouvons aucun qui ait rapport aux *Aventures de Télémaque*. Il suffit d'ailleurs de lire le *Télémaque* pour juger que c'est un ouvrage suivi et le résultat d'un plan combiné dans toutes ses parties, quoiqu'il n'ait été composé que par morceaux détachés dans les moments de liberté que des devoirs et des occupations indispensables pouvoient laisser à Fénelon ; il est également facile de sentir qu'il ne pouvoit être mis sous les yeux du jeune prince à qui il étoit destiné, qu'au moment où il seroit assez avancé pour connoître et éprouver le danger de ces passions si ordinaires aux rois, et si funestes à leur vertu et à leur bonheur. M. le duc de Bourgogne n'avoit pas encore quinze ans lorsque Fénelon fut éloigné de lui pour toujours. Il nous paroît vraisemblable qu'il avoit composé le *Télémaque* dans l'intention de le présenter à M. le duc de Bourgogne à l'époque de son mariage, et au moment où son éducation auroit été entièrement finie. C'étoit assurément la plus belle leçon et le plus beau présent que pouvoit faire un précepteur à un jeune prince destiné à régner.

Les nombreux manuscrits qui existent encore du *Télémaque*, et dont plusieurs sont de la main de Fénelon ou avec des corrections de sa main, attestent évidemment qu'il a voulu composer un ouvrage suivi, propre à inculquer à M. le duc de Bourgogne les maximes de morale qui conviennent le plus aux princes, et les principes de gouvernement les plus favorables au bonheur des peuples.

S'il est permis de former quelque conjecture sur l'époque précise où Fénelon composa le *Télémaque*, nous serions ¹ portés à croire

¹ Depuis la première édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons appris, par le témoignage de Bossuet lui-même *, que Fénelon lui avoit communiqué la première partie manuscrite du *Télémaque*. Ce fait remarquable prouve la justesse et la vérité des conjectures que nous venons d'exposer.

Il en résulte : 1^o que Fénelon s'étoit occupé de composer le *Télémaque* dès 1693 ou 1694, c'est-à-dire, dans un temps où il montrait encore à Bossuet une confiance sans réserve. Il n'est guère vraisemblable qu'il ait continué à entretenir Bossuet de ses travaux littéraires dans les temps qui suivirent. Leur confiance mutuelle commença à éprouver quelque altération dès 1693 ; et leurs études et leurs travaux se portèrent presque exclusivement sur les questions subtiles et abstraites qui devinrent l'objet de leur controverse ;

2^o Il en résulte encore qu'en 1693 et 1694, Fénelon ne pouvoit pas seulement avoir la pensée de faire la satire de Louis XIV en écrivant son *Télémaque*. Il étoit alors, comme il le dit lui-même, comblé de témoignages d'estime

* Manuscrit de Ledieu, secrétaire de Bossuet.

que ce fut vers 1693 et 1694. Les progrès extraordinaires de M. le duc de Bourgogne, les sentiments généreux et passionnés qui formoient déjà son caractère, permettoient à Fénelon de prévoir que son jeune élève, dont l'esprit et l'imagination se montroient si sensibles au charme du style et aux ingénieuses fictions de la mythologie, seroit capable de saisir les grandes vérités présentées sous une forme si attrayante.

Nous ne pouvons raisonnablement supposer que Fénelon se soit occupé du *Télémaque* dans les années 1697 et 1698¹. Ce fut à cette époque que ses longs démêlés avec Bossuet, et l'instruction de son procès, l'obligèrent de se livrer à des études, à des recherches, à une correspondance très-active et très-étendue, et à la composition de ce grand nombre d'écrits qu'il fut obligé de publier pour sa défense. En effet, lorsqu'on a sous les yeux le recueil immense des lettres qu'il écrivit au sujet de cette controverse, et qui forment peut-être la plus petite partie de celles qu'on a pu conserver; lorsqu'on parcourt les nombreux manuscrits qu'il composa pour la justification de ses maximes et le développement de son système, et dont il n'a donné qu'un foible extrait dans ses réponses à Bossuet; lorsqu'on pense qu'au milieu de ce travail forcé il se livroit avec un zèle ardent et l'assiduité la plus exemplaire à tous les devoirs de sa place et à toutes les fonctions de son ministère, on a peine à concevoir comment, malgré la prodigieuse facilité dont il étoit doué, il a pu trouver le temps et la liberté d'esprit nécessaire pour suffire à tant d'objets différents. Il faut encore se rappeler que son cœur, comme il le dit souvent dans ses lettres, étoit trop profondément affecté des malheurs de ses amis, pour qu'il pût s'occuper à chercher des consolations ou des distractions dans ces douces et riantes images de paix, de bonheur et d'innocence qu'on retrouve si souvent dans *Télémaque*.

On nous dispensera sans doute de parler du mérite d'un livre sur lequel l'admiration semble s'être épuisée depuis plus d'un siècle, et sur lequel tout ce qu'on pourroit dire a déjà été dit. Que pourroit-on ajouter au jugement qu'on en porta dès le premier moment

et de bonté de ce prince; et la candeur même avec laquelle il communiqua cet ouvrage à Bossuet, montre assez combien une telle pensée étoit loin de son cœur et de son esprit. Pourroit-on imaginer que si Fénelon avoit eu la plus foible intention d'offenser la gloire de Louis XIV, d'une manière même indirecte, il eût associé Bossuet à une pareille confidence?

¹ D'ailleurs Fénelon vient de nous apprendre qu'il avoit écrit *Télémaque* dans un temps où il étoit charmé des marques de confiance et de bonté dont le Roi le combloit; et les choses avoient déjà bien changé en 1697 et 1698.

où il parut ? Si le bonheur du genre humain pouvoit naître d'un poème, il naîtroit du *Télémaque*, a dit l'abbé Terrasson. *Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourra former quelque jour un Télémaque et un Mentor*, écrivoit M. de Sacy, en signant en 1716 l'approbation de la première édition correcte du *Télémaque*. Quel plus magnifique éloge pouvoit-on faire d'un livre que l'auteur avoit composé pour l'instruction des rois et le bonheur des peuples ? Nous nous bornerons à une seule réflexion sur l'enthousiasme général qu'excita le *Télémaque*, et qui servira peut-être à en expliquer les causes.

Lorsque les auteurs de la réforme avoient voulu, au commencement du seizième siècle, renverser l'autorité de l'Eglise romaine, ils furent conduits, par les succès de leurs innovations religieuses, à renverser l'autorité des Rois et à ébranler tous les principes de tous les gouvernements ; ils lièrent leur système politique à leurs idées théologiques. Ce fut alors qu'on vit naître toutes ces théories turbulentes de la souveraineté du peuple, empruntées de quelques petites villes de la Grèce. Tout le monde sait l'histoire des longues calamités qui se répandirent sur toute l'Europe, à la suite de ces doctrines anarchiques. Désabusées par une sanglante expérience, toutes les nations avoient renoncé à cette fatale chimère, et avoient reconnu, par un aveu tacite ou formel, que le peuple est toujours le plus dangereux et le plus malhabile des souverains. Revenues à la raison après un long délire, elles n'avoient pu retrouver le repos et le bonheur qu'à l'ombre tutélaire d'un trône puissant et respecté. L'autorité des Rois s'étoit accrue des efforts même qu'on avoit tentés pour la renverser ; et on peut dire que les Protestants en France, contribuèrent par leurs mouvements séditieux à élever la puissance de Louis XIII et de Louis XIV. au point où l'histoire nous la présente. Tel est le résultat nécessaire et infaillible de toutes les convulsions politiques. Tous les gouvernements de l'Europe respiroient en paix depuis cinquante ans, et aucune agitation intérieure n'en troublait l'harmonie. Il est dans la nature de toutes les institutions humaines d'offrir toujours quelques abus, puisqu'elles sont dirigées par des hommes, et il est dans la nature des hommes d'être toujours plus frappés de ces abus, que de l'impossibilité de créer un gouvernement qui en soit exempt, ou du danger des remèdes qu'on vou droit y apporter.

Personne n'étoit tenté de renouveler les maximes séditieuses propagées en Europe par les réformateurs du seizième siècle ; la leçon étoit encore récente. Fénelon étoit trop sage et trop éclairé pour

abandonner au peuple le soin de son propre bonheur. Ce fut au cœur des Rois qu'il crut devoir recommander la cause du peuple ; ce fut en associant la gloire et l'intérêt du souverain à la prospérité des sujets qu'il chercha à faire naître la félicité publique de l'autorité la plus absolue et la plus indépendante dans le monarque. Fénelon ne voulut pas même que les peuples fussent appelés à entendre les instructions qu'il adressoit aux Rois ; il craignoit que les peuples, en entendant parler des devoirs des Rois, n'oublissent les devoirs des sujets. Les réformateurs du seizième siècle avoient excité la multitude à la révolte, en lui attribuant dans leurs écrits incendiaires des droits chimériques, et en lui apprenant à raisonner l'obéissance ; ce fut à l'oreille seule des Rois que Fénelon confia ses vœux et ses maximes. Il vouloit que les sujets regardassent les Rois comme les images de la divinité, et que les Rois se regardassent comme les pères de leurs peuples. Telle est en effet toute la politique du *Télémaque*.

Cette politique, si opposée aux maximes séditieuses qui avoient désolé l'Europe pendant cent cinquante ans ; cette politique, également favorable aux Rois et aux peuples, fut accueillie avec transport par toutes les nations. Les amis de la vertu admiroient, pour la première fois, cet accord heureux de la politique et de la morale ; les esprits sages trouvoient dans la simplicité des vues et des moyens proposés par Fénelon cette juste mesure de raison et de modération, qui permet aux gouvernements d'opérer le bien de l'humanité, sans compromettre leur autorité, ni la tranquillité publique. Les Rois ne pouvoient s'alarmer d'une doctrine qui les laissoit investis de toute la puissance, et se bornoit à recommander la cause des peuples à leur justice et à leurs vertus. Les François attendris, sourioient avec reconnoissance à l'espérance de voir luire les jours heureux et tranquilles que leur promettoit le règne fortuné de l'élève de Fénelon.

Telle fut en effet l'impression universelle que produisit le *Télémaque* quand il parut. Il est vraisemblable que si des inspirations perfides ou intéressées n'eussent pas représenté Fénelon à Louis XIV comme un censeur chagrin et sévère de son gouvernement, il ne seroit peut-être venu à l'idée de personne de rechercher dans cet ouvrage des allusions bien éloignées de la pensée de l'auteur.

On doit encore observer que Fénelon n'avoit destiné le *Télémaque* ni à ses contemporains, ni à la postérité¹ ; un vain désir de célé-

¹ Il est en effet assez remarquable que Fénelon, qui a laissé tant d'ouvrages qui feront longtemps le charme de la postérité, n'avoit presque rien écrit pour le public, si l'on excepte ses instructions pastorales, que le devoir de

brité littéraire étoit au-dessous de lui. Fénelon avoit la passion de la vertu et du bien public, sans en avoir l'ostentation, Cet ouvrage, qui a fait rejaillir sur Fénelon tant de gloire et de malheur, étoit un secret qui devoit mourir entre le duc de Bourgogne et son précepteur. Sans l'infidélité du copiste, qui trahit la confiance de l'archevêque de Cambrai, il étoit possible, il est même vraisemblable que le *Télémaque* se seroit trouvé dans la cassette du jeune prince au moment de sa mort, et que Louis XIV l'auroit brûlé, comme il brûla un grand nombre de papiers du même genre ¹.

Les seules allusions que l'auteur du *Télémaque*, s'étoit proposées, étoient celles qui devoient naturellement se présenter à l'esprit de M. le duc de Bourgogne, et qui avoient pour objet de l'éclairer sur les défauts naturels de son caractère. Le maître connoissoit toute la pénétration d'esprit de son disciple, et il le forçoit à se reconnoître lui-même dans la peinture des imprudences que Mentor reproche si souvent à Télémaque. Il connoissoit aussi son goût et son attrait pour ces douces et brillantes fictions, dont l'imagination des anciens savoit embellir la morale.

Ce fut par cet heureux artifice qu'il sut donner aux leçons sévères

son ministère lui imposoit la nécessité de publier pour l'édification des fidèles confiés à ses soins. On a vu qu'il avoit même longtemps résisté à faire imprimer ses défenses à Rome, et que ce ne fut que malgré lui qu'il céda à la volonté de ses juges et à l'exemple de ses adversaires. Un copiste infidèle révéla au public le secret du *Télémaque*; *l'Examen de conscience d'un roi* n'a été imprimé que longtemps après sa mort, et n'étoit point destiné à l'être. Ses *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, ouvrage de sa première jeunesse, étoient oubliés de lui-même et n'ont été imprimés que depuis qu'il eut cessé d'exister. Quelques copies informes de ses *Dialogues* et de ses *Fables* avoient circulé dans le public à son insu, et sans qu'il daignât seulement en corriger l'inexactitude et l'imperfection. Ses *Lettres sur la Métaphysique et la Religion* étoient le fruit d'une correspondance particulière avec M. le duc d'Orléans, depuis régent; ses *Lettres spirituelles* n'étoient adressées qu'à la conscience de ceux qui avoient recours à sa piété et à ses lumières, et ne furent recueillies que longtemps après sa mort. Sa *Lettre à l'Académie Française* étoit une réponse indispensable à une compagnie qui l'interrogeoit, et étoit tout au plus destinée à rester dans ses archives. On ne parle point de son *Traité de l'Education des Filles*, qui n'avoit été écrit que pour madame de Beauvilliers, et de son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ouvrage de circonstance, et qu'il avoit cru pouvoir être de quelque utilité aux missionnaires des provinces protestantes. En un mot, Fénelon étoit si peu ambitieux de la gloire d'écrivain, que sans la piété religieuse de sa famille, qui a recueilli ses différents écrits, et sans l'heureuse infidélité à laquelle on a dû le *Télémaque*, la postérité auroit été privée du plus grand nombre de ses ouvrages.

¹ Il est vrai qu'il existoit plusieurs copies du *Télémaque*, et que sa famille auroit pu faire imprimer cet ouvrage comme elle en a fait connoître plusieurs autres, qui n'étoient que manuscrits; mais n'étoit-il pas possible que Fénelon eût cru devoir l'ancantir après la mort de M. le duc de Bourgogne, comme désormais inutile à l'objet qu'il s'étoit proposé.

de la vérité le charme et l'harmonie d'un style poétique, pour les insinuer plus facilement dans un cœur sensible et passionné¹. Les couleurs aimables et l'intérêt enchanteur que Fénelon a répandus sur son jeune héros, dans les moments mêmes où l'inexpérience de l'âge et l'emportement des passions lui font commettre de grandes fautes, servoient à fixer avec moins de répugnance les regards de M. le duc de Bourgogne sur cette image fidèle de ses erreurs et de ses foiblesses. Nous n'avons insisté sur ces observations que pour montrer combien on a été peu fondé à supposer à Fénelon l'intention d'avoir voulu faire la censure de Louis XIV, ou l'ambition ridicule de s'établir dans l'opinion publique le précepteur des rois.

Mais lorsque les désastres de la guerre de la succession eurent mis un terme aux prospérités de Louis XIV, et réduit la France à des extrémités qui faisoient craindre qu'elle ne devint la proie de ses ennemis, le malheur et le mécontentement portèrent tous les esprits à accuser ce monarque d'avoir préparé cette longue suite de calamités par l'abus de sa puissance et les principes absolus de son gouvernement. On se plut alors à comparer avec amertume ces résultats déplorable de tant de grandeur et de gloire, avec les maximes de douceur, de modération et d'économie, si souvent recommandées à Télémaque par Mentor. Les puissances ennemies conspirèrent à entretenir ces dispositions chagrines des François, par leur admiration même pour le *Télémaque*. On peut présumer, sans craindre de se montrer injuste ou trop sévère, que les honneurs extraordinaires qu'ils affectèrent de rendre à Fénelon, furent autant inspirés par leur haine pour Louis XIV, que par leur estime pour l'archevêque de Cambrai. Ce prince avoit eu lui-même la foiblesse de se croire offensé dans le *Télémaque*, et ses ennemis se crurent autorisés par son opinion sur le livre, à lui adresser des leçons et des reproches dont il sembloit avoir trop légèrement reconnu la justice par ses longs ressentiments contre l'auteur.

On seroit peut-être plus autorisé à penser que le *Télémaque* étant devenu public et répandu dans toute l'Europe par un concours de circonstances que Fénelon n'avoit pu ni prévoir, ni arrêter, il osa se flatter d'avoir bien mérité des hommes, en fondant la politique sur la religion, la justice et la modération. L'approbation générale avec laquelle on avoit reçu dans tous les pays et dans tous les gouvernements les maximes et la politique de Mentor, sembloit lui en garantir la sagesse et l'utilité, et devoit l'entretenir dans une illusion

¹ Ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta.

toujours chère à un cœur vertueux. L'intérêt universel avec lequel on avoit paru goûter, dans toutes les conditions, la morale du *Télémaque*, détermina donc Fénelon à ajouter à son premier travail quelques morceaux en petit nombre, qui n'ont paru qu'après sa mort et qui entrèrent pour la première fois dans l'édition de 1717, dédiée à Louis XV par le marquis de Fénelon. On sait que les innombrables éditions qui ont paru depuis cette époque, ont fidèlement copié celle de 1717; on ne trouve dans aucune des éditions publiées depuis 1699 jusqu'à 1717, aucun de ces morceaux : ils n'existent pas même dans le manuscrit original que possède la bibliothèque du Roi. Nous avons le manuscrit original de ces fragments précieux, écrits de la main de Fénelon, avec de nombreuses corrections également de sa main ¹.

Parmi ces fragments, on lit d'abord celui qui traite la question si délicate de l'influence des souverains dans les affaires de religion. Nous rapporterons en entier ce morceau si recommandable par sa précision, et par les maximes sages, lumineuses et fécondes que Fénelon établit en si peu de mots.

« Idoménée, qui craignoit le départ de Télémaque et de Mentor, « ne songeoit qu'à le retarder. Il représenta à Mentor qu'il ne pouvoit « régler, sans lui, un différend qui s'étoit élevé entre Diophanes, prêtre « de Jupiter-Conservateur, et Héliodore, prêtre d'Apollon, sur les pré- « sages qu'on tire du vol des oiseaux et des entrailles des victimes. « Pourquoi, lui répondit Mentor, vous mêleriez-vous des choses sa-

¹ Nous avons consulté le manuscrit original conservé dans le dépôt des manuscrits de la bibliothèque du Roi, pour reconnoître par nous-mêmes si ces fragments manquoient à ce manuscrit; nous avons constaté qu'ils y manquoient effectivement, et que même ils n'en avoient jamais fait partie; car il n'y a point de lacune dans le manuscrit original. La plus grande partie de ce qui compose aujourd'hui le vingt-troisième livre dans les éditions depuis 1717, n'existe point dans le manuscrit que nous avons consulté, et a depuis été composé par Fénelon.

Voici comment se fait, dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi. la liaison, ou le passage du 22^e au 23^e livre, et du 23^e au 24^e (car il faut observer que la division en livres n'a point lieu dans ce manuscrit). Fin du 22^e livre dans les éditions depuis 1717: « Vous serez trop heureux de la posséder ». Après ces mots, on lit tout de suite dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi: « Ces paroles enflammèrent le cœur de Télémaque d'un désir impatient de s'en retourner à Ithaque; il pressa Idoménée de le laisser « partir; le vaisseau étoit déjà prêt: on entend des cris confus sur le rivage « couvert de matelots; on tend les cordages, on lève les voiles, le vent favorable commence à les enfler. Télémaque et Mentor ont pris congé du « Roi, qui les a accompagnés jusqu'au port, et qui les suit des yeux. Cependant on lève les ancrés, la terre semble s'enfuir; le pilote aperçoit de « loin ».....

Quant à l'épisode de Cléomènes le phrygien, il appartient au 24^e livre des éditions imprimées depuis 1717 et en occupe à peu près le milieu; il manque également dans le manuscrit original de la bibliothèque du Roi.

« créés ? Laissez-en la décision aux Etruriens, qui ont la tradition des
 « plus anciens oracles, et qui sont inspirés pour être les interprètes des
 « dieux. Employez seulement votre autorité pour étouffer ces disputes
 « dès leur naissance ; ne montrez ni partialité, ni prévention ; con-
 « tentez-vous d'appuyer la décision quand elle sera faite. Souvenez-
 « vous qu'un roi doit être soumis à la religion, et qu'il ne doit jamais
 « entreprendre de la régler. La religion vient des dieux ; elle est au-
 « dessus des rois ; si les rois se mêlent de la religion, au lieu de la pro-
 « téger, ils la mettront en servitude. Les rois sont si puissants, et les
 « autres hommes sont si foibles, que tout sera en péril d'être altéré
 « au gré des rois, si on les fait entrer dans les questions qui regardent
 « les choses sacrées. Laissez donc en pleine liberté la décision aux
 « amis des dieux, et bornez-vous à réprimer ceux qui n'obéiroient
 « pas à leur jugement, quand il aura été prononcé¹. »

Les morceaux que nous trouvons ensuite dans notre manuscrit original, et qui manquent au manuscrit de la bibliothèque royale, ainsi qu'à toutes les éditions imprimées avant 1717, traitent, 1^o De l'abus des évocations en matières civiles². 2^o De la trop grande facilité des princes à faire intervenir leur pouvoir, pour disposer des riches héritières en faveur des courtisans qu'ils affectionnent³. 3^o De l'injustice des princes qui abusent de leurs forces pour s'attribuer des droits réels ou chimériques sur les possessions des rois leurs voisins, et s'établissent juges à main armée dans leur propre cause⁴.

¹ Fénelon a paru tellement redouter toutes les allusions que la malignité auroit pu lui prêter, qu'il a cru devoir rayer lui-même la phrase suivante, qui se laisse encore lire à travers les radiations de notre manuscrit : « Si les « rois montrent quelque prévention dans les questions qui regardent les « choses divines, les prêtres les plus ardents peuvent les engager à soutenir « leur cause ; ils doivent être suspects d'intrigues et d'artifices ». Fénelon craignit sans doute que cette réflexion, quelque générale qu'elle fût, ne rappelât le souvenir d'une controverse affligeante, et ne parût respirer un sentiment d'amertume que son cœur étoit bien éloigné d'éprouver et de conserver.

² Ce morceau suit immédiatement, dans les éditions imprimées depuis 1717, le morceau que nous venons de rapporter *sur l'influence des princes en matière de religion*. Il commence par ces mots : « Ensuite, Idoménée se plaignit de l'embarras où il étoit sur un grand nombre de procès entre divers « particuliers qu'on le pressoit de juger », et finit par ceux-ci : « Vous ferez « les véritables fonctions de roi ».

³ Ce morceau est placé dans les éditions imprimées depuis 1717, immédiatement après le précédent. Il commence par ces mots : « On me presse « encore, disoit Idoménée, de faire de certains mariages », et finit par ceux-ci : « Ne payez jamais vos dettes en sacrifiant les filles riches malgré leur « parenté ».

⁴ On le trouve dans les éditions imprimées depuis 1717, à la suite des trois

Les deux morceaux suivants renferment la scène si gracieuse où Idoménée oblige Antiope à chanter devant Télémaque, et le récit de cette chasse où Télémaque sauve la vie à Antiope ¹.

Un épisode touchant, qui manque aussi dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, et qu'on ne trouve dans aucune des éditions antérieures à 1717, est l'histoire que le vieillard phéacien raconte à Télémaque sur Cléomènes le phrygien, poursuivi par une triste fatalité de royaume en royaume. Ce Cléomènes est Ulysse lui-même, à qui la sage Minerve interdit encore la consolation de se laisser reconnoître par son fils. Cet épisode, où respire une impression si douce de tristesse et de sensibilité, paroît avoir été imaginé après coup par Fénelon, pour laisser dans l'âme des lecteurs cette espèce d'attendrissement qui soutient l'intérêt du poème jusqu'à son heureux dénouement ².

Nous observons aussi que, lorsque Fénelon a mis la dernière main à son ouvrage, il a voulu consacrer le caractère religieux qu'il donne à la sagesse de Mentor, en supposant que Minerve ne consentit à se manifester aux yeux d'un mortel, dans tout l'éclat de la divinité, qu'à la suite d'un sacrifice. Le court récit de ce sacrifice ne se trouve dans aucune des éditions antérieures à 1717 ; il ne se trouve pas même dans les fragments originaux que nous possédons, ni dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi ; mais il existe dans une copie que nous pouvons appeler *originale*, et dont nous avons à rendre compte. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer comment Fénelon s'est occupé à perfectionner le *Télémaque*, long-temps après que l'éducation de M. le duc de Bourgogne fut achevée.

Cette copie *originale*, qui est entre nos mains, porte en titre

fragments que nous venons de rapporter. Il commence par ces mots : « Idoménée passa bientôt de cette question à une autre. Les Sybarites, disoit-il, se plaignent de ce que nous avons usurpé des terres qui leur appartiennent », et finit par ceux-ci : « Idoménée, touché de ce discours, consentit que les Sipontins fussent médiateurs entre lui et les Sybarites ».

¹ Ils commencent ainsi dans les éditions imprimées depuis 1717 : « Alors le Roi voyant que tous les moyens de retenir les deux étrangers lui échappoient, essaya de les arrêter par un lien plus fort. il avoit remarqué que Télémaque aimoit Antiope », et finissent par ces mots : « Idoménée auroit dès ce moment promis sa fille à Télémaque ; mais il espéra d'enflammer davantage sa passion, en le laissant dans l'incertitude, et crut même le retenir encore à Salente par le désir d'assurer son mariage ».

² Cette addition appartient au 24^e livre dans les éditions depuis 1717 et en occupe à peu près le milieu. Elle commence à ces mots : « A peine ce discours fut-il achevé, que Télémaque s'avança avec empressement vers les Phéaciens du vaisseau, qui étoit arrêté sur le rivage », et finit à ceux-ci : « Voilà ce qu'on raconte de cet étranger dont vous me demandez des nouvelles ».

qu'elle a été revue et corrigée par Fénelon. En effet, les nombreuses corrections qui s'y trouvent, ne peuvent être regardées comme de simples corrections de fautes de copiste; elles ne peuvent appartenir qu'à l'auteur lui-même; ce sont des changements d'expressions, des suppressions de mots répétés, des alinéas indiqués, quelquefois même des périodes plus agréables substituées à d'autres qui l'étoient moins.

Cette copie *originale* est divisée en vingt-quatre livres, ce qui feroit présumer que ce fut sur l'autorité de cette copie que le marquis de Fénelon publia son édition de 1717, où le *Télémaque* parut pour la première fois divisé en vingt-quatre livres. Le marquis de Fénelon annonce même, dans l'avertissement de cette édition de 1717, que l'archevêque de Cambrai *avoit partagé le Télémaque en vingt-quatre livres, à l'imitation de l'Iliade*. Nous avons déjà dit que le manuscrit original de la bibliothèque du Roi, qui est entièrement de la main de Fénelon, ne porte aucune division en livres, ni en chants, ni en parties.

Mais ce qui rend notre *copie originale* extrêmement précieuse, c'est une addition importante qui ne se trouve, ni dans le manuscrit original de la bibliothèque du Roi, ni parmi les fragments originaux qui sont entre nos mains : nous n'avons pas besoin d'observer qu'elle se trouvoit encore moins dans les éditions antérieures à 1717. Cette addition est très-intéressante sous un rapport honorable à la mémoire de Fénelon ; elle est placée dans le douzième livre de notre *copie originale*; elle commence à ces mots du douzième livre : « Alors Télémaque ne put s'empêcher de témoigner à Mentor quelque surprise et même quelque mépris pour la conduite d'Idoménée, » et finit à ceux-ci : « Mentor fit sentir à Télémaque, par ce discours, combien il est dangereux d'être injuste, en se laissant aller à une critique rigoureuse contre les autres hommes, et surtout contre ceux qui sont chargés des embarras et des difficultés du gouvernement; ensuite, il lui dit; il est temps que vous partiez : adieu. »

Tout ce morceau, qui contient six pages dans notre copie originale, est d'une autre main que le reste de la copie. A la marge de cette addition, on lit cette note remarquable : « M. l'archevêque de Cambrai avoit ajouté, de sa propre main, à cet exemplaire qu'il avoit revu et corrigé, ce qui se trouve ici écrit sur du papier différent et d'une autre main que le reste de ce volume, mais le manuscrit original du *Télémaque* ayant été recouvert tout écrit de la main de M. de Cambrai, on a joint à ce manuscrit l'addition qui est ici suppléée par cette copie. »

Il faut encore observer que cette addition avoit été faite par Fénelon, longtemps après celles dont nous avons déjà parlé ; car ces additions aux livres xxiii et xxiv se trouvent dans notre *copie originale*, écrites de la même main que le reste de la copie ; au lieu que l'addition si importante au livre xii avoit été faite de la propre main de Fénelon à la *copie originale* que nous possédons, ainsi que l'indique la note que nous venons de transcrire.

Nous avons dit que cette addition au livre xii est extrêmement remarquable ; elle offre en effet la plus forte et la plus magnifique apologie de Fénelon contre les lâches calomnieurs qui avoient prétendu transformer le *Télémaque* en une satire de Louis XIV ; c'est dans ce morceau que Fénelon prend la défense des Rois qu'on condamne si souvent avec autant d'injustice que d'amertume ; c'est là qu'il fait ressortir, avec les couleurs les plus touchantes, les grandes qualités de Louis XIV, sous le nom d'Idoménée, c'est là qu'il excuse, avec autant de modération que d'équité, les erreurs et les foiblesses qui sont le partage de l'humanité, et dont les Rois ne peuvent pas être plus exempts que les autres hommes.

« Êtes-vous étonné, dit Mentor à Télémaque, de ce que les hommes les plus estimables sont encore hommes, et montrent encore quelques restes des foiblesses de l'humanité parmi les pièges innombrables de la royauté. Idoménée, il est vrai, a été nourri dans des idées de faste et de hauteur ; *mais quel philosophe auroit pu se défendre de la flatterie s'il avoit été en sa place !* Il est vrai qu'il s'est trop laissé prévenir par ceux qui ont eu sa confiance ; mais les plus sages rois sont souvent trompés, quelques précautions qu'ils prennent pour ne l'être pas..... Un roi connoît beaucoup moins que les particuliers, les hommes qui l'environnent : on est toujours masqué auprès de lui ; on épuise toutes sortes d'artifices pour le tromper..... *Tel critique aujourd'hui impitoyablement les rois, qui gouverneroit demain moins bien qu'eux et qui feroit les mêmes fautes avec d'autres infiniment plus grandes, si on lui confioit la même puissance.....* Le monde entier est occupé à observer un seul homme à toute heure et à le juger en toute rigueur. Ceux qui le jugent n'ont aucune expérience de l'état où il est ; ils n'en sentent point les difficultés, ils ne veulent plus qu'il soit homme, tant ils exigent de perfection de lui. Un roi, quelque bon et quelque sage qu'il soit, est encore homme ; son esprit a des bornes et sa vertu en a aussi..... Telle est la condition des rois les plus éclairés et les plus vertueux : les plus longs et les meilleures règnes sont trop courts et trop imparfaits pour ré-

« parer à la fin ce qu'on a gâté, sans le vouloir, dans les commen-
 « cements. La royauté porte avec elle toutes ces misères..... Il
 « faut plaindre les rois et les excuser..... Pour parler franche-
 « ment, les hommes sont fort à plaindre d'avoir à être gouvernés
 « par un roi qui n'est qu'un homme semblable à eux : *car il*
 « *faudroit des dieux pour redresser des hommes..... J'avoue qu'I-*
 « *doménée a fait de grandes fautes ; mais cherchez dans la Grèce et*
 « *dans tous les autres pays les mieux policés, un roi qui n'en ait*
 « *point fait d'inexcusables..... Malgré tout ce que j'ai repris en*
 « *lui, Idoménée est naturellement sincère, droit, équitable, libéral,*
 « *bienfaisant : sa valeur est parfaite ; il déteste la fraude quand il*
 « *la connoît et qu'il suit librement la véritable pente de son cœur ;*
 « *tous ses talents extérieurs sont grands et proportionnés à sa*
 « *place..... »*

C'étoit ainsi que Fénelon s'exprimoit sur Idoménée ou plutôt sur Louis XIV, dans le silence de son cabinet et dans le secret de son cœur ; il ne tenoit sans doute qu'à lui de donner à cette apologie de Louis XIV une publicité qui auroit hautement démenti l'imposture et la calomnie des accusateurs du *Télémaque* ; les innombrables éditions de ce livre, qui couvrirent toute l'Europe du vivant même de l'auteur, lui en offroient un moyen bien facile ; mais une juste délicatesse, peut-être même une noble fierté, défendirent à Fénelon de descendre à se justifier ; il auroit craint de paroître flatteur, tandis qu'il n'étoit que juste ; il ne voulut point être soupçonné de rechercher la faveur en ne disant même que la vérité. Fénelon n'écrivit ce morceau que pour ceux qui devoient survivre à Fénelon et à Louis XIV, et ses intentions ont été remplies.

On désire peut-être de connoître l'opinion de Bossuet sur le *Télémaque*. Cet ouvrage, comme nous l'avons dit, parut en 1699, et dans une circonstance où Bossuet étoit peu disposé à juger favorablement tout ce qui venoit de Fénelon ; il parle en très-peu de mots du *Télémaque* dans une lettre à son neveu, en date du 18 mai 1699. Il lui mande ¹ : *Le Télémaque de M. de Cambrai est, sous le nom du fils d'Ulysse, un roman iustificatif pour monseigneur le duc de Bourgogne : cet ouvrage partage les esprits ; la cabale l'admire, le reste du monde le trouve peu sérieux et peu digne d'un prêtre.* Ce jugement paroitra sévère : on auroit tort cependant de l'attribuer uniquement à la disposition où se trouvoit Bossuet, depuis quelques années, à l'égard de Fénelon, et à une prévention, qui étoit peut-être à son plus haut degré au moment où il écrivit cette lettre.

¹ Voyez le tome xv, page 529, de l'édition des Œuvres de Bossuet, de dom Déforis.

Mais on doit d'abord observer que, lorsque Bossuet s'exprimoit ainsi, il ne connoissoit et il ne pouvoit connoître que la partie des aventures de *Télémaque* pendant son séjour dans l'île de Calypso¹. Nous avons déjà dit que la première édition fut arrêtée à la page 208 ; ainsi Bossuet ne connoissoit point encore toute la partie morale et politique de cet ouvrage, qui ne commence en effet à se développer que depuis le départ de *Télémaque* de l'île de Calypso. Toute cette partie fut imprimée, pour la première fois, en Hollande, au mois de juin 1699.

D'ailleurs Bossuet, naturellement austère, occupé depuis tant d'années des études graves et sérieuses de la religion, et à qui son âge et ses infirmités rendoient toujours présentes les pensées de l'éternité, étoit peu porté, par habitude et par caractère, à ce genre de distractions que les hommes les plus vertueux peuvent chercher quelquefois dans la bonne littérature. On sait aussi que Bossuet avoit eu, dans tous les temps, une répugnance marquée pour les fictions de la mythologie, et qu'il avoit souvent adressé des reproches sévères à Santeul, sur l'usage trop fréquent des expressions et des noms empruntés de la fable. On lit, dans une de ses lettres à Santeul, du 19 septembre 1690. « Je n'aime pas les fables : nourri
« depuis beaucoup d'années de l'Écriture sainte, qui est le trésor
« de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit
« humain et dans ces productions de sa vanité ; mais lorsqu'on est
« convenu de s'en servir, comme d'un langage figuré, pour exprimer,
« d'une manière en quelque façon plus vive, ce que l'on veut
« faire entendre, surtout aux personnes accoutumées à ce langage,
« on se sent forcé de faire grâce au poète chrétien qui n'en use ainsi
« que par une espèce de nécessité. » Bossuet dit dans la même lettre : « qu'il avoit quitté depuis longtemps la lecture de Virgile et
« d'Horace². »

¹ Nous avons vu, par le témoignage de Bossuet lui-même, que Fénelon ne lui avoit communiqué, dans le temps de leur liaison, que le commencement du *Télémaque* ; il est vraisemblable que cet ouvrage n'étoit pas encore très-avancé, ou du moins entièrement fini, lorsque Fénelon confia cette partie de son travail à Bossuet, vers 1694.

² Bossuet n'avoit pas même pardonné à Santeul d'avoir introduit Pomone et ses nymphes dans sa charmante description des jardins de Versailles, dédiée à M. de la Quintinie. L'élégance et la grâce qui respirent dans cette pièce n'avoient pu désarmer la sévérité de l'évêque de Meaux. Il auroit voulu que Santeul ne consacrat son admirable talent qu'à chanter dans les temples la toute-puissance du Créateur et les merveilles de la religion. Le poète repentant et humilié adressa au prélat une pièce de vers qu'il appela son *amende honorable* ; il avoit fait graver à la tête une vignette en taille-douce, dans laquelle Bossuet étoit représenté revêtu de ses habits pontificaux, et Santeul à genoux faisant amende honorable et jetant tous ses vers profanes

On sera peut-être surpris d'entendre Bossuet, dont le langage et les pensées semblent toujours empreints de cette magnificence, de cet éclat et de cette harmonie que l'on croit réservés à la poésie s'élever avec dédain contre les poètes et leurs ingénieuses fictions ; mais Bossuet devoit tout à son génie seul ; et si son style porte si souvent le caractère de l'inspiration, c'est qu'il l'avoit puisé dans l'étude des livres sacrés.

Il étoit difficile que le *Télémaque*, conçu et exécuté sur le même plan que l'*Odyssée* ; que le *Télémaque*, où Fénelon a su faire un emploi si heureux et si brillant de toutes les richesses de la Fable, trouvât grâce devant l'austérité de Bossuet ; mais, par la même raison, l'archevêque de Cambrai étoit bien plus indulgent que l'évêque de Meaux pour les vers de Santeul. Il lui écrivoit au sujet de son *amende honorable* : « *Quoique je sois fort des amis de votre Pomone,* »
 « je suis ravi que vous en ayez fait *amende honorable* ; car ce der-
 « nier ouvrage est très-beau : vous y parlez du Verbe divin avec
 « magnificence. Le poète est théologien : c'est le véritable VATES ;
 « c'est un homme qui parle comme inspiré sur les choses divines.
 « *Faites donc des Pomones tant qu'il vous plaira*, pourvu que vous
 « en fassiez ensuite autant d'*amendes honorables* ; ce sera double
 « *profit pour nous, la faute et la réparation.* »

On voit, dans une autre lettre de Fénelon, que le grave abbé Fleury ne dédaignoit pas de sourire aux jeux folâtres de l'imagination de Santeul¹. « La douleur de votre Damon est peinte d'une
 « manière tendre et gracieuse ; tout y est pur et virgilien. Comme
 « Virgile vous enflez vos chalumeaux :

« *Agrestem tenui meditaris arundine musam.*

dans un grand feu. Mais dans cette pièce, où Santeul veut abjurer tous les dieux de la fable, on remarque qu'il est involontairement entraîné par l'habitude de son génie ; et dans le moment même où il annonce qu'il ne prononcera plus les noms consacrés par la mythologie, Pomone, Vénus, les Zéphirs, Jupiter et Junon, le Tartare et l'Achéron, les Nymphes et la Fontaine de Castalie reviennent sans cesse dans ses vers. La gravité de Bossuet dut sourire d'un témoignage si singulier de la conversion de Santeul ; peut-être trouva-t-il aussi l'excuse et l'apologie du poète dans ces vers de la même pièce :

Conveniunt aliquando leves post seria ludi ;
 Inde animos capit, et dulci recreata labore,
 Mens ad opus longe redit acrior, et sua musis
 Otia sunt.....

¹ Lettre de Fénelon à Santeul, sur sa pièce de *Damon et Egon* (Oeuvres de Santeul).

« M. l'abbé Fleury, dont vous craignez *ensoriam gravitatem*, vous
« passe sans scrupule vos *Naiades et vos Sylviades* ¹. »

Fénelon, en félicitant Santeul sur une hymne qu'il venoit de composer, ajoutoit en plaisantant : « M. de Meaux ne peut plus se plaindre sur le mélange des fausses divinités, à moins qu'il ne s'avise encore de vous dire que vous faites parler votre Sainte comme Virgile fait parler Junon. Pour moi, j'ai lu vos vers avec avidité ; et la pente étoit si roide, que je n'ai pu m'arrêter depuis le commencement jusqu'à la fin. Quand vous ne faites rien de nouveau, on est tenté de dire :

« Cur pendet tacita fistula cum lyra,
« Spiritum Phœbus tibi, Phœbus artem
« Carminis, nomenque dedit poetæ ».

(HORACE).

Ces lettres, en donnant une idée de l'attrait que Fénelon conserva toujours pour la littérature, et de cette politesse pleine de grâce que l'on observe dans ses lettres les plus indifférentes, peuvent expliquer le jugement si sévère que Bossuet a porté du *Télémaque*. Le contraste de leurs goûts pouvoit aussi tenir au contraste de leurs caractères. Nous sommes encore plus souvent inspirés dans nos jugements, par notre âme et nos habitudes, que par notre raison et notre esprit.

Aussitôt que le *Télémaque* parut, on en publia deux critiques ², et ces deux critiques sont aujourd'hui aussi oubliées que leurs auteurs ³.

On a reproché à la prose de *Télémaque* d'être un peu traînante, mais comme l'observe M. de Laharpe ⁴ : « ce n'est pas la précision qui doit caractériser un ouvrage tel que le *Télémaque*, qui, sans être un véritable poème, puisqu'il n'est pas écrit en vers, se rapproche pourtant des principaux caractères de l'*Epopée* par l'étendue, par les fictions, par le coloris poétique. Ce qui doit y dominer, c'est une abondance facile et pourtant sage, un style nombreux et liant plutôt que serré ou coupé, et c'est celui

¹ Le bon abbé Fleury écrivoit à Santeul « qu'il lui permettoit de déroger à ses serments, et de nommer encore Mars et Bellone pour chanter la victoire de « Fleurus ». Cependant, par une espèce de scrupule, il ajoutoit : « Mais vous « trouverez assez de matière, en nommant seulement le Dieu des armées » (Lettre du 3 juillet 1690).

² Faydit et Gueudeville.

³ Voltaire.

⁴ Cours de Littérature de M. de Laharpe, tome VII, p. 222.

« du *Télémaque*. Il paroît même que Fénelon a su, dans cet ouvrage, se garantir de la diffusion qu'on peut lui reprocher ailleurs. C'est là qu'heureux émulateur des anciens dont il étoit si rempli, il s'est rapproché en même temps de la richesse d'Homère et de la sagesse de Virgile.

« D'autres critiques auroient voulu qu'il eût plus de profondeur dans ses idées morales et politiques. Ils ne se sont pas souvenus que l'auteur du *Télémaque* ne devoit pas écrire comme celui de l'*Esprit des Loix*. Chaque genre doit avoir un caractère de style analogue à son objet. Ce qui n'est que solide et fort dans un livre sur les lois, paroîtroit sec dans un ouvrage mêlé de morale et d'imagination. L'un doit donner à la raison toute sa force; il ne veut qu'instruire et faire penser; l'autre doit songer surtout à donner de l'agrément et du charme à ses instructions: il veut plaire afin de persuader. Des principes de droit public, de politique et de législation doivent avoir de la profondeur dans un traité didactique; mais ces premiers principes de justice et de bienveillance universelle, qui sont la base de tout bon gouvernement, très-heureusement pour nous, ne demandent point de profondeur de pensée. La conscience les reconnoît, le sentiment les saisit; ils n'ont de profond que leur racine que la nature a mise dans tous les cœurs.

« On croiroit, dit M. le cardinal Maury¹, que Fénelon a produit le *Télémaque* d'un seul jet. L'homme de lettre le plus exercé dans l'art d'écrire ne pourroit distinguer les moments où Fénelon a quitté et repris la plume, tant ses transitions sont naturelles, soit qu'il entraîne doucement par la pente de ses idées, soit qu'il fasse franchir avec lui l'espace que l'imagination agrandit ou resserre à son gré; jamais on n'aperçoit aucun effort: maître de sa pensée, il la voit sans nuages: il ne l'exprime pas, il la peint; il sent, il pense, et le mot suit avec la grâce, la noblesse ou l'onction qui lui convient. Toujours coulant, toujours lié, toujours nombreux, toujours périodique, il connoît l'utilité de ces liaisons grammaticales que nous laissons perdre, qui enrichissoient l'idiome des Grecs, et sans lesquelles il n'y aura jamais de style: on ne le voit pas recommencer à penser de ligne en ligne; traîner péniblement des phrases, tantôt précises, tantôt diffuses, où l'esprit peint son embarras à chaque instant et ne se relève que pour retomber. Son élocution, pleine et harmonieuse, enrichie des métaphores les mieux suivies, des allégories les plus sublimes, des images les plus pittoresques, ne présentent au lecteur que clarté, facilité, élégance et rapidité. Grand, parce qu'il est simple, il ne se sert de la parole que pour exprimer ses idées, et n'étale jamais ce luxe d'esprit qui, dans les lettres comme dans les Etats, n'annonce jamais que l'indigence. Modèle accompli de la poésie descriptive, il multiplie ces comparaisons vastes qui supposent un génie observateur, et il flatte sans cesse l'oreille par les charmes de l'harmonie imitative. En un mot, Fénelon donne à la prose la couleur, la mélodie, l'accent, l'âme de la poésie; et son style, vrai, enchanteur, inimitable, trop abondant peut-être, ressemble à sa vertu. »

On pourroit ajouter que dans le *Télémaque*, Fénelon a non-seulement communiqué à son style le caractère de sa vertu, mais qu'il y

¹ Eloge de Fénelon, 1771.

a même exprimé le caractère particulier de *ses sentiments religieux*. On y retrouve en quelques endroits l'idée habituelle et dominante qu'il s'étoit faite du bonheur que les mortels peuvent goûter dans une union intime avec la Divinité. Sa ravissante description des Champs-Élysées offre la peinture la plus sensible d'un genre de félicité à laquelle l'imagination humaine paroissoit ne pouvoir pas atteindre, et qu'aucune langue, avant celle de Fénelon, n'avoit su rendre avec une expression aussi céleste. Il s'élève, et il élève avec lui le lecteur au-dessus de cette terre où les éléments se combattent sans cesse, comme les passions des hommes qui l'habitent ; il les transporte par la magnificence de ses idées, et par l'éclat et la fraîcheur des couleurs dont il embellit ce délicieux tableau, dans le véritable séjour de la paix, du bonheur et de l'innocence : les expressions mêmes qu'il emploie pour peindre cette félicité surnaturelle semblent s'affranchir, sans affectation et sans effort, de toutes les sensations naturelles qui ont donné naissance au langage humain, pour ne parler qu'à l'âme et à l'intelligence.

L'imagination qui a retracé un pareil tableau n'a pu être inspirée que par une âme aussi pure que l'avoient été sur la terre les âmes célestes dont elle peint le bonheur.

Mais malheureusement on affecta d'être plus frappé de la manière dont Fénelon parle, dans le *Télémaque*, des passions et des défauts des hommes, qu'on ne parut touché du bonheur qu'il promet à la vertu¹.

VI.

Fénelon dans son diocèse. — Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 4^{er} septembre 1697.

Trop convaincu des fâcheuses impressions qu'on avoit données à Louis XIV contre le *Télémaque*, Fénelon jugea que le cœur et la confiance de ce prince lui étoient fermés pour toujours. L'innocence peut se défendre contre la calomnie lorsqu'elle lui impute des fautes et des crimes ; mais lorsque la méchanceté se borne à calomnier les intentions, comment l'innocence pourroit-elle se justifier ? Fénelon rendoit justice aux qualités estimables de madame de Maintenon ; mais il connoissoit son caractère, et il savoit qu'elle seroit plus fi-

¹ Nous avons cru devoir au mérite du *Télémaque*, à la célébrité dont il jouit depuis un siècle, et dont il jouira encore longtemps, de placer à la fin du volume une Notice historique des différentes éditions de cet ouvrage. Voyez es *Pièces justificatives* du livre quatrième, n^o 1^{er}.

dèle à la prévention qu'à l'amitié ; elle se trouvoit d'ailleurs entièrement livrée à tous ceux qui avoient un intérêt puissant à entretenir ses ressentiments.

Dès le moment où Fénelon avoit été nommé à l'archevêché de Cambrai, il s'étoit regardé comme exclusivement consacré aux besoins de ce vaste diocèse. Dans le temps même où il étoit attaché à la Cour par un titre et des fonctions qui sembloient le dispenser des règles ordinaires, il avoit déclaré qu'un devoir supérieur à ceux de précepteur des enfants de France, lui imposoit des obligations dont rien ne pouvoit le dispenser. Celui qui n'avoit consenti à accepter l'archevêché de Cambrai, qu'à la condition d'y résider neuf mois de l'année, ne pouvoit regarder, ni comme un malheur, ni comme une disgrâce d'y passer le reste de sa vie. Le seul regret qu'éprouva Fénelon, fut de penser que la défaveur où il se trouvoit à la Cour le priveroit des moyens de faire, dans son diocèse, tout le bien dont son cœur avoit le sentiment et le besoin ; c'est ce qu'il laisse entrevoir dans une lettre particulière à M. de Beauvilliers.

« Je travaille ici doucement et je ménage les esprits pour me
 « mettre à portée de leur être utile ; ils m'aiment assez, parce qu'ils
 « me trouvent sans hauteur, tranquille et d'une conduite uniforme ;
 « ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni intéressé, ni artificieux ; ils
 « se fient assez à moi ; et nos bons Flamands, tout grossiers qu'ils
 « paroissent, sont plus fins que je ne veux l'être..... On raisonne
 « en ce pays pour savoir si je suis exilé ; on le demande à mes gens,
 « et heureusement on ne me fait point de questions précises ; s'il
 « faut n'en faire point un mystère, je suis tout prêt, et je dirai l'or-
 « donnance que j'ai reçu ; il ne faut point chicaner avec Dieu lors-
 « qu'il veut nous remplir d'amertume et de confusion : s'il veut
 « achever de me confondre, jusqu'à me mettre hors d'état de faire
 « aucun bien, je demeurerai dans sa maison comme un serviteur
 « inutile, quoique plein de bonne volonté ; je prie, mon bon duc, de
 « vous conserver et de vous combler de ses grâces. Je suis sans
 « doute fâché de ne vous point voir, vous, la bonne duchesse et
 « quelques autres amis en très-petit nombre. Pour tout le reste,
 « je suis ravi d'en être bien loin ; j'en chante le cantique de déli-
 « vrance, et rien ne me coûteroit tant que de m'en rapprocher.
 « Pour M. le duc de Bourgogne, je prie également Dieu tous les
 « jours pour lui ; c'est le seul service que je puisse lui rendre de
 « loin. »

VII.

Séminaire de Cambrai.—*Lettre de Fénelon à M. Tronson, 6 janvier 1697. (Manuscrit).*—*Idem, de M. Tronson à Fénelon, 1699. (Manuscrit).*

Le premier objet que se proposa Fénelon, dans le gouvernement ecclésiastique de son diocèse. fut de perfectionner l'établissement du séminaire de Cambrai. Il savoit, par expérience, tous les avantages que l'Eglise avoit déjà recueillis de ces institutions qui peuvent seules préparer aux générations suivantes une succession d'ecclésiastiques élevés dans la piété, dans la science de leur état et dans l'habitude d'une simple discipline. Ces institutions étoient encore assez récentes dans l'Eglise : on en devoit la première idée au concile de Trente ¹ ; et c'étoit pour obéir aux saintes inspirations de ce concile, que saint Charles Borromée en avoit fait à Milan l'heureux essai. Les séminaires qu'il y avoit fondés, avoient rapidement contribué à établir une sage réforme dans son clergé, et à donner à l'Eglise de Milan cette réputation de science, de mœurs et de régularité qui la distinguoit parmi toutes les Eglises d'Italie. Les guerres civiles et religieuses, qui désolèrent la France pendant quarante ans, n'avoient pas permis aux évêques de ce royaume de réaliser les vœux du concile de Trente ; mais lorsque l'autorité royale fut solidement affermie, et lorsque le gouvernement vigoureux du cardinal de Richelieu eut rétabli l'ordre dans toutes les parties de l'Etat, la Providence suscita le célèbre curé de Saint-Sulpice, M. Olier, qui, le premier, conçut le projet de former une association de prêtres consacrés, par un engagement toujours libre et toujours volontaire, à l'éducation ecclésiastique. Il parvint, par ses seuls moyens, et avec le seul ascendant de la confiance et de la vertu, à élever en peu de temps cet utile établissement, qui depuis a servi de modèle à toutes les institutions du même genre, répandues dans tout le royaume.

Fénelon, élevé au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction des premiers coopérateurs de M. Olier, témoin des vertus simples et modestes, de l'esprit de piété, de désintéressement, de paix et de soumission, qui forment le véritable caractère de cette respectable association, devoit désirer avec ardeur de faire jouir le diocèse de Cambrai des bienfaits d'une institution dont sa propre expérience lui avoit fait connoître les précieux avantages.

¹ Sess. xxiii, ch. 18.

A peine fut-il arrivé à Cambrai, qu'il réclama l'amitié paternelle de M. Tronson, pour en obtenir des ecclésiastiques formés à son école, et pénétrés de son esprit, pour diriger son séminaire de Cambrai. M. Tronson auroit voulu sincèrement concourir aux succès de ses vues ; il y étoit porté par sa tendre affection pour Fénelon, et par le sentiment des avantages qui devoient en résulter pour l'Eglise, dans un diocèse aussi important que celui de Cambrai ; mais divers obstacles s'opposèrent longtemps à l'exécution de ce projet. M. Tronson ne pouvoit suffire à l'empressement d'un grand nombre d'évêques qui lui avoient présenté des demandes du même genre. Il ne vouloit offrir à l'archevêque de Cambrai que des sujets éprouvés, dignes de répondre à sa confiance et de seconder ses intentions. Ces sujets se trouvoient déjà placés dans d'autres diocèses. Les évêques, qui recueilloient les fruits de leurs vertus et de leurs talents, ne pouvoient consentir à se priver de ces coopérateurs si précieux de leur apostolat¹.

Les lettres de Fénelon à M. Tronson, attestent sa vive impatience.

« Je vous conjure, lui écrivoit-il, par l'intérêt de l'Eglise, et par toute l'amitié
 « que vous m'avez témoignée, de faire un effort pour me donner de bons
 « sujets. Le bon cœur de M. G...., sa franchise, ses manières propres à se
 « faire aimer, son zèle, son expérience, sa tendresse pour moi, et la mienne
 « pour lui, font que je serai ravi de l'avoir ; mais peut-on espérer de le dé-
 « raciner de Tulle ? il y a déjà plus d'un an que nous l'espérons, et rien n'a-
 « vance. S'il n'y avoit rien de bien solide et de bien prochain à attendre, il
 « faudroit au moins me le déclarer franchement, afin que nous cherchassions
 « de quoi le remplacer : mais si nous pouvons espérer un sujet qui m'est
 « si cher, je vous supplie d'avoir la bonté de délibérer avec lui sur les autres
 « directeurs qui pourroient venir l'aider. En cas qu'il ne pût pas venir tout-
 « à-fait si tôt, ne pourriez-vous pas nous envoyer d'abord un premier di-
 « recteur qui fût un peu fort, et qui suffit, en attendant M. G...., pour gou-
 « verner le séminaire sous M. l'abbé de Chanterac ? Celui-ci, comme vous
 « savez, a l'expérience de ces sortes de maisons, avec beaucoup de génie,
 « de piété et de sagesse pour conduire doucement. Quand je vous demande
 « un directeur un peu fort sous le supérieur, c'est que je connois le besoin du
 « pays ; on y est fort opposé au séminaire ; les docteurs de Louvain et de
 « Douai en méprisent les études et en craignent la réforme. Notre clergé
 « est assez exercé sur les subtilités scolastiques ; mais que tout cela ne vous
 « fasse aucune peur. Donnez-moi des gens pour enseigner, qui aient un sens
 « droit et un peu d'ouverture, avec de la bonne volonté ; je vous réponds que
 « tout ira bien ; je prendrai moi-même garde à tout ; je les conduirai dans
 « les commencements, et je les autoriserai ; je verrai et soutiendrai tout.
 « M. l'abbé de Chanterac, qui est également sage dans la conduite et ferme
 « pour le dogme, nous aidera ; personne ne dira rien. Ce que vos gens ne

¹ Lettre de M. Tronson à Fénelon, 21 décembre 1695 (Manuscrits).

« sauront pas d'abord, ils auront le loisir de l'apprendre. Donnez-moi de
 « bons cœurs avec un esprit droit, je me charge de vous les mettre en bon
 « chemin, je vivrai en frère avec eux. Je ne vous demande ni politesse, ni
 « talents, qui éblouissent; je ne veux que du sens grossier et une volonté
 « bien gagnée à Dieu. Si vous avez de quoi nous donner plus que cela, ce
 « sera au-delà de mon attente; mais comptez qu'au point que j'aime votre
 « corps, vous devez faire un effort pour me secourir. Je suis assuré qu'ils
 « m'aimeront, quand nous aurons un peu vécu ensemble; ils ne me trouve-
 « ront, s'il plaît à Dieu, ni délicat, ni jaloux, ni défiant, ni inégal, ni entêté;
 « voilà ce que j'espère de Dieu, et nullement de moi. Voyez donc, avec vos
 « messieurs, l'aumône que vous pouvez me faire dans ma mendicité; il y a
 « ici des biens infinis à faire. Les ouvriers de confiance me manquent; je ne
 « les laisserai manquer de rien, s'ils me viennent de chez vous. En atten-
 « dant, aimez-moi toujours du véritable amour qui est celui de Dieu; aimez
 « aussi notre pauvre séminaire; et ne doutez jamais, s'il vous plaît, ni de la
 « reconnaissance tendre, ni de la vénération singulière avec laquelle je suis
 « tout à vous sans réserve. »

Fénelon ajoutoit, dans une autre lettre ¹ à M. Tronson : « Malgré tous vos
 « refus, je ne puis cesser de désirer encore des ouvriers de Saint-Sulpice
 « pour mon séminaire. Si Dieu le veut, il vous en donnera l'ouverture et
 « les facilités; s'il ne le veut pas, j'aurai du moins la consolation de l'avoir
 « désiré. »

La disette de sujets fut d'abord la seule raison qui ne permit pas à M. Tronson de remplir les vues et les espérances de Fénelon pour le séminaire de Cambrai; mais un sentiment de délicatesse engagea ensuite Fénelon lui-même à suspendre ses instances et l'exécution de son premier plan. Lorsqu'il se vit exposé aux violents orages que ses démêlés avec les trois prélats les plus accrédités de la Cour avoient suscités contre lui, il craignit avec raison de compromettre l'existence et la tranquillité d'une congrégation qui lui étoit chère, et de l'envelopper dans sa disgrâce. Il crut même devoir renoncer momentanément à la douceur et à la consolation d'entretenir avec M. Tronson une correspondance dont on auroit peut-être cherché à faire un sujet de reproche à ce respectable ecclésiastique. On voit, par une lettre que M. Tronson lui écrivit après sa condamnation et sa soumission, qu'il étoit digne d'apprécier tout le mérite d'un procédé aussi délicat.

« Je ne saurois trop vous remercier, Monseigneur, de m'avoir fait
 « connoître la continuation de votre amitié, et que la cessation de
 « tout commerce n'a été qu'un effet de votre bonté, qui a voulu évi-
 « ter de me commettre en rien, et a cru devoir ménager les intérêts
 « de Saint-Sulpice, qui lui sont si chers. C'est une grâce dont je ne
 « puis être trop reconnoissant. Plût à Dieu que cette lettre vous pût

¹ Du 28 février 1698 (Manuscripts).

« faire connoître tous les sentiments de mon cœur, vous verriez combien il est sincèrement à vous. »

Ce ne fut que dans les derniers temps de sa vie que Fénelon parvint à surmonter tous les obstacles qu'on avoit mis à l'exécution de son plan, et qu'il réussit enfin, comme nous le rapporterons, à confier la direction de son séminaire à la congrégation du Saint-Sulpice. Mais dans cet intervalle, il crut devoir le rapprocher de ses regards, et le placer sous sa surveillance immédiate. Son séminaire étoit établi près de Valenciennes, à huit lieues de sa résidence; il le rappela à Cambrai, et il chargea l'abbé de Chanterac de tous les détails qui concernoient la discipline et le régime intérieur.

VIII.

Gouvernement de son séminaire.

Cette disposition lui donna la facilité de connoître et juger par lui-même tous les sujets qui se destinoient au saint ministère. Il donnoit des instructions à ses séminaristes pendant les temps de retraite et aux fêtes particulières de la communauté; il assistoit à l'examen de tous les ecclésiastiques admis à se présenter pour recevoir les ordres. Cet examen se faisoit à l'archevêché, sous ses yeux et sous sa direction; il y mettoit un appareil assez solennel pour avertir les aspirants de ne se présenter qu'après des études suffisantes, et une familiarité assez encourageante pour donner à la jeunesse timide et modeste la facilité de développer ses dispositions et ses talents. Il résulta de cette discipline uniforme, invariable, et constamment suivie pendant tout son épiscopat, qu'il n'existoit pas un seul ecclésiastique dans son diocèse, qui, avant d'avoir reçu la prêtrise, n'eût été examiné cinq fois par Fénelon lui-même. Mais il ne se bornoit pas à cette surveillance générale; il savoit que ces sortes d'examens ne sont pas toujours un moyen infaillible d'apprécier le mérite ou les dispositions; ils sont nécessairement ou trop rapides, ou trop abrégés pour donner la mesure exacte de la science et de la capacité. Une facilité naturelle et confiante peut offrir quelquefois l'apparence de l'instruction, et séduire la bienveillance des juges; un excès de modestie ou de timidité peut ne pas laisser apercevoir, dans tout leur éclat, des talents réels et une science plus profonde. C'étoit pour parer à ce double inconvénient, que Fénelon s'étoit imposé la règle de faire lui-même des conférences une fois par semaine dans son séminaire. Ces conférences ressembloient à de simples entretiens

familiers ; tous ces jeunes ecclésiastiques pouvoient indifféremment lui proposer leurs doutes, leurs questions, leurs objections. On doit bien croire que ces questions et ces objections auroient pu souvent paroître ou frivoles ou déplacées à des hommes d'un rang et d'un mérite bien inférieur à celui de Fénelon, mais il ne paroissoit pas s'en apercevoir ; il les écoutoit avec une patience et une bonté qui ne se démentoient pas un seul instant. Souvent même il affectoit d'être frappé d'une objection assez commune, pour se ménager la facilité de remonter aux principes, de les développer avec plus d'étendue, de les graver plus profondément dans ces esprits encore jeunes et flexibles, et de les mettre eux-mêmes sur la voie de trouver la solution qu'ils demandoient et qu'ils cherchoient. On a remarqué dans tous les temps, que les hommes vraiment supérieurs sont toujours les plus indulgents et les plus encourageants pour la jeunesse et l'innéxérience. Les demi-savants s'étonnent au contraire qu'on n'ait pas la force de s'élever au niveau de leurs conceptions ; ils soupçonnent dans les autres un défaut d'intelligence, lorsqu'ils devroient s'accuser eux-mêmes de l'obscurité de leurs idées ou de leur langage.

Nous devons ces détails à un homme très-instruit¹, qui a passé avec Fénelon les cinq dernières années de sa vie, qui assistoit souvent à ces conférences², « et qui ne cessoit d'admirer la condescendance vraiment évangélique avec laquelle Fénelon daignoit, à l'exemple de Jésus-Christ, se rendre simple avec les simples, en fant avec les enfants, pour insinuer dans tous les cœurs et dans tous les esprits l'amour de la vérité, de la vertu et de la piété ».

Cette surveillance habituelle, que Fénelon exerçoit sur tous les ecclésiastiques de son diocèse dès leur première jeunesse, lui avoit donné la facilité de connoître leur caractère, leurs dispositions, la portée de leur esprit, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités ; et il se servoit de cette connoissance pour les employer dans la suite aux fonctions qu'il les jugeoit propres à remplir avec succès. Un fait dont la tradition est venue jusqu'à nous, offre un exemple frappant du discernement et de la modération de Fénelon dans une circonstance où il avoit assez montré la première de ces deux qualités, et où il eut grand besoin de faire usage de la seconde.

¹ M. de Ramsai.

² Vie de Fénelon.



IX

Trait de modération de Fénelon. — Lettre de Fénelon à un de ses neveux, 4^{er} décembre 1706 (Manuscrit).

Fénelon racontoit ¹ qu'un homme distingué de son diocèse, qu'il ne nomma pas, vint un jour le prier avec instance de rétablir dans une paroisse un curé que l'archevêque de Cambrai avoit cru devoir en retirer pour des fautes considérables. Il se rendit, quoiqu'avec peine, à cette demande, qu'on ne manqua pas d'accompagner de toutes les assurances les plus fortes d'un entier changement de conduite de la part de cet ecclésiastique. Quelque temps après, il donna lieu aux mêmes plaintes qui avoient provoqué sa destitution. Son protecteur, le même qui avoit sollicité son rétablissement avec tant de chaleur, et qui avoit eu tant de peine à vaincre la résistance que lui opposoit Fénelon, vint trouver ce prélat, et lui dénonça avec vivacité les scandales que ce curé donnoit à tous les habitants de sa paroisse. Fénelon se tut. Cet homme, redoublant de vivacité, reprocha à l'archevêque de Cambrai la faute qu'il avoit faite d'avoir rétabli dans ses fonctions un pasteur si peu digne d'un si saint ministère. Fénelon se tut encore ; il ne crut pas même devoir faire remarquer à cet homme l'inconséquence de ses démarches. Une des personnes devant lesquelles Fénelon rapportoit ce fait particulier, prit la liberté de lui demander s'il croyoit être entièrement exempt de reproche, de n'avoir pas au moins averti ce protecteur inconsidéré de sa propre légèreté. Fénelon se tut encore. Son silence sembloit dire que lui seul avoit eu tort, et qu'il auroit dû être plus ferme à refuser ce qu'il n'auroit pas du accorder contre sa propre conviction.

Ce n'étoit pas seulement sur les ecclésiastiques élevés dans son séminaire, sous ses yeux, qu'il exerçoit une surveillance aussi suivie ; il se regardoit comme étroitement obligé d'apporter la même attention à la conduite, aux mœurs, et aux dispositions des ecclésiastiques de son diocèse, qui suivoient le cours de leurs études à Paris. Dans l'impossibilité de les connoître et de les juger par lui-même, il croyoit ne devoir les avancer dans les ordres sacrés que sur les témoignages les plus propres à lui inspirer la confiance la plus entière et la plus absolue. On peut se faire une idée de la délicatesse de conscience qu'il portoit dans l'exercice de cette partie de son ministère, par la lettre suivante, adressée à un de ses neveux :

¹ Manuscrits.

« J'ai prié M. Léchassier, mon cher neveu, de vouloir bien se garder de
 « l'examen de la vocation et de la conduite des ecclésiastiques de mon dio-
 « cèse, qui se trouveront à Paris, et qui ne pourront pas venir ici recevoir
 « l'ordination, après avoir passé par les épreuves de mon séminaire. Comme
 « ces cas-là reviennent assez souvent, j'ai cru, à l'exemple des plus saints
 « évêques, devoir m'adresser à quelque communauté fixe, dont le supérieur
 « fit en quelque façon, à cet égard, les deux fonctions de supérieur et de vi-
 « caire-général. D'ailleurs, il m'a paru que je devois me fixer à Saint-Sul-
 « pice. C'est une maison où j'ai été nourri, que ma famille a toujours chérie
 « et révérée, longtemps avant que je fusse au monde. Je connois la piété et
 « l'exactitude qui y règnent. Quoique je sois depuis longtemps hors de com-
 « merce avec eux, je ne puis ni cesser de les estimer, ni m'empêcher de les
 « préférer à toute autre maison pour cet examen. J'ai même envoyé à M. Lé-
 « chassier le démissoire pour M. Gaignot. Ainsi je ne puis plus changer cet
 « engagement. M. Gaignot ne peut s'adresser qu'à M. Léchassier. C'est à lui
 « à prendre ses mesures pour le contenter comme mon grand-vicaire dans
 « cette fonction. Si M. Léchassier décide pour son ordination, je n'examinerai
 « rien après lui, et je croirai sa vocation bien éprouvée, quand il l'enverra
 « pour recevoir les ordres. J'estime et j'honore avec une sincère affection les
 « autres communautés ; mais je n'y connois personne, et je ne veux avoir
 « qu'un seul homme d'une piété et d'une sagesse connue, à qui j'adresse ces
 « sortes d'affaires. Je vous conjure, mon cher neveu, de faire entendre tout
 « ceci, le plus doucement qu'il vous sera possible, aux personnes qui vous
 « ont parlé. Je ne voudrois jamais que faire plaisir ; mais il faut suivre quel-
 « que ordre, et ne s'en départir pas facilement, quand on a cru avoir de fortes
 « raisons pour l'établir, surtout quand on s'y est déjà engagé. »

X.

Du genre de vie de Fénelon à Cambrai.—Lettre de Fénelon, du 4 novembre 1701. (Manuscrit). — Au marquis de Fénelon. (Manuscrit).

La vie de Fénelon à Cambrai étoit paisible, uniforme, solitaire. Il en fait lui-même la peinture dans une lettre à l'abbé de Beaumont, son neveu, depuis évêque de Saintes. Il paroissoit redouter qu'un ecclésiastique qui vouloit s'attacher à lui, ne fût effrayé d'un genre de vie aussi sérieux, et ne pût en soutenir longtemps la continuelle et pesante uniformité. « Pourroit-il se résoudre à mener une vie
 « solitaire, uniforme et continuellement sédentaire, après en avoir
 « mené une si active au-dehors et si variée ? Aura-t-il la santé, le
 « goût, la patience nécessaire pour cette vie égale, régulière comme
 « le mouvement d'une pendule ? D'ordinaire, les naturels propres
 « aux emplois laborieux, qui regardent le peuple, ne sont point
 « propres à ce travail secret et tranquille. C'est tomber dans un en-
 « nuï et une langueur très-difficiles à soutenir. Il est difficile à la

« longue de s'accommoder d'un travail toujours insensible et comme enterré. »

Fénelon avoit contracté dès sa jeunesse l'habitude de n'accorder que quelques heures au sommeil, et de se lever de grand matin. Il disoit tous les jours la messe dans sa chapelle, et tous les samedis à sa métropole. C'étoit le jour qu'il avoit consacré à y confesser indistinctement tous ceux qui se présentoient. Il dinoit à midi, suivant l'usage de ces temps anciens ; il commençoit par bénir la table ; elle étoit servie avec une sorte de magnificence ; mais cette magnificence n'étoit qu'un devoir de sa place et une bienséance de son rang ; car il étoit impossible de porter la sobriété à un degré plus remarquable ; il ne mangeoit que des nourritures douces, de peu de suc, et en très-petite quantité, et ne buvoit que d'un vin blanc très-foible de couleur et de force. On attribuoit à cette sobriété, poussée peut-être à l'excès, son extrême maigreur. Tous les ecclésiastiques attachés à son service étoient admis à sa table ; ce qui étoit alors regardé comme un trait singulier de modestie et de bonté ; les évêques des sièges les plus éminents entretenoient ordinairement une table particulière pour leurs secrétaires et pour leurs aumôniers¹. On ne comptoit jamais moins de treize ou quatorze personnes à la table de l'archevêque de Cambrai. Tout annonçoit autour de lui l'ordre, la noblesse et l'abondance. Le manuscrit, dont nous empruntons ces détails, et dont l'auteur ne peut pas être soupçonné d'un excès de prévention pour Fénelon, rapporte que l'archevêque de Cambrai laissoit toujours à sa table la liberté d'un entretien aisé, doux et même gai. Fénelon parloit à son tour, et se plaisoit à faire parler tous ceux qui mangeoient avec lui. Tout ce qui l'environnoit s'étoit modelé sur son exemple et sur ses manières toujours nobles et décentes. L'auteur que nous venons de citer observa avec une espèce d'étonnement le ton habituel de liberté, de politesse et d'égalité qui régnoit dans l'intérieur de cette maison, sans que les parents et les amis de l'archevêque de Cambrai se permissent jamais la plus foible démonstration de hauteur ou de supériorité envers qui que ce fût². *J'y ai trouvé en vérité, écrivit-il, plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître que dans les neveux et autres.*

Rien ne peut être comparé à la politesse noble, facile et naturelle, dont l'archevêque de Cambrai faisoit les honneurs de sa table et de sa maison. Tout étranger qui y étoit admis étoit toujours placé à sa droite, quel que fût son titre et son rang, surtout si c'étoit un ecclé-

¹ Manuscrits.

² *Idem.*

siastique. Fénelon ne se séparoit jamais du fidèle abbé de Chanterac, qui étoit toujours placé à sa gauche. Après dîner, on se réunissoit à sa grande chambre à coucher, qu'il n'habitoit jamais, et qui étoit uniquement consacrée à la représentation. Il faisoit mettre au-dessus de lui tout étranger qu'il recevoit, fût-ce un simple ecclésiastique. Il passoit environ une heure à s'entretenir avec cette société intime, uniquement composée de parents, d'amis ou d'ecclésiastiques, qui le chérissoient comme leur père, et le vénéroient comme le modèle de toutes les vertus qui honorent le plus l'humanité. Cette distraction si simple et si innocente, n'étoit pas même entièrement perdue pour les devoirs de son administration. On mettoit devant Fénelon une petite table, et ses secrétaires et ses aumôniers lui présentoient à signer les différentes expéditions qu'il avoit ordonnées ; ils recevoient en même temps ses instructions sur les détails dont ils étoient chargés. Il se retiroit ensuite dans son cabinet, où il restoit renfermé jusqu'à huit heures et demie, lorsque le temps ou la saison ne lui permettoit pas de se promener, ou qu'il n'étoit pas obligé d'assister aux offices divins, aux exercices de son séminaire, ou aux différents bureaux d'administration qui étoient soumis à sa surveillance.

Un peu avant neuf heures, on se réunissoit pour souper. Fénelon ne se permettoit le soir que l'usage des œufs ou des légumes, dont il ne faisoit même que goûter.

Avant dix heures du soir, il demandoit si tous ses gens étoient rassemblés ; on les faisoit entrer dans sa grande chambre, et là, en leur présence et en celle de toute sa famille, et de tout ce qui composoit sa maison, un aumônier lisoit la formule des prières du soir, et le prélat donnoit ensuite sa bénédiction.

La seule distraction de Fénelon, au milieu de ses travaux, de ses peines, de ses souvenirs, peut-être de ses regrets, étoit la promenade ; il ne connoissoit point d'autre amusement, ni d'autre récréation ; c'étoit le seul plaisir qu'il promettoit à ceux de ses parents et de ses amis qu'il invitoit à venir partager sa retraite. Toutes ses lettres particulières expriment la satisfaction si pure et si douce qu'il éprouvoit dans cette utile et innocente distraction¹. « Nous avons
« eu de beaux jours, écrivoit-il à l'abbé de Beaumont ; nous nous
« sommes promenés ; mais vous n'y étiez pas..... Je fais des pro-
« menades toutes les fois que le temps et mes occupations me le
« permettent ; mais je n'en fais aucune sans vous y désirer..... Je
« m'amuse, je me promène, je me trouve en paix dans le silence de

¹ Manuscrits.

« vant Dieu. Oh ! la bonne compagnie ! on n'est jamais seul avec
 « les hommes qu'on ne voudroit point écouter. Soyons souvent en-
 « semble, malgré la distance des lieux ¹. Par le centre qui rappro-
 « che et qui unit toutes les lignes, il n'y a pas loin de Cambrai à
 « Barèges ; ce qui est un ne peut être distant.... Je passe en paix mes
 « jours sans ennui, et le temps étant trop court pour mes occupa-
 « tions, j'aurois un plaisir d'amitié qui me manque, si je voyois quel-
 « ques personnes absentes. »

Ce goût lui étoit commun avec Cicéron, qui laisse si souvent transpirer dans ses lettres le plaisir qu'il trouvoit à se reposer des agitations de Rome à l'aspect des beautés simples et touchantes de la nature ; c'étoit en se promenant avec ses amis, et en y mêlant d'utiles entretiens, qu'il retrouvoit ce calme et cette espèce de fraîcheur que le silence et l'air de la campagne semblent apporter à l'esprit et au corps, souvent fatigués par les études sérieuses et le travail trop sédentaire du cabinet. Fénelon mêloit toujours, à l'exemple de Cicéron, des sujets d'entretiens utiles et agréables à la douceur de se retrouver avec ses amis dans ses courses champêtres. Tous ses contemporains attestent « que personne ² ne possédoit
 « mieux que lui l'heureux talent d'une conversation aisée, légère,
 « et toujours décente ; que son commerce étoit enchanteur, et que
 « sa piété facile, égale, n'effarouchoit jamais, et se faisoit respecter ;
 « que jamais il ne vouloit avoir plus d'esprit que ceux à qui il par-
 « loit ; qu'il se mettoit à la portée de chacun, sans le faire jamais
 « sentir ; en sorte qu'on ne pouvoit le quitter sans chercher à le
 « retrouver. »

Lorsque dans ses promenades il rencontroit des paysans, il s'asseyoit avec eux sur le gazon, les interrogeoit, les consoloit. Souvent il alloit les visiter dans leurs cabanes ; lorsqu'ils lui offroient un repas champêtre, il l'acceptoit avec plaisir, et se mettoit à table avec leur famille.

Il paroît que la révolution, qui a dénaturé tant d'idées morales, et fait méconnoître tant de vertus, n'a point entièrement effacé les traces profondes que les vertus de Fénelon avoient laissées dans le cœur des Flamands. Des transports de joie ont éclaté naguères à Cambrai, au moment où l'on a retrouvé ses cendres que l'on croyoit dispersées par la tempête de la révolution. On doit accueillir avec de justes éloges cette espèce d'expiation des cruels outrages faits à

¹ Le marquis de Fénelon étoit alors à Barèges, pour guérir des suites d'une blessure qu'il avoit reçue à l'armée.

² Mémoires de M. de Saint-Simon.

la mémoire de tant de bienfaiteurs de l'humanité, qui, sans avoir laissé un nom aussi éclatant que Fénelon, avoient des droits aussi sacrés à la reconnaissance et à la piété publique.

XI.

Ses visites dans son diocèse.

Fénelon faisoit les visites de son diocèse avec une assiduité que les troubles de la guerre n'ont jamais pu suspendre. Ce fut à sa réputation personnelle, à l'éclat de ses malheurs, à l'admiration de toute l'Europe pour le *Télémaque*, et à l'intérêt qu'inspire un grand homme dans la disgrâce, qu'il dut la liberté de parcourir toutes les parties de son diocèse occupées par les armées ennemies. Les Anglois, les Allemands, les Hollandois rivalisoient d'estime et de vénération avec les habitants de Cambrai pour leur archevêque. Toutes les différences de religion et de secte, tous les sentiments de haine et de jalousie qui séparoient les nations, dispa-roissoient en sa présence. Il fut souvent obligé de tromper l'empressement des armées ennemies, pour échapper aux honneurs qu'elles vouloient lui rendre. Il refusa les escortes militaires qu'elles lui offroient pour assurer le paisible exercice de ses fonctions religieuses ; et, sans autre cortége que quelques ecclésiastiques, il traversoit les campagnes désolées par la guerre. Son passage n'étoit remarqué que par les bienfaits et les consolations qu'il apportoit au milieu de tant d'infortunes, et par la suspension des désordres et des calamités que les armées traînent à leur suite. Les peuples respiroient au moins en paix pendant ces intervalles trop courts, et les visites pastorales de Fénelon pouvoient être appelées la *trêve de Dieu*.

XII.

Sermons de Fénelon.

Fénelon prêchoit régulièrement les carêmes dans quelques-unes des églises de sa ville ; et, à certains jours solennels, dans son église cathédrale. Les sermons d'une année ne revenoient jamais dans les suivantes. Il donnoit aux mêmes sujets une forme nouvelle, sans avoir jamais besoin de se copier. Il n'y avoit pas une des paroisses des villes et des campagnes qu'il n'eût visitée, et où il n'eût accompagné sa visite d'une instruction pour le peuple.

XIII.

Principes de Fénelon sur l'Éloquence de la Chaire.

Il a exposé, dans ses *Dialogues sur l'Éloquence de la Chaire*, l'idée qu'il s'étoit faite du ministère de la parole évangélique, et il l'a justifiée par les considérations les plus plausibles. Quelque opinion que l'on adopte sur ce sujet, il est au moins bien certain qu'il n'a fait qu'exprimer un sentiment dont il étoit convaincu, et auquel il s'est conformé toute sa vie.

Fénelon pensoit que les prédicateurs ne doivent point composer des discours qui aient besoin d'être appris et débités par cœur. « Considérez, dit-il ¹, tous les avantages qu'apporte dans la tribune « sacrée un homme qui n'apprend point par cœur. Il se possède, il « parle naturellement, il ne parle point en déclamateur, les choses « coulent de source ; ses expressions (si son naturel est riche pour « l'éloquence) sont vives et pleines de mouvement. La chaleur même « qui l'anime, lui fait trouver des expressions et des figures qu'il « n'auroit pu préparer dans son étude. L'action ajoute une nouvelle « vivacité à la parole ; ce qu'on trouve dans la chaleur de l'action, « est autrement sensible et naturel ; il a un air négligé et ne sent « point l'art. Ajoutez qu'un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'auditeur ; car il voit fort bien ce qui entre et ce qui n'entre pas dans l'esprit, ce qui attire l'attention, ce qui touche le cœur, ce qui ne fait point ces effets. Il reprend les mêmes choses d'une autre manière ; il les revêt d'images et de comparaisons plus sensibles, ou bien il remonte aux principes d'où dépendent les vérités qu'il veut persuader ; ou bien il tâche de guérir les passions qui empêchent ces vérités de faire impression. Voilà le véritable art d'instruire et de persuader ; sans ces moyens, on ne fait que des déclamations vagues et infructueuses. Voyez combien l'orateur qui ne parle que par cœur est loin de ce but. Représentez-vous un homme qui n'oseroit dire que sa leçon ; tout est nécessairement compassé dans son style. On peut dire de lui ce qu'on disoit d'Isocrate : sa composition est meilleure à être lue qu'à être prononcée. D'ailleurs, quoi qu'il fasse, ses inflexions de voix sont uniformes, et toujours un peu forcées. Ce n'est point un homme qui

¹ Dialogues sur l'éloquence de la chaire.

« parle, c'est un orateur qui récite, ou qui déclame ; son action est
 « contrainte ; ses yeux, trop arrêtés, marquent que sa mémoire
 « travaille, et il ne peut s'abandonner à un mouvement extraordi-
 « naire, sans se mettre en danger de perdre le fil de son discours.
 « L'auditeur, voyant l'art si à découvert, bien loin d'être saisi et
 « transporté hors de lui-même, observe froidement tout l'artifice du
 « discours. »

Fénelon ramène à cette occasion¹ un passage de saint Augustin, qui dit : « *Que les prédicateurs doivent parler d'une manière encore*
 « *plus claire et plus sensible que les autres, parce que la coutume et*
 « *la bienséance ne permettant pas de les interroger, ils doivent*
 « *craindre de ne se proportionner pas assez à leurs auditeurs ; c'est*
 « *pourquoi, ajoute saint Augustin, ceux qui apprennent leurs ser-*
 « *mons mot à mot, et qui ne peuvent répéter et éclaircir une vérité*
 « *jusqu'à ce qu'ils remarquent qu'on l'a comprise, se privent d'un*
 « *grand fruit. On doit voir par-là, observe Fénelon, que saint Au-*
 « *gustin se contentoit de préparer les choses dans son esprit, sans*
 « *mettre dans sa mémoire toutes les paroles de ses sermons. »*

Mais ce passage de saint Augustin indique également que, du temps même de ce Père, un grand nombre de prédicateurs composoient et récitoient par cœur leurs sermons.

Fénelon convenoit que, pour pouvoir exercer avec succès le ministère de la parole, sans le secours de la mémoire et d'une composition préparée², « il falloit une méditation sérieuse des premiers
 « principes, une connoissance étendue des mœurs, la lecture de
 « l'antiquité, de la force de raisonnement et d'action..... Mais,
 « ajoutoit-il, quand même ces qualités ne se trouveroient pas émi-
 « nemment dans un homme, il ne laisseroit pas de faire de bons
 « discours, pourvu qu'il ait de la solidité d'esprit, un fonds raison-
 « nable de science, et quelque facilité de parler. Dans cette méthode,
 « comme dans l'autre, il y auroit divers degrés d'orateurs. »

Il n'étoit pas moins opposé aux divisions et sous-divisions généralement adoptées dans les sermons. Il prétendoit³ « que ces divi-
 « sions n'y introduisent qu'un ordre apparent ; qu'elles dessèchent
 « et gênent le discours ; qu'elles le coupent en deux ou trois parties,
 « qui interrompent l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit pro-
 « duire ; qu'elles forment ordinairement deux ou trois discours dif-
 « férens, qui ne sont unis que par une liaison arbitraire. » Il

¹ Dialogues sur l'éloquence de la chaire.

² *Idem.*

³ *Idem.*

rapporte à ce sujet, « que les Pères de l'Eglise ne s'étoient point
 « astreints à cette méthode; que saint Bernard, le dernier d'entr'eux,
 « marque souvent des divisions, mais qu'il ne les suit point, et qu'il
 « ne partage pas ses sermons; que les prédications ont été encore
 « longtemps après sans être divisées, et que c'est une invention
 « très-moderne, qui nous vient de la scholastique. »

Fénelon auroit désiré que les prédicateurs s'attachassent davantage à instruire les peuples de l'histoire de la religion ¹.
 « Dans la religion, disoit-il, tout est tradition, tout est histoire,
 « tout est antiquité. La plupart des prédicateurs n'instruisent pas
 « assez, et ne prouvent que foiblement, faute de remonter à ces
 « sources..... On parle tous les jours au peuple, de l'Écriture, de
 « l'Eglise, des deux Lois, du sacerdoce de Moïse, d'Aaron, de Mel-
 « chisédech, des Prophéties, des Apôtres, et on ne se met point en
 « peine de lui apprendre ce que signifient toutes ces choses, et ce
 « qu'ont fait ces personnes-là. On suivroit vingt ans bien des pré-
 « dicateurs, sans apprendre la religion comme on doit la savoir. »
 Il auroit voulu « qu'un prédicateur expliquât assidûment et de
 « suite au peuple, outre le détail de l'Évangile et des mystères, l'o-
 « rigine et l'institution des sacrements, les traditions, les disciplines,
 « l'office et les cérémonies de l'Eglise. Par-là, on prémuniroit les
 « fidèles contre les objections des hérétiques; on les mettroit en
 « état de rendre raison de leur foi, et de toucher même ceux d'entre
 « les hérétiques qui ne sont point opiniâtres. Toutes ces instructions
 « affermiroient la foi, donneroient une haute idée de la religion, et
 « feroient que le peuple profiteroit pour son édification de tout ce
 « qu'il voit dans l'Eglise; au lieu qu'avec l'instruction superficielle
 « qu'on lui donne, il ne comprend presque rien de tout ce qu'il voit,
 « et il n'a même qu'une idée très-confuse de ce qu'il entend dire au
 « prédicateur.... On leur donne dans l'enfance un petit catéchisme
 « sec ², et qu'ils apprennent par cœur sans en comprendre le sens;
 « après quoi ils n'ont plus, pour instruction, que des sermons va-
 « gues et détachés. »

Fénelon fait des observations également curieuses sur l'usage assez moderne de fonder tout un sermon sur un texte isolé ³. « Cet
 « usage vient de ce que les pasteurs ne parloient jamais autrefois

¹ Dialogues sur l'éloquence de la chaire.

² C'étoit ce défaut d'instruction suffisante pour le plus grand nombre des fidèles, qui avoit frappé de bonne heure Bossuet et Fénelon; et ce fut à leur sollicitation que l'abbé Fleuri composa son *Catéchisme historique*, qui a si parfaitement rempli toutes leurs vues.

³ Dialogues sur l'éloquence de la chaire.

« au peuple de leur propre fonds ; ils ne faisoient qu'expliquer les
 « paroles du texte de l'Écriture. Insensiblement on a pris la cou-
 « tume de ne plus suivre toutes les paroles de l'Évangile ; on n'en
 « explique plus qu'un seul endroit, qu'on nomme le texte du ser-
 « mon. Si on ne fait pas une explication exacte de toutes les par-
 « ties de l'Évangile, il faut au moins en choisir les paroles qui con-
 « tiennent les vérités les plus importantes et les plus proportionnées
 « au besoin du peuple, mais il arrive souvent qu'un prédicateur
 « tire d'un texte tous les sermons qu'il lui plaît ; il détourne insen-
 « siblement la matière pour ajuster son texte avec le sermon qu'il a
 « besoin de débiter. »

Il auroit voulu ¹ « que le prédicateur, quel qu'il fût, fit ses ser-
 « mons de manière qu'ils ne fussent point fort pénibles, et qu'ainsi
 « il pût prêcher souvent ; qu'en conséquence les sermons devroient
 « être courts, afin que le prédicateur pût, sans s'incommoder et
 « sans lasser le peuple, prêcher tous les dimanches après l'Évangile.
 « Il rappelle l'exemple de ces anciens évêques, qui étoient fort âgés
 « et chargés de tant de travaux, et qui ne faisoient pas autant de
 « cérémonie que nos prédicateurs pour parler au peuple au milieu
 « de la messe, qu'ils disoient eux-mêmes solennellement tous les
 « dimanches. Il paroît regretter qu'on ait changé l'ancien usage de
 « l'Église qui plaçoit le sermon à l'office du matin, immédiatement
 « après l'Évangile ; au lieu, ajoute-t-il assez naïvement, *que le som-
 « meil surprend quelquefois aux sermons de l'après-midi* ². »

Lorsque Fénelon semble ainsi regretter quelques anciens usages,

¹ Dialogues sur l'éloquence de la chaire.

² Fénelon rapporte qu'il s'endormit une fois à l'un de ces sermons de l'après-midi, et qu'il fut réveillé brusquement par la véhémence avec laquelle le prédicateur éleva tout-à-coup la voix. Il crut d'abord que c'étoit pour faire entendre avec plus d'attention le morceau le plus éloquent de son discours, point du tout ; c'étoit pour avertir simplement ses auditeurs que le dimanche suivant, il prêcherait sur la pénitence. « Cet avertissement fait avec tant de fracas, m'auroit fait rire, dit Fénelon, si le respect du lieu et de l'action ne m'eût retenu ».

(Dialogues sur l'éloquence de la chaire).

Fénelon étoit apparemment un peu sujet à s'endormir aux sermons de l'après-midi. Il racontoit au maréchal de Maubourg (Jean-Hector Dufay), qui se trouvoit à Cambrai pendant la guerre de la succession, qu'il fut une fois apostrophé en chaire, dans la chapelle de Versailles, en présence du Roi et de toute la Cour, par le P. Séraphin, capucin, prédicateur célèbre à cette époque, par la simplicité et l'unction évangélique qu'il mettoit dans ses sermons. L'abbé de Fénelon dormoit ; le P. Séraphin s'interrompt et dit à haute voix : « Réveillez cet abbé qui dort et qui n'est peut-être au sermon que pour faire sa cour au Roi ». Louis XIV, toute la Cour, et Fénelon lui-même ne purent que rire de l'apostrophe un peu brusque du bon religieux.

auxquels on en a fait succéder d'autres qui lui paroissent moins utiles. il est bien éloigné de donner son opinion comme une autorité ; il paroît même craindre qu'on ne veuille traduire de simples réflexions comme une censure. « Ce n'est pas à nous, dit-il, à régler la discipline ; chaque temps a ses coutumes selon les conjonctures : respectons toutes les tolérances de l'Eglise ; et, sans aucun esprit de critique, formons, *selon notre idée*, un vrai prédicateur. »

XIV.

Manuscrits originaux des sermons de Fénelon.

N'oublions pas, nous-mêmes que lorsque Fénelon exposoit ainsi ses idées sur l'éloquence de la chaire, il ne faisoit que se rendre compte à lui-même de ses propres sentiments sur l'objet que s'étoit proposé l'Eglise par le ministère de la parole évangélique, et sur la méthode la plus propre à recueillir tous les fruits qu'elle avoit droit d'en attendre. Il n'avoit point écrit ces *Dialogues* pour le public, et, quoiqu'il les eût composés dans sa jeunesse, on ne les a imprimés qu'après sa mort. On ne peut donc lui supposer l'intention d'avoir voulu critiquer les abus qu'il croyoit apercevoir dans la méthode de quelques prédicateurs, ni la frivole prétention de produire un système nouveau et singulier ; il ne faisoit qu'exprimer ce qu'il pensoit et ce qu'il sentoit ; il étoit si convaincu qu'un prédicateur devoit se borner à méditer profondément son sujet, sans s'astreindre à la composition d'un discours écrit et récité de mémoire, qu'il s'est conformé toute sa vie aux maximes qu'il s'étoit faites sur l'éloquence de la chaire, et qu'il a établies dans ses *Dialogues*. Nous avons les manuscrits originaux d'un très-grand nombre de ses sermons, ou plutôt des plans de ses sermons ; car il ne faisoit que jeter sur le papier les traits principaux ; ces traits sont même indiqués avec une telle rapidité, que la plupart des mots s'y trouvent écrits par abréviation ; ce n'étoient point des appuis qu'il plaçoit pour assurer la marche de son discours, c'étoient plutôt des barrières qu'il opposoit à son étonnante facilité : il paroissoit craindre de s'abandonner à la fécondité de son imagination, qui lui offroit une trop grande abondance d'idées¹.

¹ Nous avons fourni à l'estimable éditeur des *Sermons choisis de Fénelon*, imprimés en 1803 par la Société typographique, le plan d'un de ces sermons. On l'y trouvera imprimé avec la plus parfaite exactitude, sur un plan figuré conforme au manuscrit original.

Le peu de sermons qu'on a imprimés de Fénelon ne sont que des discours assez rapidement écrits, qu'il avoit composés dans sa jeunesse pour quelques circonstances particulières, et non pas de véritables sermons.

XV.

Discours de Fénelon au sacre de l'électeur de Cologne.

Le seul sermon que Fénelon ait cru devoir composer par écrit, et selon la méthode ordinaire, est le discours qu'il prononça le 4^{er} mai 1707, pour le sacre de Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne¹. Il crut devoir cette espèce de forme respectueuse au rang d'un prince qui avoit vivement désiré de recevoir l'onction épiscopale de ses mains, et à la présence de l'électeur de Bavière, son frère². Ce sermon étoit un discours d'appareil pour une grande cérémonie, et non pas un objet d'instruction pour les simples fidèles; mais il suffit pour permettre de penser que Fénelon auroit pu monter à la suite de Bossuet et de Bourdaloue dans la tribune sacrée, s'il n'eût pas préféré à la gloire de l'éloquence le mérite d'instruire, avec simplicité, les fidèles confiés à sa charité pastorale. « La première partie
« du discours pour le sacre de l'électeur de Cologne est écrite avec
« l'énergie et l'élévation de Bossuet; la seconde suppose une sensi-
« bilité qui n'appartient qu'à Fénelon³. » C'est le jugement qu'en a porté M. le cardinal Maury; et un tel témoignage, rendu à Fénelon par un admirateur éclairé de Bossuet, et par un des orateurs de notre siècle, qui a offert les meilleurs préceptes et les plus beaux modèles d'éloquence, peut bien balancer l'opinion de ceux qui pensent qu'il n'étoit pas donné à Fénelon d'être orateur.

Fénelon n'a pas laissé, il est vrai, la réputation d'un *orateur*, dans le sens qu'on attache communément à cette expression. On a vu que ses principes sur *l'éloquence de la chaire* sembloient même lui interdire ces grands mouvements oratoires⁴ « qui forcent les es-
« prits, entraînent les cœurs, et ne permettent que l'admiration et
« le silence ». L'étonnante facilité avec laquelle il parloit et il écrivoit, se seroit soumise avec peine à cette laborieuse composition

¹ Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne, évêque de Liège, de Ratisbonne et d'Hildesheim, mort le 12 novembre 1723.

² Maximilien-Emmanuel, né le 11 juin 1662, électeur de Bavière depuis 1679, mort le 26 février 1726, âgé de 64 ans.

³ Notice de M. le cardinal Maury sur Fénelon.

⁴ Eloge de Bossuet par l'abbé de Choisi, devant l'Académie Française, en 1104.

qu'exige l'ambition de revêtir d'images éclatantes des pensées fortes et sublimes. Il est même assez remarquable que l'homme de son siècle qui a passé pour avoir le plus d'*esprit*¹, n'a jamais voulu faire parler son *esprit*; c'étoit toujours son âme qui parloit à l'âme de ses lecteurs ou de ses auditeurs. C'est probablement par cette raison que son style a toujours la même couleur dans ses sermons, dans ses lettres et dans tous ses écrits. Son accent et son langage sont toujours l'expression du sentiment; et lorsque, dans une âme vertueuse, le sentiment n'est point exalté par la passion, son expression est toujours calme, douce et pure comme la vertu.

Il falloit que ce caractère particulier de Fénelon fût bien remarquable et bien remarqué par ces contemporains, puisque ce fut le trait principal sous lequel La Bruyère le montra à la France et à son siècle, avant même que Fénelon fût devenu si célèbre par ses controverses avec Bossuet, et par la gloire et les malheurs que *Télémaque* fit rejaillir sur lui.

« On sent, disoit La Bruyère², la force et l'ascendant de ce rare esprit, soit qu'il prêche de génie et sans préparation, soit qu'il prononce un discours étudié et oratoire, soit qu'il explique ses pensées dans la conversation. *Toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutent, il ne leur permet pas d'envier ni tant d'élevation, ni tant de facilité, de délicatesse, de politesse : on est assez heureux de l'entendre* »,

Fénelon ne présentoit jamais aux hommes les maximes de la religion et de la vertu comme des devoirs à remplir, mais comme des moyens de bonheur pour eux-mêmes, et leur bonheur comme nécessaire au sien. C'étoit toujours un ami qu'ils interrogeoient, qu'ils retrouvoient en lui; comment n'auroient-ils pas aimé celui qui paroissoit les aimer pour eux-mêmes : comment auroient-ils résisté à la douce persuasion que la voix de la plus tendre amitié faisoit entrer dans leur cœur³? « Cette tendresse réciproque, entre le pasteur et les fidèles confiés à ses soins, faisoit, dit l'abbé Trublet, une grande partie de l'éloquence du célèbre archevêque de Cambrai ».

Les jugemens contradictoires que l'on porte si souvent sur le mérite des grands hommes, viennent presque toujours de la manie de leur assigner des rangs, en les comparant entre eux, comme si l'on pouvoit comparer ce qui n'est susceptible d'aucune comparaison. Il

¹ C'est Bossuet lui même qui l'a fait entendre.

² Discours de La Bruyère à l'Académie Française (15 juin 1693).

³ Réflexions sur l'Éloquence, par l'abbé Trublet.

seroit bien plus simple d'examiner s'ils ont atteint le but qu'ils se proposoient en s'abandonnant à l'impulsion de leur génie : on pourroit seulement alors donner la préférence au genre qui les caractérise d'une manière plus marquée, selon que l'on y seroit porté par son goût, son génie, son caractère particulier ; mais il n'en résulteroit aucune prééminence entre ces illustres rivaux de gloire et de vertu, puisqu'ils seroient arrivés également au terme auquel ils aspiraient. Un homme de goût et d'esprit, qui nous a laissé un parallèle ingénieux entre Pascal, Bossuet et Fénelon, nous paroît avoir évité heureusement cet écueil ; et il n'est aucun des admirateurs de ces trois grands hommes qui ne puisse souscrire au jugement qu'il en a porté, en évitant de confondre le caractère de leur génie et les titres de leur gloire.

Après avoir parlé avec la plus juste admiration du génie et du talent de Bossuet et de Pascal, le marquis de Vauvenargues s'écrie :
 « Mais toi, qui les as surpassés en aménité et en grâces, ombre il-
 « lustre, aimable génie, toi qui fis régner la vertu par l'onction et
 « par la douceur, *pourrois-je oublier la noblesse et le charme de ta*
 « *parole lorsqu'il est question d'éloquence ?* Né pour cultiver la sa-
 « gesse et l'humanité dans les rois, ta voix ingénue fit retentir au
 « pied du trône les calamités du genre humain foulé par les tyrans,
 « et défendit contre les artifices de la flatterie la cause abandonnée
 « des peuples. Quelle bonté de cœur, quelle sincérité se remarquent
 « dans tes écrits ! Quel éclat de paroles et d'images ! Qui sema ja-
 « mais tant de fleurs dans un style si naturel, si mélodieux et si
 « tendre ! qui orna jamais la raison d'une si touchante parure ! Oh !
 « que de trésors d'abondance dans ta riche simplicité. O noms con-
 « sacrés par l'amour et par les respects de tous ceux qui chérissent
 « l'honneur des lettres ! restaurateurs des arts, pères de l'éloquence,
 « lumières de l'esprit humain, que n'ai-je un rayon du génie qui
 « échauffa vos profonds discours, pour vous expliquer dignement et
 « marquer tous les traits qui vous ont été propres ! *Si l'on pouvoit*
 « *mêler des talents si divers, peut-être qu'on voudroit penser comme*
 « *Pascal, écrire comme Bossuet, parler comme Fénelon ; mais, parce*
 « *que la différence de leur style venoit de la différence de leurs pensées*
 « *et de leur manière de sentir les choses, ils perdroient beaucoup tous les*
 « *trois si l'on vouloit rendre les pensées de l'un par les expressions de*
 « *l'autre. On ne souhaite point cela en les lisant, car chacun d'eux*
 « *s'exprime dans les termes les plus assortis au caractère de ses sen-*
 « *timents et de ses idées ; ce qui est la véritable marque du génie. Ceux*
 « *qui n'ont que de l'esprit empruntent successivement toute sorte*
 « *de tours et d'expressions ; ils n'ont pas un caractère distinctif » .*

XIX.

Réflexions sur les principes de Fénelon pour l'Éloquence de la Chaire.

On peut sans doute avoir une opinion différente de celle de Fénelon sur l'éloquence de la chaire ; on peut élever des objections très-raisonnables sur les difficultés que présente la méthode si simple et si facile en apparence, qu'il propose dans ses *Dialogues*.

La plus forte de ces objections sera toujours la réunion de si rares talents, de facilité, de connoissance et même de vertu qu'exigeroit cette disposition habituelle à manier la parole sur toutes sortes de sujets, avec assez de force, d'attraits et d'onction, pour *prouver, peindre et toucher* ; car, tel doit être le but de l'orateur, selon Fénelon lui-même ¹.

C'étoit un beau spectacle, et rien ne donne peut-être une plus magnifique idée de la religion que de voir le précepteur des enfants des rois, l'auteur de *Télémaque*, celui dont l'esprit, la grâce, la douce et insinuante éloquence avoient charmé la cour de Louis XIV ; celui qui avoit étonné et souvent embarrassé Bossuet par la fécondité et la subtilité de son génie ; cet archevêque de Cambrai dont le nom étoit en vénération dans toute l'Europe ; Fénelon, en un mot, monter dans la chaire d'un temple rustique pour prêcher à des villageois de Flandre, dans un langage approprié à la simplicité de leurs mœurs et à la foiblesse de leur intelligence, et en descendre pour expliquer ensuite le catéchisme à leurs enfants.

Fénelon a montré, par tous les écrits qui nous sont restés de lui, qu'il avoit assez d'éclat dans l'imagination, d'instruction dans l'esprit, de sensibilité dans l'âme, de richesse et de facilité dans l'expression pour être *orateur*. Nous ne disons pas qu'il se fût jamais élevé jusqu'à la hauteur de Bossuet : il n'y a eu qu'un Bossuet ! mais on voit, dans ces mêmes *Dialogues sur l'Éloquence de la Chaire*, où il se montre si sévère, combien il étoit pénétré du langage de l'Écriture, de ce livre qui est la source et l'inspiration de toute éloquence.

« L'Écriture, dit Fénelon ², surpasse en naïveté, en vivacité, en grandeur, tous les écrivains de Rome et de la Grèce. Jamais Ho-

¹ Voyez, au sujet de cette opinion de Fénelon, les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° II.

² *Dialogues sur l'Éloquence*.

« mère même n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses can-
 « tiques, particulièrement le dernier, que tous les enfants des Is-
 « raélites devoient apprendre par cœur. Jamais nulle ode grecque
 « ou latine n'a pu atteindre à la hauteur des psaumes ; par exemple
 « celui qui commence ainsi : *Le Dieu des dieux, le Seigneur a*
 « *parlé, et il a appelé la terre*, surpasse toute imagination humaine.
 « Jamais Homère ni aucun autre poète n'a égalé Isaïe peignant la
 « majesté de Dieu, aux yeux duquel les *royaumes ne sont qu'un*
 « *grain de poussière ; l'univers, qu'une tente qu'on dresse aujour-*
 « *d'hui et qu'on enlève demain*. Tantôt ce prophète a toute la dou-
 « ceur et toute la tendresse d'une églogue, dans les riantes peintures
 « qu'il fait de la paix ; tantôt il s'élève jusqu'à laisser tout au-des-
 « sous de lui. Mais qu'y a-t-il, dans l'antiquité profane, de compa-
 « rable au tendre Jérémie, déplorant les maux de son peuple ; ou à
 « Nahum, voyant de loin, en esprit, tomber la superbe Ninive sous
 « les efforts d'une armée innombrable. On croit voir cette armée ;
 « on croit entendre le bruit des armes et des chariots ; tout est dé-
 « peint d'une manière vive qui saisit l'imagination ; il laisse Ho-
 « mère loin derrière lui. Lisez encore Daniel, dénonçant à Balthazar
 « la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et cherchez,
 « dans les plus sublimes originaux de l'antiquité, quelque chose
 « qu'on puisse leur comparer. Au reste, tout se soutient dans l'E-
 « criture ; tout y garde le caractère qu'il doit avoir, l'histoire, le
 « détail des lois, les descriptions, les endroits véhéments, les mys-
 « tères, les discours de morale ; enfin, il y a autant de différences
 « entre les poètes profanes et les prophètes, qu'il y en a entre le
 « véritable enthousiasme et le faux. Les uns, véritablement inspi-
 « rés, expriment sensiblement quelque chose de divin ; les autres,
 « s'efforçant de s'élever au-dessus d'eux-mêmes, laissent toujours
 « voir en eux la foiblesse humaine ».

Les extraits que nous venons de donner des *Dialogues sur l'Elo-*
quence de la Chaire, suffisent pour justifier le jugement qu'en a
 porté M. le cardinal Maury. On peut dire avec lui et en s'appuyant
 sur son autorité ¹, « qu'on doit les regarder comme le meilleur
 « livre didactique pour les prédicateurs, et que toutes les règles de
 « l'art y sont fondées sur le bon sens et sur la nature ».

Cependant cet ouvrage, si estimé par un orateur qui s'est montré
 lui-même si supérieur dans tous les genres d'éloquence, n'étoit
 qu'un ouvrage de la jeunesse de Fénelon ; sa modestie lui avoit

¹ Notice de M. le cardinal Maury sur Fénelon.

défendu d'en apprécier tout le mérite; il dédaigna de le faire connoître et de le laisser imprimer pendant sa vie : il a fallu que le zèle éclairé de ses parents et de ses amis l'arrachât, après sa mort, à l'obscurité où il l'avoit relégué parmi ses nombreux manuscrits.

XVII.

Des Lettres spirituelles de Fénelon. — Lettre du 14 octobre 1688 (Manuscrits).

Si les sermons de Fénelon n'ont point placé son nom parmi les grands orateurs de la chaire ¹, ses *Lettres spirituelles* ont peut-être contribué à assurer à la religion des conquêtes plus solides, plus durables et plus précieuses que les triomphes de l'éloquence ² « Il y a deux sortes de chaleur dans l'éloquence, une chaleur de conviction et une chaleur de sentiment. Un homme, fortement vaincu d'une vérité, en parle fortement : par exemple, Bourdaloue; un autre, vivement touché d'un sentiment, l'exprime d'une manière vive et touchante; c'est le caractère de Fénelon ». De simples lettres, que Fénelon écrivoit dans la confiance de l'amitié, qu'il ne se donnoit pas même la peine de relire, puisqu'on n'y aperçoit jamais aucune rature ni aucun changement dans les expressions; de simples réponses adressées à des personnes qui le consultoient ou qui l'interrogeoient; des notes fugitives où il s'abandonne, par une effusion spontanée, à tous les sentiments d'un cœur passionné pour la vertu, sont devenues, après sa mort, un recueil précieux où les âmes religieuses vont encore puiser le goût et les maximes de la piété la plus sublime et la plus pure. C'est avec Fénelon qu'elles aiment à se recueillir dans le silence de *cette vie intérieure* où l'âme, détachée de toutes les affections humaines, semble remonter à sa noble origine en se plaçant en présence de la divinité seule, pour y vivre de son amour, y contempler sa gloire, et participer, autant qu'il est en elle, au bonheur de la posséder un jour dans toute sa plénitude ³. « Quel grand maître de la vie spirituelle que Fénelon ! et que ce maître est aimable ! que de grâces ! que d'unction ! que d'ardeur ! Jamais il ne fut un plus beau génie, un cœur

¹ Cependant parmi ces sermons, auquel Fénelon attachoit lui-même si peu de prix, on distinguera toujours son *sermon pour le jour des Rois*, plein de grandes beautés.

² Réflexions sur l'Éloquence, par l'abbé Trublet.

³ *Idem.*

« plus tendre, une âme plus belle. Nicole pense, Fénelon sent
« quel homme que celui qui les eût réunis » !

Mais on se tromperoit fort, si on se persuadoit, sur le titre que l'on a donné à ce recueil de lettres, qu'elles ne s'adressent qu'à des personnes déjà exercées par une longue habitude dans les pratiques de la plus haute piété et dans toutes les œuvres de la perfection chrétienne. Les gens mêmes du monde, ceux du moins qui ont conservé le sentiment et le goût des vertus morales, et qui n'ont pas entièrement abjuré les premiers principes du christianisme, y trouveroient des règles de conduite applicables à toutes les circonstances, et à tous les événements qui se rencontrent si souvent dans le cours de la vie. Il n'est aucune des conditions les plus élevées de la société, dans laquelle on ne pût faire un usage utile des maximes répandues dans un grand nombre de ces lettres ; il en est plusieurs qui sont écrites à des personnes appelées à remplir des devoirs à la Cour, ou à suivre avec gloire la carrière militaire, ou à exercer des fonctions publiques, et qui se montroient animées du noble désir de mériter une considération personnelle, indépendante des honneurs attachés aux titres et aux dignités. On sera surtout frappé, en parcourant quelques-unes de ces lettres, de la science du monde et des observations fines et profondes, qui échappent involontairement et sans effort à Fénelon, qu'il supposoit ne devoir jamais être lues que de ceux à qui elles étoient adressées.

C'est ainsi qu'en écrivant à un jeune homme de la Cour, né avec des inclinations vertueuses, mais qui n'avoit pas la force de se défendre de cette mollesse et de cette espèce d'apathie, qu'on s'étonne de rencontrer quelquefois dans l'âge de l'effervescence et de l'activité, Fénelon cherche à le prémunir contre les suites d'une disposition capable de rendre inutiles les qualités les plus estimables.

« Ce que vous avez le plus à craindre ¹, c'est la mollesse et l'amusement.
« Ces deux défauts sont capables de jeter dans les plus affreux désordres les
« personnes mêmes les plus résolues à pratiquer la vertu, et les plus rem-
« plies d'horreur pour le vice. La mollesse est une langueur de l'âme qui l'en-
« gourdit, et qui lui ôte toute vie pour le bien. Elle fait même autant de mal
« selon le monde, que selon Dieu. Un homme mou et amusé ne peut jamais
« être qu'un pauvre homme, et s'il se trouve dans de grandes places, il n'y
« sera que pour se déshonorer. La mollesse ôte à l'homme tout ce qui peut
« faire les qualités éclatantes. Un homme mou n'est pas un homme ; c'est
« une demi-femme. L'amour de ses commodités l'entraîne toujours malgré
« ses plus grands intérêts. Il ne sauroit cultiver ses talents, ni acquérir les

¹ Lettres spirituelles, tome II, page 187.

« connoissances nécessaires dans sa profession, ni s'assujettir de suite au travail dans les fonctions pénibles, ni se contraindre longtemps pour s'accommoder au goût et à l'humeur d'autrui, ni s'appliquer courageusement à se corriger. C'est le *paresseux* de l'écriture, qui veut et ne veut pas; qui veut de loin ce qu'il faut vouloir; mais à qui les mains tombent de langueur dès qu'il regarde le travail de près. Que faire d'un tel homme? il n'est bon à rien. Les affaires l'ennuient; la lecture sérieuse le fatigue; le service d'armée trouble ses plaisirs; l'assiduité même de la Cour le gêne; tout son temps lui échappe; il ne sait ce qu'il en fait. Demandez-lui ce qu'il a fait de sa matinée, il n'en sait rien, car il a vécu sans songer s'il vivoit; il a dormi le plus tard qu'il a pu, s'est habillé fort lentement, a parlé au premier venu, a fait plusieurs tours dans sa chambre, a entendu nonchalamment la messe; le dîner est venu: l'après-dînée se passera comme le matin, et toute la vie comme cette journée. Encore une fois, un tel homme n'est bon à rien; il ne faudroit que l'orgueil pour ne se pouvoir supporter soi-même dans un état si indigne d'un homme. Le seul honneur du monde suffit pour faire crever l'orgueil de dépit et de rage, quand on se voit si imbécile.

« Il faut même craindre que vos sentiments de religion, se mêlant avec votre mollesse, ne vous engagent peu à peu dans une vie sérieuse et particulière, qui aura quelques dehors réguliers, et qui, dans le fond, n'aura rien de solide. Vous compterez pour beaucoup de vous éloigner des compagnies folles de la jeunesse, et vous ne vous apercevrez pas que la religion ne sera que votre prétexte pour les fuir; c'est que vous vous trouverez gêné avec eux; c'est que vous n'aurez pas les manières enjouées et étourdies qu'ils cherchent. Tout cela vous enfoncera, par votre propre goût, dans une vie plus sérieuse et plus sombre; mais craignez que ce ne soit un sérieux aussi vide et aussi dangereux que leurs folies gaies. Un sérieux mou, où les passions règnent tristement, fait une vie obscure, lâche, corrompue, dont le monde même, tout monde qu'il est, ne peut s'empêcher d'avoir horreur. Ainsi, peu à peu, vous quitterez le monde, non pour Dieu, mais pour vos passions, ou du moins pour une vie indolente qui ne seroit guère moins contraire à Dieu, et qui ne seroit guère plus méprisable selon le monde que les passions mêmes les plus dépravées. »

Après avoir cherché à inspirer à ce jeune homme une honte salutaire du mépris et de l'inconsidération où pourroit le conduire la mollesse de son caractère, Fénelon lui trace un plan simple et facile pour l'emploi de son temps et l'usage habituel de la vie.

Il lui prescrit d'abord une grande fidélité à ses devoirs de religion et quelques pratiques particulières de piété compatibles avec son âge et son état; et il le ramène ensuite au genre de vie qui convient naturellement à un homme appelé à avoir une existence honorable dans la société.

« Il faut voir civilement tout le monde dans les lieux où tout le monde va ¹, à la Cour, chez le Roi, à l'armée, chez les généraux. Il faut tâcher d'ac-

¹ Lettres spirituelles.

« quérir une certaine politesse, qui fait qu'on défère à tout le monde avec
 « dignité. Nul air de gloire, nulle affectation, nul empressement; savoir trai-
 « ter chacun selon son rang. sa réputation, son mérite, son crédit ; au mé-
 « rite, l'estime ; à la capacité accompagnée de droiture et d'amitié, la con-
 « fiance et l'attachement ; aux dignités, la civilité et la cérémonie : ainsi sa-
 « tisfaire au public par une honnête représentation ; dans ces lieux, où il n'est
 « question que de représenter, saluer et traiter bien en passant tout le monde,
 « mais entrer en conversation avec peu de gens. La mauvaise compagnie
 « déshonore, surtout un jeune homme en qui tout est encore douteux. Il est
 « permis de voir fort peu de gens, mais il n'est pas permis de voir les gens
 « désapprouvés. Ne vous moquez point d'eux comme les autres, mais écartez-
 « vous doucement.

« Autant qu'une retraite vide est déshonorante, autant une retraite occupée
 « et pleine des devoirs de sa profession, élève-t-elle un homme au-dessus
 « de tous ces fainéants, qui n'apprennent jamais leur métier. Quand on saura
 « que vous travaillez à n'ignorer rien dans l'histoire et dans la guerre, per-
 « sonne n'osera vous attaquer sur la dévotion ; la plupart même ne vous en
 « soupçonneront point ; ils croiront seulement que vous êtes un sage ambi-
 « tieux. Par ce réglément de vie, vous pouvez vous dispenser d'être avec la
 « folle jeunesse ; et par-là vous pourrez être retiré, pour vous donner tout
 « à Dieu et aux devoirs de l'état où la Providence vous a mis.

« Voilà à peu près les choses qui regardent le commerce public ; il y a
 « encore le commerce de certains amis d'une amitié superficielle ; il ne faut
 « point compter sur eux, ni s'en servir sans un grand besoin mais il faut autant
 « qu'on le peut les servir, et faire en sorte qu'ils vous soient obligés. Il n'est
 « pas nécessaire que ces gens-là soient tous d'un mérite accompli ; il suffit de
 « lier commerce extérieur avec ceux qui passent pour les plus honnêtes
 « gens.

« Pour les vrais amis, il faut les choisir avec de grandes précautions, et
 « par conséquent se borner à un fort petit nombre. Point d'ami intime qui ne
 « craigne Dieu et que les pures maximes de religion ne gouvernent en tout.
 « Choisissez, autant que vous pourrez, vos amis dans un âge un peu au-des-
 « sus du vôtre ; vous en mûrirez plus promptement. A l'égard des vrais et
 « intimes amis, un cœur ouvert ; rien pour eux de secret, que le secret d'au-
 « trui, excepté dans les choses où vous pourriez craindre qu'ils ne fussent
 « préoccupés. »

Fénelon écrivoit à un militaire d'un âge plus avancé, qui avoit
 été le jouet des passions de la jeunesse, qui vouloit sincèrement re-
 venir de ses égarements, mais qui étoit arrêté par cette espèce de
 honte et d'embarras, que l'on éprouve quelquefois à montrer un
 changement subit dans ses mœurs et dans sa manière de vivre.

« Vous devez vous laisser voir tel que vous êtes, c'est-à-dire comme un
 « vrai chrétien. A la vérité, on doit cacher aux yeux du monde tout ce qu'il
 « n'est point nécessaire de lui montrer ; mais il faut qu'il sache que vous
 « renoncez au vice, que vous fuyez l'impiété. Le vrai moyen de s'épargner de
 « longues importunités et de dangereuses tentations, c'est de ne demeurer
 « point neutre. Quand un homme se déclare hautement pour la religion, d'a-

« bord on murmure ; mais bientôt on se tait ; on s'accoutume à le laisser
 « faire ; les mauvaises compagnies prennent congé, et cherchent parti ail-
 « leurs. »

Je ne vous demande qu'une chose ¹, écrit Fénelon à un homme qui mon-
 « troit encore des doutes sur les vérités de la religion : Je ne vous demande
 « que de suivre simplement la pente du fond de votre cœur pour le bien ,
 « comme vous avez suivi autrefois les actions mondaines pour le mal. Toutes
 « les fois que voudrez examiner les fondements de la religion vous y recon-
 « noîtrez sans peine qu'on n'y peut opposer rien de solide, et que ceux
 « qui la combattent, ne le font que pour ne se point assujettir aux règles de la
 « vertu.

« Ne raisonnez point ², ne croyez que votre propre cœur, qui vous parle
 « en ce moment. Consultez vos amis gens de bien, que vous connoissez pour
 « sincères ; demandez-leur s'ils se repentent d'être revenus à Dieu, et s'ils
 « ont été ou trop crédules, ou trop hardis dans leur conversion : ils ont été
 « dans le monde comme vous ; demandez-leur s'ils regrettent de l'avoir
 « quitté.

« Défiez-vous de votre esprit ³, qui vous a souvent trompé. *Le mien m'a*
 « tant trompé, que je ne dois plus compter sur lui.... Encore une fois, défiez-
 « vous des savants et des grands raisonneurs ; ils seront toujours un piège
 « pour vous, et vous feront plus de mal que vous ne sauriez leur faire de bien.
 « Ils languissent autour des questions, et ne parviennent jamais à la science
 « de la vérité. Ils sont comme les conquérants qui ravagent le monde, sans
 « le posséder.

« De bonne foi ⁴, qu'avez-vous de solide et de précis à opposer aux véri-
 « tés de la religion ? Rien qu'une crainte d'être gêné et de mener une vie
 « triste et pénible ; ce n'est qu'à force d'estimer la religion, de sentir sa juste
 « autorité et de voir tous les sacrifices qu'elle inspire, que vous la craignez,
 « et que vous n'osez vous livrer à elle. Mais permettez-moi de vous dire que
 « vous ne la connoissez pas encore aussi douce et aussi aimable qu'elle est.
 « Vous voyez ce qu'elle ôte, mais vous ne voyez pas ce qu'elle donne. Vous
 « exagérez ses sacrifices sans envisager ses consolations. Non, elle ne laisse
 « aucun vide dans le cœur ; elle ne vous fera faire que les choses que vous
 « voudrez faire, et que vous voudrez préférer à toutes les autres qui vous
 « ont si longtemps séduit.

« Qu'attendez-vous ? que Dieu fasse des miracles pour vous convaincre ?
 « Nul miracle ne vous ôteroit cette irrésolution d'amour-propre qui craint
 « d'être sacrifié. Que voulez-vous ? des raisonnements sans fin ? Les raison-
 « nements ne guériront jamais la paix de votre cœur. Vous raisonnez, non
 « pour conclure et exécuter, mais pour douter, vous excuser et demeurer en
 « possession de vous-même.

« Faites taire votre esprit. Faut-il s'étonner que l'infini surpasse nos rai-
 « sonnements qui sont si foibles et si courts ? Voulez-vous mesurer Dieu et
 « ses mystères par vos vues ? Seroit-il infini, si vous pouviez le mesurer, et
 « sonder toutes ses profondeurs ? »

¹ Lettres spirituelles.

² *Idem.*

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

Il est peu de professions dans la société, il est peu de circonstances dans la vie, pour lesquelles on ne retrouve dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon, des maximes et des règles de conduite aussi simples et aussi raisonnables que celles que nous venons de rapporter. On est d'abord étonné que de simples lettres, écrites de confiance et d'abandon, dictées, pour ainsi dire, pour le besoin du moment, offrent un cours de religion et de morale. Mais c'est précisément parce que Fénelon n'a point voulu faire un traité de religion et de morale, qu'il réussit à se faire mieux écouter et entendre. C'étoit simplement avec son cœur qu'il répondoit à ceux qu'un sentiment de confiance en sa vertu portoit à l'interroger et à le consulter; et un cœur comme celui de Fénelon étoit bien savant dans la science de tous les secrets du cœur humain, et bien éloquent dans l'art de l'émouvoir et d'en diriger les mouvements. C'est cet heureux don de persuader, en touchant, qui a valu à Fénelon un genre de gloire qui n'appartient peut-être qu'à lui seul, du moins au même degré ¹.

XVIII.

Gouvernement ecclésiastique de Fénelon.

Fénelon apportoit à l'administration de son diocèse le même zèle et le même intérêt qu'à l'instruction chrétienne de ses diocésains. Tous ces détails dont se compose une administration ecclésiastique, et que des hommes bien inférieurs à Fénelon se représentent quelquefois comme indignes d'attirer leur attention, s'ennoblissoient à ses yeux et s'élevoient au rang des devoirs les plus honorables de son ministère. La même main qui avoit tracé au duc de Bourgogne les leçons les plus sublimes pour le gouvernement d'un grand empire, adressoit à des curés et à de simples prêtres des instructions pour le gouvernement d'une paroisse.

Il avoit trouvé son diocèse dirigé par des ecclésiastiques dont les opinions différoient des siennes dans les controverses qui agitoient alors l'Eglise. Il ne crut pas devoir affliger leur vieillesse ni compromettre leur réputation, en les dépouillant des fonctions qu'ils étoient en possession d'exercer; il sut, par la confiance, l'estime et la douceur, les amener à se conformer à ses maximes d'administration, sans blesser leurs préjugés ni faire violence à leur caractère; il examinoit, il régloit, il décidoit lui-même, mais il ne faisoit usage de

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° III.

l'autorité et de la juridiction inhérentes à sa qualité d'évêque qu'après avoir pris l'avis et les lumières de son conseil : ce conseil, composé de ses vicaires-généraux et des membres de son chapitre qu'il jugeoit à propos d'y appeler, s'assembloit régulièrement deux fois la semaine en son palais.

Le diocèse de Cambrai nouvellement réuni à la France par les armes de Louis XIV, s'étendoit sur une partie importante de la Flandre encore soumise à la domination espagnole ; il avoit à ménager les esprits peu affectionnés ou du moins peu façonnés encore aux maximes du gouvernement françois, et à calmer la jalousie inquiète d'un gouvernement voisin qui paroissoit craindre que Fénelon ne sût trop faire aimer la France à des peuples attirés par sa douceur et ses vertus, et qu'on avoit intérêt à aliéner de Louis XIV, pour se défendre de sa puissance.

Fénelon se conforma, dans les règles qu'il prescrivit aux pasteurs de son diocèse pour le gouvernement spirituel de leurs paroisses, à deux maximes de saint Augustin, pleines de raison et de sagesse, et qui se tempèrent l'une par l'autre.

La première ¹, est « qu'on doit réformer sans hésiter, autant que
« les circonstances le permettent, tout ce qui n'est point fondé sur
« l'autorité des livres saints, sur les décisions des conciles, sur la
« coutume de l'Eglise universelle, sur des considérations dont l'uti-
« lité soit évidente et sensible, et qui n'a été successivement intro-
« duite qu'à la faveur de quelques usages variables des temps et des
« lieux. »

Il conclut de ce premier principe, qu'on doit s'attacher à supprimer tout ce qui n'a point été établi par une autorité légitime et qui ne peut raisonnablement devenir un objet ou un moyen d'édification ; qu'il ne suffit point, pour autoriser des abus, d'alléguer la légèreté, la grossièreté et l'indocilité du peuple ou son attachement indiscret à des usages superstitieux confirmés par une longue habitude ; que cette excessive facilité à condescendre à l'ignorance de la multitude, ne sert qu'à entretenir en elle des sentiments et des opinions contraires à la pureté et à la dignité de la religion, et offrent aux hérétiques un prétexte apparent de calomnier la sainteté de ses maximes.

¹ « Omnia quæ neque sanctarum Scripturarum autoritate continentur, nec
« in concilio episcoporum statuta inveniuntur, nec consuetudine universæ
« Ecclesiæ roborata sunt, sed pro diversorum locorum diversis temporibus
« innumerabiliter variantur, ita ut vix, aut omnino nunquam inveniri possint
« causæ, quas in eis instituendis homines secuti sunt, ubi facultas tribuitur,
« sine ulla dubitatione rescanda existimo » . (S. Augustin.)

La seconde règle de Saint-Augustin sur la même matière est aussi sage et aussi modérée que la première est exacte et judicieuse. Il pense ¹ que « les chrétiens prudents et éclairés doivent se conformer « aux usages adoptés dans les diocèses où ils sont établis; qu'ils ne « doivent se faire aucun scrupule de se soumettre à des institutions « *qui ne sont ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs*; qu'ils « doivent même éviter avec attention de devenir un sujet de scan- « dale pour eux-mêmes et pour les autres, soit en ne suivant pas « les coutumes établies, soit en se séparant de ceux qui les obser- « vent; que souvent, en voulant introduire des pratiques que l'on « suppose plus utiles ou plus régulières, on trouble et on alarme « tous les esprits par des innovations indiscrètes. »

Fondé sur ces règles de saint Augustin, Fénelon prescrit aux pasteurs de son diocèse de rejeter tout ce qui ne peut être un objet et un moyen d'édification, ou qui conduit évidemment à des opinions superstitieuses; mais il les invite en même temps à conserver avec soin tout ce qui n'est contraire ni à la foi, ni aux bonnes mœurs, et qui peut entretenir dans le peuple des sentiments plus religieux ou exciter en lui le désir de mener une vie plus chrétienne; que non-seulement on doit alors éviter d'improver ces pieuses coutumes, mais qu'on doit même les confirmer par l'exemple et l'autorité; que par ce sage tempérament on parvient également à détourner le peuple de toutes les idées superstitieuses, et à réprimer la témérité de ces censeurs chagrins et austères qui, sous prétexte de réformer quelques usages abusifs, voudroient réduire toutes les saintes cérémonies de la religion à un culte sec et stérile. Il gémit avec saint Augustin de ce qu'il est des hommes ignorants, foibles et crédules qui semblent attacher autant de prix à des pratiques extérieures qu'à l'observation des préceptes contenus dans les livres sacrés, pour la conversion du cœur et la réforme des mœurs. On ne peut sans doute, dit Fénelon, approuver une pareille illusion, quoique la sagesse prescrive quelquefois de ne pas les censurer avec trop d'a-mertume, pour éviter de scandaliser des âmes véritablement pieuses, ou d'effaroucher des esprits inquiets et ombrageux ². « Si je suis

¹ « Totum hoc genus liberas habet observationes, nec disciplina ulla est « in his melior gravi prudentique christiano, quam ut eo modo agat, quo « agere viderit ecclesiam, ad quam forte devenerit. Quod enim neque contra « fidem, neque contra bonos mores esse convincitur, indifferenter est ha- « bendum, et propter eorum inter quos vivitur societatem servandum est. « Ad quam forte ecclesiam veneris, ejus morem serva, si cuiquam non vis « esse scandalo, nec quemquam tibi..... Ipsa enim mutatio consuetudinis, « etiam quæ adjuvat utilitate, novitate perturbat » (S. Augustin).

² « Haque hujus modi ritus adventitios, qui extra ritum ab Ecclesia in ma-

« donc forcé, ajoute-t-il, *par la crainte d'un plus grand mal, de*
 « *tolérer* quelques-unes de ces coutumes qui ne paroissent pas suf-
 « fisamment autorisées par les lois règles de l'Eglise, je suis bien
 « éloigné de les approuver et de les conseiller. »

Il faut encore rappeler que Fénelon avoit à gouverner un peuple extrêmement attaché à ses usages et à ses pratiques, un peuple qui avoit long-temps vécu sous la domination espagnole, et dont il étoit nécessaire de ménager avec douceur les préventions et les habitudes. C'est ce qui lui fait dire avec saint Augustin ¹, « qu'il ne faut point
 « chercher à extirper de pareils abus avec trop de dureté et des
 « formes trop impérieuses ; que l'instruction, plutôt que le comman-
 « dement ; de sages avis, plutôt que des menaces, doivent amener
 « peu à peu ces sortes de réformes ; que c'est toujours ainsi qu'on
 « doit se conduire avec la multitude ; qu'on ne peut exercer utile-
 « ment la sévérité qu'envers les délits particuliers ; que si les supé-
 « rieurs ecclésiastiques sont quelquefois forcés d'emprunter le lan-
 « gage des menaces et des peines, ce ne doit être qu'avec l'accent
 « de la douleur et du regret, et en s'appuyant de l'autorité des livres
 « saints qui dénoncent un Dieu vengeur ; c'est toujours Dieu qui
 « doit parler dans leur bouche, et c'est Dieu seul, et non pas ses
 « ministres, qu'on doit redouter dans les menaces qu'ils prononcent
 « en son nom. C'est ainsi que les personnes vraiment pieuses, ou
 « qui sont sur le chemin de la piété, seront peu à peu éclairées, et
 « qu'à leur exemple la multitude cédera insensiblement aux invi-
 « tations pressantes de la douceur et de la charité. »

Dans l'impossibilité, ou plutôt dans la crainte où étoit Fénelon, de réformer trop brusquement des abus consacrés par le temps, il recommandoit ² aux pasteurs de son diocèse « de ne pas au moins

« nualibus comprobatur, temere vagantur, dolentes quidem tolerare cogi-
 « mur, minime vero suademus » (*Rituel de Cambrai*, die 20 august. 1707).

¹ « Absit vero ut in tanto munere obeundo ab illa aurea Augustini senten-
 « tia unquam recedant ; non ergo aspere, quantum existimo, non duriter,
 « non modo imperioso ista tollantur ; magis docendo, quam jubendo, magis
 « monendo, quam comminando ; sic enim agendum est cum multitudine ; se-
 « veritas autem exercenda est in peccata paucorum, et si quid minarum, cum
 « dolore fiat, de Scripturis comminando vindictam futuram, ne nos ipsi in
 « nostra potestate, sed Deus in nostro sermone timeatur. Ita prius monc-
 « buntur spirituales vel spiritualibus proximi, quorum autoritate, et lenissi-
 « mis quidem, sed instantissimis admonitionibus cætera multitudo franga-
 « tur » (*Rituel de Cambrai*).

² « Diligentissime observent ea omnia quæ ecclesia in manuali observari
 « jubet : cæteros autem ritus, quos popularis aura inconsulto usurpat, decli-
 « nent ; neque ipsi, obtento quovis pietatis incentivo quidquam novi et insoliti
 « tentare audeant » (*Rituel de Cambrai*).

« laisser introduire dans leurs paroisses de nouveaux usages sans
 « son autorisation, en cédant trop facilement au penchant du peu-
 « ple, ou sous prétexte de donner plus d'aliment à la piété. »

XIX.

Esprit de sagesse et de conciliation de Fénelon.—Lettre de Fénelon, 19 juillet 1702. (Manusc.) — Lettre de Fénelon, mars 17... (Manusc.)

Ces sages principes n'étoient point pour Fénelon une vaine théorie, et ne ressembloient pas à ces maximes vagues et générales de prudence et de modération qu'on se plaît quelquefois à proclamer avec ostentation dans des actes publics. Nous trouvons parmi ses manuscrits une de ses lettres au doyen d'un arrondissement de son diocèse, dans une occasion où il se trouvoit obligé de réprimer à la fois une entreprise indécente et irrégulière des habitants d'une paroisse, et le zèle peut-être déplacé du pasteur. Sa lettre nous a paru un modèle des sages tempéraments que les supérieurs ecclésiastiques peuvent observer dans de semblables circonstances.

Je vous prie, Monsieur, de prendre la peine de travailler à l'accommodement du pasteur de Jumes avec ses paroissiens. Il s'agit d'une procession que le pasteur n'a pas voulu faire en y admettant des irrévérences que le peuple vouloit y introduire, et que le peuple a faite tout seul, sans le pasteur et malgré lui.

« A l'égard des habitants, je vous prie de leur déclarer de ma part qu'ils ont fait une très-grande faute en osant faire seuls la procession, malgré leur pasteur; que c'est un acte vraiment scandaleux dans l'ordre de la religion, et que s'ils ne réparent ce scandale par leur soumission, je serai obligé de faire agir contre eux l'autorité de mon ministère.

« Mais s'ils veulent reconnoître leur faute et la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'indulgence pour gagner les cœurs de son troupeau.

« Ce que le peuple vouloit introduire dans la procession, c'est qu'il vouloit battre le tambour, porter des drapeaux, et tenir des flèches en main. A la vérité, il seroit mieux qu'on ne fit point cette innovation qui peut se tourner en abus et irrévérence; mais ce n'est pourtant pas une indécence contre le culte divin, qui mérite un procès entre le pasteur et le troupeau. Je n'ai garde de vouloir décerner un si bon pasteur ni de le laisser exposé aux caprices d'un peuple entêté; mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles ruïneroient tout le bien qu'il peut faire dans les matières les plus capitales. Il n'aura jamais ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il ne ménage pas les peuples sur de pareilles choses. Tâchez de faire finir cette affaire d'une manière douce, pour apaiser les peuples à l'égard du pasteur dans son autorité; surtout il faut que le peuple répare sa faute sur la pro-

« cession faite contre toute règle de l'Eglise, et par une espèce de révolte
 « contre elle. Cette affaire délicate est en bonne main ; je m'assure que vous
 « la terminerez amiablement, avec dextérité et ménagement. »

Nous retrouvons encore dans nos manuscrits une preuve remarquable de la prudence, de la modération et de l'esprit de conciliation dont Fénelon savoit faire usage dans les circonstances où un zèle indiscret peut quelquefois compromettre le ministère ecclésiastique. Ces circonstances ne se présentent que trop souvent dans le gouvernement des diocèses, et il est des temps difficiles où les premiers supérieurs doivent s'attacher avec encore plus d'attention à prévenir ces conflits d'autorité, dont la malveillance cherche toujours à se prévaloir, pour faire rejaillir sur la religion elle-même les torts dont quelques-uns de ses ministres peuvent se rendre coupables par un zèle qui n'est pas toujours selon la science.

On nous saura gré sans doute de rapporter comment Fénelon se conduisit dans une de ces circonstances délicates, où la sagesse conseille de prévenir un plus grand mal par un usage modéré de l'autorité. On verra comment il savoit allier dans toutes les occasions la douceur et la charité d'un pasteur, la dignité d'un supérieur, et les justes égards qu'un évêque doit toujours observer envers les dépositaires de la puissance publique. Il n'est point d'évêque qui ne puisse se retrouver dans ces positions difficiles, il n'en est point qui puisse s'offenser lorsqu'on lui propose Fénelon pour modèle.

Il paroît qu'un religieux capucin de son diocèse ne s'étoit pas renfermé dans les bornes que les convenances, une estimable circonspection, et le véritable esprit prescrivent à ses ministres dans tous les temps et dans tous les lieux. Il s'étoit permis, sans doute dans un de ses sermons, des traits ou des allusions qui avoient excité le mécontentement de l'intendant de la province ; il falloit même que ces traits ou ces allusions fussent d'une nature trop choquante pour pouvoir être dissimulés, malgré la bienveillance éclatante que tous les agents de l'autorité accordoient alors à la religion et à ses ministres, en se conformant à l'exemple et aux intentions bien connues de Louis XIV. Nous voyons par la lettre de Fénelon, qui s'étoit fait rendre un compte exact de tous les faits, qu'il ne crut pas pouvoir excuser l'imprudence de ce religieux, et qu'il se borna à prévenir les suites qu'elle auroit pu avoir.

« Je vous prie, mon révérend Père, d'aller voir au plus tôt le gardien des
 « Pères capucins de Maubeuge et le prédicateur des Dames chanoinesses de
 « cette ville, et de leur dire que le zèle du prédicateur est allé trop loin ; que
 « je ne saurois l'excuser, malgré l'amitié cordiale que j'ai pour son ordre, et

« *la persuasion où je suis des pieuses intentions de ce bon Père; qu'enfin il est*
 « *juste d'apaiser M. l'intendant, qui a l'autorité du Roi, et qui est respectable*
 « *en toute manière; qu'ainsi, ce religieux doit s'abstenir de prêcher à Mau-*
 « *beuge, et doit s'en retirer. Je ne laisserai pas de lui donner partout ailleurs,*
 « *dans ce diocèse, des marques d'estime, pour adoucir ce qui lui est arrivé.*
 « *S'il hésitoit à suivre ce que vous lui direz de ma part, il s'attireroit des or-*
 « *dres fâcheux de la Cour, qui retomberoient sur le corps même de ses con-*
 « *frères; de plus, je ne pourrais m'empêcher de révoquer ses pouvoirs. Si,*
 « *au contraire, il montre en cette occasion la douceur et l'humilité conve-*
 « *nables à sa profession pour réparer cet excès de zèle, il édifiera tout le*
 « *monde, il apaisera M. l'intendant; peut-être il l'engagera même à le laisser*
 « *dans ses fonctions, et il me montrera combien il est digne enfant de saint*
 « *François. Je vous prie de lui lire, et au Père gardien, toute cette lettre; je*
 « *vous prie aussi d'aller voir, de ma part madame l'abbesse de Maubeuge,*
 « *pour la supplier de terminer doucement cette affaire, si elle le peut, et de*
 « *n'être pas surprise que, par considération pour M. l'intendant, je souhaite*
 « *qu'il y ait un autre prédicateur dans son église. Voyez aussi, s'il vous plaît,*
 « *M. l'intendant, pour travailler à bien finir, et à faire rentrer les capucins*
 « *dans ses bonnes grâces. »*

En lisant cette lettre, on peut observer combien un heureux concert entre les agents de l'autorité et les supérieurs ecclésiastiques, peut contribuer utilement à assurer la tranquillité publique, et à prévenir des éclats affligeants. On doit présumer que c'est toujours à regret que l'autorité se trouve forcée d'exercer des actes de rigueur, et qu'elle se trouve heureuse d'en être dispensée envers les ministres de l'Église, par la sage intervention des premiers supérieurs ecclésiastiques.

XX.

Fermeté de Fénelon.

La douceur de Fénelon ne dégénéroit jamais en faiblesse, et il savoit montrer autant de fermeté que de charité, lorsqu'un devoir impérieux le forçoit de prémunir les peuples contre la contagion du vice et du scandale.

Un curé de son diocèse avoit été convaincu, devant l'official de Cambrai ¹, des délits les plus graves pour un homme de son état. Il joignoit à des habitudes grossières et licencieuses une dépravation de mœurs qui avilissoit son ministère; souvent même des actes de brutalité et des rixes violentes avoient ensanglanté les orgies qu'il osoit se permettre en présence et dans la société de ses paroiss-

¹ Traduit d'une lettre latine manuscrite de Fénelon au cardinal Dataire.

siens ; il étoit devenu l'objet de la dérision des libertins et la terreur de tous les gens de bien.

Nulle femme honnête n'auroit osé s'approcher du tribunal d'un tel pasteur ; nul homme, jaloux de son propre honneur, n'auroit permis à sa femme, à sa sœur, à sa fille, de recourir au ministère d'un prêtre aussi méprisable et aussi dangereux. Cependant, l'official de Cambrai s'étoit borné à lui enjoindre de permuter sa cure contre un bénéfice simple ¹. On n'a voit pas voulu réduire à l'indigence un homme que la misère et la violence de ses passions auroient peut-être conduit à de grands attentats contre l'ordre social. Fénelon n'a voit cherché qu'à éloigner du peuple un objet de danger et de scandale, et à interdire à un prêtre corrompu, des fonctions qu'il étoit indigne de remplir. Cet homme auroit dû sans doute bénir l'indulgente humanité de Fénelon. Il n'eut pas honte d'appeler de cette sentence (beaucoup trop douce peut-être) aux officialités d'Arras et de Saint-Omer ². Ces tribunaux, restreints dans les limites très-étroites de la juridiction qui leur étoit attribuée, commuèrent la première sentence en une injonction de se retirer pendant un an dans le séminaire de Cambrai.

Fénelon ne voulut jamais consentir « qu'une maison ³, où de « jeunes ecclésiastiques ne devoient voir que des objets d'édifica- « tion, n'entendre que les leçons de la vertu et de la piété, et où ils « devoient se pénétrer de toute la sainteté du ministère qu'ils étoient « appelés à exercer, fût souillé par la présence d'un homme qui « avoit déshonoré son caractère avec tant d'éclat ; il ne voulut pas « qu'un pareil exemple laissât penser à ces jeunes ecclésiastiques « qu'un séjour momentané dans un séminaire pût absoudre un « prêtre coupable de tant d'excès honteux ».

¹ Pour parer à cet inconvénient, on avoit établi dans presque tous les diocèses des pensions affectées aux prêtres que l'âge, les infirmités ou d'autres motifs rendoient inhabiles au ministère. Cette institution assez récente étoit encore un des bienfaits de l'administration ecclésiastique, dont les maximes et les formes paternelles étoient aussi admirées de ceux qui les connoissoient, que critiquées par ceux qui n'en avoient pas la plus foible notion.

² « Iterum atque iterum appellatione facta audomarensis, ac postea atre- « batensis officiales, nostri officialis sententiam mitigandam censuerunt, ita « ut reum absolvi, et in suum pastorale ministerium restitui vellent, modo « per annum in nostro seminario commoraretur » (*Extrait de la lettre de Fénelon au cardinal Datarum*, du 14 janvier 1710).

³ « Ego vero nolui tantam hanc turpitudinem in medio seminarii nostri « consessu spectari et indigitari posse, ne pudica et florens ea juvenus id « impune fieri posse, aut saltem citissime levi quadam pœnitentia deleri cre- « deret, quod horrendum et inter altaris ministros, nec dominandum præ- « dicamus » (*Epist. Fenelonii ad cardinalem Datarum*).

¹ Cependant Fénelon voulut concilier, autant qu'il étoit en lui, l'ordre établi dans la juridiction des appels, quelque défectueux qu'il fût, avec le devoir sacré qui ne lui permettoit pas absolument de livrer une paroisse intéressante à un pasteur aussi décrié.

« Je proposois, écrivoit Fénelon, de laisser jouir ce malheureux
« de tous les revenus de sa cure, et d'établir à mes propres dépens
« un prêtre vertueux, pour le remplacer dans ses fonctions ».

Nous empruntons ces détails d'une lettre manuscrite de Fénelon au cardinal Dataire ; car ce malheureux, que la honte, le remords et la reconnoissance auroient dû prosterner aux pieds de son archevêque, avoit encore eu l'audace de porter ses réclamations à Rome.

XXI.

Modération de Fénelon dans l'usage des actes d'autorité. — Lettre de Fénelon au ministre, 30 novembre 1710. (Manuscrit).

Des motifs aussi impérieux obligèrent Fénelon de recourir à l'autorité, pour mettre un terme à des scandales du même genre, dans une circonstance singulière, qui ne permettoit pas un recours légal devant les tribunaux. Nous avons la minute originale de sa lettre au ministre ; elle mérite d'être lue attentivement par les personnes en place, réduites à l'affligeante nécessité de provoquer des mesures de rigueur. On y admirera les ménagements pleins de douceur, qui lui font désirer que l'autorité ne se montre que pour menacer avant de frapper, dans l'espérance que de simples mesures comminatoires suffiront pour amener un changement salutaire, et prévenir une procédure infamante. On sera touché du sentiment de délicatesse qui porte Fénelon à inviter lui-même le gouvernement à ne pas s'en rapporter à son seul témoignage, et à recueillir les avis et les instructions de toutes les personnes en autorité.

« Monsieur, nous avons dans notre chapitre métropolitain un
« chanoine, nommé..... qui cause un grand scandale dans la ville
« de Bruxelles, même aux Protestants. Il y a déjà longtemps que
« M. l'archevêque de Malines, l'internonce du Pape, feu M. de Ba-
« guols², et d'autres personnes considérables, m'en avoient averti.

¹ « Attamen ne disciplinæ appellationum minus obsequi viderer, hoc unum
« volui scilicet ut relietis ph. g.... cunctis pastoratus sui fructibus, pium,
« doctum, ne peritum sacerdotem meo privato sumptu in ea parochia nutri-
« rem, qui pastoralia quæque munia diligentissime obiret ».

(*Epist. Fenelonii ad cardinalem Datarium*).

² M. Dreux Louis Dugué de Bagnols, conseiller d'État, intendant de Flandre, mort en 1709.

« Comme notre chapitre est en paisible possession d'être exempt de
« la juridiction de l'archevêque, je me suis borné à chercher, de
« concert, les moyens de faire finir un si fâcheux éclat. Nous avons
« employé inutilement toutes les voies de douceur. Ce chanoine a
« trouvé de la protection chez les ennemis, et il compte que nous ne
« pourrons point procéder contre lui, par l'embaras où nous serons
« pour informer dans le pays de la domination ennemie. M. l'ar-
« chevêque de Malines m'a néanmoins envoyé une information se-
« crète, qui charge beaucoup le chanoine ; mais j'entrevois que ce
« prélat ne veut point entreprendre une information publique dont
« nous aurions besoin. Cependant, Monsieur, il est très-important
« pour l'honneur de la religion, que ce scandale soit promptement
« réprimé. C'est dans une extrémité si embarrassante, que je prends
« la liberté de vous supplier de nous procurer la protection du Roi.
« Cette affaire sera bientôt finie, et l'accusé rentrera d'abord par
« crainte dans son devoir, pourvu que vous me faissiez l'honneur
« de m'écrire une lettre que je puisse lui montrer, et où vous me
« fassiez espérer, de la part de Sa Majesté, qu'elle donnera les or-
« dres nécessaires pour renfermer ce chanoine quand M. le cheva-
« lier de Luxembourg, lieutenant-général de cette province, et M. de
« Bernières, qui en est intendant, conviendront, avec le chapitre et
« avec moi, que ce remède est nécessaire dans un si grand mal. Vous
« voyez, Monsieur, par les tempéraments que je propose, combien
« je suis éloigné de vouloir être cru tout seul. Ces messieurs verront
« clairement que le seul usage que je veux faire de la lettre que je
« prends la liberté de vous demander, est d'éviter toute rigueur, et
« de réduire en leur présence ce chanoine à finir ses désordres, sans
« attendre une procédure infamante. J'espère que Sa Majesté voudra
« bien faire cette bonne œuvre en faveur de l'Eglise. »

Fénelon n'ignoroit pas que le véritable moyen de prévenir les scandales que donnent quelquefois à la religion et au monde, des ministres infidèles à la sainteté de leur vocation, est de ne dispenser les dignités et les offices de l'Eglise qu'à des hommes capables d'en remplir tous les devoirs avec édification et utilité. Mais on sait combien les évêques étoient gênés dans leur choix, ou déconcertés dans leurs pieux desseins par les résignations et les droits des patrons et des collateurs.

Le diocèse de Cambrai étoit resté, par la capitulation, soumis au concordat germanique, qui attribuoit au Pape le droit de nommer à certains bénéfices vacants pendant six mois de l'année. La considération dont Fénelon jouissoit à Rome depuis son édifiante soumis-

sion, et l'estime singulière de Clément XI pour les vertus de l'archevêque de Cambrai, avoient porté ce pontife à ne disposer des bénéfices qui vaquoient à sa nomination, qu'en faveur des sujets qui lui présentoiient un témoignage favorable de ce prélat.

Mais Fénelon ne crut devoir user de la confiance du Pape, qu'en s'imposant à lui-même des règles invariables de justice, qu'il ne se permit jamais de faire fléchir devant des considérations de faveur ou de complaisance.

« ¹ Il se prescrivit d'abord de ne jamais recommander au Pape
« aucun de ses parents, ni des amis de ses parents.

« Il se bornoit à accorder des attestations, parce que le Pape
« l'exigeoit, et il s'interdit toute espèce de recommandation.

« S'il ne croyoit pas pouvoir refuser de justes attestations de
« capacité et de bonne conduite à ceux qui en demandoient, dans la
« vue de s'en servir pour obtenir quelque bénéfice à la Cour de
« Rome, il se croyoit encore plus strictement obligé d'attester la
« vertu, le mérite et les talents de ceux qui, par modestie ou par
« scrupule, évitoient de réclamer son témoignage.

« Il pensoit que l'on devoit préférer les naturels du pays aux
« étrangers ; il ne dérogea à cette règle que dans une seule occasion,
« pour l'archidiaconé de Cambrai, en faveur de l'abbé de Laval-
« Montmorency², que ses services dans le diocèse même de Cam-
« brai et dans celui de Tournai, et sa qualité de chanoine de Cam-
« brai, indépendamment de sa haute naissance et de ses qualités
« personnelles, rendoient bien digne de cette exception. Il avoit
« même eu l'intention de faire valoir en cette occasion les titres non
« moins recommandables de *l'abbé d'Alsace-d'Hénin-Liétard*.

« Il observoit enfin que les lois du royaume ne lui permettant de
« proposer aucun étranger pour les bénéfices de sa cathédrale, à
« moins qu'on eût obtenu du Roi des lettres de naturalité, et que la
« plus grande partie de son diocèse se trouvant sous la domination
« du roi d'Espagne, il étoit nécessairement forcé de fixer son choix
« dans un nombre assez borné d'ecclésiastiques françois ; que parmi
« ces ecclésiastiques, il en étoit qui réunissoient, à la vérité, des
« mœurs et de la science, mais qui malheureusement montroient
« un penchant trop décidé vers les nouvelles doctrines, ce qui l'o-
« bligeoit quelquefois à préférer des étrangers attachés au diocèse

¹ Mémoire latin de Fénelon, du 29 octobre 1708 (Manuscrits)

² Charles-François Guy de Laval de Montmorency, nommé à l'évêché d'Ypres en 1713, qu'il ne garda que trois mois, étant mort au mois d'août de la même année.

« de Cambrai par d'anciens services et par une résidence constante,
 « et qui avoient le mérite de joindre aux vertus et aux talents une
 « véritable soumission pour l'autorité de l'Église. »

XXII.

Zèle de Fénelon pour défendre les droits de son clergé.

Fénelon ne bornoit pas son zèle à maintenir la discipline et la régularité dans son diocèse; il se regardoit comme le défenseur des droits de son clergé, lorsqu'il les croyoit compromis par des atteintes injustes et arbitraires. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénelon, qui atteste sa sollicitude pour tous les intérêts d'un corps dont il étoit le protecteur naturel. Ce mémoire, qui n'a pour objet qu'une question fiscale, seroit aujourd'hui sans intérêt; il est adressé à M. de Pontchartrain, alors contrôleur-général des finances, et il est difficile de réfuter avec plus de sagacité, de précision et de clarté, les motifs illusoirs sur lesquels le ministre avoit élevé et fendoit les prétentions du fisc. Il est facile de juger que, quoique Fénelon parût entièrement absorbé depuis sa retraite de la Cour, par les objets purement spirituels de son diocèse, la justesse, l'étendue et la facilité naturelle de son esprit, le rendoient également propre à tous les genres d'affaires, et qu'il n'étoit aucun détail de l'administration et du gouvernement auquel il fût étranger.

XXIII.

Noblesse et générosité de Fénelon. — Lettre de Fénelon au prince Eugène (Manuscrit).

Mais s'il défendoit avec zèle les droits de son clergé contre des prétentions injustes et abusives, il pensoit en même temps que le clergé devoit donner dans toutes les occasions l'exemple des plus grands sacrifices pour le bien de l'État et le soulagement des peuples. Les malheurs de la guerre obligèrent le gouvernement, en 1708, à demander des secours extraordinaires au clergé du Cambésis, comme aux autres corps de l'Etat. La Flandre depuis sept ans étoit le théâtre de toutes les calamités que les armées victorieuses et vaincues traient à leur suite; les campagnes étoient dépeuplées, et les terres sans culture. La condition du clergé de Cambésis étoit encore plus déplorable que celle du clergé de toutes les

autres provinces ; mais Fénelon pensa que dans la crise où la France se trouvoit, le premier de tous les devoirs commandoit au clergé de faire les derniers sacrifices pour épargner au peuple de nouvelles charges. Son cœur lui suggéra un expédient pour rendre ces sacrifices un peu moins onéreux à la classe la plus utile et la plus pauvre de son clergé. Cet expédient fut de se charger lui-même de la contribution à laquelle les curés de son diocèse avoient été taxés.

Ce n'étoit pas seulement avec les ministres de Louis XIV que Fénelon savoit parler le langage de cette noble et décente fermeté qui convenoit à son nom, à son rang et à la justice des réclamations qu'il leur adressoit ; il savoit aussi s'élever sans effort à la hauteur des grands de la terre, pour leur recommander les intérêts de la religion, et pour la défendre contre les abus de la victoire et de la puissance. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénelon au prince Eugène ¹, qui commandoit alors, dans les Pays-Bas, les armées victorieuses des princes confédérés contre la France. On a vu que Fénelon ne dédaignoit pas de descendre jusqu'à la prière, et craignoit, pour ainsi dire, de laisser apercevoir son autorité à ses inférieurs. Un juste sentiment de dignité, qui semble appartenir au même principe en s'exprimant sous des formes différentes, donne à son langage, en parlant au prince Eugène, un caractère plus noble et plus élevé. Fénelon avoit vu la cour des rois, et un grand usage du monde lui avoit appris à tempérer la force de ses représentations par ce mélange d'estime et de respect justement dû au rang de ce prince, ainsi qu'à ses qualités personnelles. On sait d'ailleurs que le prince Eugène avoit accoutumé les armées qu'il commandoit, à rendre, à l'archevêque de Cambrai, des honneurs que des ennemis victorieux accordent rarement aux sujets d'une puissance rivale. Fénelon avoit le droit d'espérer que sa juste intervention, pour une cause aussi sacrée que celle de la religion, seroit favorablement accueillie par un prince qui faisoit profession d'honorer, dans l'archevêque de Cambrai, les vertus d'un évêque et le sage instituteur de *Télémaque*.

« Monsieur, quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, « j'espère que vous aurez la bonté d'agréer la liberté que je prends

¹ Le prince Eugène de Savoie, second fils du comte de Soissons, mort colonel général des Suisses en 1673, et d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, nièce du cardinal Mazarin. On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie ; c'est que la sœur et héritière du comte de Soissons, de la maison de Bourbon, tué à la bataille de Sedan, le 6 juillet 1644, sans laisser d'enfants légitimes, avoit épousé un prince de Carignan.

« de vous demander votre protection pour les églises de mon diocèse,
 « qui sont dans la ville ou dans le voisinage de Tournai. Je ne suis
 « point surpris de ce que les Allemands, les Anglois et les Hollan-
 « dois, qui ne sont pas catholiques, prennent des lieux convenables
 « pour exercer librement leur religion dans le pays où ils font la
 « guerre ; mais j'ose dire, Monsieur, qu'ils n'ont aucun besoin de
 « rendre cet exercice public et ouvert pour y attirer les Catholiques.
 « Il y a toujours, en chaque pays, des esprits légers et crédules que
 « le torrent de la nouveauté entraîne, et qui sont facilement séduits.
 « Cette séduction des esprits foibles ne pourroit que troubler un
 « pays qui a toujours été si jaloux de conserver l'ancienne religion ;
 « elle a toujours été fortement soutenue et protégée sous la domina-
 « tion de la maison d'Autriche ; et j'ai peine à croire que ceux qui
 « gouvernent pour les alliés voulussent autoriser une innovation qui
 « alarmeroit l'Eglise catholique. Faites-moi, s'il vous plait, Monsieur,
 « l'honneur de me permettre de vous proposer un exemple assez
 « récent, qui pourroit servir à persuader ceux qui ont besoin d'être
 « persuadés. Après la fin de la dernière guerre et immédiatement
 « avant celle-ci, les troupes de la Hollande, qui étoient en garnison
 « à Mons et dans les autres villes des Pays-Bas espagnols, avoient
 « un lieu un peu écarté pour leur prêcher, où ils exerçoient librement
 « leur religion, sans l'ouvrir à aucun des Catholiques qui peuvent
 « être séduits. Il me paroît, Monsieur, que ce tempérament dont on
 « se contentoit alors, seroit encore suffisant aujourd'hui pour satis-
 « faire les autres religions sans blesser la nôtre.

« J'espère que, si cet expédient, déjà éprouvé par les mêmes na-
 « tions dans les mêmes pays, est examiné, on le trouvera digne de
 « la sagesse et de la modération de ceux qui ont l'autorité. Ce qui
 « me donne le plus d'espérance, est la protection d'un prince qui
 « aime sincèrement la vraie religion, dont la maison a souvent sou-
 « tenu la catholicité avec tant de zèle, et dont l'Europe entière es-
 « time les grandes qualités. »

XXIV.

Fermeté de Fénelon sur la juridiction spirituelle.—Mémoire de Fénelon au chancelier Voisin, 1714. (Manuscrit).

Ce n'étoit pas seulement envers le prince Eugène, envers le général d'une armée ennemie, que Fénelon déployoit la noble et respectueuse fermeté que lui inspiroit son zèle pour la religion, c'étoit envers

Louis XIV lui-même ; et en réclamant contre les maximes irrégulières des ministres d'un monarque, qui croyoient lui montrer leur dévouement en portant jusqu'à l'excès les prétentions d'un pouvoir absolu et indéfini. Nous avons un mémoire très-intéressant de la main de Fénelon, adressé à M. Voisin¹, ministre de la guerre et chancelier de France ; il y expose les véritables principes au sujet de l'exercice de la juridiction spirituelle ; il proclame avec une noble franchise, au pied du trône de Louis XIV, ces principes constitutifs de l'Eglise catholique, dont le renversement a eu, de nos jours, des suites si déplorables. Ce mémoire nous a paru surtout intéressant, parce qu'il nous montre comment, dans toutes les occasions, Fénelon savoit concilier la sagesse et la modération avec la plus inébranlable fermeté : on y voit son empressement à proposer lui-même ces tempéraments respectueux, dont les ministres de l'Eglise doivent donner l'exemple, pour les dépositaires de l'autorité souveraine.

« J'ai une reconnoissance infinie, écrit Fénelon, des bontés singulières de M. Voisin ; je suis honteux de mes importunités et de sa patience ; je dois respecter ses grandes occupations ; je veux me taire, et supposer que je me trompe dès que je m'aperçois que je ne suis pas sa pensée ; mais je crois devoir en conscience lui représenter encore une fois ce qui n'importe en rien au Roi et qui me paroît capital pour l'Eglise.

« 1^o Personne ne prouvera que j'aie demandé, à notre parlement, rien au-delà de la juridiction ordinaire *pour les choses purement spirituelles*, sur le chapitre de Valenciennes. Or, le parlement n'a pas pu s'empêcher de maintenir l'archevêque de Cambrai *dans cette juridiction spirituelle* ; donc il m'a adjugé sans aucune expédition tout ce que j'ai demandé. S'il a compensé les dépens, c'est qu'il a supposé, je ne sais pourquoi, que j'avois prétendu la juridiction temporelle.

« 2^o Le parlement n'a point assujetti l'archevêque à demander au Roi aucune permission pour exercer *cette juridiction spirituelle*. De plus, tous mes prédécesseurs l'ont exercée paisiblement cent et cent fois par des actes qui subsistent, sans avoir jamais demandé cette permission aux rois d'Espagne. Pourquoi commencerons-nous à le faire aujourd'hui ? *Est-ce la puissance séculière qui donnera à un évêque le droit d'exercer la juridiction spirituelle, qu'il ne peut recevoir que de Jésus-Christ ?*

¹ Daniel-François Voisin, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, le 9 juin 1709, nommé chancelier et garde-des-sceaux, le 2 juillet 1714, mort le 2 février 1717.

« 3^o Le Roi n'assujettit à cette demande aucun des évêques de son
 « royaume, pour les chapelles royales qui n'ont obtenu aucun titre
 « d'exemption ; il laisse les archevêques de Paris exercer librement
 « leur juridiction purement spirituelle, sur les personnes ecclésiastiques
 « qui composent sa chapelle même de Versailles. A plus
 « forte raison Sa Majesté laissera-t-elle cette liberté aux archevêques
 « de Cambrai, sur un chapitre qui n'a ni titre ni possession d'exemption.
 « tion.

« 4^o Rien n'est plus absurde que de dire, comme ce chapitre l'a
 « dit, qu'il est un corps laïque, qui ne dépend que du Roi, son fondateur.
 « Les canonicats sont de vrais bénéfices ; leurs personnes
 « sont ecclésiastiques ; leurs fonctions sont spirituelles : ce chapitre
 « a été institué, non par le prince laïque, mais par l'Eglise. Le
 « prince n'a fait que donner du bien pour la subsistance temporelle
 « de ces chanoines : comment peuvent-ils ignorer les règles, jusqu'à
 « s'imaginer qu'ils dépendent du prince laïque pour la juridiction
 « *purement spirituelle* ?

« 5^o Ils ne seroient pas dans une moins grossière erreur, s'ils
 « prétendoient que le parlement n'a pas adjugé, à l'archevêque, la
 « correction des mœurs, en lui adjugeant la juridiction pour les
 « choses purement *spirituelles*. Il n'est pas permis d'ignorer que la
 « correction des mœurs est le point le plus spirituel pour le salut des
 « âmes. Le parlement n'a garde de nier qu'il nous a adjugé cette
 « correction, en nous adjugeant tout ce qui est *purement spirituel* ;
 « *s'il n'en convenoit pas, ce seroit le Roi, protecteur des canons et*
 « *de la liberté de l'Eglise, qui le redresseroit en ce point.*

« 6^o Sa Majesté aime trop l'Eglise pour vouloir faire entendre
 « dans un acte solennel, *que c'est elle qui, par sa puissance séculière,*
 « *donne à un archevêque le pouvoir de faire exercer la juridiction*
 « *purement spirituelle, et de supposer que cet archevêque n'a cette*
 « *juridiction qu'autant que le Roi la lui accorde.*

« 7^o *Si le Roi n'exige de l'archevêque qu'une très-respectueuse*
 « *demande d'un simple agrément, l'archevêque peut le faire, quoique*
 « *cette formalité soit destituée de règle et d'exemple ; mais, en ce cas,*
 « *on ne sauroit marquer dans l'acte, avec trop de précaution, qu'il*
 « *ne s'agit que d'une simple marque de respect pour obtenir un simple*
 « *agrément, afin d'éviter une équivoque très-indécente et un*
 « *abus très-dangereux sur la juridiction purement spirituelle. »*

Fénelon avoit proclamé ses principes sur la juridiction spirituelle dans une occasion bien plus solennelle ; il les avoit adressés, du haut de la chaire, à deux princes souverains, au moment même où

l'un des deux alloit recevoir de ses mains l'onction épiscopale : il a développé avec tant d'exactitude et de sagesse la véritable doctrine sur cette matière, dans son discours *pour le sacre de l'électeur de Cologne*¹, que nous croyons en devoir rapporter les traits principaux. Il n'est pas inutile de rappeler de temps en temps ces maximes conservatrices qui forment la chaîne de la tradition : la malveillance la plus inquiète et la plus ombrageuse est forcée de les respecter, lorsqu'elles sont transmises par des évêques aussi religieux et aussi éclairés que Fénelon, par des sujets aussi soumis que Fénelon, par des citoyens aussi vertueux et aussi modérés que Fénelon.

« Que les princes ne se flattent pas que l'Eglise tomberoit s'il ne la portoient
 « pas dans leurs mains; s'ils cessoient de la soutenir. Le tout-puissant la por-
 « teroit lui-même. Suspendue entre le ciel et la terre, elle n'a besoin que de
 « cette main invisible et toute-puissante. Malgré les tempêtes du dehors et les
 « scandales du dedans, l'Eglise demeure immortelle ; pour vaincre, elle se
 « contente d'obéir, de souffrir, de mourir.

« En vain on diroit que l'Eglise est dans l'Etat; l'Eglise, il est vrai, est dans
 « l'Etat pour obéir au prince dans tout ce qui est temporel; mais, quoiqu'elle
 « se trouve dans l'Etat, elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spiri-
 « rituelle. Le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point acquis le droit de
 « l'assujettir; les princes, en devenant les enfants de l'Eglise, ne sont point
 « devenus ses maîtres. *L'Empereur*, disoit saint Ambroise, *est au-dedans de*
 « *l'Eglise, mais il n'est pas au-dessus d'elle. L'Eglise demeure, sous les em-*
 « *pereurs convertis, aussi libre qu'elle l'avoit été sous les empereurs idolâtres*
 « *et persécuteurs.*

« S'agit-il de l'ordre civil et politique, l'Eglise n'a garde d'ébranler les ro-
 « yaumes de la terre...; elle ne désire rien de ce qui peut être vu ; elle est
 « pauvre et jalouse du trésor de sa pauvreté ; elle est paisible, et c'est elle
 « qui donne la paix que le monde ne peut donner ni ôter ; elle est patiente,
 « et c'est par sa patience qu'elle est invisible, elle ne veut qu'obéir ; elle
 « donne sans cesse l'exemple de la soumission et du zèle pour l'autorité lé-
 « gitime ; elle verseroit tout son sang pour la soutenir ; les princes n'ont
 « point de ressource plus assurée que sa fidélité.

« Mais plutôt que de subir le joug des puissances du siècle, et de perdre la
 « liberté évangélique, elle rendroit tous les biens temporels qu'elle a reçus
 « des princes. *Les terres de l'Eglise*, disoit saint Ambroise, *paient le tribut,*
 « *et si l'empereur veut ces terres, il a la puissance pour les prendre ; aucun*
 « *de nous ne s'y oppose; les aumônes des peuples suffiront encore à nourrir*
 « *les pauvres; qu'on ne nous rende point odieux par la possession où nous*
 « *sommes de ces terres; qu'il les prenne, si l'empereur le veut; je ne les donne*
 « *point, mais je ne les refuse pas.*

« Mais s'agit-il du ministère spirituel donné à l'Eglise par son divin fon-
 « dateur, l'Eglise l'exerce avec une entière indépendance des hommes. Comme
 « les pasteurs doivent donner aux peuples l'exemple de la plus parfaite sou-

¹ Prononcé dans l'église de Lille, le 1^{er} mai 1707.

« mission et de la plus inviolable fidélité aux princes pour le temporel, il
 « faut aussi que les princes, s'ils veulent être chrétiens, donnent aux peuples,
 « à leur tour, l'exemple de la plus humble docilité et de la plus exacte obéis-
 « sance aux pasteurs pour toutes les choses spirituelles.

« O hommes, qui n'êtes qu'hommes, quoique la flatterie vous tente d'ou-
 « blier l'humanité et de vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que
 « Dieu peut tout sur vous et que vous ne pouvez rien contre lui !

« Non-seulement les princes ne peuvent rien contre l'Eglise ; mais encore
 « ils ne peuvent rien pour elle, touchant le spirituel, qu'en lui obéissant.

« Il est vrai que le prince pieux et zélé est nommé *l'évêque du dehors et le*
 « *protecteur des canons*, expressions que nous répéterons avec joie dans le
 « sens modéré des anciens qui s'en sont servis. Mais *l'évêque du dehors* ne doit
 « jamais entreprendre la fonction de celui du dedans ; en même temps
 « qu'il protège, il obéit ; il protège les décisions, mais il n'en fait aucune ; le
 « protecteur de la liberté ne la diminue jamais ; sa protection ne seroit plus
 « un secours, mais un joug déguisé, s'il vouloit déterminer l'Eglise au lieu
 « de se laisser déterminer par elle. C'est par cet excès funeste que l'An-
 « gleterre a rompu le lien sacré de l'unité, en voulant donner l'autorité de
 « chef de l'Eglise au prince qui ne doit jamais en être que le protecteur.
 « Quelque besoin que l'Eglise ait de l'appui des princes, elle a encore plus
 « besoin de conserver sa liberté. »

XXV.

Affaire de l'évêque de Tournai. — Lettre de Fénelon au duc de
Chevreuse, 12 mai 1711. (Manusc.)

Fénelon eut à veiller sur le maintien des véritables maximes de la
 juridiction spirituelle, dans une circonstance très-difficile. L'état in-
 quiétant où se trouvoit la religion dans l'un des diocèses les plus
 importants de sa métropole, attira toute son attention et mit à une
 nouvelle épreuve son zèle et sa sagesse.

Les armées ennemies, commandées par le prince Eugène, s'é-
 toient emparées de Tournai au mois de septembre 1709. M. de
 Beauvau¹ en étoit alors évêque, et se trouvoit à Tournai lorsque
 cette ville fut prise : il refusa au prince Eugène de faire chanter le
Te Deum, pour remercier Dieu d'une conquête qui étoit un sujet
 d'affliction pour un prélat attaché à son Roi par le respect, la recon-
 noissance et même par le sang ; mais il sut accompagner son refus
 des expressions les plus flatteuses et les plus obligeantes pour le
 prince Eugène. Ce prince avoit lui-même le sentiment des conve-

¹ René-François de Beauvau, nommé à l'évêché de Bayonne, le 1^{er} novem-
 bre 1700, transféré à celui de Tournai le 23 avril 1707, à l'archevêché de
 Toulouse le 29 juillet 1713, à l'archevêché de Narbonne le 5 novembre 1719,
 nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit au mois de février 1724, mort
 à Narbonne le 4 août 1739, âgé de soixante-quinze ans.

nances, et il respecta la juste délicatesse d'un prélat du rang et de la naissance de M. de Beauvau ; il savoit d'ailleurs que l'évêque de Tournai , satisfait de pouvoir remplir avec sécurité les fonctions de son ministère, étoit trop sage et trop éclairé pour faire servir l'autorité de son caractère à des intrigues politiques ou à des mouvements dangereux pour la sûreté de cette nouvelle conquête ; il laissa à l'évêque de Tournai exercer paisiblement *sa juridiction spirituelle*, et le maintint en possession des revenus de son siège ; mais les Hollandois ne se montrèrent pas tout-à-fait aussi généreux, lorsque, par une suite des arrangements convenus entre les alliés, le prince Eugène les eut mis en possession de Tournai, ils voulurent exiger de M. de Beauvau des actes qui blessoient également ses principes religieux et ses sentiments de délicatesse ; il n'en étoit pas des Hollandois comme du prince Eugène ; ils étoient peu familiarisés avec cette science des égards et des convenances dont un prince élevé dans les Cours avoit l'habitude , le goût et le tact. Les manières insinuanes de l'évêque de Tournai étoient sans mérite auprès de ces républicains, exaltés par leur haine pour Louis XIV et par l'ivresse de leurs succès ; d'ailleurs ils étoient dirigés, dans le gouvernement ecclésiastique de leur nouvelle conquête, par quelques jansénistes réfugiés en Hollande.

Ce n'est pas que les Hollandois attachassent beaucoup d'importance à ces controverses ecclésiastiques ; ils avoient seulement entendu dire que les disciples de Jansénius s'éloignoient moins que leurs adversaires, de la doctrine rigide de Calvin sur la grâce ; et cette conformité, réelle ou apparente, pouvoit les faire pencher en leur faveur. Mais un motif politique acheva de décider les Hollandois, ils voyoient dans ces ecclésiastiques des prêtres irrités contre Rome qui les avoit condamnés, et aigris contre Louis XIV qui leur étoit contraire. Parmi eux se trouvoit l'abbé Ernest ¹, secrétaire du célèbre docteur Arnauld ², mort quelques années auparavant : il avoit gagné la confiance du grand pensionnaire Heinsius, et il lui suggéra l'idée de forcer, par des dégoûts, l'évêque de Tournai à abandonner son diocèse, et de faire usage du prétendu droit de souveraineté pour nommer aux canonicats vacants dans l'Eglise de Tournai. Ernest se fit même nommer au doyenné du chapitre, et fit tomber le choix des états, pour les canonicats vacants, sur des ecclésiastiques qui partageoient ses opinions et sa résistance au saint Siège. L'évêque de Tournai, pour éluder les premières difficultés,

¹ De Richt Ans-Van-Ernest, chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles.

² Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, né à Paris, le 6 février 1612, mort à Bruxelles le 8 août 1694, âgé de quatre-vingt-deux ans et demi.

s'éloigna de son diocèse, et les Hollandois lui prescrivirent immédiatement un délai très-court pour y revenir, à des conditions qui rendoient son retour encore plus difficile ; le délai expiré, les états de Hollande firent saisir ses revenus, et prétendirent se prévaloir de cette absence forcée pour supposer le siège vacant, et même pour se mettre en possession de la juridiction spirituelle.

L'absence de l'évêque de Tournai, et le refus que faisoit le chapitre d'admettre dans son sein des intrus qui déclaroient eux-mêmes ne vouloir pas se soumettre aux décrets du saint Siège, avoient introduit une espèce de schisme dans ce malheureux diocèse. Tel étoit depuis deux ans l'état des choses à Tournai, lorsque l'archevêque de Cambrai crut devoir, en qualité de métropolitain, venir au secours de cette Eglise affligée et privée de la présence de son légitime pasteur. Il jugea d'abord que le remède le plus prompt, le plus efficace et le plus canonique, étoit que l'évêque de Tournai essayât au moins de se remettre en possession de sa juridiction. Ce fut l'objet d'un mémoire très-intéressant que nous avons sous les yeux, et que Fénelon fit remettre à Louis XIV : il en donna communication à l'évêque de Tournai lui-même par une lettre du 5 février 1711.

C'est dans ce mémoire que Fénelon, après avoir exposé tous les motifs de conscience, qui font un devoir à l'évêque de Tournai de revenir dans son diocèse, malgré les vexations qu'il avoit à redouter des Hollandois, discute les considérations purement politiques ou fondées sur un simple point d'honneur qu'on oppose quelquefois à des obligations sacrées et d'un ordre supérieur ; car en même temps qu'il rappelle aux ministres de l'Eglise les règles et les principes qui doivent diriger leur conduite envers Dieu et envers l'Etat, il avertit les princes et les gouvernements qu'il est des circonstances malheureuses où ils doivent éviter d'exiger au-delà de ce que la sagesse, la raison, la justice, leur intérêt même bien entendu peuvent demander. Les propres expressions de Fénelon feront encore mieux connoître cette sage mesure avec laquelle il savoit toujours concilier les principes et les convenances. « Des laïques pleins d'honneur, de bon sens et de zèle pour le Roi, peuvent croire que M. de Tournai ne doit pas revenir dans son diocèse, parce qu'ils ne sont attentifs qu'aux motifs d'attachement et de reconnaissance pour Sa Majesté ; mais je suis persuadé que le Roi, qui aime la religion, et qui est plus jaloux du règne de Dieu que du sien propre, aura la bonté d'entrer en compassion pour une grande Eglise, et même pour toute une province ecclésiastique, où la religion est menacée des derniers malheurs. » (Manuscrits.)

Les considérations exposées dans ce mémoire parurent si fortes et si décisives, que le Roi ordonna immédiatement à l'évêque de Tournai de se rendre dans son diocèse ; mais les Hollandois, toujours fidèles au système qu'on leur avoit inspiré, persistèrent à interdire à ce prélat l'accès de sa ville épiscopale. L'évêque de Tournai ne put venir en Flandre que pour avoir la douleur d'être témoin de l'espèce de schisme que l'on cherchoit à établir et à propager dans son diocèse, sans qu'il fût en son pouvoir d'y apporter aucun remède. Ce n'étoit qu'avec une secrète répugnance qu'il s'étoit conformé aux ordres du Roi, soit qu'il fût convaincu de l'inutilité des tentatives qu'il hasarderoit pour pénétrer à Tournai, soit que son caractère et son goût le rendissent peu propre à ce genre de combats. D'ailleurs ses vœux, ses espérances, et les intentions déjà connues de la Cour, l'appeloient à un des premiers sièges du Languedoc¹, où ses talents pour les affaires, son esprit de conciliation, sa grâce et sa facilité pour briller à la tête d'une assemblée, lui promettoient une existence et une réputation plus conformes à la douceur, à l'élégance et à la noblesse de ses manières. C'est ce que Fénelon nous laisse apercevoir dans quelques unes de ses lettres confidentielles au duc de Chevreuse : on y remarquera avec quelle finesse d'observation Fénelon jugeoit les hommes, les esprits et les caractères².

L'évêque de Tournai, soit par le désir sincère de recouvrer le libre exercice de ses fonctions dans son diocèse, soit pour constater au moins qu'il vouloit épuiser tous les moyens qui étoient en son pouvoir pour se conformer aux intentions du Roi et aux instances de Fénelon, avoit proposé un plan pour obtenir le consentement des Hollandois par l'intervention du cardinal de Bouillon, retiré alors dans les Pays-Bas, sous la protection des armées ennemies. On sait que ce cardinal avoit, dès l'année précédente (1710), par un acte de désobéissance formelle, contrevenu aux ordres du Roi, qui le tenoit depuis dix ans exilé dans ses abbayes, et qu'il s'étoit fait enlever par un détachement de l'armée du prince Eugène. L'évêque de Tournai fit part de son plan à Fénelon. Ce projet étoit aussi délicat que l'exécution en étoit difficile. On connoissoit la juste indignation de Louis XIV contre le cardinal de Bouillon, et on savoit combien il eût été révolté de la seule pensée qu'on osât mêler le nom de ce prélat à une négociation où la France parût intéressée. Fénelon étoit plus exposé que tout autre à déplaire au Roi, en concourant au projet

¹ L'archevêché de Toulouse, vacant depuis le 11 juillet 1710, par la mort de M. Jean-Baptiste-Michel de Colbert de Villacerf.

² Voyez cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° iv.

de l'évêque de Tournai. Ses ennemis avoient cherché à entretenir la prévention de ce prince contre lui, en rappelant, à l'époque de l'évasion du cardinal, ses anciennes relations avec l'archevêque de Cambrai pendant l'affaire du quiétisme, et en cherchant à faire entendre qu'il étoit en correspondance habituelle avec lui¹; mais la calomnie avoit au moins échoué en cette occasion, et Louis XIV étoit bien convaincu, que si le cardinal de Bouillon eût pris conseil de Fénelon, il n'auroit certainement pas hasardé la démarche irrégulière et inconsidérée qu'il s'étoit permise. Mais ces essais encore si récents de la malveillance de ses ennemis, imposoient à Fénelon une extrême circonspection sur tout ce qui pouvoit avoir le plus foible rapport avec le cardinal de Bouillon. Cependant nulle considération de crainte ou d'intérêt personnel ne pouvoit l'arrêter aussitôt qu'il apercevoit un bien à faire ou un mal à prévenir dans l'ordre de la religion. Nous avons sa réponse à l'évêque de Tournai²; elle montre dans quelle juste mesure le zèle et la sagesse balançoient toutes ses pensées et toutes ses démarches.

Mais il paroît que cette négociation, dans laquelle le cardinal de Bouillon devoit jouer un rôle plus ou moins ostensible, fut rejetée à Versailles; du moins on ne voit point qu'elle ait eu aucune suite.

L'évêque de Tournai, en quittant la Flandre pour retourner à Paris, avoit fait part à Fénelon d'une autre idée qui pouvoit encore plus sûrement prévenir le schisme dont son Église étoit menacée; il avoit même eu recours à son intervention pour en préparer le succès: c'étoit de donner à M. de Beauvau un successeur à Tournai, qui pût être aussi agréable à la Cour de France qu'aux puissances ennemies. Fénelon jeta les yeux sur l'évêque de Namur, Ferdinand-Maximilien des comtes de Berlo et de Brus; il lui écrivit pour sonder ses dispositions³.

L'évêque de Namur fut sans doute effrayé des contradictions qu'il redoutoit, et préféra la situation tranquille où il se trouvoit à Namur, aux discussions orageuses qui l'attendoient à Tournai.

Ce que Fénelon avoit prévu arriva. L'évêque de Tournai, se voyant dans l'impossibilité de s'établir dans son diocèse par l'obstination des Hollandois à lui en interdire l'entrée, avoit fait valoir auprès du Roi les embarras de sa position personnelle, et les considérations très-plausibles et très-naturelles qui rendoient sa présence inutile et même

¹ Nous avons des preuves de la tracasserie qu'on avoit voulu susciter à Fénelon au sujet de l'évasion du cardinal de Bouillon, dans ses lettres manuscrites au duc de Chevreuse, sous la date de 1719.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° v.

³ Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° vi.

peu convenable aux portes d'un diocèse où il ne lui étoit pas permis de pénétrer ; il avoit obtenu au bout de trois mois la permission de revenir à Paris. « M. l'évêque de Tournai, écrit Fénelon au duc de Chevreuse, mouroit d'envie depuis plus d'un mois de regagner Paris ; il ne soupire qu'après Toulouse et le Languedoc ; il craint Tournai comme le tonnerre ; il a satisfait ici sagement aux bien-séances, et il a été ravi d'être refusé. Je sais que les Hollandois veulent changer de batterie ; ils se retranchent à dire que l'évêque est un homme intrigant, qui veut faire sa cour en se mêlant de servir la France contre eux. Nous ne voulons point, disent-ils, le laisser rentrer pendant la campagne. Si M. de Tournai ne revenoit point et paroïssoit abandonner son troupeau, le scandale et le danger du schisme recommenceroient ; les bien intentionnés du chapitre perdrieroient courage. J'ai fort approuvé la pensée de M. de Tournai, pour se procurer un successeur agréé des deux puissances opposées ; un autre feroit plus de bien que lui dans cette place, après les contradictions qu'il a eues ; d'un autre côté, il iroit à Toulouse, place importante, dont la longue vacance ne peut manquer d'être très-nuisible. Ce prélat, comme je vous l'ai déjà dit, est doux, sage, modéré, de bonnes mœurs, mais souple, adroit et ambitieux. Je n'ai rien oublié pour gagner son cœur ; mais ses goûts sont trop différents des miens ; il ne sauroit être libre et à son aise avec moi. »

Le départ de l'évêque de Tournai, les vexations que les états-généraux ne cessoient d'exercer envers le chapitre de son Eglise, pour le forcer à recevoir les nouveaux chanoines, l'esprit de secte d'Ernest et de ses partisans, leur refus obstiné de se soumettre aux décrets du saint Siège, le bref du Pape qui défendoit au chapitre de reconnoître ces intrus, laissoient cette malheureuse Eglise dans la position la plus affligeante. Réduits à l'impossibilité de recevoir aucun appui ni aucun secours de leur pasteur immédiat, les chanoines s'adressèrent à leur métropolitain ; ils lui exposèrent avec candeur leur embarras, leurs dangers et leurs vues sur les expédients les plus propres à éluder les difficultés du premier moment, en sauvant les principes, et en réservant à un temps plus heureux les résolutions fortes et courageuses.

Nous avons la réponse de Fénelon ; elle nous paroît remarquable par l'exactitude des principes, la modération dont il accompagne ses conseils, et surtout la tendre condescendance avec laquelle il partage les peines de ces malheureux ecclésiastiques, et semble compatir à leur foiblesse.

XXVI.

Lettre de Fénelon aux chanoines de Tournai. 1711. (Manusc.).

« Je ne puis me tromper, leur écrit Fénelon, et je ne vous dis mes pensées
 « que comme très-imparfaites ; mais je ne puis vous donner que le peu que
 « j'ai et je vous le donne de tout mon cœur, comme si j'allois mourir dans ce
 « moment. 1° Il me semble qu'il convient que votre chapitre soutienne avec
 « fermeté et patience ce qui lui a fait tant d'honneur et qui a tant édifié l'E-
 « glise. Je ne suis nullement étonné de ce qu'on vous menace; on espère que
 « le chapitre aura peur et reculera; *mais si votre corps demeure soumis, res-*
 « *pectueux, modeste, zélé pour l'obéissance à l'égard du temporel*, et s'il se re-
 « tranche à suivre humblement le bref du Pape, qui est devenu public, que
 « pourra-t-on lui faire ? on n'emprisonnera point à la fois tant de chanoines.
 « Cette conduite seroit une preuve trop évidente de la violence ou de la
 « nullité de tout ce qu'on feroit dans la suite. Heureux ceux qui souffrent
 « pour la justice ! il importe qu'on voie des ministres de l'autel qui sachent
 « souffrir avec paix, douceur et soumission, pour maintenir les lois et la li-
 « berté de l'Eglise. *La cause de saint Thomas de Cantorbéry n'étoit pas aussi*
 « *claire que la vôtre.*

« 2° Je ne vois rien qui doive vous faire changer de conduite ; c'est la
 « même liberté de votre église à conserver à l'égard d'une puissance souve-
 « raine qui n'est pas dans notre communion, *quoique vous deviez d'ailleurs lui*
 « *être parfaitement soumis pour tout ce qui est temporel. C'est la même néces-*
 « *sité de ne participer point à la réception des intrus; c'est la même obligation*
 « *de suivre le bref du Pape, qui vous défend, sous peine d'excommunication, de les*
 « *recevoir* : pourquoi changeriez-vous ?

« 3° Une protestation secrète n'auroit point la même force qu'un refus humble,
 « respectueux et constant d'admettre les intrus. La protestation paroîtroit un
 « relâchement et un tour politique pour paroître céder en ne cédant pas; elle
 « autoriseroit au moins pour un temps les intrus; elle donneroit une dange-
 « reuse couleur à leur cause; elle rendroit leur prétention moins odieuse par
 « une apparence de possession paisible et canonique... Quoi qu'il en soit, ce
 « procédé ambigu seroit moins simple, moins droit, moins évangélique qu'un
 « refus modeste, humble, soumis, respectueux et ferme pour obéir au bref
 « du Pape.

« 4° Une absence du chapitre paroîtroit une affectation et un abandon de
 « la bonne cause, tous les bien intentionnés s'abstenant à la fois et d'un
 « commun accord. D'ailleurs ces chanoines absents d'une seule assemblée du
 « chapitre se trouveroient aux autres chapitres suivants, et à tous les offices
 « où il faudroit prier, officier, donner le baiser de paix, et reconnoître pour
 « frères ces intrus excommuniés ; ce seroit l'équivalent d'une réception en
 « chapitre, et on n'en auroit pas moins auprès du souverain tout le démérite
 « de s'être absenté pour ne consentir pas.

« 5° Ce que je craindrois, c'est que les grands-vicaires de M. l'évêque ne
 « fussent chassés sur le refus d'admettre les intrus ; alors le souverain seroit
 « peut-être tenté d'y suppléer par les intrus et leurs adhérents. Ce seroit
 « une source de schisme : on pourroit l'éviter par l'absence des grands-vi-
 « caires, mais les grands vicaires donneroient un exemple de timidité et de
 « foiblesse par leur absence.

« 6^e Je ne voudrois cependant pas exiger de tous les vocaux une résistance ouverte, dont tous ne sont peut-être pas capables. Je voudrois que tous prisent un parti uniforme, que tous pussent soutenir jusqu'au bout, de peur qu'un parti trop difficile à soutenir ne causât une division qui ruineroit tout. Ainsi, à toute extrémité, je tolérerois le parti de l'absence ou de la protestation secrète que j'enverrois à M. l'internonce, humanum dico propter infirmilatem carnis vestræ, il faut que les plus forts s'accommodent à ceux qui le sont un peu moins. L'épreuve est longue et rude. Il est facile de croire de loin qu'on la surmonteroit : mais je crois sans peine que j'y succumbois sans un grand secours de la grace. Je vous plains tous ; je vous révère comme des confesseurs ; je me recommande à vos prières, et je ne vous oublie pas dans les miennes. »

Quelle modestie dans un pareil langage, surtout lorsqu'on l'entend sortir de la bouche de Fénelon ! mais en même temps qu'elle leçon contre ce zèle amère, ces décisions tranchantes qu'on hasarde quelquefois sans en calculer les inconvénients et les dangers, sans même avoir sérieusement examiné si elles sont conformes aux véritables principes !

Le chapitre de Tournai, dirigé par les sages inspirations de Fénelon, se conduisit avec une prudence qui ne permit pas aux Hollandois de s'abandonner aveuglément aux suggestions ardentes d'Ernest et de ses partisans ; il évita d'offrir aux nouveaux souverains que le sort des armes lui avoit donnés, le plus léger prétexte d'inquiétude sur sa soumission en tout ce qui concernoit l'ordre temporel, et sur la fidélité due en tous les temps envers ceux qui exercent la puissance publique. D'ailleurs les Hollandois ne pouvoient pas attacher la même importance que les disciples d'Arnauld aux controverses du jansénisme ; ils furent touchés de la conduite régulière et estimable d'un corps qui se bornoit à réclamer en sa faveur ces mêmes maximes de liberté de conscience que les états-généraux ne cessoient de proclamer comme le principe fondamental de leur constitution politique et religieuse. Peut-être aussi les Hollandois prévoyoiient-ils dès lors par la connoissance qu'ils avoient d'une négociation déjà établie entre les Cours de Londres et de Versailles, que la ville de Tournai ne resteroit point sous leur domination. Cette considération dut naturellement refroidir du zèle qu'Ernest avoit prétendu leur inspirer ; enfin la Providence vint au secours de ce malheureux clergé. Les traités d'Utrecht et de Rastadt firent passer les Pays-Bas sous la domination de la maison impériale d'Autriche. M. de Beauvau donna sa démission de l'évêché de Tournai en 1713, et fut nommé à l'archevêché de Toulouse qui lui étoit destiné depuis trois ans. M. de Leuwestein fut nommé à Tournai avec l'agrément de la Cour de Vienne,

et le chapitre de Tournai, appuyé sur le bref du Pape, persévéra à rejeter Ernest¹ et les chanoines intrus qui refusoient de se soumettre aux décrets du saint Siège.

Le caractère et les principes de Fénelon le portoient toujours à préférer les voies de conciliation, lorsqu'elles pouvoient le conduire à un résultat aussi utile pour les vues qu'il se proposoit, et dont il étoit de son devoir d'assurer le succès ; mais son caractère toujours ferme, et ses principes toujours dirigés par la droiture et la justice, ne lui permettoient point de fléchir devant des considérations personnelles, lorsque les règles de l'équité ou les droits de son ministère lui paroisoient méconnus ou compromis. Il se présenta une occasion où il eut à combattre les préventions de quelques-uns de ses suffragants, à maintenir ses droits de métropolitain, et à réprimer, pour ainsi dire, les insinuations timides et politiques dont on prétendoit faire usage pour enchaîner son ministère.

XXVII.

Principes de Fénelon sur la juridiction métropolitaine. — Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, 16 juin 1711. (Manuscrit). — Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, septembre 1711. (Manuscrit).

L'évêque de Saint-Omer, le même qui s'étoit conduit d'une manière si peu convenable envers Fénelon, dans l'assemblée métropolitaine de Cambrai (en 1699), avoit fait instruire une procédure contre un ecclésiastique de son diocèse qui étoit encore détenu en prison. L'ecclésiastique avoit appelé de cette sentence au métropolitain ; et l'archevêque de Cambrai avoit ordonné, en cette qualité, que la procédure lui fût apportée, pour la maintenir si elle étoit régulière, ou pour l'annuler si elle étoit défectueuse. L'évêque de Saint-Omer, qui étoit allé voir sa famille en Provence, trouvoit mauvais que Fénelon n'eût pas attendu son retour pour exercer un acte de justice dont il ne pouvoit se dispenser. Il oublioit apparemment qu'un accusé détenu, et qui se croit innocent, auroit eu le droit de se plaindre d'un déni de justice, qu'aucune cause canonique ne pouvoit légitimer. L'évêque de Saint-Omer se ressouvenant peut-être de l'irrégularité de ses anciens procédés envers Fénelon, ou redoutant sa fermeté, crut devoir faire intervenir un de ses confrères, pour l'engager in-

¹ On lit dans le *Gallia Christiana*, tome III, page 252: « Epistola Insulis « scripta die 4 februari 1711, asserit Belgii federati proceres presentasse « capitulo Tornacensi d. Ruth Ans-Van-Ernest, Sanctæ Guduke Bruxellensis « canonicum ad decanatum; sed ob quædam impedimenta non fuit admis- « sus, et adhuc sedes decanalis vacat hoc anno 1722 ».

directement à faire cause commune avec lui. L'évêque d'Arras écrivit à Fénelon sur cette affaire : ce prélat étoit trop éclairé pour censurer la forme que l'archevêque de Cambrai avoit suivie ; il savoit qu'elle étoit fondée en droit et en principes. Il se borna à ces considérations vagues et générales sur des égards mutuels que des confrères se doivent ; considérations qui méritent certainement d'être accueillies lorsqu'il ne s'agit que de procédés, mais qui ne doivent jamais arrêter, lorsque les règles de la justice et les droits d'une partie souffrante et malheureuse sont compromis.

L'évêque d'Arras insinuoit aussi dans sa lettre que cette affaire pourroit lui nuire à la Cour : que l'évêque de Saint-Omer s'y étoit fait un mérite de l'acharnement très-peu estimable qu'il avoit mis à le poursuivre après la soumission la plus édifiante ; qu'on profiteroit de cette occasion pour achever d'aigrir le Roi, et le confirmer dans ses préventions.

Fénelon, en répondant à l'évêque d'Arras¹ dans les termes les plus obligeants et les plus affectueux, se crut obligé de lui rappeler : *Que c'est Dieu, et non pas le Roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit de choses purement spirituelles.*

On voit par une autre lettre de Fénelon à ce même évêque d'Arras, écrite plusieurs années après celle que nous venons de rapporter, combien l'archevêque de Cambrai étoit obligé d'employer de douceur et de ménagements pour concilier le maintien de ses droits et les règles de la justice, avec la susceptibilité toujours un peu inquiète et un peu jalouse de ses comprovinciaux. Mais dans toutes les occasions où Fénelon se trouvoit forcé par la justice et le devoir à annuler quelques jugements rendus par des évêques de sa métropole, il étoit le premier à les inviter à se pourvoir au tribunal supérieur contre ses propres sentences, s'ils les présumoient contraires aux lois ou à leurs droits.

« Vous savez, Monseigneur, les démarches que j'ai faites pour éviter de vous
 « causer quelque peine et pour vous témoigner ma vénération. J'ai même
 « retardé jusqu'à l'extrémité ce que j'ai cru devoir faire, et je ressens une peine
 « infinie de ce qui peut vous mécontenter. Je me suis défié de mes faibles
 « lumières et j'ai eu recours à celles d'autrui. J'ai représenté avec soin tout
 « ce qui pouvoit appuyer votre sentiment ; j'ai désiré, avec la plus sin-
 « cère déférence, de pouvoir entrer dans vos pensées ; enfin, j'ai suivi un
 « sage conseil et ma propre conscience. Quand les chemins seront plus libres,
 « j'irai, si vous l'agréez, à Arras pour avoir l'honneur de vous voir, quoi-
 « qu'un juge ne doive rendre compte qu'à son seul supérieur des motifs de
 « son jugement. Je vous ouvrirai alors mon cœur avec une confiance sans
 « réserve sur les choses que vous voudrez éclaircir, et j'espère que vous trou-

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° VII.

« verez que j'ai suivi les véritables règles. J'avoue néanmoins, Mgr, que
 « je puis facilement me tromper ; mais chacun de nous doit, ce me semble,
 « se borner à remplir sa fonction en jugeant selon sa conscience, sans se
 « faire un point d'honneur de faire prévaloir son jugement. J'ai jugé comme
 « j'ai cru devoir le faire; vous êtes trop éclairé et trop équitable pour trouver
 « mauvais qu'un métropolitain supplée doucement ce qu'il croit que l'Eglise
 « le charge de suppléer. De mon côté, je n'ai garde de souffrir impatiem-
 « ment que mon confrère fasse corriger par mon supérieur ce que je ne puis
 « avoir fait de trop en qualité de métropolitain. En ce cas, nous pouvons don-
 « ner l'exemple d'une conduite douce, paisible et édifiante, quoique nous
 « pensions diversement. Je ne serai nullement peiné quand vous prendrez le
 « parti de vous pourvoir par les voies canoniques ; nous n'en garderons pas
 « moins l'union parfaite qui doit être inviolable entre nous ; j'espère que
 « vous ne cesserez point de m'honorer de votre bienveillance, comme je
 « veux être le reste de ma vie, avec un attachement et un respect sincère... »

Il paroît que l'archevêque de Cambrai se crut obligé, en cette affaire, de réformer la sentence rendue par l'évêque d'Arras, et que ce prélat eut la foiblesse d'en savoir mauvais gré à son métropolitain : c'est ce qu'on peut présumer par une lettre que Fénelon lui écrivit peu de mois après :

« Jamais personne, Monseigneur, ne fut plus éloigné que moi de vouloir
 « exercer un pouvoir arbitraire. J'y suis trop opposé, même pour le diocèse
 « de Cambrai, et je ne tente jamais d'y faire que ce qui m'est réglé par la
 « loi ; il est vrai que je puis me tromper ; mais j'ai pris, ce me semble, les
 « plus grandes précautions pour me défier de moi-même. D'ailleurs je ne
 « puis m'empêcher de me rendre ce témoignage, que depuis seize ans je n'ai
 « perdu aucune occasion de vous montrer les plus grands égards, au-delà
 « même de toutes les mesures ordinaires. Si les chemins étoient plus sûrs et
 « les temps plus tranquilles, j'irois avec plaisir à Arras pour avoir l'honneur
 « de vous voir, Monseigneur, et pour vous expliquer les fondements sur les-
 « quels je pense, à mon grand regret, autrement que vous : j'ai maintenant
 « ma maison pleine de malades de la première condition de l'armée, et j'y
 « ai de plus mon neveu ¹, qui a été très-dangereusement blessé depuis quel-
 « ques jours ; j'espère trouver un autre temps moins triste et plus sûr. »

XXVIII.

Affaire des cérémonies chinoises. — Lettre de Fénelon aux supérieurs des missions étrangères de Paris, 5 octobre 1702. (Manuscrit). — Lettre de Fénelon au père de la Chaise, septembre 1702. (Manusc.)

Lorsqu'on se rappelle que Fénelon avoit été condamné par le saint Siège, on est sans doute étonné de voir ce prélat, si peu de temps

¹ Le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur de France en Hollande. Fénelon avoit en ce moment recueilli dans son palais tous les généraux et officiers blessés dans différentes actions très-meurtrières qui venoient d'avoir lieu en Flandre.

après sa condamnation, jouir à Rome d'un crédit et d'une considération qui invitoient ceux mêmes qui s'étoient déclarés contre lui, à implorer son appui auprès du Pape et du sacré collège. Fénelon, du fond de sa solitude de Cambrai, exerçoit à Rome et dans l'Europe, une espèce d'autorité d'opinion qu'il ne devoit qu'à sa vertu et à sa renommée.

Les supérieurs des missions étrangères de Paris avoient dénoncé au saint Siège les Jésuites de la Chine, comme coupables d'idolâtrie, par la tolérance qu'ils accordoient à de certains honneurs que les Chinois sont dans l'usage de rendre à leurs ancêtres et à la mémoire de Confucius ; ou plutôt cette controverse n'étoit qu'une suite de celle qui s'étoit élevée quarante ans auparavant entre les jésuites et les dominicains : le pape Alexandre VII¹ avoit heureusement réussi à la terminer par son décret du 23 mars 1656 ; mais elle venoit de se renouveler avec plus de véhémence et d'aigreur. Les supérieurs des missions étrangères de Paris y étoient intervenus , et leur opinion formoit un préjugé d'autant plus imposant contre les jésuites, qu'on ne pouvoit les soupçonner de cette rivalité de corps qu'on reprochoit aux dominicains. La réputation de vertu et de piété dont jouissoient MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, devoit encore ajouter un nouveau poids à leur témoignage. Instruits, par leurs relations à Rome, de la singulière estime que le Pape et la plupart des cardinaux avoient pour l'archevêque de Cambrai, connoissant d'ailleurs son amitié pour les jésuites, ils parurent craindre que ce prélat ne fût consulté par le saint Siège sur cette controverse, et que son opinion ne leur fût contraire ; ils lui adressèrent leurs mémoires, leurs griefs et leurs demandes, en réclamant son appui et son suffrage. Fénelon avoit vu sans doute avec peine s'élever une discussion qu'il étoit difficile de saisir avec une exacte précision, parce qu'elle exigeoit une connoissance profonde des usages, des maximes et de la langue d'une nation lointaine, séparée du reste du monde par des barrières presque insurmontables. La question étoit d'ailleurs obscurcie par une nullité de faits et d'assertions contradictoires ; il jugeoit avec raison que l'effet naturel de cette dispute étoit d'offrir à un peuple méfiant et ombrageux, le spectacle d'une division scandaleuse sur les points les plus essentiels de la religion à laquelle on prétendoit le convertir ; il ne falloit qu'un degré de pénétration très-ordinaire pour prévoir que son résultat inévitable se-

¹ Fabio Chigi, né à Sienne, le 16 février 1599, élu pape le 7 avril 1655, après la mort d'Innocent X (Pamphili), mourut le 22 mai 1667, âgé de soixante-huit ans.

roit la ruine totale de la religion chrétienne dans la Chine ; elle étoit principalement redevable des progrès qu'elle y avoit faits au zèle éclairé des premiers Jésuites qui y avoient pénétré, et dont l'ingénieuse industrie étoit parvenue à en faire connoître et goûter les maximes les plus sublimes à l'empereur et aux lettrés de la Chine, en mêlant à leurs instructions religieuses l'appât des sciences humaines. L'événement avoit justifié cet heureux et innocent artifice ; et un empereur sage, humain et éclairé, avide de ces sciences curieuses qui manquoient à son empire, avoit approché la religion chrétienne de son trône ; en avoit admis les ministres dans son palais et avoit favorisé le succès de leurs desseins religieux, par la bienveillance et la protection la plus éclatante. Fénelon gémissoit de voir près de s'écrouler ce grand ouvrage, élevé avec tant de soins et de peines, cimenté par le sang de tant de martyrs et les travaux de tant d'hommes apostoliques, qui alloient à six mille lieues de leur patrie conquérir des chrétiens par la mort, les souffrances et la privation de toutes ces douces affections qui attachent les hommes à leurs familles et au pays qui les a vus naître ¹.

Mais Fénelon étoit en même temps trop pénétré de l'esprit de soumission dû à l'autorité de l'Eglise, pour se permettre de préjuger une question portée au tribunal du saint Siège. Sa réponse aux supérieurs des missions étrangères de Paris, exprime en même temps son regret de ce que l'on a agité avec trop de chaleur cette controverse, et sa ferme résolution à adhérer d'avance au jugement que l'on attendoit de Rome.

« Messieurs, il est vrai qu'on m'a écrit pour me demander ma pensée sur
 « les bruits qui ont été, dit-on, répandus à Rome, que la lenteur du Pape à
 « juger la question du culte de la Chine impatientoit l'Eglise gallicane, et
 « empêchoit la conversion des hérétiques. J'ai répondu selon ma conscience,
 « et voici à quoi se réduit ma réponse. Il me semble que le moins qu'on
 « puisse attendre d'un pape pieux, ferme et éclairé, c'est qu'il ne voudra,
 « par aucune considération humaine, ni prolonger le scandale, ni tolérer un
 « seul moment l'idolâtrie si elle est bien prouvée; ainsi, j'attends sans impa-
 « tience sa décision, le croyant également éloigné de toute précipitation et
 « de toute lenteur. Il est naturel qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits
 « que les parties rapportent si diversement. Il s'agit des mœurs des Chinois,
 « très-éloignées des nôtres, et de l'intention que ces peuples ont en faisant
 « les cérémonies sur lesquelles on dispute : il n'appartient qu'au juge de dé-
 « cider si les informations sont suffisantes ou non pour pouvoir prononcer.

¹ Les événements n'ont que trop confirmé les justes craintes de Fénelon. Cette malheureuse dispute a servi de motif ou de prétexte aux sanglantes persécutions qui ont arrêté tout-à-coup les progrès du christianisme dans la Chine.

« Pour moi, Messieurs, qui ne connois ni les mœurs ni les intentions des Chi-
 « nois, je ne sais ce qu'il faut désirer. Quand le Pape aura jugé, je concluerai
 « qu'il a trouvé les faits suffisamment éclaircis; quand, au contraire, il retar-
 « dera le jugement, je supposerai qu'il n'aura point trouvé les preuves con-
 « cluantes. A l'égard des hérétiques de France, je dois les connoître, ayant
 « été chargé de leur instruction pendant toute ma jeunesse, tant à Paris qu'à
 « la Rochelle et ailleurs. Je ne doute pas que le grand éclat de cette affaire
 « n'ait attiré leur attention; mais leur disposition n'est pas de chercher ce
 « qui pourroit lever le scandale et faciliter leur réunion avec l'Eglise catho-
 « lique: au contraire, ils seroient ravis de pouvoir dire à ceux qui veulent
 « les convertir, que l'Eglise romaine est enfin convaincue, par son propre
 « aveu, d'avoir autorisé, depuis environ cinquante ans, par le décret d'un
 « pape, l'idolâtrie manifeste des Chinois; mais leur critique ne doit, ce me
 « semble, ni avancer ni retarder le jugement. *Il ne s'agit que du fond de ce*
 « *culte, qui ne doit pas être toléré un seul moment s'il est idolâtre, et auquel*
 « *il faut bien se garder de donner aucune atteinte pour complaire aux héré-*
 « *tiques si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien de concluant.* Voilà, Messieurs,
 « ce que je pense sans prévention ni partialité: vous savez que j'ai toujours
 « aimé et révééré votre œuvre et votre maison. Je conserve pour vos per-
 « sonnes toute l'estime qui est due à votre mérite et à votre piété; c'est avec
 « ce sentiment très-sincère que je veux être..... »

Le père de la Chaise avoit consulté Fénelon, et presque tous les évêques de France, sur cette même controverse des *cérémonies chinoises*, et la démarche que MM. Tiberge et Brisacier avoient faite auprès de lui, n'avoit eu pour objet que d'obtenir en quelque sorte sa neutralité entre eux et leurs puissants adversaires.

Fénelon avoit répondu au père de la Chaise avec la même impartialité qu'aux directeurs *des missions étrangères*, et sa réponse développe avec beaucoup de sagacité les rapports délicats et intéressants que pouvoit offrir l'examen de la question des *cérémonies chinoises*. Il eût été sans doute à désirer que dans l'origine, au lieu de la chaleur et même de l'amertume que les deux partis avoient apportées dans cette discussion, ils eussent recherché avec la même sollicitude et le même calme que Fénelon toutes les considérations qui pouvoient servir à expliquer, à modifier ou à faire proscrire l'usage de ces *cérémonies*¹.

« Mon révérend Père, écrivoit Fénelon au père de la Chaise¹, puisque vous
 « me pressez de dire ce que je crois des bruits que vous m'assurez qu'on ré-
 « pand à Rome, je vais le faire sincèrement.

¹ Clément XI et Benoît XIV ont proscrié quelques cérémonies chinoises. Leur jugement a été confirmé par celui des plus grands sinologues modernes (A).

² L'original de cette lettre se trouve à la bibliothèque de la ville de Grenoble. Nous n'en avons eu communication que depuis la publication de notre seconde édition de *l'Histoire de Fénelon*.

« 1^o Je ne comprends pas qui est-ce qui a écrit à Sa Sainteté même que
 « toute l'Eglise gallicane se soulevoit contre le saint Siège, sur sa lenteur à con-
 « damner les opinions des missionnaires de la Chine, et que si elle ne cassoit
 « promptement le décret par lequel ALEXANDRE VII, pour faciliter le progrès,
 « avoit réglé les cérémonies qu'on pouvoit ou qu'on devoit y conserver, cela
 « causeroit toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la con-
 « version des hérétiques de France. Pour moi, je serois très-fâché qu'on crut
 « que je suis soulevé contre le saint Siège, sur la lenteur du Pape en cette oc-
 « casion ; et il me semble qu'on fait tort aux autres évêques, quand on leur
 « attribue un tel sentiment. On connoît mal l'autorité de l'Eglise mère et la
 « sage fermeté du Pape, quand on espère lui faire ainsi la loi. Il ne s'agit en
 « cette affaire, comme nous l'allons voir, d'aucun point doctrinal, mais seu-
 « lement d'une très-importante question de fait sur des missions dont tous
 « les ouvriers sont envoyés immédiatement par le saint Siège. N'est-il pas
 « naturel que le Pape règle ses propres missions ? N'est-ce pas le moins
 « qu'on puisse donner à un juge dont le tribunal est si élevé, que de lui
 « laisser le temps qu'il croit nécessaire pour instruire exactement le procès
 « qu'il doit juger ? Quoique je demande tous les jours à Dieu qu'il donne
 « bientôt la paix à son Eglise, j'attends sans impatience que le Pape ait
 « achevé ses informations pour assurer la gravité de son jugement.

« 2^o Il ne s'agit point de condamner les opinions des missionnaires de la
 « Chine : on ne dispute sur aucun point dogmatique. D'un côté, les Jésuites
 « ne croient pas moins que leurs adversaires, que ce culte doit être retran-
 « ché, s'il est religieux. D'un autre côté, leurs adversaires ne reconnois-
 « sent pas moins qu'eux, que ce culte ne devoit point être retranché, de peur
 « de troubler tant d'Eglises naissantes, et de casser le décret d'un Pape,
 « comme favorable à l'idolâtrie, supposé que ce culte soit purement civil.
 « Tout se réduit donc à une pure question de fait. Les uns disent : un tel mot
 « chinois signifie le ciel matériel ; les autres répondent, il signifie aussi le
 « Dieu du ciel. Les uns disent : voilà un temple, un autel et un sacrifice ; les
 « autres répondent : non, ce n'est, suivant les mœurs et les intentions des
 « Chinois, qu'une salle, qu'une table, et qu'un honneur rendu à de simples
 « hommes sans en attendre aucun secours. Qui croirai-je ? Personne. Chacun,
 « quoique plein de lumière, peut se prévenir et se tromper. Les zélateurs non
 « suspects assurent qu'il faut une très-longue étude pour bien apprendre
 « la langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces peuples sur les démons-
 « trations de respect, sont infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs nous
 « savons, par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte
 « religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation. Le
 « même encens qui exprime le culte suprême, quand on le donne à l'Eucha-
 « ristie, ne signifie plus le même culte dans le même temple et la même cé-
 « rémonie, quand on le donne à tout le peuple et aux corps mêmes des dé-
 « funts. On rend dans nos églises, le Vendredi saint, à un crucifix d'argent
 « ou de cuivre, des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on
 « rend à Jésus-Christ même dans l'Eucharistie, quand on l'expose sur l'autel.
 « L'officiant ôte ses souliers le Vendredi saint, et tout le peuple se prosterne
 « dans la cérémonie de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les plus grands
 « signes du culte en présence du moindre objet, et l'on donne des signes du
 « culte qui sont moindres en présence de l'objet qui mérite le culte suprême.
 « Quel Chinois ne s'y méprendroit pas s'il venoit à examiner nos cérémonies ?

« Les Protestants mêmes qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui au-
 « roient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont ré-
 « glé néanmoins que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre
 « qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'étoit adorer une image que de
 « se baiser la main devant elle : *adorare* n'est autre chose que *manum ori*
 « *admovere*. Aujourd'hui un homme ne seroit point, suivant nos mœurs,
 « censé idolâtre, s'il avoit porté la main à sa bouche devant un autre homme
 « en dignité, ou devant son portrait. Fléchir le genou est chez nous un signe
 « de culte bien plus fort que de baiser simplement la main pour saluer, et
 « cependant la génuflexion est un honneur qu'on rend souvent aux rois sans
 « aucune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident par tant d'exemples, que les
 « signes du culte sont par eux-mêmes arbitraires, équivoques et sujets à va-
 « riation en chaque pays : à combien plus forte raison peuvent-ils être équi-
 « voques entre les nations dont les mœurs et les préjugés sont si éloignés.

« Toutes ces réflexions ne prouvent point que le culte chinois soit exempt
 « d'idolâtrie ; mais elles suffisent pour faire suspendre le jugement des per-
 « sonnes neutres. Elles ne donnent pas gain de cause aux Jésuites, mais elles
 « justifient la sage lenteur, ou pour mieux dire, la conduite précautionnée
 « du Pape. Que ceux qui savent à fond la langue et les mœurs chinoises aient
 « impatience de voir ce culte condamné, s'ils le croient idolâtre ; pour moi
 « qui ne sais aucune de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape veut
 « s'assurer sur les lieux, par son légat, des faits qui sont décisifs sur une
 « pure question de fait.

« 3^o Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape ? Il s'agit de casser un dé-
 « cret d'Alexandre VII, qui fut dressé après avoir oui les parties, de flétrir
 « tant de zélés missionnaires comme fauteurs de l'idolâtrie, et de faire un
 « changement qui peut ébranler la foi naissante dans un si grand empire. Le
 « Pape ne doit-il pas craindre la précipitation aussi bien que la lenteur dans
 « une affaire aussi importante ? Que seroit-ce si on venoit dans la suite à
 « reconnoître avec évidence, par un témoignage décisif de toute la nation
 « chinoise, qui expliqueroit sa propre langue, ses propres coutumes, sa propre
 « intention, que le culte contesté est purement civil et que la religion n'y a
 « aucune part ? Que seroit-ce si le Pape paroissoit avoir cassé avec précipi-
 « tation le décret de son prédécesseur, avoir troublé tant d'Eglises nais-
 « santes, et avoir flétri sans raison tant de saints missionnaires ? Que diroient
 « alors les impies et les hérétiques ? Le Pape se consoleroit-il en disant :
 « J'ai craint le soulèvement de toute l'Eglise gallicane sur ma lenteur ? De
 « plus, je ne vois aucune lenteur dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a
 « voulu revoir ce qui avoit précédé son pontificat, pour en pouvoir répondre
 « devant Dieu et devant les hommes. Cette précaution n'est-elle pas digne de
 « lui ? Ensuite il a choisi un prélat pieux et éclairé pour examiner à fond,
 « sur les lieux, une question de fait qui dépend des coutumes et des inten-
 « tions des Chinois, infiniment éloignés de nos préjugés. N'est-ce pas aller
 « au but par le chemin le plus droit, le plus court et le plus assuré ? N'est-
 « pas montrer un cœur exempt de partialité et de prévention ? Puisque per-
 « sonne ne cherche que l'éclaircissement de la vérité, personne ne doit
 « craindre le voyage du légat qui va le découvrir sur les lieux. De quoi est-
 « on en peine ? L'Eglise romaine n'attend cet examen que pour donner plus
 « de poids et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci les faits décisifs,
 « elle ne tolérera point un culte idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou
 « plus éclairé qu'elle ?

« 4° Peut-on dire sérieusement que la lenteur du Pape à casser le décret
 « d'Alexandre VII, est le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la
 « conversion des hérétiques de France ? Il est vrai que les hérétiques at-
 « tendent avec impatience cet exemple de variation de l'Eglise romaine ;
 « mais ils le font comme ils souhaitent tout ce qui peut se tourner contre elle
 « Ils seroient ravis de pouvoir dire : Cette Eglise est enfin convaincue par
 « son propre aveu d'avoir autorisé l'idolâtrie par un décret solennel. Au con-
 « traire, ils seroient réduits à se faire, et le scandale cesseroit, si on trou-
 « voit dans l'examen des faits, que ce culte est purement civil. Il est vrai que
 « s'il est idolâtre, il faut, quoiqu'il en puisse coûter, arracher jusqu'à la ra-
 « cine d'un si grand mal. Je cesserois d'estimer les Jésuites, si je ne les cro-
 « vois pas sincèrement disposés à sacrifier tout pour un point si essentiel à
 « la religion. Mais si on se trouve actuellement dans ce cas extrême, il me
 « semble qu'on doit casser le décret d'Alexandre VII, comme on se fait cou-
 « per un bras gangrené pour sauver sa vie. Il seroit même à souhaiter en ce
 « cas, si je ne me trompe, que le Pape usât d'une absolue autorité pour faire
 « exécuter sans bruit, sur les lieux, le changement qui seroit nécessaire, et
 « pour imposer un perpétuel silence en Europe à toutes les parties, de peur
 « que les accusateurs ne triomphassent des accusés, et que leur triomphe
 « ne devint, malgré eux, par contre-coup, celui des libertins et des héré-
 « tiques.

« Enfin, mon révérend Père, si vous me demandiez ce que je pense du fond
 « de la question, je vous répondrais que j'attends d'apprendre par la décision
 « du Pape ce qu'il en faut penser. Il apprendra lui-même, par son légat,
 « quelle est la véritable intention des Chinois pour rendre ce culte ou reli-
 « gieux ou purement civil, et c'est ce que j'ignore.

« Plût à Dieu que les Jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié
 « leurs écrits, et qu'on eût épargné à la religion une scène si affreuse ! Plût
 « à Dieu qu'ils eussent donné de concert et en secret leurs raisons au Pape,
 « et qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en silence sa décision.

« Je suis toujours avec une parfaite sincérité, mon révérend Père, votre.....
 « serviteur. »

XXIX.

*Affaire de l'évêque de Beauvais, Beauvilliers.—Lettre de Fénelon
 au R., 12 juillet 1713. (Manuscrit).—Idem du R. P.....
 à Fénelon, Rome, 9 septembre 1713. (Manuscrit).*

Fénelon eut dans la suite une occasion plus heureuse et plus con-
 forme au vœu de son cœur, de faire usage de son crédit à la cour
 de Rome ; ce fut en faveur du plus ancien, du plus fidèle et du plus
 respectable de ses amis, le duc de Beauvilliers. L'abbé de Beauvil-
 liers¹, son frère, avoit été nommé, le 1^{er} avril 1713, à l'évêché de
 Beauvais, vacant par la mort du cardinal de Janson. Le Pape re-

¹ François-Honoré de Beauvilliers Saint-Aignan, nommé à l'évêché de
 Beauvais en 1713, s'en démit en 1728.

fusoit, depuis plus de trois mois, de lui en accorder les bulles ; le motif de ce refus étoit une thèse que cet ecclésiastique avoit soutenue pendant son cours de licence ; Fénelon, instruit de cette difficulté inattendue, en craignit les suites ; il crut devoir écrire à un religieux de Rome en qui le Pape avoit une singulière confiance, une lettre très-pressante pour faire sentir les dangers de cette conduite de la cour de Rome, dans les circonstances où l'on se trouvoit ; il préféra cette voie indirecte pour faire parvenir la vérité jusqu'au Pape. Elle lui laissoit la liberté de présenter des réflexions très-justes et très-sages, auxquelles il n'auroit pu donner autant de force dans une lettre au Pape lui-même : on sait que les justes égards dus à une grande dignité, et les formules consacrées par l'usage et le respect, affoiblissent quelquefois les raisons en adoucissant les expressions. Nous copierons cette lettre sur la minute originale.

« J'apprends, mon révérend Père, avec une véritable douleur, que le Pape
 « a refusé les bulles de M. l'abbé de Saint-Aignan, nommé à l'évêché de
 « Beauvais, à cause d'une thèse que cet abbé a soutenue dans sa licence.
 « Cette affaire fait un grand bruit à Paris et à la Cour. Tous ceux qui sup-
 « portent impatiemment l'autorité de Rome, espèrent profiter de ce trouble
 « pour exciter une très-dangereuse division entre les deux puissances ; pour
 « moi, je ne puis que m'affliger devant Dieu dans une si triste occasion. Je
 « ne puis même m'empêcher de vous supplier instamment de parler à sa
 « Sainteté, et de prendre la liberté de lui montrer cette lettre, si elle a la
 « bonté de vous le permettre. Je puis tomber, par cette démarche, dans une
 « grande indiscrétion ; mais j'espère qu'un pontife si pieux et si éclairé me par-
 « donnera cet excès de zèle : *ut minus sapiens dico*.

« 1^o Je n'ai point lu la thèse, et je ne sais point ce qu'elle contient, j'ai seu-
 « lement appris quelques mois après qu'elle a été soutenue, que M. l'abbé
 « de Saint-Aignan, qui est frère de M. le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat,
 « très-zélé pour le saint Siège, et qui a été nourri dans le séminaire de
 « Saint-Sulpice, où l'autorité de l'*Eglise mère et maitresse* est une singulière
 « recommandation, n'a soutenu cette thèse que par une absolue nécessité.
 « M. le chancelier ¹, qui est très-prévenu des maximes du parlement, et très-
 « vif sur cette matière, avoit procuré là-dessus un ordre du Roi, et en avoit
 « pressé sans relâche l'exécution. On ne cherchoit qu'à rendre ce jeune abbé
 « et les autres personnes les mieux intentionnées, suspectes à Sa Majesté,
 « s'il eût refusé de soutenir la thèse. On usa alors de la même autorité ab-
 « solue pour faire soutenir la même doctrine au neveu de feu M. l'évêque de
 « Chartres ², qui est devenu son successeur. On ne se soucioit guère que ces
 « thèses fussent soutenues, et on auroit bien mieux aimé un refus de les sou-
 « tenir, pour décréditer feu M. l'évêque de Chartres, M. le duc de Beauvilliers,

¹ M. de Pontchartrain.

² Charles-François Desmoutiers de Mérinville, nommé, le 26 avril 1709, coadjuteur de son oncle Paul Godet-des-Marais, évêque de Chartres, qui mourut le 26 septembre de la même année 1709.

« et toutes les personnes bien intentionnées dont le crédit incommodoit cer-
« taines gens. Voilà le fait.

« 2° Le Pape a eu la bonté d'ignorer la thèse du neveu de feu M. l'évêque
« de Chartres, quand il lui a accordé favorablement ses bulles ; Sa Sainteté
« n'auroit-elle pas pu, par la même bonté, ignorer aussi celle de M. l'abbé de
« Saint-Aignan ?

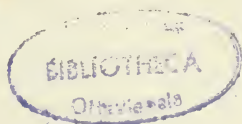
« 3° Avant l'assemblée du clergé de 1682, où les quatre propositions furent
« données comme la règle de la doctrine en France, et même avant toutes
« les contestations des pontificats précédents, l'usage de la faculté de Paris
« étoit que chacun soutint en liberté l'une ou l'autre des opinions opposées.
« Ainsi, M. l'abbé de Saint-Aignan n'a fait que suivre cette ancienne liberté
« dont Rome ne se plaignoit point autrefois. En parlant ainsi, *je dois excep-*
« *ter l'indépendance du temporel de nos rois, qu'on ne laissoit mettre en aucun*
« *doute.*

« 4° Un grand nombre d'honnêtes gens sans science, auquel les adver-
« saires du saint Siège en imposent par toutes sortes d'intrigues et d'artifices,
« ne cherchent qu'une mésintelligence entre le Pape et le Roi..... *On rend*
« *Rome odieuse, en disant qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque en doute son*
« *infaillibilité, à laquelle elle veut attacher inséparablement sa puissance pour*
« *détrôner les rois ;* on s'efforce de donner au Roi et à tout ce qui l'environne,
« les ombrages et les préventions les plus fâcheuses. Sa Majesté est modé-
« rée, pieuse, attachée au saint Siège par la plus sincère religion ; mais on
« tâchera de lui faire entendre que son autorité seroit ébranlée par les fon-
« dements, si on ne réprimoit pas les entreprises des Ultramontains. Rien
« n'est si dangereux qu'un prétexte si plausible dans la conjoncture pré-
« sente.

« 5° Quoique le Roi jouisse, Dieu merci, d'une très-bonne santé, les mal-
« intentionnés pour Rome regardent l'âge de ce prince qui a soixante-quinze
« ans ; ils comptent que si ce grand appui de l'Eglise venoit à nous manquer,
« ils seroient aussitôt en pleine liberté de lever la tête pendant les orages
« d'une minorité, pour secouer le joug du saint Siège, ou du moins pour en
« énerver absolument l'autorité. Ce funeste événement est infiniment à
« craindre ; j'ose dire qu'il est de la plus profonde sagesse d'un si grand
« pontife, d'éviter jusqu'au moindre prétexte d'ombrage et de division dans
« une conjoncture si périlleuse. Ce seroit un grand malheur pour l'Eglise
« que la perte d'un roi si zélé survint dans un temps de division, où le gros
« de la nation françoise seroit indisposé contre Rome. C'est un cas singulier
« qui semble demander une condescendance toute singulière ; c'est le refus
« de cette paternelle condescendance que les malintentionnés cherchent pour
« indisposer et pour prévenir toute la nation : *c'est ce qui peut répandre les*
« *semences secrètes d'un schisme, pour les temps que nous ne saurions prévenir*
« *qu'avec crainte et douleur.*

« En vous présentant ces réflexions, et en vous invitant, mon révérend
« Père, à les mettre sous les yeux du Pape, j'aime mieux être indiscret et pa-
« roître tel, que de négliger aucun des moyens d'union et de concert entre
« un si pieux pontife et un roi si zélé pour la religion, surtout la conjoncture
« étant si périlleuse.

« Au reste, je ne songe nullement à paroître dans cette grande affaire qui
« est au-dessus de moi, ni à me faire aucun mérite de mes bonnes intentions
« pour la paix. Il me suffit de représenter dans le plus grand secret, mes



« foibles pensées à un pontife qui est plein d'indulgence et qui m'honore de
 « ses bontés : je le fais avec le plus profond respect et avec la confiance la
 « plus filiale. Je lui demande pardon, avec la soumission la plus parfaite, si
 « je ne demeure point dans mes bornes en un si pressant besoin de parler
 « pour la sûreté de l'Eglise. J'ose dire que je n'aime point les parties foibles
 « et timides, où l'on hasarde tout en laissant voir au monde qu'on n'ose rien
 « hasarder. Je sais combien les esprits audacieux se prévalent de telles con-
 « descendances, et que c'est ce qui les enhardit pour les plus dangereuses
 « extrémités. Je n'ignore pas qu'il y a certains points indivisibles et essen-
 « tiels sur lesquels on ne peut ni reculer ni conniver, parce qu'on perd tout
 « si on ne sauve pas tout ; *mais il est rare que dans le plus grand nombre des*
 « *discussions on ne puisse trouver un juste tempérament.*

« J'espère, mon révérend Père, que vous voudrez bien vous prosterner
 « pour moi aux pieds du vicaire de Jésus-Christ; je m'y prosterne moi-même
 « en esprit et du fond du cœur, pour le supplier très-respectueusement de
 « m'écouter en cette occasion, avec la patience du bon pasteur et la tendresse
 « du père commun. »

Cette lettre fit la plus forte impression sur l'esprit de Clément XI ;
 il voulut même la garder pour se mieux pénétrer des sages réflexions
 qu'elle renfermoit ; et il n'hésita plus à accorder à l'abbé de Saint-
 Aignan les bulles de l'évêché de Beauvais ; c'est ce que nous appren-
 nons par la réponse du religieux à qui Fénelon s'étoit adressé, dont
 nous avons l'original entre les mains.

« Monseigneur, j'ai eu l'honneur de lire au Pape ce que Votre
 « Grandeur a pris la peine de m'écrire sur les difficultés qu'on fai-
 « soit à M. l'abbé de Saint-Aignan. Ce qui regardoit M. de Beau-
 « villiers fit plaisir au Pape, déjà instruit du rare mérite de ce sei-
 « gneur : Sa Sainteté fut touchée des sages réflexions que Votre
 « Grandeur faisoit sur les conjonctures présentes et sur les périls à
 « venir ; et par cette raison, elle retint la lettre avec promesse de me
 « la rendre. Je communiquai la même lettre à M. l'abbé de Livry,
 « qui fut très-sensible au zèle de votre Grandeur pour son oncle. La
 « chose s'est passée très-heureusement ; le Pape a proposé lui-même
 « au Consistoire M. l'abbé de Saint-Aignan pour l'évêché de Beau-
 « vais, et on lui a obtenu le *gratis.* »

XXX.

Conseils de Fénelon à l'archevêque de Rouen, Colbert.

Fénelon ne refusoit jamais son crédit au vœu de l'amitié, lorsque
 la justice ne s'opposoit pas au penchant de son cœur ; mais il pen-
 soit aussi que le devoir le plus sacré de l'amitié étoit la vérité ; il
 avoit souvent observé que la foiblesse ou une molle complaisance

coûte à nos amis des erreurs et des fautes, dont un peu plus de franchise ou de fermeté auroit pu les préserver : il ne craignoit pas de leur adresser des conseils toujours utiles, et quelquefois sévères, pour leur épargner des regrets ou des remords.

Il eut occasion de faire usage de cette règle de morale, dont l'application est toujours si difficile et si délicate, envers le propre frère de mesdames de Beauvilliers et de Chevreuse. Fénelon fut instruit que M. de Colbert ¹, archevêque de Rouen, s'étoit laissé séduire par l'idée de reconstruire, sur un plan plus élégant et plus moderne, son château de Gaillon, antique et majestueux monument de la fortune du cardinal d'Amboise ². M. de Colbert, élevé à Versailles, au milieu des nouvelles et magnifiques créations de Louis XIV et de Mansard, trouvoit que l'architecture gothique du quinzième siècle offroit un contraste barbare avec l'architecture noble et gracieuse dont l'Italie avoit offert des modèles à la France, depuis que deux reines, du nom de Médicis, y avoient apporté le goût des arts ³.

L'archevêque de Rouen n'avoit pas sans doute imaginé de consulter Fénelon sur des plans d'architecture ; mais Fénelon fut instruit de ses projets, et il n'attendit pas que l'archevêque de Rouen lui en parlât pour lui en faire sentir les conséquences, les dangers et même le défaut de convenance. La lettre qu'il lui écrivit renferme en peu de mots tout ce que la raison, le bon goût et la connoissance du monde peuvent ajouter aux maximes de la morale chrétienne, pour détourner un évêque d'une entreprise qui pouvoit compromettre sa fortune et sa tranquillité. On n'a jamais peint avec plus de force, de grâce et de vérité, les suites déplorables de la facilité avec laquelle on s'abandonne trop souvent à la séduction des architectes et au danger de ces ruineuses fantaisies, dont on ne connoît jamais l'étendue ni les bornes, parce qu'on finit par s'étourdir soi-même après avoir eu l'imprudence de s'y engager. Des exemples domestiques,

¹ Jacques-Nicolas de Colbert, fils du grand Colbert et frère du marquis de Seignelay, fut nommé coadjuteur de Rouen en 1680, devint archevêque titulaire en 1691, par la mort de son prédécesseur François de Rouxel de Médavi, et mourut en 1707.

² Georges, cardinal d'Amboise, passa de l'archevêché de Narbonne à celui de Rouen en 1494, devint premier ministre de Louis XII, légat perpétuel en France, et mourut en 1510, âgé seulement de cinquante ans, au moment où la fortune, qui l'avoit toujours servi si heureusement, sembloit lui promettre la papauté.

³ L'architecture gothique n'est-elle pas aussi *noble et gracieuse*? Et peut-on dire que le *goût des arts* a été apporté en France au xvi^e siècle? M. de Bausset s'associe beaucoup trop à l'opinion qu'il attribue à M. de Colbert. Il est probable que s'il eût écrit trente ans plus tard, il eût tenu un langage tout autre

que Fénelon lui rappeloit, devoient faire sentir, à M. de Colbert en particulier, la force et la sagesse des considérations qu'il lui présentoit, Fénelon, après avoir établi les règles inviolables que l'Eglise a consacrées sur le légitime emploi des revenus ecclésiastiques, ne craint pas de faire entendre à M. de Colbert, avec une franchise tempérée par la grâce et la délicatesse qu'il savoit mêler aux vérités les plus austères, « que le public auroit le droit de s'étonner
 « qu'il ne se trouvât pas logé avec assez de grandeur et de magni-
 « ficence dans un palais bâti par le cardinal d'Amboise, dans les
 « jours de sa toute-puissance et longtemps habité par des ministres,
 « par des cardinaux et même par des princes du sang¹. »

XXXI.

Fénelon est consulté sur une question délicate.

Ce n'étoit pas seulement à des évêques que Fénelon adressoit des conseils aussi purs que désintéressés ; nous voyons qu'avant même qu'il fût archevêque de Cambrai, on avoit une telle confiance en la justice et en la délicatesse de ses principes, qu'on recouroit à ses lumières sur des établissemens de famille, aussitôt que les droits de la conscience paroisoient compromis ou intéressés. Nous en trouvons un témoignage remarquable dans un mémoire écrit en entier de la main de Fénelon. On y voit comment cet homme, qui offroit toujours la religion sous les formes les plus douces et les plus attrayantes, qui s'attachoit toujours à prévenir le découragement et le désespoir, en donnant à la miséricorde de Dieu autant d'étendue qu'à sa justice, s'armoit d'une inexorable sévérité lorsqu'il s'agissoit des maximes de la morale et des règles de la probité. Il est permis de douter que ceux mêmes qui affectoient le plus de rigidité, eussent porté la rigueur au même degré que Fénelon.

Nous croyons utile de rapporter ce mémoire, qui ne concerne que les intérêts de deux familles particulières. Nous dirons seulement qu'il s'agissoit d'une alliance entre deux maisons de la Cour, dont l'une devoit la plus grande partie de son immense fortune à l'abus qu'un ministre puissant avoit fait de son crédit, pour s'attribuer des droits et des avantages qui paroisoient avoir excédé l'intention du souverain et les limites où sa bienfaisance doit s'arrêter. Fénelon fut

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° viii. L'archevêque de Rouen renonça à son dessein, et les deux édifices qu'il vouloit rebâtir subsistent encore (A).

consulté par celle des deux familles qu'un scrupule délicat alarmoit sur les inconvénients d'une alliance, dont les avantages étoient balancés par l'obligation de renoncer à des biens injustement acquis.

Ce mémoire offre des détails curieux sur cette question particulière, et donne l'idée des sentiments religieux qui dominoient alors dans les familles les plus puissantes : on y voit comment une juste et estimable délicatesse les portoit à soumettre l'ambition même aux règles de la conscience et de la morale.

Fénelon s'y montre aussi exact qu'impartial dans la discussion des faits et des circonstances qui n'admettent aucune excuse légitime, ou qui peuvent atténuer le vice originaire d'une fortune transmise ensuite à des héritiers légitimes.

Il établit d'abord en principe ¹ « qu'il y a une extrême différence
« entre les enfants de N..., nourris dans l'ignorance des faits et
« dans l'estime de leur père, qu'ils peuvent supposer très-juste, et
« un étranger qui veut bien s'exposer aux risques d'entrer dans les
« charges d'une succession si suspecte. La seule opinion publique,
« dit Fénelon, engage à examiner de près ; et le seul doute, dans
« l'examen, suffit pour arrêter un homme de bonne foi. »

Fénelon épuise jusqu'au scrupule toutes les suppositions qui pouvoient offrir à la conscience de grands dangers et de graves embarras ; et il indique les précautions les plus sages pour éviter d'introduire, dans une famille vertueuse, des richesses obtenues par des moyens violents ou abusifs.

Telle étoit l'opinion de la vertu et de la sagesse de Fénelon , que ses amis ne prenoient aucune détermination sur leurs intérêts les plus chers, sans la soumettre à son avis et à son approbation ². « Ja-
« mais liaison ne fut plus forte ni plus inaltérable que celle de l'arche-
« vêque de Cambrai avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse, et
« toute cette société qu'il dirigeoit du fond de sa retraite. Cette
« liaison étoit fondée sur une confiance intime et fidèle, qui elle-
« même l'étoit, à leur avis, sur l'amour de Dieu et la religion.
« Ils étoient presque tous gens d'une grande vertu et de beaucoup
« d'esprit ; tous ne vivoient et ne respiroient que pour Fénelon ; ils
« ne pensoient et n'agissoient que sur ses principes ; ils recevoient
« ses avis en tous genres, comme les conseils de la sagesse même.
« Les duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse partageoient la
« tendre vénération de leurs maris pour l'archevêque de Cambrai ;
« et tous les quatre, intimement unis par ce lien commun que sa

¹ Manuscrits.

² Mémoires de Saint-Simon.

« disgrâce n'avoit fait que fortifier, n'étoient qu'un cœur, une âme, « un sentiment, une pensée. »

Nous aurons occasion d'en offrir des preuves bien intéressantes, lorsque nous rapporterons la correspondance manuscrite de Fénelon sur les affaires politiques. Nous nous bornerons ici à donner l'extrait d'une de ses lettres au duc de Chevreuse, sur le mariage de son petit-fils ; elle fera voir le talent singulier de Fénelon pour manier les cœurs, les caractères et les esprits, en les dirigeant toujours vers le goût de la vertu et les conseils de la raison. Les avis qu'il donne au duc de Chevreuse peuvent s'adresser également à tous les pères et à toutes les mères qui se retrouvent dans des circonstances semblables ; ils peuvent du moins contribuer à prévenir les suites les plus funestes de ces mariages prématurés, dont le moindre inconvénient est de donner à des enfants le titre de chef de famille, sans leur en donner la sagesse et l'expérience ; et de les soustraire à l'autorité paternelle, au moment où elle pourroit influer le plus utilement sur leur bonheur. Cette contradiction des institutions sociales, avec le cours ordinaire de la nature, place quelquefois les jeunes gens entre la tentation de faire le dangereux essai de leur indépendance, et cette pudeur estimable qui les avertit intérieurement que le respect et la raison leur interdisent ce que la loi leur accorde.

Le duc de Chevreuse venoit de marier le duc de Luynes ¹, son petit-fils, à peine âgé de quatorze ans, à mademoiselle de Bourbon-Soissons, qui n'en avoit que treize. Fénelon écrivoit à ce sujet au duc de Chevreuse : « Je suis charmé de tout ce que vous me mandez « de votre joli petit mariage, qui est encore tout neuf ; Dieu bénisse « ces enfants ! Je ne vois rien de meilleur que de les observer sans « gêne ; de les occuper gaiement, de les instruire chacun de son « côté, de régler leur société aux heures publiques des repas et des « conversations de la famille. Si la paix vient, vous pourriez faire « voyager M. le duc de Luynes ; mais il faudroit trouver un homme « bien sensé qui lui fit remarquer tout ce que les pays étrangers « ont de bon et de mauvais, pour en faire une juste comparaison « avec nos mœurs et notre gouvernement. Il est honteux de voir « combien les personnes de la plus haute condition, en France, « ignorent les pays étrangers où ils ont néanmoins voyagé, et à

¹ Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, marié le 24 février 1710, avec Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, fille aînée de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons et d'Angélique-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg : elle mourut en sa vingt-quatrième année, le 11 janvier 1721. Ce Louis-Henri étoit fils naturel du dernier comte de Soissons de la maison de Bourbon, tué à la bataille de Marfée, en 1641.

« quel point ils ignorent de plus notre gouvernement et le véritable
« état de notre nation.

« Pour la jeune duchesse, je crois que madame la duchesse de
« Chevreuse doit la traiter fort doucement, ne se presser point de la
« reprendre sur ses défauts, parce qu'il faut d'abord les voir dans
« leur étendue, et lui laisser la liberté de les montrer. Ensuite vien-
« dront peu à peu les avis, autrement on lui fermeroit le cœur ; elle
« se cacheroit, on ne verroit ses défauts qu'à demi. Il faut gagner
« sa confiance, lui faire sentir de l'amitié, lui faire plaisir dans les
« choses qui ne lui nuisent pas, la bien instruire sans la prêcher ; et,
« après l'instruction, s'attacher aux bons exemples jusqu'à ce qu'elle
« donne ouverture pour lui parler de la piété ; alors le faire sobre-
« ment, mais avec cordialité ; et la laisser toujours dans le désir
« d'en entendre plus qu'on ne lui en aura dit. Il faut de bonne heure
« l'accoutumer à compter, à examiner sa dépense, à la régler, à voir
« les embarras et les mécomptes des revenus. Il faut tâcher de lui
« trouver des compagnies de jeunes personnes sages et d'un esprit
« réglé, qui lui plaisent, qui l'amuse, et qui l'accoutument à se
« distraire sans aller chercher et sans regretter de plus grands
« plaisirs.

« Il est extrêmement à désirer qu'il n'y ait jamais ni jalousie ni
« froideur secrète entre les deux familles qui se forment dans la
« vôtre. Les intérêts sont réglés ; il ne peut y avoir de délicatesse que
« par rapport aux traitements que vous ferez aux deux familles et
« aux procédés journaliers qu'elles auront entr'elles. C'est sur quoi
« vous devez veiller en bon père de famille, de concert avec madame
« la duchesse de Chevreuse : un rien blesse les cœurs et cause des
« ombrages ; l'union ne se rétablit pas facilement dès qu'elle est al-
« térée. »

XXXII.

Ses inquiétudes pour ses amis. — Lettre du 17 octobre 1702.

(Manuscrit.)

Plusieurs années s'étoient écoulées depuis la condamnation de Fénelon, et on devoit croire que sa soumission et le profond silence qu'il s'étoit imposé, avoient calmé ses ennemis et dissipé tous leurs ombrages. Cependant il ne lui étoit encore permis de jouir qu'en tremblant des consolations de l'amitié ; il avoit toujours à craindre qu'on ne fit un crime à ses amis de leur fidélité pour lui, et il repoussoit avec une attention inquiète et délicate un grand nombre de per-

sonnes qui se montreroient plus empressées de venir partager son exil de Cambrai, qu'intimidées par le danger de déplaire à la Cour.

Il écrivoit à l'abbé de Langeron ¹, « il n'y a que quinze jours que
« j'ai prié bien sérieusement M. de Blainville ² de ne point venir cet
« été à Cambrai. Tort ou non, je l'ai fait. Quelle apparence de lui
« mander sitôt après tout le contraire? Que pourroit-il penser?
« après tout, le Roi est certainement indigné contre moi, et le fait
« assez voir. M. de Blainville n'est pas dans la même position que
« vous et M. de Leschelle; il est actuellement domestique du Roi,
« et un de ses grands officiers. Doit-il aller voir un homme contre
« lequel le Roi paroît si indigné? je vous le demande? Mais je sup-
« pose que je me sois trompé, en décidant qu'il ne doit pas venir,
« sur quoi paroitrais-je tout-à-coup changer? »

« Si vous croyez ³, écrivoit-il à l'abbé de Beaumont, son neveu, en
« 1702, que l'aigreur soit augmentée contre moi, examinez avec L.
« B. P. D. (madame de Beauvilliers), si les gens qui me sont chers
« doivent s'abstenir de venir me voir: je ne veux causer de peine à
« aucun de nos bons amis, *et je crains même qu'on ôte la pension à*
« *votre sœur* (madame de Chevry). »

La rigueur avec laquelle on avoit traité tous ses amis et tous ses parents, pouvoit justifier ses inquiétudes et donne une idée des excès où la haine peut porter des hommes passionnés.

La haine veilloit avec un tel acharnement sur Fénelon, que plus de trois ans après le jugement de son procès, il avoit encore à redouter qu'on ne lui enlevât la consolation de vivre avec ceux de ses plus fidèles amis, que des titres anciens et sacrés paroissoient attacher inviolablement à sa personne et à ses malheurs. Il en étoit encore réduit à écrire à l'abbé de Langeron: « Tout m'alarme pour
« vous; je crains que dans l'excès d'aigreur où l'on est, on ne
« prenne quelque parti d'autorité contre vous pour me causer la
« plus grande douleur, pour épouvanter ce qui me reste d'amis, et
« pour me déconcerter. Au nom de Dieu, ne paraissez en aucune
« affaire si petite qu'elle puisse être; il ne leur faudroit qu'un très-

¹ 1^{er} juillet 1700 (Manuscrits).

² Jules-Armand de Colbert, marquis de Blainville, lieutenant-général des armées, grand-maître des cérémonies de France; il mourut en 1704, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochstet. De son mariage avec mademoiselle de Rochechouard, il ne laissa qu'une fille unique, mariée au comte de Maure, son cousin-germain, également de la maison de Rochechouard. Le marquis de Blainville étoit fils du grand Colbert, et frère du marquis de Seignelay, de l'archevêque de Rouen, des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart.

³ 16 mai 1702 (Manuscrits).

« léger prétexte. Vous savez que la passion, quand elle a de l'autorité, « ne garde point de mesures. Je vous écris par la voie de M. de Janson, qui revient de l'armée. »

On ne connoitroit que bien imparfaitement l'âme de Fénelon, si on ne la cherchoit que dans ses ouvrages imprimés ; c'est dans des lettres qui étoient destinées à ne jamais voir le jour, dans ces lettres écrites avec toute la rapidité et tout l'abandon d'un cœur qui se montre tel qu'il est, parce qu'il croit n'avoir rien à cacher, qu'on pourroit surprendre ses foiblesses si elles ne dévoient pas, au contraire, tout ce que l'âme la plus noble, la plus douce et la plus sensible peut avoir d'aimable et d'attachant.

XXXIII.

Ce que Fénelon étoit en amitié. — Lettre du 17 avril 1713 (Manuscrit). — Lettre du 13 avril 1713 (Manuscrit). — Idem, 12 novembre 1710 (Manuscrit).

C'est là qu'on voit combien Fénelon méritoit d'avoir des amis, par l'idée qu'il se faisoit de l'amitié telle qu'elle doit exister entre des cœurs vertueux. « Les bons amis, écrivoit-il au marquis de Fénelon son neveu, sont une ressource dangereuse dans la vie ; « en les perdant on perd trop. Je crains la douceur de l'amitié. Oh ! « que nous serons heureux si nous sommes un jour tous ensemble « au ciel devant Dieu, ne nous aimant que de son seul amour, ne « nous réjouissant plus que de sa seule joie, et ne pouvant plus « nous séparer les uns des autres. L'attente d'un si grand bien est « dès cette vie notre plus grand bien ; nous sommes déjà heureux « au milieu de nos peines par l'attente prochaine de ce bonheur. « Qui ne se réjouiroit pas dans la vallée des larmes même, à la vue « de cette joie céleste et éternelle ? Souffrons, espérons, réjouissons- « nous.

« Nous avons passé ici (à Chaulnes) quatre jours en repos, liberté, « douceur, amitié et joie. Il n'y a que le paradis où la paix, la joie « et l'union ne gâtent plus les hommes.

« Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus « solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre « n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien ; l'expérience vous en convaincra. »

C'est encore dans une autre de ses lettres à son neveu, que nous

trouvons cette pensée si délicate et si sensible. « Faut-il vous re-
« mercier de tous vos soins pour moi, mon enfant? Je crois que
« non ; l'amitié ne remercie ni ne se laisse remercier.

« Rien n'est si sec, si dur, si froid, si resserré qu'un cœur qui
« s'aime seul en toutes choses.

« Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si aimable, si
« aimant qu'un cœur que possède et anime une amitié épurée par
« la religion. »

Si on réunissoit toutes les pensées ou plutôt tous les sentiments que dans l'effusion de son cœur Fénelon a répandus dans ses lettres, on auroit peut-être l'idée de tout ce qu'on a pu dire, penser et sentir de plus délicat sur l'amitié.

Il convenoit avec candeur de ses défauts, lorsque ses amis les lui reprochoient. On lit dans une de ses lettres à la duchesse de Mortemart¹ : « Il est vrai, Madame, que l'amour-propre me décide sou-
« vent ; j'agis même par prudence naturelle, et par un arrangement
« humain. Mon naturel est précisément opposé au vôtre. Vous
« n'avez point l'esprit complaisant et flatteur, comme je l'ai quand
« rien ne me fatigue, ni ne m'impatiente dans le commerce ; alors
« vous êtes bien plus sèche que moi ; vous trouvez que je vais alors
« jusqu'à gâter les gens, et cela est vrai. Mais quand on veut de
« moi certaines attentions suivies qui me dérangent, je suis sec et
« tranchant, non par indifférence ou dureté, mais par impatience
« ou vivacité de tempérament. Au surplus, je crois presque tout ce
« que vous me dites, et pour le peu que je ne trouve pas en moi
« conforme à vos remarques, outre que j'y acquiesce de tout mon
« cœur, sans le connoître, je crois voir en moi infiniment pis par
« une conduite de naturel, et de naturel très-mauvais. »

Fénelon écrivoit à un autre de ses amis : « Je vous demande plus
« que jamais de ne m'épargner point sur mes défauts. Quand vous
« en croirez voir quelques-uns que je n'aurai peut-être pas, ce ne
« sera point un grand malheur. Si vos avis me blessent, cette sen-
« sibilité me montrera que vous avez trouvé le vif. Ainsi vous
« m'aurez toujours fait un grand bien, en m'exerçant à la petitesse,
« et en m'accoutumant à être repris. Je dois être plus rabaisé
« qu'un autre, à proportion de ce que je suis plus élevé par mon
« caractère, et que Dieu demande de moi une plus grande mort à
« tout. J'ai besoin de cette simplicité, et j'espère qu'elle augmentera
« notre union, loin de l'altérer. »

¹ Manuscrits.

C'est par cette espèce d'enchantement que Fénelon apportoit dans le commerce de l'amitié, qu'il sut mériter et obtenir des amis qui lui restèrent fidèlement unis dans toutes les vicissitudes de sa vie et de sa fortune. Il étoit impossible de le connoître sans l'aimer avec une espèce de passion, et on ne pouvoit plus se détacher de lui lorsqu'on avoit commencé à l'aimer. « On ne pouvoit le quitter, dit M. de Saint-Simon¹, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. « C'est ce talent si rare qu'il avoit au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans leur dispersion, les réunissoit pour se parler de lui, pour le regretter, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui »

C'est ainsi que Fénelon, au sein de la disgrâce, trouva deux sources inépuisables de bonheur dans le fidèle accomplissement de tous les devoirs de son ministère, et dans les douces affections de la nature et de l'amitié. « Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, écrivoit-il à madame de Laval-Fénelon, sa belle-sœur, ma santé est, Dieu merci, assez bonne, et meilleure que quand j'étois autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si précautionné². »

XXXIV.

Tendresse de Fénelon pour ses parents.—Lettre de Fénelon à la comtesse Laval-Fénelon, 15 août 1700 (Manuscrit). — Idem, à la même, du 10 septembre 1711 (Manuscrit).—Idem, de Fénelon à madame de Laval-Fénelon, 12 février 1706 (Manuscrit).—Idem de Fénelon à M. Hébert, curé de Versailles, 27 septembre 1701 (Manuscrit).

Son cœur étoit aussi sensible et aussi délicat pour ses parents que pour ses amis ; mais cette affection si naturelle n'admettoit jamais ces coupables complaisances, que la vanité et l'amour du nom se plaisent si souvent à excuser comme une foiblesse honorable qui n'appartient qu'aux bons cœurs. Il aimoit tendrement sa famille, mais il ne dissimuloit point à ceux de ses parents qu'il affectionnoit le plus, ce qu'il trouvoit de répréhensible dans leur conduite.

On a vu combien il étoit attaché à la marquise de Laval, sa cousine, devenue sa belle-sœur, sous le nom de comtesse de Fénelon.

¹ Mémoires du duc de Saint-Simon.

² Manuscrits.

Elle avoit eu de son premier mariage un fils unique¹ ; Fénelon le fit venir auprès de lui à Cambrai, pour surveiller sa première éducation. La voix de la chair et du sang ne lui inspiroit point un sentiment aveugle pour tout ce qui lui appartenoit. Plus il aimoit la mère, plus il crut devoir lui parler avec force sur l'abandon coupable où elle laissoit son fils par un excès de tendresse maternelle. Cette foiblesse, trop naturelle aux parents, leur coûte souvent des regrets amers et inutiles ; ils sont toujours les premiers punis d'avoir négligé ces précieuses années de la vie, les seules où l'on peut donner aux enfants une éducation convenable au rôle et aux devoirs auxquels leur naissance les appelle dans le monde.

« Je dois, ma chère sœur, vous parler sur le chapitre de votre fils avec
 « une entière ouverture de cœur. Il ne m'incommodé en rien ici, et je suis
 « au contraire très-aise de l'avoir, car je l'aime fort. Il est très-poli, très-com-
 « plaisant, très-caressant, et très-empressé pour moi. Plût à Dieu qu'il fit
 « aussi bien pour lui-même, qu'il fait pour moi dans notre société ! J'ai très-
 « peu de temps pour le voir, pour lui parler, pour le faire parler, pour le
 « faire agir naturellement devant moi, et pour le represser. Mes occupations
 « presque continuelles m'en ôtent la liberté. D'ailleurs il ne voit personne à
 « Cambrai ; il auroit besoin de voir et d'entendre des gens propres à le for-
 « mer, il ne peut voir ici que des ecclésiastiques. Comptez que ses études
 « n'ont été presque rien jusqu'ici, et qu'à l'avenir il ne faut pas se flatter de
 « l'espérance qu'elles lui soient plus utiles, quoiqu'on n'y néglige rien. L'en-
 « fant a l'esprit vif et ouvert, avec de la facilité pour comprendre les choses
 « extérieures qui se passent autour de lui ; mais il a l'esprit encore fort léger ; il
 « ne fait guère de réflexions sérieuses ; il n'a ni goût de curiosité pour aucune
 « étude, ni application, ni suite de raisonnement ; toutes ses inclinations se
 « tournent aux exercices du corps et aux amusements de son âge : il est déjà
 « grand ; son corps se fortifie, et tous les exercices lui font beaucoup de
 « bien. Je crois bien qu'il ne les lui faut permettre qu'avec modération ;
 « car il est encore fluet, délicat, et d'une santé très-fragile ; ce qui pourroit
 « bien lui durer toute sa vie. Je le garderai encore avec grand plaisir, si vous
 « le souhaitez, jusqu'au printemps prochain ; mais c'est à vous à bien exa-
 « miner si vous ne pourriez pas le lui faire employer plus utilement ailleurs,
 « tant pour les exercices du corps que pour la société propre à lui former l'es-
 « prit et à le mûrir. »

Fénelon cherche ensuite à prémunir madame de Laval contre la manie de faire voyager les jeunes gens de trop bonne heure.

« Les voyages sont fort dangereux à la jeunesse, d'une grande dépense
 « quand on veut les bien faire, et absolument inutiles quand on n'a pas en-
 « core des pensées sérieuses et solides. S'il falloit quelque voyage, ce devroit

¹ Guy-André de Montmorency-Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avoit que huit mois à la mort de son père.

« être après l'académie. Le temps qu'il passeroit en province avec vous à
 « voir la nature de vos biens, de vos embarras, et le mauvais état de ses
 « affaires, pourroit être utilement employé; il s'ennuie horriblement à Cam-
 « brai ; et quoiqu'on puisse lui dire, il s'imagine toujours que quand il ira
 « ou à Paris, ou dans vos terres, il sera un seigneur bien brillant. Cette foi-
 « blesse de cerveau est assez naturelle à quatorze ans. Je l'exhorte à s'appli-
 « quer, à s'instruire, à faire des réflexions sérieuses, à écouter les conseils
 « des personnes qui ont de l'amitié pour lui, et de l'expérience, à agir en
 « toutes choses d'une manière simple et naturelle, à fuir les mauvaises com-
 « pagnies, à travailler à se rendre digne des bonnes, à ne prendre des hom-
 « mes que le bon sens et la vertu, sans affecter de les imiter dans les petites
 « choses. »

Fénelon eut le malheur de chagriner sa belle-sœur sans le vouloir. Madame de Laval-Fénelon ne pouvoit se résoudre à placer son fils unique au service, et Fénelon condamnoit avec sévérité une foiblesse aussi coupable. Il trouvoit avec raison que dans un temps où toute l'Europe étoit en guerre, et où la France réduite aux dernières extrémités, sembloit commander à tous les François de courir aux armes, rien n'étoit plus honteux que de voir un Montmorency mener une vie oisive et ignoble dans le château de ses pères où tout devoit lui rappeler les services et la gloire de ses ancêtres ; il paroît même qu'il avoit écrit à sa belle-sœur avec une franchise assez austère pour exciter en elle un léger mouvement de dépit et d'humeur. Fénelon s'empressa de consoler avec douceur le cœur de cette sœur affligée, dont les torts ne tenoient qu'à un excès de tendresse maternelle, mais sans chercher à affoiblir la force des considérations qui exigeoient dans une mère une tendresse plus éclairée et un peu plus de fermeté.

« En arrivant ici de Bruxelles, j'ai reçu votre lettre du 27 janvier. J'avoue,
 « ma chère sœur, qu'elle m'a bien surpris et affligé. J'espérois que vous me
 « sauriez quel gré de vous avoir représenté cordialement mes pensées
 « dans une lettre qui n'étoit que pour vous, et sans me mêler de décider sur
 « la conduite de M. votre fils. Il me sembloit qu'il y a une grande différence
 « entre décider et proposer avec zèle ce qu'on croit voir. Ainsi, j'étois bien
 « éloigné de croire que ma lettre pût m'attirer celle que vous m'avez écrite.
 « Mais je suppose que j'ai tort, puisque vous le jugez ainsi ; du moins ma
 « faute sera courte ; car je m'abstiendrai, puisque vous le souhaitez, de vous
 « proposer mes pensées ; d'ailleurs, je recevrai toujours d'un cœur ouvert
 « tout ce qu'il vous plaira de me mander de vos raisons ; personne ne sera
 « plus content que moi, de reconnoître qu'elles sont bonnes, comme per-
 « sonne ne seroit plus affligé que moi, si elles n'étoient pas décisives. Mais
 « supposé qu'elles soient aussi fortes que vous le croyez, je trouve M. votre
 « fils bien à plaindre ; car, en ce cas, il se trouve entre une mère qui a de
 « bonnes raisons pour vouloir l'empêcher de servir. et le public dans lequel
 « il sera déshonoré sans ressource, malgré ces raisons inconnues, s'il ne

« sert pas. Il est déjà dans sa vingtième année; les autres gens de condi-
 « tion se gardent bien d'attendre un âge si avancé pour commencer à ser-
 « vir; ils servent dès l'âge de quatorze ou quinze ans. On ne trouvera en
 « France aucun exemple d'un homme d'un nom connu, qui n'ait pas déjà
 « fait quelques campagnes dans sa vingtième année. Le public ne compren-
 « dra jamais les raisons d'une telle singularité, qui est si contraire aux pré-
 « jugés de toute la nation. J'en conclus que la situation de M. votre fils est
 « bien violente; il est réduit à l'une de ces deux extrémités, ou de désobéir
 « à sa mère, qui a des bonnes raisons pour lui défendre de servir, ou de se
 « laisser déshonorer dans le monde, parce que ces bonnes raisons n'y seront
 « jamais comprises. Pour moi, je n'ai point d'autre parti à prendre que celui
 « de me taire, d'être véritablement affligé, et de prier Dieu qu'il donne son
 « esprit de sagesse à la mère et au fils. Ce qui est certain, c'est que je ne
 « paraîtrai jamais en rien désapprouver votre conduite, et que j'aimerois
 « mieux ne parler de ma vie, que de laisser échapper une parole contre
 « vous. C'est du fond de mon cœur, ma chère sœur, que je vous suis tou-
 « jours dévoué. »

Il étoit impossible que des raisons aussi fortes, inspirées par l'a-
 mitié la plus tendre, ne fissent pas une impression sur l'esprit de
 madame de Laval-Fénelon; elle eut enfin le courage de triompher
 de sa foiblesse. Le nom de Montmorency, et la valeur brillante que
 son fils montra dès ses premiers pas dans la carrière militaire, lui
 firent promptement réparer les années qu'il avoit perdues; il obtint
 au bout de très-peu de temps le régiment de Conflans, et ensuite
 celui de Mortemart, qui prit de lui le nom de Laval. Ce fut à la
 tête de ce régiment qu'il fut blessé le 43 octobre 1743, au siège
 de Fribourg, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux joues¹.

En parcourant les lettres manuscrites de Fénelon, on retrouve
 dans toutes les occasions ce même caractère de justice et de sagesse.
 Il apprit tout-à-coup, par une lettre du curé de Versailles², que
 deux demoiselles de qualité de Périgord, du nom de la Châtaigne-
 raye, alliées à la maison de Fénelon, avoient quitté leur province
 et étoient venues à la Cour, dans l'espérance d'obtenir des secours
 que l'on n'y étoit guère en état de leur donner. Fénelon avoit déjà
 beaucoup de peine à suffire à toutes les demandes du même genre
 dont il étoit journellement accablé. On voit même dans une de ses
 lettres, combien sa situation étoit gênée. « Vous connoissez tous
 « mes embarras, mandoit-il à l'abbé de Beaumont³; une grosse
 « dépense ordinaire, de grands bâtimens à faire et à meubler, un

¹ Il épousa quelques années après Marie-Anne de Turménies, veuve de
 Matthieu de Larochehoucauld-Bayers, dont il a eu le dernier maréchal de
 Laval et le cardinal de Montmorency, qui vient de mourir (en 1835).

² Hébert, depuis évêque d'Agen.

³ Manuscrits.

« séminaire à loger et à établir, presque tous mes séminaristes à
 « nourrir, de bons sujets à entretenir à Paris ; mon neveu à aider
 « dans le service, d'autres petits-neveux qu'il faudroit faire cheva-
 « liers de Malte, ou faire étudier ; des fermes en partie ruinées ou
 « prêtes à tomber en ruine.... » Mais rien ne pouvoit arrêter Fé-
 « nelon lorsqu'il étoit question d'une œuvre de charité. Ce n'est
 pas qu'il comptât sur la reconnoissance ; car, selon lui ¹, « *la phi-*
 « *lanthropie consiste à faire du bien aux hommes, sans en espérer*
 « *aucune reconnoissance ;* » mais il obéissoit au mouvement ou plu-
 « tôt au besoin de son cœur. En envoyant au curé de Versailles les
 secours qu'on lui demandoit pour mesdemoiselles de la Châtaigne-
 raye, il crut devoir, pour leur propre intérêt, ajouter quelques ré-
 flexions sur l'imprudence et le peu de convenance de la démarche
 qu'elles avoient faite. « Je ne puis approuver qu'elles aient quitté
 « leur pays pour aller à la Cour. Des filles de naissance, sans bien,
 « trouvent toujours dans leur province des parents ou des amis qui
 « leur donnent à peu de frais de petits secours. On y vit presque
 « de rien ; d'ailleurs il est plus honnête, à toute extrémité, de tenir
 « sa subsistance du travail de ses propres mains, que de la devoir
 « aux libéralités d'autrui. En quittant sa province pour aller à la
 « Cour, on multiplie ses besoins au lieu de les diminuer ; on se
 « remplit de vaines espérances, et on s'accoutume à un genre de
 « vie auquel on ne devoit point s'accoutumer. »

XXXV.

Piété de Fénelon. — *Lettre du 25 juillet 1074 (Manusc.).* — *Lettre*
du 7 janvier 1709 (Manusc.). — *Lettre du 19 avril 1713 (Man.).*
 — *Lettres du 6 décembre 1712 (Manus.).* — *Lettre du 7 juillet*
1710 (Manusc.).

Ce qui nous a surtout frappé dans la correspondance particulière de Fénelon avec ses amis et ses parents, c'est que toutes ses lettres sont empreintes de ce goût de religion et de piété dont son âme étoit habituellement nourrie. Les affaires, les maladies, les circonstances même les plus indifférentes, tout le ramène naturellement à cet objet continuel de ses méditations et de ses entretiens.

Il écrivoit au chevalier de Fénelon son frère, qui servoit alors dans l'armée du maréchal de Luxembourg : « Vous m'êtes trop cher, mon

¹ Manuscrits.

« cher frère, pour ne pas vous souhaiter les sentiments de crainte
 « de Dieu et de confiance en lui, qui mettent le cœur en repos, et
 « qui sont la plus sûre ressource dans les peines de la vie et dans
 « les périls. Il n'y a rien que je ne donnasse et que je ne souffrisse
 « pour vous voir un chrétien solide, sans grimaces ni façons. Pour
 « y parvenir, il faut un peu lire, faire des réflexions simples sur sa
 « lecture, étudier ses devoirs et ses défauts, demander à Dieu la
 « vertu, et chercher son amour qui est le souverain bien. Songez à
 « quelque chose de plus solide et de plus important que la fortune
 « de ce monde. »

Mais c'est dans ses lettres au marquis de Fénelon¹, son petit-neveu, qu'il se livre avec l'abandon le plus touchant à cette tendre et affectueuse communication de deux âmes unies par une espèce d'affection céleste, et qui ne vivent, ne se parlent, ne s'entendent qu'en présence de la divinité. L'âme pure et sensible de Fénelon donne à toutes ses expressions une sorte d'attrait et d'onction qui semble appartenir d'une manière particulière à une religion toute d'amour, et ne permet pas aux cœurs les plus froids et les plus indifférents de résister à la douce chaleur de son langage et de ses sentiments.

Le marquis de Fénelon avoit été élevé, dès son enfance, à Cambrai, sous les yeux de son grand-oncle, dont il étoit devenu le fils adoptif; jamais un père n'eut une amitié plus tendre pour son fils; il avoit placé en lui ses principales affections et toutes ses espérances pour sa famille. Il l'avoit nourri dès sa première jeunesse des sentiments et des maximes de la plus haute piété, et ces sentiments ne se démentirent pas un seul instant pendant le cours d'une vie consacrée à des fonctions honorables et terminée par une mort glorieuse. Le marquis de Fénelon avoit conservé pour son oncle une vénération qui ressembloit à une espèce de culte. C'est à lui qu'on est principalement redevable, non-seulement des magnifiques éditions in-f° et in-4° des œuvres de l'archevêque de Cambrai, mais de la publication des écrits de Fénelon, que les circonstances lui permirent de faire connoître. L'occupation de sa vie entière fut de réunir et de conserver, avec un soin religieux, tous les titres et tous les monuments qui pouvoient éterniser la gloire d'un parent aussi cher et aussi illustre; il prévint que le moment arriveroit où il seroit permis

¹ Gabriel-Jacques, marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, étoit fils de Pons, marquis de Fénelon, mort en 1742, et d'Elisabeth de Beauvil de Saint-Aulaire. Le père de Pons, marquis de Fénelon, étoit François de Salignac-Fénelon, frère aîné de l'archevêque de Cambrai, mais d'un autre lit.

de révéler tous les secrets de cette âme vertueuse. La reconnaissance nous imposoit l'obligation de rappeler le souvenir d'un si grand service rendu à la religion, aux lettres et à l'humanité.

A l'époque où commence la correspondance de Fénelon avec son jeune neveu, il étoit déjà colonel du régiment de Bigorre. Une intrépidité qui lui étoit naturelle et qui finit par lui coûter la vie, lui faisoit vivement désirer d'être employé en Flandre, où étoit le principal théâtre de la guerre.

Fénelon, combattu par le désir de voir son neveu marcher avec gloire sur les traces de ses ancêtres, et par les dangers auxquels il alloit être exposé, lui écrivit : « Il est vrai que vous seriez, sur cette
« frontière, plus à portée d'être connu et de montrer votre bonne
« volonté ; mais, d'un autre côté, je serois inconsolable si vous veniez à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs,
« supposé que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment
« d'ambition et que j'eusse approuvé un tel dessein : ainsi, tout ce
« que je puis faire est de vous laisser à la Providence, et de vous
« conseiller de consulter des gens plus sages que moi dans le lieu
« où l'on vous désire. Le principal est, si je ne me trompe, de suivre
« simplement ce que vous aurez au cœur, en n'y écoutant que
« Dieu et en renonçant à toute vue mondaine. »

C'est cette résignation entière et absolue à la Providence que Fénelon cherche toujours à inspirer à son neveu dans toutes ses lettres¹ : « Je ne veux vouloir que ce qui plaît au maître de tout : vous
« devez vouloir de même le tout sans tristesse ni chagrin. Oh ! qu'on
« a une grande et heureuse ressource, quand on a découvert un
« amour tout-puissant qui prend soin de nous, et qui ne nous fait
« jamais aucun mal que pour nous combler de biens ! Qu'on est à
« plaindre quand on ne connoit pas cette aimable ressource pour le
« temps et pour l'éternité ! Combien d'hommes qui la repoussent ! »

« Un bon maître est celui qui nous aime mieux que nous ne savons nous aimer, et qui ne nous fait jamais aucun mal que pour
« notre plus grand bien ; il nous paie de ce qu'il ne nous doit pas ;
« et de ses esclaves il nous fait ses enfants, afin que nous soyons
« ses héritiers : son héritage est le ciel, et le ciel est lui-même.

« Si vous pouvez trouver quelque ami sensé, et qui craigne Dieu,
« soulagez-vous un peu le cœur, en lui parlant des choses que vous
« le croirez capable de porter. Mais comptez que Dieu est le bon ami
« du cœur, et que personne ne console comme lui. Il n'y a personne

¹ Manuscrits.

« qui entende tout à demi-mot comme lui, qui entre dans toutes les
 « peines, et qui s'accommode à tous les besoins sans être importuné.
 « Faites-en un second vous-même. Bientôt ce vous-même supplan-
 « tera le premier et lui ôtera tout crédit chez vous. »

Fénelon donnoit à son neveu les conseils les plus sages sur sa conduite avec les officiers de son régiment ; et il y mêloit d'utiles leçons sur les inconvénients qui pouvoient résulter de l'excès d'austérité qu'il portoit dans son caractère et qu'il l'invitoit à adoucir.

« Faites votre devoir parmi vos officiers, avec exactitude, sans mi-
 « nuties, patiemment et sans dureté. *On déshonore la justice quand*
 « *on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance ; c'est*
 « *faire mal le bien.* Je veux que vous vous fassiez aimer ; mais
 « Dieu seul peut vous rendre aimable ; car vous ne l'êtes pas par
 « votre naturel roide et âpre : je vous présente souvent à Dieu, et je
 « le prie de vous garder encore plus de la contagion du monde que
 « des coups des ennemis. »

Ses inquiétudes pour un neveu si cher à son cœur et si digne de toute sa tendresse, ne furent que trop justifiées. Le marquis de Fénelon reçut à une des actions qui eurent lieu pendant la campagne de Flandre en 1744, une griève blessure à la jambe, dont il ne put jamais entièrement guérir, et qui le laissa boiteux le reste de sa vie.

Le désir de consulter les gens les plus habiles de l'art, le conduisit à Paris, aussitôt que les préliminaires de la paix d'Utrecht furent signés. Fénelon désira que son neveu profitât de ce voyage pour se faire connoître d'une manière avantageuse dans le monde, et cultiver les bontés des anciens amis de son oncle et de sa famille.

« Il
 « faut, pendant que je suis encore au monde, que mon ombre vous
 « facilite quelque accès ; vous ne m'aurez pas toujours. Vous devez
 « bien croire, mon enfant, que je serai ravi de vous avoir ici ; mais
 « il convient que vous vous accoutumiez à Versailles, et qu'on s'y
 « accoutume à vous. Je suis vieux et éloigné : la famille ne peut
 « plus avoir ni soutien ni espérance que par votre avancement dans
 « le monde ; vous ne vous avancerez jamais à Cambrai. Il faut d'un
 « côté bien servir, et de l'autre, faire usage du service pour vous
 « procurer quelque considération et un établissement. Je vous aime
 « pour vous et non pour mon amusement. A Dieu ne plaise que je
 « veuille vous rendre ambitieux. Je voudrois vous voir mériter les
 « plus grands honneurs sans les avoir, et vous contenter d'un état
 « médiocre, selon la médiocrité de notre condition. »

Fénelon s'occupoit avec une attention et une patience vraiment

paternelle à réconcilier son neveu avec le monde et la société. Le marquis de Fénelon, comme on vient de le voir, avoit dans le caractère une certaine misanthropie qui pouvoit lui faire perdre tout le fruit de ses vertus et de l'excellente éducation qu'il avoit reçue auprès d'un instituteur tel que l'archevêque de Cambrai ; l'oncle eut besoin plus d'une fois de combattre ce dangereux penchant, qu'il est si facile et si commun de transformer en vertu, en se faisant illusion sur les véritables causes de cette disposition, mais il l'instruisoit en même temps, avec autant d'art que de douceur, de cette juste mesure qu'il faut observer dans le monde, lorsqu'on y apporte des titres favorables pour y être accueilli, estimé et distingué. « M. le chevalier de Luxembourg ¹ me mande que vous avez « trop de politesse avec lui : gardez-vous bien de vous en corriger ; « vous ne sauriez jamais lui témoigner trop de déférence et de res- « pect ; mais il faut éviter une certaine cérémonie empesée et un « sérieux qui le gêneroit. Il y a un petit badinage léger et mesuré, « qui est respectueux et même flatteur, avec un air de liberté ; c'est « ce qu'il faut tâcher d'attrapper ».

XXXVI.

Conseils de Fénelon sur l'usage du monde ; lettre du 23 août 1710 (Manuscrits). — Sur l'usage du monde. — Lettre de Fénelon au marquis de Fénelon, 7 janvier 1713 (Manuscrits).—Lettre du 6 août 1713 (Manuscrits).—Lettre de Fénelon au marquis de Fénelon, 6 août 1713 (Manuscrits).—Lettre du 5 août 1713 (Manuscrits).—6 août 1713.—Lettre du 30 juillet 1714.—Lettre du 2 août 1714 (Manuscrits). — Lettre de Fénelon, 7 janvier 1713 (Manuscrits).

C'est toujours avec ce tact, ce bon goût et cette connoissance du monde, que Fénelon renouvelle souvent ses avis et ses instances pour vaincre la répugnance presque insurmontable que son neveu montrait pour la société.

« Je ne puis m'empêcher de vous gronder un peu, sur ce que « vous ne voyez pas assez les gens que vous devriez cultiver ; il est « vrai que le principal est de s'instruire et de s'appliquer à son de- « voir ; mais il faut aussi se procurer quelque considération et se « préparer quelque avancement ; et vous n'y réussirez jamais, et

¹ Dupuis, prince de Tingry.

« vous demeurerez dans l'obscurité sans établissement sortable, à
 « moins que vous n'acquériez quelque talent pour ménager toutes les
 « personnes en place ou en chemin d'y parvenir. C'est un soin tran-
 « quille et modéré et presque continuel, que vous devez prendre, non
 « par vanité et par ambition, mais par fidélité pour remplir les de-
 « voirs de votre état et pour soutenir votre famille. Il ne faut y mêler
 « ni empressement ni indiscrétion ; mais, sans rechercher trop les
 « personnes considérables, on peut les cultiver et profiter de toutes
 « les occasions naturelles de leur plaire. Souvent il n'y a que paresse,
 « que timidité, que mollesse à suivre son goût dans cette apparente
 « modestie, qui fait négliger le commerce des personnes élevées.
 « On aime, par amour-propre, à passer sa vie avec les gens aux-
 « quels on est accoutumé, avec lesquels on est libre et parmi les-
 « quels on est en possession de réussir. L'amour-propre est contristé
 « quand il faut aller hasarder de ne réussir pas et de ramper devant
 « d'autres qui ont toute la vogue ; il faut mépriser le monde et
 « connoître néanmoins le besoin de le ménager ; il faut s'en déta-
 « cher par la religion ; mais il ne faut pas l'abandonner par non-
 « chalance et par humeur particulière. Ménagez le monde, mon
 « cher enfant, par devoir, sans l'aimer par ambition ; ne le négligez
 « point par paresse et ne le suivez point par vanité ».

Nous avons encore une lettre de Fénelon sur ce même sujet ; elle nous paroît réunir en deux pages tout ce que les meilleurs traités d'éducation et une longue observation du monde pourroient offrir de plus juste et de plus délicat pour l'instruction des jeunes gens appelés, par leur naissance et leurs emplois, à jouer un rôle sur le théâtre du monde. On sera peut-être étonné de voir Fénelon, qui avoit passé toute sa jeunesse dans les obscures fonctions du ministère ecclésiastique ; qui avoit continué à vivre dans la retraite, lors même qu'il fut transporté à Versailles ; et qui, relégué à Cambrai, ne s'y étoit vu environné que d'un petit nombre d'amis, occupés comme lui des simples détails de l'administration d'un diocèse, posséder à un degré si rare toute cette science du monde qu'on n'acquiert ordinairement que par un long usage, et une espèce d'étude de tous les jours et de tous les moments ; mais l'étonnement cessera ou s'accroitra peut-être, en apprenant que Fénelon s'étoit fait distinguer par la noblesse, la grâce, la décence et l'urbanité de ses manières à la cour même de Louis XIV¹. « Toutes ses manières, » dit M. de Saint-Simon, répondoient au charme indéfinissable de

¹ Mémoires du duc de Saint-Simon.

« sa physionomie ; avec une aisance qui en donnoit aux autres, cet
« air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la meilleure
« compagnie et du grand monde, se trouvoit répandu de soi-même
« dans toutes ses conversations ».

« Je ne m'étonne point, écrivoit Fénelon à son neveu, de votre
« embarras et de votre dégoût de la vie de la Cour : on est gêné avec
« les gens qu'on connoit peu ou point ; on fait très-imparfaitement
« ce qu'on n'a pas l'habitude de faire. L'amour-propre s'ennuie de
« se contraindre beaucoup avec peu de succès. Vous êtes accoutumé
« à une vie simple, commode, libre, et flatteuse par l'amitié de la
« compagnie qui vous environne. Cette douceur vous gâte ; il faut
« s'accoutumer, dans le monde, à la fatigue de l'esprit comme à la
« fatigue du corps dans un camp. Plus vous retarderez ce travail
« pour votre entrée dans le monde, plus il vous deviendra dur et
« presque impossible ; vous courez risque d'y réussir très-mal à un
« certain âge. Si vous y renoncez pour toujours, vous passerez votre
« vie dans l'obscurité, sans amis de distinction, sans crédit, sans ap-
« pui, sans ressource pour faire valoir vos services, et sans moyen
« de soutenir votre famille. Il est donc capital que vous rompiez tout
« au plus tôt cette glace avec courage et patience, sans écouter votre
« amour-propre contristé ; la facilité viendra peu à peu avec l'habi-
« tude ; vous ne serez plus si embarrassé quand vous connoîtrez tout le
« monde, quand tout le monde vous connoitra, quand vous serez ac-
« coutumé aux choses qu'on fait en ce pays-là, et quand vous aurez de
« quoi entrer à propos dans les conversations familières. Dès que vous
« y aurez acquis un certain nombre d'amis, honnêtes gens estimés,
« ceux-là vous mettront dans leur commerce de proche en proche, vous
« irez peu à peu à tout ce qui vous conviendra ; vous verrez poliment
« tout le monde en public ; vous rendrez des devoirs selon l'usage aux
« particuliers ; et, pour la vraie société, vous vous bornerez aux amis
« solides ; il ne faut pas chercher en eux la seule vertu ; il faut tâcher
« d'en trouver quelques-uns qui joignent à un vrai mérite la condition
« et même quelque rang. En attendant, prenez patience, gagnez quel-
« que chose sur vous ; cette contrainte servira à vous corriger d'un
« libertinage d'esprit qui vous séduisoit par une apparence de vie
« sérieuse, régulière et solidement occupée pour Paris ; réservez-
« vous des heures de travail ; évitez les soupers qui mènent trop
« avant dans la nuit et qui dérangent tout le jour suivant ; sauvez
« un peu vos matinées, lisez et pensez sur vos lectures ; je sais bien
« qu'on ne peut pas être toujours si rangé ; il faut se laisser enva-
« hir quelquefois par complaisance pour certains amis ; la société

« le veut, l'âge le demande ; mais en accordant un peu d'amusement
 « aux amis, il leur faut dérober des heures sans lesquelles on ne se
 « rendroit capable de rien pour mériter leur estime. Ne laissez point
 « gâter votre cousin, le petit page ; il faut lui ouvrir le cœur par
 « bonne amitié ; mais les louanges prématurées gâtent les enfants ;
 « il faut l'accoutumer de bonne heure à se regarder comme un pau-
 « vre petit cadet, sans autre ressource que le mérite, le travail, la
 « sagesse et la patience. Jugez, mon cher enfant, par cette lettre,
 « avec quelle tendresse je vous aime. »

Il ajoute, dans une autre lettre sur le même sujet : « Il faut cul-
 « tiver les hommes dans l'ordre de la Providence, sans jamais comp-
 « ter sur eux, non pas même sur les meilleurs. Dieu est jaloux de
 « tout et même des siens ; il ne faut tenir qu'à lui, et le voir sans
 « cesse à travers des hommes, comme le soleil à travers des vitres
 « fragiles. Cependant il ne faut pas craindre d'ouvrir son cœur à
 « des amis pieux. Oh ! qu'on est heureux d'être ami des amis
 « de Dieu ; ils valent bien mieux que les distributeurs de la for-
 « tune. »

Le tendre intérêt que Fénelon prenoit à son neveu, l'exposa à de
 cruelles inquiétudes sur les suites de la blessure qu'il avoit reçue à
 l'armée : il avoit exigé de lui qu'il se fit traiter à Paris par les mé-
 decins et les chirurgiens les plus renommés. Les cruelles et doulou-
 reuses opérations qu'il eut à subir ne lui procurèrent qu'un foible
 soulagement ; on lui ordonna les eaux de Barèges, dans l'espérance
 qu'elles rétabliraient entièrement le mouvement de sa jambe. C'est
 à cette époque que Fénelon lui écrivit des lettres où son âme se
 montre tout entière avec ce caractère de sensibilité qui semble lui
 appartenir d'une manière particulière. Nous nous bornerons à en
 rapporter quelques fragments.

« Ne craignez, mon cher enfant, aucune dépense de nécessité :
 « votre père selon la chair, n'est pas autant votre père que moi ;
 « c'est votre principal père qui doit payer tout ce que l'autre ne peut
 « payer ; Dieu nous le rendra au centuple. Pour les sommes néces-
 « saires aux médecins et chirurgiens qui vous ont traité, je veux les
 « payer noblement et sans faste : il vaut mieux faire un peu trop
 « que de s'exposer au moindre risque de faire trop peu avec tout le
 « monde, et surtout avec des personnes de ce mérite et de cette pro-
 « fession. Toute ma peine est de ne pouvoir aller vous secourir et
 « vous soulager ; je serois votre garde-malade et je vous servirois
 « fort bien. »

Son neveu se proposoit d'aller le rejoindre à Cambrai à son retour

des eaux de Barèges ; et Fénelon lui écrivoit : « Je compte les jours
 « jusqu'à celui qui nous réunira ; mais c'est sans inquiétude ni
 « impatience ; on peut me croire sur mes peines , car je les montre
 « assez quand je les sens, et je laisse assez voir ma foiblesse ; je fais
 « mal les honneurs de moi.. Je compterai souvent les jours jusqu'à
 « celui de notre réunion ; mais, en les comptant, je ne voudrais pas
 « en retrancher un seul ; il faut laisser tout en sa place selon l'arran-
 « gement du maitre ; tout à jamais à mon très-cher enfant. Je vous
 « aime de plus en plus ; et je veux que vous ne m'aimiez qu'en Dieu,
 « et je ne veux vous aimer que pour lui.... Je suis souvent avec
 « vous devant Dieu ; c'est notre rendez-vous ; il rapproche tout ;
 « deux cents lieues ne font rien entre deux hommes qui demeurent
 « dans leur centre commun... Je vous porte à l'autel, dans mon
 « cœur, pendant la messe ; je suis avec vous devant Dieu pendant
 « la journée. »

Les plus petits détails reçoivent un charme inexprimable sous la plume de Fénelon , parce qu'elle ne faisoit qu'obéir à toutes les impressions de son âme. Le marquis de Fénelon devoit, à son retour de Barèges, passer par le château de Fénelon, antique domaine de ses pères ; c'étoit là qu'étoit né l'archevêque de Cambrai, celui de leurs descendants à qui il étoit réservé d'attacher à ce château une immortalité plus durable que les masses de pierre qui avoient servi à le construire. Le premier soin de Fénelon fut de recommander sa nourrice à son neveu ¹. « Vos deux dernières lettres m'ont appris
 « que vous alliez à Fénelon, j'en suis très-content ; j'aime bien que
 « vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez
 « aux pénates gothiques de nos pères ; mais ne vous séduisez pas
 « vous-même ; défiez-vous de deux traitres, l'ennui et l'impatience
 « de vous rapprocher de ce pays-ci. Sachez, je vous prie, si ma
 « nourrice est vivante et si elle a touché quelque argent de moi, par
 « la voie de notre abbé. »

Nous nous sommes un peu étendu sur cette correspondance de l'archevêque de Cambrai : nous avons cru devoir cet hommage à la mémoire du fils adoptif de Fénelon. Le marquis de Fénelon sut se rendre digne de cette glorieuse adoption par un caractère de vertu, de délicatesse et de courage qu'il porta à un degré remarquable.

Qu'il nous soit permis de considérer encore un moment Fénelon au milieu de sa famille, et de le montrer à nos lecteurs, se faisant lui-même, à l'âge de soixante-deux ans, le précepteur d'un jeune

¹ Fénelon étoit alors âgé de près de soixante-deux ans.

page de douze ans, qui n'avoit d'autre fortune que le bonheur de porter son nom. Si un pareil spectacle peut arracher un sourire, ce sera sans doute une sourire d'admiration, en le voyant apporter, dans cette éducation, le même intérêt, la même suite, et plus d'indulgence peut-être que dans celle de M. le duc de Bourgogne.

« La lettre du petit page est arrivée ce matin, elle paroît faite
 « sans conseil et très-originale ; il écrira mieux dans dix ans ; mais
 « j'en suis fort content pour aujourd'hui.... J'ai commencé à faire
 « connoissance avec le petit page ; il me paroît penser un peu, sen-
 « tir et vouloir : Dieu veuille que nous y trouvions de l'étoffe pour
 « faire un homme. Les hommes travaillent, par leur éducation, à
 « former un sujet plein de courage et orné de connoissances. En-
 « suite, Dieu vient détruire ce château de cartes ; il renverse ce
 « courage humain ; il démonte cette vaine sagesse ; il découvre le
 « foible de cette force ; il obscurcit, il avilit, il déränge tout ; son
 « ouvrage est d'anéantir le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour
 « l'anéantir ; il nous réduit à croire avec joie qu'il est tout et que
 « nous ne sommes rien ; il ne nous reste que cet aveu, et cet aveu
 « même n'est pas à nous ; il est à chaque moment emprunté de
 « lui.

« Le petit page est actuellement dans ma chambre ¹, où il s'ac-
 « coutume à être ; il fait connoissance avec les Grecs et les Romains.
 « J'espère qu'il pourra se former et devenir un bon sujet ; je l'aime
 « de bonne foi. Je ne sais point s'il aura ce qu'on appelle de l'es-
 « prit ; mais il paroît avoir le sens droit, du sentiment et de la bonne
 « volonté.

« Le petit page est un bon enfant ² : il travaille, dans la petite
 « bibliothèque, avec un vrai désir de nous contenter ; mais il n'a
 « eu aucune culture d'esprit, et tout est à commencer. Quand les
 « fondements d'un sens droit et d'un cœur sensible au bien ont été
 « posés par la main de Dieu, les hommes élèvent bientôt l'édifice.
 « Je n'espère pas de pouvoir lui donner toutes les façons dont il au-
 « roit besoin ; vous savez combien ici elles vous ont manqué à vous-
 « même ; mais vous savez aussi que c'est beaucoup pour les enfants
 « d'avoir vu de près des gens qui cherchent de bonne foi la vertu et
 « qui tâchent de la leur rendre aimable. »

¹ Manuscrits.

² 19 juillet 1714 (Manuscrits).

XXXVII.

De M. de Ramsay. — M. de Ramsay chez Fénelon.

Un élève d'un genre bien différent s'étoit offert quelques années auparavant au zèle de Fénelon, et se montra digne d'un tel maître. Il ne s'agissoit pas de déposer dans le cœur jeune et flexible d'un enfant, ces premiers germes de religion qui se développent avec facilité à la faveur d'une éducation vertueuse, lorsqu'aucuns préjugés, déjà enracinés, ne leur opposent de la résistance. Il falloit ramener à la vérité un esprit perverti par les plus fausses idées, égaré par les efforts mêmes qu'il avoit tentés pour arriver à la vérité, en se consumant dans de vaines et frivoles recherches, et qui paroissoit se complaire dans ses illusions avec d'autant plus de confiance, qu'il se rendoit le témoignage d'avoir cherché de bonne foi à s'éclairer.

André-Michel de Ramsay, chevalier baronnet en Ecosse, issu d'une ancienne famille de ce royaume, avoit été tourmenté par l'inquiétude assez commune dans le pays où il étoit né, de soumettre toutes les religions et tous les systèmes de philosophie au tribunal de sa raison.

Comme tous les esprits ardents et téméraires, il s'étoit vainement consumé dans d'interminables discussions, qui n'avoient servi qu'à l'éloigner du but auquel il tendoit. Cependant, comme il apportoit de la bonne foi dans ses recherches, elles l'avoient conduit assez facilement à reconnoître les erreurs de la religion qu'il avoit sucée avec le lait. L'histoire impartiale de la réformation d'Allemagne et d'Angleterre l'avoit dégoûté de la doctrine de ces deux sectes : les emportements de Luther et les passions honteuses de Henri VIII lui avoient paru contraires à cette sainteté évangélique qui doit annoncer une mission divine ; et il avoit trouvé que de pareils apôtres ne ressembloient guère à ceux que Jésus-Christ avoit envoyés pour convertir les nations.

On auroit pu croire que ce premier pas vers la vérité auroit dû le ramener naturellement à la religion que ces prétendus réformateurs avoient abandonnée. Mais en secouant le joug de ses premiers maîtres, il avoit seulement appris à mépriser toute espèce d'autorité ; et l'autorité que l'Eglise catholique reconnoit comme le fondement de sa croyance, révoltoit un esprit fier et indépendant. Il ne vouloit obéir qu'à la raison, c'est-à-dire, ne reconnoître d'autre juge que lui-même. Il parcourut toute l'Angleterre et toute l'Allemagne ; il

interrogea les philosophes et les docteurs les plus renommés de toutes les écoles et de toutes les sectes ; tous lui répondirent avec l'intrépide assurance d'avoir rencontré seuls la vérité, et tous étoient d'avis différens. Le résultat de toutes ces opinions contradictoires fut de le conduire du socinianisme à l'indifférence de toutes les religions, et de cette indifférence à un pyrrhonisme universel en philosophie comme en théologie.

Mais ce scepticisme ne pouvoit reposer ni satisfaire son esprit agité ; il sentit que cette raison, dont il étoit si vain et si fier, rencontroit sur chaque objet des obscurités impénétrables, et que sa lumière foible et tremblante ne pouvoit suffire ni pour l'éclairer ni pour le diriger. Un sentiment irrésistible lui fit enfin reconnoître la nécessité d'une révélation pour servir de soutien et d'appui à la foible intelligence des hommes. Il crut d'abord trouver des caractères suffisants d'une révélation divine dans la profession de foi des Eglises calvinistes, dont la simplicité apparente sembloit moins blesser cette fière raison dont il étoit encore idolâtre et à laquelle il sacrifioit, sans s'en apercevoir, les inspirations d'un cœur sincère et vertueux. Il passa en Hollande ; il vit un célèbre ministre françois réfugié (M. Poiret) ; ce fut en conférant avec un ministre protestant que M. de Ramsay devint catholique. Il jugea que si les Protestants étoient obligés de reconnoître l'autorité de la révélation pour les points de doctrine qu'ils ont empruntés de la religion catholique, l'Eglise romaine peut se croire également fondée à s'appuyer sur l'autorité de cette même révélation pour conserver les dogmes qu'elle a invariablement professés depuis l'origine du christianisme. Les seules difficultés qui lui restoient à résoudre se bornoient à l'examen de quelques textes d'un livre également reconnu comme divin par les deux communions, et dont le véritable sens ne pouvoit être abandonné à une interprétation arbitraire.

Il étoit dans cette disposition en Hollande, lorsque le voisinage de Cambrai lui fit naître le désir de voir, de connoître et d'interroger Fénelon sur les doutes pénibles qui tourmentoient son esprit. Le nom de Fénelon étoit aussi célèbre, en Allemagne et en Hollande, qu'en France, et ses vertus dispoient tous les cœurs à croire à sa parole. M. de Ramsay vint à Cambrai en 1709 ; il fut accueilli par Fénelon avec une bonté paternelle ; il lui ouvrit son cœur, et lui annonça le désir sincère de trouver auprès de lui la vérité qu'il avoit inutilement cherchée auprès de tant d'autres ; mais il ne lui dissimula pas la résistance qu'il opposeroit à ses efforts pour le convaincre, et le peu d'espoir qui lui restoit d'être convaincu.

Fénelon donna de justes éloges à sa candeur et à sa franchise, lui promit de s'expliquer avec la même sincérité, et s'en reposa sur le secours du ciel, bien plus que sur ses propres lumières, pour le succès de l'œuvre qu'il entreprenoit. Il invita en même temps M. de Ramsay à loger chez lui, pour être plus à portée de s'entretenir sur ces grandes questions, dans les intervalles que ses occupations lui laissoient.

Ce fut sans doute une disposition particulière de la Providence qui offrit à Fénelon ce premier moyen de disposer le cœur du nouveau prosélyte à recevoir avec plus d'attrait ses instructions. Il étoit impossible que le spectacle habituel d'une vie telle que celle de Fénelon ne commençât par inspirer à M. de Ramsay une prévention favorable pour la religion dont un évêque aussi vertueux étoit l'organe et le ministre.

M. de Ramsay a rendu lui-même compte au public des entretiens qu'il eut avec l'archevêque de Cambrai, et de l'heureuse révolution qu'ils opérèrent dans son esprit, en fixant invariablement toutes ses incertitudes. C'est dans le récit qu'il nous en a laissé, qu'on trouve un trait remarquable qui peint les violents combats qu'il eut à soutenir avec lui-même, dans ces moments terribles de doute et d'anxiété, et qui confirme ce que nous avons déjà dit de la sincérité avec laquelle Fénelon avoit adhéré à la condamnation de son livre. « Dans
 « le temps de cette agitation extrême, écrit M. de Ramsay, j'eus une
 « tentation violente de quitter l'archevêque de Cambrai. Je commen-
 « çai à soupçonner sa droiture ; il n'y avoit qu'un seul moyen de
 « surmonter mes peines, c'étoit de lui en faire la confiance. Je lui
 « demandai donc une audience secrète : il me l'accorda : je me mis
 « à genoux devant lui, et je lui parlai ainsi : *Pardonnez, Monsei-*
 « *gneur, à l'excès de mes peines : votre candeur n'est suspecte, et je*
 « *ne saurois plus vous écouter avec docilité. Si l'Eglise est infail-*
 « *lible, vous avez donc condamné la doctrine du pur amour en con-*
 « *damnant votre livre des Maximes des Saints ; si vous n'avez pas*
 « *condamné cette doctrine, votre soumission étoit feinte. Je me vois*
 « *dans la dure nécessité de vous regarder comme ennemi ou de la*
 « *vérité ou de la charité.* A peine eus-je prononcé ces paroles, que
 « je fondis en larmes. Il me releva, m'embrassa avec tendresse et
 « me parla ainsi : *L'Eglise n'a point condamné le pur amour en*
 « *condamnant mon livre : cette doctrine est enseignée dans toutes les*
 « *Eglises catholiques ; mais les termes dont je m'étois servi pour*
 « *l'expliquer n'étoient pas propres pour un ouvrage dogmatique.*
 « *Mon livre ne vaut rien ; je n'en fais aucun cas ; c'étoit l'avorton*

« de mon esprit et nullement le fruit de l'onction du cœur : je ne
 « veux pas que vous le lisiez. » On conçoit facilement combien tant
 de candeur dut ajouter de poids aux raisonnements et aux preuves
 dont Fénelon appuyoit l'autorité des décisions de l'Eglise. Il falloit
 bien qu'il portât au fond de son cœur la conviction de l'infaillibilité
 de ce juge suprême, puisqu'il appelloit sa propre condamnation en
 témoignage de la soumission due à son autorité.

Les travers de M. de Ramsay ne l'avoient point conduit jusqu'à
 contester l'existence de Dieu ; et ce premier fondement établi amena
 facilement Fénelon à le convaincre de la vérité de la religion catho-
 lique.

C'est dans les écrits de M. de Ramsay lui-même que l'on doit
 chercher le résultat des longs entretiens qu'il eut avec Fénelon pen-
 dant six mois, et qui finirent par en faire un catholique aussi éclairé
 qu'humble et soumis : il conserva, jusqu'à la fin de ses jours, cette
 tendre vénération pour la mémoire de l'archevêque de Cambrai ; et
 il entretenoit constamment avec tous ses amis, ses parents, et surtout
 avec le marquis de Fénelon, son petit neveu, les relations les plus
 intimes. Il semble même qu'il ait eu la pensée et l'espérance de per-
 pétuer sa reconnoissance, et de s'honorer lui-même en attachant son
 nom, autant qu'il étoit en lui, à celui de Fénelon. Ce fut dans cette
 vue qu'il écrivit, en 1723, une *Vie de Fénelon*, la première qui ait
 paru, et dans laquelle il fait entrer, avec trop de détail peut-être, le
 récit de ses rapports personnels avec l'archevêque de Cambrai. Lors-
 que le marquis de Fénelon publia, en 1717, la première édition au-
 thentique du *Télémaque*, il plaça à la tête un discours de M. de
 Ramsay, sur la *poésie épique*, dans lequel l'auteur adopte les opin-
 ions singulières de Lamotte sur la poésie en prose, question aussi sub-
 tile que frivole, qui se réduit à une dispute de mots, et qui est aussi
 indifférente au mérite réel du *Télémaque* qu'à la gloire de son au-
 teur.

Le nom seul de Fénelon, longtemps après sa mort, protégea M. de
 Ramsay dans une occasion bien remarquable. Il n'avoit jamais fait
 mystère de sa conversion à la religion catholique ; il l'avoit même
 solennellement proclamée dans sa *vie de Fénelon*, imprimée en 1723.
 Il avoit ensuite été chargé de l'éducation des princes fils de Jac-
 ques III de la maison de Stuart ; et les intrigues, dont les petites
 Cours ne sont pas plus exemptes que les grandes, l'avoient forcé d'y
 renoncer. Il fit un voyage en Angleterre, en 1730, avec un sauf-
 conduit du roi Georges II ; il y fut accueilli avec distinction comme
 l'élève et l'ami de Fénelon. Ce titre lui valut l'honneur d'être reçu

membre de la société royale de Londres ; il parut désirer, quoique catholique, d'être admis au nombre des docteurs de l'université d'Oxford, écrivit à cette académie, après avoir pris les ordres du Roi, pour l'autoriser à recevoir M. de Ramsay comme docteur honoraire ; mais le jour même de l'installation, deux membres de l'université formèrent opposition, et firent valoir contre lui sa qualité de catholique romain, et son ancien titre de gouverneur des enfants du prétendant. Le docteur King, principal du collège de Sainte-Marie d'Oxford, prit alors la parole ; il évita adroitement de rappeler les rapports personnels que M. de Ramsay avoit eus avec des princes ennemis de la maison régnante d'Hanover. Il se borna à faire l'éloge des ouvrages de M. de Ramsay, qui respirent les principes les plus purs de la vertu et de la morale ; enfin, pour étouffer en un seul mot toutes les oppositions et toutes les réclamations, il s'écria¹ : *Je vous présente l'élève du grand Fénelon ; ce seul titre répond à tout : quod instar omnium est, Fenelonii magni archi præsulis Cameracensis alumnum præsento vobis.* A ces mots, presque toutes les oppositions cessèrent, et M. de Ramsay fut admis à la pluralité de quatre-vingt-cinq voix contre dix-sept².

XXXVIII.

Du P. Lami.—Lettre du 13 décembre 1700. (Manuscrit).—Lettres de Fénelon au P. Lami, des 30 novembre 1708 et 4 août 1710. (Manuscrit).

Nous ne devons pas oublier de compter au nombre des amis respectables avec qui Fénelon entretenoit une correspondance habituelle, le Père Lami³, religieux bénédictin. Nous avons parmi nos manuscrits un grand nombre de leurs lettres ; et celles de l'archevêque de Cambrai attestent la confiance avec laquelle il le consultoit sur les sujets les plus intéressants, et le prix qu'il attachoit à son opinion et à ses sentiments.

Le Père Malebranche, comme nous l'avons déjà dit, avoit hasardé

¹ Manuscrits.

² M. de Ramsay mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 6 mai 1743, âgé de 57 ans.

³ Dom François Lami, né dans le diocèse de Chartres, en 1636, quitta la profession des armes pour entrer dans la congrégation de Saint-Maur, où il fut reçu en 1659, à l'âge de 23 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages estimables, parmi lesquels on distingue son *Traité de la connoissance de soi-même*, en 6 vol. in-12.

dans son *Traité de la Nature et de la Grâce*, des idées singulières qui furent vivement combattues par Arnauld, et qui parurent même si dangereuses à Bossuet et à Fénelon, qu'elles auroient attiré sur ce célèbre oratorien une censure publique et solennelle, si la modération de son caractère et la pureté de ses sentiments n'eussent été un préservatif contre les écarts de son imagination. Le Père Lami, qui passoit pour celui de tous les religieux bénédictins qui écrivoit le mieux en françois, publia quelques écrits contre le *Traité de la Nature et de la Grâce*¹; le Père Malebranche se crut obligé d'y répondre; et cette opinion d'un homme aussi paisible et aussi modeste que Malebranche, prouve assez qu'il jugeoit le Père Lami un adversaire capable de l'entendre et digne de le combattre.

Mais les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, qui voyoient avec peine s'engager entre un de leurs religieux et un écrivain aussi justement célèbre que le Père Malebranche, une controverse dont il étoit difficile de prévoir les suites, imposèrent silence au Père Lami. Il est vraisemblable que Malebranche ne fut pas instruit de cette circonstance, puisqu'il continua à écrire contre son adversaire pour la défense de son système. C'est à cette occasion que Fénelon mandoit au Père Lami: « Je ne comprends pas comment le Père Malebranche veut écrire contre un auteur à qui on a fermé la bouche. L'amour-propre, bien éclairé sur ses intérêts (s'il y en avoit un tel au monde), suffiroit pour ne prendre jamais un si mauvais parti. Je vous trouve fort heureux de n'avoir qu'à vous taire en obéissant. »

Il ajoutoit dans une autre lettre²: « C'est peu pour un chrétien d'avoir raison; un philosophe a souvent cet avantage; mais avoir raison, et souffrir de passer pour avoir tort, et laisser triompher celui qui a tout le tort de son côté, c'est là vaincre le mal par le bien..... On fait plus pour la vérité en édifiant, qu'en disputant avec ardeur pour elle. *Prier pour les hommes qui se trompent, vaut mieux que de les réfuter.* »

On a reproché à Fénelon de s'être abandonné avec trop de facilité aux illusions d'une perfection chimérique, et d'avoir donné trop de confiance à des personnes qui s'étoient présentées à lui comme prévenues de grâces extraordinaires. Mais ses lettres mêmes au Père Lami nous font voir toute la sagesse et toute la fermeté avec laquelle

¹ M. Gosselin fait observer ici que la controverse entre Lami et Malebranche avoit pour objet, non le système de celui-ci sur la grâce, mais la nature de la charité. Lami étoit sur ce point de l'opinion de Fénelon (A).

² Manuscrits.

il combattoit cette disposition dans ceux qui y avoient trop de penchant. Il ne néglige pas même de peindre les circonstances extérieures qui induisent souvent en erreur les imaginations vives et pieuses, en transformant en réalités de simples apparences. L'homme le plus difficile sur les opérations extraordinaires de la grâce, ne pourroit qu'être satisfait des explications simples et naturelles qu'il emploie pour prévenir l'illusion. Cependant c'étoit dans le secret d'une correspondance intime, et en écrivant à un religieux respectable, trop porté peut-être à ce genre de spiritualité dont on avoit fait un reproche à l'archevêque de Cambrai, qu'il s'efforce de rectifier les écarts de son imagination, en le ramenant à des idées plus saines et plus exactes.

Mais on doit observer en même temps combien ces conseils de la raison sont ennoblis et sanctifiés par le caractère religieux et la profonde conviction de la toute-puissance d'un Dieu qui se manifeste quand il lui plait et comme il lui plait.

« Il n'y a que les sens et les passions du corps qui amortissent
 « les opérations de notre âme en cette vie à l'égard de Dieu, quand
 « notre volonté tend uniquement vers lui. La mort qui rompt tous
 « nos liens, nous met dans l'entière liberté de voir et d'aimer.....
 « En attendant cette pleine délivrance, tout ce qui impose silence
 « aux passions tumultueuses, à l'imagination volage et aux sens
 « qui nous distraient, sert beaucoup à nous occuper de Dieu, lors-
 « que notre vrai fonds est tourné vers lui. La nuit même est très-
 « propre à ce recueillement ; aucun objet extérieur n'interrompt ni
 « ne partage alors notre attention. Ainsi, quand l'imagination se
 « trouve calmée par une suspension des choses qui l'agitent, on
 « peut éprouver une très-paisible et très-profonde union d'amour
 « avec Dieu sans aucun don miraculeux. Je ne dis point ceci pour
 « exclure les grâces extraordinaires ; à Dieu ne plaise, je n'en veux
 « nullement juger ; mais je croirois que sans aucune impression
 « miraculeuse, la grâce ordinaire, quand elle est forte, et quand
 « l'âme est mise en liberté, comme je viens de le dire, peut suffire
 « pour produire une très-grande occupation de Dieu et de ses mys-
 « tères. »

Le Père Lami mourut à Saint-Denis, en 1711, âgé de soixante-quinze ans. « Il fut regretté, tant pour les lumières de son esprit
 « que pour la bonté de son cœur, la candeur de son caractère et la
 « pureté de ses mœurs. »

On ne peut douter que Fénelon, qui avoit si longtemps entretenu avec lui une correspondance de confiance, de goût et d'amitié, n'ait

donné des regrets sincères à sa mémoire. Il put se rappeler alors une réflexion aussi sensible que religieuse, que l'on retrouve dans une de ses lettres au même Père Lami. « Notre situation est triste ; mais
« la vie entière n'est que tristesse, et il n'y a de joie qu'à vouloir les
« choses tristes que Dieu nous envoie. »

XXXIX.

Du cardinal Quirini.

La réputation de Fénelon attira en France plusieurs étrangers illustres, que le seul désir de le connoître et l'ambition de mériter son amitié conduisirent à Cambrai. Nous devons compter parmi eux le célèbre cardinal Quirini ¹, si recommandable par sa vaste érudition et par les qualités encore plus précieuses de son âme et de son caractère.

Le cardinal Quirini avoit plus d'un rapport avec le cardinal Sadolet, si connu dans le seizième siècle. L'un et l'autre furent chéris et respectés de leurs contemporains par leur goût pour les sciences et les lettres, par leur attachement sincère à l'Eglise dont ils étoient les principaux ornements, par la douceur, l'indulgence et la charité qu'ils montraient à ceux mêmes dont ils combattoient les erreurs. L'un et l'autre séparaient les personnes des opinions, et possédoient le talent d'adoucir la controverse sans en affoiblir la force. Les auteurs protestants ont comblé d'éloges le cardinal Quirini, comme les auteurs luthériens ne cessèrent de vanter la douceur, la modération et l'urbanité du cardinal Sadolet. Le cardinal Quirini, encore simple religieux, voulut parcourir toute l'Europe pour connoître lui-même tous les savants distingués de son temps. Il possédoit à fond les ouvrages de tous les écrivains célèbres qui vivoient alors, et il vouloit les entretenir pour s'initier au secret des travaux dont ils s'occupoient, avant même que le public pût les apprécier ou les juger. Il quitta l'Italie, dont il avoit conquis par sa vaste érudition tous les trésors et toutes les richesses, et il visita l'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre et la France. Il s'arrêtoit partout où il y avoit un homme célèbre à entretenir ou un manuscrit précieux à consulter ; il se croyoit récompensé de tant de soins et de peines par le bonheur d'avoir acquis un ami de plus, ou d'avoir fait une découverte utile à la religion et aux lettres.

¹ Ange-Marie Quirini, noble vénitien, né en 1680, d'abord religieux bénédictin, ensuite évêque de Brescia, cardinal et bibliothécaire du Vatican, mort le 9 janvier 1755, âgé de 75 ans.

On peut bien penser qu'un homme qui mettoit un empressement si estimable à connoître tout ce qui méritoit d'être connu, désiroit passionnément de voir Fénelon. Nous avons dit que le cardinal Quirini avoit beaucoup de conformité avec le cardinal Sadolet, dont la mémoire étoit encore chère à tous les amis de la vertu et des lettres. Nous pouvons ajouter que la même conformité se retrouvoit entre Fénelon et le cardinal Quirini, par les grâces de leur esprit, l'urbanité de leurs mœurs, et cette douceur inaltérable qui leur concilioit les suffrages des adversaires mêmes de l'Eglise romaine. Le cardinal Quirini a consigné dans la relation de ses voyages les plus petits détails de ses rapports avec Fénelon, tant il attachoit de prix aux témoignages d'estime et d'affection qu'il reçut de l'archevêque de Cambrai.

« Je regarderois ¹, dit-il, Cambrai comme le principal but de tous
 « mes voyages en France; je ne craindrai pas même d'avouer que
 « c'étoit vers ce seul point, ou plutôt vers le célèbre Fénelon, que
 « j'étois alors si vivement attiré dans un royaume que j'avois déjà
 « parcouru. Avec quelle sensibilité, avec quel attendrissement je
 « me rappelle encore la douce et tendre familiarité avec laquelle ce
 « grand homme daignoit m'entretenir, et recherchoit même mon
 « entretien, quoique son palais fût alors rempli d'une foule de gé-
 « néraux françois et d'officiers en chef envers lesquels il remplissoit
 « tous les soins de la plus magnifique et de la plus généreuse hos-
 « pitalité. J'ai encore présentes à ma pensée toutes les graves et im-
 « portantes réflexions qui faisoient le sujet de nos entretiens et de
 « nos discussions; mon oreille recueilloit avec avidité toutes les pa-
 « roles qui sortoient de la bouche de Fénelon; ses lettres sont encore
 « sous mes yeux, et attestent la pureté de ses sentiments et la sa-

¹ Cameracensis urbs Belgici mei itineris meta ultima futura, eam quoque, si dixerò, fuisse, quæ præ reliquis omnibus in ea regione jam lustratis desideria mea ad se pertraxit et rapuit, profecto non mentiar. In monasterio benedictinorum, quod Sancti Sepulchri dicitur, diversatus assiduus tamen fui apud Fenelonium archiepiscopum, ipso id a me incredibili comitate postulante, quamvis eo tempore oppletæ forent ejus ædes primariis copiarum ductoribus, et magnopere ipsum occuparent omnigenæ humanitatis officia, quæ in eosdem conferre sollicitè satagebat. Hærent memoriæ meæ argumenta omnia, quæ a præsule illo narrata, seu disputata sitientibus auribus captavi, et præterea quænam ea fuerint, oculis meis fidem nunc etiam faciunt plures ejusdem litteræ, quibus nihil stat pretiosius in scriniis meis. Nam præ se ferunt singula earum verba egregium animum, quo ille ferebatur ad catholicam causam adversus errores Jansenistarum tuendam. Aliquas ex iis litteris ac me dedit, dum Lutetiæ morarer, alias dum in Italiam rediturus per Gallias iter haberem (*Commentarius Historicus de rebus pertinentibus ad Ang.-Mariam card. Quirinum. Brixia, ex typis Joannis Mariæ Ritzardi, 1749*).

« gesse de ses principes ; je les conserve parmi mes papiers comme
 « le trésor le plus précieux que j'aie au monde. Il suffit de lire
 « celles qu'il m'écrivit pendant mon séjour à Paris ou en Italie,
 « pour reconnoître quel fut son amour pour l'Eglise et son zèle
 « contre les nouvelles doctrines. »

Le cardinal Quirini rapporte ensuite quelques fragments de ces lettres, qui ne démentent point l'opinion qu'il en donne ni le prix qu'il y attachoit.

« Etant à Versailles ¹, écrit le cardinal Quirini, le hasard me mit
 « à portée de lire à un ministre une lettre que je venois de recevoir
 « de Fénelon. Le bruit s'en répandit à la Cour, et tout le monde
 « s'empressa de m'en demander des copies, tant étoit grande la vé-
 « nération qu'avoient conservée pour ce prélat les premiers person-
 « nages d'une Cour où on n'osoit plus prononcer son nom en public,
 « depuis que la publication du *Télémaque*, des *Dialogues des Morts*,
 « et l'affaire du quiétisme avoient excité contre lui de si violentes
 « tempêtes. »

Le cardinal Quirini n'a pas même craint de rapporter avec la plus touchante candeur quelques lettres de Fénelon, où l'archevêque de Cambrai se joue avec autant de délicatesse que de grâce du penchant peut-être excessif qui l'entraînoit vers des études et des connoissances plus propres à nourrir la vanité humaine, qu'à entretenir dans un cœur religieux le goût des vérités graves et sérieuses de la religion.

« Je prie Dieu, écrivoit Fénelon ² au père Quirini, qu'il vous
 « remplisse de son esprit de simplicité et de force, afin que vous ne
 « suiviez ni votre goût naturel, ni votre curiosité pour la science,
 « ni le plaisir de l'esprit, ni celui de la société avec les personnes
 « savantes, mais l'enfance de la crèche et la folie de la croix : *nos*
 « *stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo.*

« N'allez donc pas augmenter le nombre de ces génies pénétrants
 « et curieux que la *science enfle* ³; mais nourrissez-vous des *paroles*
 « *de la foi* pour apprendre aux hommes à se renoncer et à être
 « pauvres d'esprit..... Quittons tout ce qui n'est que curiosité,

¹ Brevi universam aulam pervasit nostri illius colloquii rumor, et litterarum earum summa, quod ibidem complures primores Fenelonius sui nominis singularem in modum studiosos haberet, quorum scilicet animis nihil offensionis instillaverunt turbæ adversus ipsum ante nonnullos annos coortæ ex *Telemachi* primum libro, deinde ex *Mortuorum Dialogis*, ac tandem ex quietismi doctrina (*Ibid*).

² En 1713.

³ En 1714.

« qu'ornement d'esprit ¹. Depuis que la Providence m'a imposé des
 « devoirs sacrés, en me plaçant au rang des premiers pasteurs de
 « l'Eglise, j'ai renoncé à ces douces distractions qui firent autre-
 « fois les délices de ma jeunesse ; et je me permets à peine de par-
 « courir quelque ouvrage de littérature, lorsqu'il tombe sous ma
 « main. »

Le cardinal Quirini ajoute ² : « Que lorsqu'il eut lu cette lettre de
 « Fénelon, il prit avec lui-même l'engagement d'être fidèle aux
 « sages inspirations qu'elle renfermoit, de les adopter comme une
 « règle invariable dans le choix de ses études, et de se défendre de
 « cet esprit de curiosité, de cette extrême ardeur pour les sciences
 « humaines, dont l'attrait trop vif l'avoit peut-être séduit et n'avoit
 « pas échappé à la pénétration de Fénelon : il croyoit même, en
 « publiant cette lettre de l'archevêque de Cambrai, rendre service à
 « tous ceux qui ne savent pas assez se prémunir contre une passion
 « si séduisante, ni observer cette modération nécessaire pour diriger
 « les penchans les plus estimables. »

XL.

Du maréchal de Munich.

Nous offrons sans doute un singulier contraste en plaçant à la suite du cardinal Quirini, dont la vie paisible fut entièrement consacrée à des recherches savantes et à des études utiles, un personnage tel que le maréchal de Munich, dont l'élévation et la chute également éclatantes, ont marqué la place dans l'histoire parmi les grands favoris de la fortune et les grandes victimes de l'ambition : il falloit donc que Fénelon eût dans le caractère, dans le commerce de la société et dans toutes ses formes extérieures, un attrait bien puissant pour réunir, dans un sentiment commun d'amour et d'admiration pour lui, les hommes qui avoient le moins de rapport entre eux par les goûts, les mœurs, le caractère et la profession.

L'étonnement augmente encore quand on pense que le maréchal de Munich ³ n'avoit que vingt-neuf ans lorsqu'il fut à portée de con-

¹ Sed posteaquam mihi curarum ecclesiasticarum sarcina imposita est, omnes illæ deliciae fugere de manibus, ita ut vix nunc ipsum codicem inveniam (*Ibid.*).

² Ea lecta epistola, mecum ipse pepigi sapientissimos, quibus illa referta erat, sensus, toto vitæ meæ tempore normæ loco, mihi litterarum studiis vacanti esse debere. Integram ipsam recitabo, quod aliis quoque, præter me documento esse possit sobrietas, in eodem loco inculcata.

³ Burchard Christophe, comte de Munich, né dans le comté d'Oldenbourg, le 9 mai 1683, mort le 8 octobre 1767, âgé de 84 ans.

noître Fénelon. Engagé au service des ennemis de la France, il fut fait prisonnier à la bataille de Denain et conduit à Cambrai; ce fut là que, malgré sa jeunesse et malgré son goût presque exclusif pour la profession des armes qui formoit sa passion dominante, il puisa, dans ses entretiens avec Fénelon, et dans le spectacle habituel de ses vertus, cette admiration passionnée dont il aimoit à entretenir la cour de Russie, et qu'il transporta jusque dans les déserts de la Sibérie. Un ami et un compagnon d'armes du maréchal de Munich ¹ a écrit qu'au milieu des vicissitudes de la vie la plus orageuse, ce général, si fameux par ses campagnes de la Crimée et ses victoires contre les Turcs, par le pouvoir qu'il exerça longtemps à la cour de Pétersbourg, par son exil de vingt ans au fond de la Sibérie, et par le retour glorieux qui suivit une si longue disgrâce, aimoit encore, dans les derniers temps de sa vie, à rappeler les jours heureux qu'il avoit passés dans sa jeunesse auprès de Fénelon, et sembloit se reposer des agitations de sa longue carrière, par le récit des traits et des vertus dont il avoit été témoin à Cambrai.

XLI.

De Jacques III. — Lettre de Fénelon sur le roi Jacques III.

Comment ne compterions-nous pas encore au nombre des admirateurs de Fénelon, un personnage d'un rang bien plus élevé que le maréchal de Munich, un prince qui n'ouvrit les yeux à la lumière que pour devenir la victime de cette espèce de fatalité qui s'étoit appesantie sur sa race depuis tant de générations. Jacques III, fils de Jacques II, chassé à l'âge de cinq mois du palais de ses pères, qu'il ne devoit plus revoir, et exclu dès le berceau d'un trône où il ne devoit jamais monter, offroit à son siècle un grand exemple des vicissitudes humaines, dont le souvenir a déjà cédé à la présence de la plus épouvantable de toutes les catastrophes. Il servoit dans les armées françoises sous le modeste titre de *chevalier de Saint-Georges*, et cherchoit à mériter au moins l'estime des ennemis de sa maison, en s'honorant dans la profession des armes. Le désir de voir, de connoître et d'entendre Fénelon, l'attira à Cambrai pendant la guerre de la succession d'Espagne. Un témoin ² de leurs entretiens nous en a conservé le récit. Le respect pour le malheur n'a jamais emprunté un langage plus auguste et plus sacré, et ja-

¹ Voyez les Mémoires de Manstein, sur la Russie, tome II, pages 91, 92, 93.

² M. de Ramsay (Voyez les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° IX).

mais la sagesse n'a présenté des conseils plus conformes à la situation d'un prince dont la destinée flottoit encore entre l'incertitude et l'espérance. On ne vit point Fénelon s'égarer dans ces maximes vagues et générales qui n'offrent aucun résultat utile : il savoit qu'il parloit au fils d'un roi, qu'une nation jalouse de sa liberté religieuse et politique avoit proscrit, parce qu'il n'avoit pas assez respecté des droits ou des préjugés qui lui étoient chers. C'est sous ce double rapport que Fénelon considère le gouvernement anglois et la condition du prince à qui la Providence pouvoit rendre encore le sceptre porté par ses ancêtres.

« Il lui recommande ¹, sur toutes choses, de ne jamais forcer ses « sujets à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut « forcer, lui dit-il, le retranchement impénétrable de la liberté du « cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes ; elle ne « fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, « au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez donc « à tous la liberté civile, *non en improvant tout comme indifférent,* « *mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre,* et en tâ- « chant de ramener les hommes par une douce persuasion ».

Il fixe ensuite sa pensée sur les avantages que les imperfections même de la constitution angloise pouvoient offrir à un prince sage et modéré.

« Le parlement ², lui dit-il, ne peut rien sans le Roi ; le Roi n'est-il pas « assez puissant ? Le Roi ne peut rien sans le parlement ; et un roi n'est-il « pas heureux d'être libre pour faire tout le bien qu'il veut, et d'avoir les « mains liées quand il veut faire le mal ? Tout prince sage doit souhaiter de « n'être que l'exécuteur des lois, et d'avoir un conseil suprême qui *modère* « son autorité. Le despotisme tyrannique des souverains est un attentat « contre les droits de l'humanité. Le despotisme de la multitude est une « puissance folle et aveugle qui se forcène contre elle-même. Un peuple gâté « par une liberté excessive, est le plus insupportable de tous les tyrans. La « sagesse de tout gouvernement consiste à trouver le milieu entre ces deux « extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des « lois. Mais les hommes aveugles et ennemis d'eux-mêmes ne sauroient se « borner à ce juste milieu. Triste état de la nature humaine ! Les souverains, « jaloux de leur autorité, veulent toujours l'étendre ; les peuples, passionnés « pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter. *Il vaut mieux cependant* « *souffrir pour l'amour de l'ordre les maux inévitables dans tous les Etats,* « *même les plus réglés, que de secouer le joug de toute autorité, en se livrant* « *sans cesse aux fureurs de la multitude, qui agit sans règle et sans loi.* Toutes « sortes de gouvernement sont nécessairement imparfaits, puisqu'on ne peut

¹ Vie de Fénelon par M. de Ramsay.

² *Idem.*

« confier l'autorité suprême qu'à des hommes, et toutes les formes de gouvernement sont bonnes, quand ceux qui gouvernent veulent sincèrement le bien. « Dans la théorie, certaines formes paroissent meilleures que d'autres ; mais « dans la pratique, la foiblesse ou la corruption des hommes, sujets aux « mêmes passions, exposent tous les Etats à des inconvénients à peu près « égaux. Deux ou trois hommes entraînent presque toujours le monarque « ou le sénat. On ne trouvera donc pas le bonheur de la société humaine en « changeant et en bouleversant les formes déjà établies, mais en inspirant aux « souverains que la sûreté de leur empire dépend du bonheur de leurs sujets ; « et aux peuples, que leur solide bonheur demande la subordination. La liberté sans ordre est un libertinage qui attire le despotisme ; l'ordre sans « la liberté, est un esclavage qui se perd dans l'anarchie. »

Le même historien qui nous a conservé ces détails, ajoute que le jeune prince se montra profondément convaincu de la sagesse des conseils de Fénelon, et qu'il annonça la ferme détermination d'y conformer ses principes de gouvernement, s'il étoit jamais destiné à régner.

La Providence ne lui permit point d'exercer sur le trône des vertus éprouvées par une longue adversité ; mais il sut honorer ses malheurs par ces qualités précieuses de l'âme et du caractère qu'il est si rare, et peut-être si difficile de concilier avec l'exercice du pouvoir suprême. Sa douceur, sa modération, une piété éclairée, une fidélité inviolable à ses amis, la plus tendre reconnoissance pour leur dévouement, et une noble dignité dans toutes les situations diverses de sa fortune, lui enchainèrent jusqu'au dernier moment le cœur et l'affection de tous ceux qui s'étoient attachés à son sort, ou qui formoient des vœux secrets en sa faveur. La considération générale de l'Europe, et les justes égards des têtes couronnées le suivirent dans sa retraite ; il sut y jouir jusqu'à la fin de sa vie ¹ d'un bonheur et d'une tranquillité qu'il n'auroit peut-être jamais connus sur un trône si funeste à son père et à son aïeul.

Il paroît que Fénelon avoit su démêler, dans les courtes entrevues qu'il avoit eues avec Jacques III, toutes les qualités qu'il montra pendant le cours de ses longues traverses. Le jugement qu'il en porte dans une de ses lettres, peut être regardé comme une histoire anticipée des événements de sa vie. On y remarque ni ces éloges exagérés qu'on prodigue quelquefois par ostentation aux princes malheureux, pour se dispenser de leur donner des secours plus réels, ni cette amertume odieuse avec laquelle on leur reproche les torts les plus légers, pour laisser croire qu'ils ont mérité leurs malheurs,

¹ Jacques III mourut à Rome le 2 janvier 1766.

et pour les dépouiller de cet intérêt religieux dont les âmes généreuses aiment à environner les grandes infortunes.

« J'ai vu plusieurs fois assez librement le roi d'Angleterre, et je crois de-
 « voir vous dire la bonne opinion que j'en ai. Il paroît sensé, doux, égal en
 « tout ; il paroît entendre toutes les vérités qu'on lui dit. On voit en lui le
 « goût de la vertu et des principes de religion sur lesquels il veut régler sa
 « conduite ; il se possède, et il agit tranquillement comme un homme sans
 « humeur, sans fantaisies, sans inégalités, sans imagination dominante, qui
 « consulte sans cesse la raison, et qui lui cède en tout. Il se donne aux
 « hommes par devoir, et est plein d'égards pour chacun d'eux. On ne le voit
 « ni las de s'assujettir, ni impatient de se débarrasser, pour être seul et tout
 « à soi, ni distrait, ni renfermé en soi-même au milieu du public. Il est tout
 « entier à ce qu'il fait ; il est plein de dignité sans hauteur, et il proportionne
 « ses attentions et ses discours au rang et au mérite. Il montre la gaité douce
 « et modérée d'un homme mûr ; il paroît qu'il ne joue que par raison, pour
 « se délasser selon le besoin, ou pour faire plaisir aux gens qui l'environnent.
 « Il paroît tout aux hommes, sans se livrer à aucun : d'ailleurs, cette com-
 « plaisance n'est suspecte ni de foiblesse, ni de légèreté ; on le trouve ferme,
 « décisif, précis. Il prend aisément son parti pour les choses hardies qui
 « doivent lui coûter. Je le vis partir de Cambrai après des accès de fièvre qui
 « l'avoient extrêmement abattu, pour retourner à l'armée sur des bruits de
 « bataille qui étoient fort incertains. Aucun de ceux qui étoient autour de lui
 « n'auroit osé lui proposer de retarder son départ, et d'attendre d'autres
 « nouvelles plus positives. Si peu qu'il eût laissé voir d'irrésolution, chacun
 « n'auroit pas manqué de lui dire qu'il falloit encore attendre un jour, et
 « il auroit perdu l'occasion d'une bataille où il a montré un grand courage,
 « qui lui attire une haute réputation jusqu'en Angleterre. En un mot, le roi
 « d'Angleterre se prête et s'accommode aux hommes ; il a une raison et une
 « vertu toute d'usage. Sa fermeté, son égalité, sa manière de se posséder,
 « et de ménager les autres, son sérieux doux et complaisant, sa gaité, sans
 « aucun jeu qui descende trop bas, préviennent tout le public en sa fa-
 « veur. »

LXII.

Égards de Fénelon pour tous les étrangers.

On sera moins étonné du sentiment d'intérêt et de bienveillance que Fénelon inspiroit aux étrangers de tous les pays et de tous les états, que sa réputation attiroit à Cambrai, lorsqu'on connoitra les maximes et les procédés qu'il s'étoit prescrits à leur égard. Sans doute la nature lui avoit donné cette heureuse disposition de caractère qui le portoit toujours à les accueillir de la manière la plus propre à lui gagner leur cœur et à se concilier leur confiance ; elle lui avoit donné ces grâces et ces agréments extérieurs qui préviennent au premier abord ; cette simplicité de mœurs et de langage qui

font disparoître la gêne et la réserve d'un premier entretien ; ce désir de plaire et cette absence de toute prétention, qui servoient à élever jusqu'à lui ceux mêmes qui étoient le plus frappés de sa supériorité ; sans doute sa bonté ajoutoit un charme enchanteur à cette séduction universelle dont personne ne pouvoit se défendre et dont personne ne posséda comme lui le secret ou l'heureux privilège. Mais ces qualités brillantes et naturelles tenoient aussi à des principes qui dirigeoient invariablement sa conduite. Fénelon aimoit passionnément sa patrie ; mais il ne pouvoit souffrir qu'on l'exaltât en dégradant le mérite des autres peuples. *J'aime mieux ma famille que moi-même*, disoit-il ; *j'aime mieux ma patrie que ma famille ; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie.*

Il ne faisoit jamais sentir aux étrangers ce qui pouvoit leur manquer par rapport à cette recherche de politesse, cette élégance de manières, ce bon gout, cette *urbanité* qui distinguoient autrefois en France les premiers rangs de la société, et dont les étrangers venoient étudier les leçons et les modèles. Fénelon disoit à ce sujet, en leur faveur : *La politesse est de toutes les nations ; les manières de l'exprimer sont différentes, mais indifférentes de leur nature.* Il s'attachoit toujours à entretenir les étrangers des mœurs, des lois, du gouvernement, des grands hommes de leur pays. Par cet innocent artifice, il paroissoit leur laisser le mérite de lui apprendre ce qu'il savoit aussi bien et souvent mieux qu'eux-mêmes.

C'est ce qui explique comment Fénelon n'eut que des amis et des admirateurs dans les pays étrangers ; il n'eut des envieux et des adversaires que dans sa patrie. La controverse du quiétisme lui avoit déjà attiré des rivaux puissants et accrédités ; celle du jansénisme lui suscita des adversaires passionnés et implacables.

LIVRE CINQUIÈME.

En écrivant l'histoire de Fénelon, nous avons contracté l'obligation de parler de ses opinions et de ses écrits sur une controverse qui agitoit alors tous les esprits, à laquelle il prit lui-même une part très-active, et qui a laissé sa mémoire exposée aux ressentiments d'adversaires très-animés.

Nous ne nous sommes pas dissimulé que la tendance des esprits a pris, dans le siècle où nous écrivons, une direction entièrement étrangère aux discussions qui occupèrent si longtemps les plus grands génies du siècle de Louis XIV, et dans lesquelles ce prince se vit plus d'une fois obligé de faire intervenir tout ce qui paroisoit alors de plus respectable sur la terre, l'autorité de l'Église et la puissance royale.

Mais, indépendamment de ce que l'histoire de tous les siècles, dans la variété prodigieuse et singulière des événements, des opinions et des passions qui ont tour à tour occupé, agité et tourmenté les hommes, peut offrir aux lecteurs attentifs des observations utiles pour l'histoire de l'esprit humain, il faut bien reconnoître que des questions devenues aujourd'hui si indifférentes, devoient présenter un puissant intérêt, puisque des hommes tels que Bossuet, Pascal, Arnauld, Nicole et Fénelon, en ont fait l'objet de leurs études, et qu'ils ont vu, dans un grand siècle, les plus célèbres de leurs contemporains s'associer à l'ardeur de leur zèle et à la chaleur de leurs discussions.

I.

Précis historique de la controverse du jansénisme.

Nous devons cependant nous féliciter de trouver dans le calme ou l'indifférence qu'on a vu succéder aux divisions qui ont si longtemps troublé l'Église et l'Etat, l'avantage de pouvoir en faire le récit sans être soupçonné d'un excès de zèle et d'amertume. Il est également consolant pour nous de penser que les opinions qui attirèrent alors les censures de l'Église, ne comptent presque plus de partisans, et que nous n'aurons pas le chagrin d'exciter des ressen-

timents trop vifs ou d'affliger des cœurs trop profondément aigris par des souvenirs déjà si loin de nous : mais nous n'en serons pas moins fidèles à la loi que nous nous sommes imposée, de n'appuyer les faits que nous aurons à rapporter que sur les autorités les moins suspectes et les plus respectées de ceux mêmes dont elles contredisent les opinions.

Nous avons cru devoir renvoyer ¹ aux Pièces justificatives le précis historique de ce qui s'étoit passé en France au sujet des controverses du jansénisme, depuis leur origine jusqu'à la paix de Clément IX (en 1669). Cette paix parut suspendre pendant trente-quatre ans les divisions qui avoient si longtemps agité l'Eglise de France ; ce ne fut qu'après ce long intervalle qu'elles se renouvelèrent avec plus d'ardeur. Ce fut alors que Fénelon se vit obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple et pour l'édification de l'Eglise, et qu'il écrivit une grande partie des ouvrages qui ont occupé les dernières années de sa vie.

Si, pendant ces trente-quatre ans, les cœurs et les esprits ne s'étoient pas entièrement rapprochés, ils avoient au moins cessé de se combattre ; ils s'étoient même réunis sur un point également important pour l'intérêt de l'Eglise et la tranquillité de l'Etat : on vit alors paroître plusieurs excellents ouvrages qui avoient pour objet de ramener les Protestants à l'Eglise catholique ; tout devoit naturellement faire espérer que les disciples de Jansénius, satisfaits de la tranquillité dont on les laissoit jouir, ne seroient point tentés de réveiller des disputes qui n'avoient plus aucun intérêt, et dont ils ne pouvoient attendre d'autres succès que celui d'entretenir un misérable esprit de division. Ils avoient perdu leurs plus habiles défenseurs ; Arnauld étoit mort ; les grands écrivains qui avoient illustré Port-Royal n'existoient plus ; et l'union étoit entièrement rétablie entre Louis XIV et le saint Siège.

Rome, à la vérité, pendant ces trente-quatre ans, ne put toujours ignorer les manœuvres clandestines qu'on avoit mises en usage pour surprendre la bonne foi de Clément IX ; mais on prit le sage parti de s'en tenir aux *actes authentiques* que les quatre évêques ² avoient publiés pour attester la sincérité de leur soumission ; et on abandonna, au jugement de Dieu et au témoignage de leur propre conscience, les auteurs des *actes secrets* qui étoient en contradiction avec leur conduite publique. Le gouvernement se conforma à

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre cinquième, n° 1^{er}.

² Les évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers.

l'exemple du saint Siège, et se contenta de réprimer les quatre évêques lorsqu'ils voulurent se prévaloir de leurs procès-verbaux clandestins pour éluder les engagements qu'ils avoient contractés dans leur lettre au Pape. Ce fut ainsi qu'on obligea l'évêque d'Angers (Henri Arnauld) à rétracter des ordonnances qu'il avoit hasardées, en conformité de la doctrine secrète de son procès-verbal.

D'ailleurs, ces quatre évêques étoient extrêmement avancés en âge ; leurs vertus sembloient demander qu'on les laissât descendre en paix dans le tombeau ; et on étoit bien assuré de leur donner des successeurs disposés à arrêter peu à peu, sans secousse et sans violence, la contagion de leurs opinions.

Les affaires de la régale, qui firent alors tant de bruit, contribuèrent aussi à faire oublier les querelles du jansénisme en attirant toute l'attention du gouvernement et de la cour de Rome. Par une singularité assez bizarre, ce furent ces mêmes évêques, si opposés au jugement du saint Siège contre la doctrine de Jansénius, qui mirent le plus d'empressement à recourir à l'autorité du Pape pour attaquer les ordonnances de leurs métropolitains, et pour se défendre contre les prétentions du Roi dans la question de la régale. La controverse du quiétisme succéda aux affaires de la régale, et occupa pendant plusieurs années la cour de France, celle de Rome, l'Eglise gallicane et l'attention publique. On fut aussi redevable de cette heureuse tranquillité à l'habileté de M. de Harlay, archevêque de Paris, et à la modération du Père La Chaise, confesseur de Louis XIV ; il est vraisemblable que les Jansénistes auroient continué à jouir de l'oubli où on les laissoit, s'ils n'eussent pas été les premiers à renouveler avec éclat de fastidieuses discussions que leurs adversaires étoient disposés à laisser éteindre dans le silence, et dont le public étoit fatigué.

En présentant cette dernière réflexion, ce n'est point par notre opinion personnelle que nous prétendons régler celle de nos lecteurs ; et nous serons toujours fidèle à la règle que nous nous sommes prescrite, de n'emprunter jamais que les témoignages les moins suspects de partialité.

« François de Harlay¹, archevêque de Paris, prélat d'un génie
« élevé et pacifique, dit le chancelier d'Aguesseau, capable de faire
« honneur à l'Eglise par ses talents, et de la conduire par sa prudence, se conduisoit lui-même avec tant d'habileté, qu'il réussissoit presque toujours également à contenir la vivacité de ceux

¹ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, page 162.

« qu'on appelloit Jansénistes, et à éluder, au moins en grande partie, les coups des Jésuites. Il avoit eu grande part à la paix de l'Eglise ; il savoit ce qu'elle avoit coûté de peines et de travaux ; et comme la distinction du *fait et du droit* en avoit été la base ¹, il sentoit que ce fondement ne pouvoit être ébranlé sans que tout l'édifice fût menacé de sa ruine. Les confesseurs du Roi, plus raisonnables alors, ne s'éloignoient pas de ces vues pacifiques ; et le Père La Chaise, dont le règne a été le plus long, étoit un bon gentilhomme qui aimoit à vivre en paix et à y laisser vivre les autres, capable d'amitié, de reconnoissance, et bienfaisant même autant que les préjugés de son corps pouvoient le lui permettre. Le trouble que causa, en 1676, une ordonnance de l'évêque d'Angers (Henri Arnauld) et l'arrêt du conseil qui le condamna, fut léger et de peu de durée. L'archevêque de Paris étouffoit d'abord, autant qu'il le pouvoit, toutes les semences de discorde ; persuadé, comme tous ceux qui sont propres au gouvernement, que jamais une affaire n'est plus aisée à terminer que dans le moment de sa naissance, et qu'il est incomparablement plus aisé de prévenir les maux que de les guérir. Les Jésuites le laissoient assez faire ce qu'il vouloit, d'autant plus qu'il avoit toujours l'habileté de les mettre dans sa confiance et de paroître agir de concert avec eux ; il n'étoit pas même haï des Jansénistes les plus sensés ; il avoit su parer adroitement des coups qu'on vouloit leur porter. Ses manières aimables et engageantes étoient comme un charme qui calmoit ou qui suspendoit les fureurs des partis contraires ; en travaillant ainsi pour sa gloire et sa tranquillité personnelle, M. de Harlay travailloit aussi pour la religion, qui s'altère toujours dans les disputes et qui ne prospère véritablement que par la charité. Ainsi, par un de ces événements qui font sentir le prix des qualités propres au gouvernement, on vit l'Eglise en paix sous le règne d'un archevêque plus attentif à donner de bons conseils qu'à édifier par la sainteté de sa vie ; et on l'a vue toujours agitée sous la conduite d'un prélat respectable par l'innocence et la pureté de ses mœurs.

« Les premières années de l'épiscopat de M. de Noailles, son successeur, se passèrent assez tranquillement. Ce prélat avoit d'abord adopté le plan le plus sage, celui de conserver une exacte neutralité entre les deux partis, de tomber à droite et à gauche sur tout ce qui pourroit blesser la vérité ou troubler la paix, et de se

¹ Ceci est inexact (A).

« faire ou respecter ou craindre des deux côtés, par l'égalité de sa justice.

« Les Jansénistes l'éprouvèrent les premiers, *par l'indiscrétion qu'ils eurent de rompre un silence forcé, qui cependant leur avoit été si salutaire*, et par l'impatience de recouvrer une liberté pré-maturée qui devoit être pour eux le préliminaire d'une plus dure servitude. Leur Père Gerberon¹ s'avisa de faire paroître une *Exposition de la Foi catholique*, dans laquelle on prétend qu'il renouveloit les erreurs condamnées dans les cinq fameuses propositions. Au premier bruit de ce livre, les disputes se rallumèrent, les deux partis s'émurent, et l'archevêque, obligé d'interposer sa nouvelle autorité pour étouffer la discorde renaissante, voulut le faire par une ordonnance de l'année 1696, qui ne satisfit aucun des deux partis, et dont ils firent ou l'éloge ou le blâme par une contradiction presque égale. »

Un nouvel incident vint donner une nouvelle activité à cette ardeur de disputes qui avoit été si heureusement comprimée pendant trente-quatre ans. On vit paroître, en 1699, une espèce de libelle, sous le titre de *Problème ecclésiastique*, dans lequel on opposoit Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons (en 1695), à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris (en 1696). L'auteur avoit l'air de demander, avec une modestie apparente où la malignité dominoit, à qui l'on doit croire de l'approbateur des *Réflexions morales* du Père Quesnel, ou du censeur de l'*Exposition de la Foi*.

Le soupçon tomba d'abord sur les Jésuites; le cardinal de Noailles en parut convaincu et en conçut le plus vif ressentiment²; « mais le véritable auteur de cet ouvrage fut enfin démasqué quelques années après. Dom Thierry de Viaixnes, bénédictin, et Janséniste des plus outrés, qui fut mis à la Bastille par ordre du Roi, avoua dans la suite que c'étoit lui qui avoit composé le *Problème ecclésiastique*³. »

Les Jésuites purent juger, par la facilité avec laquelle le cardinal de Noailles les avoit présumés coupables, et par l'extrême difficulté qu'il eut de leur témoigner le regret de s'être trompé, combien ce prélat étoit indisposé contre eux.

Le cardinal de Noailles, sans contenter les Jansénistes, avoit assez laissé apercevoir combien il étoit opposé aux Jésuites, pour que les

¹ Il y a ici erreur de la part du chancelier d'Aguesseau; l'*Exposition de la Foi* est de Martin de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran.

² OEuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, page 261.

³ Cette opinion de d'Aguesseau est rejetée par plusieurs écrivains (A).

premiers se crussent assez forts pour le faire déclarer en leur faveur par un coup d'éclat, qui ne tendoit à rien moins qu'à renouveler toute la controverse du livre de Jansénius, et à remettre en question tout ce qui avoit été décidé.

On imprima, en 1702, le fameux *Cas de Conscience*¹ : « On y « supposoit un confesseur embarrassé de répondre aux questions « qu'un ecclésiastique de province lui avoit proposées, et obligé de « s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour se guérir de scrupules « ou vrais ou imaginaires. Un de ces scrupules rouloit sur la nature « de la soumission qu'on devoit avoir pour les constitutions des « papes contre le jansénisme ; et l'avis des docteurs portoit, qu'à « l'égard de la question de *fait*, le silence respectueux suffisoit pour « rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui leur étoit due. Un « très-grand nombre de docteurs, à qui la consultation fut présentée, ne sentirent ni les pièges qu'on leur tendoit, ni les conséquences de leur décision ; il y en eut environ quarante qui souscrivirent, sans beaucoup de réflexion, à la décision qui leur fut présentée et qui devint bientôt publique.

« Des ennemis du cardinal de Noailles² répandirent alors, et l'on « a souvent répété depuis, que ce cardinal n'avoit ignoré ni la consultation ni la réponse des docteurs, et qu'il avoit approuvé ou toléré leurs avis. Mais j'ai toujours eu de la peine à croire, dit le chancelier d'Aguesseau, que ce fait pût être véritable ; et quelque grande que soit la sécurité de ce prélat, dont le caractère paisible est rarement troublé par la prévoyance de l'avenir, il ne paroît pas vraisemblable qu'il eût porté assez loin sa tranquillité pour ne pas sentir, dans le premier moment, l'orage que le *Cas de Conscience* alloit exciter.... Mais comme on ne vit point qu'il se

¹ Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tome xiii, page 200.

² Si l'on peut ajouter foi à des pièces manuscrites que nous avons entre les mains, ce soupçon n'étoit pas tout-à-fait dénué de fondement. On y lit « que le cardinal de Bouillon racontoit à M. Chalmette, à Rome, que, passant « par la Suisse en 1711 pour se rendre à Rome, il y vit le docteur Petit-Pied, « qui lui dit, que le cardinal de Noailles, qui l'avoit fait exiler, lui avoit fait « faire les choses pour lesquelles il étoit exilé. Le docteur Bourlet, qui avoit été « également exilé pour avoir porté le *Cas de Conscience* à signer aux quarante « docteurs, étant venu à La Rochelle en 1713, dit à M. de Hillerin, alors trésorier de la Rochelle, que c'étoit par l'ordre du cardinal de Noailles lui-même qu'il avoit fait cette démarche ».

Les historiens même du parti janséniste ont écrit et imprimé, du vivant même du cardinal, « qu'on savoit très-certainement que le *Cas de Conscience* « fut montré à M. le cardinal de Noailles, et que quelques docteurs, avant de « le signer, consultèrent Son Eminence, qui trouva bon qu'ils le signassent, « pourvu qu'ils ne la commissent pas » (Histoire du Cas de Conscience, avertissement, page viii).

« donnât aucun mouvement pour en arrêter le débit dans son dio-
 « cèse, ni pour le flétrir par une censure, on ne manqua pas de lui
 « faire un crime de sa lenteur, qui passa d'abord pour une preuve
 « de connivence. »

Il résulte de ce récit du chancelier d'Aguesseau, qui n'a jamais été accusé d'être trop favorable aux Jésuites, que la Cour de Rome Louis XIV et ses ministres, l'archevêque de Paris (M. de Harlay) et le Père de la Chaise, confesseur du Roi, avoient laissé les Jansénistes jouir de la plus grande tranquillité pendant trente-quatre ans; qu'il ne tenoit qu'à eux de conserver toujours cette existence paisible; qu'on évita même de les inquiéter tant qu'ils n'attaquèrent par aucun acte public des décisions solennelles de l'Eglise, acceptées par tout le corps des évêques et confirmées par les lois de l'Etat. Il en résulte encore que ce furent les Jansénistes eux-mêmes qui allèrent chercher, pour ainsi dire, la persécution, en bravant dans trois circonstances remarquables, par un éclat scandaleux, l'autorité civile et ecclésiastique.

C'est une observation qui n'a point échappé, dans le temps, aux magistrats chargés du ministère public.

M. Joly de Fleury¹, avocat-général au parlement de Paris, disoit, dans son réquisitoire du 9 mai 1703, au sujet du *Cas de Conscience* :
 « Les évêques ne peuvent avoir trop d'attention ni de vigilance
 « pour réprimer tous les efforts *de ces esprits inquiets qui veulent*
 « *agiter éternellement des questions dangereuses sur une condamna-*
 « *tion justement prononcée, rompent ainsi le silence dans le temps*
 « *même qu'ils protestent de le garder, et troublent la paix de l'E-*
 « *glise, sous prétexte de l'affermir.* »

M. Dudon tenoit le même langage au parlement de Bordeaux, le 27 juin 1703 : « Il ne faut pas s'étonner si un pasteur vigilant (l'é-
 « vêque de Sarlat) s'élève contre ceux qui voudroient encore trou-
 « bler la paix de l'Eglise, et qui croient, dans des ouvrages anony-
 « mes, *pouvoir parler impunément de tout ce qu'ils disent eux-mêmes*
 « *qu'on doit taire.* »

A peine le *Cas de Conscience* fut-il connu à Rome, que le pape Clément XI le condamna, avec les qualifications les plus sévères, par un bref du 12 février 1703, et écrivit en même temps au Roi pour lui porter ses plaintes de la témérité des docteurs de Paris, dont la décision tendoit à faire renaître toutes les anciennes contestations.

¹ Guillaume-François Joly de Fleury, avocat général au parlement de Paris en 1703, et procureur-général au même parlement en 1717, se démit de cette charge en 1746, et mourut le 22 mars 1756, dans sa 81^e année.

Le cardinal de Noailles se trouva alors extrêmement embarrassé¹ ; « et prévoyant qu'il ne pourroit se dispenser de suivre l'exemple du « Pape, il crut apparemment qu'il lui seroit plus honorable de le « prévenir ; mais il ne prévint que l'arrivée du bref en France et non « pas le bref même, puisque le bref étoit du 12 (février), et que l'ordonnance de ce prélat n'étoit que du 22 ; il y eut même, ajouta « le chancelier d'Aguesseau en plaisantant, des chronologistes trop « exacts, qui prétendirent qu'il y avoit quelque erreur dans la date « de cette ordonnance, et que la nouvelle du bref, qui étoit sur le « point d'arriver, le fit rétrograder de quelques jours, afin que cette « censure parût l'ouvrage d'un zèle libre et indépendant, plutôt que « d'une complaisance forcée et d'une espèce de servitude. Quoi « qu'il en soit, on vit paroître, presque en même temps, et le bref « du Pape et le mandement du cardinal de Noailles, qui, sans en « faire ici un plus long détail, eut le sort de presque tous ses autres « ouvrages, c'est-à-dire, d'aliéner les Jansénistes sans lui gagner « leurs adversaires.

« Il prit en même temps le parti d'écrire une grande lettre au « Pape, où pour se justifier du reproche que Sa Sainteté avoit semblé lui faire de sa trop grande indulgence, il lui expliquoit les « circonstances de cette affaire, la censure qu'il avoit prononcée, la « soumission et la rétractation de presque tous les docteurs qui « avoient eu l'imprudence de signer le *Cas de Conscience*, l'arrêt « que le Roi avoit rendu le 5 mars, pour le condamner, et enfin la « joie que le cardinal avoit de voir son jugement confirmé par celui « du Pape, dont il avoit reçu le bref le même jour qu'il avoit publié « sa censure. Bien des gens crurent, selon le chancelier d'Aguesseau, qu'il auroit pu renverser la phrase, et dire *qu'il avoit publié sa censure le même jour qu'il avoit reçu le bref.* »

Il est vrai que le cardinal s'étoit donné beaucoup de mouvement pour obtenir le désaveu des docteurs qui avoient signé le *Cas de Conscience*, et qu'il y avoit réussi ; tous s'étoient en effet rétractés, à l'exception d'un seul. Il avoit été puissamment secondé, dans le succès de cette négociation, par Bossuet qui vivoit encore. L'opinion de ce grand homme², sur l'insuffisance du *silence respectueux*, n'étoit ni secrète ni équivoque³ ; il étoit également excité par le désir

¹ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, page 203.

² Voyez sa lettre aux religieuses de Port-Royal.

³ On voit dans un mémoire manuscrit de M. Champflour, évêque de La Rochelle, que Bossuet s'étoit élevé de la manière la plus forte contre le *Cas de Conscience*, dans plusieurs lettres qu'il lui avoit écrites à ce sujet.

de tirer le cardinal de Noailles du mauvais pas où il s'étoit imprudemment engagé ; mais il étoit affligé de voir quelques esprits inquiets, dont ce prélat étoit environné, se prévaloir de sa foiblesse pour ressusciter des disputes assoupies depuis si longtemps. Bossuet mourut au commencement de l'année suivante, le 12 avril 1704 ; et ce fut le plus grand de tous les malheurs pour l'Eglise de France. Il est vraisemblable que l'intervention de son nom et de son autorité auroit suffi pour prévenir les éclats fâcheux qui suivirent sa mort

Louis XIV fit adresser à tous les évêques le bref du 12 février 1703, qui condamnoit le *Cas de Conscience*. La lettre des secrétaires d'Etat portoit : « Que le Roi n'avoit rien plus à cœur que de s'op-
« poser fortement au renouvellement des troubles que les proposi-
« tions condamnées de Jansénius avoient excités, et que Sa Majesté
« avoit si heureusement apaisés. »

Quelques évêques¹, en recevant, pour ainsi dire, des mains du Roi, le bref du Pape, se persuadèrent ou se laissèrent persuader que l'intention de Sa Majesté étoit qu'ils lui donnassent la plus grande publicité, et ils appuyèrent les ordonnances qu'ils rendirent contre le *Cas de Conscience* sur l'autorité de ce bref.

Mais le chancelier de Pontchartrain, le premier président de Harlay², M. d'Aguesseau et les principaux magistrats du parlement de Paris représentèrent au Roi combien il étoit contraire aux maximes reçues en France, de donner un caractère d'autorité aux bulles et aux rescrits de la cour de Rome, avant qu'ils eussent été revêtus de la sanction de l'autorité royale et de toutes les formes prescrites par les lois et les usages du royaume³.

Louis XIV se rendit à ces observations ; il laissa au parlement la liberté d'exercer son ministère⁴ ; mais le chancelier d'Aguesseau nous apprend à cette occasion une anecdote qui prouve jusqu'à quel point Louis XIV portoit la surveillance et l'attention de tous les détails de l'administration. Ce prince parut craindre que l'esprit de corps ou la jalousie du pouvoir n'exagérât le zèle de ses magistrats,

¹ Les évêques de Clermont, de Sarlat, d'Apt et de Poitiers.

² Achille de Harlay, d'abord conseiller et procureur général au parlement de Paris, devint premier président de cette compagnie le 13 novembre 1689, par la démission de M. de Novion; en exerça les fonctions jusqu'en 1707, qu'il donna lui-même sa démission, et mourut le 23 juillet 1712, âgé de 73 ans.

³ En d'autres termes, les magistrats prétendirent qu'on n'est pas obligé de croire, et qu'on n'a pas le droit de publier ce qu'enseigne l'Eglise, avant que le pouvoir temporel en ait accordé la permission. Pourquoi toujours des périphrases (A) ?

⁴ C'est-à-dire, de supprimer les mandemens des quatre évêques (A).

et ne leur permit pas de renfermer leurs expressions dans cette mesure d'égards, de décence et de respect que les premiers ordres d'un Etat doivent toujours observer entr'eux; il exigea formellement que le premier président, le procureur-général et l'avocat-général missent sous ses yeux, avant de les présenter au parlement, les projets des conclusions, du réquisitoire et de l'arrêt, se réservant d'en retrancher tout ce qui lui paroitroit blesser le respect dû au caractère épiscopal. Les mêmes ordres furent adressés aux procureurs-généraux des parlements d'Aix et de Bordeaux.

C'est dans ces détails presque indifférents et qui échappent toujours à l'histoire, qu'on observe avec quel art et quelle sagesse Louis XIV sut, jusqu'au dernier moment, retenir dans ses mains les rênes du gouvernement et tous les fils de l'administration; c'est cependant ce même monarque que quelques écrivains du dix-huitième siècle ont voulu nous représenter comme toujours gouverné et même comme incapable de gouverner.

Fénelon connoissoit les lois et les maximes du royaume, et savoit les respecter, quoiqu'il ne dissimulât pas son opinion sur l'abus que les magistrats en faisoient trop souvent par cette espèce de rivalité dont les corps ont tant de peine à se défendre. On n'eut point à reprocher à Fénelon de montrer un zèle précipité, ni de mêler à des actes de juridiction ecclésiastique la plus légère irrégularité dans les formes¹. La plupart des évêques de France avoient déjà condamné le *Cas de Conscience*, lorsque l'archevêque de Cambrai fit entendre sa voix. Ce ne fut que le 40 février 1704, qu'il publia une instruction pastorale, dans laquelle il évita de parler du bref du Pape², mais cette instruction pastorale l'engagea dans une longue suite d'écrits du même genre, parce qu'il y établit quelques principes sur lesquels les sentiments étoient partagés. D'ailleurs cette instruction pastorale embrassoit des objets très-étendus; elle offroit un tableau historique et dogmatique de toute la controverse du jansénisme, depuis son

¹ Il est assez étonnant que M. de Bausset félicite Fénelon de son *respect* pour les maximes gallicanes. C'étoit bien assez de passer sous silence l'ouvrage de l'archevêque de Cambrai contre ces maximes. Fénelon se soumettoit par nécessité à ce qui étoit toléré par le Pape; mais, s'il avoit pu lire l'ouvrage de son historien, il auroit trouvé bien des ratures à y faire. D'ailleurs, s'il ne commit pas réellement d'*irrégularité dans les formes*, il n'en eût pas commis davantage en publiant le bref sans la permission royale; et en proclamant cette permission nécessaire, non-seulement pour rendre légitime la publication des brefs, mais encore pour en rendre l'acceptation obligatoire, M. de Bausset commet une grave *irrégularité*, et dans les *formes* et dans le *fond* (A).

² Il fit cependant un mémoire pour démontrer qu'il n'y avoit aucune raison pour se dispenser de recevoir et d'enregistrer ce bref (A).

origine jusqu'à l'époque où, après un long calme, on voyoit de nouvelles tempêtes s'élever avec plus de violence que jamais. La célébrité de l'auteur, le mérite de l'ouvrage, la méthode simple, claire et nouvelle qui s'y faisoit remarquer, la modération qui en formoit le caractère dominant, fixèrent en un moment l'attention universelle. Ce fut ce qui engagea les plus habiles défenseurs du parti qu'il combattoit, à réunir toutes leurs forces contre celui de leurs adversaires qui leur paroissoit le plus redoutable.

M. de Saint-Simon dit dans ces Mémoires que le silence auroit dû être le partage d'un évêque qui avoit eu le malheur d'errer et d'être condamné ; il nous semble, au contraire, que l'édifiante soumission de Fénelon lui donnoit plus qu'à tout autre le droit de faire valoir l'autorité de l'Eglise. Si la modestie lui défendoit de se proposer lui-même pour modèle, ses instructions contre l'erreur acquéroient encore plus de force par le silence même qu'il gardoit sur la religieuse docilité dont il avoit offert l'exemple.

II.

Instruction pastorale de Fénelon sur le jansénisme.

Fénelon commence cette instruction pastorale par fixer le véritable état de la question. Il est nécessaire de rapporter ses propres paroles, pour montrer jusqu'à quel point l'ignorance et la mauvaise foi ont dénaturé les faits les plus simples et les plus clairs.

« L'Eglise, dit Fénelon, n'a jamais prétendu décider que *l'attention personnelle de Jansénius* ait été d'enseigner les hérésies pour lesquelles elle a condamné ce livre ; elle ne juge point des sentiments intérieurs des personnes. Ce secret des cœurs est réservé à Dieu ; quand elle parle du sens d'un auteur, elle n'entend parler que de celui qu'il exprime naturellement par son texte.

« L'Eglise¹ n'a pas même décidé que cette combinaison de lettres, de syllabes et de mots qui composent précisément les cinq propositions, se trouve insérée dans le texte de Jansénius.

« Tous les actes ecclésiastiques ne parlent depuis cinquante ans que d'*extrait, d'abrégé d'opinions, de dogmes, de doctrine contenue dans le livre*, et jamais des cinq propositions comme insérées *mot pour mot* dans le texte de Jansénius. Ainsi les cinq propositions

¹ Instruction pastorale du 10 février 1704 (Manuscrits).

« ne sont données que comme l'abrégé du livre et le livre est donné
 « comme l'ouvrage où le sens des propositions est plus amplement
 « expliqué.

Fénelon fait voir ensuite comment chacune des cinq propositions, c'est-à-dire chacune des erreurs réduite sous la forme d'une proposition, se trouve présentée, développée, inculquée dans les différentes parties du livre et dans l'ensemble de l'ouvrage. Il montre avec la dernière évidence, que si le système des disciples de Jansénius, au sujet de la distinction *du fait et du droit* et du *silence respectueux*, étoit une fois adopté, il n'étoit aucune hérésie, il n'étoit aucun hérétique qui ne fussent en droit d'éluder avec les mêmes subtilités les jugements et les anathèmes de l'Eglise.

« Un jugement du saint Siége ¹, reçu unanimement de toutes les églises, est
 « autant revêtu de l'autorité de l'Eglise que les canons du concile de Trente,
 « qui anathématisent les textes où la doctrine des Protestants est recueillie.
 « Si on permettoit aux disciples de Jansénius d'éluder par la distinction du
 « *fait* et du *droit* les bulles qui ont été reçues par le consentement de toutes
 « les églises, tous les Protestants pourroient se servir d'un exemple aussi
 « décisif pour éluder par la même distinction tous les canons du concile de
 « Trente ; ils ne manqueroient pas de dire que le concile s'est trompé sur
 « la vraie signification des textes ; ils rejeteroient les anathèmes sur des sens
 « forcés et étrangers aux textes anathématisés, pour rendre la décision vaine
 « et illusoire ; ils diroient que les canons du concile, aussi bien que les
 « bulles des papes, ont pris les textes à contre-sens ; ils se retrancheroient
 « dans un *silence respectueux* pour le *fait* du concile dans ses canons, comme
 « les défenseurs de Jansénius s'y retranchent pour l'erreur de *fait* qu'ils im-
 « putent aux bulles à l'égard du livre de cet auteur. »

Les Jansénistes prétendoient qu'il existoit une grande différence entre leur cause et celle des Protestants ; que ces derniers ont été condamnés par un concile général, tandis que les cinq propositions ne l'ont été que par les bulles des papes. Fénelon leur enlève cette dernière ressource par l'autorité de saint Augustin, dont ils se disoient les disciples et les défenseurs ².

« Faut-il assembler un concile, disoit saint Augustin, pour condamner une
 « hérésie évidente, comme si aucune hérésie n'avoit jamais été condamnée que
 « par un concile assemblé : mais plutôt il est arrivé très-rarement qu'il ait été
 « nécessaire d'en assembler pour de telles condamnations. Il y a eu incomparable-
 « ment plus d'hérésies qui ont mérité d'être rejetées et condamnées dans le lieu
 « où elles ont pris naissance, et qui de là ont été connues dans tout le reste de
 « la terre comme devant être évitées. Soit que l'Eglise parle dans une assem-
 « blée générale, ou que, sans assemblée générale, elle s'unisse au premier

¹ Instruction pastorale, *idem*.

² *Idem*.

« siége dans une décision qu'il a faite, elle est toujours la même Eglise à laquelle le Saint-Esprit est promis. »

Fénelon ajoute au sujet de saint Augustin un raisonnement qui nous a paru concluant contre les disciples de Jansénius. Ils mettoient toujours en avant la conformité de la doctrine de leur maître avec celle de saint Augustin, que l'Eglise a souvent adoptée, comme la règle de ses décisions sur les matières de la grâce.

« Mais comment se fait-il ¹, disoit Fénelon, que vous ayez une si grande « déférence pour l'autorité de l'Eglise lorsqu'elle approuve saint Augustin, « et que vous la rejetez lorsqu'elle condamne Jansénius? Ou l'approbation « de l'Eglise fait la principale autorité de la doctrine de saint Augustin, ou « elle n'ajoute aucune autorité à ses opinions; si elle n'ajoute aucune auto- « rité à ses opinions, vous n'avez pas plus le droit de vous appuyer de ses « sentiments, que de ceux de tout autre Père de l'Eglise. Si, au contraire, la « doctrine de saint Augustin emprunte sa principale autorité de l'approba- « tion de l'Eglise, pourquoi voulez-vous que l'Eglise n'ait pas autant d'auto- « rité lorsqu'elle condamne Jansénius, que lorsqu'elle approuve saint Augus- « tin? L'Eglise ne peut pas être moins infaillible pour condamner les textes « hérétiques que pour approuver ceux qui sont purs et orthodoxes. »

Fénelon rappelle ensuite tout ce qui s'étoit passé au sujet de la paix de Clément IX. Il observe avec raison « qu'il faut d'abord ² « mettre à part toutes les lettres missives des particuliers, tous les « raisonnements des négociateurs, et tous les motifs imputés aux « personnes qui ont eu quelque part à cette affaire; qu'on doit se « renfermer uniquement dans les actes ecclésiastiques qui sont les « seules preuves de droit et les seules formes par lesquelles l'Eglise « déclare authentiquement ses intentions. Or, tous ces actes au- « thentiques prouvent évidemment que Clément IX et ses succes- « seurs ont exigé une souscription pure et simple du *formulaire*, « sans aucune *restriction* ni *distinction*, et que les évêques réfrac- « taires s'étoient conformés, dans tous leurs actes publics, à l'in- « tention bien connue de l'Eglise ».

Il relève ensuite l'indécence, le peu de bonne foi et les inconséquences *de ce silence respectueux* dans lesquels les disciples de Jansénius s'étoient retranchés. Il fait voir par les écrits des Jansénistes les plus ardents et les plus vénérés dans leur parti, comment ce *silence respectueux* autorise le parjure, l'hypocrisie, les restrictions mentales, et l'attachement aux erreurs les plus monstrueuses dans

¹ Instruction pastorale, *idem*.

² *Idem*.

tous ceux qui voudroient en faire usage pour se jouer de l'Eglise et de ses décisions les plus authentiques.

Nous reviendrons bientôt sur la partie de cette Instruction pastorale où Fénelon établit son opinion de l'infaillibilité de l'Eglise sur les *faits dogmatiques*. Elle donna lieu à un grand nombre de discussions dont nous aurons à rendre compte.

Fénelon finit cette Instruction pastorale par ce langage de charité, de modération et d'indulgence, auquel on reconnoit toujours le style et l'âme de Fénelon, lors même qu'il s'adresse à ceux dont il combat les opinions. « A Dieu ne plaise que nous nous élevions
« ici ¹ avec un zèle amer contre les défenseurs de Jansénius !
« Dieu sait jusqu'à quel point nous craignons toute préoccupation
« et toute partialité. ... La charité ne pense point le mal et croit
« facilement le bien ; loin d'éclater contre quelque particulier qui
« auroit, avec de la bonne foi et de la docilité pour l'Eglise, quel-
« que prévention pour la doctrine de Jansénius, nous ne songerions
« qu'à soulager son cœur et qu'à l'attendre pour le détromper peu
« à peu ; nous nous oublierions nous-même, plutôt que d'oublier
« jamais cette aimable leçon de l'Apôtre : *Recevez avec ménagement*
« *celui qui est foible dans la foi, sans entrer dans des disputes de*
« *pensées* ². Nous mourrions contents si nous avions le bonheur
« de voir les défenseurs de Jansénius, doux et humbles de cœur,
« tourner leurs talents et leurs travaux en faveur de l'autorité
« qu'ils combattent. Ils sont sages, il est vrai ; mais ils n'ont point
« assez connu les bornes de cette sagesse sobre et tempérée que
« l'Apôtre nous recommande.... Ils doivent nous permettre de leur
« dire ce que saint Augustin disoit à saint Victor : *Avec le génie*
« *que Dieu vous a donné, il paroît que vous serez véritablement*
« *sage si vous ne croyez pas l'être*. Nous leur donnerons avec
« plaisir la louange que ce saint docteur donnoit à ses adversaires,
« qu'il nomme *des esprits forts et pénétrants ; fortissima et celer-*
« *rima ingenia*. Chacun tient son esprit en captivité sous le joug
« de la foi quand il s'agit, par exemple, de croire que le corps
« de Jésus-Christ est caché dans l'eucharistie, sous l'apparence
« du pain ; mais on n'accoutume point assez son esprit à croire
« que le Saint-Esprit parle dans cette assemblée d'hommes pécheurs
« et imparfaits, qu'on appelle le corps des pasteurs. La vue des
« hommes foibles qui font les décisions de l'Eglise, forme en nous

¹ Instruction pastorale, *idem*.

² Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum. (Rom., 14, 1).

« une tentation plus subtile et une révolte plus violente à notre
 « propre sens, que la vue des espèces du pain dans l'eucharistie.
 « On n'ose douter en général que l'Eglise ne soit, suivant les pro-
 « messes, toujours assistée par le Saint-Esprit; mais en détail, on
 « cherche des distinctions subtiles pour éluder cette autorité qu'on
 « auroit horreur de combattre directement. C'est notre propre sens
 « qui est l'idole de notre cœur; c'est la liberté de pensée dont notre
 « cœur est le plus jaloux. Notre jugement est le fond le plus intime
 « de nous-mêmes; c'est ce qui nous coûte le plus à nous laisser
 « arracher. Au reste, nous ne présumons point de nos propres
 « forces; trop heureux de nous taire le reste de nos jours, si nous
 « n'étions pas dans la nécessité de veiller et d'instruire un grand
 « troupeau dans le pays même où ces contestations ont le plus
 « éclaté. »

Lorsque Fénelon crut devoir donner des instructions aussi détaillées sur les questions qui partageoient alors les esprits, il y fut excité par le motif le plus pur et le plus louable dans un évêque, celui de convaincre l'esprit et de gagner le cœur. Cette forme pastorale lui paroissoit plus appropriée au véritable caractère de son ministère que tous les actes d'autorité; c'est ce qu'il dit lui-même, avec sa candeur ordinaire, dans une lettre particulière à l'abbé de Beaumont, son neveu.

« Cinq cents mandemens¹ qui demanderont la croyance inté-
 « rieure, sans rien développer, sans rien prouver, sans rien réfuter,
 « ne feront que montrer un torrent d'évêques courtisans. L'autorité
 « des brefs, des arrêts, des lettres de cachet ne suppléeront jamais
 « à une bonne instruction; la négliger, ce n'est pas établir l'auto-
 « rité, c'est l'avilir et la rendre odieuse; c'est donner du lustre à
 « ceux qu'on a l'air de persécuter. »

Il paroît que ce furent toutes ces tentatives, au moins indiscrètes du parti janséniste, pour remuer des questions heureusement oubliées, qui irritèrent le plus Louis XIV, et réveillèrent dans son esprit toutes ses anciennes préventions. On lui avoit persuadé dès sa jeunesse que le cardinal de Retz² avoit trouvé à Port-Royal des partisans et des écrivains pour entretenir le trouble dans le diocèse de Paris, pendant sa prison et son exil; et il faut convenir que les mémoires de Joly, confident du cardinal de Retz, nous révèlent

¹ Manuscrits.

² Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, né à Montmirel, en Brie, en 1614, nommé coadjuteur de Paris en 1643, cardinal en 1651, se démit de l'archevêché de Paris en 1661, et mourut le 22 août 1679, âgé de 66 ans.

plusieurs faits qui permettent de croire que ces soupçons n'étoient pas dénués de fondement. Louis XIV avoit encore observé que, dans l'affaire de la régale, c'étoient des évêques et des ecclésiastiques du même parti qui s'étoient montrés les plus opposés à l'extension d'une prérogative qu'il regardoit comme inhérente à sa couronne ; enfin, il croyoit apercevoir dans le jansénisme et dans le caractère et la conduite de ses principaux chefs, une tendance secrète au presbytérianisme, et il étoit convaincu qu'ils se seroient montrés aussi séditieux et aussi républicains que les Calvinistes, s'ils avoient eu autant d'énergie, et s'ils n'eussent pas été arrêtés par les remparts formidables dont le cardinal de Richelieu avoit investi l'autorité royale.

Indépendamment de ces considérations politiques, Louis XIV, comme nous l'avons déjà dit, étoit sincèrement attaché à la religion catholique, à ses maximes, à la forme de sa hiérarchie ; il ne voyoit dans ce parti que des hommes inconséquents, en contradiction avec leurs propres principes ; se disant catholiques, en se montrant rebelles à toutes les décisions de l'Eglise ; affectant une grande austérité dans leurs principes religieux, et restant infidèles au premier de tous les devoirs que la religion commande, celui de la soumission à l'autorité des supérieurs légitimes. Ce défaut de bonne foi dans leur conduite habituelle ne lui avoit pas donné une meilleure opinion de leur bonne foi dans leurs controverses dogmatiques. Malgré tous ces préjugés, plus ou moins fondés, il les avoit laissés jouir d'une profonde tranquillité pendant trente-quatre ans ; mais l'affaire du *Cas de Conscience* lui montra un projet formé de faire renaître tous les anciens troubles. Le choix du moment où l'on hasardoit de réaliser un pareil projet (celui où il se trouvoit engagé dans une guerre importante avec toute l'Europe) lui parut indiquer un esprit de malveillance et de sédition qui méritoit d'être réprimé. Les représentations de ses magistrats lui avoient fait reconnoître que le bref du 12 février 1703 n'étoit pas susceptible, par les clauses extérieures qu'il renfermoit ¹, d'être revêtu du sceau de l'autorité royale ; et il demanda au Pape une bulle qui exprimât des décisions aussi précises et aussi énergiques contre les subtilités des Jansénistes, sans offrir aucune de ces expressions que nos lois et nos usages rendent incompatibles avec les maximes de nos tribunaux et avec les libertés de l'Eglise gallicane ². « L'objet de cette

¹ Ou plutôt par les préjugés des Gallicans, relativement à ces clauses (A).

² Quel pathos ! Des *expressions* que nos lois rendent *incompatibles* avec nos maximes et que nos usages rendent *incompatibles* avec nos libertés. On diroit

« bulle, rapporte le chancelier d'Aguesseau ¹, étoit de forcer les
 « Jansénistes dans leurs derniers retranchements, et de leur enlever
 « une ressource ou une défaite à la faveur de laquelle ils éludoient
 « les lois de l'Eglise, et justifioient au moins en secret un auteur
 « qu'elle avoit si expressément condamné ».

Le Pape se rendit aux instances du Roi, et entra dans toutes ses vues; il voulut même aller au devant de toutes les difficultés de forme que le style de la cour de Rome rencontre souvent dans la vigilante ² susceptibilité de nos tribunaux, toujours disposés à se méfier des expressions de la chancellerie romaine. Avant de rédiger sa bulle, il adressa le projet au Roi, et le Roi le fit communiquer, par le marquis de Torcy, au premier président de Harlay et au procureur général d'Aguesseau ³. L'un et l'autre l'approuvèrent avec de grands éloges, en demandant seulement que le Pape y fit mention des instances que le Roi lui avoit faites pour l'obtenir. Le Pape y consentit avec d'autant plus d'empressement, que cette clause lui paroissoit devoir manifester avec encore plus de solennité le concert parfait qui régnoit entre les deux autorités ⁴; « concert, dit le chan-
 « celier d'Aguesseau, dont on n'avoit peut-être jamais vu d'exemple
 « aussi remarquable. » Cette bulle, datée du 15 juillet 1745, est connue sous le nom de *Vineam Domini sabaoth*.

III.

De la bulle Vineam Domini Sabaoth.

Clément XI y confirmoit et renouveloit toutes les bulles portées par ses prédécesseurs contre les cinq propositions et le livre de Jansénius, et notamment celle d'Innocent X, du 31 mai 1653, et celle d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656, et du 15 février 1665.

Il s'élève avec force contre les interprétations fallacieuses que les disciples de Jansénius avoient voulu donner au bref de Clément IX, du 19 janvier 1669, adressé aux quatre évêques réfractaires, « comme

que le style, ordinairement si correct, de M. de Bausset, ne peut exprimer l'erreur, sans outrager la langue. D'une manière ou d'une autre, la vérité finit toujours par se venger de ceux qui la délaissent (A).

¹ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 224.

² *Vigilante* est assez plaisant. S'il falloit ici à toute force un adjectif, *tracassière* ou *mesquine* seroit beaucoup plus juste; mais l'auteur devoit au moins dire tout court: *la susceptibilité* (A).

³ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, page 224.

⁴ *Idem*.

« si ce pontife pouvoit être supposé avoir admis des exceptions et
 « des restrictions dans le bref même où il déclaroit formellement
 « qu'il n'en auroit jamais admis aucune. »

Passant ensuite à la question que le *Cas de Conscience* avoit tout-à-coup élevée, il expose que le *silence respectueux* par lequel les disciples de Jansénius prétendoient se dispenser de condamner *intérieurement* comme hérétique le sens du livre de Jansénius, « n'étoit
 « qu'un voile trompeur dont on osoit se servir pour cacher l'erreur
 « au lieu d'y renoncer, pour rouvrir toutes les plaies au lieu de les
 « guérir, pour se jouer de l'Eglise au lieu de lui obéir. »

Le Pape prononçoit enfin, en vertu de l'autorité apostolique,
 « qu'on ne satisfait point par ce *silence respectueux* à l'obéissance
 « qui est due aux constitutions apostoliques portées contre le livre
 « de Jansénius ; mais que tous les fidèles de Jésus-Christ doivent
 « condamner comme hérétiques, et rejeter, non-seulement *de bou-*
 « *che*, mais aussi *de cœur*, le sens du livre de Jansénius, condamné
 « dans les cinq propositions, et qu'on ne peut licitement souscrire
 « au formulaire d'Alexandre VII dans un autre esprit ou dans un
 « autre sentiment. »

Avant de faire présenter cette bulle au parlement, Louis XIV, aussi attentif aux maximes de l'Eglise gallicane qu'au maintien des lois de l'Etat ¹, voulut que le consentement des évêques précédât la sanction de l'autorité royale. Il l'adressa à l'assemblée du clergé, qui se tenoit alors à Paris, et qui étoit présidée par le cardinal de Noailles.

« L'assemblée, par une déclaration unanime, établit en maximes ² :

« 1^o Que les évêques ont droit, par institution divine, de juger
 « des matières de doctrine.

« 2^o Que les constitutions des papes obligent toute l'Eglise, lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs.

« 3^o Que cette acceptation, de la part des évêques, se fait toujours par voie de jugement. »

Après avoir proclamé ces maximes ³, l'assemblée déclara :

« 1^o Qu'elle acceptoit et recevoit avec respect, soumission et unanimité parfaite, la constitution de notre saint père le pape Clément XI.

¹ Mais moins *attentif* à ces mêmes *maximes* que M. de Bausset (A).

² Procès-verbal de l'assemblée du clergé de 1705.

³ Les évêques françois du dix-septième siècle, en proclamant qu'ils avoient le droit de juger le Pape, offroient sans doute un triste spectacle ; mais que dire d'un évêque du dix-neuvième siècle, à qui les événements n'ont rien appris, et qui applaudit hautement à un acte, contre lequel son devoir étoit de protester (A).

« 2^o Qu'elle écrivoit à Sa Sainteté une lettre de remerciement.

« 3^o Qu'elle écrivoit également à tous les évêques du royaume
« une lettre circulaire pour les exhorter à recevoir et faire publier
« ladite constitution dans leurs diocèses par des mandemens sim-
« ples et uniformes, autant qu'il se pourroit, et, pour cet effet, de
« ne rien ajouter ni diminuer à la constitution. »

Ce fut dans cette assemblée du clergé que le cardinal de Noailles se permit contre Fénelon un acte public d'hostilité qu'on a peine à expliquer et à justifier. Il sembloit que le souvenir de leur ancienne amitié, que le souvenir même de leurs divisions plus récentes auroit dû interdire au cardinal de Noailles une démarche aussi peu mesurée ; mais il est facile d'apercevoir, dans cette conduite, cette foiblesse trop naturelle dont les hommes les plus vertueux ne sont pas toujours exempts. Le cardinal de Noailles ne pouvoit oublier que, malgré la faveur dont il jouissoit depuis dix ans, Fénelon s'étoit toujours refusé à faire des avances qui lui paroissoient incompatibles avec une juste délicatesse. Un sentiment généreux auroit pu avertir le cardinal que cette faveur même interdisoit à Fénelon des démarches qui pouvoient paroître intéressées, et que c'étoit à celui qui jouissoit du crédit et de la puissance à faire les premiers pas. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Noailles crut avoir trouvé une occasion favorable de montrer l'espèce de ressentiment dont il ne pouvoit se défendre.

Nous avons dit que l'archevêque de Cambrai avoit établi dans son instruction pastorale du 49 février 1704, que l'Église est aussi infaillible dans le jugement des *faits dogmatiques* que dans les décisions de foi. Les opinions paroissoient assez partagées sur cette question, parce qu'elle n'étoit pas encore assez éclaircie des deux côtés. Le cardinal de Noailles crut qu'il pourroit facilement obtenir de l'assemblée du clergé de 1705, une censure au moins indirecte du sentiment de Fénelon ; mais il s'en fallut beaucoup que cette espèce de dénonciation eût le succès dont il s'étoit flatté. Quelques membres de l'assemblée crurent apercevoir dans ce procédé un défaut de délicatesse qui les blessoit d'autant plus, que la conduite franche et sincère de l'archevêque de Cambrai, depuis la condamnation de son livre, contrastoit d'une manière sensible, surtout dans la circonstance actuelle, avec la mauvaise foi et les subtilités inépuisables du parti que le cardinal de Noailles étoit soupçonné de favoriser. Quelques autres évêques observoient que l'archevêque de Cambrai n'établissoit point son sentiment comme une croyance admise par l'Église, mais comme une simple opinion qui lui paroiss-

soit la plus conforme à la raison et à l'esprit des jugemens ecclésiastiques ; que de pareilles opinions pouvoient être défendues et combattues avec une égale liberté, tant qu'il n'existoit aucune décision formelle de l'Eglise.

Enfin le cardinal de Noailles mêla à l'irrégularité de cette démarche une espèce de maladresse qui parut indiquer qu'il ne faisoit que prêter sa voix au parti que Fénelon avoit si victorieusement attaqué dans son Instruction pastorale. C'est ce qu'on peut recueillir du récit du chancelier d'Aguesseau ¹. « Le cardinal de Noailles, en
« remettant de la part du Roi la constitution du Pape à l'assemblée
« du clergé, crut qu'il convenoit de l'annoncer par un discours dans
« lequel *on lui reproche d'avoir parlé trop faiblement contre les*
« *Jansénistes, et trop fortement contre l'archevêque de Cambrai et*
« *quelques autres évêques, auteurs de la doctrine de l'infailibilité*
« *de l'Eglise sur les faits dogmatiques. On fut surpris, en enten-*
« *dant son discours, que lui seul n'eût pas aperçu le piège qu'il*
« *se tendoit à lui-même. Il le sentit à la fin, mais il n'étoit plus*
« *temps, et l'on verra dans la suite le dégoût que ce discours lui*
« *attira.* »

Ce dégoût, résultat forcé du mécontentement que son discours excita dans l'assemblée ². « fut la résolution un peu humiliante de
« conjurer l'orage en le supprimant : contre l'usage, il ne fut point
« imprimé dans le procès-verbal de l'assemblée. »

Aussitôt que l'assemblée du clergé eut accepté la bulle, le Roi fit expédier des lettres-patentes, en date du 31 août 1705, pour la faire enregistrer au parlement. Comme tout avoit été concerté d'avance entre la Cour de Rome, la Cour de France et les principaux magistrats, et que d'ailleurs la bulle ne renfermoit aucune des clauses qui provoquent si souvent des modifications, l'enregistrement ne pouvoit éprouver et n'éprouva aucune difficulté. Ce fut le 4 septembre 1705 que M. Portail ³, depuis premier président, porta la parole en sa qualité d'avocat général. Son discours offre les traces précieuses de cette antique gravité qui distinguoit la magistrature, sous le règne de Louis XIV, et de cet heureux accord de la fermeté pour le maintien des lois du royaume ⁴ avec le respect pour l'autorité des pre-

¹ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, page 233.

² *Idem.*

³ Antoine Portail fut nommé premier président du parlement de Paris, le 24 septembre 1724, et mourut le 3 mai 1736.

⁴ Encore une phrase entortillée ! Nouvelle preuve de cet heureux accord que nous avons déjà constaté entre le gallicanisme et le style déclamatoire.

miers pasteurs dans les matières de religion. En un mot, on y reconnoit ce caractère de sagesse, de convenance et de modération que Louis XIV avoit imprimé à toutes les parties du gouvernement, et dont malheureusement on ne s'éloigna que trop souvent sous le règne suivant. M. Portail expliqua dans son réquisitoire le véritable esprit de la bulle, en disant « qu'elle condamnoit ce mystère équivoque
 « d'un silence purement extérieur et souvent de mauvaise foi, qui
 « ne va ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit ;
 « plus propre à couvrir le mal qu'à le guérir ; à perpétuer l'erreur
 « qu'à la détruire ; qui n'affecte d'en cacher le venin que pour le
 « répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables ; et
 « qui ne fait consister l'obéissance due aux oracles prononcés par
 « l'Eglise, qu'à ne pas contredire en public des vérités que l'on se
 « réserve le droit de censurer en secret ¹. »

IV.

Opinion de Fénelon sur l'infailibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques.

La manière franche et décidée dont Fénelon s'étoit exprimé sur l'infailibilité de l'Eglise dans le jugement *des faits dogmatiques*, l'engagea dans une longue suite d'écrits et d'instructions publiées dans les années 1705 et 1706. On auroit tort de supposer que tout l'intérêt de cette controverse s'est évanoui avec la question particulière qui l'avoit fait naître ; il n'est point de question, ni de controverse théologique à laquelle on ne puisse ramener l'examen et la discussion de la nature, de l'étendue et des bornes de l'infailibilité de l'Eglise. Les écrits de Fénelon sur cette matière excitèrent contre lui toute l'amertume du parti qu'il combattoit, et qui voyoit s'élever dans l'archevêque de Cambrai un adversaire aussi redoutable pour les disciples de Jansénius, que Bossuet, qui venoit d'expirer, l'avoit été autrefois pour les disciples de Luther et de Calvin.

Mais si les écrits théologiques de Fénelon ajoutèrent encore à l'opinion que l'on avoit depuis longtemps de ses talents et de ses connoissances dans les matières ecclésiastiques, quelques-uns de ses collègues, qui pensoient comme lui sur le fond de la question, pa-

¹ Ce qu'on cite de ce discours est assurément fort louable ; mais il doit contenir aussi des passages répréhensibles, puisque M. de Bausset loue M. de Portail de sa fermeté pour le *maintien des lois du royaume*, ce qui, vu les circonstances, ne peut s'entendre que du gallicanisme (A).

rurent craindre qu'il n'eût excédé les bornes, au moins dans l'expression de ses sentiments et de ses idées.

On se rappeloit que M. de Péréfixe n'avoit exigé qu'une *foi humaine*, en demandant aux religieuses de Port-Royal de signer le formulaire. On a vu que Bossuet s'étoit pareillement réduit à leur demander « cette soumission et cette *croiance* pieuse, laquelle peut « être souvent appuyée sur une si grande autorité, qu'on ne peut la « refuser sans une rébellion manifeste ; *soumission et croiance* « *pieuse*, qu'il place au-dessous de la foi, vertu théologale. » Mais en même temps Bossuet avoit évité d'entrer, *quant à présent*, dans la discussion de l'infailibilité de l'Eglise sur *les faits dogmatiques*.

Plus récemment encore, on avoit vu l'évêque de Chartres, dont le zèle très-prononcé contre le jansénisme étoit assez généralement connu, s'exprimer dans son mandement contre le *Cas de Conscience* d'une manière différente de celle de Fénelon. « Nous ne disons pas, « écrivoit l'évêque de Chartres, qu'il faille croire de *foi divine* un « fait non révélé ; mais nous soutenons que la vérité de ce fait a « une liaison étroite avec le dogme après la décision de l'Eglise. « Nous disons qu'il est nécessaire que l'Eglise en décide *sûrement* « pour conserver le dépôt de la foi ».

On concluoit de cette différence de langage que l'opinion de Fénelon étoit en contradiction avec celle des évêques mêmes les plus ardents contre le *jansénisme*, et que son imagination l'entraînoit toujours au-delà de la ligne où un exact théologien doit s'arrêter. Cependant, en lisant les nombreux écrits que Fénelon a publiés sur ce point de controverse, on reconnoitra facilement que cette différence apparente ne consistoit que dans l'énoncé de quelques expressions. Plus il a développé son opinion, plus il a su lui donner de poids et de force en l'appuyant de toute l'autorité de la tradition ecclésiastique et des raisons les plus convaincantes.

Mais il faut d'abord connoître exactement l'opinion de Fénelon, que quelques écrivains ont affecté de dénaturer.

C'est ainsi qu'on avoit prétendu qu'il vouloit faire de chaque texte nouvellement condamné un nouvel article de foi, en attribuant à l'Eglise une connoissance surnaturelle, inspirée et infuse de tous les textes.

Fénelon répond en deux lignes à cette imputation insensée et il déclare ¹ : « Que l'infailibilité qu'il attribue à l'Eglise est cette in-

¹ Instruction pastorale du 2 mars 1705.

« faillibilité générale qui n'exige *ni connoissance surnaturelle ni*
 « *inspiration infuse*; et que, loin d'avoir fait de chaque texte
 « *un nouvel article de foi*, il n'a pas même voulu, à cet égard,
 « parler de *foi divine* ».

Il explique comment les *promesses faites à l'Eglise*, qui sont certainement *d'un ordre surnaturel*, s'accomplissent cependant par des *moyens naturels*, ainsi qu'une multitude d'autres *promesses surnaturelles ou miraculeuses*, dont l'Ecriture fait mention ¹ « Dieu
 « veille afin qu'il y ait toujours des évêques validement consacrés,
 « qui s'assemblent librement au besoin, qui soient suffisamment
 « instruits et attentifs, et que nul motif corrompu n'entraîne jamais
 « contre la vérité dont ils sont les dépositaires. Il peut y avoir,
 « dans le cours d'un examen, certains mouvements irréguliers;
 « mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît; il les amène à sa fin, et
 « la conclusion qu'il a promise vient infailliblement au point pré-
 « cis qu'il a marqué ».

Fénelon distingue ensuite, avec tous les théologiens ², « *l'assis-*
 « *tance spéciale du Saint-Esprit* donnée à l'Eglise *selon la pro-*
 « *messe*, d'avec la connoissance *inspirée et infuse* telle que les
 « prophètes et les apôtres l'ont eue lorsqu'ils ont écrit les livres
 « sacrés. Cette connoissance, *inspirée et infuse*, n'est point néces-
 « saire à l'Eglise lors même qu'elle décide sur les dogmes les plus
 « fondamentaux: il suffit qu'elle ait seulement une *assistance spé-*
 « *ciale de grâce* qui la préserve de l'erreur. Ainsi, d'un côté, Dieu
 « promet que l'Eglise ne se trompera point sur les livres qu'elle
 « condamne; d'un autre côté, il la préserve, *par sa grâce*, de toute
 « erreur à cet égard. La *promesse* répond de la *grâce*, *la grâce*,
 « jointe aux *moyens naturels* que la Providence dispose, accomplit
 « la *promesse* ».

On avoit objecté à Fénelon qu'il résultoit de son système qu'on devoit reconnoître pour *article de foi* tout ce que l'Eglise décide avec une autorité infaillible. Il montre combien cette imputation étoit peu fondée par les autorités mêmes qu'on lui opposoit, telles que celles de saint Thomas et de Bellarmin, qui enseignent que l'Eglise est infaillible sur plusieurs points qu'ils sont bien loin de proposer comme des *articles de foi*.

« Il y a une différence essentielle ³, dit Fénelon, et que tout vé-
 « ritable théologien voit du premier coup d'œil, entre la *révélation*

¹ Instruction pastorale, *idem*.

² *Idem*.

³ *Idem*.

« *immédiate* de Dieu même, et la déclaration *infaillible* de cette
 « assemblée d'hommes qu'on appelle l'*Eglise*. Il y a une différence
 « essentielle entre l'*inspiration* des écrivains sacrés à qui la *ré-*
 « *vélation immédiate* a été faite, et la *simple assistance spéciale*
 « qui a été *promise* à l'*Eglise* pour la préserver de l'erreur, quand
 « elle juge sur les textes orthodoxes ou hérétiques. L'*Eglise* est
 « *spécialement assistée du Saint-Esprit*, et, par cette *assistance*,
 « elle est *infaillible* pour garder le dépôt; mais elle n'est point
 « *inspirée* comme les écrivains sacrés, elle ne reçoit point comme
 « eux une *révélation immédiate*. Confondre des choses si différen-
 « tes, c'est confondre les premiers éléments de la théologie. C'est
 « l'*infaillibilité* de l'*Eglise* que nous avons proposée comme étant
 « contenue dans la *révélation*, parce qu'elle est *promise* et que la
 « *promesse* est une *révélation divine*; mais quant au jugement de
 « l'*Eglise* qui condamne ou qui approuve un livre ou une proposi-
 « tion, ce n'est point une *vérité révélée* en elle-même, et ce juge-
 « ment ne tient à la *révélation* que par l'*infaillibilité promise* à
 « l'*Eglise*. »

Après avoir clairement établi sa véritable opinion, et l'avoir dégagée de tous les nuages dont on avoit prétendu l'obscurcir, Fénelon fait voir que cette opinion qu'on vouloit lui reprocher comme nouvelle, comme singulière, comme exagérée, étoit celle que le clergé de France avoit solennellement professée sur la question même qui faisoit l'objet de la controverse. Il cite, à ce sujet, les paroles bien remarquables de la relation rédigée, approuvée et publiée par l'assemblée de 1656, sur le *fait* de Jansénius, relation confirmée par l'autorité et l'approbation de toutes les assemblées suivantes. L'assemblée de 1656 examinoit le mérite et la valeur de la *distinction du fait*, imaginée depuis peu par les disciples de Jansénius, pour soustraire la doctrine de leur maître à la condamnation prononcée par Innocent X, contre les cinq propositions. L'assemblée déclare¹ :
 « Qu'elle ne s'engage pas maintenant à traiter des bornes dans
 « lesquelles doit être restreinte la maxime qui a été avancée tou-
 « chant l'erreur de *fait* : elle s'entend des *causes privées et spé-*
 « *ciales*, comme parle le pape saint Léon, qui sont traitées devant
 « les conciles et les papes; mais il faut ajouter, pour l'instruction
 « des foibles, afin qu'ils ne soient trompés en d'autres occasions,
 « qu'elle n'a point lieu *aux questions du fait*, qui est *inséparable*
 « *des matières de foi ou des mœurs générales de l'Eglise*, lesquelles

¹ Procès-verbal de l'assemblée de 1656.

« sont fondées sur les saintes Ecritures, dont l'interprétation dépend
 « de la tradition catholique, qui se vérifie par le témoignage des
 « Pères dans la suite des siècles. Cette *tradition*, qui consiste en
 « *fait, est déclarée par l'Eglise avec la même autorité qu'elle juge*
 « *de la foi* ; autrement il arriveroit que toutes les vérités chrétiennes
 « seroient dans le doute et l'incertitude qui est opposée à la vérité
 « constante et immobile de la foi. »

Il est vraisemblable que si Fénelon se fût trouvé à l'assemblée de 1705, au moment où le cardinal de Noailles dénonça son opinion avec tant d'amertume, il se seroit borné à prier ce prélat et l'assemblée de vouloir bien se faire rapporter le procès-verbal de l'assemblée de 1656, et prendre lecture du passage que nous venons de citer.

Mais Fénelon ne se bornoit pas à démontrer que son opinion n'étoit ni nouvelle ni singulière : il établit, par deux preuves de la plus grande force, que l'*infaillibilité promise à l'Eglise* et appuyée sur une *assistance spéciale du Saint-Esprit pendant la longue durée des siècles*, peut seule assurer les fondements de la *foi* et de la *révélation*, en même temps qu'elle préserve l'Eglise de toute erreur dans ses jugements.

Les fondements de la *foi* et de la *révélation* reposent sans doute, de l'aveu général, sur l'authenticité des livres saints ou plutôt des versions qui nous ont transmis le texte original.

« Or, dit Fénelon ¹, il est certain, de l'aveu de tous les Chrétiens,
 « que nous n'avons aucun texte *autographe*, c'est-à-dire, écrit de la
 « propre main ou dicté par la propre bouche des auteurs inspirés,
 « pour aucune partie de la Bible, non pas même pour celles qui
 « nous restent en leur langue originale ; par exemple, nous avons
 « l'ancien Testament en hébreu, qui est la langue dans laquelle il a
 « été écrit par Moïse, par les prophètes et par les autres auteurs ins-
 « pirés ; mais les *autographes* ne se trouvent point sur la terre de-
 « puis un grand nombre de siècles ; la prodigieuse antiquité de ces
 « livres fait qu'il n'en reste, depuis cette première antiquité, que
 « des copies de copies, très-éloignées des originaux. Les savants
 « mêmes sont persuadés qu'il s'est glissé beaucoup de fautes, par
 « une si longue suite de siècles, dans les exemplaires hébreux tant
 « de fois copiés, et que cet accident est arrivé par la négligence ou
 « par les divers préjugés de tant de copistes. Presque tout le nouveau
 « Testament a été d'abord écrit en grec ; et nous avons cette édition
 « originale, mais nous n'en avons aucun texte *autographe*. Ceux qui

¹ Instruction pastorale du 2 mars 1705.

« sont sortis immédiatement des mains des apôtres et des évangélistes
 « ne restent plus dans le monde, et il y a déjà bien des siècles
 « qu'ils étoient consumés ou perdus. Il ne nous reste que les copies
 « qui en ont été faites sur d'autres copies, en remontant jusqu'aux
 « copies du premier siècle.

« Nous n'avons même que la version grecque de l'Évangile de
 « saint Matthieu et de l'Épître aux Hébreux, originairement écrits
 « en hébreu. A l'égard du texte original de ces deux parties du nou-
 « veau Testament, non-seulement nous n'avons pas les *autographes*
 « de saint Matthieu et de saint Paul, mais encore nous n'avons que
 « des copies de copies de la version grecque que quelque traducteur
 « en fit autrefois. Il nous est donc impossible de vérifier, par aucune
 « voie naturelle et humaine, 1^o si les copies qui nous restent des
 « éditions de la langue originale sont conformes aux *autographes*
 « perdus, où si elles en sont différentes ; 2^o si les versions des livres,
 « qui ne nous restent plus dans la langue originale, sont à peu près
 « correctes ou essentiellement différentes de la signification des *au-*
 « *tographes*.

« Il faut néanmoins nécessairement que nous ayons quelques
 « textes de l'Écriture, dont l'Église puisse nous dire infailliblement :
 « *Voilà la vraie parole de Dieu*. Il est vrai que l'authenticité d'un
 « texte ne suppose pas toujours qu'il soit absolument correct et
 « exempt des défauts mêmes les plus légers. Il suffit qu'il soit con-
 « forme à l'*autographe* ou parole originale de Dieu dans tous les
 « points importants, et que les défauts légers qui y restent ne
 « nuisent ni à la doctrine ni aux mœurs.

« Mais, afin que nous puissions recevoir un texte comme authen-
 « tique, il faut bien que nous soyons assurés par une *autorité in-*
 « *faillible*, que ce texte, qui est dans nos mains et que nous lisons
 « comme s'il étoit le texte *autographe*, est à peu près conforme
 « au texte de ces *autographes*, dont il est une copie ou une ver-
 « sion.

« Il faut donc reconnoître que l'Église est *infaillible* en vertu des
 « *promesses*, pour nous répondre d'un texte authentique, c'est-à-
 « dire à peu près conforme aux *autographes* ; il faut aussi, en ce
 « cas, qu'elle soit *infaillible* pour décider s'il y a quelque version
 « qui soit authentique, c'est-à-dire à peu près conforme à la langue
 « originale.

« Or, il est évident que l'*infaillibilité* sur les éditions et sur les
 « versions embrasse un nombre presque infini de *faits* sur la gram-
 « maire et sur la valeur des termes en chaque langue, pour com-

« parer les significations des textes, et que *ces faits sont bien postérieurs à la révélation.* »

Cette *infaillibilité* de l'Eglise, dans le jugement qu'elle prononce sur des versions de l'Écriture sainte, étoit un argument sans réplique contre les disciples de Jansénius : ils reconnoissent en effet que le concile de Trente a eu le droit de prononcer avec une autorité *infaillible* que la *Vulgate* est une version authentique, quoique la tradition ne nous enseigne point que l'authenticité de la *Vulgate* soit *révélée* de Dieu. Personne n'ignore que, quelque ancienne qu'on puisse la supposer, elle est moins ancienne que les apôtres qui ont fini la *révélation*. Sans cette autorité *infaillible*, inhérente à l'Eglise en vertu des *promesses*, tous les fondements de la *foi* et de la *révélation* s'écrouleroit, puisqu'ils reposent entièrement sur l'authenticité des livres sacrés.

C'est avec la même force de raisonnement que Fénelon démontre que l'autorité des conciles œcuméniques, qui forment, après les livres sacrés, la règle la plus certaine de la doctrine et des mœurs, s'écrouleroit elle-même si elle ne reposoit pas sur l'infaillibilité attribuée par les *promesses* à l'*Eglise subsistante*.

« En effet, que de controverses et de discussions critiques ¹ ne pourroit-on pas établir sur l'histoire et sur les règles de la convocation de chaque concile, pour savoir si ce concile a été réellement tenu, s'il a été bien convoqué, s'il a décidé librement, et si le texte de sa décision a été tel qu'on nous le produit. »

C'étoit sur toutes ces questions de *fait* que les Protestants cherchoient à contester l'autorité du concile de Trente et de plusieurs autres conciles généraux, comme les disciples de Jansénius prétendoient contester l'autorité des décisions prononcées par le saint Siège sur la question de *fait* du livre de Jansénius.

C'est en s'attachant invariablement au principe de l'*infaillibilité* de l'Eglise établie sur les *promesses* que Bellarmin, les deux savants évêques du nom de Wallenbourg, et Bossuet, dans sa correspondance avec Leibnitz, vengent l'autorité du concile de Trente contre les attaques des Protestants ; Fénelon développe ensuite toute la chaîne de la tradition, depuis les premiers siècles jusqu'à ces derniers temps, pour montrer que l'Eglise n'a cessé d'exercer cette *infaillibilité* qui lui a été attribuée par les *promesses*, dans la décision de tous les *faits dogmatiques*, c'est-à-dire sur tous les livres et tous les textes soumis à son jugement pour la conservation du dépôt de la foi.

¹ Procès-verbal de l'assemblée de 1656.

Toutes les preuves qu'il a réunies, en parcourant la suite des monuments ecclésiastiques, offrent le tableau historique le plus intéressant en ce genre, et décèlent une connoissance approfondie de la tradition. Il s'étend en particulier sur le cinquième concile œcuménique tenu en 651, qui condamna les *trois chapitres*, et dont le jugement lui fournit une preuve sans réplique de *l'infailibilité* de l'Eglise dans la condamnation des livres hérétiques.

Il fait également l'emploi le plus heureux d'un raisonnement de Bossuet dans sa célèbre conférence avec le ministre Claude.

Bossuet demandoit au ministre Claude quelle espèce d'autorité il attribuoit aux synodes nationaux. lorsque les ministres protestants contractent d'avance « *devant Dieu*, l'engagement de se soumettre « à tout ce qui y seroit résolu. »

Le ministre répondoit que *ce serment* reposoit sur une *foi humaine* et non sur une *foi divine*.

« Mais, lui répliquoit Bossuet, celui qui *jure* de se soumettre à la « décision qu'on fera dans une assemblée, *jure de croire de cœur* et « de *confesser de bouche* la doctrine qu'on y aura décidée. Or, pour « faire cette promesse et la confirmer *par serment*, il faut que l'as- « semblée à qui on la fait ait une *promesse divine de l'assistance du* « *Saint-Esprit*, c'est-à-dire qu'elle soit *infaillible*; on ne pourroit « faire sans témérité un pareil *serment*, si on n'étoit fondé sur une « *promesse absolue de Dieu*, qui nous assure même contre les in- « fidélités des hommes, *telle que Jésus-Christ l'a faite à son* « *Eglise*. »

Fénelon concluoit de ce raisonnement et de ces expressions de Bossuet, que l'opinion de ce prélat étoit, 1^o que *tout serment, en matière de religion*, supposoit une croyance aussi sincère du cœur, qu'une profession publique et extérieure; 2^o que l'Eglise ne peut exiger un *serment* ou un *formulaire de foi*, qu'en vertu de *l'infailibilité* renfermée dans les *promesses*. En effet, toute autorité qui ne pourroit réclamer en sa faveur qu'une déférence, un préjugé, une présomption humaine, une probabilité, et une même croyance pieuse, ne pourroit offrir à la *foi* ce fondement inébranlable *qui nous assure même contre les infidélités des hommes*.

Fénelon se servoit encore de ce raisonnement de Bossuet contre les Protestants, pour montrer que ce grand prélat reconnoissoit *l'infailibilité* de l'Eglise sur les *faits dogmatiques*, lorsqu'ils sont liés nécessairement à la doctrine. Bossuet se jouoit en effet des contradictions des Protestants qui, après avoir rejeté *l'infailibilité* de l'Eglise romaine, se l'attribuoient à eux-mêmes dans leurs for-

mulaires de foi et dans leurs synodes nationaux, comme on l'avoit vu à Dordrecht et dans un grand nombre d'autres synodes contre la doctrine d'*Arminius*.

C'est ainsi que l'autorité de Bossuet, qu'on avoit prétendu opposer à Fénelon, se tournoit en sa faveur de la manière la plus décisive, dans une circonstance où Bossuet démontroit évidemment que l'*infaillibilité* de l'Eglise, dans les questions de doctrine et dans les *faits liés aux dogmes*, étoit attaché aux *promesses* et à l'*assistance spéciale du Saint-Esprit* renfermée dans les *promesses*.

On doit voir, par cet exemple, que la différence qui paroïssoit exister entre Fénelon et quelques autres évêques sur cette question, ne consistoit que dans la manière de s'exprimer, et non dans la manière de penser et de juger.

Au reste, Fénelon lui-même n'attachoit aucune prévention particulière à sa manière de s'exprimer. Il fait voir, avec autant de précision que de franchise, que, dans cette discussion, on ne sembloit contester que faute de s'entendre; et que, dans la réalité, toute cette dispute sur la *foi divine* et sur la *foi humaine*, pouvoit bien n'être qu'une dispute de mots.

« On peut, dit Fénelon ¹, disputer dans les écoles sur ces deux
 « points : le premier ne regarde qu'une question de mots sur le
 « terme de *foi divine*, qui peut être pris dans un sens plus ou
 « moins étroit, plus ou moins rigoureux : les uns entendant par ce
 « terme la *seule foi divine* qui est une vertu théologale ; les autres
 « y comprenant *toute croyance* qui est appuyée ou *immédiatement*,
 « ou du moins *médiatement* sur le fondement de *l'autorité divine*.
 « Le second point se réduit à savoir comment chacun tourne son
 « acte de foi. Les uns voudront dire simplement : *Je crois l'hérési-*
 « *cité d'un tel texte sur la seule parole de l'Eglise, que je sais*
 « *d'ailleurs être infaillible*, et on appellera cela *une foi ecclésias-*
 « *tique*. Les autres diront : *Je crois l'infaillibilité de l'Eglise, en*
 « *tant que révélée* sur un tel texte, et on appellera cette foi *divine*
 « si on le juge à propos. Pour nous, ajoute Fénelon, nous avons
 « pris soin d'éviter ces questions purement spéculatives qui sont
 « libres dans les écoles, et nous nous sommes borné à proposer
 « *comme révélée l'infaillibilité de l'Eglise* sur les livres ou les
 « textes, parce qu'elle se trouve en effet renfermée dans les *pro-*
 « *messes*. »

Il paroît qu'à Rome on n'attacha pas une grande importance à

¹ Instruction pastorale du 2 mars 1705.

cette discussion purement grammaticale. Lorsque Clément XI donna, le 15 juin 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth*, il évita de rien prononcer sur la *foi divine* et sur la *foi humaine*, quoiqu'il eût connoissance des écrits publiés à ce sujet. Il se borna, comme nous l'avons déjà dit, à déclarer « *qu'on ne satisfaisoit nullement par le silence respectueux à l'obéissance due aux jugemens du saint Siège; mais que tous les fidèles doivent condamner comme hérétique, et rejeter non-seulement de bouche, mais aussi de cœur, le sens du livre de Jansénius, condamné dans les cinq propositions.* »

Cette décision devoit suffire en effet pour tous ceux qui jusqu'alors avoient pu, contre toute vraisemblance, présumer de bonne foi qu'on satisfait *par un silence respectueux* aux décisions de l'Eglise. Dès qu'on croit du fond de son cœur à l'*infaillibilité* de l'autorité qui règle notre *croissance*, il est assez indifférent d'analyser de quelle nature est cette *croissance*, pourvu qu'elle soit entière et sincère. Il est vraisemblable qu'une décision plus formelle *sur la foi divine* ou *sur la foi humaine* n'auroit ramené aucun de ceux qui étoient déterminés à épuiser tous les genres de subtilités, plutôt que de se soumettre avec candeur et simplicité à l'autorité de l'Eglise ¹.

V.

Discussion de Fénelon avec l'évêque de Saint-Pons.

Les écrits de Fénelon sur ce point de controverse l'engagèrent malgré lui dans une espèce de discussion personnelle avec un de ses collègues dont il respectoit sincèrement la piété, la sainteté des mœurs et les vertus vraiment épiscopales. Tous les évêques de France avoient accepté purement et simplement la bulle *Vineam Domini Sabaoth*; le seul évêque de Saint-Pons ² se permit de ha-

¹ Fénelon prouva à quelques cardinaux, dont les plaintes lui avoient été rapportées, qu'il avoit eu raison de ne pas parler, en réfutant les Jansénistes, de l'infaillibilité du Pape. Mais, il composa, sur cette question, une dissertation spéciale où il réfute, avec autant de logique que de clarté, les erreurs du gallicanisme. Il est peu honorable pour M. de Bausset d'avoir passé sous silence une pièce si importante, où il voyoit ses préjugés si victorieusement combattus (A).

² Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, né en 1633. Il étoit de la même famille que ce religieux Feuillant qui se rendit si ridiculement célèbre par son fanatisme pour la Ligue (a), et qu'on appe-

(a) *Ridiculemment célèbre*, voilà une association de mots que les gallicans ont toujours appliquée à la Ligue. Pour la déclaration de 1682, ils disent *célèbre* tout court. Pour être dans le vrai, ils n'auroient peut-être qu'à intervertir les épithètes (A).

sarder un mandement, qui étoit bien plus une censure de la bulle, qu'un acte d'adhésion aux décisions qu'elle prononçoit. Nous avons parmi nos manuscrits un mémoire de la main de Fénelon, sous le titre de *Lettre à un évêque*, ou *Remarques sur le mandement de M. l'archevêque de Saint-Pons*. Ce mémoire offre une nouvelle preuve de l'extrême modération que Fénelon se croyoit toujours obligé d'observer envers ceux dont il combattoit les opinions. Il est impossible de relever avec plus de force toutes les contradictions et toutes les inexactitudes que l'évêque de Saint-Pons avoit accumulées dans son mandement, et de mettre plus de mesures et d'égards dans l'expression de ses sentiments; ce qui est d'autant plus remarquable, que ce mémoire n'étant point destiné dans l'origine à devenir public, il semble que Fénelon pouvoit y montrer avec plus de liberté et même de sévérité, le juste chagrin que devoit causer à toute l'Eglise de France cette opposition d'un seul évêque au vœu unanime de tout le corps épiscopal.

Quoique le chancelier d'Aguesseau ne pensât pas tout-à-fait comme Fénelon sur plusieurs points qui partageoient alors les esprits, il paroît qu'il n'avoit pas une meilleure opinion du mandement de l'évêque de Saint-Pons que le reste du public. « On vit paroître
« en 1706, dit le chancelier d'Aguesseau¹, un mandement prolix
« de ce prélat, qui trompa également l'opinion que tous les partis
« en avoient conçue. Son intention avoit été de les contenter tous,
« et l'effet en fut tel que l'est ordinairement celui de ces sortes de
« projets; ce mandement ne contenta personne. Les Jansénistes
« rigoureux trouvoient mauvais qu'on l'eût fini par l'acceptation de
« la dernière bulle, l'accusant de détruire ce qu'il avoit lui-même
« édifié, de rejeter le *silence respectueux* dont il avoit été le zélé dé-
« fenseur, et de préférer la décision obscure de Clément XI sur le
« silence, à la paix glorieuse de Clément IX, dont le même silence
« avoit été le fondement.

« Les Jésuites, au contraire, contents de la conclusion de l'évê-
« que de Saint-Pons, puisqu'elle tendoit à l'acceptation de la bulle,
« ne pouvoient digérer les principes sur lesquels il l'appuyoit; ils
« l'opposoient lui-même à lui-même; ils prétendoient que les prin-
« cipes devoient produire une autre conséquence, ou que la consé-

loit le *petit Feuillant*. Le père de l'évêque de Saint-Pons avoit eu la tête tranchée pour avoir rendu, faute de munitions, la place de Brème dans le Milanais, dont il étoit gouverneur; mais sa mémoire ayant été réhabilitée, le fils entra dans l'état ecclésiastique et devint évêque de Saint-Pons. Il mourut en 1713, âgé de 80 ans.

¹ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome xiii, page 292.

« quence démentoit les principes ; et que, condamnant en apparence
 « *le silence respectueux*, il le justifioit en effet ; qu'il ne faisoit que
 « changer le sens de ce terme, substituer une signification forcée
 « à la place de la signification naturelle, et sous prétexte de
 « concilier Clément IX avec Clément XI, donner tout l'avantage à
 « Clément IX, et réduire le sens de la bulle de Clément XI à un ga-
 « limatias inexplicable. »

Tous ces jugemens contradictoires étoient fondés en partie sur le système bizarre que l'évêque de Saint-Pons avoit cru devoir adopter en partie sur le genre de son esprit.

« Ce prélat ¹, étoit un des plus saints prélats que l'Eglise de
 « France ait eus dans les derniers temps ; la pureté de ses mœurs,
 « la simplicité de sa vie, l'ardeur de son zèle, et son application in-
 « fatigable aux besoins du troupeau qui lui étoit confié, le rendoient
 « digne d'être né dans les premiers siècles de l'Eglise. Mais la piété
 « qui réforme les mœurs ne corrige pas toujours les défauts du tem-
 « pérément ; elle agit plus sur le cœur que sur la tête, et elle
 « laisse souvent à chacun le caractère d'esprit qu'il a reçu de la
 « nature.

« L'évêque de Saint-Pons, ajoute le chancelier d'Aguesseau, étoit
 « du nombre de ceux qui lisent plus qu'ils ne digèrent, qui pen-
 « sent plus qu'ils n'expriment, et qui, par le défaut d'ordre et de
 « clarté, par l'embarras et l'obscurité de leurs expressions, paroîs-
 « sent même dire ce qu'ils ne pensent souvent pas. Il passoit pour
 « Janséniste et ne l'étoit pas, au moins dans le sens exact de ce
 « terme ; non-seulement il croyoit les cinq propositions bien con-
 « damnées *dans le droit*, mais *dans le fait* il ne faisoit aucune dif-
 « ficulté de les attribuer à Jansénius ; et il est peut-être celui de
 « tous les évêques de France qui a rendu le témoignage le plus
 « précis de *l'exactitude avec laquelle le clergé avoit examiné la ques-
 « tion de fait* que le jansénisme avoit fait naître. »

Ce qui contribua à exciter ce prélat presque octogénaire à prendre la plume, et à s'engager dans des combats théologiques à un âge où l'on n'a ordinairement besoin que du repos et du silence, ce fut l'idée singulière que son honneur personnel étoit intéressé à cette question particulière ; il étoit alors le seul qui eût survécu des dix-neuf évêques qui avoient écrit à Clément IX en 1667, en faveur des quatre évêques que l'on se proposoit de déposer. Il vouloit se prévaloir du silence que Rome avoit gardé tant qu'on avoit gardé le silence en

¹ Œuvres du chancelier d'Aguesseau, tome xiii, page 292.

France ; il refusoit de voir que dès le moment où les Jansénistes avoient l'imprudencé de rompre ce silence par un acte aussi indiscret et aussi irrégulier que celui du *Cas de Conscience*, il étoit impossible que Rome et le corps épiscopal ne fissent pas valoir avec avantage les témoignages formels et authentiques que les quatre évêques avoient donnés au pape Clément IX de leur soumission pure et simple aux décrets du saint Siège. L'évêque de Saint-Pons auroit dû sentir que la force d'un acte aussi solennel ne pouvoit être balancée par des procès-verbaux clandestins *cachés dans un greffe*, et qu'on avoit eu la précaution de soustraire à la connoissance de Rome. Il auroit pu encore observer qu'en France même on avoit toujours continué à exiger rigoureusement la signature pure et simple du formulaire de tous ceux qui étoient pourvus de bénéfices ou qui aspiroient à des degrés dans les universités. Ainsi, les défauts que l'on reprochoit au mandement de l'évêque de Saint-Pons, tenoient essentiellement au vice de la cause qu'il prétendoit défendre, et dans laquelle il étoit aussi impossible de concilier son système avec les maximes admises en droit, qu'avec les principes de la sincérité chrétienne.

Mais le mécontentement que son mandement avoit excité fut encore augmenté par trois lettres qu'il publia en 1707 contre Fénelon, dans lesquelles il s'attachoit à réfuter la doctrine de l'archevêque de Cambrai sur *l'infailibilité* de l'Eglise dans le jugement *des faits dogmatiques* ¹.

Fénelon, attaqué personnellement, se vit à regret dans la nécessité de répondre à l'évêque de Saint-Pons. Il lui en coûtoit infiniment de se mettre en opposition avec un prélat dont il honoroit les vertus épiscopales, dont le grand âge sollicitoit ces égards qu'on se plait toujours à rendre à la vieillesse, et avec lequel il avoit même des relations de famille qui lui inspiroient de justes ménagements ; mais Rome se montra bien plus sévère pour venger Fénelon, que Fénelon n'avoit montré de zèle et d'amour-propre pour se défendre. Le mandement de l'évêque de Saint-Pons, et les deux lettres qu'il avoit écrites contre l'archevêque de Cambrai, furent condamnés à Rome par un décret du 17 juillet 1709 ².

¹ Ces lettres parurent avant le mandement, et Fénelon y répondit avant de répondre au mandement. L'évêque de Saint-Pons se croyoit offensé par Fénelon, qui, dans son instruction pastorale du 21 mars 1705, avoit montré que les Jansénistes ne pouvoient pas se prévaloir de la lettre des dix-neuf évêques de Clément IX.

² Depuis la publication de la deuxième édition de *l'Histoire de Fénelon*, nous avons été instruits d'une circonstance qui honore la mémoire et les

Ce n'étoit pas seulement envers ses collègues que Fénelon observoit ces mesures d'égards et de bienséance dont on ne devoit jamais s'écarter dans les discussions qui peuvent s'élever entre les ministres de l'Église, dans quelque rang qu'ils se trouvent placés.

Le Père Quesnel¹, qui s'étoit déjà rendu fameux par son zèle ardent pour le jansénisme, et qui le devint encore plus dans la suite par tous les troubles dont il fut la cause ou l'occasion, venoit de publier une diatribe violente contre la bulle de Clément XI. Ses écrits polémiques portoient l'empreinte de ce style amer qui se plaît à insulter aux puissances, lorsqu'on croit avoir à s'en plaindre. La vie errante et cachée à laquelle il s'étoit condamné depuis tant d'années, avoit encore ajouté à la disposition naturelle de son caractère, cette sorte d'âpreté sauvage qu'on contracte dans la solitude, lorsqu'on y porte la crainte et l'inquiétude. Cependant il paroît que le caractère inaltérable de douceur de Fénelon, avoit, par une espèce de charme, opéré une révolution dans le style habituel du Père Quesnel. On remarqua, dans un écrit qu'il adressa à l'archevêque de Cambrai, des ménagements auxquels on n'étoit pas accoutumé de sa part. Fénelon s'empressa d'accueillir avec la plus indulgente bonté ces démonstrations réelles ou apparentes qui sembloient annoncer le désir de s'éclairer mutuellement ; il écrivit au Père Quesnel :

VI.

Lettre de Fénelon au Père Quesnel. — Lettre de Fénelon à l'abbé de Langeron, 20 juillet 1703 (Manuscrit). — Lettre de Fénelon au Père Lami, 12 mai 1704 (Manuscrit). — Lettre de Fénelon au même, 25 mai 1705 (Manuscrit).

« Je commence ma réponse en vous remerciant de tout mon

religieuses dispositions de l'évêque de Saint-Pons. On a trouvé aux *Archives du Vatican*, à l'époque de leur translation à Paris, au titre de Clément XI, *Francia V*, n° 2057, une longue lettre écrite au Pape par l'évêque de Saint-Pons au lit de la mort, le 28 février 1713, où il condamne expressément le silence respectueux sur le fait et sur le droit ; et *illud omne*, ajoute-t-il, *qualecumque esset possit, quod ista constitutione (Vineam Domini Sabaoth) a Vestra Sanctitate damnatum est, quam et olim suscepi et etiam nunc libenter suscipio (a).*

¹ Pasquier Quesnel, né à Paris le 14 juillet 1634, entra à l'Oratoire en 1657, fut obligé d'en sortir en 1678, par le refus qu'il fit de souscrire le formulaire de doctrine prescrit par sa congrégation contre le jansénisme, devint chef de ce parti après la mort d'Arnauld, et mourut à Amsterdam le 2 décembre 1719, âgé de 85 ans et quelques mois.

(a) La soumission de l'évêque de Saint-Pons est contestée, non sans motif, par plusieurs écrivains. M. de Bausset exagère la portée de la pièce qu'il cite (A).

« cœur de vos honnêtetés. Quoique je n'aie jamais eu aucune oc-
 « casion de vous voir ni d'entrer en aucun commerce de lettres avec
 « vous, je ne puis oublier le désir que vous eûtes, il y a quelques
 « années, de me venir voir à Cambrai. Plût à Dieu que vous fussiez
 « encore prêt à y venir ; je recevois cette marque de confiance
 « avec la plus religieuse fidélité et avec les plus sincères ménage-
 « ments. *Je ne vous parlerois même des questions sur lesquelles nos*
 « *sentiments sont si opposés, que quand vous le voudriez ;* et j'espé-
 « rois de vous démontrer par les textes évidents de saint Augus-
 « tin, combien ceux qui croient être ses disciples sont opposés à sa
 « véritable doctrine.

« *Si nous ne pouvions pas nous accorder sur les points contestés,*
 « *au moins tâcherions-nous de donner l'exemple d'une douce et pai-*
 « *sible dispute, qui n'altéreroit en rien la charité.*

« Vous voulez me montrer que je me trompe ! que vous répon-
 « drai-je, sinon ce que saint Augustin m'apprend à vous répondre :
 « *A Dieu ne plaise, disoit ce saint et savant évêque, que je rougisse*
 « *d'être instruit par un prêtre.* J'ajouterai avec ce Père : *Que je sais*
 « *bon gré à celui qui veut me détromper sur des questions où il croit*
 « *ne se tromper pas, et que je dois ressentir avec affection les soins*
 « *de celui dont je ne puis m'empêcher de contredire la doctrine*¹. »

C'est toujours avec ce langage qui sied si bien dans la bouche d'un évêque et d'un homme qui sait se respecter lui-même, que Fénelon écrivoit et répondoit à ses adversaires. Il est peu d'évêques qui aient autant écrit sur les matières qui agitoient alors les esprits. La considération que de grandes vertus et de grands talents avoient acquise à l'archevêque de Cambrai, ses justes inquiétudes sur les dangers qui menaçoient l'Eglise, et le devoir de son ministère, ne lui permettoient pas de garder le silence ; mais s'il combat les opinions, il ménage toujours les personnes ; les écrivains les plus célèbres du parti opposé avoient réuni tous leurs moyens pour affoiblir ou éluder la force de ses preuves et de ses raisonnements ; souvent même, comme il arrive presque toujours dans toutes les discussions, ils mêloient les traits de la satire ou des allusions piquantes à la discussion des preuves et des autorités ; Fénelon mettoit à l'écart, dans ses réponses, tout ce qui lui étoit personnel, opposoit des raisons à des injures, et ramenoit toujours la question au seul but qu'il se proposoit, celui d'instruire et de persuader.

¹ Cette lettre fut suivie d'une controverse entre Fénelon et Quesnel. Le premier s'y montra, comme toujours, victorieux et modéré ; le second, impuissant et grossier (A).

Le caractère qui distinguoit éminemment Fénelon, et qui semble lui appartenir d'une manière particulière, est celui de la candeur et de la modestie. Bien loin de solliciter l'approbation de ses amis et de ceux dont il réclamoit les lumières, il s'attachoit à provoquer leurs objections; jamais il n'étoit surpris de rencontrer une opinion différente de la sienne; il recevoit avec autant de douceur que de reconnoissance les observations quelquefois sévères que ses amis les plus chers ne craignoient pas de lui transmettre. Il étoit le premier à exiger de leur vertueuse amitié cette franchise austère; il écrivoit à l'abbé de Langeron : « Vos remontrances, mon très-cher
« enfant, me firent quelque légère peine sur-le-champ; mais il
« étoit bon qu'elles m'en fissent, et elles ne durèrent pas. Je ne
« vous ai jamais tant aimé : vous manqueriez à Dieu et à moi, si
« vous n'étiez pas prêt à me faire ces sortes de peines toutes les fois
« que vous croirez devoir me contredire. Notre union roule sur cette
« simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux
« et reflux de cœur sans réserve. »

Ses amis ne lui laissoient point ignorer les interprétations ou les motifs que l'envie et la malignité affectoient de donner à ses démarches les plus innocentes; il n'en paroissoit ni surpris ni affligé; et c'est dans ses lettres les plus intimes qu'on retrouve cette candeur touchante que personne ne sut jamais revêtir d'un style plus enchanteur. « Je ne suis pas assez présomptueux. écrivoit Fénelon au
« Père Lami, pour esperer de ma parole un si prompt changement
« dans les esprits : d'ailleurs les hommes n'ont pas assez de force
« sur eux-mêmes pour s'arracher, en trois heures de lecture, des
« préjugés enracinés depuis tant d'années; il faudroit rompre les
« liens les plus doux et les plus flatteurs, faire un aveu infiniment
« douloureux à l'amour-propre, démontrer toutes ses pensées, et mou-
« rir, pour ainsi dire, à toutes les choses dont on a vécu; il faut
« attendre patiemment qu'ils se rapprochent peu à peu; des éclair-
« cissements doux et paisibles; point de disputes.....

« Pour ceux qui vont fouiller dans mes intentions, je leur par-
« donne; *quand même ce qu'ils imaginent seroit vrai, la vérité*
« *que j'ai dite en seroit-elle moins la vérité?* J'ai tâché de leur dire
« des vérités nécessaires par les termes les plus doux; s'ils font
« contre moi des écrits injurieux, je tâcherai de ne répondre à des
« injures que par des raisons. Laissez-les donc exhaler leur cha-
« grin, et ne vous fâchez pas par amitié pour moi de ce qui ne me
« fâche nullement. Un torrent s'écoule bien plus vite quand on ne
« fait rien pour le retenir. Prions pour les esprits prévenus; et loin

« de nous irriter contre eux , ne songeons qu'à les plaindre, qu'à
 « les attendre, qu'à chercher les moyens de les guérir de leur pré-
 « vention. *Il faudroit n'être pas homme pour ne pas sentir com-
 « bien il est facile de s'engager dans l'erreur, et combien il en coûte
 « pour en revenir.* »

VII.

Sentiments de Fénelon sur Port-Royal.

Si on veut de nouvelles preuves de la modération habituelle de Fénelon et de son opposition constante à tous les moyens violents, on les trouvera dans ses lettres les plus confidentielles et les plus secrètes. Il étoit certainement très-affligé de voir que le monastère de Port-Royal, qui auroit pu offrir à la religion et à l'Eglise de grandes consolations, par le spectacle édifiant de la piété et de la régularité, étoit devenu un objet d'inquiétude et de scandale. Rien ne devoit plus blesser toutes les idées d'un esprit aussi juste et aussi éclairé, que le travers ridicule de quelques religieuses qui s'étoient érigées en théologiennes et qui se glorifioient de leur résistance à des décisions généralement admises dans l'Eglise. Cependant, Fénelon voyoit avec peine que le gouvernement s'écartoit quelquefois de ces sages tempéraments qui lui paroissent toujours préférables aux moyens de force et d'autorité : il écrivoit à M. de Beauvilliers ¹ :

« Ce qu'on a fait contre madame la comtesse de Gramont ² ne me
 « paroît pas assez mesuré ³ : dire qu'on a Port-Royal en abomina-
 « tion, c'est dire trop, ce me semble, il suffisoit de lui représenter
 « cette maison comme suspecte ⁴. Elle a d'ailleurs obligation à ce
 « monastère ; elle n'y croit rien voir que d'édifiant ; elle a devant
 « les yeux l'exemple de Racine, qui y alloit très-souvent, qui le

¹ 30 novembre 1699 (Manuscrits).

² Elisabeth Hamilton, femme de Philipert, comte de Gramont, connu par les Mémoires imprimés sous son nom. Elle mourut le 3 juin 1708, âgée de 67 ans.

³ Le roi l'avoit exclue d'un voyage de Marly (A).

⁴ Il paroît, par une lettre de madame de Maintenon, que la comtesse de Gramont s'étoit exposée à de justes reproches par une exaltation et un esprit de parti peu convenables à une personne de son sexe et de son état. « Ma-
 « dame la comtesse de Gramont ne garde plus de mesure là-dessus (sur le
 « jansénisme); elle montre sans façon, dans une chambre qu'elle a au cou-
 « vent de la Madeleine, tous les portraits de Jansénius, de M. Arnauld, de
 « Sacy et autres » (*Lettre au duc de Noailles*).

« disoit tout haut chez madame de Maintenon, et qu'on n'en a « jamais repris ¹ ».

Lorsque cette maison fut entièrement détruite, en 1709, avec des circonstances odieuses très-propres à révolter les esprits, Fénelon, qui avoit plus à se plaindre que personne de l'acharnement avec lequel les écrivains de ce parti cherchoient à le noircir, gémissoit avec ses amis sur une mesure aussi violente. Je lis, dans une de ses lettres au duc de Chevreuse ², ces expressions remarquables : « Un coup d'autorité, comme celui qu'on vient de faire à Port-
« Royal, ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles
« et l'indignation contre leurs persécuteurs » ; tant Fénelon étoit convaincu que les seuls moyens utiles et légitimes contre les erreurs de l'esprit sont les secours de l'instruction et de la persuasion. Il croyoit qu'un gouvernement est toujours dispensé de recourir à des mesures de rigueur et de persécution, lorsqu'il a la sagesse et l'habileté de réserver sa faveur et sa protection aux hommes paisibles, soumis et utiles.

VIII.

Douceur de Fénelon envers les Jansénistes et les Protestants. — Lettre de l'abbé de Fénelon au maréchal de Noailles, 22 juillet 1684 (Manuscrit.).

Ces principes invariables de Fénelon le rendirent également cher à tous ses diocésains, malgré la diversité des partis et des opinions. Aucun évêque de son temps ne s'est déclaré d'une manière plus forte et plus décidée contre les partisans du jansénisme ; mais, en combattant leurs erreurs avec tout le courage de la vérité, il plaignoit leurs malheurs ; il évitoit tous les reproches odieux, toutes les réflexions trop amères. Son zèle même étoit devenu garant de leur sécurité personnelle, et Fénelon fut véritablement pour eux un ange tutélaire. Le gouvernement, tranquille sur un diocèse confié à un prélat qui veilloit avec tant de soin à la pureté de la doctrine, se regardoit comme dispensé d'exercer une surveillance trop inquiète sur ceux qui étoient venus y chercher un asile et le repos.

Il falloit que cette opinion fût bien généralement établie, puisque M. de Saint-Simon en fait lui-même l'observation dans ses mémoires, où l'on trouve si souvent des satires et si rarement des

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre cinquième, n° II.

² Du 24 novembre 1709 (Manuscrits).

éloges ¹. « Fénelon, dit M. de Saint-Simon, fut toujours uniforme
 « dans la douceur de sa conduite: les Pays-Bas fourmilloient de
 « Jansénistes ou de gens réputés tels. Son diocèse en particulier, et
 « Cambrai même en étoient pleins; l'un et l'autre leur furent des
 « lieux de constant asile et de paix. Heureux et contents d'y trou-
 « ver du repos, ils ne s'émurent de rien à l'égard de leur arche-
 « vêque qui, contraire à leur doctrine, leur laissoit toute sorte de
 « tranquillité; ils se reposèrent sur d'autres de leur défense dog-
 « matique, et ne donnèrent point d'atteinte à l'amour général que
 « tous portoient à Fénelon ».

A ce témoignage, nous pourrions ajouter des preuves bien plus décisives: nous nous bornerons à dire que nous avons entre nos mains toutes les lettres manuscrites de Fénelon, pendant les années les plus orageuses de son épiscopat; elles sont adressées pour la plupart à des personnes très-accréditées à la cour, et très-à portée d'obtenir du gouvernement des actes de rigueur. Toutes ses lettres expriment sa profonde douleur sur les tristes suites de ces controverses religieuses; mais il n'en est pas une seule où il dénonce à l'autorité aucun de ceux qui mettoient le plus d'acharnement à propager leurs turbulentes opinions; il n'en est pas une seule où il provoque des mesures de sévérité; tous les moyens qu'il propose se réduisent à des moyens d'instruction pour ceux qui se trompent, et à des moyens d'encouragement pour ceux qui sont restés fidèles à la saine doctrine.

Les actes de violence et de persécution étoient si opposés au caractère et aux principes de Fénelon, qu'il ne craignoit pas de condamner hautement la rigueur que quelques agents de l'autorité continuoient à exercer envers les Protestants paisibles et soumis. Il improuvoit également le zèle peu réfléchi qu'on employoit à arracher à ces hommes, plutôt intimidés et effrayés que sincèrement convertis, des actes de religion qui n'auroient dû être regardés que comme des actes d'hypocrisie. « Le bruit public de ce pays, écrit-il à M. de Beauvilliers ², est que le conseil sur les affaires
 « des Huguenots, où vous entrez, ne prend que des partis de ri-
 « gueur; ce n'est pas là le vrai esprit de l'Évangile; l'œuvre de
 « Dieu sur les cœurs ne se fait point par violence; je suppose que
 « s'il y a de la rigueur, elle ne vient pas de vous, et que vous ne
 « pouvez la modérer. »

Ce n'étoit point à des vœux stériles, ou à de simples conseils que

¹ Mémoires de Saint-Simon.

² Manuscrits.

se réduisoient les principes d'indulgence et de modération de Fénelon. Tous les actes de son gouvernement ecclésiastique portoient l'empreinte de cette religion éclairée qui aspire surtout à régner dans des cœurs soumis et sincères. Il fut informé que dans les parties du Hainaut comprise dans son diocèse, il existoit un grand nombre de paysans descendus d'anciens Protestants, qui avoient feint de se convertir, qui fréquentoient même les Eglises pour mieux dissimuler leurs sentiments, et profitoient ensuite de la proximité des frontières pour aller remplir tous les actes de leur ancienne religion avec les Protestants des pays voisins. Fénelon voyoit avec douleur cette profanation de tout ce qu'il peut y avoir de plus sacré parmi les hommes. Il résolut d'y apporter le seul remède qui fût en son pouvoir. Il fit venir le ministre Brunier, qui avoit la connoissance de ces malheureux, et lui dit : « Allez les trouver ; prenez leurs noms
« et ceux de leur famille ; remettez-les moi, je vous donne ma pa-
« role qu'avant six mois je leur ferai avoir des passeports ; c'est
« tout ce que je puis faire pour leur soulagement. »

Tels avoient été dans tous les temps les principes de Fénelon ; il les avoit professés hautement avant même d'être évêque, et à l'époque où le gouvernement avoit adopté les mesures les plus sévères contre les Protestants. Le maréchal de Noailles, commandant en Languedoc, et chargé de l'exécution des ordres du Roi dans cette grande province, consulta l'abbé de Fénelon sur la conduite qu'il devoit tenir envers les soldats étrangers, d'une religion différente, et employés au service du Roi. Les mémoires du temps nous apprennent que les commandants militaires s'efforçoient quelquefois de signaler leur zèle pour le Roi, en excédant les instructions et les ordres qu'ils avoient reçus.

Fénelon répondit au maréchal de Noailles : « Il n'est point à pro-
« pos, ce me semble, de tourmenter et d'importuner les soldats étran-
« gers hérétiques pour les faire convertir ; on n'y réussiroit pas :
« tout au plus, on les jetteroit dans l'hypocrisie, et ils déserteroient
« en foule ; il suffit de ne souffrir pas d'exercice public, suivant
« l'intention du Roi. Quand quelque officier ou autre peut leur in-
« sinuer quelque mot, ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire
« de bon gré, cela est excellent ; mais point de gêne ni d'empresse-
« ment indiscret. S'ils sont malades, on peut les faire visiter d'a-
« bord par quelque officier catholique, qui les console, qui les fasse
« soulager, et qui insinue quelque bonne parole. Si cela ne sert de
« rien, et si la maladie continue, on peut aller un peu plus loin,
« mais doucement et sans contrainte, pour leur montrer que l'an-

« cienne Eglise est la meilleure, et que c'est celle qui vient des
 « apôtres : si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons, je
 « crois qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes de contri-
 « tion, de foi et d'amour, ajoutant souvent : Mon Dieu, je me sou-
 « mets à tout ce que la vraie Eglise enseigne ; je la reconnois pour
 « ma mère, en quelque lieu qu'elle soit..... Il faut pour la sépul-
 « ture, suivre la règle de l'évêque diocésain, et éviter l'éclat autant
 « qu'on le peut, sans avilir la religion ¹. »

IX.

*Imputations calomnieuses. — Lettre de l'abbé de Fénelon au rédac-
 teur du Mercure, 12 février 1791.*

Croiroit-on qu'une conduite si conforme au véritable esprit de la religion catholique, ait servi de titre à quelques écrivains, pour travestir tout-à-coup Fénelon en un philosophe du dix-huitième siècle, *indifférent sur toutes les religions* ?

Comment, lorsqu'on a lu les ouvrages de Fénelon, lorsqu'on a pu observer cet homme si religieux dans tous les détails de sa vie publique et privée, si zélé pour tous les dogmes et toutes les pratiques de la religion, qui défendoit par ses écrits, et qu'il honoroit par ses exemples ; lorsqu'on le voit dans ses lettres les plus secrètes à ses amis et à ses parents les plus chers, ramener sans cesse toutes leurs pensées et tous leurs sentiments vers la religion, les pénétrer de sa sainteté, la représenter comme la seule règle de leurs devoirs, leur seule consolation dans le malheur, le seul objet digne d'enflammer leur cœur ; lorsqu'on entend les accents touchants de cet âme pure et vertueuse qui n'aspire qu'au moment où elle sera dégagée des liens périssables qui l'attachent à la terre pour s'élancer vers ce Dieu dont il s'étoit fait une image si sublime, et qu'on lui avoit même reproché d'aimer *d'un amour trop désintéressé* ; comment a-t-on pu imaginer de reconoitre à de pareils traits un philosophe *indifférent à toutes les religions* ? Le ridicule d'une pareille supposition ne peut être surpassé que par celui d'avoir voulu faire d'un rôle aussi méprisable un titre de gloire pour Fénelon. Fénelon a été condamné

¹ Il est vrai que Fénelon fut toujours opposé aux moyens violents ; mais cette assertion ne donne qu'une idée fort incomplète de ses principes sur le point dont il s'agit. Ce grand homme avoit trop de bon sens pour ne pas comprendre que le devoir des gouvernements est de réprimer l'erreur quand cela est possible, et d'exécuter les jugements de l'Eglise avec autant de zèle que de modération (A).

par l'Eglise, et il a eu la gloire de l'édifier par sa religieuse soumission; Fénelon a perdu la faveur des rois, et il a honoré sa disgrâce par le courage de la vertu; mais l'outrage le plus cruel étoit réservé à sa mémoire par des éloges honteux, que ses mânes indignés rejettent avec mépris.

Il a fallu même dénaturer ses paroles, pour y trouver le sujet de ces perfides éloges. On imprima dans le *Mercure* du 9 décembre 1780, « que Fénelon avoit écrit au duc de Bourgogne : *Souffrez toutes les religions, puisque Dieu les souffre.....* » La plus légère attention auroit dû suffire pour avertir le rédacteur de l'absurdité d'un pareil axiome dans la bouche de Fénelon, parlant au duc de Bourgogne. Comment en effet pouvoit-on supposer que le précepteur des petits-fils de Louis XIV eût cru nécessaire, utile ou convenable de donner un pareil conseil à son élève, dans le moment même où Louis XIV venoit d'interdire en France l'exercice de toute autre religion que la religion catholique ?

Le respectable abbé de Fénelon¹, parent de l'archevêque de Cambrai, se crut obligé d'inviter le rédacteur du *Mercure* à rectifier une méprise dont il étoit si facile d'abuser, et qui pouvoit passer pour une inculpation, par la manière dont elle étoit présentée. Nous croyons devoir rapporter ici sa lettre, qui ne peut pas être regardée comme étrangère à l'Histoire de Fénelon.

« Vous avez imputé, Monsieur, dans votre feuille du 9 décembre
« dernier, page 73, une proposition à M. de Fénelon, archevêque de
« Cambrai, que l'on m'a prié de vérifier sur ses manuscrits. Vous
« prétendez qu'il a écrit au duc de Bourgogne : *Souffrez toutes les*
« *religions, puisque Dieu les souffre.* Non, Monsieur, jamais Féne-
« lon n'a donné un conseil de cette nature au duc de Bourgogne, et

¹ C'est ce même abbé de Fénelon qu'on a vu depuis périr sur un échafaud, à l'âge de 80 ans. Il avoit consacré les dernières années de sa vie à procurer une éducation religieuse et morale à cette nombreuse classe d'enfants que chaque année voyoit descendre des montagnes de la Savoie, pour venir exercer son industrie dans la capitale. Dans ces jours de crime et de sang, où il suffisoit d'être vertueux pour être proscrit, l'abbé de Fénelon dut subir la loi générale. On vit alors parmi des étrangers de la classe la plus obscure, ce qu'on ne voyoit plus d'un bout de la France à l'autre, le courage de la reconnaissance se montrer éloquent pour plaider la cause de la vertu : on vit tous ces Savoyards se porter en foule pour réclamer la liberté de celui qui leur avoit servi de père * et chacun d'eux s'offrir de se constituer prisonnier en sa place. Ce généreux dévouement ne put fléchir les hommes farouches et sanguinaires qui avoient usurpé la puissance. Ni le nom de Fénelon, ni le respect hypocrite qu'on affectoit pour ce beau nom, ne purent arracher à l'échafaud un vieillard plus qu'octogénaire.

* Voyez le *Moniteur*, n° CXXI, du 1^{er} pluviôse an II (20 janvier 1794).

« vous n'avez vu aucune part de cette prétendue lettre, ni écrite, ni
« imprimée : voici ce qui a occasionné votre méprise.

« M. de Ramsay a rapporté dans la vie de Fénelon, page 481,
« édition de la Haye 1723, que ce prélat avoit verbalement donné
« le conseil suivant au chevalier de Saint-Georges? *Accordez à tous
« la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais
« en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, en tâchant de
« ramener les hommes par une douce persuasion.* Cette proposition
« se trouve, non dans le manuscrit des *Directions pour la conscience
« d'un Roi*, qui est à la bibliothèque royale, mais dans un supplé-
« ment ajouté à la fin de cet ouvrage, page 448, édition de la Haye
« 1748, tirée sans doute de la vie de Fénelon par Ramsay. L'édi-
« teur qui rapporte cet avis n'en cite aucun garant.

« Je conviens, Monsieur, que la fidélité de M. de Ramsay est
« connue, et que l'avis qu'il attribue à M. de Fénelon n'est pas in-
« digne de la sagesse et de la piété de cet auteur. Car le principe
« que l'on ne doit forcer personne à changer de religion est général,
« et la tolérance civile que l'on a conseillée au prétendant d'accor-
« der à tous ses sujets est une application particulière et dépendante
« des circonstances où il se trouvoit. Tout se réduit à lui conseiller
« de ne pas forcer les Anglois à revenir à la religion catholique, et
« de n'employer pour les gagner que la persuasion ; et, en attendant,
« de tolérer le mal qu'il ne pouvoit guérir. Il est évident que le bon
« sens, la saine politique, l'esprit même du christianisme, ne lais-
« soient à un tel prince d'autres moyens d'établir dans son royaume
« la religion catholique, que la voie de la douceur et de la per-
« suasion. »

Une des plus singulières manies de quelques écrivains du dix-
huitième siècle a été de mutiler les ouvrages des plus grands hom-
mes, pour dérober à la religion la gloire d'avoir produit les génies
les plus éclairés. C'est ainsi qu'on a voulu dénaturer les principes
et les écrits de Pascal, de Bacon et d'Euler. Prétendoit-on rendre la
mémoire de ces grands hommes plus recommandable, en les tra-
duisant comme des hypocrites ? et s'ils l'eussent été, comment une
pareille conquête sur la religion pouvoit-elle flatter les apôtres de
l'incrédulité. On s'est égaré dans une multitude de discussions sur
la tolérance civile et religieuse ; Fénelon a offert dans sa conduite
comme dans ses opinions le modèle le plus parfait de ce que l'on
doit croire et de ce que l'on doit faire. Tous ses ouvrages expriment
une inflexibilité portée jusqu'au scrupule sur la doctrine, et sa con-
duite, la charité la plus compatissante pour ceux qui avoient le mal-

heur de ne pas penser comme lui. En lisant les ouvrages de Fénelon, l'esprit est convaincu, le cœur est entraîné ; on admire la religion qui a produit un si grand évêque, on aime la religion qui a inspiré un homme si vertueux.

LIVRE SIXIÈME.

Suite de l'affaire du Jansénisme.

I.

Instruction pastorale de Fénelon, en forme de dialogues.

Dans un temps où les controverses théologiques occupoient tous les esprits, Fénelon, toujours fidèle à sa maxime, que la religion conservoit ou recouvroit bien plus sûrement ses droits par l'instruction que par la force, imagina de réduire toutes ces questions subtiles et abstraites à quelques notions si simples et si claires qu'elles pussent convaincre tous les hommes raisonnables dans les classes mêmes les plus étrangères à ce genre de discussions. C'est ce qui lui fit naître l'idée de renfermer dans un certain nombre de dialogues, écrits dans un style simple et familier, toutes les controverses agitées en France depuis soixante-dix ans, sur les matières de la grâce. Il avoit observé que les Pères de l'Eglise les plus recommandables par leurs lumières et leurs vertus, avoient employé avec succès cette méthode contre les hérétiques de leurs temps. C'est ainsi que saint Justin, martyr, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Sévère Sulpice, saint Cyrille d'Alexandrie, Théodore et saint Chrysostôme, saint Jérôme, Cassien, saint Grégoire-le-Grand, saint Maxime et saint Anselme n'avoient pas cru déroger à la dignité de leur ministère et à la hauteur sublime de leurs talents, en descendant jusqu'aux dernières classes du peuple, pour l'instruire des mystères mêmes de la religion dans un langage et dans une forme appropriés à son ignorance et à sa simplicité. C'étoit par cette mé-

thode aussi paternelle qu'apostolique que le christianisme avoit fait des progrès rapides parmi les nations les plus étrangères à la culture des sciences et des arts ; c'est ainsi qu'on étoit parvenu à former des chrétiens toujours prêts à sceller de leur sang une doctrine dont ces utiles instructions avoient gravé la conviction dans leur esprit, et fait goûter la sainteté à leur cœur.

Ce fut en se conformant à ces exemples autorisés dans l'Eglise, que Fénelon publia une instruction pastorale divisée en trois parties, et composée sous la forme de dialogues. Le succès des premiers dialogues l'encouragea à les étendre au-delà des bornes qu'il s'étoit d'abord prescrites, et il étoit encore occupé de ce travail lorsqu'il fut surpris par la mort. Il venoit alors d'achever le dialogue *sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes par une grâce générale et suffisante*.

Deux jours avant sa mort, il chargea son secrétaire de l'insérer dans la nouvelle édition qu'il s'étoit proposé de publier, et lui indiqua même la place qu'il devoit occuper dans ce recueil. Il fut en effet imprimé la même année 1715 ; on prit seulement la précaution de le diviser en deux, pour se conformer à l'intention générale de l'ouvrage, et éviter de fatiguer l'attention des lecteurs. Ces deux dialogues forment le douzième et le treizième de l'édition de 1715.

On pourra juger quel fut le succès de ces *dialogues* par le témoignage d'un homme de lettres célèbre. On aura peut-être aujourd'hui de la peine à comprendre comment Lamotte¹ a pu s'occuper avec tant d'intérêt de ces questions que beaucoup d'écrivains affectent de mépriser, sans avoir assurément son esprit, ses talents et sa célébrité. C'est dans une lettre qu'il écrit à Fénelon, qu'on observe l'impression que firent sur Lamotte les *dialogues théologiques* dont nous venons de parler.

II.

Lettre de Lamotte à Fénelon, 1^{er} janvier 1714

« Monseigneur, j'ai lu votre instruction pastorale ; jamais ma-
 « tière ne m'a paru mieux éclaircie. J'y ai remarqué même que,
 « pour ne point laisser de réplique à la chicane, vous avez le cou-
 « rage d'en dire plus qu'il ne faudroit à des gens de bonne foi ;
 « que vous ne dédaignez pas les objections les plus absurdes, parce
 « qu'enfin on ne laisse pas de les faire, et que vous croyez qu'il est

¹ Antoine Houdard de Lamotte, né à Paris le 17 janvier 1672, mort le 26 décembre 1731, âgé de 59 ans.

« de la charité de payer de raisons les gens les plus déraisonnables.
 « Se peut-il, Monseigneur (car j'ai mon zèle aussi sur cette matière),
 « se peut-il qu'on donne au mot de *liberté* un sens aussi forcé que
 « celui que lui donnent ceux que vous réfutez. Nous sommes donc,
 « selon eux, comme une bille sur un billard, indifférente à se mou-
 « voir à droite et à gauche; mais dans le temps même qu'elle se
 « meut à droite, on la soutient encore indifférente à s'y mouvoir, par
 « la raison qu'on l'auroit pu pousser à gauche. Voilà ce qu'on ose
 « appeler en nous *liberté*, une *liberté* purement passive, qui signifie
 « seulement l'usage différent que le Créateur peut faire de nos vo-
 « lontés, et non pas l'usage que nous en pouvons faire nous-mêmes
 « avec son secours. Quel langage bizarre et frauduleux! On croit,
 « en attachant ainsi aux mots des idées contraires à l'institution gé-
 « nérale, éluder les censures de l'Eglise; on parle comme elle en
 « pensant tout autrement, et l'on trouve mauvais qu'elle rejette des
 « enfants qui ne tiennent à elle que par l'hypocrisie des termes.
 « Pardonnez-moi, Monseigneur, ces saillies théologiques.

« Encore un mot sur votre mandement, et je rentre dans ma
 « sphère. J'y ai été frappé surtout d'un argument que vous faites
 « sur l'autorité de l'Eglise; c'est d'elle seule que nous recevons l'in-
 « terprétation de l'Ecriture, à plus forte raison celle des Pères. Il
 « ne s'agit donc plus d'alléguer les textes des saints docteurs; il ne
 « faut qu'interroger l'Eglise sur le sens qu'elle y approuve; et quand
 « on supposeroit que ce n'est pas le vrai sens des auteurs, il n'en
 « seroit pas moins la seule règle de foi. L'Eglise a décidé, par
 « exemple, que l'homme peut refuser son consentement à la grâce
 « s'il le veut; il ne m'en faut pas davantage; c'est par cette seule
 « parole que je dois expliquer tous les livres des Pères sur la
 « grâce; et quelques difficultés qui s'y trouvent, c'est le dénouement
 « universel. »

Si cette lettre fait l'éloge de la sagacité avec laquelle Lamotte avoit saisi des questions qui lui étoient si peu familières, elle peint en même temps la clarté que Fénelon savoit répandre sur les matières les plus abstraites. C'étoit là en effet une des qualités les plus remarquables de l'esprit de Fénelon, et ce genre de mérite est d'autant plus étonnant, qu'un goût particulier l'attiroit de préférence vers les profondeurs de la métaphysique. Cette disposition auroit dû naturellement communiquer à ses idées et à ses expressions cette espèce d'obscurité sublime qu'on est souvent tenté de reprocher à quelques métaphysiciens, soit qu'ils s'égarerent malgré eux en voulant s'élever jusqu'aux hauteurs inaccessibles que Dieu a interdites à l'intelligence

humaine, soit que les esprits d'un ordre inférieur ne puissent suivre l'essor hardi de leurs conceptions. Fénelon faisoit servir, au contraire, son génie métaphysique à simplifier toutes les idées, et à les traduire sous les signes les plus intelligibles.

Les adversaires de Fénelon furent déconcertés par le succès de la méthode aussi simple qu'ingénieuse dont il s'étoit servi pour se faire entendre de toutes les classes de la société ; ils l'accusèrent de n'être pas *théologien*, pour se dispenser de lui répondre ; et tandis que tous ses écrits attestoient l'étude approfondie qu'il avoit faite de tous les monuments de la tradition, on prétendoit qu'il manquoit de profondeur. Ce reproche étoit un véritable éloge du talent qu'il avoit de faire disparaître toutes les aspérités dont les sciences sont trop souvent hérissées ; mais la voix publique vengeoit avec éclat l'archevêque de Cambrai de l'injustice de ses détracteurs ; on admiroit la beauté de ce génie lumineux, qui portoit toujours la clarté dans les questions les plus obscures, qui s'attachoit à substituer des notions simples et naturelles à des définitions vagues et arbitraires, des comparaisons sensibles et familières à des idées abstraites, et qui offroit sans cesse à la pénétration des lecteurs une méthode claire, facile et dégagée de tout cet appareil plus imposant que nécessaire à la connoissance de la vérité.

C'étoit avec le même artifice et aussi peu de bonne foi qu'on affectoit de supposer que Fénelon étoit attiré de préférence vers le système de Molina par un penchant qu'il cherchoit en vain à dissimuler. Nous croyons, au contraire, avoir observé que, parmi toutes les opinions que l'Eglise a abandonnées à la liberté des écoles, Fénelon n'en avoit embrassé aucune en particulier, parce qu'il n'en étoit aucune qui ne lui offrit des difficultés presque insurmontables ; il n'avoit jugé ni utile, ni nécessaire de chercher à les résoudre ou à les concilier, et il s'étoit sagement renfermé dans les limites où l'Eglise elle-même a cru devoir se renfermer ; il s'étoit borné à combattre ceux qui s'en étoient écartés ou qui vouloient s'en écarter, et il ne s'arroyoit ni le droit, ni la prétention d'interdire à ses inférieurs la liberté du choix parmi tant d'opinions que l'Eglise n'a cru devoir ni condamner, ni approuver.

C'est ce qu'il répondit de la manière la plus claire et la plus précise au supérieur d'une communauté qui crut sans doute l'embarasser en lui offrant d'enseigner à ses religieux l'une de ces opinions de préférence à l'autre.

III.

Lettre de Fénelon au supérieur d'une communauté.

« Vous me demandez , mon révérend Père, ce que je veux que
 « vous enseigniez à vos étudiants ; permettez-moi de vous répondre
 « que je ne veux rien, et que je laisse à chacun toute l'étendue de
 « liberté que l'Eglise laisse à ses enfants. Eh ! qui suis-je pour vou-
 « loir aller plus loin ! Je me borne à demander en son nom qu'on
 « n'enseigne rien contre le concile de Trente, ni contre les cinq
 « constitutions qu'elle a portées sur les doctrines plus récentes.
 « J'userois d'une autorité qui ne m'appartient pas si je voulois im-
 « poser une loi sur les opinions libres dans les écoles catholiques ;
 « je ne veux ni ne peux condamner aucune des opinions que l'E-
 « glise ne condamne pas, et il n'est nullement nécessaire pour la
 « pureté de la foi de s'attacher de préférence à quelqu'un des sys-
 « tèmes qui partagent les écoles. »

IV.

Projet de travail sur saint Augustin. — Lettres manuscrites de Fénelon au duc de Chevreuse et au Père Lami.

C'est dans cet esprit d'exactitude et d'impartialité que Fénelon s'étoit occupé avec ardeur, pendant les dernières années de sa vie, d'un grand travail sur saint Augustin. Les disciples de Luther, de Calvin et de Jansénius avoient cherché à appuyer leurs erreurs de la puissante autorité de ce Père de l'Eglise ; il n'avoit pas été difficile de montrer combien ses véritables sentiments étoient opposés à la doctrine de tous ces novateurs ; mais Fénelon avoit remarqué que les auteurs mêmes des systèmes tolérés dans les écoles catholiques, s'arrogéient quelquefois avec trop d'indiscrétion la prétention exclusive de marcher sous la bannière de saint Augustin, et de dénoncer leurs adversaires comme les héritiers et les successeurs des hérétiques qu'il avoit combattus.

L'objet du travail de Fénelon étoit d'exposer les véritables sentiments de saint Augustin, sans aucune acception de système ou de parti ; d'établir les vérités incontestables qu'il a eu le mérite et la gloire d'éclaircir et de fixer avec plus d'exactitude et d'attention qu'aucun autre Père de l'Eglise, et que le consentement unanime de

l'Eglise a consacrées par son autorité ; de séparer de ces vérités incontestables les opinions particulières à ce grand homme, qu'il n'a lui-même proposées que comme de simples opinions, et que l'Eglise n'a point ratifiées par des décisions formelles ; enfin de montrer comment les théologiens mêmes des écoles catholiques se rapprochent ou s'éloignent de la doctrine de saint Augustin, et combien les uns et les autres sont peu fondés à usurper le titre de ses seuls et fidèles interprètes. La mort arrêta Fénelon dans le cours de ce grand travail ; nous n'avons pas même pu recouvrer les matériaux qu'il avoit réunis pour l'exécution de ce projet. On ne sauroit trop déplorer cette perte ; il eût été intéressant d'observer comment un génie aussi clair et aussi lumineux que Fénelon, et qui avoit eu la sagesse de se préserver de toute prévention systématique, auroit élevé à saint Augustin un monument vraiment digne de ce Père de l'Eglise, en dégageant sa doctrine de toutes les interprétations subtiles et arbitraires que l'esprit de parti a voulu donner à quelques-unes de ses expressions ¹.

Pendant les esprits s'aigrissoient, et la chaleur des controverses entretenoit dans l'Eglise de France une fermentation inquiétante qui importunoit le gouvernement, et qui affligeoit les hommes sincèrement religieux.

V.

Suite des affaires de l'Eglise de France.

Si, comme le chancelier d'Aguesseau le fait entendre, le cardinal de Noailles ne fut pas tout-à-fait étranger à la rédaction et à la publication du *Cas de Conscience*, on eut tout lieu de regretter qu'un prélat dont la piété, les mœurs et les saintes intentions étoient dignes des temps apostoliques, n'ait pas été doué de la sagesse et de l'habileté de conduite de son prédécesseur, beaucoup moins édifiant que lui. Le cardinal de Noailles étoit, par caractère, doux, paisible et modéré ; mais sa maladresse fut telle, qu'il fit précisément ce qu'il falloit pour mettre tous les esprits en mouvement et en opposition. M. de Harlay avoit fait observer le silence à tous les partis, en ne parlant jamais du *silence respectueux*, et le cardinal de Noailles invita indiscrètement tous les partis à parler et à écrire, en agitant ou en laissant agiter la question du *silence respectueux*. Mais à ce pre-

¹ Fénelon avoit eu aussi le projet de publier une nouvelle édition de saint Augustin, parce qu'il trouvoit que les Bénédictins, dans la leur, ne s'étoient pas suffisamment séparés du parti janséniste (A).

mier sujet de disputes qu'il avoit si imprudemment fait renaitre, succéda un incident malheureux dont il fut dans l'origine la cause involontaire, et qui ouvrit tout-à-coup cette longue suite de scènes scandaleuses qui ont occupé l'Eglise et l'Etat pendant cinquante ans, et qui ont influé au moins indirectement, si l'on en croit l'opinion assez plausible d'un grand nombre de personnes, sur les scènes bien plus déplorables qui ont marqué la fin du dix-huitième siècle. Nous serons heureusement dispensés d'en faire le récit, parce qu'elles ne commencent pour l'histoire qu'à l'époque où finit la vie de Fénelon : il suffira d'en raconter l'origine et la part que Fénelon y prit peu de temps avant sa mort.

VI.

Du livre des Réflexions morales du P. Quesnel.

Le Père Quesnel, de l'Oratoire, dont nous avons déjà parlé, avoit écrit en 1674 des *Réflexions morales* sur le Nouveau-Testament ; ce livre ne formoit d'abord qu'un petit volume *in-42*, qui ne renfermoit que les quatre Evangiles, avec quelques courtes réflexions. L'onction et la piété qui y étoient répandues, suffisoient pour disposer le peuple à goûter les saintes maximes de la religion et de la morale chrétienne, et parurent à M. Félix Vialart ¹, évêque de Châlons-sur-Marne, dignes de son approbation ; il en recommanda la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse. Ce prélat jouissoit d'une grande réputation dans l'Eglise de France, et son témoignage étoit un titre honorable pour le livre et pour l'auteur.

Le Père Quesnel, encouragé par ce premier succès, en fit paroître une seconde édition en 1687 ; il joignit aux quatre Evangiles tous les autres livres du Nouveau-Testament, et donna beaucoup plus d'étendue aux *réflexions* dont il avoit accompagné le texte sacré. Cette seconde édition parut en 3 vol. *in-42*, et eut encore plus de succès que la première. A cette seconde édition succéda bientôt une troisième beaucoup plus volumineuse par toutes les paraphrases que le Père Quesnel avoit ajoutées à ses premières *réflexions* ; elle parut imprimée à Paris en 1693, divisée en 4 vol. *in-8°*, et sembloit offrir ces mêmes sentiments de piété propres à conduire les âmes

¹ Félix Vialart de Herse, né à Paris le 5 septembre 1613, nommé en 1640 à l'archevêché de Châlons-sur-Marne, sur le refus de M. Olier, fondateur de la congrégation de Saint-Sulpice. Ce prélat mourut le 10 juin 1680, âgé de 67 ans.

religieuses dans les voies de la perfection chrétienne. Cette édition de 1693 fut revêtue de l'approbation formelle du cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons.

Mais lorsqu'en 1699 on voulut imprimer une quatrième édition de ce même livre, le cardinal de Noailles, devenu archevêque de Paris, parut hésiter un moment s'il l'autoriserait de son approbation. La triste célébrité que le Père Quesnel avoit acquise depuis quelques années par son ardente opposition à toutes les décisions de l'Eglise contre la doctrine de Jansénius, avoit attiré sur lui l'attention publique, et devoit naturellement faire craindre qu'il n'eût mêlé à des réflexions très-saines et très-pieuses des maximes et des principes favorables à la doctrine qu'il professoit. Le cardinal de Noailles n'ignoroit pas que plusieurs théologiens s'étoient déjà prononcés contre les opinions dogmatiques que le Père Quesnel avoit cherché à insinuer dans cet ouvrage ; c'est ce qui le détermina à soumettre cette nouvelle édition à l'examen des membres de son clergé qu'il étoit dans l'usage de consulter ; mais soit que les examinateurs ne crussent pas devoir juger à la rigueur les expressions d'un simple livre de piété, soit qu'ils fussent eux-mêmes favorables aux opinions du Père Quesnel, ils n'y trouvèrent rien de répréhensible, et le cardinal de Noailles autorisa cette nouvelle édition, en permettant qu'elle lui fût dédiée.

Si le cardinal de Noailles eût obéi en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, aux sages inspirations de madame de Maintenon, il auroit probablement évité d'offrir à ses amis et à ses ennemis ce nouveau motif de le représenter comme livré, malgré des sentiments et des intentions très-pures, aux intrigues d'un parti qui abusoit de sa foiblesse et de ses préventions. Madame de Maintenon, qui prenoit le plus tendre intérêt à un prélat dont elle honoroit la vertu, qu'elle avoit placé elle-même à la tête de l'Eglise de France¹, et dont elle avoit pour ainsi dire adopté la famille, avoit cherché à le prémunir de bonne heure contre les dangers de sa position, et plus encore contre les dangers de son propre caractère. Dès le commencement de son épiscopat, elle lui avoit donné les conseils les plus utiles ; toutes les lettres qu'elle lui écrivit à ce sujet respirent la modération et l'impartialité, et annoncent une connoissance du monde et de la Cour, qui durent faire regretter dans la suite au

¹ M. de Bausset suppose ici deux inexactitudes : 1° qu'il n'y a qu'une Eglise en France ; 2° que l'archevêque de Paris possède la dignité de patriarche. Nous n'avons pas besoin d'indiquer *en quel sens* on peut dire que madame de Maintenon avoit placé M. de Noailles dans le poste qu'il occupoit (A).

cardinal de Noailles de n'avoir pas suivi les conseils d'une amie aussi éclairée et aussi dévouée.

VII.

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 17 février 1701. — La même au même, 24 octobre 1708. — La même au même, 19 janvier 1704. — La même au même, 24 octobre 1704. — La même au même, 31 décembre 1711.

« Que vous manque-t-il, Monseigneur, pour travailler utilement ?
 « Il n'y a contre vous qu'un soupçon ; et ce soupçon, est-il impos-
 « sible de l'effacer ? Tout ce qu'on dit contre vous se réduit à la
 « protection secrète que vous accordez au parti janséniste ; personne
 « ne vous accuse de l'être. Voudriez-vous être plus long-temps le
 « chef et le martyr d'un corps dont vous rougiriez d'être membre ?
 « Ne levez-vous pas cet obstacle, le seul qui nuise au bien auquel
 « vous paraissez destiné ? Quant aux moyens, vous les connoissez
 « mieux que moi. On ne vous accuse point d'être quiétiste, ni tous
 « ceux qui vous environnent ; pourquoi ne vous laverez-vous pas
 « aussi bien du soupçon de jansénisme ? Jamais les Jésuites n'ont
 « été plus foibles qu'ils le sont ; le Père de La Chaise n'ose parler,
 « leurs amis en ont pitié ; ils n'ont de pouvoir que dans leur collège ;
 « je le vois souvent ; je vois la force que vous auriez si ce nuage de
 « jansénisme pouvoit enfin se dissiper. On est averti que vous avez
 « des commerces directs et indiscrets à Rome avec des gens qui y
 « ont été les plus acharnés pour Jansénius et contre le Roi ¹.
 « Croyez, Monseigneur, que tout lui revient, et qu'il n'a aucun tort
 « de vous soupçonner. Ce n'est point sur les discours de votre Père
 « de La Chaise ; le bonhomme encore un coup n'a nul crédit. On (le
 « Roi) est prévenu d'estime pour vous ; on croit votre vertu sincère ;
 « on la regarde avec respect ; on me permet même de vous donner
 « les avis que je vous donne sur vos commerces à Rome : grande
 « marque de considération pour vous..... Pardonnez-moi, Monsei-
 « gneur, mes libertés ; vous en voyez la cause : j'aime le Roi ;
 « j'aime le bien public ; j'aime votre personne ; voilà ce qui me rend
 « si sensible ; je mourrai apparemment avant vous ; je voudrois,
 « en mourant, laisser le Roi entre vos mains. »

Soit par foiblesse de caractère, soit par un penchant trop marqué

¹ Dans les affaires de la Régale.

pour un parti qui cherchoit à le flatter, le cardinal négligea malheureusement de suivre des conseils aussi conformes à la raison qu'à son intérêt personnel. Il semble qu'il auroit dû les accueillir avec d'autant plus de confiance, qu'il ne pouvoit pas plus se méprendre sur la véritable affection de l'amie qui les lui donnoit, que sur l'appui qu'il devoit attendre de son crédit et de sa faveur. D'ailleurs la marche que madame de Maintenon lui traçoit étoit dictée par les convenances mêmes du caractère dont il étoit revêtu, et de la place qu'il occupoit ; il ne pouvoit en résulter que les plus grands avantages pour la tranquillité de l'Eglise et pour le succès de son administration ecclésiastique. Elle ne lui proposoit point de se livrer à un parti préférablement à l'autre ; elle se bornoit à désirer qu'il parût s'éloigner de celui vers lequel on le soupçonnoit d'être un peu trop entraîné ; c'est ce qu'elle lui fait encore entendre dans une autre lettre.

« On ne vous propose point de violence contre eux ; il n'en faut
 « jamais que contre ceux qui refusent hautement de se soumettre à
 « ce qu'une autorité légitime a décidé. Quant aux autres, il faut,
 « Monseigneur, les ramener par la douceur et le bon exemple. Vous
 « pouvez leur montrer avec une doctrine pure cette morale sévère
 « dont ils aiment à se parer, et qui met dans leur parti plusieurs
 « personnes qui cherchent Dieu et qui ignorent qu'il n'est jamais
 « dans les cabales. Je donnerois de mon sang pour entendre dire :
 « M. le cardinal est bien décidé contre les Jansénistes. Je voudrois
 « que vous pussiez voir l'uniformité des soupçons sur vous, depuis
 « les prélats jusqu'aux plus petites religieuses. M. le cardinal n'est
 « point Janséniste, mais il les ménage ; M. le cardinal n'est point
 « Janséniste, mais il est obsédé par eux ; M. le cardinal n'est point
 « Janséniste dans le fond, mais son inclination est pour la cabale ;
 « M. le cardinal n'est point Janséniste, mais ils se parent de lui,
 « quoique dans le cœur ils en soient très-mécontents. Voilà, Mon-
 « seigneur, ce que j'entends dire tous les jours, et qui me perce le
 « cœur. Ce qui me console, c'est que je n'ai pas encore trouvé une
 « personne qui vous accuse de jansénisme, ni aucune qui vous
 « blâme de n'être point hautement déclaré contre eux. »

Le cardinal ne manquoit pas, comme il arrive toujours, d'attribuer les dispositions de madame de Maintenon aux préventions qu'on cherchoit à lui inspirer contre lui ; et il accusoit l'évêque de Chartres d'alarmer madame de Maintenon par des inquiétudes exagérées : c'étoit ce même évêque de Chartres si longtemps uni avec Bossuet et le cardinal de Noailles contre Fénelon. « Le jansénisme,

« dit le chancelier d'Aguesseau, avoit divisé ce fameux triumvirat « que le quiétisme avoit formé. » Il est vrai que l'évêque de Chartres voyoit avec peine le cardinal de Noailles exposer l'Eglise de France, par une conduite équivoque et des mesures indiscrettes, à voir renaître des troubles heureusement assoupis depuis trente quatre-ans. Ce prélat avoit été surtout affligé de voir son métropolitain donner dans un mandement public les éloges les plus pompeux à l'ouvrage d'un écrivain connu et signalé par son déchainement contre les décisions de l'Eglise. Cependant, par égard pour la personne et la dignité du cardinal, il n'avoit pas cru devoir flétrir par une censure publique le livre du Père Quesnel ; il s'étoit borné à s'expliquer de vive voix sur les erreurs qu'il lui reprochoit, et à en interdire la lecture à quelques communautés religieuses de son diocèse. Lorsque dans la suite, Rome condamna (en 1708), par un décret, le livre des *Réflexions morales*, l'évêque de Chartres avoit invité le cardinal de Noailles, avec les plus tendres instances, à prévenir les troubles et les orages qui s'élevoient de toutes parts, par quelque témoignage propre à calmer les inquiétudes de ses collègues.

Sans doute le cardinal laissa entrevoir assez maladroitement à madame de Maintenon qu'il n'attribuoit ses avis et ses opinions qu'à l'influence de l'évêque de Chartres ; elle lui répondit avec autant d'esprit que de goût et de mesure : « Je ne me défends pas, Monseigneur, « d'avoir beaucoup d'estime pour M. l'évêque de Chartres ; *mais* « *j'étois capable d'avoir des opinions par moi-même avant de le con-* « *noître, et il ne m'a point ôté cette capacité depuis que je l'ai connu.* « Plût à Dieu que lui seul trouvât que vous ménagez trop le parti ! « je pourrois le soupçonner de vouloir aller un peu trop loin ; et « quand vous penseriez différemment là-dessus, ce ne seroit pas « une raison pour rompre une ancienne amitié. »

Cependant, affligée de voir se rompre des liens qu'elle avoit pris plaisir elle-même à former, et qui avoient si longtemps uni les deux prélats qu'elle aimoit et qu'elle estimoit le plus, madame de Maintenon écrivit au cardinal de Noailles une lettre qui auroit dû le toucher, si ce prélat, dont on vantoit avec raison la douceur habituelle, n'eût pas eu cette espèce de tenacité et d'entêtement qu'on observe quelquefois dans les caractères doux et modérés. La douceur et l'égalité, qui ont tant de charmes dans la société, ne seroient-elles donc souvent qu'une certaine complaisance dans les expressions et une habitude que donne l'usage du monde dans le commerce de la vie, sans avoir le pouvoir de faire fléchir nos sentiments et nos opinions.

« Le malheur que l'évêque de Chartres a eu d'encourir votre dis-

« grâce est public, Monseigneur ; il en est plus touché que je ne
 « l'aurois pu croire de sa sainteté ; mais la cause qu'on en dit fait
 « encore contre vous. Ne demeurez point pour lui, mais comme
 « vous êtes, Monseigneur ; c'est l'homme du monde qui vous ho-
 « nore, respecte et aime le plus ; j'en ai des preuves convaincantes,
 « et vous le savez bien. Je ne puis voir d'autre cause de votre éloi-
 « gnement pour lui, que sa vivacité contre le jansénisme, et cette
 « cause m'affligeroit plus pour vous que pour lui. Croyez, Monsei-
 « gneur, que c'est le zèle que j'ai pour vous qui me fait parler avec
 « tant de liberté. Au nom de Dieu, revenez pour ce saint évêque ;
 « je sais ce qu'il pense pour vous, je suis un témoin bien instruit ; j'ene
 « puis le regarder comme brouillé avec vous, sans vous accuser
 « d'injustice. Racommodez vous donc, je vous en conjure, quand
 « ce ne seroit que pour l'amour de moi. Il est difficile d'être plus
 « injuste que vous l'êtes envers lui ; il ignore souvent les choses dont
 « vous l'accusez. Vous savez très-bien que c'est un saint et un saint
 « très-doux, malgré cette bile et atrabile dont vous faites de si tristes
 « portraits ».

Mais elle ne put réussir à trouver dans le cardinal de Noailles cette condescendance qu'une amie et une bienfaitrice, telle que madame de Maintenon, devoit naturellement attendre de sa part. Son inflexibilité dans une affaire de simples procédés, et où sa religion n'étoit point intéressée, fait assez connoître qu'il n'étoit pas tout-à-fait exempt des préventions et de l'entêtement que ses adversaires lui ont reprochés.

Madame de Maintenon regretta peut-être en cette circonstance d'avoir trop légèrement sacrifié ses premiers sentiments pour Fénelon, et d'en être si mal récompensée par celui en qui elle avoit transporté sa confiance et son affection¹. Elle reconnut plus que jamais la fragilité de toutes ces amitiés humaines qui donnent si rarement le bonheur qu'elles semblent promettre. Cette triste conviction n'étoit que trop propre à entretenir en elle cet ennui et ce dégoût de la vie qu'elle laisse apercevoir dans un grand nombre de ses lettres.

« Vous ne doutez pas, Monseigneur, que je ne vous sois attachée
 « toute ma vie ; elle ne durera pas longtemps, et bientôt la mort va
 « me dérober au présent qui m'attriste et à l'avenir qui m'effraie.
 « J'ai passé mes jours dans les plaisirs et dans les larmes ; j'aurois

¹ Elle écrivoit au duc de Noailles : « M. le cardinal de Noailles et moi nous nous brouillons tous les jours de plus en plus ; il fait des injustices à un de mes amis, qui me révolteroient s'il les faisoit à un de mes laquais. »

« pu être heureuse si j'avois moins compté sur les hommes : ce
 « n'est point un reproche, Monseigneur ; c'est une consolation que
 « je cherche auprès de vous, en vous montrant la source de mes
 « peines. »

VIII.

Mort de l'évêque de Chartres et du P. La Chaise, en 1709.

Le cardinal de Noailles se crut sans doute supérieur à tous ses adversaires, lorsqu'il se vit délivré, dans le cours d'une seule et même année, des deux hommes dont il redoutoit le plus l'ascendant auprès du Roi et de madame de Maintenon. Le Père de La Chaise mourut au mois de janvier, et l'évêque de Chartres au mois de septembre 1709 ; mais les événements lui montrèrent que ce qu'il regardoit comme un avantage étoit un véritable malheur pour lui. Quelque affligé qu'eût été l'évêque de Chartres, de voir le cardinal de Noailles se rendre l'instrument trop docile des intrigues d'un parti qu'il ne savoit ni gouverner, ni réprimer, il respectoit sa piété, il honoroit ses mœurs, et il étoit incapable de manquer aux égards que méritoient son rang et sa dignité. Le Père de La Chaise étoit peut-être encore plus doux et plus modéré ; et quoiqu'il eût vu sans doute avec peine le cardinal de Noailles arriver à l'archevêché de Paris sans son influence et malgré son vœu secret, il s'étoit borné, sans jamais l'attaquer personnellement, à se défendre lui-même contre l'ascendant que le nouvel archevêque de Paris, appuyé de madame de Maintenon, pouvoit prétendre auprès du Roi. La maladresse du cardinal l'avoit servi plus utilement à cet égard, que tous les ménagements de sa prudence ; mais il eut pour successeur, dans la place de confesseur du Roi, un homme d'un caractère bien différent.

IX.

Du P. Letellier.

Tous les mémoires du temps se sont exprimés sur le Père Letellier avec une telle sévérité, qu'il est bien difficile de ne pas croire qu'il a mérité, au moins en partie, les reproches qu'on a faits à son caractère. Cependant il faut dire qu'il n'eut aucune part aux premiers coups qu'on porta directement contre le cardinal de Noailles. L'ouvrage du Père Quesnel, que ce prélat avoit approuvé, et qui fut la cause de toutes les traverses qu'il eut à essuyer, avoit été condamné

à Rome dès le 13 juillet 1703, et le P. Letellier n'étoit point encore en place.

Les plaintes qui avoient déjà été portées contre ce livre par plusieurs évêques, et le décret de Rome, auroient dû inviter le cardinal à donner quelques explications sur l'approbation dont il avoit honoré cet ouvrage. Sans doute le décret de Rome ne lui imposoit à cet égard aucune obligation formelle, puisqu'il n'étoit revêtu d'aucune des formes ecclésiastiques et civiles nécessaires pour lui imprimer le caractère d'un jugement canonique et régulier ¹; mais il suffisoit pour lui inspirer au moins quelques précautions de sagesse et de convenance capables de rassurer ses véritables amis et de désarmer la malveillance de ses ennemis. En donnant des éloges aux sentiments de piété qui régnoient dans une grande partie de l'ouvrage, le cardinal de Noailles ne s'étoit en aucune manière rendu garant des erreurs ou des opinions hasardées qu'un examen plus sévère avoit pu laisser apercevoir, et que les principes bien connus de l'auteur pouvoient rendre plus suspects et plus dangereuses. Cette seule démarche auroit suffi pour justifier ses sentiments personnels, le préserver de tous soupçons et garantir à jamais sa tranquillité et celle de l'Eglise de France. Mais on a déjà pu observer que ce prélat, avec des vertus et des qualités infiniment estimables, avoit ce mélange d'entêtement et de foiblesse, apanage trop ordinaire des caractères plus recommandables par la droiture des sentiments et des intentions, que par la rectitude et l'étendue des idées; il consuma tout son épiscopat dans des discussions où il se voyoit sans cesse obligé de reculer pour s'être trop imprudemment avancé et dans lesquelles il finissoit par mécontenter également tous les partis. Ce n'est pas sans raison que le chancelier d'Aguesseau le représente « comme un homme ² accoutumé à combattre en fuyant, et qui a plus fait dans sa vie de belles retraites que de belles défenses ».

¹ Ainsi les décrets du saint Siège, sur les matières religieuses, n'imposent aucune obligation, tant que le pouvoir civil ne les a pas approuvés! Comment M. de Bausset ne voyoit-il pas qu'en s'exprimant ainsi il nioit catégoriquement le pouvoir de juridiction accordé par le Sauveur à son Vicaire, et qu'il dépassoit de beaucoup les dernières limites du gallicanisme, pour aller se perdre dans le système des religions nationales? Il y a dans ce passage le germe ou plutôt le reste d'un schisme. Avant la *Constitution civile du Clergé*, de telles doctrines, professées par un évêque catholique, et par un homme de talent, eussent été inexcusables; aujourd'hui, après une telle expérience, elles sont inexplicables (A).

² Mémoires du chancelier d'Aguesseau.

X.

D'un écrit de Bossuet sur les Réflexions morales du P. Quesnel.

Il crut se mettre à l'abri de tout reproche, en se couvrant du grand nom de Bossuet ; mais une si grande autorité, quelque imposante qu'elle fût, ne pouvoit le défendre qu'en supposant qu'elle parlât clairement en sa faveur.

Il est certain qu'à l'époque où parut le *Problème ecclésiastique* (en 1699), le cardinal de Noailles, un peu embarrassé des contradictions qu'on lui reprochoit au sujet de l'approbation donnée au livre des *Réflexions morales*, avoit appelé Bossuet à son secours : on étoit alors occupé à préparer une nouvelle édition de ce livre. Le cardinal et les partisans du P. Quesnel se trouvoient donc également intéressés à repousser les accusations qui déjà commençoient à s'élever contre la doctrine des *Réflexions morales* ; d'ailleurs, il s'étoit imprudemment engagé à autoriser cette nouvelle édition par un mandement. On ne pouvoit guère justifier l'approbateur qu'en excusant l'auteur et en adoucissant ses expressions autant qu'une matière aussi délicate pouvoit le permettre. Ce fut dans cet esprit que Bossuet écrivit l'espèce de mémoire dont il est ici question, et si on le lit avec attention, on observera qu'il s'y étoit bien plus occupé de la justification du cardinal que de celle du P. Quesnel. On remarquera aussi qu'il n'avoit jamais eu l'intention de le faire paroître sous son nom, mais sous celui des *théologiens* chargés de l'examen du livre ; il n'avoit même consenti à se charger de cette pénible tâche qu'à certaines conditions. Bossuet composa donc un *Avertissement* qui ne devoit être placé à la tête de la nouvelle édition qu'après qu'on auroit changé ou corrigé cent vingt propositions du texte qui lui paroissoient les plus repréhensibles ; il cherchoit ensuite à donner une interprétation favorable à un grand nombre d'autres propositions qui lui parurent seulement équivoques et avoir besoin d'explication ; mais un pareil travail, qui devoit être regardé plutôt comme une censure que comme une approbation, ne pouvoit convenir aux vues des partisans du livre et de l'auteur. On fit donc paroître l'édition de 1699, et on se garda bien d'y insérer l'*Avertissement* qu'on avoit demandé avec tant d'empressement à Bossuet ¹. Une infidélité aussi remarquable éclaira Bossuet sur les motifs peu sincères qui avoient inspiré la demande qu'on lui avoit

¹ On ne peut guère douter que Bossuet n'eût suffisamment prémuni le cardinal de Noailles contre le danger auquel il s'exposoit s'il donnoit son appro-

faite; des témoignages irrécusables ont ensuite fait connoître que ce prélat, pendant les quatre années qu'il survécut encore, s'étoit hautement expliqué contre la doctrine du livre tel qu'on l'avoit fait paroître, sans le soumettre aux nombreuses corrections qu'il avoit exigées¹.

Bossuet avoit laissé parmi ses papiers ce projet d'*Avertissement* comme un travail imparfait et inutile; ce ne fut que quelques années après sa mort, qu'un ami ardent du P. Quesnel, alors exilé à Meaux, parvint à s'en procurer une copie, et le fit imprimer à Tournay, sous le titre frauduleux de *Justifications du livre des Réflexions morales, par feu M. Bossuet, évêque de Meaux*.

Tel étoit le retranchement si facile à renverser, que le cardinal de Noailles prétendoit opposer aux attaques dont il étoit menacé; mais il eut bientôt lieu de reconnoître qu'une si foible défense ne pouvoit ni le garantir, ni le justifier.

Un incident imprévu, auquel il attacha beaucoup d'importance, l'entraîna tout-à-coup dans une suite de fausses démarches qui empoisonnèrent le reste de sa vie. On doit en effet remarquer que ce fut le cardinal de Noailles lui-même qui provoqua en quelque sorte la constitution *Unigenitus* par l'espèce d'irritation avec laquelle il s'engagea dans une discussion particulière qu'il lui eût été facile d'étouffer ou de concilier dans son origine.

XI.

Affaires des évêques de la Rochelle et de Luçon.

Les évêques de la Rochelle² et de Luçon³ publièrent, en 1711, une instruction pastorale qu'ils avoient rédigée en commun, et datée du 15 juillet 1710. Cette Instruction pastorale condamnoit le livre des *Réflexions morales* du Père Quesnel, comme renfermant et renouvelant les erreurs de Jansénius; elle développoit avec beaucoup d'étendue les questions controversées, et formoit une espèce de traité dogmatique sur la grâce.

Aussitôt que cette Instruction pastorale eut été imprimée et publiée à cette nouvelle édition; car, malgré sa faiblesse naturelle, et malgré l'espèce d'engagement qu'il avoit pris, le cardinal se refusa à autoriser l'édition de 1699 par un mandement, ce qu'il eut bien soin de faire remarquer dans la suite.

¹ Madame de Maintenon déclara dans la suite à M. le duc de Bourgogne, devenu dauphin, « que Bossuet lui avoit dit à elle-même plusieurs fois que « le nouveau Testament du P. Quesnel étoit tellement infesté de jansénisme, « qu'il n'étoit pas susceptible de correction » (Manuscrits).

² Etienne de Champflour, nommé à l'évêché de La Rochelle en 1702.

³ Jean-François de Valderic de Lescure, nommé à l'évêché de Luçon en 1699.

à la Rochelle, l'imprimeur de la Rochelle en adressa, selon l'usage, un grand nombre d'exemplaires à son correspondant de Paris. Celui-ci, moins attentif aux convenances qu'à des calculs d'intérêt, fit annoncer cet ouvrage par une multitude d'affiches placardées dans toutes les places et à tous les coins des rues ; on crut surtout remarquer une espèce d'affectation à étendre ces affiches jusqu'aux portes et aux cours de l'archevêché. Le mandement des deux évêques portoit la condamnation d'un ouvrage anciennement approuvé par le cardinal de Noailles, et rien en effet ne devoit paroître plus choquant et plus contraire à toutes les bienséances que cette affectation insultante, en supposant qu'elle eût été préméditée. Les deux évêques ont toujours protesté qu'ils n'avoient eu aucune part à un procédé aussi inexcusable ; peut-être eût-il été de la dignité du cardinal de se contenter d'un pareil désaveu. Le cardinal de Noailles avoit reçu en cette circonstance, des principaux corps de son diocèse, des témoignages d'attachement, d'estime et d'intérêt qui devoient le consoler d'une injure qui retomboit tout entière sur ses adversaires, parce que, dans la première effervescence de cette affaire, on les avoit présumés coupables. Il ne tenoit qu'à lui de conserver tout l'avantage d'une position aussi heureuse ; la malveillance l'avoit servi bien plus utilement que sa propre habileté ; mais il étoit de la destinée du cardinal de Noailles de se nuire à lui-même, malgré la fortune qui s'étoit plu constamment à le favoriser. Il s'aigrissoit facilement ; on réussit à l'aigrir encore davantage. Les deux évêques avoient leurs neveux au séminaire de Saint-Sulpice ; il les soupçonna assez légèrement d'avoir fait placer ces affiches qui l'avoient si vivement choqué.

XII.

Lettre au duc de Chevreuse, 16 mars 1711 (Manuscrit).

En vain le supérieur du séminaire lui attesta de la manière la plus formelle, que ces deux ecclésiastiques, placés immédiatement sous ses yeux et sous sa surveillance continuelle, n'avoient et ne pouvoient avoir aucune part à ces affiches qui avoient excité tant de rumeur et de scandale. Le cardinal fut inflexible. Dans un premier mouvement de vivacité, et par un abus peu honorable de son autorité, il ordonna au supérieur général de Saint-Sulpice de les renvoyer de son séminaire, quoiqu'ils y yécussent avec édification. Une démarche si peu digne de son rang lui fit un tort extrême. Fénelon observoit avec raison, « que les séminaires étant considérés

« comme des écoles publiques, on ne doit en chasser que ceux qui
 « ont mérité personnellement une punition aussi honteuse. » Les
 deux évêques, blessés à leur tour dans la personne de leurs neveux,
 écrivirent au Roi pour lui porter directement leurs plaintes de la
 conduite du cardinal à leur égard. Ils avoient évité, dans leur In-
 struction pastorale, de jeter le moindre soupçon sur les sentiments
 de ce prélat; ils s'étoient bornés à condamner un ouvrage déjà
 condamné par le Pape et par plusieurs évêques de France; mais ils
 s'abandonnèrent, dans leur lettre au Roi, à toute la vivacité d'un
 ressentiment peut-être excessif. « Ils y parloient ouvertement du
 « cardinal de Noailles comme d'un fauteur des novateurs et des
 « hérétiques; ils disoient que les nouveautés en matière de religion
 « n'ont jamais prévalu dans les Etats, qu'autant qu'elles ont été
 « appuyées par des évêques puissants et redoutables à leurs con-
 « frères, et que les plus grands maux de l'Eglise, sous les empe-
 « reurs chrétiens, sont venus des évêques des villes impériales, qui
 « abusoient de l'autorité que cette place leur donnoit. » Cette lettre
 devint bientôt publique sans leur consentement et sans leur partici-
 pation; ils avoient gardé le plus profond secret sur cette démarche.
 En adressant leur lettre pour le Roi au secrétaire d'état du départe-
 ment, ils s'étoient bornés, selon l'usage, à en envoyer une copie à
 M. de la Vrillière, et ce fut probablement par l'infidélité ou l'indis-
 crétion des bureaux du ministre que la lettre devint publique¹. Le
 cardinal pouvoit encore tourner à son avantage cette nouvelle at-
 taque de ses adversaires; la lettre des deux évêques au Roi avoit été
 presque universellement improuvée; une dénonciation aussi éclatante,
 portée jusqu'au trône contre un cardinal respecté et respect-
 able par ses vertus et par ses mœurs, avoit soulevé tout Paris et
 toute la Cour contre ses détracteurs. Quelque recommandables que
 fussent les deux évêques par leurs vertus épiscopales, par leur cha-
 rité et par la régularité édifiante avec laquelle ils gouvernoient leurs
 diocèses, ils étoient presque inconnus; ils n'avoient aucun crédit ni
 aucun appui à la Cour par leurs parents et leurs amis, et ne pou-
 voient lutter qu'avec un extrême désavantage contre un cardinal,
 archevêque de la capitale, environné d'une famille puissante, qui
 avoit des relations directes et habituelles avec le Roi, et qui em-
 pruntoit encore plus de force de la toute-puissante amitié de ma-
 dame de Maintenon. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le cardinal
 de Noailles avoit toujours le malheur de tourner contre lui-même

¹ Mémoires manuscrits.

tout ce que le bonheur des circonstances pouvoit lui offrir de plus favorable Il rendit une ordonnance ¹ contre l'Instruction pastorale des évêques de la Rochelle et de Luçon ; il défendoit de la lire et de la distribuer, et il y dénonçoit des maximes d'une morale relâchée et des erreurs déjà condamnées dans Baïus et dans Jansénius. Cette accusation inattendue étonna un peu le public, qui ne pouvoit comprendre comment un ouvrage qui avoit eu évidemment pour objet de proscrire avec sévérité tout ce qui ressembloit à la doctrine de Baïus et de Jansénius, se trouvoit lui-même infecté des erreurs qu'on leur reprochoit. Seroit-il permis de croire que les conseillers du cardinal, soupçonnés eux-mêmes d'être un peu trop favorables aux nouvelles opinions, avoient voulu faire entendre qu'il étoit facile de trouver du jansénisme dans les livres les plus opposés au jansénisme ?

Par un ménagement apparent, le cardinal vouloit bien supposer que l'Instruction pastorale, qui portoit le nom des deux évêques, ne leur appartenoit pas et leur étoit faussement attribuée. A la faveur de cette fiction, il s'étoit abandonné avec plus de liberté à la satisfaction de censurer l'ouvrage, et il évitoit le reproche d'exercer des actes de juridiction, sur des actes émanés d'une juridiction indépendante de la sienne.

Ce point de controverse sur l'étendue et les bornes de la juridiction respective des évêques, donna lieu à quelques écrits où il étoit facile, comme il arrive toujours en ces matières, d'opposer des faits à des faits, des autorités à des autorités, des principes à des raisonnements. et des raisonnements à des principes. La discipline ecclésiastique ayant été en partie l'ouvrage du temps et des circonstances, ayant été successivement établie par des lois particulières et des convenances locales, le défaut d'une loi première et universelle n'a jamais permis de fixer avec une exacte précision la nature et les limites de toutes les juridictions. Les changements et les variations qu'elles ont éprouvés laissent un vaste champ aux prétentions des autorités et aux savantes recherches des critiques, qui fournissent également des armes pour attaquer et se défendre ².

¹ En date du 28 avril 1711.

² Ce paragraphe n'offre-t-il pas une nouvelle preuve de la justesse d'une remarque que nous avons déjà faite, savoir, que M. de Bausset ne s'éloigne jamais de la vérité sans perdre aussitôt l'élégance, la lucidité et même la correction de son style. Il faut avouer que ses excursions dans le domaine du droit ne sont pas heureuses. Prétendre que les limites des juridictions ecclésiastiques n'ont jamais été fixées avec précision, c'est prendre à tâche de passer pour un pauvre canoniste. Il y a pourtant quelque chose de vrai

Quoiqu'il en soit, l'ordonnance du cardinal de Noailles contre ses deux collègues leur donna tout-à-coup pour auxiliaires la plus grande partie des évêques de France, qui crurent voir dans cette entreprise une atteinte à leurs droits; elle fut mal accueillie à la Cour et madame de Maintenon ne le dissimula pas à ce prélat, malgré toute son affection pour lui.

XIII.

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 1711.

« La lettre des évêques est insoutenable, lui écrivoit-elle; vous devez venir recevoir la réponse du Roi sur la réparation que vous demandez, et dans l'intervalle vous faites un mandement. On disoit tout haut dans le salon de Marly, que jusque là vous faisiez pitié, mais qu'on ne pouvoit plus vous excuser. J'avois déjà vu votre mandement et je croyois de bonne foi qu'il ménageoit les évêques; on se moque de moi et l'on prétend qu'ils en seront très-offensés ». Le Roi, en effet, qui avoit paru d'abord très-disposé à rendre justice au cardinal, fut si blessé de ce défaut de confiance en son équité et en sa bonne volonté, qu'il lui fit écrire, « que puisqu'il s'étoit rendu justice à lui-même, il pouvoit se dispenser de venir à Marly ».

XIV.

Lettre du cardinal de Noailles à madame de Maintenon, 1^{er} mai 1711. — Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 7 juillet 1711. — (Manuscrit). — Lettre interceptée.

Si l'on veut voir jusqu'à quel point le cardinal s'étoit mis lui-même hors de toute mesure et s'abandonnoit indiscrètement aux sentiments d'aigreur que des amis dangereux cherchoient à entretenir dans son cœur, il suffira de lire ce fragment d'une de ses lettres à madame de Maintenon: « Est-il juste, que tandis que les plus vils de tous les prélats font des mandements, un archevêque de Paris n'ait pas le droit d'en faire ». Il est affligeant de trouver de pareilles expressions sous la plume d'un prélat aussi

dans les observations de l'auteur sur l'imperfection de la discipline ecclésiastique. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler qu'il décrit sous ce nom l'ensemble des us, coutumes et maximes de son Eglise gallicane (A).

pieux, et qu'elles portent sur d'autres prélats dont il pouvoit avoir à se plaindre, mais dont personne ne contestoit la piété, et qui, dans leurs démarches mêmes les moins agréables pour le cardinal, pouvoient être accusés d'un excès de zèle, mais n'avoient jamais été soupçonnés d'aucune vue d'intérêt ou d'ambition.

Telle étoit la fâcheuse position où il s'étoit mis, qu'il ne faisoit plus qu'obéir malgré lui au mouvement qu'on lui imprimoit. C'est ce que Fénelon exprime énergiquement en peu de mots. « Le parti « qui le gouverne le flatte de vaines espérances de réputation et « d'autorité plus grande. Le parti aime mieux compromettre son « protecteur que de s'en voir abandonné. »

Mais la malveillance même de ses ennemis offrit tout-à-coup au cardinal de Noailles une occasion inespérée de réparer toutes ses maladresses, de justifier tous ses procédés, et de produire au grand jour les manœuvres ténébreuses dont on osoit se permettre l'usage pour le décrier, ou du moins pour exagérer ses torts.

On n'a jamais su exactement comment on étoit parvenu à faire tomber entre les mains du cardinal de Noailles un paquet ouvert, qui renfermoit des lettres que l'abbé Bochart de Saron écrivoit à son oncle l'évêque de Clermont¹; il lui mandoit qu'à la suite d'une conférence qu'il avoit eue avec le Père Letellier, il étoit convenu de lui adresser le modèle d'une lettre au Roi, qu'il lui proposoit de signer, et qui renfermoit les plaintes les plus fortes de la conduite du cardinal envers les évêques de La Rochelle et de Luçon; à cette lettre étoit joint le modèle d'un mandement, qu'il l'invitoit également à signer, et qui condamnoit le livre du Père Quesnel. L'abbé Bochart prévenoit en même temps son oncle qu'un grand nombre d'autres évêques se dispoient à publier des mandements rédigés dans le même esprit, et que le confesseur du Roi prêteroit tout son appui à ce mouvement général du corps épiscopal.

Le cardinal de Noailles se hâta d'envoyer toutes ces pièces au Roi et à M. le duc de Bourgogne, alors dauphin, et qui étoit chargé d'accommoder la querelle de ce prélat avec les deux évêques. Elles firent la plus profonde impression sur l'esprit de ces deux princes; et il n'est pas douteux que, s'il eût bien voulu s'en reposer sur leur équité et en attendre les effets, il n'eût obtenu la justice la plus éclatante.

Ses ennemis consternés s'attendoient à tout, et ses amis annonçoient hautement que le renvoi du Père Letellier paroissoit être la

¹ François Bochart de Saron, nommé à l'évêché de Clermont en 1687, mort le 11 août 1715.

moindre satisfaction qu'on pût accorder à un cardinal, à un archevêque de Paris si cruellement outragé.

On ne concevra jamais comment ce prélat, qui étoit à portée de recevoir de madame de Maintenon les conseils les plus utiles et les plus convenables à sa position, préféroit toujours de s'abandonner aux inspirations aveugles du parti qui l'obsédoit. Sans attendre la satisfaction qui lui étoit due, et qu'on étoit prêt à lui rendre, il hasarda la démarche la plus propre à blesser les sentiments du Roi, et il eut le tort de donner à un acte de son autorité épiscopale toutes les formes d'une vengeance personnelle ; il retira tout à-coup les pouvoirs à la plupart des Jésuites qui exerçoient le ministère dans le diocèse de Paris, et il alléguait pour motif d'une interdiction aussi subite et aussi éclatante, « *qu'ils enseignoient une mauvaise doctrine et qu'ils soulevoient le troupeau contre le pasteur.* »

Mais comme l'observe Fénelon dans un mémoire particulier que nous avons parmi ses manuscrits, et comme l'observoient avec Fénelon un très-grand nombre de personnes entièrement désintéressées dans ces tristes débats ¹ : « Comment se faisoit-il que cette « *mauvaise doctrine* n'eût point empêché le cardinal de Noailles de « confier des pouvoirs aux Jésuites depuis plus de trente ans ; et « *s'ils soulevoient le troupeau contre le pasteur*, une accusation « aussi grave exigeoit des preuves, d'autant plus faciles à recueillir, « qu'une pareille tentative supposoit nécessairement des actions, « des discours ou des écrits qu'une information juridique ou du « moins une manifestation publique pouvoit mettre au grand jour. » Le cardinal ne pouvoit prétendre qu'un reste de ménagement pour un corps religieux lui commandât cette réserve ; l'accusation et la punition étoient publiques, les preuves seules ne l'étoient pas.

XV.

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

Au reste, ce n'étoit pas Fénelon seul dont le témoignage pourroit paroître suspect, c'étoient les amis les plus sincères du cardinal de Noailles qui lui reprochoient l'inconséquence et l'imprudence de sa conduite. Madame de Maintenon, qui assurément n'aimoit pas les Jésuites, lui écrivoit : « Vous ne vous tromperez jamais, Monsei-
« gneur, sur ce que vous appelez mes bontés ; je ne puis jamais

¹ Manuscrits de Fénelon.

« cesser de respecter mon archevêque, d'estimer vos vertus ; et, si
 « je l'ose dire, d'aimer votre personne ; mais il est vrai que tous
 « ces sentiments ne me donnent plus que de l'amertume. Je ne ré-
 « pondrai point à tous les articles de votre lettre, parce que nous les
 « avons traités cent fois inutilement. Il y en a un que vous ne tou-
 « chez pas, Monseigneur, qui est celui des Jésuites, que le Roi ne
 « regarde pas comme intéressant votre conscience, mais comme
 « une pure vengeance que vous pouviez lui sacrifier, soit que vous
 « ayez voulu en effet vous venger ou les punir de leur manque de
 « respect pour vous..... Mon cœur ne peut se résoudre à vous flat-
 « ter, Monseigneur, et mon respect ne me permet pas de m'expli-
 « quer sincèrement. Vous traitez l'affaire des Jésuites d'affaire spi-
 « rituelle, et le Roi la regarde comme un procédé particulier, comme
 « une vengeance contre des gens qui vous offensoient, et qui vous
 « ont offensé en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance que
 « je voudrois que vous sacrifiassiez à ce que vous lui devez, et à
 « l'amitié qu'il a toujours eue pour vous. Car de dire que les Jé-
 « suites sont incapables de confesser, *il n'est pas possible qu'ils*
 « *soient devenus tels dans un moment ; s'ils sont dans une intrigue*
 « *contre vous, ce ne sont que quelques particuliers, et vous faites*
 « *affront à tout le corps à qui vous faites un crime de ce qu'il se*
 « *dit innocent.* »

Je ne sais si l'on sera assez frappé de l'idée que ces lettres de ma-
 dame de Maintenon doivent donner de la modération de Louis XIV.
 Cette modération étoit en lui l'admirable ouvrage de la religion. Ce
 prince, si puissant et si absolu, respecte dans le cardinal de Noailles
 l'autorité de son ministère religieux ; et dans le moment où le prélat
 exerce un acte de juridiction ecclésiastique qui lui cause le plus sen-
 sible chagrin, le monarque ne laisse apercevoir que le chrétien ; il
 oublie qu'il peut punir et se venger ; il se borne à faire intervenir le
 langage de *l'amitié*.

L'esprit de parti se plait toujours à attribuer à des motifs d'inté-
 rêt ou d'ambition la conduite et les opinions des personnes qui lui
 sont opposées ; on ne manqua pas en conséquence de prétendre que
 Fénelon étoit inspiré par le désir secret de ménager le crédit des Jé-
 suites pour faciliter son retour à la Cour et aux affaires ; mais Féne-
 lon connoissoit trop sa position personnelle, et la disposition de la
 Cour à son égard, pour concevoir des espérances sans objet. Nous
 n'avons pas besoin d'ajouter qu'une âme telle que la sienne étoit
 supérieure à de si viles combinaisons ; il n'ignora pas cependant ce
 qu'on affectoit de répandre au sujet de ses liaisons avec les Jésuites.

Nous lisons parmi les lettres manuscrites qui nous restent de lui, celle qu'il écrivoit à ce sujet à l'un de ses amis. Il s'y explique avec une candeur, qui permet d'autant moins de douter de sa sincérité, qu'elle s'accorde entièrement avec tous les détails de sa conduite publique et privée. « Le parti dira, tant qu'il lui plaira, que je me
 « livre aux Jésuites par politique ; c'est ce qu'ils ne manquent ja-
 « mais de dire de tous ceux qui ne favorisent pas leur doctrine : ils
 « veulent que personne ne puisse parler autrement qu'eux, qu'en
 « trahissant sa conscience pour plaire à une société qui a du cré-
 « dit.

« Mais les personnes équitables verront sans peine combien je
 « suis éloigné de rechercher les Jésuites par politique. Je suis véri-
 « ritablement leur ami, comme il convient que je le sois. Je leur fais
 « plaisir en ce qui dépend de moi, comme je tâche d'un autre côté
 « d'en faire aux gens qui sont prévenus contre eux. Ma disposition
 « est de vouloir obliger tout le monde, autant que mon ministère me
 « le permet. Mais les Jésuites ne gouvernent rien dans mon diocèse ;
 « ils n'ont part à aucune affaire ; j'ai un vicariat composé de per-
 « sonnes du pays qui n'ont aucune liaison avec eux. D'ailleurs, si
 « quelque Jésuite faisoit dans mon diocèse quelque faute ou sur le
 « dogme, ou sur la morale, je serois plus à portée de le reprendre
 « fortement, et d'engager sa compagnie à le corriger, qu'un autre
 « évêque qui seroit bien moins avec eux. »

Nous aimons même à voir Fénelon, malgré sa disposition favora-
 ble pour les Jésuites, les blâmer de se servir de leur crédit pour
 nuire au cardinal de Noailles. C'est dans les circonstances où l'es-
 prit de parti dénature trop souvent tous les sentiments, égare les ju-
 gements, et cherche à se couvrir de motifs spécieux pour exercer des
 animosités personnelles, qu'on voit l'homme vraiment vertueux se
 montrer toujours aussi fidèle à la justice qu'à ses principes, et aussi
 impartial pour ses amis que pour ses ennemis.

XVI.

*Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 3 décembre 1711. (Manus-
 crit). — Du même au même, 19 décembre 1711. (Manuscrit).*

« Je serois fâché, écrit Fénelon au duc de Chevreuse, que les Jé-
 « suites fussent la cause de la mauvaise situation du cardinal de
 « Noailles auprès du Roi. On ne les a déjà que trop rendus odieux
 « comme des gens qui accablent tout ce qui leur résiste ; ceci les

« rendroit encore plus odieux. Les Jésuites doivent paroître hum-
 « bles et contents dans leur interdiction ; ils doivent supplier le Roi
 « de compter pour rien leur réputation et leurs intérêts, pour ne
 « s'attacher qu'à la sûreté de la foi et au renversement du parti qui
 « est si redoutable à l'Eglise et à l'Etat ; ce procédé leur fera honneur
 « auprès de Sa Majesté et dans le public.

« Quand le public suppose qu'il ne s'agit que du refus des pouvoirs
 « ôtés aux Jésuites, il est indigné de ce qu'un tel refus est la cause
 « de la disgrâce du cardinal ; on le regarde comme un prélat
 « courageux contre la Cour, que les Jésuites oppriment par ven-
 « geance. Il faut écarter cette querelle particulière qui n'intéresse
 « qu'un ordre religieux : c'est aux Jésuites à souffrir avec pa-
 « tience et humilité ; rien ne peut leur faire tant d'honneur ; ils ont
 « besoin de montrer combien ils sont patients ; ils ne doivent point
 « souffrir que le Roi s'échauffe sur cet article. »

Il eût été assurément à désirer pour l'intérêt même des Jésuites, qu'ils se fussent bien pénétrés de la sagesse d'un pareil conseil, et qu'ils y eussent conformé leur conduite.

XVII.

Générosité de Fénelon envers le cardinal de Noailles.

C'étoit avec la même modération et la même impartialité que Fénelon invitoit son ami, le duc de Beauvilliers, à tendre une main secourable au cardinal de Noailles, et à oublier les sujets de plainte qu'il leur avoit donnés à l'un et à l'autre ; car, par une suite des vicissitudes si ordinaires dans les Cours, le duc de Beauvilliers se trouvoit en ce moment arbitre de la destinée du cardinal de Noailles sur l'affaire du jansénisme, comme le cardinal de Noailles l'avoit été de la sienne sur l'affaire du quiétisme ; le Roi se proposoit de terminer, par un accommodement, la querelle de ce prélat avec les évêques de la Rochelle et de Luçon ; et il avoit chargé M. le duc de Bourgogne, alors dauphin, d'en être le médiateur. Ce jeune prince s'étoit associé, dans cette commission, l'archevêque de Bordeaux¹, l'évêque de Meaux², le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvilliers et M. Voisin³. Aussitôt que Fénelon fut instruit de

¹ Armand Bazin de Bezons, nommé à l'archevêché de Bordeaux le 29 mars 1698.

² Henri de Thyard de Bissy, évêque de Meaux depuis 1704, et cardinal en 1715.

³ Daniel-François Voisin, alors ministre de la guerre, chancelier de France en 1714, mort le 2 février 1717.

cette disposition, il s'empessa d'inviter M. de Beauvilliers à écarter tous les souvenirs qui pouvoient lui être restés de leurs anciennes discussions, à ne voir en lui que son pasteur et non l'adversaire de l'archevêque de Cambrai ; il l'avertit qu'il doit uniquement se considérer comme juge et médiateur dans une affaire pénible et délicate, et qu'en cette double qualité il doit ces égards, dont la qualité même de juge ne dispense pas, dans une contestation qu'il importoit encore plus de terminer par des voies de conciliation que par des actes d'autorité.

XVIII.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 6 juillet 1711. (Manusc.)

« Je vous prie de dire à M. de Beauvilliers, écrit Fénelon au duc
« de Chevreuse, qu'il me paroît qu'il doit faire des pas, dans la con-
« joncture présente, vers son pasteur, pour lui marquer vénération,
« bonne volonté et zèle, sans entrer dans la matière ; si le pasteur
« le presse d'y entrer, il peut lui faire les objections de ses parties
« et lui demander éclaircissement : il faut de la douceur, des ménagemens, et enfin de la sincérité pour éviter de la flatterie, sans
« aller jusqu'à dire des vérités qui blesseroient sans fruit : voilà ma
« pensée. »

Une pareille conduite étoit sans doute trop conforme aux maximes et à la droiture naturelle de M. de Beauvilliers, pour que Fénelon eût besoin de la lui tracer ; mais pouvoit-il être une occasion où l'âme de Fénelon ne se montrât pas telle qu'elle étoit, douce, indulgente et supérieure à toutes les passions vulgaires.

Le caractère que développa M. le duc de Bourgogne dans le cours de cette affaire, montra un digne élève de M. de Beauvilliers et de Fénelon ; il mit tant de mesure dans ses procédés, tant de patience dans la discussion des faits, il manifesta des connoissances et une pénétration si étonnante dans des questions étrangères à son âge, à son état et à son rang, qu'il força, ceux mêmes qui étoient le plus prévenus contre lui, à admirer dans ce jeune prince une raison si supérieure et si prématurée. Il rendit une décision arbitrale qui, dans le premier moment, fut adoptée avec respect et reconnoissance par les deux parties, et regardée, par chacune d'elles, comme un jugement en sa faveur ; bonheur bien rare dans des discussions de ce genre, où l'on avoit à se reprocher des deux côtés des procédés peu convenables ¹.

¹ Nous avons entre les mains toutes les pièces originales de cette négociation ; on y trouve plusieurs lettres de la main de M. le duc de Bourgogne ;

Mais un des articles essentiels de cet acte de médiation portoit que le cardinal s'expliqueroit sur le livre du Père Quesnel, dans une forme assez claire et assez authentique pour faire connoître au public qu'il en improuvoit la doctrine. Un malheureux point d'honneur ne lui permit point de se conformer à cette disposition avec l'empressement et la facilité que l'on désiroit; il lui en coûtoit de rétracter les éloges qu'il avoit donnés ou qu'on avoit donnés sous son nom à cet ouvrage: cependant, un pareil désaveu n'est pas toujours une contradiction avec soi-même.

L'histoire ecclésiastique offre un grand nombre d'exemples de jugements portés contre des livres qui avoient été longtemps accueillis avec faveur. Une pareille considération ne pouvoit donc pas arrêter le cardinal de Noailles; et nous verrons en effet que, peu de temps après, il crut devoir faire de son propre mouvement ce qu'il avoit refusé de faire par condescendance.

Il est plus vraisemblable que, dans l'état d'irritation où il se trouvoit alors, il ne voulut pas accorder à ses ennemis la satisfaction de triompher de sa résistance. Il déclara à M. le duc de Bourgogne qu'il avoit besoin de temps et de réflexion pour examiner si le livre renfermoit les erreurs qu'on lui reprochoit; il se flattoit que le cours naturel des événements pourroit amener des changements en sa faveur; il étoit d'ailleurs dans son caractère de se jeter dans l'avenir pour échapper au présent; mais les changements qui survinrent ne servirent qu'à rendre sa position plus difficile et plus embarrassée. M. le duc de Bourgogne mourut ¹, et le Roi voulut que le cardinal se décidât: il lui remit un mémoire par lequel il ne lui laissoit que l'alternative de satisfaire aux conditions prescrites par M. le duc de Bourgogne ou de se soumettre au jugement du Pape. Il paroît même que les propositions, renfermées dans le mémoire du Roi, étoient

elles sont une nouvelle preuve de la sagesse, des lumières et des rares connoissances qui distinguoient ce jeune prince. Les principaux articles de la décision qu'il avoit rendue pour terminer l'affaire du cardinal de Noailles et des évêques de La Rochelle et de Luçon, portoient que le cardinal de Noailles permettroit la lecture du mandement des deux évêques, et qu'il manifesteroit par un acte public son improbation du livre du P. Quesnel; que les deux évêques, de leur côté, écriroient au cardinal de Noailles une lettre de satisfaction sur celle qu'ils avoient écrites contre lui au Roi; mais cette lettre ne devoit être remise au cardinal que lorsqu'il auroit rempli les deux premières conditions. La mort imprévue du duc de Bourgogne arrêta l'exécution de ce plan, et l'âge déjà très-avancé de Louis XIV permit au cardinal de Noailles de préférer les incertitudes de l'avenir à la nécessité actuelle de remplir un engagement qu'il regardoit comme une sorte d'humiliation. Il parvint à établir une suite de négociations qui le conduisirent jusqu'à la mort de Louis XIV, et alors les choses changèrent entièrement de face.

¹ Le 18 février 1712.

un peu moins favorables pour le cardinal que celles dont il disoit être convenu avec le jeune prince ; le cardinal fit des observations sur ce mémoire, qui en étoient plutôt une satire qu'un examen respectueux. Le cardinal de Noailles avoit éclaté en reproches sur ce que les évêques de la Rochelle et de Luçon avoient rendu publique leur lettre au Roi : il se permit lui-même un tort bien plus grave. Les deux prélats, obligés d'employer une main intermédiaire pour faire parvenir leur lettre au Roi, ne pouvoient en effet être responsables de la publicité qu'on lui avoit donnée ; cette lettre d'ailleurs pouvoit être offensante pour le cardinal ; mais elle ne renfermoit rien que de respectueux pour le Roi. Le cardinal de Noailles, au contraire, avoit reçu, de la main du Roi lui-même, le mémoire auquel il répondoit, et il lui avoit remis directement sa réponse ; elle ne pouvoit être devenue publique que par l'indiscrétion du cardinal lui-même, et cette indiscrétion étoit une véritable offense. Cette réponse renfermoit en effet des réflexions très-choquantes pour le Roi, qu'elle représentoit comme l'instrument aveugle et passif d'une haine étrangère : doit-on juger si une pareille conduite acheva d'irriter Louis XIV.

Nous avons, parmi nos manuscrits, des observations de Fénelon sur cette réponse du cardinal ; elles sont sévères, mais elles paroissent justes. Toute sa conduite offroit une suite d'inconséquences et de contradictions que la malveillance de ses ennemis pouvoit faire excuser et ne pouvoit justifier.

Le cardinal de Noailles, en refusant au Roi de souscrire aux moyens de conciliation arrêtés par M. le duc de Bourgogne, avoit déclaré qu'il préféreroit de s'en rapporter au jugement que le Pape porteroit sur le livre du P. Quesnel et s'engageoit formellement à s'y soumettre, car on ne sauroit trop faire remarquer que ce fut le cardinal lui-même qui fut le premier à provoquer ce jugement du Pape, qui parut un an après, sous le titre de constitution *Unigenitus*¹.

¹ « Le cardinal de Noailles avoit en effet déclaré dans sa réponse au Roi, « que si N. S. P. le Pape jugeoit à propos de censurer le livre du P. Quesnel « dans les formes, *il recevrait sa constitution et sa censure avec tout le respect* « *possible ; qu'il seroit le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission* « *d'esprit et de cœur ; qu'il se feroit une vraie joie de profiter des instructions* « que Sa Sainteté auroit données, et qu'il tiendroit à honneur de parler cor- « rectement sur des matières si délicates et si importantes... *Rien ne convient* « *donc mieux que d'attendre le jugement du Pape, auquel il sera très-soumis ;* « que le Pape est son supérieur ; *qu'il ne peut que lui être honorable de se* « *soumettre à ses décisions.* »

Un des motifs que le cardinal de Noailles donnoit dans cette même réponse

On avoit d'abord désiré de terminer en France cette malheureuse querelle, sans recourir à l'autorité de Rome. Quelques explications simples et faciles pouvoient tirer d'embarras le cardinal sans compromettre son honneur et ses principes ; mais il lui parut moins humiliant de souscrire à la décision de son supérieur que de revenir de lui-même sur ses premières démarches. Toutes ces contradictions de l'amour-propre ne peuvent s'expliquer que par les inconséquences de l'esprit humain ; mais les suites en furent bien funestes à la tranquillité de l'Eglise et de l'Etat ; elles produisirent des discussions interminables et une guerre scandaleuse de cinquante ans.

Quelque mécontent que fût Louis XIV de la conduite et des procédés du cardinal de Noailles, il se borna à lui retirer les marques de la confiance particulière qu'il étoit dans l'habitude de lui donner. Il évita même d'ajouter à ce refroidissement le caractère d'une disgrâce publique, et toute sa famille continua à jouir à sa cour de la même faveur et de la même considération dont elle étoit depuis si longtemps en possession.

Mais la maréchale de Noailles ¹ n'étoit pas tout-à-fait exempte d'inquiétude sur les dangers qui pouvoient menacer sa famille, si les ennemis de son beau-frère savoient profiter de sa maladresse et de son obstination pour achever d'irriter le Roi ; elle avoit beaucoup vu Fénelon pendant son séjour à Versailles ; la disgrâce de l'archevêque de Cambrai et les événements qui l'avoient suivie, n'avoient pas entièrement interrompu cette correspondance d'égards et d'attentions que l'usage du monde et de la cour invite à conserver malgré les rivalités de l'ambition et de l'amour-propre. Fénelon avoit eu essentiellement à se plaindre du maréchal de Noailles qui avoit affecté de dire hautement que *Télémaque étoit un véritable crime contre le Roi*. Mais l'archevêque de Cambrai n'avoit pas cru devoir rendre la maréchale responsable des torts de son mari ; et, de son côté, elle avoit profité sans affectation de toutes les occasions qui avoient pu se présenter pour lui faire parvenir des témoignages

au Roi, pour se refuser à condamner lui-même le P. Quesnel étoit, « *qu'il ne pouvoit le condamner sans marquer en détail les propositions qu'il auroit jugées dignes de censure ; que le Pape travailloit actuellement à en extraire : que s'il (le cardinal de Noailles) en mettoit dans sa condamnation plus ou moins, s'il en choisissoit d'autres que celles que le Pape auroit jugées dignes de censure, ce seroit le commettre, et donner lieu aux esprits inquiets à de longues disputes* » (Manuscrits).

¹ Marie-Françoise de Bournonville, fille du duc de Bournonville, gouverneur de Paris, et de Lucrèce de la Vieux-Ville ; elle avoit épousé le 13 août 1671, Annes Julles, duc de Noailles, maréchal de France, mort le 2 octobre 1708.

constants de son estime ; elle avoit surtout extrêmement à cœur de le réconcilier avec le cardinal, ou du moins de l'en rapprocher ; mais cette réunion étoit devenue infiniment difficile ; le cardinal s'étoit déclaré contre Fénelon, dans le cours de ses démêlés avec Bossuet, d'une manière trop éclatante pour qu'il n'en eût pas été blessé, et quoique ce prélat n'eût pas mis dans ses poursuites et ses écrits la même chaleur et la même amertume que Bossuet, on peut dire qu'il avoit peut-être plus contribué à accabler Fénelon par son crédit auprès de madame de Maintenon, que Bossuet même par son génie et son éloquence. Lorsque Fénelon eut été condamné, lorsque sa soumission auroit dû faire taire toutes les haines et toutes les rivalités, le cardinal de Noailles ne lui avoit pas donné le plus foible témoignage d'intérêt et de satisfaction sur une conduite si honorable pour toute l'Eglise de France. On a vu que l'évêque de Chartres, quoique associé au cardinal et à Bossuet dans leurs accusations contre le livre de l'archevêque de Cambrai, s'étoit, au contraire, empressé de lui exprimer son admiration et sa joie. Le cardinal s'étoit donc toujours maintenu dans la plus froide réserve à son égard, *et douze ans s'étoient écoulés sans qu'il recherchât une seule occasion de lui donner quelque marque de son souvenir*. Il sembloit, au contraire, *avoir recherché* toutes les occasions de soulever contre lui l'opinion publique. Nous avons rapporté comment le cardinal de Noailles avoit tenté vainement d'exciter l'assemblée du clergé de 1705 contre l'archevêque de Cambrai.

XIX.

Lettre de Fénelon à l'abbé de Salians. — Lettre du 23 novembre 1708 (Manuscrits). — Du 3 janvier 1709 (Manuscrits). — Ibid.

Cependant les choses avoient changé de face ; du sein de l'Eglise et de la disgrâce, Fénelon étoit parvenu à obtenir la considération la plus générale et la plus honorable. La faveur du cardinal de Noailles étoit, au contraire, sensiblement baissée ; et le soupçon de ses liaisons avec le parti janséniste, l'avoit précipité dans une suite de fausses mesures dont il n'avoit jamais su se tirer à son avantage. La maréchale de Noailles, l'une des femmes de son temps les plus habiles dans la science de la Cour, voyoit avec inquiétude s'élever un orage violent contre son beau-frère ; elle avoit perdu son mari en 1708, et Fénelon s'étoit empressé de s'acquitter, envers elle,

d'un devoir qu'il étoit naturellement porté à lui rendre, par un véritable sentiment d'intérêt pour sa personne et par le souvenir de leurs anciennes liaisons. Elle crut cette circonstance favorable pour ménager un rapprochement entre l'archevêque de Cambrai et le cardinal de Noailles ; en répondant à sa lettre, elle lui fit insinuer, par un ami commun (l'abbé de Salians), que rien ne pourroit jamais lui être plus agréable que de voir Fénelon exprimer, à son fils et à son beau-frère, ses regrets sur un malheur qui les affectoit autant qu'elle-même ; Fénelon ne fit aucune difficulté d'écrire au jeune duc de Noailles une lettre de compliment sur la mort du maréchal son père ; mais il ne crut pas devoir se rendre au désir de la maréchale pour ce qui concernoit le cardinal : on voit les motifs de son refus et sa réserve dans sa réponse à l'abbé de Salians : on y reconnoit cette juste mesure de raison, de fermeté et même de fierté bien placée, qu'il savoit toujours concilier avec les égards et la politesse dus à une femme telle que la maréchale de Noailles. On remarque même, dans cette lettre, cette impression sensible et délicate, que l'âme de Fénelon communiquoit à tous ses écrits.

« Il sied toujours bien aux gens en prospérité de prévenir les
 « autres, mandoit Fénelon, et aux gens en disgrâce d'être réservés
 « et sans empressement ; en me laissant oublier par le cardinal de
 « Noailles, je ne fais que suivre sa détermination et demeurer dans
 « la situation où il m'a mis à son égard ».

On voit, par une seconde lettre qu'il écrivit à l'abbé de Salians, combien la maréchale et le duc de Noailles mettoient d'intérêt à ce rapprochement ; ils se bernoient à désirer que Fénelon leur écrivit de manière à donner au cardinal de Noailles la facilité de lui faire quelques avances. Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première ; Fénelon vouloit « qu'en se réunissant
 « on ne laissât rien subsister d'ambigu ni d'équivoque sur la
 « marche qu'ils se proposeroient l'un et l'autre de suivre dans les
 « affaires de la religion : la plus légère incertitude, sur un point si
 « délicat, envenimeroit au lieu de réunir les cœurs. Il ne comptoit
 « pour rien tout ce qui n'iroit qu'à des honnêtetés vagues, sans
 « rétablir le fond ». On trouve, dans cette seconde lettre, les mêmes égards, la même dignité et ce détachement religieux de toutes les choses de la terre, si convenable à son âge et à sa situation. « Le
 « monde ne m'est rien, mon cher abbé, et il est trop tard pour
 « commencer à devenir politique. Je suis vieux, infirme, désabusé
 « des hommes, content de mourir en paix loin de leur agitation ».

Malgré le peu de succès de ses premières tentatives, la maréchale

de Noailles avoit toujours conservé un vif désir de réunir les deux prélats ; mais, tant que M. le duc de Bourgogne vécut, elle s'abstint de faire de nouvelles démarches ; un juste sentiment de délicatesse lui fit craindre qu'on ne les attribuât à la prévoyance de l'avenir et au désir secret de ménager à sa famille l'appui de Fénelon. Toutes ces nuances, si imperceptibles, sont plus indiquées que marquées dans la lettre qu'elle lui écrivit le 27 mai 1712 ; elle y laisse apercevoir, avec beaucoup d'art et de mesure, les sujets de plainte que le cardinal de Noailles pouvoit également avoir à lui reprocher ; mais elle évite de trop appuyer sur des points aussi délicats, pour ne pas tourner en récriminations des explications dont elle se proposoit de faire un moyen de rapprochement.

XX.

Lettre de la maréchale de Noailles à Fénelon, 27 mai 1712.
(Manuscrit).

« Je me trouve, monseigneur, dans le moment que je souhaite depuis si
« longtems : je vais profiter, avec une sincérité *flamande* ¹, de la voie de
« M. l'abbé de Polignac ² pour m'expliquer avec vous sans réserve. Je com-
« mence par avoir l'honneur de vous dire que je n'ai fait aucun usage de
« vos lettres auprès de M. le cardinal de Noailles, quoiqu'elles dussent être
« suffisantes pour le rendre content de vos sentiments sur son sujet, s'il
« n'avoit des impressions que je ne puis être en état de détruire sans votre
« secours. Au milieu du désir démesuré que j'ai de vous réunir, je conserve
« assez de prudence et de délicatesse pour ne vouloir point vous commettre
« ni l'un ni l'autre. Je connois assez ses sentiments et le fond de son cœur
« pour être assurée que je ne trouverai nulle difficulté de sa part, quand vous
« m'aurez mis entré les mains de quoi effacer l'opinion que l'on a voulu lui
« donner, que vous avez été un des principaux mobiles de toutes les mor-
« tifications qu'on cherche à lui donner depuis longtems.

« On l'a assuré que vous aviez part à la dénonciation ³ qui a été faite contre
« lui et M. de Châlons ; que vous en aviez eu aussi aux mandemens des
« évêques ⁴ ; qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec vous. Je
« vous demande, monseigneur, sur tous ces points, un éclaircissement ou
« une réponse par *oui* et par *non*, parce que je veux pouvoir affirmer en con-
« séquence de la réponse que vous voudrez bien me faire.

« Il s'est mêlé bien des gens dans cette affaire, que vous croyez peut-être

¹ La maréchale de Noailles étoit de la maison de Bournonville, originaire de Flandre.

² Depuis cardinal de Polignac, et alors ministre plénipotentiaire du Roi, au congrès d'Ulrecht, avec le maréchal d'Huxelles et M. Ménager.

³ Il s'agissoit d'une dénonciation faite contre la *Théologie* de M. Habert, dont le cardinal de Noailles et l'évêque de Châlons, son frère étoient les protecteurs.

⁴ Des évêques de La Rochelle et de Luçon.

« de vos amis plus qu'ils ne le sont ¹ ; nous démêlerions les motifs de leur
 « conduite dans une conversation ; mais ce ne peut être dans une lettre.

« J'ai prié M. de Chevreuse, dès le commencement des lettres des deux
 « évêques, d'entrer dans cette affaire, sachant déjà ce qu'on avoit dit de la
 « dénonciation, et jugeant bien que l'on y mêleroit votre nom. Je n'ai pu tirer
 « de lui que la réponse froide : *qu'il avoit d'autres affaires et qu'il ne savoit*
 « *rien de celle-ci*. Il a continué ce langage jusqu'au bout, quoique je susse ce
 « qu'il faisoit jour par jour.

« J'ai été tenté cent fois de vous écrire ; mais je n'étois pas sûre que mes
 « avis fussent reçus en bonne part, et je pouvois craindre que ceux qui ne
 « souhaitent pas notre union ne les imputassent à des vues intéressées. L'ob-
 « jet ² n'en subsiste plus pour votre malheur et le nôtre. J'en tire l'avantage
 « de répandre mon cœur avec vous sans craindre d'être soupçonnée. J'aurois
 « peut-être dû le faire plus tôt ; et si vous n'avez pas oublié l'opinion que
 « vous aviez de moi, vous devez vous souvenir que je suis trop glorieuse
 « pour être esclave de la faveur. Vous me reprochiez même de trop suivre
 « mes goûts ; j'aime bien véritablement ce que j'aime, et je ne sache point
 « de bien plus doux et de bien plus solide dans la vie. Si une personne, pé-
 « nétrée de ces sentiments, vous paroît plus digne qu'un autre d'être votre
 « amie, vous l'éprouverez telle jusqu'au dernier moment de ma vie. »

Cette lettre plaçoit Fénelon dans une position très-pénible entre l'amitié qu'il avoit pour la maréchale de Noailles et la fidélité qu'il devoit à ses principes. On verra, par sa réponse, qu'il eut besoin de bien étudier et de bien ménager toutes ses expressions ; il ne pouvoit être insensible à un procédé honnête, ni se montrer injuste envers une femme distinguée dont il n'avoit jamais eu qu'à se louer.

Il ne lui convenoit point d'affecter une dissimulation très-opposée à son caractère ; Fénelon n'étoit point le dénonciateur de la théologie de M. Habert, que le cardinal de Noailles protégeoit ; mais il est certain qu'il avoit été instruit de tous les détails de cette affaire, qui avoit acquis de l'importance, et qu'il se proposoit même d'écrire et de se montrer personnellement, s'il le falloit ³. Quant aux mandemens des évêques de la Rochelle et de Luçon, il est très-vrai qu'il n'en avoit eu connoissance que lorsqu'ils étoient devenus publics ; mais il est également certain qu'il avoit improuvé la conduite du cardinal de Noailles à leur égard.

Enfin, il pouvoit craindre que le refus de se prêter à un rapprochement entre deux évêques, entre les deux membres de l'Eglise de France qui, à cette époque, en occupoient le premier rang dans l'opinion, par leurs vertus et leur considération, ne devint une espèce de scandale public.

¹ La maréchale de Noailles veut indiquer les Jésuites.

² M. le duc de Bourgogne étoit mort le 18 février précédent (1712).

³ Fénelon trouvoit la théologie de M. Habert, entachée de jansénisme (A).

Il nous semble que Fénelon a évité heureusement dans sa réponse tous ces écueils ; il répond avec franchise et vérité à toutes les interpellations de la maréchale ; mais il ne se croit point obligé de sacrifier à des égards de société la liberté de ses opinions ni l'indépendance de sa conduite, surtout pour des objets qui appartiennent essentiellement à des principes de conscience et aux devoirs de son ministère.

Ce furent sans doute ces dernières considérations qui portèrent Fénelon à se refuser à un rapprochement inutile et qui ne pouvoit jamais être ni sincère ni durable, tant que les opinions seroient aussi opposées. Il ne pouvoit être question que des égards personnels, et assurément Fénelon étoit incapable d'y manquer. Le lecteur jugera si sa réponse justifie ses procédés et ses principes.

XXI.

Réponse de Fénelon à la maréchale de Noailles, 7 juin 1712
(Manuscrit).

« Je ressens, madame, comme je le dois, le zèle avec lequel vous ne vous laissez point de travailler à une œuvre digne de vous. Je suis même hon-
« teux de répondre, avec si peu d'empressement, aux avances que vous faites vers moi avec une bonté si prévenante. Puisque vous le voulez ab-
« solument, je vais vous ouvrir mon cœur sur tous les principaux articles
« de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais je
« crains qu'on ne refuse de me croire sur les faits pour le passé, et qu'on ne
« s'accommode point de mes dispositions sur l'avenir.

« 1^o Quoique vous m'assuriez, madame, que vous connoissez assez les sen-
« timents de M. le cardinal et le fond de son cœur, pour être assurée que nous
« ne trouverons aucune difficulté de sa part dans vos bons desseins, je pré-
« vois que vous auriez de la peine à guérir son cœur à mon égard. Vous
« m'apprenez qu'on l'a assuré que je suis un des principaux mobiles de toutes
« les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis longtemps. Vous savez,
« madame, que je ne suis à portée d'être le mobile d'aucune affaire, et que
« je ne suis nullement en état de procurer des mortifications à un homme si
« accrédité. Si j'étois à portée de le faire, personne ne le feroit moins que
« moi ; il seroit le premier, et, s'il étoit possible, le seul à qui je parlerois
« pour lui épargner des mortifications ; il ne trouveroit en moi que candeur,
« respect, zèle et ménagement pour sa personne, lors même que je serois
« contraint de penser autrement que lui pour notre commun ministère ; mais
« en l'état où je suis, je n'apprends ce qui lui arrive que par les nouvelles
« publiques.

« 2^o Vous m'apprenez, madame, qu'on l'a assuré que j'avois part à la dé-
« nonciation qui a été faite contre lui et contre M. de Châlons. Cette dénoncia-
« tion n'est de moi ni en tout ni en partie : le dénonciateur a pu prendre de
« mes écrits quelques raisonnements et quelques expressions ; mais c'est de

« quoi je ne suis nullement responsable. Si j'avois fait un ouvrage contre
 « M. le cardinal de Noailles, je commencerois par m'en déclarer ouvertement
 « l'auteur; comme je n'y mettrois rien que de respectueux pour sa personne,
 « en m'éloignant de ses sentiments pour ne pas trahir ma conscience, je ne
 « craindrois nullement d'y mettre mon nom. Il est vrai que j'ai su qu'un
 « théologien écrivoit pour dénoncer la *Théologie* d'un docteur de Paris,
 « nommé M. Habert ¹, que je ne connois point; mais je n'ai jamais compris
 « que ce qui étoit contre ce docteur pût être regardé, par M. le cardinal de
 « Noailles, comme fait contre lui et contre M. de Châlons. J'avois cru, au con-
 « traire, qu'une dénonciation, qui demandoit justice contre M. Habert, à ces
 « deux juges, n'étoit nullement faite contre eux. En effet, pourquoi M. le car-
 « dinal de Noailles voudroit-il se confondre avec M. Habert, et adopter un
 « livre qu'il n'a ni fait ni approuvé? J'avoue que ce livre me paroît très-dan-
 « gereux: je n'y trouve que le système de Jansénius avec des radoucissements
 « imaginaires qui en rendent le poison plus insinuant; ainsi, quoique je
 « n'ai aucune part à la dénonciation, je ne crains pas de dire que je l'ai crue
 « bien fondée et très-nécessaire. M. le cardinal de Noailles n'a qu'à demeurer
 « juge du livre dénoncé, au lieu de se rendre partie en sa faveur, alors la dé-
 « nonciation ne sera nullement contre lui. Après tout, si ce livre est mau-
 « vais, voudroit-il que sa protection l'empêchât d'être censuré et qu'elle fût
 « cause de la séduction des étudiants? J'avoue que le dénonciateur, qui sou-
 « tenoit une bonne cause pour le fond, a un peu excédé pour la forme; il a
 « usé de quelques termes qui ne sont pas assez mesurés; il auroit dû les re-
 « trancher, et ils étoient inutiles à son sujet; j'aurois pressé afin qu'on les
 « ôtât, si j'en avois été instruit avant la publication de l'ouvrage; j'aurois
 « même voulu qu'on eût substitué à ces termes d'autres expressions pleines
 « de respect et de confiance pour le zèle des deux juges contre la nouveauté;
 « mais oserai-je, madame, achever de parler sans réserve? Rien ne seroit
 « plus digne d'un grand et pieux cardinal, que de compter pour rien quel-
 « ques termes mal choisis; il pouvoit oublier la forme pour aller droit au
 « fond, et négliger les ménagements dus à sa personne, pour se hâter de sa-
 « crifier tout à la foi en péril.

« Vous m'apprenez, madame, qu'on a assuré M. le cardinal de Noailles que
 « j'ai eu part aussi au mandement des deux évêques, et qu'il ne s'est rien
 « fait sur ce sujet que de concert avec moi. Non, je n'ai eu aucune part à ce
 « mandement; si j'y avois part, je le dirois sans embarras: les deux évêques
 « ne m'ont point consulté sur cet ouvrage: il n'y a eu aucun concert entre
 « eux et moi: je n'ai vu ce mandement que comme le public et après son
 « impression, et je n'ai même commencé à le lire que quand l'éclat a été
 « fait; jusque-là, mes occupations m'en avoient ôté le loisir. On peut conclure
 « de ces faits que M. le cardinal de Noailles doit, pour son repos, être en
 « garde contre les geus qui travaillent à l'aigrir par des rapports mal fon-
 « dés. Voilà, madame, les deux points sur lesquels vous m'avez pressé de
 « répondre par *oui* et par *non*. Je viens de le faire: il me reste à vous rendre
 « compte de mes dispositions pour l'avenir. J'avoue que je suis opposé à la
 « doctrine du P. Quesnel, que les évêques ont condamné; et même à celle de

¹ Louis Habert, docteur de Sorbonne, né à Blois, mort à Paris le 7 avril 1718, âgé de 83 ans.

« la *Théologie* de M. Habert, qui a été dénoncée. Comme je veux toujours agir
 « avec la droiture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir, madame, que je
 « me crois obligé en conscience de demeurer entièrement libre de faire, en
 « toute occasion, ce qui me paroîtra nécessaire contre le progrès de ces nou-
 « veautés : nulle raison humaine ne peut me lier les mains dans le pressant
 « danger de la foi.

« Je n'ose espérer que M. le cardinal de Noailles se rapproche véritable-
 « ment de moi, pendant qu'il me saura attaché à des pensées si contraires
 « aux siennes et toujours prêt à contredire, s'il le faut, les gens qu'il estime.
 « Il ne manquera pas de croire que *j'agis de concert* avec ses adversaires
 « pour lui procurer des *mortifications* : il sera même beaucoup plus piqué de
 « ce qu'il croira que j'aurai fait contre lui, après une réunion, qu'il ne le
 « peut être, si elle ne se fait pas dans cette conjoncture ; ainsi, vous travail-
 « lerez sur un fondement ruineux ; les éclaircissements mêmes seront inu-
 « tiles, parce que je ne pourrai pas accommoder mes préjugés aux siens, ni
 « tolérer ce qu'il autorisera. Ne dois-je pas, madame, prévoir cet inconvé-
 « nient et vous en avertir de bonne foi ?

« Je ne songe néanmoins à attaquer M. le cardinal ni directement ni indi-
 « rectement ; j'en suis plus éloigné que jamais dans la conjoncture pré-
 « sente ; je garde depuis longtemps un profond silence, et je diffère même
 « de répondre à ce que le Père Quesnel a écrit contre moi, de peur que le
 « lecteur malin ne s'imagine en trevoir, dans ma réponse, quelque trait qui
 « puisse retomber sur ce que je respecte ; mais enfin, je ne puis en con-
 « science ni me lier les mains, ni espérer que je ne blesserai point un cœur
 « déjà malade, quand j'écrirai selon mes préjugés contre les siens, quoique
 « je n'écrive rien contre lui. Ainsi, quand même vous le détermineriez à
 « faire quelque démarche pour me rendre son amitié, les suites renouvel-
 « leroient bientôt malgré moi ses peines.

« Il est vrai, madame, que je pousserois jusqu'aux dernières bornes, dans
 « mon procédé, les marques de respect, les égards et les ménagements dus
 « à sa personne. Il n'y a rien de dur et de violent que je ne prisse sur moi,
 « pour ne donner jamais une scène au monde par une dispute avec M. le
 « cardinal de Noailles ; mais en évitant cette extrémité, je ne laisserai pas de
 « le blesser, en réfutant une doctrine qu'il croit pure et des auteurs qu'il pro-
 « tège. Le monde s'apercevra de cette contrariété de sentiments, et ceux qui
 « seroient très-fâchés de le voir se rapprocher de moi, se serviroient des
 « discours du public pour l'indisposer. Ne vaut-il pas mieux attendre que
 « l'orage cesse pour faire alors quelque chose de sûr et de constant, et pour
 « ne nous exposer point aux mécomptes que je crains ? Ayez la bonté, s'il
 « vous plaît, madame, d'y penser.

« En attendant, je demeurerai plein d'une très-sincère impatience de voir
 « ce qui est à désirer. Loin d'être *un des principaux mobiles des mortifications*,
 « je voudrois pouvoir procurer à M. le cardinal de Noailles un repos parfait.
 « Notre réunion même n'a aucun besoin qu'on la commence de mon côté. Je
 « la porte tous les jours à l'autel au fond de mon cœur ; Dieu sait les vœux
 « que je fais pour celui qui me croit si opposé à ses intérêts. Je serai mainte-
 « nant encore plus zélé pour son service que je ne l'aurois été autrefois.

« Je sais qu'on me dépeint comme un homme extrême en tout ; mais j'ose
 « dire qu'on me connoît mal : je ne rejette aucune des opinions autorisées

« dans les anciennes écoles ; je suis seulement opposé à celles que le parti
 « de Jansénius a introduites presqu'en nos jours, et qu'on ne peut tolérer
 « sans laisser éluder les décisions de l'Eglise : d'ailleurs, je ne cherche que
 « la paix et l'union.

« Je ne sais, point, madame, ce que vous entendez par ces paroles : *Il s'est
 « mêlé bien des gens dans cette affaire, que vous croyez peut-être plus de vos
 « amis qu'ils ne le sont.* Je m'attache aux choses sans rien attendre des hom-
 « mes ; je tâche d'être vrai avec eux, et de me consoler quand ils ne le sont
 « pas avec moi : un homme sans intérêt mondain est moins trompé qu'un
 « autre.

« Pardon, madame, d'une si longue et si triste lettre ; vous pouvez juger,
 « par la manière dont j'y épanche mon cœur, avec quel zèle et quel respect
 « je vous suis dévoué pour le reste de ma vie. »

On ne peut qu'applaudir au sentiment de délicatesse qui avoit porté la maréchale de Noailles à ne renouveler ses démarches auprès de Fénelon, qu'après la mort de M. le duc de Bourgogne. Il lui convenoit, comme elle le faisoit entendre dans sa lettre, qu'on ne pût attribuer un procédé honnête de sa part, à aucun motif d'intérêt, d'ambition ou de prévoyance ; mais elle avoit mal jugé Fénelon, si elle avoit présumé, qu'en perdant son seul et principal appui, il se montreroit plus flexible à des avances que des considérations d'un ordre supérieur l'avoient déjà forcé à rejeter ou à éluder : d'ailleurs, le moment n'étoit pas heureusement choisi pour persuader Fénelon que le cardinal de Noailles désiroit sincèrement de se réunir à lui. Ce prélat venoit tout récemment de faire, contre l'archevêque de Cambrai, un acte d'hostilité de la nature la plus choquante.

Le mémoire que le Roi avoit remis au cardinal de Noailles, portoit : « Que l'intention de Sa Majesté étoit qu'il s'expliquât contre
 « le jansénisme, d'une manière assez claire et assez forte, pour que
 « personne n'osât plus à l'avenir l'en soupçonner avec fondement ;
 « elle désiroit en même temps que le cardinal lui communiquât
 « l'ordonnance qu'il rendroit à ce sujet, pour qu'elle pût prendre
 « l'avis de personnes éclairées et désintéressées ».

Le cardinal avoit fait une réponse au mémoire du Roi ; et par cette réponse, il se refusoit à tout ce qu'on lui demandoit. Mais ce qui pouvoit paroître encore plus offensant peut-être, c'est qu'il avoit eu le tort inexcusable de publier ou de laisser publier sa réponse à des invitations que le Roi avoit eu la bonté de lui faire dans le secret de la confiance ; enfin, par une indiscretion qui étoit hors de toute mesure, il s'étoit permis de pressentir le secret du Roi *sur le choix des personnes éclairées et désintéressées dont Sa Majesté se proposoit de prendre l'avis.* Le cardinal faisoit connoître qu'il ne

doutoit point que ces *personnes* ne fussent l'évêque de Meaux (Bissy), et le curé de Saint-Sulpice (Lachétardie), et il ajoutoit avec amertume « que communiquer cette ordonnance à l'évêque de Meaux, « c'étoit la communiquer aux Jésuites et à l'archevêque de Cambrai ». Si le cardinal étoit sincèrement persuadé de ce qu'il disoit, on doit seulement en conclure qu'il jugeoit bien mal les hommes et les circonstances : en effet, c'étoit les ignorer entièrement, que de supposer que l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy, fût tenté d'appeler un tiers à une négociation qui l'établissoit en relation directe avec le Roi, et surtout un tiers aussi peu agréable au Roi que l'archevêque de Cambrai. Si, au contraire, le cardinal de Noailles n'avoit hasardé cette conjecture que pour se donner la liberté de dénoncer au Roi et au public l'archevêque de Cambrai comme son ennemi personnel, c'étoit donner à Fénelon un motif bien légitime de se méfier de la sincérité des avances que la maréchale de Noailles s'étoit chargée de faire en son nom. On ne doit donc pas être surpris de la résistance qu'elle éprouva à les faire accueillir.

En se refusant à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du Père Quesnel, le cardinal de Noailles avoit déclaré qu'il préféreroit de se soumettre à la décision du Pape. En conformité du vœu du cardinal lui-même, Louis XIV requit le pape Clément XI de prononcer son jugement ; l'examen du livre du Père Quesnel traina en longueur à Rome plus d'un an ; et ce ne fut que le 8 septembre 1713 que le Pape rendit la fameuse constitution *Unigenitus*, qui a été la cause ou le prétexte de tant de troubles. Comme elle précéda de très-peu de temps la mort de Fénelon, nous réservons, à cette époque, le compte que nous aurons à rendre des derniers actes de l'épiscopat de l'archevêque de Cambrai, relativement aux affaires générales de l'Eglise de France.

LIVRE SEPTIÈME.

I.

Lettres et Mémoires politiques de Fénelon.

Les nouveaux rapports sous lesquels nous allons considérer Fénelon n'avoient pu encore être présentés au public ; de justes considé-

rations n'avoient pas permis aux historiens de l'archevêque de Cambrai, de faire usage d'un grand nombre de pièces manuscrites qu'ils avoient à leur disposition. Ces considérations ne subsistent plus : il est même aujourd'hui d'autant plus nécessaire de faire connoître toute la sagesse des principes politiques de Fénelon, que ses admirateurs et ses censeurs paroissent s'être également mépris dans l'objet de leurs louanges et dans les motifs de leur censure. Les uns et les autres ont jugé la politique de Fénelon sur celle du *Télémaque*. Ils n'ont pas vu, ou n'ont pas voulu voir qu'un ouvrage, qui n'avoit pour but que d'inspirer à un jeune prince des sentiments vertueux et des principes de justice, n'étoit pas un code de lois politiques, ni un plan d'administration convenable à nos gouvernements modernes.

De cette méprise sont venus les éloges outrés qu'ont donné à la *philanthropie* de Fénelon quelques écrivains qui cherchoient à se parer de son nom pour décrier toutes les institutions existantes, et les préventions peu fondées de ceux qui ont affecté de ne voir, dans le *Télémaque*, que les rêves d'une imagination brillante. Mais comment a-t-on pu supposer que Fénelon ait eu l'idée d'offrir, pour modèle de gouvernement, les lois et les réglemens de police de la petite colonie de Salente, au chef d'une nation de vingt millions d'hommes, au petit-fils de Louis XIV, au successeur d'un prince qui avoit donné à l'autorité royale tant de force et d'éclat ; il savoit trop bien que les mœurs, les habitudes, les institutions antiques d'un grand empire auroient toujours résisté à des innovations puériles et dangereuses, aussi opposées à sa pensée qu'à ses vœux. Le *Télémaque* étoit adressé au cœur et à l'âme du duc de Bourgogne ; et la manière dont ce jeune prince avoit saisi la morale de ce bel ouvrage, démontre assez qu'il avoit mieux compris l'esprit qui l'a conçu, que ceux qui ont voulu louer Fénelon de ce qu'il n'a jamais pensé, et le blâmer de ce qu'il n'a jamais proposé : en un mot, les vertus, les talents, les principes du duc de Bourgogne, les espérances qu'il fit briller et les regrets qu'il a laissés, sont le plus beau commentaire du *Télémaque*, et défendent également la mémoire de Fénelon contre une admiration irréflechie et contre des reproches injustes ¹.

¹ M. de Bausset a donné trop peu de place dans son travail à l'*Examen de conscience sur les Devoirs de la royauté*. Cet ouvrage est un des plus remarquables de Fénelon ; c'est là surtout qu'il faut chercher la véritable expression de ses idées politiques. Après y avoir montré en détail le devoir où sont les princes de s'*instruire* de tout ce qui est relatif à leurs fonctions, de *donner le bon exemple* et d'*observer la justice*, il présente les considérations les plus sensées au sujet des relations internationales. M. Gosselin essaie de

Lorsque Fénelon eut ordre de quitter la Cour, aucun revers éclatant n'avoit encore troublé la longue prospérité de Louis XIV. Des guerres dispendieuses et un faste, peut-être excessif, avoient à la vérité contribué à obérer la France. Colbert n'avoit point eu de successeur assez habile pour suppléer, par l'industrie, le commerce et les expédients d'un génie inventif, aux contributions que les peuples n'étoient plus en état de supporter ; mais le traité de Riswich (en 1697) devoit faire espérer que la paix alloit rendre à la France tous ces puissants moyens de prospérité qu'elle doit à son heureuse situation ; la Providence a daigné la favoriser, en la plaçant sous le ciel le plus favorable, et à portée de recueillir tous les avantages que l'intelligence et l'industrie peuvent ajouter aux bienfaits de la nature : heureuse prérogative qui semble lui appartenir exclusivement, et qui doit avertir tous ceux qui sont appelés à la gouverner, que l'esprit de justice, d'ordre et de modération suffit pour l'élever au plus haut degré de puissance et de bonheur !

On pouvoit s'abandonner avec d'autant plus de confiance à l'espoir consolant que la paix de Riswich apportoit à la nation, que Louis XIV, ramené par l'âge et par la religion à des maximes plus saines, étoit désabusé de toutes ses anciennes idées de faste et de magnificence : toutes ses vues tendoient alors à rétablir l'ordre dans ses finances par une sage économie. Il ne plut pas à l'impénétrable Providence d'accorder des succès aux intentions bienfaisantes du monarque. L'Espagne vint se donner à la France, sans que Louis XIV eût désiré ni recherché cet accroissement de grandeur dans sa famille ; il s'étoit même efforcé de prévenir, par des traités de partage sagement conçus et habilement négociés, les longues calamités de la guerre que cette riche succession devoit faire renaitre.

Des événements, que personne n'avoit pu ni prévoir ni prévenir, déconcertèrent toutes les combinaisons de la politique ; et au moment même où un testament solennel vint mettre aux pieds de son petit-fils toutes les couronnes des Espagnes et des Indes, Louis XIV hésita pour accepter ce magnifique présent ; il fallut que de mûres délibérations et des raisons irrésistibles ¹ lui donnassent la triste conviction qu'il ne pouvoit échapper à la nécessité de la guerre, en offrant même de se réduire à la part de cet héritage que les traités lui avoient assurée. Dans cette mémorable délibération, M. de Beau-

montrer que Fénelon ne veut, comme Bossuet, limiter l'autorité du roi que par des conseils consultatifs. Sa thèse de conciliation nous paroît ici moins contestable que quand il l'applique au gallicanisme (A).

¹ Voyez les mémoires de Torcy.

villiers opina pour refuser la succession d'Espagne et s'en tenir au traité de partage. Le duc de Bourgogne fut du même sentiment ; mais leur opinion étoit plutôt le vœu de deux cœurs vertueux, touchés des souffrances du peuple et des malheurs encore plus grands qui menaçoient la France, qu'un avis fondé sur une véritable conviction.

Telle fut la destinée de Louis XIV, que la seule guerre qu'il ne voulut pas faire, fut une guerre juste et inévitable, et que cette guerre fut celle où il éprouva des revers qui mirent la France à deux doigts de sa perte. C'est à l'occasion de cette guerre que nous avons une multitude de lettres et de mémoires entièrement écrits de la main de Fénelon.

Fénelon, étranger à l'ambition pour lui-même, avoit conservé à la Cour un intérêt bien cher dans la personne du jeune prince son élève. Ses relations intimes avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, dont le premier étoit ministre d'Etat, et le second initié au secret des affaires par la confiance de son beau-frère, le mettoient à portée d'exercer une influence d'autant plus utile, qu'elle ne pouvoit être inspirée que par les vues les plus pures et les plus désintéressées. D'ailleurs, la Flandre devint le principal théâtre de la guerre ; et telle fut la gloire de Fénelon, que les généraux françois et les généraux ennemis se disputèrent le mérite de lui montrer des égards, une confiance et une considération bien plus flatteurs pour lui dans son exil, que s'il en eût joui à Versailles.

Ainsi, l'on conçoit que cette partie de la correspondance politique de Fénelon ne doit pas être confondue avec cette foule de mémoires, de plans, de projets, que hasardent sur les affaires publiques des hommes qui n'en connoissent pas même les agents et les ressorts. Les seuls fragments des pièces que nous avons à produire suffiront pour en faire sentir toute l'importance pour cette époque de notre histoire.

Depuis même que Louis XIV eut accepté le testament de Charles II pour son petit-fils, il dut espérer pendant quelque temps qu'il ne seroit point entraîné dans une guerre générale contre toute l'Europe ; il put au moins présumer qu'il n'auroit à lutter que contre la maison d'Autriche, dont les prétentions et les forces ne lui paroissoient pas très-redoutables ; il dut même se confirmer dans cette confiance, lorsque l'Angleterre et la Hollande eurent consenti à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne. En dérogeant ainsi elle-même aux traités de partage qu'elles avoient proposés et garantis, ces deux puissances sembloient avouer que Louis XIV n'avoit pu se

dispenser d'obéir au vœu de la nation espagnole et de son dernier roi ; mais on eut bientôt lieu de juger que cette reconnaissance simulée n'avoit servi que de voile aux projets les plus sinistres contre la France.

II.

Mémoire du 28 août 1701 — Lettre de Fénelon (Manuscrit).

Ce fut dans cet intervalle que Fénelon se hâta de faire passer au duc de Beauvilliers, un mémoire très-étendu dont nous avons le manuscrit original, daté du 28 août 1701¹.

A cette époque, on ne pouvoit plus guère douter que l'Angleterre et la Hollande ne concertassent déjà, avec la maison d'Autriche, le plan de cette grande alliance qui réunit l'année suivante toute l'Europe contre Louis XIV. Fénelon propose plusieurs moyens pour tâcher de détourner l'orage tandis qu'il en étoit encore temps.

Il établit d'abord en principe², que Louis XIV doit être fidèle à l'engagement qu'il a pris avec la nation espagnole, de ne jamais consentir au plus foible démembrement de la succession que son petit-fils venoit de recueillir ; mais il désire que Louis XIV commence par convaincre toutes les puissances de l'Europe, qu'il n'a aucune vue personnelle d'agrandissement pour la France.

Cette opinion, une fois bien établie, donnera au cabinet de Versailles plus de force et de moyens pour repousser toutes les propositions qui auroient pour objet de le faire consentir au sacrifice de quelques parties de la monarchie d'Espagne en faveur de toute autre puissance.

Il expose ensuite l'état où se trouvoit alors la France, et les motifs qui pouvoient fonder les espérances de ses ennemis. Ils se flattoient que la France, épuisée par les guerres précédentes, ne vouloit plus la guerre ; que le repos et la paix lui étoient absolument nécessaires ; que, forcée de porter ses armées loin de ses frontières, elle acheveroit de s'épuiser de troupes et d'argent ; que les peuples des Pays-Bas et du Milanais, accoutumés à la mollesse du gouvernement espagnol, se familiariseroient difficilement avec les formes rapides et absolues du gouvernement françois ; que la France, obligée de dé-

¹ On trouvera encore une exposition des idées politiques de Fénelon, dans une lettre qu'il écrivit au marquis de Louville qui avoit suivi Philippe V à Madrid. Cette lettre contient des conseils pour le jeune roi (A).

² Précis d'un Mémoire de Fénelon sur la succession d'Espagne, du 28 août 1701 (Manuscrits).

fendre un *corps mort*, comme l'Espagne l'étoit alors, seroit accablée de l'excès de ses propres efforts et de l'inertie de la masse qu'elle s'étoit chargée de soutenir, que, plus Philippe V se montreroit docile aux inspirations du roi son aïeul, moins les Esgagnols, jaloux, et ombrageux, consentiroient à se laisser gouverner par le cabinet de Versailles.

Pour parer à tous ces inconvénients, qui n'étoient que trop réels et trop sensibles, Fénelon propose :

1^o De désintéresser entièrement les Hollandois, qui n'avoient d'autres sujets d'inquiétude ni d'autre motif pour entrer dans une alliance contre la France, que la crainte de la voir se mettre en possession des Pays-Bas espagnols : il montre jusqu'à quel degré de puissance les Hollandois s'étoient élevés par leur commerce et leurs richesses, qui les mettoient en état de solder tous les ennemis de la France ; il fait voir comment la liberté de l'Europe paroissoit attachée à l'indépendance de la Hollande : indépendance dont elle ne pourroit plus être assurée, si la France prétendoit s'emparer des Pays-Bas espagnols, malgré toutes les assurances qu'elle avoit données.

2^o Il recommande de ne point exciter la jalousie des Espagnols, en affectant de les gouverner comme des enfants ; ce seroit les décourager et les irriter ; ce seroit offrir au roi Guillaume un prétexte plausible de prétendre que la France et l'Espagne étoient réunies dans les mêmes mains. Il fait une peinture effrayante et même un peu exagérée, des dangers qui pouvoient résulter pour Philippe V et sa famille de cette démangeaison de faire gouverner les Espagnols par des François ; que le parti le plus généreux, comme le plus sûr, étoit de se concilier leur affection et d'éviter de les humilier en leur donnant, comme on l'avoit déjà fait, des ministres et des généraux françois, et jusqu'à une dame d'honneur françoise. L'événement fit voir, dans la suite, combien on auroit prévenu de malheurs et d'embarras, si l'on se fût bien pénétré à Versailles de toute la sagesse de ce conseil : il ajoutoit, qu'on devoit s'attacher à établir, entre la France et l'Espagne, un concert fondé sur la confiance, sur les égards mutuels, sur la conviction de l'intérêt des deux pays ; qu'on devoit surtout être attentif à ne point laisser apercevoir aux Espagnols ces défauts de caractère si communs aux François, et qui les rendent insupportables aux étrangers.

3^o Fénelon blâme la précipitation avec laquelle on a rappelé de Hollande le comte d'Avaux, qui y remplissoit les fonctions d'ambassadeur extraordinaire ; il fait sentir toutes les conséquences de cette

fausse mesure qui laissoit aux ennemis de la France une entière liberté de s'emparer des résolutions de la Hollande, et de les diriger au gré de leur passion et de leur intérêt.

4^o Il propose d'employer toutes les forces de la France à empêcher que les Impériaux ne s'établissent en Italie, dans le Milanais. Il croit que c'est le seul point où l'on puisse faire la guerre avec vigueur et succès, sans alarmer la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande ; que ce seroit le moyen le plus sûr de convaincre ces deux nations, que la France n'a aucun projet d'agrandissement, et qu'elle est fort éloignée de menacer l'indépendance des Hollandois ; que ces deux nations étant ainsi rassurées contre l'ambition de la France, et n'ayant d'autre intérêt que celui de leur commerce, qui est toujours compromis par la guerre, seroient moins disposées à seconder la haine et la politique du roi Guillaume ; que la santé de ce prince étant alors assez chancelante, on devoit désirer que, s'il venoit à mourir, l'Angleterre et la Hollande ne fussent pas encore engagées dans une alliance avec la maison d'Autriche.

Enfin, il recommande de chercher à s'assurer de la neutralité des princes d'Allemagne par toutes sortes de moyens, et même par des subsides très-abondants ; de n'entretenir en Allemagne qu'un corps de troupes pour soutenir les princes neutres et pour observer les mouvements de l'Empereur. Il rappelle qu'en donnant ces subsides il faut éviter, autant qu'on le pourra, les grands inconvénients qui peuvent en résulter, tels que de favoriser un prodigieux écoulement de numéraire hors de la France, d'engager les princes que l'on soudoie à désirer la prolongation de la guerre, et d'inspirer à ceux que l'on ne soudoie pas la pensée de se rendre nécessaires en menaçant de se ranger du côté des ennemis. Pour échapper à ces inconvénients, il invite le ministère à n'accorder de subsides qu'aux plus puissants et à n'en accorder qu'autant que l'utilité ou la nécessité en sera clairement démontrée.

D'après ces premières vues générales, Fénelon croit que, pour commencer à bien établir dans l'Europe l'opinion de la politique désintéressée de la France, il faudroit que les troupes françoises évacuassent les Pays-Bas espagnols, et que le roi d'Espagne en confiât la garde à des troupes wallones ou suisses, qui seroient directement aux ordres de Philippe V, et que Louis XIV soudoieroit en secret ; que la France pourroit faire cette offre, à condition que la Hollande s'engageroit de son côté à n'entrer dans aucune ligue avec l'Empereur ; mais qu'il ne faudroit présenter cette proposition que d'une manière digne, convenable, et qui ne parût pas une rétractation de

la faute qu'on avoit commise en rappelant le comte d'Avaux ; que quand même cette offre ne seroit pas acceptée, il n'en faudroit pas moins s'occuper à rappeler, dans les Pays-Bas françois, les troupes du Roi qui sont dans les Pays-Bas espagnols ; qu'il en résulteroit deux avantages : le premier, de rétablir un peu de vie et de commerce dans la Flandre françoise ; et le second, de rassurer les Hollandois, en cessant de les alarmer par cet amas immense de soldats, d'officiers généraux, de munitions, et par des constructions qui coûtoient des sommes incalculables ; qu'on pourroit aussi achever de gagner les Hollandois, en leur faisant proposer par le roi d'Espagne l'échange de la Gueldre espagnole contre Maëstricht ou telle autre place ; que ce ne seroit point là un démembrement, mais un simple échange.

Fénelon observoit avec raison, que jusqu'alors on avoit fait trop ou trop peu ; qu'il falloit d'abord accabler les Hollandois, ou ne pas leur inspirer de la méfiance. Il revenoit à prouver que c'étoit principalement à la guerre d'Italie qu'on devoit s'attacher, pour chasser les impériaux du Milanais, les obliger à rentrer en Allemagne, et replacer ainsi le théâtre de la guerre chez les ennemis eux-mêmes.

Plus on lit ce mémoire, plus on reste convaincu que les conseils qu'il renfermoit étoient les plus utiles et les plus convenables à cette circonstance. Il est même assez vraisemblable que M. de Beauvilliers seroit parvenu, en les présentant comme ses propres idées, à les faire goûter au Roi et à ses ministres, si, peu de temps après, Louis XIV n'eût pas fait la faute inexcusable de reconnoître, pour roi d'Angleterre, le fils de Jacques II¹, malgré les engagements qu'il avoit contractés par le traité de Riswick. Cette générosité impolitique souleva contre lui l'Angleterre, associa la nation tout entière à la haine de Guillaume III, et la précipita, ainsi que la Hollande, dont il dispoit en maître absolu, dans les vastes projets qu'il avoit conçus contre la France. La mort de ce monarque, qui suivit de près cet événement², ne changea rien aux dispositions des Anglois et des Hollandois, et ils se réunirent à l'Empereur pour déclarer la guerre à la France.

Dans une situation aussi critique et qui donnoit une nouvelle force aux affaires, Fénelon crut devoir adresser un second mémoire à M. de Beauvilliers³. Les quatre premières pages de ce mémoire, écrit en entier de la main de Fénelon, manquent aux manuscrits qui nous

¹ Jacques II mourut le 16 septembre 1701.

² Guillaume III mourut le 19 mars 1702.

³ Second Mémoire de Fénelon de 1702. (Manuscrits).

ont été confiés ; mais il a certainement été rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le roi d'Espagne devoit passer en Italie pour y commander les armées combinées, et avant que le duc de Savoie se fût déclaré contre la France.

On y voit combien Fénelon redoutoit le caractère ambitieux de Victor-Amédée ; et on peut juger de la nature de ses craintes par les précautions qu'il recommande pour la sûreté de la personne et de la vie du roi d'Espagne.

On doit croire que Victor-Amédée étoit incapable d'un crime ; mais il ne tarda pas à justifier en partie les soupçons de Fénelon, en trahissant le Roi auquel il s'étoit allié, et en prenant les armes contre ses deux gendres.

Fénelon avoit été le précepteur de Philippe V : ce jeune roi, qui montra si peu d'action sur le trône, étoit remarquable par une intrépidité héroïque dans un jour de bataille. Fénelon avoit démêlé, dès son enfance, cette partie de son caractère. « Je connois l'ardeur
« du jeune roi, écrivoit-il ; il est capable de s'exposer sans mesure,
« de ne voir plus devant lui, et de hasarder tout, quoi qu'on puisse
« lui dire, dès qu'il sera embarqué et échauffé dans une occasion. Jugez combien il sera facile à des gens malins et artificieux de le pousser pour le faire périr. » Peu s'en fallut que ce que Fénelon avoit paru redouter ne se réalisât peu de mois après la date de ce mémoire. Philippe V resta, pendant tout le combat de Luzara¹, exposé au feu d'une batterie ennemie, sans laisser seulement apercevoir sur son visage la plus légère impression d'inquiétude ou d'embarras.

Dans la revue des différents généraux françois auxquels il étoit question de confier le commandement des armées, on observe avec peine, en relisant ce mémoire de Fénelon, combien les bons généraux, les généraux universellement estimés des officiers et des soldats, étoient devenus rares, malgré les guerres continuelles qui avoient rempli tout le règne de Louis XIV. C'étoit à la même époque que madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles : « Nous avons
« des courtisans, et pas un capitaine. » Les jugemens de Fénelon sur quelques-uns d'entre eux paroîtront peut-être sévères ; mais si l'on interroge avec attention les mémoires des contemporains, on verra qu'ils ne sont que justes : on doit même être étonné de la sagacité avec laquelle il avoit su, du fond de la retraite où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, discerner les vertus, les qua-

¹ 15 août 1702.

lités et les défauts de tant d'hommes, dont son état et ses occupations paroissoient peu le rapprocher. Il n'est pas un seul de ses jugements que l'histoire et la postérité n'aient confirmés.

Fénelon témoigne dans ce mémoire un vif désir de voir employer d'une manière digne de sa naissance, ce jeune prince de Conti que les exploits les plus brillants, de grands talents et la voix publique appeloient depuis longtemps au commandement des armées, et qui en fut toujours exclus par le profond ressentiment qu'avoit laissé, dans le cœur de Louis XIV, le souvenir d'un seul acte de désobéissance.

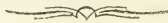
Il recommande avec soin qu'on évite d'associer M. de Vendôme à M. le duc de Bourgogne dans la même armée. Tous les malheurs de la campagne de Lille en 1708 prouvèrent dans la suite combien étoit juste la prévoyance de Fénelon. Ce n'est pas qu'il ne rendit justice à la valeur du duc de Vendôme et à son génie naturel dans un jour de bataille; mais, comme Fénelon l'observe dans le mémoire dont nous donnons le précis, « on avoit tout à redouter de son esprit roide, opiniâtre et hasardeux. »

III.

Du maréchal de Catinat.

Fénelon insistoit surtout avec ardeur pour qu'on employât le maréchal de Catinat, dont l'absence des armées se fit si cruellement remarquer dans la suite pour la gloire de la France, et qu'on eut la coupable obstination de laisser dans une inaction plus honteuse pour l'honneur du nom françois que pour ce grand homme lui-même. On voit, par la manière dont Fénelon s'exprime dans ce mémoire et dans quelques-unes de ses lettres, la profonde estime qu'il avoit pour le maréchal de Catinat. Il existoit en effet bien des rapports touchants entre ces deux âmes vertueuses, malgré le contraste de leurs manières et de leurs formes extérieures.

Par une triste conformité, l'un et l'autre eurent le malheur de rencontrer des ennemis puissants qui redoutoient leur ascendant; l'un et l'autre finirent leur honorable carrière dans la retraite, bien moins à plaindre sans doute que le prince dont on avoit surpris l'opinion et aigri les préventions.



IV.

Du maréchal de Villeroy.

Fénelon prévoyoit avec douleur que, tandis qu'on négligeoit les services de Catinat, on céderoit à *la crainte de contrister* le maréchal de Villeroy, et qu'on sacrifieroit le sort des armées et le salut de la France à une si frivole considération : c'est en effet ce qui arriva, quoique l'imprudence avec laquelle il s'étoit laissé surprendre à Crémone, eût assez démontré qu'il n'avoit ni les talents d'un général, ni la confiance des soldats.

Mais l'objet sur lequel Fénelon insiste avec le plus de vivacité dans ce mémoire, est le défaut de convenance et l'espèce d'ignominie qu'il y auroit à laisser M. le duc de Bourgogne dans une honteuse oisiveté à Versailles, tandis que le roi d'Espagne, son frère, étoit à la tête d'une armée en Italie; qu'on annonçoit que l'Empereur envoyoit son fils, le roi des Romains, commander sur le Rhin, et que Guillaume III, déjà mourant, se flattoit encore d'être en état de porter la guerre dans les Pays-Bas. Il revenoit à demander qu'on associât M. de Catinat au duc de Bourgogne dans le commandement de l'armée : c'étoit, de tous les généraux qui existoient, le seul qui inspirât une entière confiance à Fénelon. « Dans la disette des sujets ¹ où nous sommes, le maréchal de Catinat ne doit pas être laissé « en arrière. Quand même il auroit fait bien des fautes ², ce que je « ne sais pas, il faudroit en juger par comparaison aux autres, et « malheureusement il ne sera toujours que trop estimable par cet « endroit-là ».

Fénelon n'eut pas la satisfaction de voir ses vœux entièrement accomplis. Louis XIV, à la vérité, donna en 1702 une armée à commander à M. le duc de Bourgogne, mais il n'employa point Catinat.

V.

Fénelon et M. le duc de Bourgogne.

On voit, dans toutes les lettres de Fénelon, l'intérêt avec lequel, du fond de sa retraite, il surveilloit tous les détails de la conduite de

¹ Mémoires manuscrits.

² Les courtisans avoient attribué aux fautes du maréchal de Catinat les malheurs de la campagne d'Italie en 1701.

M. le duc de Bourgogne. C'étoit sur la tête de ce jeune prince que reposoient toutes ses espérances pour le bonheur de la France ; et toutes les instructions qu'il lui transmettoit par M. de Beauvilliers, respirent la tendresse d'un père et la sincérité d'un ami fidèle et vertueux.

VI.

Lettre du 30 novembre 1699. (Manuscrit).

« J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, écrivoit Fénelon à
 « M. de Beauvilliers, nonobstant ses défauts les plus choquants. Je
 « vous conjure de ne vous relâcher jamais de votre amitié pour lui ;
 « supportez-le sans le flatter ; avertissez-le sans le fatiguer ; et bor-
 « nez-vous aux occasions et aux ouvertures de providence, aux-
 « quelles il faut être fidèle. Dites-lui les vérités qu'on voudra que
 « vous lui disiez ; mais dites-les lui courtement, doucement, avec
 « respect et avec tendresse. *C'est une providence que son cœur ne se*
 « *tourne point vers ceux qui auroient tâché d'y trouver de quoi vous*
 « *perdre.* Qu'il ne vous échappe pas, au nom de Dieu ; s'il faisoit
 « quelque faute, qu'il sente d'abord en vous un cœur ouvert comme
 « un port dans le naufrage. *Inspirez-lui une piété douce, commode,*
 « *simple, exacte, ferme, sans être ni âpre ni scrupuleuse sur les minu-*
 « *ties: il n'y a que l'imperfection qui exige la perfection avec âpreté.* »

Louis XIV donna, en 1702, le commandement de l'armée de Flandre au duc de Bourgogne, et chargea le maréchal de Boufflers de le diriger par ses leçons et ses exemples. Le jeune prince devoit nécessairement passer par Cambrai pour se rendre à sa destination ; il demanda avec empressement au Roi, son aïeul, la permission de voir à son passage son ancien précepteur ; Louis XIV y consentit, mais à une condition qui déceloit toute la vivacité de ses premiers ressentiments contre l'archevêque de Cambrai, ainsi que l'opinion qu'il avoit de son ascendant sur son jeune élève, M. le duc de Bourgogne se hâta d'instruire Fénelon de la permission qu'il avoit obtenue et de la restriction qu'on y avoit mise.

VII.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 25 avril 1702. (Manuscrit).

— *Lettre du même au même. (Manuscrit).*

A Péronne, le 25 avril 1702.

« Je ne puis me sentir si près de vous sans vous en témoigner ma
 « joie, et en même temps celle qui me cause la permission que le

« Roi m'a donnée de vous voir en passant ; *il y a mis néanmoins*
 « *la condition de ne vous point voir en particulier.* Je suivrai cet
 « ordre, et néanmoins je pourrai vous entretenir tant que je vou-
 « drai, puisque j'aurai avec moi Saumery, qui sera *le tiers de notre*
 « *première entrevue après cinq ans de séparation.* C'est assez vous
 « en dire de vous le nommer, et vous le connoissez mieux que moi
 « pour un homme très-sûr, et qui plus est fort votre ami. Trouvez-
 « vous donc, je vous prie, à la maison où je changerai de chevaux,
 « sur les huit heures ou huit heures et demie. Si par hasard trop
 « de discrétion vous avoit fait aller au Cateau, je vous donne le ren-
 « dez-vous pour le retour, en vous assurant que rien n'a jamais pu
 « diminuer ni ne diminuera jamais la sincère amitié que j'ai pour
 « VOUS ».

Louis.

Ce n'étoit pas sans raison que le duc de Bourgogne s'étoit méfié de la délicate circonspection de Fénelon, et qu'il avoit prévu qu'elle le porteroit peut-être à s'éloigner de Cambrai au moment où il y arriveroit pour éviter de le compromettre et de se compromettre lui-même auprès du Roi. Il avoit fait en effet toutes ses dispositions pour ne pas se trouver à Cambrai au passage du duc de Bourgogne, et il étoit au moment d'en partir lorsqu'un courrier vint lui apporter la lettre du jeune prince. Nous trouvons cette circonstance dans une lettre latine ⁴ de l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli. Cette entrevue fut courte et gênée par la présence des militaires et des magistrats que le respect et le devoir avoient attirés à la maison où le duc de Bourgogne étoit descendu. Le jeune prince ne voulut point contrevénir aux ordres qu'il avoit reçus, et n'osa se permettre d'en-

⁴ Dux Burgundiæ, indolis egregiæ, perspicacis ingenii, et sinceræ in Deum pietatis princeps, magistrum plurimi facit, et constantissime amat. Cum autem profecturus esset in Belgium, regem avum exoravit, ut sibi liceret hunc in itinere videre et alloqui; annuit rex, suapte natura benignus, et sola adversariorum instigatione male affectus in præsulem. Sed timuit princeps ne antistes in perlustrandis suæ diocæsesos parochiis frequens tum temporis Cameraco forsân abesset; neque frustra, namque jamjam proficiscebatur. Subito Cameracum advenit nuntius, quem princeps ex itinere jam incepto *Veredanis* (Péronne) celerrime præmiserat, ut epistolam propria manu scriptum ad archiepiscopum ferret. Vetabat regis discipulus ne præsul verecundius abscederet. Asseverabat dulcissimis vocibus se illius videndi desiderio flagrare. Transiit, vidit et allocutus est, sed parce ac palam, ne recrudescerent adversariorum iræ. Hoc nuntium, longe lateque sparsum jucundissime audivit et Belgium, et Lutetia et Gallia omnis. Singuli quippe cordati homines id optime factum prædicant, et summæ ac principis laudi ducunt. Soli adversarii hoc indigno animo tulisse videntur.

tretenir Fénelon en particulier. Cette contrainte lui inspira une espèce de réserve qui parut affliger tous les spectateurs ; ce ne fut qu'au moment où l'archevêque de Cambrai présenta la serviette à M. le duc de Bourgogne pour se laver les mains, que le jeune prince, en élevant la voix de manière à être entendu de tout le monde, adressa à Fénelon ces paroles remarquables, qui disoient tant de choses en si peu de mots : « *Je sais ce que je vous dois, vous savez ce que je vous suis* ».

La campagne de 1702 ne produisit aucun événement remarquable en Flandre, quoique M. le duc de Bourgogne eût à combattre le fameux Marlborough. Ce général vint prendre le commandement de l'armée des alliés, et faire le premier essai de son talent pour la guerre, qui l'éleva si rapidement au rang des plus grands capitaines. Cependant, M. le duc de Bourgogne, selon le témoignage d'un officier distingué⁴ employé dans cette armée, « fit voir dans cette première campagne toute la valeur, la fermeté et l'habileté qu'on n'acquiert d'ordinaire que par l'expérience d'un grand nombre d'années ; il charma les officiers et les soldats par ses attentions pour eux, et par des manières gracieuses accompagnées de toutes sortes de marques de bonté. »

Un témoin encore plus imposant que le marquis de Quincey, le maréchal de Berwick, rapporte dans ses *Mémoires*, en parlant d'une action distinguée où le duc de Bourgogne, à la tête de son armée, poursuivit pendant deux lieues les ennemis jusque sous les remparts de Nimègue, « que cette journée fut aussi brillante que singulière ; car c'est une chose sans exemple, dit-il, qu'une armée en ait couru une autre pendant deux lieues et l'ait culbutée dans le chemin couvert d'une place, presque sans coup férir. »

Louis XIV, voyant qu'à la fin de cette campagne les ennemis s'attachoient à former des sièges qui ne promettoient rien de décisif, et qui n'offroient à son petit-fils aucune occasion de se signaler, crut devoir le rappeler à Versailles vers les premiers jours de septembre. M. le duc de Bourgogne craignit de réveiller la jalousie des ennemis de Fénelon, et de donner de l'ombrage au Roi son grand-père, en paroissant rechercher une seconde entrevue avec lui à son passage à Cambrai ; il lui écrivit de Malines, le 6 septembre 1702 :

« Je ne saurois repasser à portée de vous sans vous témoigner le déplaisir que j'ai de ne point user de ma permission, et de ne point vous revoir, ainsi que je l'avois espéré. Cette ettre vous

⁴ Mémoires militaires du marquis de Quincey.

« sera rendue par un moyen sûr ; ne chargez point de réponse par
 « écrit celui qui vous la rendra, *et si vous n'en faites, que ce soit*
 « *par M. de Beauvilliers, et sans y mettre de dessus.* Je vous prie
 « d'être persuadé de la continuation de mon amitié pour vous, qui
 « assurément ne peut être plus vive, et qui a toujours été telle,
 « comme je ne crois pas que vous en doutiez, et de vous ressou-
 « venir incessamment de moi dans vos prières. *Peut-être sera-t-il*
 « *encore mieux que je ne vous voie pas la veille ou le jour même*
 « *que j'arriverois à Versailles ; cela n'est pas la même chose quand*
 « *on doit être quelque temps dehors, et les idées sont plus effacées.*
 « Adieu, mon cher archevêque ; *il n'est pas besoin de vous recom-*
 « *mander le secret sur cette lettre, ni de vous assurer de la tendre*
 « *amitié que je conserverai en Dieu pour un homme à qui j'ai tant*
 « *d'obligations qu'à vous.* »

LOUIS.

On voit jusqu'à quel point le duc de Bourgogne redoutoit les sinistres interprétations qu'on pouvoit donner aux témoignages les plus indifférents de son intérêt pour l'archevêque de Cambrai. Fénelon ne reçut point à temps cette lettre ; et prévenu que le prince alloit descendre à la poste de Cambrai, il s'y rendit pour remplir un devoir que la bienséance seule lui auroit prescrit, indépendamment de tout autre motif. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers.

VIII.

Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 7 septembre 1702. — Du même au même, 27 janvier 1703 (Manuscrit).

« J'ai vu notre cher prince un moment ; il m'a paru engraisé,
 « d'une meilleure couleur, et fort gai ; il m'a témoigné en peu de
 « paroles la plus grande bonté ; *il a beaucoup pris sur lui en me*
 « *voyant ; il me semble que je ne suis touché de tout ce qu'il a fait*
 « *pour moi que par rapport à lui, et au bon cœur qu'il montre par-*
 « *là.* Il m'avoit écrit de Malines, par M. Denonville, une lettre que
 « celui-ci m'a rendue depuis le passage du prince. *Je garderai là-*
 « *dessus le plus profond secret.* Je ne saurois recevoir tant de mar-
 « ques de sa bonté sans lui en témoigner ma reconnoissance, en lui
 « retraçant la conduite qu'il doit tenir, et en lui rappelant toujours

« ce qu'il me semble qu'il doit à Dieu. Vous devez redoubler de « fidélité pour le secourir sans timidité ni empressement naturel. »

La manière dont M. le duc de Bourgogne s'étoit conduit pendant la campagne de 1702, lui avoit concilié l'estime générale ; il avoit fait voir, dans toutes les occasions où il s'étoit trouvé, qu'on peut allier les vertus militaires aux vertus austères de la religion ; en un mot, il avoit condamné au silence ses vils détracteurs, qui s'attachoient à le représenter comme un prince dont l'esprit et le caractère étoient rétrécis par les pratiques minutieuses d'une dévotion puérile et exagérée.

Fénelon craignit qu'il ne se laissât séduire par des témoignages équivoques d'un faux enthousiasme ; il écrivit à M. de Beauvilliers :

« Ayez soin de l'intérieur encore plus que de l'extérieur de M. le « duc de Bourgogne, afin que les goûts naturels, la vivacité de ses « passions, et le torrent du monde ne l'entraînent pas. Je ne lui « compte pas tant d'avoir méprisé le monde, qui étoit contre lui, « que je lui compterois de vivre détaché du monde, quand le monde « lui applaudit et le recherche avec empressement ; il faut bien faire « pour le monde, sans y tenir, et c'est de quoi on ne vient point à « bout, si Dieu ne le soutient par sa main toute-puissante. Qu'y a- « t-il de plus flatteur que d'être né un si grand prince, et cependant « de ne devoir les hommages du public qu'à sa bonne conduite et à « ses talents, comme si on étoit un simple particulier ? Mais quel « malheur si on s'appuyoit sur ce foible roseau ! L'estime des « hommes vains est vaine, et elle se perd en un jour. Si ce prince « étoit livré à son propre cœur, loin de Dieu et de l'ordre des grâces « qu'il a éprouvées, tout se dessécheroit pour lui, et le monde « même, qui lui auroit fait oublier Dieu, serviroit à Dieu d'instru- « ment pour se venger de son ingratitude. J'aimerois mieux mourir « que d'apprendre jamais une si déplorable nouvelle ; il est certain « qu'en manquant à Dieu, il tomberoit dans un état où il manque- « roit ensuite bientôt au monde, et où le monde se dégoûteroit « promptement de lui. »

On s'attendoit qu'en 1703, M. le duc de Bourgogne commanderoit l'armée de Flandre comme l'année précédente ; on préféra de le nommer généralissime de l'armée d'Allemagne. Ce qui surprit le plus dans cette disposition, c'est que cette armée étoit très-foible, composée en grande partie de nouvelles levées, et ne paroissoit pas offrir des moyens suffisants pour tenter quelque entreprise importante. On crut assez généralement que le motif secret de ce changement de destination avoit été de suspendre entre le duc de Bour-

gogne et Fénelon ces relations de confiance et d'intimité, qu'il leur étoit plus facile d'entretenir, loin de la surveillance de la Cour, pendant le séjour du prince dans les Pays-Bas.

Heureusement pour le duc de Bourgogne, on lui donna, pour le seconder dans ses opérations militaires, le maréchal de Vauban, qui, seul, pouvoit suppléer au défaut d'une armée plus considérable. Aussi cette campagne fut-elle aussi honorable par la prise importante du Vieux-Brisach, que par l'espèce d'audace que le jeune prince mit à s'exposer à tous les périls. Le Vieux-Brisach avoit appartenu à la France, et le maréchal de Vauban étoit parvenu à le rendre presque imprenable par les fortifications dont il l'avoit environné. Le maréchal de Vauban se trouvoit alors appelé à employer les ressources de son génie pour renverser les remparts que son génie avoit créés. Ce fut à cette occasion qu'il dit à M. de Bourgogne : « On ignore, Monseigneur, si vous savez prendre les villes que j'ai fortifiées ; vous allez nous l'apprendre. »

IX.

Trait de clémence de M. le duc de Bourgogne.

Ce fut pendant le siège du Vieux-Brisach, que le duc de Bourgogne eut occasion de montrer que les principes de religion que Fénelon avoit si profondément gravés dans son cœur, respiroient toujours la douceur, l'indulgence et l'humanité. Un espion ennemi, qui s'étoit introduit dans son camp, fut découvert et arrêté ; le jeune prince crut qu'à raison de quelques circonstances particulières on pouvoit sans inconvénient lui épargner le dernier supplice. On voulut le détourner de cet acte de clémence, en lui faisant observer que cet espion étoit huguenot. « *C'est pour cela*, répondit-il en riant, *qu'il a besoin de temps pour s'instruire et se convertir.* »

Le Vieux-Brisach fut pris le 23 septembre 1703 ¹, après quatorze jours de tranchée ouverte, et le duc de Bourgogne demanda au Roi la permission d'entreprendre le siège de Landau ; mais Louis XIV, instruit que ce jeune prince s'étoit exposé avec témérité au siège du Vieux-Brisach, craignit qu'il ne se compromit avec trop d'imprudence à celui de Landau, dont l'entreprise étoit encore plus hasardeuse, et dont le succès paroissoit trop incertain dans une saison

¹ Cette date est inexacte. Le Vieux-Brisach fut pris le 7 septembre 1703 (A)

aussi avancée ; il eut ordre de revenir à Versailles, et de remettre au maréchal de Tallard le commandement de l'armée et la conduite du siège de Landau.

Fénelon, privé de la consolation de voir M. le duc de Bourgogne en Flandre, lui fit passer par M. de Beauvilliers ses avis et ses instructions sur la conduite qu'il devoit tenir à l'armée d'Allemagne. On retrouve toujours le sentiment et le langage d'un père jusque dans les conseils qu'il lui donne sur des soins et des attentions qui peuvent paroître indifférents dans des particuliers, mais qui ont souvent tant d'influence sur la réputation des princes, sans cesse exposés aux regards et à la censure publique.

« Quand M. le duc de Bourgogne sera à l'armée, disoit Fénelon, « il aura raison de ne vouloir souffrir aucun excès de viu à sa table ; « mais il lui convient fort de continuer cette longue société de table « et cette liberté de conversation pendant le repas, qui a charmé les « officiers dans la dernière campagne. Il est bon de continuer cette « affabilité aux autres heures de commerce. Le prétexte naturel de « se renfermer pour écrire à la Cour, lui donnera toujours des « heures de retraite pour les choses plus solides.

« Quand il y aura à l'armée quelque désordre de mœurs, il peut « donner des ordres généraux bien appuyés pour les réprimer sé- « vèrement, mais il ne faut point qu'il descende dans les détails ; on « l'accuseroit de tomber par scrupule dans la rigidité et la minutie ; « il faut même qu'il tourne ses ordres du côté de la discipline mi- « litaire, qui a besoin de cette fermeté.

« Il faut qu'il n'effarouche point M. le maréchal de Villeroy¹, « qui est homme de représentation, de plaisir et de société ; il peut « lui témoigner de l'estime, de l'amitié, et même de la confiance et « du goût ; par-là il l'apprivoisera avec sa piété gaie et sociable, et « il l'engagera à apprivoiser aussi le public, où ce maréchal sera « cru.

« Enfin, je vous conjure de n'oublier rien pour faire en sorte que « notre jeune prince ménage sa santé ; qu'il s'épargne à l'armée « toutes les fatigues inutiles ; qu'il dorme, qu'il mange bien, et qu'il « marche toujours en présence de Dieu avec la paix d'une bonne « conscience. »

Tels sont les détails touchants dans lesquels Fénelon ne craignoit pas de descendre pour environner M. le duc de Bourgogne de cette

¹ On croyoit alors que M. le maréchal de Villeroy seroit employé à l'armée d'Allemagne, avec M. le duc de Bourgogne ; mais ce fut le maréchal de Tallard.

bienveillance universelle que trop peu de princes négligent souvent de rechercher, parce qu'ils sont aussi indifférents à la gloire de la mériter qu'à la douceur de l'obtenir.

Le duc de Bourgogne se montra fidèle aux conseils de Fénelon, et l'affection de son armée en fut la récompense : c'est un témoignage que lui a rendu l'homme le plus sévère dans ses jugements. « M. le duc de Bourgogne, écrit M. de Saint-Simon, s'acquitt beau-
« coup d'honneur pendant sa campagne d'Allemagne, par son ap-
« plication, son assiduité aux travaux ; avec une valeur simple et
« naturelle, qui n'affectoit rien, qui alloit partout où il convenoit,
« sans s'apercevoir du danger. La libéralité, le soin des blessés, l'af-
« fabilité, lui acquirent les cœurs de toute l'armée. Il la quitta à
« regret, sur les ordonnances du roi, pour retourner à la Cour, où
« il arriva le 22 septembre à Fontainebleau ¹. »

C'est à la suite de la prise du Vieux-Brisach, que nous placerons une lettre remarquable du duc de Bourgogne à Fénelon. Elle fera voir jusqu'à quel point ces mêmes principes de religion, qui lui inspiroient tant d'indulgence et de bonté pour les autres, le rendoient sévère pour lui-même. C'est au moment où il arrivoit de cette campagne d'Allemagne où il avoit mérité et obtenu de justes éloges ; c'est au moment où il étoit reçu par le Roi son grand-père avec la plus tendre affection, et où toute la Cour, à l'exemple du monarque, s'empessoit de l'accabler d'une admiration peut-être exagérée, que le jeune prince se renferme dans le secret de son cabinet pour déposer en liberté, dans le sein de son vertueux précepteur, ses peines, ses inquiétudes et ses scrupules.

X.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 28 septembre 1703. (Manuscrit).—Idem de Fénelon au duc de Bourgogne.

« Le côté où j'ai été cette année n'a pas été compatible, mon cher
« archevêque, avec le rendez-vous que je vous avois donné l'année
« dernière ; mais je trouve l'occasion favorable de vous écrire par
« ma voie ordinaire : vous me ferez réponse de même, quand il re-
« passera. Ma volonté d'être à Dieu se conserve, et même se fortifie
« dans le fond ; mais elle est traversée par beaucoup de fautes et de
« dissipation. Redoublez donc, je vous prie, vos prières pour moi :

¹ Mémoires, tom. 1, pag. 316.

« j'en ai plus de besoin que jamais, étant toujours aussi foible et
 « aussi imparfait ; je le reconnois tous les jours de plus en plus ; je
 « regarde cependant cette lumière comme venant de Dieu qui me
 « soutient toujours et ne m'abandonne pas absolument, quoique
 « souvent je ne me sente que de la froideur et de la paresse, qu'il
 « faut tâcher de surmonter moyennant sa grâce. J'ai eu aussi quel-
 « que temps des scrupules qui, quelquefois, m'ont fait de la peine :
 « voilà à peu près l'état où je suis présentement. Aidez-moi donc de
 « vos conseils et de vos prières. *Pour vous, mon cher archevêque,*
 « *vous êtes tous les jours nommé dans les miennes : vous croyez*
 « *bien que ce n'est pas tout haut.* Remerciez Dieu aussi des bons
 « succès dont il nous a favorisés, et demandez-lui la continuation
 « de sa protection dans une situation où les affaires en ont un pres-
 « sant besoin. *Je ne vous dirai rien de ce que je suis à votre*
 « *égard ; je suis toujours le même, et je désirerois bien que ce ne*
 « *fût pas à aller en Flandre ou non, qu'il tint de vous voir ou*
 « *de ne vous voir pas. Tout cela sera quand Dieu voudra.* Si l'abbé
 « de Langeron est à Cambrai, dites-lui un petit mot de ma part, en
 « *lui recommandant le secret.* »

C'est par ces traits si simples et si naturels, qu'on explique l'idée attachante qui est restée de la mémoire d'un prince qui, dans l'âge des passions, dans le charme du sentiment si vif qu'il avoit pour une épouse adorée, et au milieu de toutes les séductions dont il étoit entouré, avoit su conserver une affection si tendre pour le précepteur dont il étoit séparé depuis six ans, pour un homme odieux au Roi son aïeul, et dont il n'osoit même prononcer le nom. Quelle opinion doit-on se former de l'âme et du caractère d'un prince capable d'une amitié si fidèle et si courageuse, et du vertueux instituteur qui avoit formé un pareil élève ?

M. le duc de Bourgogne fut cinq ans à la Cour sans être employé dans les armées. La perte de la bataille d'Hoechstædt, en 1704 ; celles de Ramillies et de Turin, en 1706, avoient découragé Louis XIV et il n'osoit plus compromettre la gloire de son petit-fils avec des ennemis que la fortune avoit rendus aussi entreprenants qu'ambitieux. C'est dans l'intervalle de ces cinq ans que nous retrouvons, dans les lettres de Fénelon aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, des particularités qu'il est intéressant de faire connoître : elles feront voir que les principes et les instructions de Fénelon convenoient également au rang où la Providence avoit fait naître M. le duc de Bourgogne, au trône qu'il devoit un jour occuper, et aux vertus qui font les grands hommes et les grands princes. C'est par ces instructions

qu'on jugera si ses instituteurs méritoient le reproche de l'avoir élevé dans le goût des pratiques minutieuses, et dans les maximes d'une dévotion ignorante et superstitieuse. C'étoit au duc de Bourgogne lui-même que Fénelon prescrivait cette grande règle de conduite : « La religion ne consiste pas dans une scrupuleuse observation de petites formalités ; elle consiste pour chacun dans les vertus de son état. Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou un simple particulier. »

Mais ce n'étoit pas à des maximes vagues et générales que Fénelon bernoit son attention inquiète et surveillante. Du fond de sa retraite de Cambrai, il dirigeoit toutes les pensées, tous les sentiments, tous les mouvements, toutes les actions du jeune prince. Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse lui transmettoient un récit fidèle et impartial de tout ce que la conduite de M. le duc de Bourgogne pouvoit offrir de répréhensible ou d'estimable, et c'étoit de Cambrai que revenoient à Versailles les avis, les instructions, les reproches et les encouragements. Un archevêque proscrit, exilé, odieux à la Cour, étoit l'oracle de l'héritier du trône. Louis XIV n'avoit pu qu'interdire au duc de Bourgogne la douceur de vivre avec Fénelon ; il étoit au-dessus de son pouvoir d'empêcher que l'âme du duc de Bourgogne fût toujours en présence de celle de Fénelon ; on va voir s'il étoit digne de tant de confiance, de soumission et d'attachement.

XI.

Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 1703.

« Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de M. le duc de Bourgogne ; tâchez de faire en sorte que ceux qui en sont charmés à l'armée, le retrouvent le même à la Cour ; je sais qu'il y a des différences inévitables ; mais il faut rapprocher ces deux états le plus qu'on le peut ; il est donc essentiel que vous souteniez M. le duc de Bourgogne, afin qu'il ne retombe pas dans son premier état ; il y a plusieurs choses à lui insinuer, mais doucement, et en se proportionnant à ses besoins.



XII.

Instructions pour M. le duc de Bourgogne, sur madame de Maintenon.—Idem. Sur son maintien à la Cour.—Idem. Sur sa conduite avec le Roi.—Idem. Sur la passion du duc de Bourgogne pour madame la duchesse de Bourgogne. — Lettre du 15 février 1711. (Manuscrit.)—Instructions pour M. le duc de Bourgogne sur la religion et la piété.—Idem. Sur le carême.—Idem. Sur les spectacles.

« Il faudroit trouver un milieu, afin qu'il ne fût ni trop, ni trop
 « peu chez madame de Maintenon ; il ne doit jamais lui montrer
 « aucun éloignement ; *il doit même lui montrer, quoi qu'elle puisse*
 « *faire, une attention et des égards par respect pour la confiance*
 « *que le Roi a en elle.* Ainsi, il est à propos qu'il aille chez elle de
 « temps en temps d'une manière honnête et pleine de considéra-
 « tion, sans paroître changer ; mais il ne convient pas qu'il y de-
 « meure oisif et rêveur dans un coin, comme un enfant, ou comme
 « un pauvre homme bizarre, qu'elle ne daigne pas entretenir ; il
 « ne doit pas choisir ce théâtre pour montrer ses rêveries, ses cha-
 « grins, ses humeurs ; s'il veut avoir de telles heures, il faut qu'il
 « aille les cacher dans son cabinet ; en un mot, il faut qu'il s'ac-
 « coutume à quelque dignité, et qu'il y accoutume les autres. Le
 « moment de son retour de l'armée est favorable pour prendre un
 « bon pli ; il ne reviendra de longtemps, s'il perd une si belle oc-
 « casion ; plus il montrera de force, d'égalité et de raison, plus ma-
 « dame de Maintenon changera pour le bien traiter, et tous les
 « autres compteront avec lui ; sinon, tout ce qu'il vient de faire à
 « l'armée, se perdra dans l'antichambre de madame de Maintenon,
 « et on l'avilira de plus en plus. »

On croit entrevoir dans cette lettre que madame de Maintenon avoit plus d'éloignement que de goût pour M. le duc de Bourgogne. Plus méfiante que Louis XIV, elle ne doutoit pas qu'il n'eût conservé pour l'archevêque de Cambrai un sentiment de confiance et de préférence dont elle étoit peut-être jalouse, et qui ne lui permettoit d'envisager l'avenir qu'avec une espèce d'inquiétude.

« M. le duc de Bourgogne, continue Fénelon, s'est familiarisé à
 « l'armée avec beaucoup de gens ; toutes les glaces sont rompues
 « avec eux ; il n'a qu'à être avec ces mêmes personnes à Versailles
 « à peu près comme à l'armée. Peut-il croire ou dire qu'il lui soit

« impossible de continuer de prendre sur lui ce qu'il a déjà pris si
 « longtemps avec tant de succès ; mais il faut deux choses : l'une,
 « qu'il proportionne ses ouvertures et ses manières obligeantes,
 « pour le reste des courtisans , à celles qu'il vient de prendre avec
 « les officiers de l'armée ; la seconde chose, que vous lui ouvriez de
 « temps en temps les yeux sur les divers caractères des gens qui
 « l'environnent, et sur ce qui s'est passé autrefois, ou qui se passe
 « actuellement dans le monde, afin qu'il ne tombe point en mauvaise
 « compagnie, et que faisant grâce à tout le monde en gros, il sache
 « faire justice au mérite de chaque particulier. Je suppose qu'il se
 « réservera toujours des heures pour prier, pour lire, pour s'instruire
 « solidement de plus en plus sur les affaires.

« Je crois que M. le duc de Bourgogne devrait sans empresse-
 « ment accoutumer le Roi à lui, et se tenir à portée d'attirer sa con-
 « fiance, soit pour entrer dans le conseil, soit pour soulager un prince
 « âgé. Sa modération, son respect, son esprit réservé et secret pour-
 « roient faciliter ce progrès dans des temps où le Roi ne sauroit où
 « reposer sa tête ; en ce cas, vous ne devriez faire aucun pas mar-
 « qué, qui pût donner aucun soupçon d'empressement ; mais il
 « faudroit vous tenir le plus près que vous pourriez avec un air
 « simple, ouvert et affectionné, pour le mettre en état de vous donner
 « sa confiance. »

Personne ne connoissoit mieux que Fénelon le caractère emporté du duc de Bourgogne et la violence de ses passions ; il avoit fallu tout l'art et toute l'habileté d'un tel maître pour briser la fougue de cette âme ardente et impérieuse ; tant d'art et d'habileté n'auroient pas même suffi pour faire ployer devant l'autorité de la raison un jeune prince né avec le sentiment exagéré de sa grandeur et de sa puissance, si Fénelon n'eût appelé à son secours l'autorité de la religion. C'étoit avec ce ressort si actif qu'il étoit parvenu à comprimer la violente énergie de tous ses sentiments. On doit le dire, il falloit faire de M. le duc de Bourgogne un saint, pour qu'il ne fût pas le fléau et le tyran de ses sujets. Mais de toutes les passions, dont il portoit le germe dans son cœur, il en étoit une, dont l'ardeur effrayante pouvoit le conduire aux plus terribles excès. La religion elle-même, qui avoit heureusement servi à la contenir dans des bornes légitimes, n'avoit pu réussir à en modérer les emportements. Madame de Maintenon écrivoit au duc de Noailles (11 juillet 1706) :
 « M. le duc de Bourgogne est extravagant ; car on ne peut appeler
 « autrement la passion qu'il a pour sa femme ; et je ne crois pas
 « qu'on en ait jamais vu une si désagréable pour celle qui la cause,

« et pour les spectateurs ; je n'en parle point en personne prévenue
 « contre lui, car jamais je n'ai eu plus sujet de m'en louer. »

Il paroît que l'empressement trop passionné que M. le duc de Bourgogne montrait en public pour madame la duchesse de Bourgogne avoit fait sur les courtisans la même impression que sur madame de Maintenon. Fénelon en fut instruit, et écrivit à M. de Chevreuse : « On dit qu'au lieu d'être attaché à madame la duchesse
 « de Bourgogne par raison, par estime, par vertu, et par fidélité à
 « la religion, il paroît l'être par passion, par foiblesse et par entê-
 « tement, en sorte qu'il fait mal ce qui est bien en soi. Voilà ce que
 « j'entends dire à divers gens ; je ne sais ce qui en est, et je souhaite
 « de tout mon cœur que ceci soit faux ; mais je crois devoir vous le con-
 « fier en secret. Le soin que le bon duc (M. de Beauvilliers) a de le
 « cultiver, ne vous dispense nullement d'ajouter vos soins aux siens.
 « Si vous agissez de concert, vous pourrez tour à tour insinuer tout
 « ce que vous verrez de convenable. On s'use moins en se relayant
 « pour dire la vérité. »

Fénelon écrivoit directement à M. de Beauvilliers une lettre, qu'il pouvoit sans affectation mettre sous les yeux de M. le duc de Bourgogne, pour l'éclairer sur les dangers de l'espèce d'ivresse avec laquelle il s'abandonnoit à une passion même légitime ; et ses avis expriment la réserve qui convenoit à un homme de son état sur une pareille matière.

« Soutenez, entretenez les sentiments du jeune prince pour ma-
 « dame la duchesse de Bourgogne, et gardez-vous bien de lui ins-
 « piper du refroidissement ; mais représentez-lui tout ce que Dieu
 « demande dans les amitiés les plus légitimes, ce qui est nécessaire
 « pour sa santé, son repos, sa réputation, enfin ce qui est utile à la
 « princesse même qui est encore si jeune. »

Mais les instructions détaillées que Fénelon chargeoit M. de Beauvilliers de transmettre à M. le duc de Bourgogne sur un objet encore plus important, méritent une attention particulière. On jugera si les principes religieux qu'il lui avoit inculqués, et les règles de conduite qu'il lui avoit prescrites, n'étoient pas aussi éclairés que raisonnables, et s'il est possible d'y apercevoir la plus légère empreinte de ces prétendues minuties, et de cette dévotion exagérée, qu'on attribuoit à l'éducation qu'il avoit reçue.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgogne augmente ses pra-
 « tiques de piété. C'est pour moi un grand sujet de joie de voir la
 « grâce dominer dans son cœur. Que ne peut-on pas espérer, puis-
 « que le désir de plaire à Dieu surmonte en lui les passions de la

« jeunesse, et l'enchantement du siècle corrompu ! Je rends grâce à
 « Dieu de ce qu'il lui a donné ce courage pour ne rougir point de
 « l'Évangile. Il est essentiel qu'un prince de son rang fasse publi-
 « quement des œuvres qui excitent les hommes à glorifier le Dieu
 « qu'ils adorent.

« Mais on prétend que M. le duc de Bourgogne va au-delà des
 « œuvres nécessaires pour éviter tout scandale, et pour vivre avec
 « régularité en chrétien. *On est alarmé de sa sévérité contre cer-*
 « *tains plaisirs ; on s'imagine même qu'il veut critiquer les autres*
 « *et les former selon ses vues scrupuleuses.* On raconte qu'il a voulu
 « obliger madame la duchesse de Bourgogne à faire le carême comme
 « lui, et à se priver de même pendant ce temps de tous les spectacles.
 « On ajoute qu'il commence à retrancher son jeu, et qu'il est pres-
 « que toujours renfermé tout seul. Enfin, on prétend qu'il a refusé
 « à *Monseigneur* de le suivre à l'Opéra pendant le carême. »

« En écoutant de tels discours, j'ai compté sur l'exagération du
 « monde, qui ne peut souffrir la règle, qui la craint encore plus dans
 « les grands que dans les particuliers, parce qu'elle y tire plus à
 « conséquence. On y appelle souvent excessif en piété, ce qui est à
 « peine suffisant ; *mais je craindrois d'un autre côté que ce prince*
 « *ne se tournât un peu trop aux pratiques extérieures, qui ne sont*
 « *pas d'une absolue nécessité.* Voici mes pensées que je vous pro-
 « pose, sans les donner pour bonnes.

« 1^o Je crois que M. le duc de Bourgogne ne devrait pas gêner
 « madame la duchesse de Bourgogne ; qu'il se contente de laisser
 « décider son médecin sur la manière dont elle doit faire le carême.
 « Il est bon de renvoyer ainsi toutes choses aux gens qui ont carac-
 « tère et autorité pour décider. On décharge sa conscience, on sa-
 « tisfait à la bienséance, on évite l'inconvénient de passer pour ri-
 « gide réformateur de son prochain. Si ce prince veut inspirer de la
 « piété à la princesse, il doit la lui rendre douce et aimable ; écarter
 « tout ce qui est épineux, lui faire sentir en sa personne le prix et la
 « douceur de la vertu simple et sans apprêt, lui montrer de la gaité
 « et de la complaisance dans toutes les choses qui ne relâchent rien
 « dans le fond, enfin se proportionner à elle, et l'attendre ; il faut
 « seulement prendre garde de tomber, en tendant la main à
 « autrui.

« 2^o Il ne doit donner au public de spectacle sur la piété que dans
 « les occasions de devoir, où la règle souffriroit, s'il ne la suivoit
 « pas aux yeux du monde. Par exemple, il doit être modeste et re-
 « cueilli à la messe, faire librement ses dévotions toutes les fois

« qu'il lui convient de les faire pour son avancement spirituel, s'abs-
 « tenir de toute moquerie, de toute conversation libre, imposer si-
 « lence là-dessus aux inférieurs par son sérieux, par sa retenue ;
 « tout cela lui donnera beaucoup d'autorité ; mais quand il fait ses
 « dévotions hors des grands jours, il peut choisir les heures et les
 « lieux qui dérobent le plus cette action aux yeux des courtisans ;
 « du reste, il ne doit jamais donner aucune démonstration de ses
 « sentiments ; on les sait assez. La seule régularité pour les devoirs
 « généraux, et sa retenue à l'égard du mal, décideront suffisam-
 « ment pour l'édification nécessaire.

« 3^o Il doit, si je ne me trompe ¹, s'accommoder à l'inclination
 « de *Monseigneur* pour les choses qu'il peut faire sans pécher. Si les
 « spectacles étoient tels en eux-mêmes, que personne ne pût jamais
 « y assister sans offenser Dieu, il ne faudroit jamais y aller, non
 « plus au carnaval que pendant le carême ou la semaine sainte. Il
 « est vrai qu'il est très-convenable que ce prince se propose de n'y
 « aller pas au moins pendant les temps consacrés à la pénitence et
 « à la prière ; *mais la complaisance bien placée est une aimable*
 « *vertu, et si elle sort quelquefois de la lettre de la règle, c'est pour*
 « *en mieux suivre l'esprit. N'aller point aux spectacles de son*
 « *propre mouvement pendant le carême, et y aller en même temps*
 « *pour plaire à Monseigneur, quand il le propose, c'est le parti qui*
 « *me semble le plus à propos.* »

Fénelon apportoit un intérêt si suivi à tous les détails de la conduite d'un prince auquel tant de craintes et d'espérances étoient attachées, qu'il s'exprime quelquefois avec une extrême sévérité sur les imperfections qui déparoissoient cet admirable ouvrage de sa tendresse et de ses soins. Plus il savoit que le duc de Bourgogne avoit de grandeur et d'élévation dans l'âme et le caractère, plus il étoit blessé des légères taches qui offusquoient l'éclat de tant de vertus.

XIII.

Lettres de Fénelon, 5 janvier 1711, 30 juillet 1710, 8 juillet 1710, 3 mai 1710. (Manuscrites). — Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 7 avril 1710. (Manuscrite).

« Le P. P. (le petit prince) raisonne trop et fait trop peu, écrivoit
 « Fénelon au duc de Chevreuse ; ses occupations les plus solides se

¹ Vie de Fénelon, par le père Querbeuf.

« bornent à des occupations vagues et à des résolutions stériles. Il
 « faut voir les hommes, les étudier, les entretenir, sans se livrer à
 « eux ; apprendre à parler avec force, et acquérir une autorité
 « douce. Les amusements puérils rapetissent l'esprit, affoiblissent le
 « cœur, avilissent l'homme, et sont contraires à l'ordre de Dieu.

« Je suis ravi de ce que vous êtes content du P. P. Pour moi, je
 « ne le serai point jusqu'à ce que je le sache libre, ferme, et en
 « possession de parler avec une force douce et respectueuse. Au-
 « trement, il demeure avili comme un homme qui a encore dans
 « un âge de maturité une foiblesse puérole.

« S'il ne sent pas le besoin de devenir ferme et nerveux, il ne
 « fera aucun véritable progrès : il est temps d'être homme. La vie
 « du pays où il est, est une vie de mollesse, d'indolence, de timi-
 « dité et d'amusement. Il ne sera jamais subordonné au Roi et à
 « *Monseigneur*, que quand il leur fera sentir un homme mûr, ap-
 « pliqué, ferme, touché de leurs véritables intérêts, et propre à les
 « soutenir par la sagesse de ses conseils et par la vigueur de sa
 « conduite. Qu'il soit de plus en plus petit sous la main de Dieu,
 « mais grand aux yeux des hommes ; c'est à lui à faire aimer,
 « craindre et respecter la vertu jointe à l'autorité ; ah ! je donnerois
 « ma vie pour le Roi, pour la maison royale, pour notre jeune prince,
 « qui est pour moi le monde entier.

« J'oubliois de vous dire qu'un homme venu de Versailles pré-
 « tend que M. le duc de Bourgogne a dit que ce que la France
 « souffre maintenant, vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos
 « fautes passées. Si ce prince a parlé ainsi, il n'a pas assez ménagé
 « la réputation du Roi ; on est blessé avec raison d'une dévotion
 « qui se borne à critiquer son grand-père. »

En lisant ces lettres, on à peine à croire que Fénelon fut obligé de prendre les précautions les plus recherchées, pour faire parvenir au duc de Bourgogne des conseils si raisonnables. Tandis qu'il ne parloit à ce prince que le langage de l'austère vérité, qu'il lui recommandoit sans cesse la plus religieuse soumission pour le Roi, et une attention constante à lui plaire ; tandis qu'il évitoit avec un soin minutieux de l'entretenir des affaires publiques, des intrigues de la Cour, des opérations des ministres et des injustices de madame de Maintenon à son égard, il étoit obligé de voiler des ombres du mystère cette vertueuse correspondance, comme si on y eût traité d'une conspiration contre l'Etat. On a déjà pu observer l'extrême circonspection avec laquelle le duc de Bourgogne s'étoit permis d'écrire à Fénelon dans des occasions très-rares, et en profitant des

facilités que ses voyages à l'armée lui avoient présentées ; on peut même se rappeler l'attention inquiète avec laquelle le jeune prince lui recommançoit de ne laisser jamais transpirer le secret de ses lettres, tant il étoit convaincu de la prévention du Roi son aïeul contre l'archevêque de Cambrai, et que le plus grand de tous les torts dont il pût le rendre coupable à ses yeux, seroit de regretter sa présence et ses conseils ; mais nous trouvons dans une lettre du duc de Chevreuse ¹ une preuve encore plus étonnante, s'il est possible, de l'excès de méfiance qu'on étoit parvenu à inspirer à un Roi, d'ailleurs si recommandable à tant de titres. Le duc de Chevreuse, revenant d'un voyage de Chaulnes, où il avoit vu l'archevêque de Cambrai, fut plusieurs jours à la Cour sans oser se présenter devant M. le duc de Bourgogne, dans la crainte qu'on ne le soupçonnât d'avoir apporté à ce prince des lettres, ou des instructions de Fénelon.

M. le duc de Bourgogne ne fut point employé dans les armées depuis 1703 jusqu'à 1708, car il est inutile de parler d'un voyage qu'il fit en 1707, pour délivrer Toulon, assiégé par le duc de Savoie son beau-père. Le duc de Savoie avoit déjà levé le siège et repassé le Var lorsque le duc de Bourgogne arriva en Provence.

XIV.

Noble procédé de Fénelon envers l'évêque de Saint-Omer. — Lettre du cardinal de Bouillon à Fénelon, 12 février 1708 (Man.).

Ce fut dans ces temps critiques que la Providence offrit à Fénelon une vengeance noble et éclatante des procédés peu estimables de l'évêque de Saint-Omer.

L'état déplorable de la France en 1708, les revers de ses armées, la pénurie absolue d'argent, n'avoient pas laissé au gouvernement la possibilité d'acquitter la solde de la garnison de Saint-Omer, avec l'exactitude et la régularité nécessaires au maintien de la discipline militaire. Le mécontentement entraîna cette garnison à des actes d'insubordination et de licence de la nature la plus inquiétante, dans un temps où le Hainaut, la Flandre et l'Artois se trouvoient ouverts aux armées victorieuses des ennemis. Il paroît que l'évêque de Saint Omer, qui, dans la vue de flatter la Cour et les ennemis de Fénelon, avoit autrefois ² montré un zèle si indécent

¹ Du 1^{er} décembre 1709 (Manuscrits).

² En 1699.

pour aggraver les malheurs et la condamnation de l'archevêque de Cambrai, étoit resté témoin passif des mouvements séditieux qui agitoient sa ville épiscopale. Il avoit oublié que les évêques ont aussi *leurs jours de bataille*, et qu'il est des circonstances où ils doivent sacrifier leurs biens, et même leur vie, pour préserver leur peuple d'un grand malheur ou d'un grand attentat. Il ne fut pas assez heureux pour sentir qu'il eût été plus glorieux pour lui de ramener des mutins à leur devoir par un acte de générosité que de censurer avec aussi peu de bonne foi que d'équité les expressions édifiantes du mandement de son métropolitain. L'archevêque de Cambrai fit pour l'évêque de Saint-Omer ce que l'évêque de Saint-Omer n'avoit point fait, et ce qu'il auroit dû faire. Justement alarmé du sort d'une ville si importante, il ne perdit point de moments précieux à écrire à la Cour, ni à exciter les agents de l'autorité dont le zèle auroit pu se trouver enchainé par le défaut de moyens. La nature du mal lui indiquoit la nature du remède. La révolte de la garnison de Saint-Omer pouvoit avoir des suites irréparables avant que le gouvernement eût pu se procurer des fonds. Fénelon trouva dans la confiance qu'inspiroit sa vertu un crédit qui manquoit à un monarque absolu et tout-puissant. Il se dépouilla de tout l'argent qu'il avoit à sa disposition, et il emprunta, sur de simples billets signés de lui, toutes les sommes nécessaires pour solder la garnison de Saint-Omer ; il les fit passer sur-le-champ dans cette ville, et la révolte fut apaisée. C'est sans doute un beau trait dans la vie de Fénelon ; il en est un encore plus beau. Il est permis de croire que dans une circonstance semblable tous les cœurs nobles et généreux auroient pu disputer à Fénelon le mérite et la gloire d'une telle action ; mais il n'appartenoit qu'à Fénelon de la laisser oublier. Nous avons un grand nombre de ses lettres qui correspondent à cette époque, elles sont adressées à ses amis les plus chers ; il n'y laisse pas échapper un seul mot qui rappelle un dévouement dont tant d'autres auroient eu le droit et la pensée de s'enorgueillir. C'est par une lettre manuscrite du cardinal de Bouillon que nous avons eu connoissance d'un fait qui a échappé à tous les historiens. On ne trouvera pas le style du cardinal de Bouillon aussi pur, aussi facile, ni aussi élégant que celui de Fénelon ; mais la sensibilité avec laquelle il parle de cette belle action de son ami ne permet pas de s'arrêter sur des expressions peu nobles, ou trop communes.

« Les sentiments naturels et réfléchis de mon cœur sont trop vifs
 « sur ce que j'apprends dans l'instant que vous venez de faire de si
 « généreux, (dans le dessein, comme vous y avez réussi, d'apaiser

« la garnison de Saint-Omer, et de la faire rentrer dans son devoir)
 « pour que je puisse différer d'un moment à vous congratuler de ce
 « que vous avez eu une occasion si naturelle, en faisant une action
 « bonne, noble et chrétienne, et si digne d'un grand et vertueux
 « prélat françois, de vous venger en quelque façon, en apprenant
 « par votre vertueux exemple, seule vengeance qui nous est permise
 « par l'évangile, ce que devoit faire dans une telle conjuncture,
 « préférablement à tout autre, un confrère qui en avoit usé à votre
 « égard dans des temps bien douloureux pour vous et pour vos
 « serviteurs et amis, d'une manière bien étonnante, et qui ne pou-
 « voit que lui attirer l'indignation de tous les honnêtes gens qui
 « connoissent d'autres principes que ceux de leur fortune. Je vous
 « avouerai ingénument que je ne connois rien de si doux à un
 « cœur noble et généreux, que de pouvoir se venger ainsi de ses
 « ennemis, et de ceux qui se sont portés le plus indignement à nous
 « faire du mal, c'est-à-dire, en bien faisant à leur égard, et faisant
 « même des œuvres de surérogation, dans le temps que ces mêmes
 « personnes ne s'y sont pas portées, quoique plus obligées à le faire,
 « pour remplir leurs devoirs. Je suis sûr que cette action, qui vous
 « attirera tant de louanges, et qui devoit vous attirer tant de ré-
 « compenses dès cette vie, ne vous a guère coûté ; et je suis même
 « persuadé qu'au pied de votre crucifix, vous avez au moins à
 « étouffer des sentiments de complaisance et de joie que vous avez
 « ressentis en la faisant, par le principe d'une vengeance permise et
 « si naturelle aux grands et nobles cœurs tels qu'est le vôtre. Car
 « si je ne connois rien de si contraire à la nature humaine la plus
 « parfaite, que de pardonner sincèrement et de vouloir du bien à
 « ceux qui nous font le plus de mal, rien d'un autre côté ne nous
 « paroît plus doux pour un cœur noble et généreux, qui, se trouvant
 « en état de se pouvoir venger de ceux qui nous veulent et nous
 « font le plus de mal, ne le font que pour leur faire du bien, et un
 « bien auquel ils ne s'attendent pas, tant leur cœur est éloigné de
 « pratiquer la même chose. »

Le cardinal de Bouillon s'étoit trompé, lorsqu'il sembloit croire que cette belle action de Fénelon *devoit lui attirer des récompenses dès cette vie*. L'archevêque de Cambrai s'attacha à en étouffer le bruit dès le premier moment ; il ne voulut pas ajouter aux malheurs de Louis XIV le sentiment pénible que lui auroit fait éprouver un acte aussi éclatant d'insubordination parmi ses troupes. On doit bien penser que la délicatesse de Fénelon fut parfaitement secondée par le ministre, et qu'il se donna bien de garde d'instruire le Roi d'un

événement qui pouvoit accuser son imprévoyance ou son impéritie.

XV.

Campagne de Lille en 1708.

Mais la campagne de 1708 fut pour M. le duc de Bourgogne la crise la plus terrible et la plus violente, où un jeune prince de son caractère et de son rang pût jamais se trouver exposé. Ce fut alors qu'il eut à exercer ces vertus difficiles, dont Fénelon lui avoit appris l'usage; jamais peut-être la religion n'a remporté une victoire plus étonnante sur les passions; jamais il n'eut plus besoin d'être soutenu par Fénelon; et la Providence, qui avoit prévu l'extrémité où il seroit réduit, lui ménagea le bonheur de pouvoir correspondre avec plus de facilité avec son sage instituteur.

On étoit informé que le prince Eugène et le duc de Marlborough devoient porter le principal théâtre de la guerre, et tous les efforts des armées alliées, dans les Pays-Bas. Le duc de Bourgogne fut nommé généralissime d'une armée de cent mille hommes en Flandre; le duc de Vendôme et le maréchal de Maignon furent destinés à commander sous ses ordres. Mais ce vain titre de généralissime ne devoit être pour le jeune prince qu'une décoration accordée à sa naissance, et les instructions qu'il avoit reçues du Roi, le subordonnoient aux avis du duc de Vendôme.

L'expérience si malheureuse et encore si récente, des dangers et des inconvénients qu'offre le partage du commandement, n'avoit pas dégoûté le cabinet de Versailles d'un système presque impraticable dans la conduite d'une campagne militaire.

Par une singularité remarquable, à l'affaire de Turin en 1706, le courage et le génie du duc d'Orléans s'étoient vus enchaînés par la circonspection trop prudente du maréchal de Marsin, revêtu de toute l'autorité dans l'armée, que le duc d'Orléans étoit censé commander; pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne, non moins intrépide, mais plus circonspect que le duc d'Orléans, fut soumis aux ordres du duc de Vendôme, dont la valeur, souvent téméraire, et toujours hasardeuse, étoit capable de conduire à une perte inévitable une armée entière, seule et dernière ressource de la France.

Le nom du duc de Vendôme est resté parmi ceux des grands capitaines qui ont honoré la France, et illustré le siècle de Louis XIV; il avoit en effet une grande partie des qualités brillantes qui font les héros de la guerre, un courage intrépide, un coup-d'œil sûr et rapide,

une ambition démesurée de la gloire et des honneurs, et la confiance des soldats par une sorte de familiarité populaire qui les charmoit et les portoit à tout braver dans un jour d'action. Il a eu surtout l'avantage décisif d'avoir fixé en sa faveur le jugement de ses contemporains et l'opinion de la postérité, en mourant, pour ainsi dire, dans le champ de la victoire, après avoir rétabli Philippe V sur le trône d'Espagne¹; mais à ces grandes qualités il joignoit de grands défauts, même dans la partie militaire; et sans emprunter à M. de Saint-Simon, peut-être trop prévenu contre lui, les traits sévères sous lesquels il l'a peint, on peut sans doute lui reprocher avec ses admirateurs mêmes² « de n'avoir pas toujours assez mé-
« dité ses desseins, d'avoir trop négligé les détails, d'avoir laissé
« périr la discipline militaire, de donner à la table et au sommeil la
« meilleure partie de son temps, de ne se lever souvent qu'à quatre
« heures après midi, et de s'être exposé plus d'une fois par cet incon-
« cevable abandon au danger d'être enlevé. »

Il falloit que cette opinion fût bien généralement établie, puisque deux ans avant la campagne de 1708, et dans un temps où l'on ne pouvoit par conséquent supposer que Fénelon fût inspiré par le ressentiment des procédés du duc de Vendôme envers le duc de Bourgogne, il en portoit le même jugement.

XVI.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706
(Manuscrit).

« M. de Vendôme est paresseux, inappliqué à tous les détails,
« croyant toujours tout possible, sans discuter les moyens et con-
« sultant peu. Il a de grandes ressources par sa valeur et son coup-
« d'œil, qu'on dit être très-bon pour gagner une bataille; mais il est
« très-capable d'en perdre une par un excès de confiance. Alors que
« deviendrait-on ? Il ne peut souffrir la supériorité des ennemis sur
« lui; c'est une honte et un dépit extrême; les ennemis prendront
« des places très-importantes devant lui pour percer notre frontière
« et entamer le royaume, ou bien ils l'engageront à une bataille;
« c'est ce qu'il cherche; s'il la perd, il hasarde la France entière;
« c'est sur quoi on doit bien délibérer, sans l'abandonner à son
« impétuosité. Il faudroit un Charles V pour retenir Bertrand du

¹ Par la bataille de Villa-Viciosa, gagnée le 10 décembre 1710.

² Siècle de Louis XIV de Voltaire.

« Guesclin ; il ne s'agit pas de la campagne de M. de Vendôme, « mais de la fortune de l'Etat. »

Voilà ce qu'écrivait Fénelon en 1706, et on croit lire l'histoire de la campagne de 1708. Mais en supposant même que le duc de Vendôme n'eût pas eu tous les défauts qu'on lui reprochoit, il étoit de tous les généraux de son temps celui qu'on devoit le plus éviter d'associer au duc de Bourgogne dans le commandement de la même armée. Il tenoit à une cabale puissante, uniquement occupée à braver le duc et la duchesse de Bourgogne, et tout ce qui leur étoit attaché. Il faut le dire, le Dauphin, fils de Louis XIV et père du jeune prince, avoit la foiblesse d'être jaloux des grandes qualités de son fils ; il croyoit y trouver la censure de sa vie insouciant et inappliquée ; il s'étoit environné d'une troupe de courtisans, qui ne s'étoient que trop aperçus de cette affligeante disposition, et s'étudioient à l'entretenir. Ils avoient malheureusement réussi à élever des barrières entre le père et le fils, et à écarter tout ce qui auroit pu les rapprocher, si la mort du Roi, que son âge déjà avancé permettoit de prévoir, laissoit l'héritier du trône en leur pouvoir. Tous ceux qui composoient cette Cour, redoutoient d'ailleurs les principes austères du duc de Bourgogne, et l'influence des amis vertueux qui paroisoient naturellement appelés à sa confiance. Le duc de Vendôme étoit le personnage le plus actif et le plus distingué de la cour du Dauphin par son rang, ses grands talents, et ses succès ; et sa vaste ambition lui présageoit une autorité sans bornes dans l'avenir, s'il parvenoit à aigrir encore plus le père contre le fils, et à écraser celui-ci dans l'opinion publique. A ces motifs d'intérêt et d'ambition se réunissoient des ressentiments personnels, qui irritoient le dépit du duc de Vendôme. La duchesse de Bourgogne n'avoit point ignoré la manière peu mesurée et trop publique, dont il s'étoit souvent exprimé sur le duc de Savoie son père, et elle en avoit témoigné son mécontentement. Enfin, la licence honteuse et révoltante des mœurs du duc de Vendôme formoit un contraste choquant avec les principes vertueux du duc de Bourgogne ; il ne pouvoit se dissimuler l'opinion du jeune prince à son égard, et un mépris trop mérité étoit pour lui une insupportable injure.

Telles étoient les dispositions du duc de Vendôme, lorsque le duc de Bourgogne arriva à l'armée de Flandre. On put s'apercevoir dès les premiers moments, par la hauteur insultante avec laquelle il donnoit des ordres au jeune prince, plutôt qu'il n'en recevoit, qu'il étoit impossible de voir régner entre eux cette harmonie si nécessaire pour assurer le succès de la campagne. On sent aussi qu'il dut se

former dès lors autour des deux chefs, des groupes divers de courtisans et d'adulateurs, plus occupés à se combattre mutuellement, qu'à combattre les ennemis. Cependant le début de la campagne fut assez heureux, et la surprise de Gand, capitale de la Flandre espagnole, donnoit des espérances qui furent cruellement trompées.

Le jour même où le duc de Bourgogne avoit quitté Versailles pour se rendre à l'armée, il s'étoit arrêté un moment à Senlis pour envoyer un courrier à Fénelon, et le prévenir de son passage à Cambrai ; il lui mandoit :

XVII.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 15 mai 1708. — Lettre du même au même, de Valenciennes, 15 mai 1708. (Manuscr.)

« Je suis ravi, mon cher archevêque, que la campagne que je
 « vais faire en Flandre me donne lieu de vous embrasser, et de vous
 « renouveler moi-même les assurances de la tendre amitié que je
 « conserverai pour vous toute ma vie. S'il m'avoit été possible, je me
 « serois fait un vrai plaisir d'aller coucher chez vous ; *mais vous*
 « *savez qu'il y a des raisons qui m'obligent à garder des mesures ;*
 « *et je crois que vous ne vous en formaliserez point.* Je serai demain
 « à Cambrai sur les neuf heures ; j'y mangerai un morceau à la
 « poste, et je monterai ensuite à cheval pour me rendre à Valen-
 « ciennes. *J'espère vous y voir, et vous y entretenir sur diverses*
 « *choses.* Si je ne vous donne pas souvent de mes nouvelles, vous
 « croyez bien que ce n'est pas manque d'amitié et de reconnois-
 « sance ; elle est assurément telle qu'elle doit être. »

« LOUIS. »

Fénelon, par égard pour le jeune prince lui-même, et pour éviter de donner de l'ombrage au Roi, ne jugea pas à propos d'aller le trouver à Valenciennes, ainsi qu'il l'y avoit invité. C'est ce que nous fait entendre une seconde lettre du duc de Bourgogne, qui suivit de très-peu de jours la première.

« Votre lettre m'a été rendue en particulier, mon cher archevêque,
 « et je vous envoie la réponse par la même voie. C'est la meilleure
 « dont vous puissiez user. lorsque vous le jugerez à propos. L'élec-
 « teur de Cologne ¹ a fait savoir à M. de Vendôme qu'il désiroit me
 « voir ; et à cause des inconvénients du cérémonial, et que je ne

¹ Clément-Auguste de Bavière.

« pourrais pas lui donner autant qu'il prétendoit, il a été convenu
 « que je ne le verrois qu'à cheval ; je crois que ce sera le jour de la
 « revue de l'armée. Ainsi faites-lui la réponse que vous avez proje-
 « tée. Je sais que ce prince a plus de mérite qu'on ne lui en croit ;
 « je le connois par moi-même.

« *Je suis charmé des avis que vous me donnez dans la seconde*
 « *partie de votre lettre, et je vous conjure de les renouveler toutes les*
 « *fois qu'il vous plaira. Il me paroît, Dieu merci, que j'ai une partie*
 « *des sentiments que vous m'y inspirez, et que me faisant connoître*
 « *ceux qui me manquent, Dieu me donnera la force de tout accom-*
 « *plir, et d'user des remèdes que vous me prescrivez. Il me paroît*
 « *que pour ne me guère voir vous ne me connoissez pas mal encore....*
 « J'aurai une intention particulière à ce qui regarde les églises et
 « les maisons des pasteurs ; c'est un point essentiel, et je garderai
 « sur ces points une exacte sévérité. Continuez vos prières, je vous
 « en supplie, j'en ai plus besoin que jamais ; unissez-les aux
 « miennes, ou plutôt, je les unirai aux vôtres ; car je sais qu'en pa-
 « reil cas, l'évêque est au-dessus du prince. Vous faites très-sagement
 « de ne pas venir ici (à Valenciennes), et vous en pouvez juger, parce
 « que je n'ai point été coucher à Cambrai ; j'y aurois été assurément
 « sans des raisons décisives qui m'en ont empêché. Sans cela, j'au-
 « rois été ravi de vous voir ici, pendant le séjour que j'y ferai, et de
 « vous y entretenir sur beaucoup de matières où vous auriez été plus
 « capable que personne de m'éclairer, et de me donner conseil. Vous
 « savez l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, et que je vous ai
 « rendu justice au milieu de tout ce dont on vous accusoit injuste-
 « ment. Soyez perruadé que rien ne sera capable de la diminuer, et
 « qu'elle durera autant que ma vie ».

Louis.

XVIII.

Combat d'Oudenarde.

La prise de Gand fut presque immédiatement suivie du malheu-
 reux combat d'Oudenarde¹, où le duc de Vendôme chercha à répa-
 rer par des prodiges de valeur le tort qu'il avoit eu de s'être laissé
 surprendre par sa négligence. Il fut dégagé à propos par le duc de
 Bourgogne, le duc de Berry son frère, et le fils de Jacques II pré-
 tendant à la couronne d'Angleterre. Ce jeune prince servoit alors

¹ 11 juillet 1708.

dans l'armée française, sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et cherchoit à illustrer dans la carrière des armes un nom toujours malheureux sur le trône. Ces trois princes s'exposèrent dans cette occasion avec une hardiesse qui faillit leur être funeste, par le danger où ils furent d'être enveloppés tout-à-coup par les ennemis.

Le combat d'Oudenarde fut peut-être moins désastreux par la perte qu'on y essuya¹, que par la division qu'on vit éclater entre les chefs de l'armée française. Le duc de Vendôme, furieux de s'être laissé surprendre, vouloit qu'on couchât sur le champ de bataille, et qu'on recommençât le combat le lendemain. Cet avis fut discuté dans le conseil des officiers généraux, et ce fut à cette occasion que le duc de Vendôme se permit envers le duc de Bourgogne des procédés qui paroitraient incroyables, s'ils n'étoient attestés par les mémoires et les lettres des contemporains. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'en a écrit M. de Saint-Simon² avec un ton de vérité qui semble rendre cette scène encore présente à l'imagination des lecteurs.

« Après le combat d'Oudenarde, les princes consultèrent sur ce
 « qu'il y avoit à faire avec M. de Vendôme, qui, de fureur de s'être
 « si cruellement mécompté, brusqua tout le monde. M. le duc de
 « Bourgogne voulut parler : M. de Vendôme, enivré d'autorité et de
 « colère, lui ferma à l'instant la bouche, en lui disant d'un ton im-
 « périeux, devant tout le monde : *qu'il se souvînt qu'il n'étoit venu*
 « *qu'à condition de lui obéir*. Ces paroles étonnantes, prononcées
 « dans les funestes moments où l'on sentoît si horriblement le poids
 « de l'*obéissance*, dont sa paresse et son opiniâtreté venoient de
 « rendre les suites si désastreuses, firent frémir tous ceux qui les
 « entendirent.

« Le jeune prince, à qui elles furent adressées, y chercha une
 « plus difficile victoire que celle qui se remportoît actuellement par
 « les ennemis sur lui. Il sentit qu'il n'y avoit point de milieu entre
 « les dernières extrémités et l'entier silence, et fut assez maître de
 « lui pour le garder. Vendôme se mit alors à pérorer sur ce com-
 « bat, à vouloir montrer qu'il n'étoit point perdu, à soutenir que la
 « moitié de l'armée n'ayant point combattu, il falloit tourner toutes
 « ses pensées à recommencer le lendemain. Chacun écouta en si-
 « lence un homme qui ne vouloit pas être contredit, et qui venoit
 « de montrer un exemple aussi coupable contre l'héritier nécessaire
 « de la couronne, de quiconque hasarderait autre chose que des ap-
 « plaudissemens ; le silence dura donc sans que personne osât

¹ Les François n'y perdirent que deux mille hommes.

² Mémoires de Saint-Simon, tom. II, pag. 257.

« préférer une parole. Il venoit cependant des avis de tous côtés,
 « que le péril étoit extrême. Puységur, arrivant devers la maison du
 « Roi, en fit un récit qui ne laissa aucun raisonnement libre, et
 « que le maréchal de Matignon osa appuyer. Vendôme, ne voyant
 « plus nulle apparence de résister davantage à tant de convictions,
 « et poussé à bout de colère, s'écria : *Eh bien, Messieurs, je vois*
 « *bien que vous le voulez tous ; il faut donc se retirer ;* et l'on se
 « retira ».

Cette retraite étoit d'autant plus nécessaire, que, comme l'ont observé tous les historiens, appuyés sur le témoignage uniforme des militaires qui ont parlé de cet événement « on se seroit retrouvé le
 « lendemain ¹ dans une position plus mauvaise encore que celle
 « de la veille, l'armée françoise étant séparée par celle des en-
 « nemis ».

XIX.

Siège de Lille en 1708.

Le prince Eugène et Marlborough firent alors toutes les dispositions nécessaires pour entreprendre le siège de Lille. Le maréchal de Boufflers étoit accouru pour défendre la capitale de son gouvernement, aussitôt qu'il l'avoit vue menacée. Ce siège mémorable dura quatre mois, et il a illustré le nom du maréchal de Boufflers. Il y développa des talents et des vertus dignes des temps héroïques de l'histoire.

L'armée du duc de Bourgogne étoit destinée à faire lever le siège de Lille, et la belle défense du maréchal de Boufflers laissa tout le temps nécessaire pour forcer les ennemis à une retraite ou à une bataille. Toute la France avoit les yeux fixés sur le duc de Bourgogne, et il étoit assez naturel de croire qu'il hasarderait tout, plutôt que de laisser les ennemis se rendre maîtres de la plus belle conquête du Roi son grand-père, en présence d'une armée de cent mille hommes commandée par son petit-fils. Cette confiance de l'opinion publique est d'autant plus excusable, que la multitude qui prononce toujours des jugemens absolus sur la conduite des généraux, n'est jamais à portée de soupçonner les difficultés de leur position, ni de calculer les obstacles qui enchainent leurs opérations. C'est surtout en ce genre de mérite que les succès font la gloire ou la honte, et que les succès constants fixent invariablement le jugement de la postérité.

¹ Abr. chron. du président Hénault.

Les divisions qui régnoient entre les chefs de l'armée, contribuèrent encore à égarer l'opinion et à justifier les murmures et les accusations des détracteurs du duc de Bourgogne. Les partisans du duc de Vendôme affectoient de partager son ardeur impatiente et de blâmer la circonspection timide du jeune prince. Toutes les lettres qu'ils écrivoient à Paris et à la Cour étoient chargées de reproches amers, de réflexions malignes, de satires sanglantes : et ces odieuses rumeurs étoient propagées par une cabale puissante et acharnée à flétrir sa réputation. Le duc de Bourgogne dédaignoit de se justifier ; il croyoit au-dessous de lui de descendre à des accusations contre ses ennemis et à des apologies pour lui-même ; il n'avoit que des amis et point de partisans ; ces amis étoient des hommes vertueux et irréprochables, mais circonspects par leur âge, leur caractère, et leur position personnelle ; toutes les manœuvres de l'intrigue leur étoient inconnues et étrangères ; ils n'opposoient à la clameur publique que ces conjectures et ces raisonnements, qui peuvent avoir quelque accès auprès des hommes calmes et modérés, dans une discussion tranquille et impartiale, mais que la prévention ou la passion dédaignent toujours d'écouter. Cependant le jeune prince étoit défendu dans le cœur du Roi par la tendresse paternelle et une estime réfléchie, et auprès de madame de Maintenon par la douleur touchante de la duchesse de Bourgogne. Toute la Cour se divisoit en deux partis encore plus opposés l'un à l'autre que les armées ennemies, qui étoient en présence sur la frontière.

C'est pendant ces quatre mois, qui furent sans doute les plus pénibles de toute la vie du duc de Bourgogne, que nous retrouvons toutes les pièces d'une correspondance suivie et intéressante entre le jeune prince et Fénelon. Plus à portée de s'écrire avec une entière liberté, ils purent s'abandonner sans réserve à l'épanchement de leur cœur, et cette correspondance offre les traits les plus honorables de leur histoire.

On avoit fait craindre à Fénelon que M. le duc de Bourgogne ne se disposât à retourner à Versailles avant que le sort de la citadelle de Lille fût décidé, et à une époque où la belle saison permettoit de tenir encore longtemps la campagne ¹. Il lui adressa les plus fortes représentations sur une résolution si honteuse.

¹ On étoit au mois de septembre.

XX.

Lettre de Fénelon à M. le duc de Bourgogne, septembre 1708.

« Je ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous répéter qu'il me
 « semble que vous devez tenir bon jusqu'à l'extrémité dans l'armée,
 « comme M. de Boufflers dans la citadelle de Lille. Si on ne peut
 « rien faire d'utile et d'honorable qu'à la fin de la campagne, au
 « moins vous aurez payé de patience, de fermeté et de courage,
 « pour attendre les occasions jusqu'au bout ; au moins vous aurez
 « le loisir de faire sentir votre bonne volonté aux troupes, et de re-
 « gagner des cœurs. Si, au contraire, on fait quelque coup de vi-
 « gueur avant de se retirer, pourquoi faut-il que vous n'y soyez
 « pas, et que d'autres s'en réservent l'honneur ? *pourquoi faut-il*
 « *faire penser au monde qu'on n'ose rien entreprendre de hardi et de*
 « *fort quand vous commandez, que vous n'y êtes qu'un embarras, et*
 « *qu'on attend que vous soyez parti pour tenter quelque chose de bon ?*
 « Après tout, s'il y a quelque ressource à espérer, c'est dans le temps
 « où les ennemis seront réduits à se retirer ou à prendre des postes
 « dans le pays pour y passer l'hiver. Voilà le dénouement de toute la
 « campagne ; voilà l'occasion décisive ; pourquoi la manqueriez-
 « vous ? Il faut toujours obéir au Roi avec un zèle aveugle ; mais il
 « faut attendre et tâcher d'éviter un ordre absolu de partir trop tôt.
 « Vous auriez tout le déshonneur de la campagne, et M. de Ven-
 « dôme se réserveroit l'espérance du succès. »

Le duc de Bourgogne se hâta de rassurer Fénelon sur l'objet de sa lettre, qui n'avoit en effet nul fondement, et qui n'étoit qu'une rumeur répandue par ses ennemis, pour chercher à lui nuire. Il se trouvoit même alors délivré du joug impérieux du duc de Vendôme. Le Roi avoit ordonné au maréchal de Berwick de joindre son corps d'armée à celui du jeune prince, et l'avoit adjoint au duc de Vendôme pour diriger son petit-fils.

XXI.

Du maréchal de Berwick.

Le maréchal de Berwick, déjà célèbre par la victoire d'Almanza, et déjà reconnu, quoique bien jeune encore ¹, pour un des plus grands

¹ Il n'avoit alors que 37 ans.

généraux de l'Europe, avoit au suprême degré le mérite de réunir la valeur la plus intrépide à un calme et à un sang froid qui ne lui permettoient jamais de ne rien accorder au hasard ni à une folle témérité. Ces qualités, si précieuses dans tous les temps, l'étoient encore plus à une époque où l'armée du duc de Bourgogne formoit la seule barrière qui pût empêcher les ennemis de pénétrer dans le cœur du royaume, et de livrer la France entière au pillage. Cette considération avoit décidé Louis XIV à l'associer au commandement de l'armée. A peine y fut-il arrivé que le duc de Vendôme proposa de forcer les retranchements des ennemis pour dégager la citadelle de Lille. Le maréchal voulut, avant de donner son avis, prendre une connoissance approfondie de la position des ennemis; le résultat de ses observations fut qu'on ne pouvoit hasarder une pareille entreprise sans exposer l'armée à une ruine entière, et qu'aucune probabilité de succès ne pouvoit balancer un si grand danger; il opina pour ne point attaquer les ennemis devant Lille, avec le même sang froid qu'il avoit ordonné qu'on les attaquât à Almanza. Tous les emportemens du duc de Vendôme n'altérèrent pas un moment son calme et ne changèrent rien à son avis. Le duc de Bourgogne, et tous les membres du conseil, adoptèrent une résolution qui ne pouvoit être soupçonnée de pusillanimité dans la bouche d'un homme tel que le maréchal de Berwick, et d'un officier général tel que Puysegur.

On trouvera une partie de ces détails dans la réponse du duc de Bourgogne à Fénelon.

XXII.

Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 20 septembre 1708.

(Manuscrit.)

Au camp du Saulsoir, le 20 septembre 1708.

« J'ai reçu depuis quelque temps deux de vos lettres, mon cher
 « archevêque; vous comprenez aisément que je n'ai pas trop eu le
 « temps de répondre plus tôt à la première; et pour la seconde, elle
 « ne m'a été rendue qu'hier. *Il n'a point été question de mon re-*
 « *tour; mais vous pouvez être persuadé que je suis et que j'ai tou-*
 « *jours été dans les mêmes sentiments que vous sur ce chapitre, et*
 « *qu'à moins d'un ordre supérieur et réitéré, je compte, quoi qu'il*
 « *arrive, de finir la campagne, et d'être à la tête de l'armée tant*
 « *qu'elle sera assemblée.*

« J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai essuyé une épreuve
 « depuis quinze jours, et je me trouve bien loin de l'avoir reçue
 « comme je le devois, me laissant emporter aux prospérités, et abat-
 « tre dans les adversités; me laissant aussi aller à un serrement de
 « cœur causé par les noirceurs, les contradictions, et les peines de
 « l'incertitude et de la crainte de faire quelque chose de mal-à-pro-
 « pos dans une affaire d'une conséquence aussi extrême pour l'Etat.
 « Je me trouvois avec l'ordre réitéré du Roi d'attaquer les ennemis ;
 « M. de Vendôme pressant de le faire, et de l'autre côté le maréchal
 « de Berwick et tous les anciens officiers, avec la plus grande par-
 « tie de l'armée, disant qu'il étoit impossible d'y réussir, et que
 « l'armée s'y perdrait. Le Roi me réitéra son ordre après une pre-
 « mière représentation à laquelle je me crus obligé. M. de Chamil-
 « lard arriva le soir et me confirma la même chose. J'y voyois les
 « funestes suites de la perte d'une bataille, sans pouvoir presque
 « espérer de la gagner, et que le mieux qui pouvoit nous arriver
 « étoit de nous retirer après une attaque infructueuse. Voilà l'état
 « où j'ai été pendant huit ou neuf jours, jusqu'à ce qu'enfin le
 « Roi, informé de l'état des choses, n'a plus ordonné l'attaque et
 « m'a remis à prendre mon parti.

« Sur ce que vous me dites de mon indécision, il est vrai que je
 « me le reproche à moi-même, et que quelquefois paresse et négli-
 « gence, d'autres fois, mauvaise honte, respect humain, ou timidité,
 « m'empêchent de prendre des partis, et de trancher net dans des
 « choses importantes. Vous voyez que je vous parle avec sincérité,
 « et je demande tous les jours à Dieu de me donner, avec la sa-
 « gesse et la prudence, la force et le courage pour exécuter ce que
 « je croirai de mon devoir.

« Je n'avois point cette puissance décisive quand je suis entré
 « en campagne, et le Roi m'avoit dit que, quand les avis seroient
 « différents, je devois me rendre à celui de M. de Vendôme lorsqu'il
 « y persisteroit. Je la demandai après l'affaire d'Oudenarde; elle
 « me fut accordée, et peut-être ne m'en suis-je pas servi autant
 « que je le devois.

« Pour toutes les louanges que vous me donnez, si elles ne venoient
 « d'un homme comme vous, je les prendrois pour des flatteries; car
 « en vérité je ne le mérite guère, et le monde se trompe dans ce qu'il
 « pense sur mon sujet. Mais il faut, avec la grâce de Dieu, mériter
 « ce que l'on en croit, du moins en approcher. Vous savez mon
 « amitié pour vous; elle ne finira qu'avec ma vie.

« LOUIS. »

P. S. « Je me sers de cette occasion pour vous demander si
 « vous ne croyez pas qu'il soit absolument mal de loger dans une
 « abbaye de filles. C'est le cas où je me trouve, les religieuses sont
 « pourtant séparées ; mais j'occupe une partie de leurs logements,
 « et s'il étoit nécessaire, je quitterois la maison quoi qu'on en pût
 « dire. Dites-moi, je vous en prie, votre sentiment, d'autant plus
 « que je suis présentement dans votre diocèse. »

Fénelon s'empessa de tranquilliser le duc de Bourgogne sur le dernier article de cette lettre, qui tenoit autant à un sentiment de délicatesse et de respect pour les bonnes mœurs, qu'à un scrupule religieux.

Il lui répondit : « Vous ne devez avoir aucune peine de loger dans
 « la maison du Saulsoir. Vous n'avez rien que de sage et de réglé
 « auprès de votre personne. C'est une nécessité à laquelle on est
 « accoutumé pendant les campements des armées ; on est fort édifié
 « de la police et du bon ordre que vous faites garder. »

Le duc de Bourgogne avoit fait les défauts de ses qualités ; n'attachant de prix qu'aux vertus réelles, il négligeoit trop ces petits moyens de plaire, et ces attentions délicates et recherchées, qui appartiennent jusqu'à un certain point à la science de gouverner. Les princes devoient se trouver trop heureux de voir souvent désirer et recevoir de leur part un sourire, une expression obligeante, un souvenir flatteur comme le plus noble prix du sang répandu à leur service, comme la plus douce récompense d'une vie consacrée à leur plaire.

XXIII.

*Fénelon reproche au duc de Bourgogne quelques défauts d'attention.
 — Lettre du 24 septembre 1708.*

« Je viens d'apprendre, Monseigneur, lui écrivoit Fénelon, que
 « diverses personnes de condition et de mérite dans le service, se
 « plaignent que vous ne connoissez ni leurs noms, ni leurs visages,
 « pendant que M. le duc de Berri les reconnoit tous, les distingue et les traite gracieusement. Cependant vous avez plus
 « qu'aucun prince de quoi contenter le public dans la conversation.
 « Vous y êtes gai, obligeant, et si l'on ose le dire, très-aimable ;
 « vous avez l'esprit cultivé et orné pour pouvoir parler de tout, et
 « pour vous proportionner à chacun ; c'est un charme continuel
 « dont il ne tient qu'à vous de faire usage ; il ne vous en coûtera
 « qu'un peu de sujétion et de complaisance ; Dieu vous donnera la

« force de vous y assujétir, si vous le désirez ; vous n'y aurez que
 « la gloire mondaine à craindre. C'est l'avantage des grands princes,
 « que chacun, qui se ruine, ou qui s'expose à être tué pour eux, est
 « enchanté par une parole obligeante et dite à propos. L'armée en-
 « tière chantera vos louanges. quand chacun vous trouvera acces-
 « sible, ouvert et plein de bonté.

« Pour vos défauts, Monseigneur, je remercie Dieu de ce qu'il
 « vous les fait sentir, et de ce qu'il vous apprend à vos dépens,
 « par de si fortes leçons, à vous défier de vous-même.

« On dit encore que M. le comte d'Evreux ¹ a écrit très-certaine-
 « ment une lettre qu'il a désavouée ; on dit que vous avez paru
 « croire un peu trop facilement le désaveu qu'il vous en a fait con-
 « tre la notoriété publique. Pour moi, je crois qu'il seroit très-digne
 « de vous de suspendre tout au moins votre jugement sur la sincérité
 « de ce désaveu, et de lui rendre vos bonnes grâces, en lui pardon-
 « nant, s'il le faut, de très-bon cœur. Je vous dirai, dans le plus
 « profond secret, que ce désaveu ne doit pas être cru, et que je le
 « sais bien.

« Je rassemble, Monseigneur, tous les discours que j'ai entendu
 « faire, ne craignant point de vous déplaire, en vous avertissant de
 « tout avec un zèle sans bornes. et étant persuadé que vous ferez
 « un bon usage de tout ce qui méritera quelque attention. Les
 « bruits mêmes les plus injustes ne sont pas inutiles à savoir quand
 « on a le cœur bon et grand, comme vous l'avez, Dieu merci. »

On applaudira certainement à la tendresse éclairée de Fénelon pour son ancien élève, en ne lui dissimulant aucun de ses torts, ou de ses défauts ; mais on peut dire que la manière dont M. le duc de Bourgogne recevoit ses avis et ses leçons, est bien plus admirable encore. Il est difficile de lire sans attendrissement la réponse qu'il fit à l'archevêque de Cambrai.

XXIV.

Réponse du duc de Bourgogne, 3 octobre 1708 (Manusc.).

« Je n'ai pu répondre plus tôt, mon cher archevêque, à votre
 « grande lettre ; car j'en ai eu fréquemment de très-longues à écrire
 « sur les opérations dont je suis chargé. Je puis le faire présente-
 « ment article par article.

¹ Henri-Louis de Latour d'Auvergne, comte d'Evreux, colonel-général de la cavalerie.

« Il est vrai que je suis renfermé assez souvent ; mais, comme je
 « vous l'ai dit, j'écris beaucoup certains jours. Je ne nie pas cepen-
 « dant que je ne perde souvent du temps. Il est vrai aussi que je
 « parle plutôt aux gens à qui je suis plus accoutumé, et que je suis
 « trop en cela mon goût naturel. »

Il entre ensuite dans son apologie sur l'affaire d'Oudenarde, et sur quelques faits militaires dont Fénelon l'avoit entretenu sur les bruits publics, et qui seroient aujourd'hui sans intérêt.

« La publicité de quelques délibérations du conseil de guerre n'est
 « que trop véritable ; mais on peut la mettre sur le compte de M. de
 « Vendôme, plutôt que sur le mien.

« Il en est de même de n'être pas bien averti ; et ce qui fait re-
 « tomber sur moi cette sorte de plainte, est que j'aurois dû agir au-
 « trement, et que je ne l'ai pas toujours fait, me laissant aller à une
 « mauvaise complaisance, à une certaine foiblesse ou respect hu-
 « main. Vous connoissez parfaitement M. de Vendôme, et je n'ai
 « rien à vous dire de plus que ce que vous en dites dans votre lettre.
 « Ce que vous dites du maréchal de Berwick est aussi fort juste ; il
 « excède peut-être un peu trop en prudence, au lieu que M. de Ven-
 « dôme excède en confiance et négligence.

« Je ne sache point dans tout ce qui s'est passé en dernier lieu ,
 « avoir consulté gens sans expérience. J'ai parlé aux plus anciens
 « généraux, à des gens sans atteinte sur le courage, et si les con-
 « seils ont été taxés de timides, ils méritoient plutôt le nom de
 « prudents.

« Il est vrai que la présomption absolue de M. de Vendôme, ses
 « projets subits et mal digérés, et ce que j'en ai vu, m'empêchent
 « d'avoir aucune confiance en lui, et que cependant j'ai trop ac-
 « quiescé dans des occasions où je devois au contraire décider de ce
 « qu'il me proposoit, joignant en cela la foiblesse à peut-être un
 « peu de prévention. Car depuis l'affaire d'Oudenarde, j'ai reçu la
 « puissance décisive ainsi que je crois vous l'avoir déjà mandé.

« Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit que mon frère traite
 « mieux que moi, et connoit mieux que moi les officiers de qualité
 « et de mérite ; comme il écrit moins que moi, il les peut voir plus
 « souvent.

« Je tâcherai de faire usage des avis que vous me donnez, et prie
 « Dieu qu'il m'en fasse la grâce, pour n'aller trop loin, ni à droite
 « ni à gauche.

« Je ferai aussi usage de ce que vous me marquez sur le comte
 « d'Évreux, sans affectation, mais aussi pour ne pas paroître dupe ;

« car vous savez que c'est un personnage qu'il faut éviter ; je m'at-
 « tends à bien des discours que l'on tient, et que l'on tiendra encore.
 « Je passe condamnation sur ce que je mérite, et méprise les autres,
 « pardonnant véritablement à ceux qui me veulent ou font du mal ;
 « et priant pour eux tous les jours de ma vie.

« Voilà mes sentiments, mon cher archevêque, vous savez que
 « mon amitié pour vous est toujours la même. J'espère pouvoir vous
 « en assurer moi-même à la fin de la campagne ; on ne sauroit en-
 « core dire quand ce sera ; car l'événement de Lille est encore in-
 « déterminé. »

Souvent Fénelon s'élevant dans ses lettres au-dessus des détails particuliers, dont il croyoit devoir l'instruire, lui offre ces grandes vues générales, qui doivent toujours être présentes à l'esprit des princes, pour leur apprendre à se mesurer avec le malheur, et à subir avec fermeté ces revers éclatants, qui peuvent les atteindre comme les autres hommes.

XXV.

*Extraits de quelques lettres de Fénelon au duc de Bourgogne. —
 Sur la religion et la piété des princes.*

« Ceux qui doivent commander aux autres, ne peuvent le faire
 « utilement, dès qu'ils ont perdu l'estime et la confiance des peuples.
 « Rien ne seroit plus dur et plus insupportable pour les peuples, rien
 « ne seroit plus déshonorant pour un prince, qu'un gouvernement
 « de pure autorité, sans l'adoucissement de l'estime, de la confiance
 « et de l'affection réciproque. Il est donc capital, même selon Dieu,
 « que les grands princes s'appliquent sans relâche à se faire aimer
 « et estimer, non par une recherche de vaine complaisance, mais
 « par fidélité à Dieu, dont ils doivent représenter la bonté sur la
 « terre....

« Ce qui me console de vous voir si traversé et si contredit, est
 « que je vois le dessein de Dieu, qui veut vous purifier par les con-
 « tradictions, et vous donner l'expérience des embarras de la vie hu-
 « maine, comme au moindre particulier. Ne vous mettez point en
 « peine de me répondre ; il me suffit que mon cœur ait parlé au
 « vôtre en secret devant Dieu seul. C'est en lui que je mets toute
 « ma confiance pour votre prospérité, Monseigneur ; je vous porte tous
 « les jours à l'autel avec le zèle le plus ardent. Quelque génie que
 « Dieu vous ait donné, vous courrez risque de faire des fautes irrè-

« parables, si vous vous tourniez à une dévotion foible et scrupu-
 « leuse. Ecoutez les personnes les plus expérimentées, et ensuite
 « prenez votre parti. *Il est moins dangereux d'en prendre un mau-*
 « *vrais que de n'en prendre aucun, ou d'en prendre un trop tard.* Par-
 « donnez, Monseigneur, la liberté d'un ancien serviteur, qui prie
 « sans cesse pour vous, et qui n'a d'autre consolation en ce monde,
 « que celle d'espérer que, malgré ces traverses, Dieu fera par vous
 « des biens infinis. Dieu, sur qui je compte, et non sur les hommes,
 « bénira vos travaux, et quand même il permettroit que vous n'eus-
 « siez aucun succès, vous feriez voir au monde combien on mérite
 « les louanges des personnes solides et éclairées, quand on a le cou-
 « rage et la patience de se soutenir avec force dans le malheur.....
 « Oh ! que Dieu vous aime, Monseigneur, puisqu'il a soin de vous
 « instruire par tant de contradictions. *Il vous fait sentir combien*
 « *les guerres sont à craindre, combien les plus puissantes armées*
 « *sont inutiles, combien les grands Etats sont facilement ébranlés.*
 « Il vous montre combien les plus grands princes sont rigoureuse-
 « ment critiqués par le public, pendant que les flatteurs ne cessent
 « point de les encenser. Quand on est destiné à gouverner les hom-
 « mes, il faut les aimer pour l'amour de Dieu, sans s'attendre à être
 « aimé d'eux, et se sacrifier pour leur faire du bien, quoiqu'on sa-
 « che qu'ils disent du mal de celui qui les conduit avec bonté et
 « modération. Il faut néanmoins, Monseigneur, vous dire que le
 « public vous estime, vous respecte, attend de grands biens de vous,
 « et sera ravi qu'on lui montre que vous n'avez aucun tort. Il croit
 « seulement que vous avez une dévotion sombre, timide, scrupu-
 « leuse, et qui n'est pas assez proportionnée à votre place; que
 « vous ne savez pas prendre une certaine autorité modérée, mais
 « décisive, sans blesser la soumission inviolable que vous devez aux
 « intentions du Roi. *Eh ! qui est-ce sur la terre qui n'a point de*
 « *défauts, et qui n'a pas commis de grandes fautes ? Qui est-ce qui*
 « *est parfait à vingt-six ans pour le très-difficile métier de la*
 « *guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite.* »

Fénelon lui donne ensuite les conseils plus sages et les plus éclairés, sur l'usage qu'il doit faire de ses principes de religion et de piété.

« Pour votre piété, si vous voulez lui faire honneur, vous ne sau-
 « riez être trop attentif à la rendre douce, simple, commode, socia-
 « ble ; il faut vous attacher à chercher au dehors le bien public,
 « autant que vous le pourrez, et retrancher les scrupules sur les
 « choses qui paroissent des minuties ; il faut, pour ainsi dire, jus-

« tifier la piété aux critiques et aux libertins ; il faut la pratiquer
 « d'une manière simple, noble, forte et convenable à votre rang.
 « Il faut aller tout droit aux devoirs essentiels de votre état par le
 « principe de l'amour de Dieu, et ne rendre jamais la vertu incom-
 « mode par des hésitations scrupuleuses sur les petites choses. *Un*
 « *prince ne peut point à la Cour ou à l'armée, régler les hommes*
 « *comme des religieux ; il faut en prendre ce qu'on peut et se pro-*
 « *portionner à leur portée.* »

Nous ne transcrivons point ici toutes les lettres de cette vertueuse et intéressante correspondance ; mais, dans le nombre, il en est deux qu'il importe de faire connoître, parce qu'elles renferment tout ce qu'il y a d'essentiel dans les autres, pour la partie historique. Fénelon y a rassemblé toutes les accusations vraies ou fausses, tous les reproches fondés ou hasardés, tous les traits de satire ou de blâme, que la malignité s'étoit plu à imaginer ou à exagérer pour décréditer le jeune prince dans le cœur du Roi et dans l'opinion publique. Fénelon les avoit recueillis de la bouche même des officiers les plus distingués, que le voisinage de l'armée attiroit à Cambrai, et qu'une juste indignation contre de si viles calomnies portoit à l'en instruire, ou dont le zèle sincère pour la gloire du jeune prince s'alarmoit avec raison des avantages qu'il pouvoit donner à ses envieux, par quelques imperfections assez excusables à son âge. Tel est le tableau affligeant que Mentor ne craint pas de mettre sous les yeux de Télémaque. L'idée de lui déplaire, ou le danger de le blesser ne se présente pas un seul moment à son esprit ; il connoissoit l'âme du duc de Bourgogne, et il savoit que le duc de Bourgogne connoissoit la sienne.

La saison s'avançoit ; la citadelle de Lille étoit réduite aux dernières extrémités ; et malgré tous les miracles de sagesse, d'intelligence et de courage du maréchal de Boufflers ; il falloit qu'il succombât s'il n'étoit pas secouru ; mais les armées alliées avoient su occuper une position si formidable, que l'on voyoit le moment peu éloigné où la place la plus forte du royaume alloit passer sous le pouvoir des ennemis, en présence de l'héritier de la couronne et d'une armée de cent mille François. La clameur publique sembloit rejeter cette ignominie sur les sentiments pusillanimes du duc de Bourgogne, et sur les maximes superstitieuses et timides des instituteurs qui avoient présidé à son éducation.

Ce fut dans cette circonstance douloureuse, que Fénelon crut devoir à ce prince la vérité tout entière ; mais ce prince étoit le duc de Bourgogne, et celui qui la lui faisoit entendre étoit Fénelon.

XXVI.

Vérités sévères de Fénelon au duc de Bourgogne. — Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, 15 octobre 1708.

« Monseigneur, quelque grande retenue que je veuille garder le reste de
 « ma vie sur toutes les choses qui ont rapport à vous, pour ne vous com-
 « mettre jamais en rien, je ne puis néanmoins m'empêcher de prendre la
 « liberté de vous dire encore une fois, par unè voie très-sûre et très-secrète,
 « ce que j'apprends que l'on continue à dire contre votre personne. Je suis
 « plus occupé de vous que de moi, et je craindrois moins de hasarder de
 « vous déplaire en vous servant, que de vous plaire en ne vous servant pas.
 « D'ailleurs, je suis sûr qu'on ne peut jamais vous déplaire en vous disant
 « avec zèle et respect ce qu'il importe que vous sachiez.

« 1^o On dit, Monseigneur, que vous n'avez pas voulu exécuter les ordres du
 « Roi, qui vouloit qu'on attaquât le prince Eugène, pendant que le duc de
 « Marlboroug s'étoit avancé sur le chemin d'Ostende, et que, par ce refus,
 « vous avez été la cause de la perte de la ville de Lille. C'est un fait qui re-
 « garde les temps postérieurs à votre campement sur la Marque, et qui est
 « des temps de votre campement du Saulsoir. Je ne saurois croire qu'il soit
 « comme on le raconte avec beaucoup de malignité.

« 2^e On persiste à dire que vous avez été la vraie cause du combat d'Oude-
 « narde, par votre ordre précipité de faire attaquer trois bataillons des en-
 « nemis par deux brigades, sans aucun concert avec M. de Vendôme.

« 3^o On prétend que quand vous arrivâtes sur la Marque, M. d'Artaignan
 « reconnut, dès le lendemain, que les passages étoient ouverts, que la plaine
 « étoit assez commode pour faire agir toute la cavalerie, et que les ennemis
 « n'étoient point alors retranchés, comme ils le furent deux jours après. On
 « assure que M. d'Artaignan se hâta d'en avertir, et de répondre du succès,
 « si on vouloit bien attaquer; qu'il n'eut aucune réponse; qu'on demeura
 « dans l'incertitude, et que vous voulûtes, malgré M. de Vendôme, attendre
 « le retour du courrier envoyé au Roi; ce qui étoit laisser évidemment
 « échapper l'occasion de sauver Lille. J'ai vu un homme de service qui m'a
 « dit avoir mené M. d'Artaignan dans cette plaine, parce qu'il la connoissoit
 « parfaitement; il soutient qu'il n'y avoit qu'à se donner la peine de l'aller
 « voir, pour reconnoître que tout étoit uni et ouvert. Il dit même avoir été
 « jusques auprès des ennemis, et avoir vu qu'il n'y avoit encore alors, ni
 « retranchemens commencés, ni défilés, ni bois, ni ombre de difficulté,
 « pour secourir la place. Il ajoute qu'il prit la liberté de parler hautement;
 « que personne ne daigna ni l'écouter ni prendre la peine d'aller voir; et
 « qu'en un mot presque personne ne vouloit entendre opiner pour le combat.

« 4^o On dit, Monseigneur, qu'encore que vous ayez infiniment écrit à la
 « Cour pour vous justifier, vous n'avez jamais mandé rien de clair et de
 « précis pour votre décharge: que vous vous êtes contenté de faire des ré-
 « ponses vagues et superficielles, avec des expressions modestes et dévotes
 « à contre-temps. La Cour et la ville, dit-on, étoient d'abord pour vous avec
 « chaleur; mais la Cour et la ville ont changé et vous condamnent. On ne se
 « contente pas de dire que le public est de plus en plus déchaîné contre vous;

« on ajoute que le mécontentement remonte bien plus haut, et que le Roi
 « même ne peut s'empêcher, malgré son amitié, de sentir vivement votre
 « tort. Il y a déjà quelque temps qu'il m'a passé par l'esprit que tant de gens
 « d'ailleurs fort politiques, n'oseroient point vous critiquer si librement, si
 « cette critique n'étoit pas autorisée par quelque prévention du côté de la
 « Cour.

« 5° Ce qui est le plus fâcheux est qu'un grand nombre d'officiers, qui re-
 « viennent de l'armée et qui vont à Paris, où qui y écrivent, font entendre
 « que les mauvais conseils des gens foibles et timides, que vous écoutez
 « trop, ont ruiné les affaires du Roi, et ont terni votre réputation. J'entends
 « ces discours répandus partout, et j'en ai le cœur déchiré; mais je n'ose
 « parler aussi fortement que la chose le mériteroit, parce que le torrent en-
 « traîne tout, et que je ne veux point qu'on puisse croire que je sache rien
 « de particulier à votre décharge.

« 6° On va jusqu'à rechercher avec une noire malignité les plus petites
 « circonstances de votre vie, pour leur donner un tour odieux. On dit, par
 « exemple, que pendant que vous êtes dévot jusqu'à la sévérité la plus scru-
 « puleuse dans des minuties, vous ne laissez pas de boire quelquefois avec
 « un excès qui se fait remarquer.

« 7° On se plaint de ce que votre confesseur est trop souvent enfermé avec
 « vous; qu'il se mêle de vous parler de la guerre, et que quand on l'accusa
 « de vous avoir conseillé de ne rien hasarder sur la Marque, il écrivit au
 « Père de La Chaise pour faire savoir au Roi qu'il étoit allé reconnoître le
 « terrain et l'état des ennemis; qu'il avoit été d'avis qu'on les attaquât, et
 « qu'il avoit trouvé qu'il étoit honteux de ne le pas faire. On lui impute d'a-
 « voir écrit ainsi pour le tourner en ridicule comme un homme vain, qui se
 « pique d'entendre la guerre et d'aller reconnoître l'ennemi.

« Je dois ajouter par pure justice que je sais qu'il n'a point mérité ces plai-
 « santeries, et qu'il n'a rien écrit que de modeste et de convenable.

« 8° On prétend, Monseigneur, que vous avez écrit à des gens indiscrets
 « et indignes de votre confiance, les mêmes choses que vous avez écrites au
 « Roi avec un chiffre, et que ces gens-là les ont divulguées. avant que sa Ma-
 « jesté eût reçu vos lettres secrètes, où vous mandiez ce qui manquoit dans
 « la place assiégée.

« Voilà, Monseigneur, les principales choses qui me reviennent par de
 « bons canaux, quoique je sois loin de tout commerce du monde. Un hasard
 « bizarre fait que je sais là-dessus plus que sur les autres affaires. Peut-être
 « personne n'osera vous dire tout ceci. Pour moi, je l'ose, et je ne crains que
 « de manquer à Dieu et à vous. Personne n'est plus éloigné que moi de
 « croire tous ces discours; la peine que je souffre de les entendre est
 « grande; il s'agit de détromper le monde prévenu; ceux qui vous déchi-
 « rent, parlent hautement, et ceux qui voudroient vous défendre n'osent
 « parler.

« Je suppose que vous avez éclairci chaque point en détail avec M. de
 « Chamillard, et que vous lui aurez fait toucher les choses au doigt, pour con-
 « vaincre pleinement Sa Majesté de la fausseté de tout ce que l'on vous
 « impute.

« Il ne m'appartient pas, Monseigneur, de raisonner sur la guerre, aussi
 « n'ai-je garde de le faire; mais on a de grandes ressources, quand on est à
 « la tête d'une puissante armée, et qu'elle est animée par un prince de votre

« naissance qui la conduit. Il est beau de voir votre patience et votre fermeté
 « pour demeurer en campagne dans une saison aussi avancée. Notre jeu-
 « nesse, impatiente de revoir Paris, avoit besoin d'un tel exemple. Tandis
 « qu'on croira encore pouvoir faire quelque chose d'utile et d'honorable, il
 « faut que ce soit vous, Monseigneur, qui tâchiez de l'exécuter. Les ennemis
 « doivent être affoiblis ; vous êtes supérieur en force ; il faut espérer que
 « vous le serez aussi en projets et en mesures justes, pour en rendre l'exé-
 « cution heureuse. Le vrai moyen de relever la réputation des affaires, est
 « que vous montriez une application sans relâche ; votre présence nuirait
 « et aux affaires, et à votre réputation, si elle paroïssoit inutile et sans action
 « dans des temps si fâcheux. Au contraire, votre fermeté patiente pour
 « achever cette campagne, forcera tout le monde à ouvrir les yeux, et à vous
 « faire justice, pourvu qu'on voie que vous prévoyez, que vous projetez, que
 « vous agissez avec vivacité et hardiesse. »

Lorsque Fénelon vit la campagne près de finir, et de finir de la manière la plus affligeante pour la France, et la moins honorable pour le duc de Bourgogne, il ne s'attacha plus qu'à lui tracer la marche qui lui restoit à suivre, pour se justifier avec une noble fermeté dans l'esprit du Roi, et chercher à ramener l'opinion publique, qu'on avoit si cruellement égarée.

XXVII.

Utiles conseils de Fénelon au duc de Bourgogne, après la campagne de Lille.

« Monseigneur ¹, l'excès de confiance et de bonté que vous me témoignez
 « dans les lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, loin de me donner
 « un empressement indiscret, ne fait qu'augmenter ma retenue et mon in-
 « clination à continuer le profond silence où je suis demeuré pendant tant
 « d'années. Je prends même infiniment sur moi, en me donnant la liberté
 « de vous écrire sur des matières très-déliçables, qui sont fort au-dessus de
 « moi, et qui ne peuvent vous être que très-désagréables ; mais je croirois
 « manquer à tout ce que je vous dois, Monseigneur, si je ne passois pas,
 « dans une occasion aussi extraordinaire, par dessus toutes les fortes rai-
 « sons qui m'engagent au silence, pour achever de vous dire tout ce que
 « j'apprends.

« 1° Le bruit public contre votre conduite croît au lieu de diminuer ; il
 « est si grand à Paris, qu'il n'est pas possible qu'il ne vienne des mauvais
 « discours et des lettres malignes de l'armée. Rien n'est plus digne de vous,
 « Monseigneur, que la disposition où vous êtes de pardonner tout, de pro-
 « fiter de la critique, dans tous les points où elle peut avoir quelques pe-
 « tits fondements, et de continuer à faire ce que vous croyez le meilleur
 « pour le service du Roi ; mais il importeroit beaucoup de voir quelles peu-
 « vent être les sources de ces discours si injustes et si outrés, pour vous

¹ 25 octobre 1708.

« précautionner contre des gens qui sont peut-être les plus empressés à vous encenser, et qui osent néanmoins en secret attaquer votre réputation de la manière la plus atroce. Cette expérience, Monseigneur, doit, ce me semble, vous engager à observer beaucoup les hommes, et à ne vous confier qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond, quoique vous deviez montrer de la bonté et de l'affabilité à tous, à proportion de leur rang.

« Personne n'est plus mal informé que moi de ce qui se passe à la Cour; mais je ne saurois croire que le Roi ignore les bruits qui sont répandus dans tout Paris contre votre conduite: ainsi il me paroît capital que vous preniez des mesures promptes et justes pour empêcher que Sa Majesté n'en reçoive quelque impression, et pour lui montrer avec évidence combien ces bruits sont mal fondés. La voie des lettres a un inconvénient, qui est que les lettres ne peuvent pas répondre comme les conversations, aux objections qui naissent sur-le-champ, et qu'on n'a pas prévues; mais aussi les lettres ont un grand avantage: on y développe par ordre les faits, sans être interrompu; on y mesure tranquillement toutes les paroles; on s'y donne même une force douce et respectueuse qu'on ne se donneroit pas si facilement dans une conversation. Ce qui est certain, Monseigneur, c'est que vous avez un besoin pressant de vous précautionner vers le Roi, et de faire taire le public, qui est indignement déchaîné. Vous ne sauriez jamais écrire ni agir avec trop de ménagement, de respect, d'attachement, ni de soumission; mais il importe de dire très-fortement de très-fortes raisons, et de ne laisser rien dont on puisse encore douter sur votre conduite.

« Il me revient encore par le bruit public, qu'on dit que vous vous sentez de l'éducation qu'on vous a donnée; que vous avez une dévotion foible, timide et scrupuleuse sur des bagatelles, tandis que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du Roi; on ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irrésolu; que vous n'aimez qu'une vie particulière et obscure; que votre goût vous éloigne des gens qui ont de l'élévation et de l'audace; que vous vous accommodiez mieux de donner votre confiance à des esprits foibles et craintifs, qui ne peuvent vous donner que des conseils déshonorants; on assure que vous ne voulez jamais rien hasarder, ni engager aucun combat, sans une pleine sûreté que votre armée sera victorieuse, et que cette recherche d'une sûreté impossible vous fait temporiser et perdre les plus importantes occasions.

« Je suis très-convaincu, Monseigneur, que la vérité des faits est entièrement contraire à ces téméraires discours; mais il s'agit de détromper ceux qui en sont prévenus. *On dit même que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir votre zèle pour la conservation des conquêtes du Roi; et l'on ne manque pas d'attribuer ce scrupule aux instructions que je vous ai données dans votre enfance. Vous savez, Monseigneur, combien j'ai toujours été éloigné de vous inspirer de tels sentiments; mais il ne s'agit nullement de moi, qui ne mérite d'être compté pour rien, il s'agit de l'Etat et des armes du Roi, que je suis sûr que vous voulez soutenir avec toute la fermeté et la vigueur possible. Je sais que vous n'avez pris aucun parti de sagesse et de précaution, que par le conseil des officiers généraux les plus expérimentés et les plus exempts de timidité; mais c'est là précisément ce que le public ne veut pas croire, et par conséquent le point capital qu'il importe de mettre dans un tel point d'évidence, que personne ne puisse l'obscurcir,*

« Vous savez, Monseigneur, tous les officiers généraux qui sont autour de
 « vous ; rien ne vous est plus aisé que de les prendre chacun en particulier,
 « et de les engager tous, sous un grand secret, à vous donner par écrit une
 « espèce de courte relation de la manière dont ils ont opiné dans les princi-
 « pales occasions de cette campagne. Ensuite, vous pourrez leur faire en-
 « tendre que vous croyez devoir citer au Roi leurs témoignages, afin qu'ils
 « soient tout prêts à soutenir de vive voix leur petite relation écrite. Cet en-
 « gagement les liera, et les fera tous parler un langage décisif et uniforme,
 « au lieu que, si vous ne le faites pas ainsi, chacun pourra, malgré sa bonne
 « intention, dire trop ou trop peu, varier et obscurcir par des termes foibles
 « ce que vous aurez besoin de rendre clair comme le jour. Après avoir posé
 « ce fondement, vous pourrez nommer au Roi tous vos témoins, en le sup-
 « pliant de les interroger lui-même l'un après l'autre. C'est aller jusqu'à la
 « racine du mal, et ôter toute ressource à ceux qui veulent vous attaquer
 « dans les points les plus essentiels.

« Il me semble qu'il convient que vos lettres dès à présent tendent à ce
 « but d'une manière très-forte, pour les raisons et pour les sentiments,
 « quoique très-respectueuses et très-soumises par rapport à Sa Majesté. En-
 « suite, quand vous serez arrivé à la Cour, il sera capital, si je ne me trompe,
 « que vous fassiez, avec des manières également fortes et respectueuses,
 « l'éclaircissement à fond de tous les faits qui vous justifient, en pressant le
 « Roi d'interroger les principaux officiers ; après quoi je souhaite que vous
 « puissiez, sans perdre un moment, dès que les faits seront éclaircis à votre
 « décharge, obtenir de Sa Majesté des gens qui vous conviennent ; pour servir
 « sous vous l'année prochaine. Plus on ose vous attaquer par les endroits
 « essentiels, plus il vous importe de continuer à commander l'armée avec les
 « secours qui peuvent assurer votre gloire et celle des armes de Sa Majesté.
 « Il faut que vos lettres commencent cet ouvrage, et que vos discours fermes,
 « touchants et respectueux l'achèvent dès votre première audience, s'il est
 « possible. Quand vous arriverez à la Cour, plus on vous accuse de faiblesse
 « et de timidité, plus vous devez montrer par votre procédé combien vous
 « êtes éloigné de ce caractère, en parlant avec force.

« Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter qu'après que vous vous serez
 « bien assuré des témoignages décisifs de tous les principaux officiers, pour
 « éviter les discours politiques et ambigus, vous les engagiez à parler et à
 « écrire, dans les occasions naturelles, à leurs amis, la vérité des faits, pour dé-
 « tromper toute la France. C'est une chose inouïe qu'un prince, qui doit être
 « si cher à tous les bons François, soit attaqué dans les discours publics,
 « dans les lettres imprimées, et jusque dans des gazettes, sans que presque
 « personne ose contester les faits qu'on avance fausement contre lui.
 « Je voudrais que les personnes dignes d'être crues, parlassent et écri-
 « vissent d'une manière propre à redresser le public, et à préparer les voies
 « pour rendre votre retour agréable. Ceux qui devoient n'oser point parler,
 « parlent hautement, et ceux qui devoient crier pour la bonne cause, sont
 « réduits à se taire. Je ne sais rien de secret et de particulier, mais je sais en
 « gros ce que personne n'ignore : savoir qu'on vous attaque dans le public
 « sans ménagement.

« On ne peut être plus édifié et plus charmé que je le suis, Monseigneur,
 « de la solidité de vos pensées et de la piété qui règne dans tous vos sen-
 « timents ; mais plus je suis touché de voir tout ce que Dieu met dans votre

« cœur, plus le mien est déchiré d'entendre tout ce que j'entends. Je donne-
 « rois ma vie, non-seulement pour l'État, mais encore pour la personne du
 « Roi, pour sa gloire, pour sa prospérité, et je prie Dieu tous les jours sans
 « relâche, afin qu'il le comble de ses bénédictions.

« *Je vous crois infiniment éloigné de ces timidités scrupuleuses dont on vous*
 « *accuse, et qu'on m'impute sur la défense de Lille, qui est une des principales*
 « *conquêtes du Roi*; j'espère que si vous continuez à commander les armées
 « sans être gêné par des gens qui ne vous conviennent pas, et ayant sous
 « vous des personnes de confiance, vous montrerez à la France et à ses en-
 « nemis combien vous êtes digne de soutenir la gloire de Sa Majesté et celle
 « de toute la nation. »

Cette correspondance si intéressante ¹ se termine par une dernière lettre qui achève de peindre l'âme de Fénelon et sa tendre affection pour son élève. M. le duc de Bourgogne venoit de passer plus de six mois en Flandre; il avoit même séjourné longtemps dans le diocèse de Cambrai; et, pendant tout cet intervalle, il n'avoit osé se permettre une seule entrevue avec l'homme qu'il vénoit et chérissoit le plus. Telle étoit la contrainte où ils passèrent le reste de leur vie. Dans l'impossibilité où étoit Fénelon d'épancher son cœur dans toute la liberté d'un entretien particulier, il crut nécessaire de donner au jeune prince, au moment où il se disposoit à retourner à la Cour, une dernière instruction sur la conduite qu'il devoit y tenir. La manière dont il alloit s'y montrer, y parler, y agir, pouvoit décider de sa gloire, de sa réputation, de son honneur et même de son innocence. Ce ne sont plus des reproches sur le passé; ce ne sont plus des conseils devenus inutiles par l'événement; mais il s'empare du jeune prince au moment où il se présentera devant le Roi, son grand-père; il lui indique le maintien qu'il doit prendre en l'abordant, le langage qu'il doit parler, les aveux qu'il ne doit pas craindre de faire, la noble fermeté avec laquelle il doit se défendre; il lui dicte jusqu'aux expressions dont il doit se servir.

XXVIII.

Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, novembre 1708. (Manusc.).

« Monseigneur, j'espère que vous ne jugerez point de moi par l'empresse-
 « ment où vous m'avez vu sur la fin de cette campagne. Vous pouvez vous

¹ Les copies de toutes ces lettres ont été prises sur les originaux de la main de M. le duc de Bourgogne et de Fénelon, par feu M. de Devisse (Augustin-César de Hervilly), évêque de Boulogne, chanoine de Cambrai pendant la vie de Fénelon, et honoré des bontés particulières de ce prélat. C'est ce que déclare M. de Devisse lui-même au bas de ces copies.

« souvenir que j'ai passé plus de dix ans dans une retenue à votre égard,
 « qui m'auroit attiré votre oubli pour le reste de ma vie, si vous étiez capable
 « d'oublier les gens qui ont eu l'honneur d'être attachés à votre personne.
 « La vivacité avec laquelle j'ai rompu enfin un si long silence, ne vient que
 « de la douleur que j'ai ressentie sur tous les discours publics. Oserai-je,
 « Monseigneur, vous proposer la manière dont il me semble que vous
 « devriez parler au Roi, pour son intérêt, pour celui de l'Etat et pour le vôtre.
 « Vous pourriez commencer par une confession humble et ingénue de cer-
 « taines choses qui sout peut-être un peu sur votre compte. Vous n'avez
 « peut-être pas assez examiné le détail par vous-même ; vous n'êtes peut-
 « être pas monté assez souvent à cheval pour visiter les postes importants ;
 « vous n'avez peut-être pas marché assez avant pour voir parfaitement les
 « fourrages : c'est ce que j'entends dire à des officiers expérimentés et pleins
 « de zèle pour vous. Vous vous êtes peut-être laissé trop aller à une je ne
 « sais quelle complaisance pour M. de Vendôme, qui auroit eu honte de ne
 « vous suivre pas, et qui auroit été au désespoir de courir après vous. Vous
 « n'avez point assez entretenu les meilleurs officiers généraux en particu-
 « lier, de peur que M. de Vendôme n'en prit quelqu'ombrage. Vous avez
 « peut-être été irrésolu, et même, si vous me pardonnez le mot, un peu
 « foible, pour ménager un homme en qui le Roi vous avoit recommandé
 « d'avoir confiance ; vous avez cédé à sa véhémence et à sa roideur ; vous
 « avez craint un éclat qui auroit déplu au Roi. Vous n'avez pas osé plusieurs
 « fois suivre les meilleurs conseils des principaux officiers de l'armée, pour
 « ne contredire pas ouvertement l'homme en qui le Roi se confioit ; vous
 « avez même pris sur votre réputation pour conserver la paix. Ce qui en
 « résulte, est que votre patience est regardée comme une foiblesse, comme
 « une irrésolution, et que tout le public murmure de ce que vous avez man-
 « qué d'autorité et de vigueur. Après avoir avoué au Roi avec naïveté toutes les
 « choses dans lesquelles vous croyez de bonne foi avoir manqué, vous serez
 « en plein droit de lui développer la vérité tout entière. Vous pouvez lui ré-
 « présenter tout ce que les plus sages officiers de l'armée lui diront, s'il les
 « interroge ; savoir : que l'homme qui vous étoit donné pour vous instruire
 « et vous soulager, ne vous apprenoit rien et ne faisoit que vous embar-
 « rasser ; qu'en un mot, celui qui devoit soutenir la gloire des armes de Sa
 « Majesté, et vous procurer beaucoup de réputation, a gâté les affaires, et
 « vous a attiré le déchainement du public. C'est là que vous placerez un
 « portrait au naturel des défauts de M. de Vendôme : paresseux, inappliqué,
 « présomptueux et opiniâtre, il ne va rien voir, il n'écoute rien, il décide et
 « hasarde tout ; nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposition, nulle
 « ressource dans les occasions, qu'un courage impétueux ; nul égard pour
 « ménager les gens de mérite, et une inaction perpétuelle de corps et d'es-
 « prit.

« Après ce portrait, vous pourriez revenir à ce qui peut avoir manqué de
 « votre côté, avec si peu de secours et tant d'embaras. Demandez, avec les
 « plus vives instances, à avoir votre revanche la campagne prochaine, et à
 « réparer votre réputation attaquée. Vous ne sauriez montrer trop de viva-
 « cité sur cet article : il vous siéra bien d'être très-vif là-dessus, et cette
 » grande sensibilité fera une partie de votre justification sur la mollesse dont
 « on vous accuse. Demandez sous vous un général qui vous instruisse et qui
 « vous soulage, sans vouloir vous décider comme un enfant ; demandez un

« général qui décide tranquillement avec vous, qui écoute les meilleurs officiers, et qui n'ait point de peine de vous les voir écouter; qui vous mène partout où il faut aller, et qui vous fasse remarquer tout ce qui mérite attention; demandez un général qui vous occupe tellement de toute l'étendue de la guerre, que vous ne soyez point tenté de tomber dans l'inaction et l'amusement. Jamais personne n'eut besoin de tant de force et de vigueur que vous en aurez besoin dans cette occasion. Une conversation forte, vive, noble et pressante, quoique soumise et respectueuse, vous fera un bonheur infini dans l'esprit du Roi et de toute l'Europe; au contraire, si vous parlez d'un ton timide et inefficace, le monde entier, qui attend ce moment décisif, concluera qu'il n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après avoir été foible à l'armée, aux dépens de votre réputation, vous ne songez pas même à la relever à la Cour. On vous verra vous renforcer dans votre cabinet et dans la société d'un certain nombre de femmes flatteuses.

« Le public vous aime encore assez pour désirer un coup qui vous relève; mais si ce coup manque, vous tomberez bien bas: la chose est dans vos mains. Pardon, Monseigneur, j'écris en fou; mais ma folie vient d'un excès de zèle dans le besoin le plus pressant. Je ne puis que prier, et c'est ce que je fais sans cesse. »

XXIX.

Réflexion sur la correspondance de Fénelon et du duc de Bourgogne

Qu'on nous permette de suspendre un moment le récit des événements, par une réflexion que fait naître la lecture de ces lettres remarquables. On a souvent exalté avec un enthousiasme factice, le courage des anciens philosophes, la sagesse de leurs leçons, la sublimité de leur morale, et la noble fermeté avec laquelle ils annonçoient la vérité aux rois et aux grands de la terre. Nous osons demander si dans tous les écrits qui nous restent d'Aristote, de Platon, de Sénèque et de tous les autres personnages de l'antiquité, qui ont parlé à des rois, on trouve quelque chose de comparable à la sévère franchise de Fénelon avec le duc de Bourgogne? Dans des temps plus modernes, on a vu quelques écrivains plus ou moins célèbres, en correspondance avec des monarques; mais on ne peut s'empêcher d'observer que tandis qu'ils s'étudioient avec un soin pénible à rechercher et à varier toutes les formules de l'adulation envers les objets de leur culte public, ils se dédommageoient de cette espèce de contrainte dans la liberté d'une correspondance plus intime avec leurs amis.

Ce n'est point au seul mérite d'une morale plus parfaite, ou d'une vertu plus vraie, qu'il faut attribuer cette différence de conduite; elle appartient tout entière aux principes religieux de Fénelon et du duc de Bourgogne. C'est de la religion que Fénelon emprunte toute

son éloquence et toute son autorité, pour adresser des reproches, des conseils et des consolations au duc de Bourgogne. C'est dans la religion que le duc de Bourgogne trouve ces grands motifs de courage, de résignation et d'espérance, qui lui donnent la force de résister au malheur et à l'injustice des hommes. Otez à ces lettres le caractère religieux qui les a inspirées, on les réduit à des réflexions justes et raisonnables; mais la froide raison a-t-elle le pouvoir de donner l'excès du courage pour lutter contre l'excès du malheur. A la pensée de ces grandes catastrophes qui épouvantent l'imagination, on sent assez que, lorsque tout manque sur la terre à ceux qui occupoient une si grande place sur la terre, c'est du ciel seul que peuvent descendre les miracles qui élèvent l'homme au-dessus de la nature. Nos lecteurs nous demanderont peut-être comment le duc de Bourgogne reçut les terribles leçons que Fénelon osoit lui adresser : nous avons sa réponse; elle nous montre tout ce que Fénelon étoit parvenu à faire du duc de Bourgogne, avec le secours de la religion.

XXX.

*Réponse du duc de Bourgogne à Fénelon. Douai, 3 décembre 1708.
(Manuscrit).*

« Si je n'ai pas répondu plus tôt à plusieurs de vos lettres, mon
« cher archevêque, ce n'est pas que j'en aie plus mal reçu ce qu'elle
« contiennent, ni que mon amitié pour vous en soit moins vive.
« Je suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé que l'on dit de
« moi. Vous pouvez interroger le Vidame¹ qui vous rendra cette
« lettre, sur la suite des faits publics, qu'il me seroit bien long de
« reprendre ici. Je vous parlerai cependant de quelques-uns.

« Je n'ai jamais eu ordre du Roi d'attaquer le prince Eugène pen-
« dant l'éloignement du duc de Marlboroug; au contraire, quand il
« marcha à M. de Vendôme, du côté d'Oudembourg, le maréchal de
« Berwick et moi, voulions rassembler les différents camps qui
« étoient le long de l'Escaut, et marcher au prince Eugène. L'ordre
« de marche fut donné, et je l'aurois exécuté, si nous n'avions trouvé
« tous ceux que je consultai, d'un avis contraire, et qu'il falloit
« plutôt fortifier M. de Vendôme du côté de Bruges et de Gand.

¹ Louis-Auguste d'Albert, fils puîné du duc de Chevreuse, portoit alors le titre de *vidame d'Amiens*, et fut depuis duc et maréchal de Chaulnes.

« Ceux à qui je parlai furent MM. d'Artaignan¹, Gassion², Saint-
« Frémont, Cheyladet.

« Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais; mais on me les
« exposa séparés de l'armée ennemie, et il n'y auroit eu nul com-
« bat, si l'on s'étoit arrêté à l'endroit où l'on disoit qu'ils étoient,
« et on ne les trouva point; du moins les ennemis les fussent-ils ve-
« nus chercher.

« Sur la Marque, M. de Vendôme n'étoit point pressé d'attaquer;
« il ne reconnut le côté où étoit Artaignan que trois jours après
« son arrivée, et dès-lors le retranchement étoit formé; les plaines,
« il est vrai, sont assez grandes; mais les ennemis y auroient tou-
« jours eu un plus grand front que nous, pour nous envelopper, en
« débouchant les défilés.

« Je ne me souviens point d'avoir écrit à des gens indiscrets ce
« que j'écrivois au Roi, en chiffres, sur l'état du dedans de la ville
« de Lille.

« Je vous remets au Vidame sur tout le reste, dont je ne puis
« vous faire un plus long détail. *Je profiterai, avec l'aide de Dieu,*
« *de vos avis. J'ai bien peur que le tour que je vais faire en Artois,*
« *me faisant finir ma campagne à Arras, ne m'empêche de vous*
« *voir à mon retour, comme je l'avois toujours espéré; car de la ma-*
« *nière dont vous êtes à la Cour, il me paroît qu'il n'y a que le pas-*
« *sage dans votre ville archiépiscopale, qui me puisse procurer ce*
« *plaisir. Je suis fâché aussi que l'éloignement où je vais me trou-*
« *ver de vous, m'empêche de recevoir d'aussi salutaires avis que les*
« *vôtres. Continuez-les, cependant, je vous en supplie, quand vous*
« *en verrez la nécessité, et que vous trouverez des voies absolument*
« *sûres. Assistez-moi aussi de vos prières, et comptez que je vous*
« *aimerai toujours de même, quoique je ne vous en donne pas tou-*
« *jours des marques* ».

Louis XIV, convaincu qu'il étoit malheureusement impossible de dégager la citadelle de Lille, ordonna au maréchal de Boufflers de se rendre³, et au duc de Bourgogne de revenir à Versailles, après avoir mis l'armée en quartier d'hiver. Louis XIV récompensa le maréchal de Boufflers de la glorieuse défense de Lille, comme il l'auroit récompensé d'une victoire, et la nation entière applaudit à cet acte de justice.

Fénelon n'attendit pas que le duc de Bourgogne fût arrivé à Ver-

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. I^{er}.

² Jean, marquis de Gassion et d'Alluye.

³ La capitulation fut signée le 8 décembre 1708.

sailles, pour exciter les amis de ce prince à amortir les coups qu'on vouloit lui porter. Ce moment, comme il l'avoit écrit au duc de Bourgogne lui-même, devoit être un *moment de crise* : le jeune prince avoit besoin d'être soutenu par des conseils sages et modérés et par des inspirations fermes et décidées. Il y avoit un juste milieu à tenir entre l'excès d'irritation que de si violentes contradictions avoient dû lui causer, et une coupable indifférence sur l'opinion publique. La lettre que Fénelon écrit au duc de Chevreuse, peint avec une effrayante vérité l'état de la Cour et celui du royaume, la disposition générale des esprits, le découragement de toute la nation, les dangers actuels, et l'avenir encore plus sinistre dont on étoit menacé.

XXXI.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 31 décembre 1708 (Manus.).

« Je me sers, mon bon duc, d'une occasion sûre pour répondre à votre
 « dernière lettre. Vous avez su que la campagne finit par une conclusion
 « très-honteuse. M. le duc de Bourgogne n'a point eu, dit-on, pendant la
 « campagne, assez d'autorité ni d'expérience pour pouvoir redresser M. de
 « Vendôme. On est même très-mécontent de notre jeune prince, parce que
 « indépendamment des partis pris pour la guerre, à l'égard desquels les
 « fautes énormes ne retombent point sur lui, on prétend qu'il n'a pas eu
 « assez d'application pour aller visiter les postes, pour s'instruire des détails
 « importants, pour consulter en particulier les meilleurs officiers, et pour
 « connoître le mérite de chacun d'eux. Voilà, si je ne me trompe, la vraie
 « source de l'indisposition générale des militaires qui reviendroient, s'ils
 « voyoient au printemps prochain ce prince montant plus souvent à cheval,
 « voulant tout voir et tout apprendre, questionnant les gens expérimentés,
 « et décidant avec vigueur. Mais il faudroit qu'au lieu de M. de Vendôme, qui
 « n'est capable que de le déshonorer et de hasarder la France, on lui donnât
 « un homme sage et ferme, qui commandât sous lui, qui méritât sa confiance,
 « qui le soulageât, qui l'instruisît, qui lui fit honneur de tout ce qui réussit
 « roit, qui ne rejetât jamais sur lui aucun fâcheux événement, et qui réta-
 « blît la réputation de nos armes. Cet homme où est-il ? ce seroit M. de Ca-
 « tinat ¹, s'il se portoit bien. Mais ce n'est ni M. de Villars, ni la plupart des

¹ On voit dans toutes les lettres de Fénelon, combien il aimoit et estimoit le maréchal de Catinat. Nous avons celle qu'il écrivit à l'abbé Pucelle, neveu du maréchal, à l'occasion de sa mort; elle peut être rapportée comme un titre honorable pour une mémoire déjà si honorée.

Cambrai, 24 mars 1712.

« Le mauvais état de ma santé a retardé, Monsieur, le compliment que je vous dois sur la
 « perte que vous avez faite de M. le maréchal de Catinat. *On ne peut aimer l'Etat sans
 « regretter un homme qui l'a si dignement servi, ni honorer la vertu sans respecter la
 « mémoire d'un homme qui en a donné tant d'exemples.* Sa retraite lui a fait grand honneur,
 « mais elle ne sera pas initée. Sa mort me rappelle le souvenir de M. de Croisilles. C'étoit
 « un précieux ami; je ne puis penser à lui sans m'attendrir et sans m'attrister : l'amitié

« autres que nous connoissons. M. de Berwick, qu'on louoit fort en Espagne, n'a pas été fort approuvé en Flandre ; je ne sais si la cabale de M. de Vendôme n'en a pas été cause. Il faudroit de plus à notre prince quelque homme en dignité auprès de lui ; plutôt à Dieu que vous y fussiez ; vous auriez pu lui donner plus d'action pour contenter les troupes. Ce qui est certain, c'est qu'il demeurera dans un triste avilissement aux yeux de toute la France et de toute l'Europe, si on ne lui donne pas les secours et l'occasion pour se relever et pour soutenir nos affaires. Si M. de Vendôme revient tout seul avec un pouvoir absolu, il court risque de mettre la France bien bas ; il faut savoir faire ou la guerre ou la paix. Il faut dans cette extrémité un grand courage ou contre l'ennemi, pour l'abattre malgré ses prospérités, ou contre soi-même, pour s'exécuter sans mesure, avant qu'on tombe encore plus bas, ou qu'on ne soit plus à portée de se faire accorder des conditions supportables.

« Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé ou foible en arrivant à la Cour, il demeurera méprisé et hors d'état d'avoir sa revanche. Il faut qu'il parle avec respect et fermeté ; qu'il avoue les torts qu'il peut avoir : qu'il peigne M. de Vendôme au naturel ; qu'il mette toute la campagne devant les yeux du Roi ; qu'il demande à relever son honneur et celui des armes de sa Majesté, en commandant l'année prochaine avec un bon général sous lui ; s'il ne presse pas avec une certaine vigueur, il demeurera dans le borbier. Il faut le faire en arrivant. La réputation de ce jeune prince est sans doute plus importante à la France qu'on ne s'imagine. Rien ne décrédite tant le Roi et l'Etat dans les pays étrangers, que de voir son petit-fils avili à la tête des armées, n'ayant sous lui pour général qu'un homme qui ne sait ni prévoir, ni préparer, ni douter, ni consulter, ni aller voir ; qui se laisse toujours surprendre ; qu'aucune expérience funeste ne corrige ; qui se flatte en tout ; qui est déconcerté au premier mécompte ; enfin, qui fait la guerre comme M. le duc de Richelieu joue, c'est-à-dire, qui hasarde tout sans mesure dès qu'il est piqué. Si les ennemis au printemps entament notre frontière, déjà à demi percée, rien ne les pourra arrêter dans la Picardie. Vous connoissez l'épuisement et l'indisposition des peuples ; Dieu veuille qu'on y pense ; mais on ne pourra se résoudre ni à changer de méthode pour la guerre, ni à s'exécuter violemment pour la paix ; et l'hiver, déjà fort avancé, finira avant qu'on ait pris de justes mesures. M. de Chamillard me dit en passant ici, que tout étoit désespéré pour soutenir la guerre, à moins qu'on ne pût tenir les ennemis affamés dans cette fin de campagne, entre le canal de Bruges, l'Escaut et notre frontière d'Artois. Toutes ces espérances sont évanouies ; mais M. de Chamillard, qui me représentoit très-fortement l'impuissance de soutenir la guerre, disoit, d'un autre côté, qu'on ne pouvoit point chercher la paix avec de honteuses conditions. Pour moi, je fus tenté de lui dire : *Ou faites mieux la guerre, ou ne la faites plus si vous continuez à la faire ainsi.* Les conditions de la paix seront encore plus honteuses dans un an qu'aujourd'hui ; vous ne pouvez que perdre à attendre. Si le Roi venoit en personne sur la frontière, il seroit cent fois plus embarrassé

« coûte cher, car elle cause de grandes douleurs. J'espère, Monsieur, que la mémoire de M. de Croisilles, qui m'a aimé, vous engagera à me donner quelque petite place dans votre cœur ; il y a longtemps que je vous honore de tout le mien avec tous les sentiments qui vous sont dus. Personne n'est plus parfaitement que je le suis pour toujours, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. FR., archev. duc de Cambrai. »

« que M. le duc de Bourgogne ; il verroit qu'on manque de tout, et dans les
 « places, en cas de siège, et dans les troupes, faute d'argent ; il verroit le
 « découragement de l'armée, le dégoût des officiers, le relâchement de la
 « discipline, le mépris du gouvernement, l'ascendant des ennemis, le sou-
 « lèvement secret des peuples et l'irrésolution des généraux, dès qu'il s'agit
 « de hasarder quelque grand coup. Je ne saurois les blâmer de ce qu'ils
 « hésitent, dans ces circonstances ; il n'y a aucune principale tête qui réu-
 « nisse le total des affaires, ni qui ose rien prendre sur soi. Le branle donne
 « du temps de M. de Louvois est perdu ; l'argent et la vigueur du commande-
 « ment nous manquent ; il n'y a personne qui soit à portée de rétablir ces
 « deux points essentiels ; quand même on le pourroit, il faudroit trop de
 « temps pour remonter tous ces ressorts. On ruine et on hasarde la France
 « pour l'Espagne. Il ne s'agit plus que d'un point d'honneur qui se tourne
 « en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. Ni le Roi, ni Monseigneur, ne
 « peuvent venir défendre la France ; M. le duc de Bourgogne, qui est notre
 « unique ressource, est malheureusement décrédité, et je crains qu'on ne
 « fasse rien de ce qu'il faut pour relever sa réputation.

« Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par l'esprit. Je n'ai point le temps
 « d'en écrire à M. le duc de Beauvilliers : mais je vous supplie de lui commu-
 « niquer cette lettre ; elle sera, s'il vous plaît, commune entre vous deux. »

Tel étoit l'état des choses, lorsque le duc de Bourgogne arriva à Versailles ; il se conforma exactement aux avis de Fénelon, parla au Roi son grand-père avec une noble et respectueuse fermeté, appela en témoignage de tous les détails de sa conduite à l'armée la véracité des généraux les plus distingués par leur mérite et leurs talents, et surtout l'opinion de Puységur en particulier. Le témoignage d'un homme tel que Puységur ¹, étoit aussi puissant sur l'esprit de Louis XIV, qu'imposant pour tout le corps militaire. On savoit qu'il étoit aussi incapable de sacrifier la vérité à des calculs d'intérêt ou d'ambition, que juge éclairé dans la science de la guerre.

Le duc de Bourgogne fut pleinement justifié dans l'esprit du Roi, des ministres, et de tous ceux qui n'apportoient aucun esprit de parti dans une discussion délicate entre un prince, qui ne donnoit encore que des espérances, et un général déjà renommé. Mais on sait assez que l'opinion publique, toujours précipitée dans ses jugements, est toujours plus lente à revenir de ses préventions. Le duc de Bourgogne eut encore à gémir pendant plusieurs années sous le poids de l'injustice et de la calomnie. Il fit tout ce qui dépendoit de lui pour reconquérir l'estime et la bienveillance générale par un dé-

¹ Jacques de Chastenot de Puységur, né à Paris en 1685, maréchal de France en 1734, chevalier des ordres en 1739, mort à Paris le 15 août 1743, âgé de 88 ans. (Voyez dans les *Mémoires de Saint-Simon*, un beau portrait du maréchal de Puységur).

voûment ardent et sans bornes ; il demanda au Roi, avec les plus vives instances , le commandement d'une armée pour la campagne suivante, et un général moins incompatible que le duc de Vendôme. Le Roi en prit l'engagement, et lui destina le commandement de l'armée sur le Rhin ; mais lorsqu'il fut question au conseil de régler les fonds, le contrôleur général Desmarêts déclara qu'il lui étoit absolument impossible de fournir aux dépenses inévitables qu'exigeroit la présence du duc de Bourgogne à l'armée ; le jeune prince dit sur-le-champ au Roi son grand-père : « qu'à cela ne tienne ; puis-
« que l'argent manque. j'irai sans suite, je vivrai en simple officier ;
« je mangerai, s'il le faut, le pain du soldat, et personne ne se
« plaindra de manquer du superflu, lorsque j'aurai à peine le né-
« cessaire. »

M. de Beauvilliers, qui connoissoit l'âme et le caractère de son élève, prit la parole : « Sire, tout ce que M. le duc de Bourgogne a
« dit, il le fera. » Mais Louis XIV, accoutumé depuis tant d'années à cette magnificence extérieure, dont il croyoit que la majesté du sang des rois devoit toujours être environnée, ne put se résoudre à montrer son petit-fils aux provinces et aux armées dans toute la simplicité d'un soldat.

XXXII.

Hiver de 1709.

Le ministre des finances étoit assurément excusable à cette époque de parler du défaut absolu de moyens et d'argent ; c'étoit à la suite de l'hiver de 1709, dont la tradition a conservé un si long souvenir. Toutes les calamités de la nature venoient de frapper la France déjà accablée et épuisée par toutes les calamités de la guerre. La rigueur extrême du froid avoit détruit les germes de toutes les productions de la terre, et la disette avoit causé des séditions dans un grand nombre de villes et de provinces. La succession d'Espagne, apportée à la maison de France, n'avoit été pour la France et pour l'Espagne qu'une longue succession de désastres et de malheurs. La plupart des places frontières étoient déjà au pouvoir des ennemis, ou menacées de subir leur joug. La paix étoit plus éloignée que jamais. Louis XIV expioit quarante ans de prospérités par l'humiliation d'avoir vu rejeter les conditions honteuses qu'il offroit lui-même de souscrire. La paix et le bonheur de tant de nations étoient sacrifiées à l'ambition du prince Eugène et à l'avarice de Marlboroug. La stu-

pide insolence des Hollandois se vengeoit des anciennes hauteurs de Louis XIV. Peu accoutumés à vaincre, ils croyoient avoir gagné les batailles d'Hoechstædt, de Ramillies, d'Oudenarde, et de Malplaquet, parce qu'ils soldoient les armées commandées par Eugène et Marlboroug. La bataille de Malplaquet ¹ avoit cependant rendu le courage aux armées françoises; et vingt-deux mille ennemis laissés sur le champ de bataille, avoient fait payer bien cher aux alliés l'honneur de la victoire.

XXXIII.

Noble générosité de Fénelon envers les officiers et les soldats.

Ce fut au milieu de tant de désastres, que Fénelon, placé sur le principal théâtre de la guerre, montra ce beau caractère et ces grandes vertus qui ont autant honoré sa mémoire, que les productions de son génie. Son palais et sa ville de Cambrai devinrent l'asile des généraux, des officiers et des soldats malades ou blessés ². « Sa maison ouverte, et sa table de même, avoit l'air de celle d'un « gouverneur de Flandre, et tout à la fois d'un palais vraiment « épiscopal, et toujours beaucoup de gens de guerre distingués, et « beaucoup d'officiers particuliers sains, malades, blessés, logés « chez lui, défrayés et servis, comme s'il n'y en eût qu'un seul, et « lui ordinairement présent aux consultations des médecins et des « chirurgiens; il faisoit d'ailleurs auprès des malades et des blessés « les fonctions du pasteur le plus charitable, et souvent il alloit « exercer le même ministère dans les maisons et les hôpitaux où « l'on avoit dispersé les soldats, et tout cela sans oubli, sans pe- « titesse, et toujours prévenant avec les mains ouvertes. Une libé- « ralité bien entendue, une magnificence qui n'insultoit point et « qui se versoit sur les officiers et les soldats, qui embrassoit une « vaste hospitalité, et qui pour la table, les meubles, et les équi- « pages, demuroit dans les justes bornes de sa place; également « officieux et modeste, secret dans les assistances qui pouvoient se « cacher, et qui étoient sans nombre; leste et délié sur les autres « jusqu'à devenir l'obligé de ceux à qui il les donnoit, et à le per- « suader; jamais empressé, jamais de compliments, mais d'une « politesse qui, en embrassant tout, étoit toujours mesurée et pro- « portionnée, en sorte qu'il sembloit à chacun qu'elle n'étoit que

¹ Du 11 septembre 1709.

² Mémoires de Saint-Simon.

« pour lui, avec cette précision dans laquelle il excelloit singulièrement ; aussi étoit-il adoré de tous. L'admiration et le dévouement pour lui étoient dans le cœur de tous les habitants des Pays-Bas, quels qu'ils fussent, et de toutes les dominations qui les partageoient, dont il étoit l'amour et la vénération. »

Il semble qu'en peignant sous des couleurs si douces et si sensibles le tableau de la vie de Fénelon, M. de Saint-Simon ait voulu reposer son imagination et sa plume trop souvent trempée dans le fiel de la satire.

XXXIV.

Fénelon nourrit les armées du Roi.

Mais Fénelon ne se borroit pas à des œuvres de charité envers les particuliers. Ce fut à sa générosité personnelle que l'armée du Roi dut une grande partie de ses subsistances pendant la campagne qui suivit l'hiver de 1709. Par respect pour le nom seul de Fénelon, les généraux ennemis avoient épargné les terres et les magasins de l'archevêque de Cambrai. S'ils apprenoient que quelque lieu à portée de leur armée, lui appartenoit en propre, ils y mettoient aussitôt des gardes, et en faisoient conserver les grains et les bois avec le même soin qu'ils auroient pu apporter à la sûreté des domaines et des palais des souverains dont ils commandoient les armées ; les bourgs et les villages de Fénelon devenoient des lieux d'asile, de refuge et de sécurité pour tous les habitants des environs.

XXXV.

Trait remarquable du duc de Marlboroug.

Mais le duc de Marlboroug porta la délicatesse de ses soins pour Fénelon, jusqu'à une recherche de prévoyance et d'attention, dont il n'est peut-être pas un seul autre exemple dans l'histoire. A la fin de la campagne de 1711, l'armée des alliées se trouvoit par sa position à la vue des remparts de Cambrai, et elle séparoit l'armée de France de la petite ville de Cateau-Cambrésis, principal domaine des archevêques de Cambrai. Cateau-Cambrésis étoit rempli des grains de l'archevêque, et de ceux que les habitants de la campagne y avoient déposés sous la protection du nom de Fénelon. Marlboroug les fit d'abord conserver par un détachement qu'il y envoya ; mais quand il prévint que la rareté des subsistances, dont sa propre armée

commençoit à manquer, ne lui permettroit pas de refuser à ses soldats la liberté de se pourvoir dans les magasins de Cateau-Cambrésis, il en fit avertir Fénelon ; on chargea sur des chariots tous les grains qui s'y trouvoient ; et Marlboroug les fit escorter par ses propres troupes jusque sur la place d'armes de Cambrai devenu le quartier-général de l'armée françoise.

Cet hommage honorable rendu à la vertu d'un simple particulier, par des étrangers acharnés à la ruine de la France, servit à sauver la France elle-même. Fénelon livra tous ses magasins aux ministres de la guerre et des finances ; il ne se réserva que ce qui étoit strictement nécessaire pour sa consommation et celle des militaires qui venoient lui demander l'hospitalité. Le contrôleur général l'invita à fixer lui-même le prix des grains qu'il venoit de fournir avec tant de générosité dans un si pressant besoin. La réponse de Fénelon dut avertir le ministre qu'il avoit trouvé dans l'archevêque de Cambrai un munitionnaire général des armées, qui ressembloit peu à ceux avec qui il étoit dans l'habitude de traiter. « Je vous ai abandonné mes blés, « Monsieur, ordonnez ce qu'il vous plaira ; tout sera bon. »

Il écrivoit en même temps au duc de Chevreuse¹ : « Si on man-
« quoit par malheur d'argent pour de si pressants besoins, j'offre
« ma vaisselle d'argent, et tous mes autres effets, ainsi que le peu
« qui me reste de blé. Je voudrois servir de mon argent et de mon
« sang, et non faire ma cour. » Tel étoit l'homme qu'on avoit eu la perfidie de représenter à Louis XIV comme son ennemi.

XXXVI.

Sage mesure de Fénelon pour prévenir la famine.

Tant de sacrifices personnels ne suffisoient pas encore à l'immense charité de Fénelon. Il prit une mesure qui déceloit un génie aussi éclairé, qu'étendu dans ses vues d'administration. Il avoit observé que de dangereux calculs d'intérêt ou de méfiance avoient porté la plupart des propriétaires de Flandre à cacher leurs grains, soit pour les soustraire aux réquisitions de l'intendant de l'armée, soit pour en retirer un plus grand bénéfice. Ce défaut de circulation avoit arrêté l'approvisionnement des marchés publics, et élevé le prix du pain à un taux qui surpassoit les facultés du plus grand nombre des habitants, et pouvoit amener une crise inquiétante. Fénelon n'avoit

¹ Manuscrits.

ni caractère, ni autorité pour réprimer ces dangereuses combinaisons de la cupidité ; mais il prit le moyen le plus efficace de les déconcerter. Nous trouvons parmi ses papiers l'ordonnance qu'il rendit, et qu'il avoit droit de rendre comme seigneur du Cateau-Cambrésis, l'un des plus fertiles cantons de la province. Par cette ordonnance, il ordonnoit à tous les fermiers et censitaires dépendants de sa juridiction, de faire battre tous leur grains, et de les porter à un terme fixe aux marchés les plus voisins, en ne se réservant que la quantité nécessaire à leur consommation et à celle de leurs familles. L'exécution de cette ordonnance, qu'il confia à des agents honnêtes et intelligents, fit subitement baisser le prix du blé dans un grand nombre de marchés ; les autres propriétaires se hâtèrent d'ouvrir leurs magasins, dans la crainte d'une diminution encore plus rapide ; tous les marchés se trouvèrent successivement approvisionnés ; l'équilibre se rétablit dans une juste proportion entre l'intérêt des propriétaires et les besoins des consommateurs ; et la Flandre fut préservée de la famine dont elle étoit menacée par le séjour des armées, et par les malheurs de l'hiver de 1709.

XXXVII.

Intérêt de Fénelon pour le comte de Beauvau et le prince de Tingry.

Au milieu de tant de désastres, de peines et d'embarras, Fénelon trouvoit encore le moyen de satisfaire le besoin le plus doux de son cœur, celui de servir ses amis par tous les moyens que ses foibles relations à la Cour lui permettoient, d'employer avec quelque espérance de succès. On trouve dans un grand nombre de ses lettres, les preuves les plus touchantes de son zèle actif et obligeant. L'état de disgrâce où il se trouvoit le condamnoit souvent à renfermer dans son cœur l'intérêt qu'il portoit à ses amis, dans la crainte de leur nuire, au lieu de les servir. Mais aussitôt qu'il apercevoit la plus foible lueur d'espérer en leur faveur la justice qu'ils méritoient, il dispoit de tout son ascendant sur les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse pour les appuyer auprès des ministres. On observe en même temps dans ses lettres qu'il n'accorde jamais son intérêt et sa recommandation qu'à des hommes dont la réputation étoit si généralement établie, que Fénelon s'honorait, pour ainsi dire, lui-même, en s'honorant du titre de leur ami. Nous ne rappellerons ici que les démarches qu'il fit en faveur de deux hommes aussi distingués par leur naissance que par leurs qualités personnelles.

XXXVIII.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 1^{er} décembre 1709 (Manuscrit). — Du même au même, 16 mars 1711 (Manuscrit).

« Je vous supplie, mon bon duc, écrivoit Fénelon au duc de
 « Chevreuse, de donner une audience commode à M. le comte de
 « Beauvau ¹ qui s'est chargé de vous rendre cette lettre. Vous con-
 « noissez sa naissance, mais vous ne connoissez peut-être pas son
 « bon sens, son courage infini, sa simplicité, sa probité très-rare,
 « ni son expérience du métier de la guerre. Il vous dépeindra au
 « naturel diverses choses très-importantes, si vous voulez bien le
 « faire parler sans ménagement. De sa part, il se bornera à vous
 « entretenir sur ce qui regarde M. le chevalier de Luxembourg, son
 « ami et son proche parent. Il y a sujet de craindre qu'on ne veuille
 « rendre de mauvais offices à M. le chevalier de Luxembourg sur la
 « commission qu'il avoit eue d'aller occuper le poste de Givry au
 « centre des lignes près de Mons. Il est fort à désirer que vous et
 « M. le duc de Beauvilliers soyez au fait, et qu'on y puisse mettre
 « M. Voisin ², en cas qu'on voulût le prévenir en mal. La probité,
 « le bon sens, la bonne volonté et la valeur de M. le chevalier de
 « Luxembourg méritent qu'on ait attention à lui laisser faire son
 « chemin pour le service. »

Nous avons encore une autre lettre de Fénelon qui atteste l'opinion qu'il avoit du mérite et des qualités du chevalier de Luxembourg, depuis prince de Tingry.

« On vient de me dire, écrit Fénelon au duc de Chevreuse, que
 « M. le maréchal de Choiseul doit être mort. Je prends la liberté de
 « vous conjurer de servir M. le chevalier de Luxembourg pour le
 « gouvernement de Valenciennes. Il est aimé tendrement des peu-
 « ples, et c'est par une douceur soutenue de noblesse, de bonté et
 « de désintéressement, qu'il se rend aimable. Je serai ravi de le
 « voir dans cette place. Ne pourriez-vous point, mon bon duc,
 « presser un peu en sa faveur M. Voisin. »

Au reste, il n'étoit pas nécessaire d'être l'ami du chevalier de Luxembourg pour rendre justice à ses grandes qualités. Les ennemis même de la France avoient rendu un hommage honorable à ses

¹ Pierre-Madelaine de Beauvau du Rivan, lieutenant-général et gouverneur de Douai, nommé chevalier des ordres en 1724.

² M. Voisin avoit remplacé M. de Chamillard dans le département de la guerre, le 10 juin 1709.

talents. Le prince Eugène, digne juge du mérite militaire, voulut, après la prise de Namur en 1704, ou le chevalier de Luxembourg avoit secondé avec tant de zèle la belle défense du maréchal de Boufflers, les conduire lui-même à Douai. Il les plaça l'un et l'autre dans le fond de son carrosse, se mettant seul sur le devant, et fit commander l'escorte par le prince d'Auvergne, déserteur du service de France.

Fénelon eut le bonheur de jouir du succès de ses vœux pour le chevalier de Luxembourg, qui fut nommé au gouvernement de Valenciennes. Soit que cette grâce méritée ne fût que le juste prix de ses services, soit que l'utile influence des amis de Fénelon eût contribué à faire valoir un droit légitime, le chevalier de Luxembourg ne pouvoit que se trouver heureux de réunir aux titres que lui donnoient sa naissance et ses services, le suffrage d'un ami tel que Fénelon.

XXXIX.

État déplorable de la France en 1710. — Mémoires manuscrits de Fénelon sur l'état de la France en 1710.

Cependant la France sembloit toucher à une crise dont l'effet inévitable devoit être sa ruine totale. Nous avons un *mémoire*, écrit de la main de Fénelon, qui peut donner une idée plus exacte de la situation désespérée où elle se trouvoit alors, que tous les récits des historiens, que les *mémoires* mêmes de quelques contemporains. Ceux-ci ne sont pas toujours à portée d'être bien instruits; ils se livrent souvent à une exagération amère, qui devient une espèce de maladie générale, lorsqu'un gouvernement est descendu au dernier degré du découragement et du malheur. Fénelon étoit placé au centre des événements, sur le théâtre même de la guerre. Il connoissoit également les dangers et les ressources; et sa correspondance intime avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse servoit à l'éclairer sur la partie des affaires publiques qui n'étoit pas immédiatement sous ses yeux. Il rédigeoit ce mémoire pour ses deux amis, avec lesquels il étoit dans l'habitude de dire tout ce qu'il pensoit, tout ce qu'il sentoit. Il n'avoit nul intérêt à exagérer la grandeur du mal, ni à affoiblir l'efficacité des remèdes qui auroient pu l'arrêter: cet écrit n'étoit point destiné à être public; ainsi, il n'a pu être dicté ni par l'humeur, ni par l'esprit de parti. Il fut probablement rédigé dans l'hiver de 1709 à 1710. Le voyage de M. de Torcy à la Haye y est rappelé, et le congrès de Gertruydenberg, qui eut lieu au mois de

mars 1710, n'étoit point encore assemblé. Ce mémoire découvre toute la profondeur de l'abîme où la France étoit tombée, puisque les meilleurs citoyens, les âmes les plus fortes et les plus généreuses, consentoient à des sacrifices qui inspirent encore, au bout d'un siècle un sentiment d'indignation. L'expédient que propose Fénelon, de faire enlever le roi d'Espagne, pour échapper à l'humiliante condition que les ennemis avoient osé proposer à Louis XIV, de détrôner lui-même son petit-fils, est une preuve irrécusable de l'état d'abaissement où se trouvoit réduit ce monarque, naguère si puissant, si heureux, si enivré de sa gloire.

L'étendue de ce mémoire ne nous permet pas de le transcrire en entier dans cette histoire. Les fragments que nous allons en donner suffiront pour révéler les sentiments de douleur et d'inquiétude qui oppressoient l'âme de Fénelon. Ils peuvent également intéresser sous un autre rapport ; ils peuvent servir à soutenir le courage dans l'adversité, et attendre avec patience des temps plus heureux. On croit souvent que rien n'égale, que rien n'a jamais égalé l'excès des injustices et des infortunes dont on est la victime ; mais en revenant sur les différentes époques de l'histoire, on acquiert la triste conviction de l'indélébile perversité de l'espèce humaine et de l'héritage de malheurs que chaque génération transmet à la génération suivante.

« Comme chacun de nos ministres traite en particulier avec le Roi ce qui
 « regarde sa charge, je crains que chacun d'eux ne soit guère en état de
 « rassembler par une vue générale qui soit juste, toutes ces diverses parties
 « du gouvernement pour les comparer, pour juger de leur proportion, et
 « pour les ajuster ensemble.

« Pour moi, si je prenois la liberté de juger de l'état de la France par les
 « morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière, je conclu-
 « rois qu'on ne vit plus que par miracles ; que c'est une vieille machine dé-
 « labrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera
 « de se briser au premier choc. Je serois tenté de croire que notre plus grand
 « mal est que personne ne voit le fond de notre mal ; que c'est même
 « une espèce de résolution prise de ne vouloir pas le voir ; qu'on n'ose-
 « roit envisager le bout de ses forces auquel on touche ; que tout se réduit à
 « fermer les yeux et à ouvrir la main, pour prendre toujours, sans savoir si
 « on trouvera de quoi prendre ; qu'il n'y a que le miracle d'aujourd'hui qui
 « réponde de celui qui sera nécessaire demain, et qu'on ne voudra voir le
 « détail et le total de nos maux, pour prendre un parti proportionné, que
 « quand il sera trop tard.

« Voici ce que je vois et que j'entends dire tous les jours aux personnes les
 « plus sages et les mieux instruites.

« Le prêt manque souvent aux soldats, le pain même leur a manqué sou-
 « vent plusieurs jours ; il est presque tout d'avoine, mal cuit et plein d'or-
 « dures. Ces soldats mal nourris se battoient mal selon les apparences. On

« les entend murmurer et dire des choses qui doivent alarmer pour une occasion.

« Les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus que les soldats. La plupart, après avoir épuisé tout le crédit de leur famille, mangent ce mauvais pain de munition, et boivent l'eau du camp. Il y en a eu un très-grand nombre qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces. Beaucoup d'autres languissent à Paris, où ils demandent inutilement quelques secours au ministre de la guerre; les autres sont à l'armée dans un état de découragement et de désespoir qui fait tout craindre.

« Le général de notre armée ne sauroit empêcher le désordre de nos troupes. Peut-on punir des soldats qu'on fait mourir de faim, et qui ne pillent que pour ne pas tomber en défaillance? Veut-on qu'ils soient hors d'état de combattre! D'un autre côté, en ne les punissant pas, quels maux ne doit-on pas attendre? Ils ravageront tout le pays; les peuples craignent autant les troupes qui doivent les défendre, que celles des ennemis qui veulent les attaquer.

« L'armée peut à peine faire quelque mouvement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain que pour un jour.

« Nos places, qu'on a crues les plus fortes, n'ont rien d'achevé; on a vu même, par les exemples de Menin et de Tournai, que le Roi y a été indignement trompé pour la maçonnerie qui ne valoit rien. Chaque place manque même de munitions; si nous perdions encore une bataille, les places tomberoient comme un château de cartes.

« Les peuples ne vivent plus en hommes, et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise à une épreuve outrée. Ceux qui ont perdu leurs blés de mars n'ont plus aucune ressource; les autres, un peu plus reculés, sont à la veille de les perdre. Comme ils n'ont plus rien à espérer, ils n'ont plus rien à craindre.

« Les fonds de toutes les villes sont épuisés; on en a pris pour le Roi les revenus de dix ans d'avance; et on n'a point de honte de leur demander, avec menaces, d'autres avances nouvelles qui vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous les hôpitaux sont accablés; on en chasse les bourgeois, pour lesquels seuls ces maisons sont fondées, et on les remplit de soldats. On doit de très-grandes sommes à ces hôpitaux, et au lieu de les payer, on les surcharge de plus en plus chaque jour.

« Les François qui sont prisonniers en Hollande y meurent de faim, faute de paiement de la part du Roi. Ceux qui sont revenus en France avec des congés, n'osent retourner en Hollande, quoique l'honneur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de quoi faire le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils doivent chez les ennemis. Nos blessés manquent de bouillon, de linge et de médicaments; ils ne trouvent pas même de retraite, parce qu'on les envoie dans des hôpitaux qui sont accablés d'avance pour le Roi, et sont pleins de soldats malades. Qui est-ce qui voudra s'exposer dans un combat à être blessé, étant sûr de n'être ni pansé, ni secouru. On entend dire aux soldats, dans leur désespoir, que si les ennemis viennent, ils poseront les armes bas. On peut juger par-là ce qu'on doit craindre d'une bataille qui décideroit du sort de la France.

« On accable tout le pays par la demande des chariots; on tue tous les chevaux de paysans: c'est détruire le labourage pour les années prochaines, et ne laisser aucune espérance pour faire vivre ni les peuples, ni les troupes.

« on doit juger par-là combien la domination françoise devient odieuse à tout
« le pays.

« Les intendants font, malgré eux, presque autant de ravage que les ma-
« raudes ; ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics ; ils déplorent hautement
« la honteuse nécessité qui les y réduit. Ils avouent qu'ils ne sauroient tenir
« les paroles qu'on leur fait donner. On ne peut plus faire le service qu'en
« escroquant de tous côtés ; c'est une vie de bohêmes, et non pas de gens
« qui gouvernent. Nonobstant la violence et la fraude, on est souvent con-
« traint d'abandonner certains travaux très-nécessaires, dès qu'il faut une
« avance de deux cents pistoles pour les exécuter dans le plus pressant besoin.

« La nation tombe dans l'opprobre, elle devient l'objet de la dérision pu-
« blique. Il n'y a plus dans nos peuples, dans nos soldats et dans nos offi-
« ciers, ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera,
« ni crainte de l'autorité : chacun ne cherche qu'à éluder les règles, et qu'à
« attendre que la guerre finisse, à quelque prix que ce soit.

« Si on perdoit une bataille en Dauphiné, le duc de Savoie entreroit dans
« de pays pleins de Huguenots : il pourroit soulever plusieurs provinces du
« royaume. Si on en perdoit une en Flandre, l'ennemi pénétreroit jusqu'aux
« portes de Paris ; quelle ressource vous resteroit-il ? Je l'ignore, et Dieu
« veuille que quelqu'un le sache !

« Si on peut faire couler l'argent, nourrir les troupes, soulager les offi-
« ciers, relever la discipline et la réputation perdues, réprimer l'audace des
« ennemis par une guerre vigoureuse, il n'y a qu'à le faire au plus tôt ; en ce cas,
« il seroit honteux et horrible de rechercher la paix avec empressement ; en ce
« cas, rien ne seroit plus mal-à-propos que d'avoir envoyé un ministre jus-
« qu'en Hollande pour tâcher de l'obtenir ; en ce cas, il n'y a qu'à bien payer,
« bien discipliner les troupes, et qu'à battre les ennemis. Qu'on fasse donc
« au plus tôt un changement si nécessaire, et que ceux qui disent qu'on re-
« lâche trop pour la paix, viennent au plus tôt relever la guerre et les fi-
« nances, sinon qu'ils se taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on
« hasarde de perdre la France pour l'Espagne.

« On ne manquera pas de me répondre qu'il est facile de remarquer les
« inconvénients de la guerre, et que je devois me borner à proposer des
« expédients pour la soutenir et pour parvenir à une paix qui soit honnête
« et convenable pour le Roi.

« Je répons qu'il ne s'agit plus que de comparer les propositions de paix
« faites à M. de Torcy, avec les inconvénients de la guerre. S'il se trouve dans
« cette exacte comparaison qu'on ne peut se promettre aucun succès solide
« dans la guerre, et qu'on y hasarde la France, il n'y a plus à délibérer.
« L'unique gloire que les François peuvent souhaiter au Roi, est que dans
« cette extrémité, il tourne son courage contre lui-même, et qu'il sacrifie tout
« généreusement pour sauver le royaume que Dieu lui a confié. Il n'est pas
« même en droit de le hasarder, car il l'a reçu de Dieu, non pour l'exposer à
« l'invasion des ennemis, comme une chose dont il peut faire tout ce qui lui
« plaît, mais pour le gouverner en père, et pour le transmettre comme un
« dépôt précieux à sa postérité. »

Fénelon discute ensuite les différents articles des préliminaires dictés en Hollande à M. de Torcy. Il paroît persuadé que les ennemis n'avoient jamais osé proposer sérieusement à Louis XIV de dé-

trôner lui-même son petit-fils, mais qu'ils n'avoient fait qu'insinuer cette mesure pour obtenir des conditions capables de leur garantir la sincérité de l'engagement pris par le Roi d'abandonner l'Espagne à ses propres forces, ou plutôt à sa seule foiblesse. Il est vrai que les alliés eux-mêmes, honteux d'avoir seulement osé laisser entrevoir une idée aussi monstrueuse, qui outrageoit la nature, et qui avoit excité une profonde indignation dans le cœur de tous les François, avoient ensuite affecté de la désavouer. Mais les mémoires de M. de Torcy, faits pour inspirer une entière confiance par la candeur et la bonne foi qu'ils respirent, ne permettent pas de douter que les ennemis de la France n'eussent insisté sur cette condition avec la plus odieuse persévérance.

M. de Beauvilliers fit souvent valoir au conseil la force des considérations exposées dans ce mémoire, sans laisser soupçonner qu'elles lui étoient inspirées par Fénelon. Le Roi et les ministres n'étoient eux-mêmes que trop convaincus de la nécessité d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Louis XIV se détermina, malgré les hauteurs rebutantes de ses ennemis, à demander la reprise des négociations. Le congrès de Gertruydemberg s'ouvrit; et on eut tout lieu de reconnoître que le prince Eugène et Marlboroug étoient trop intéressés à la continuation de la guerre pour ne pas apporter les plus grands obstacles à la conclusion de la paix. Les conditions présentées à ce congrès par les ministres des alliés furent encore plus dures que celles qu'on avoit demandées un an auparavant à M. de Torcy; les négociations furent entièrement rompues, et la France parut être arrivée à son dernier jour. C'est alors que toute espérance fut éteinte dans le cœur de tous les François sincèrement attachés à l'honneur et au salut de leur patrie.

C'est aussi à cette époque que nous devons placer quelques fragments d'une admirable lettre de Fénelon. Elle peint sous les couleurs les plus sombres les profondes agitations de son âme, et les tourments d'une imagination frappée par la grandeur du péril, et qui recherche avec anxiété quelque moyen de salut.

Il falloit que Fénelon fût bien convaincu que tout étoit perdu, et qu'on devoit tout risquer pour sauver quelques débris d'un si grand naufrage, pour oser concevoir l'idée qu'il propose aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; il faut le dire, puisqu'on peut le dire aujourd'hui sans inconvénient, Fénelon ose déclarer que, parvenu au point où des maux extrêmes exigent des remèdes extrêmes, on doit renoncer avec courage aux formes accoutumées d'un gouvernement qui ne peut plus se soutenir, ni se défendre; en un mot, il pense,

et il prononce que le moment est venu d'associer la *nation elle-même* à l'administration de l'État.

XL.

Fénelon propose une assemblée de notables. — Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 4 août 1710 (Manusc.).

Il est difficile de savoir si le remède n'eût pas été aussi dangereux que le mal lui-même ; une triste expérience peut porter à penser qu'une *assemblée de notables*, en 1710, auroit conduit nécessairement à des *états généraux*, comme on l'a vu en 1787. Les déplorable effets qui en ont résulté doivent sans doute nous rendre un peu méfiants sur l'idée et l'emploi de ces formes extraordinaires qui changent brusquement la marche accoutumée d'un gouvernement. Cependant nous aurons bientôt occasion d'observer combien la différence des circonstances, des mœurs et de l'esprit général de la nation, doit éloigner toute idée de comparaison et de rapprochement entre les temps et les hommes. Le cardinal de Richelieu avoit su, en 1626, faire l'usage le plus utile et le plus heureux d'une *assemblée de notables*, pour faire tomber cette multitude de places fortes qui couvroient l'intérieur de la France, et qui étoient bien moins des remparts contre l'ennemi, que des moyens d'attaque et de défense contre le souverain lui-même, entre les mains de quelques sujets puissants et audacieux. C'étoit en se couvrant du nom et du vœu de cette même *assemblée de notables*, que cet habile ministre avoit dicté ces réglemens sévères, qui soumirent le régime militaire à un ordre et à une discipline inconnus en France jusqu'alors. Fénelon étoit sans doute fondé à croire que Louis XIV encore tout-puissant, encore environné de tant de souvenirs de gloire, sauroit se montrer et agir avec autant d'autorité dans une *assemblée de notables*, que le cardinal de Richelieu à peine entré dans le ministère, et qui n'avoit pas encore révélé tous les secrets de son génie et de son caractère. C'est en général une règle peu sûre que celle de juger les hommes et les choses par les événemens. Il est des temps où un seul homme commande aux événemens, et d'autres, où les hommes se laissent entraîner par les événemens.

Il ne faut donc pas que, trop aigris par le sentiment de nos malheurs, nous condamnions Fénelon avec trop de précipitation et de sévérité. Il est juste de l'entendre lui-même, et il est permis de croire que si l'on persiste à réprouver son opinion, on absoudra au moins ses intentions.

« Je ne crois point qu'on doive se flatter de l'espérance de rétablir le crédit sur la rupture hautaine que les ennemis ont faite de la négociation (à Gertruydemberg). Cette rupture paroîtra injuste et odieuse à beaucoup de gens pour les deux premiers mois ; mais quand on verra le Roi accabler les peuples, rechercher les aisés, ne payer point ce qu'il doit, continuer ses dépenses superflues, hasarder la France sans la consulter, et ruiner le royaume pour faire mal la guerre, le public recommencera à crier plus haut que jamais. Il est impossible que le Roi paie ses dettes, il est impossible que les peuples paient le Roi, si les choses sont au point d'extrémité qu'on nous représente ; la France est comme une place assiégée ; le refus d'une capitulation irrite le peuple et la garnison ; on fait un nouvel effort pour quatre ou cinq jours, après quoi le peuple et la garnison affamés crient qu'il faut se rendre et acceptent les plus honteuses conditions. Tout est fait prisonnier de guerre ; ce sont les *fourches caudines*.

« Je ne vois aucune solide ressource que celle que vous ne ferez pas entrer dans la tête du Roi. Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du Roi ; il faudroit en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation ; elle ne l'est que trop devenue ; car la paix étant rompue, le corps de la nation se voit dans un péril prochain d'être subjugué ; de ce côté-là, vous avez un intérêt clair et sensible à mettre devant les yeux de tous les François ; mais pour le faire il faut au moins leur parler, et les mettre au fait. Mais d'un autre côté la persuasion est difficile, car il s'agit de persuader à toute la nation qu'il faudra prendre de l'argent partout où il en reste, et que chacun doit s'exécuter rigoureusement pour empêcher l'invasion prochaine du royaume. Pour parvenir à ce point, il faudroit que le Roi entrât en matière avec un certain nombre de notables des diverses conditions et des divers pays ; il faudroit prendre leurs conseils, et leur faire chercher en détail les moyens les moins durs de soutenir la cause commune. Il faudroit qu'il se répandît dans toute notre nation une persuasion intime et constante que c'est la nation entière elle-même qui soutient, pour son propre intérêt, le poids de cette guerre ; il faudroit que chacun crût que, supposé même qu'elle ait été entreprise mal-à-propos, le Roi a fait dans la suite pour la finir et pour débarrasser le royaume tout ce qui dépendoit de lui ; mais qu'on ne peut plus reculer, et qu'il ne s'agit de rien moins que d'empêcher une totale invasion. En un mot, je voudrois qu'on laissât aux hommes les plus sages et les plus considérables de la nation, à chercher les ressources nécessaires pour sauver la nation même. Ils ne seroient peut-être pas d'abord au fait ; aussi seroit-ce pour les y mettre que je voudrois les faire entrer dans cet examen. Alors chacun diroit en soi-même : Il n'est plus question du passé, il s'agit de l'avenir ; c'est la nation qui doit se sauver elle-même ; c'est à elle à trouver des fonds partout où il y en a pour le salut commun. Il seroit même nécessaire que tout le monde sût à quoi l'on desineroit les fonds préparés, en sorte que chacun fût convaincu que rien n'en seroit employé aux dépenses de la Cour. *J'avoue qu'un tel changement pourroit émouvoir trop les esprits, et les faire passer tout-à-coup d'une extrême dépendance à un dangereux excès de liberté. C'est par la crainte de cet inconvénient que je ne propose point d'assembler les états généraux qui, sans cette raison, seroient très-nécessaires, et qu'il seroit capital de rétablir ; mais comme la trace en est presque perdue, et que le pas à faire est très-glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrois de la confusion. Je me bornerois*

« donc d'abord à des notables que le Roi consulteroit l'un après l'autre. Je
 « voudrois consulter les principaux évêques et seigneurs, les plus célèbres ma-
 « gistrats, les plus puissants et expérimentés marchands, les plus riches finan-
 « ciers même, non-seulement pour en tirer des lumières, mais encore pour les
 « rendre responsables du gouvernement, et pour faire sentir au royaume entier
 « que les plus sages têtes qu'on peut y trouver, ont part à ce qu'on fait pour
 « la cause publique.

« Pendant que le despotisme est dans l'abondance, il agit avec plus de prompti-
 « tude et d'efficacité qu'aucun gouvernement modéré; mais quand il tombe
 « dans l'épuisement sans crédit, il tombe tout-à-coup sans ressource; il n'a-
 « gissoit que par pure autorité; le ressort manque, il ne peut plus qu'achever
 « de faire mourir de faim une populace à demi-morte; encore même doit-il
 « craindre le désespoir. Quand le despotisme est notoirement obéré et ban-
 « queroutier, comment voulez-vous que les âmes vénales, qu'il a engraisées
 « du sang du peuple, se ruinent pour le soutenir? C'est vouloir que les
 « hommes intéressés soient sans intérêt. C'est le temps où il fau-
 « droit que M. le duc de Bourgogne dit au Roi et à Monseigneur, avec res-
 « pect, avec force, et peu à peu d'une manière insinuante, tout ce que d'au-
 « tres n'osent leur dire; il faudroit qu'il le dit devant madame de Mainte-
 « non; il faudroit qu'il mit dans sa confiance madame la duchesse de
 « Bourgogne; il faudroit qu'il protestât qu'il parle sans être poussé par
 « d'autres; il faudroit qu'il fit sentir que tout périt si l'argent manque; que
 « l'argent manquera si le crédit ne se relève, et que le crédit ne peut se re-
 « lever que par un changement de conduite qui mette tout le corps de la na-
 « tion dans la persuasion que c'est à elle de soutenir la monarchie penchante
 « à sa ruine, parce que le Roi veut agir de concert avec elle. Le prince
 « pourra être blâmé, critiqué, rejeté avec indignation, mais ses raisons se-
 « ront évidentes; elles prévaudront peu à peu, et il sauvera le trône de ses
 « pères. Il doit au Roi et à Monseigneur de leur déplaire pour les empêcher
 « de se perdre. En même temps il pourra demander avec les plus vives in-
 « tances la permission d'aller à l'armée comme volontaire; c'est le vrai
 « moyen de relever sa réputation, et de lui attirer l'amour et le respect de
 « tous les François. . . . Vous me direz que Dieu soutiendra la France, mais
 « je vous demande où en est la promesse? Avez-vous quelque garant pour
 « des miracles? Il vous en faut sans doute pour vous soutenir comme en
 « l'air. Les méritez-vous dans un temps où votre ruine prochaine et totale
 « ne peut vous corriger; où vous êtes encore toujours prêt à vous flatter?
 « Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié sans humilité, confondu par
 « vos propres fautes sans oser les avouer, et prêt à recommencer, si vous
 « pouviez respirer deux ans?..... J'espère sans doute que Dieu sauvera la
 « France, parce que Dieu aura pitié de la maison de saint Louis, et que, dans
 « la conjoncture présente, la France est un grand appui de la catholicité.
 « Mais, après tout, ne nous flattons pas; Dieu n'a besoin de personne, il
 « saura bien soutenir son Eglise sans ce bras de chair. D'ailleurs, je vous
 « avoue que je craindrois autant pour nous les succès que les adversités.
 « Eh! quel moyen y auroit-il de nous souffrir, si nous sortions de cette
 « guerre sans humiliation complète et finale. Qui est-ce qui pourroit nous
 « corriger, après avoir été incurables malgré l'usage des violents remèdes?
 « Nous paroîtrions abandonnés de Dieu dans la voie de notre propre cœur,
 « si Dieu permettoit que nous résistassions à une si horrible tempête; nous

« ne verrions plus alors que des torrents de louanges du clergé même. Je
 « puis me tromper, et je le suppose sans peine ; mais il me semble qu'il nous
 « faut ou un changement de cœur par grâce, ou une humiliation qui ne laisse
 « nulle ressource flatteuse à notre orgueil.

« Vous me direz que le changement du cœur ne venant point, il faudroit
 « donc une chute totale. Je vous réponds que Dieu connoit ce que j'ignore,
 « soit pour donner un cœur nouveau, soit pour accabler sans détruire ; il
 « voit dans les trésors de sa providence ce que ma foible raison ne découvre
 « pas. J'adore ce qu'il fera sans le pénétrer ; j'attends sa décision. Il sait avec
 « quelle tendresse j'aime ma patrie ; avec quelle reconnaissance et quel at-
 « tachment respectueux je donnerois ma vie pour la personne du Roi ;
 « avec quelle affection je suis attaché à la maison royale, et surtout à M. le
 « duc de Bourgogne ; mais je ne puis vous cacher mon cœur ; c'est par
 « cette affection vive, tendre et constante, que je souhaite que nos maux
 « extrêmes nous préparent une vraie guérison, et que cette violente crise
 « ne soit pas sans fruit.

« Vous jugez bien, mon bon duc, que cette lettre est commune pour vous
 « et pour M. de Beauvilliers. J'espère même que vous insinuerez doucement
 « à M. le duc de Bourgogne tout ce que vous croirez utile et incapable de le
 « blesser. Mais cette lettre ne doit pas, si je ne me trompe, lui être montrée ;
 « il ne convient pas de lui ouvrir jusqu'à ce point les yeux sur le Roi et sur
 « le gouvernement ; il suffit de lui montrer ce qui est nécessaire pour le
 « mettre en état de parler avec force ; il faut que Dieu lui mette peu à peu le
 « reste dans le cœur ; il faut que les hommes laissent à Dieu à achever les
 « derniers traits, et que la grâce les adoucisse par son onction. Pardonnez,
 « mon bon duc, toutes mes imprudences ; je vous les donne pour ce qu'elles
 « valent ; si j'aimois moins la France, le Roi, la maison royale, je ne parle-
 « rois pas ainsi ; d'ailleurs, je sais à qui je parle. »

Jamais sans doute on n'a peint avec des traits plus énergiques ,
 et déploré avec des accents plus touchants les malheurs de sa patrie ;
 mais le dirons-nous ? c'est dans ce tableau si lugubre et si effrayant,
 que nous trouvons un nouveau sujet d'admirer Louis XIV. Quel de-
 voit être ce Roi, qui, au milieu de tant de désastres, et dans un mo-
 ment où toutes les pièces de sa monarchie sembloient tomber les
 unes sur les autres, et devenir la proie de tant d'ennemis conjurés
 contre lui, a su conserver ce caractère de grandeur et de fermeté,
 qui commandoit encore le respect à l'Europe, et une soumission sans
 borne à ses sujets ? Quelle étoit la force du ressort qu'il avoit donné
 à l'autorité royale, pour avoir su, dans un tel état de choses, com-
 primer dans sa main toute puissante l'inquiétude et la légèreté de
 sa nation, et maintenir tous les ordres de son royaume dans les li-
 mites qu'il leur avoit prescrites ? Ce fut sans doute ce qui sauva la
 France. Car il est impossible de sonder la profondeur de l'abîme où
 elle seroit tombée, si, dans une pareille crise, il se fût trouvé des
 corps assez imprudents, et des sujets assez pervers, pour électriser

la multitude, et l'enflammer contre le gouvernement. La plus légère commotion intérieure auroit suffi pour séparer tous les partis de cette machine affaïssée, et les livrer sans défense aux armées étrangères.

XLI.

Fénelon croit que Philippe V doit abdiquer.

Le motif, ou plutôt le prétexte de la rupture du congrès de Gertruydenberg, avoit été le juste refus de Louis XIV, de se charger lui-même de détrôner son petit-fils. Fénelon avoit applaudi, comme tous les François, à ce refus magnanime, et partagé le désespoir généreux de leur Roi résolu à périr sous les ruines de la monarchie, plutôt que de souscrire à cette indigne abjection. Mais Fénelon pensoit que Philippe V étoit obligé, en conscience et en honneur, de prévenir un si cruel malheur, en abdiquant volontairement la couronne d'Espagne. Nous avons à ce sujet deux Mémoires très-curieux de Fénelon et du duc de Chevreuse.

Fénelon avoit établi dans son Mémoire tous les motifs puisés dans l'ordre des lois de la nature, de la justice, de la politique et de la reconnaissance, qui défendoient à Philippe V de compromettre, pour son seul intérêt, par une opiniâtreté peu réfléchie et peut-être inutile, l'héritage de sa propre maison, de la couronne de son aïeul, de son père, de son frère aîné.

Quelque plausibles que fussent ces considérations, elles n'avoient pas entièrement persuadé le duc de Chevreuse, qui leur opposa des considérations également puissantes dans un Mémoire que nous avons sous les yeux.

Ce que nous admirons le plus dans cette correspondance intime entre deux hommes vertueux et éclairés, qui discutent une question d'un si grand intérêt, c'est l'esprit de religion, de justice et de vérité, qui dirige toutes leurs vues, toutes leurs pensées, tous leurs arguments. On observe l'espèce de scrupule avec lequel ils pèsent toutes leurs raisons *au poids du sanctuaire*. Rien peut-être n'est plus honorable pour la religion, que de voir combien ses principes et ses maximes peuvent influer utilement sur la politique, en rectifiant tout ce que les passions humaines y ajoutent si souvent d'injuste et d'immoral.

M. de Chevreuse prétendoit que Louis XIV ne pouvoit conseiller à son petit-fils, et encore moins exiger de lui, qu'il renonçât à la couronne d'Espagne, parce que Philippe V avoit *un droit légitimement acquis à cette monarchie*.

C'est la *nature* et la *légitimité de ce droit* que Fénelon discute dans sa réponse ¹ à M. de Chevreuse ; et il porte dans cette discussion une supériorité de vues, de raisons, et d'idées, une simplicité et une clarté qui prouvent qu'il n'étoit pas moins familiarisé avec toutes les questions politiques qu'avec les controverses théologiques.

Tous les droits prétendus par la postérité de Louis XIV sur la couronne d'Espagne, étoient fondés sur la nullité de la renonciation de la reine Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV.

Mais si Philippe IV n'avoit pu légitimement faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avoit pas eu davantage le droit de faire renoncer sa fille Catherine, mariée au duc de Savoie.

Or, si la renonciation de cette dernière étoit nulle, le duc de Savoie étoit en droit de réclamer en sa faveur la *coutume* de Brabant, bien plus légitimement que ne l'avoit fait Louis XIV, à la mort de Philippe IV. Catherine étoit fille d'un premier lit, au lieu que Philippe III, dont descendoient Philippe IV et Marie-Thérèse, n'étoit que du second lit. Louis XIV étoit donc obligé, par une conséquence même des principes qu'il avoit établis en 1667, à restituer le Brabant au duc de Savoie.

Fénelon fait ensuite sentir l'absurdité de tous ces arguments de jurisconsultes, qui prétendent appliquer à des traités solennels, sur lesquels reposent le sort des peuples, la tranquillité des empires et l'équilibre de l'Europe, des lois particulières, plus ou moins obscures, des coutumes locales, qui ont eu pour objet de régler les limites d'un champ ou d'un pré, ou des transactions privées entre des familles et des propriétaires.

La renonciation de Marie-Thérèse servoit de fondement au traité des Pyrénées, et assuroit la paix et la liberté de l'Europe entière.

Ce n'est point là une question du droit civil, mais du droit des gens, qui est d'un ordre supérieur.

Ce n'est que par abus que les filles, mariées dans les pays étrangers, succèdent aux droits de leurs pères.

Une nation n'appartient point en propre à une fille comme un pré ou une vigne. Une nation n'est point une dot.

Lorsqu'un pareil abus est autorisé, il faut au moins l'adoucir et le rectifier, en le subordonnant aux intérêts de la nation, et surtout à l'intérêt de l'Europe entière, pour en conserver l'équilibre.

Le contrat de mariage de Marie-Thérèse n'étoit que l'accessoire. Le traité des Pyrénées étoit le principal.

¹ Mémoires manuscrits de Fénelon sur la succession d'Espagne.

L'esprit du traité des Pyrénées étoit certainement d'exclure la maison de France de la succession d'Espagne.

On auroit beau dire qu'une renonciation est nulle, lorsque la personne qui l'a faite n'obtient pas quelque dédommagement. La couronne de France étoit un assez beau dédommagement pour Marie-Thérèse.

On avoit été jusqu'à alléguer que la dot de Marie-Thérèse n'avoit pas été payée, ce qui devoit annuler sa renonciation. Cette règle de jurisprudence, qui est très-juste pour des particuliers qui ne peuvent être dédommagés autrement des biens auxquels ils renoncent, est inapplicable à une princesse que sa renonciation seule fait reine de France.

D'ailleurs de pareilles stipulations de dot entre des têtes couronnées, ne sont que de style. La France n'avoit pas plus payé les dots des filles de France, mariées en Espagne, que l'Espagne n'avoit payé celles des infantes mariées en France. Mais, au pis aller, le débiteur n'étoit obligé de payer qu'après la demande.

Mais que gagneroit-on à soutenir que Philippe IV n'avoit pas pu obliger sa fille Marie-Thérèse à une renonciation ? Il s'en suivroit seulement que Louis XIV n'a pas pu faire renoncer M. le Dauphin ni M. le duc de Bourgogne à la succession d'Espagne, et que, par conséquent, toute la monarchie d'Espagne appartient à M. le Dauphin, et non pas à Philippe V.

Fénelon semble même élever quelques doutes sur la liberté d'esprit dont pouvoit jouir Charles II, lorsqu'il signa son testament, et sur quelques expressions de ce testament, qui paroissent plus convenir au prince électoral de Bavière qu'à Philippe V.

Si les lois civiles donnoient à Charles II le droit de rappeler ses neveux, malgré la renonciation de leur mère, elles ne lui donnoient pas celui de préférer le cadet à l'ainé ; ou si, malgré la loi civile, il a eu ce droit, pourquoi Philippe IV n'auroit-il pas eu celui d'exiger une renonciation de sa fille Marie-Thérèse ?

Il expose ensuite tous les dangers qui menaceroient la tranquillité de l'Europe, si la ligne directe de Philippe V, ou celle du duc de Bourgogne venoit à manquer.

Les événements firent craindre en effet, peu de temps après, de voir justifier l'inquiète prévoyance de Fénelon, et on fut obligé de régler d'avance, dans le traité d'Utrecht, l'ordre de succession aux trônes de France et d'Espagne.

Il faut observer que Louis XIV, et M. le Dauphin qui étoit encore en puissance de père, n'avoit pas pu accepter le testament de Char-

les II, parce que la France se trouvoit déjà liée par un traité de partage avec l'Angleterre et la Hollande ; qu'il auroit fallu, avant tout, sommer l'empereur d'accéder au traité de partage, et que ce n'eût été que sur son refus, que Louis XIV auroit pu se croire dégagé envers l'Angleterre et la Hollande.

Fénelon rappelle ce qu'il avoit déjà dit dans un mémoire précédent : que Philippe V ne tenant la couronne d'Espagne que de la bonté de son père et de son frère aîné, la reconnoissance et son propre intérêt ne lui permettoient pas de laisser la France s'exposer à une ruine inévitable, pour s'efforcer de le maintenir sur le trône d'Espagne.

Il finit par convenir qu'il avoit d'abord cru que Philippe V avoit un véritable droit à la succession d'Espagne ; mais qu'en examinant les choses de plus près, il y avoit aperçu bien des difficultés ; que, dans tous les cas, il n'étoit pas douteux que ce prince ne fut obligé de renoncer à son droit, bon ou mauvais, sur l'Espagne, pour sauver la France.

XLII.

Grands changements en Europe.

Tandis que Louis XIV consentoit à rendre à ses ennemis la plupart des conquêtes qui avoient illustré son règne, et qu'il en étoit réduit à désirer que son petit-fils consentit à descendre du trône d'Espagne, une suite d'événements, que les hommes ne pouvoient ni prévoir ni préparer, *qu'il n'eût pas même été permis d'annoncer, sans passer pour visionnaire*¹, devoit mettre un terme aux calamités de la France et de l'Europe.

« Dieu connoit les pensées des sages du monde², et sait combien
 « elles sont vaines. Sa seule puissance avoit placé Philippe V sur le
 « trône d'Espagne : elle seule pouvoit l'y maintenir. Les hommes
 « n'avoient pas conduit ce grand événement ; celui de la paix ne
 « devoit pas être attribué à leur habileté ; mais avant que d'ac-
 « corder cette paix à la France, que Dieu par sa bonté a toujours
 « protégée, le moment devoit en être précédé par les humiliations
 « d'un grand Roi. Sa résignation satisfait à la justice divine, et le
 « Dieu de miséricorde regarda favorablement le monarque et ses
 « peuples. »

Tel est l'humble et religieux aveu du sage ministre (M. de Torcy)

¹ Mémoires de Torcy.

² *Ibid.*

qui dirigeoit alors les négociations, et qui eut enfin le bonheur de les voir couronnées par un succès inattendu. Il n'a pas la présomption de s'en attribuer la gloire ; et, trop convaincu de l'inutilité de ses vœux et de ses efforts pour ce grand ouvrage, il proclame lui-même que Dieu seul a pu disposer des hommes et des événements, en déconcertant toutes les conjectures de la prévoyance humaine.

XLIII.

Mort de l'empereur Joseph, 17 avril 1711. — Disgrâce de Marlboroug.

Une simple intrigue de Cour renversa en un moment la puissance du duc de Marlboroug en Angleterre, et tourna le cœur de la reine Anne vers des pensées de paix. L'empereur Joseph est frappé de mort dans la force de l'âge, sans laisser d'enfants mâles. L'archiduc Charles, son frère, lui succède à l'empire, et menace l'Europe de voir réunies sur la même tête toutes les couronnes de Charles-Quint et de Ferdinand 1^{er}. A ce changement subit de la scène politique, toutes les craintes, toutes les espérances, toutes les intrigues des cabinets changent de direction et d'objet. Ce n'est plus la puissance de la France, c'est celle de l'Autriche qui offre un aspect redoutable ; et dans le mouvement général, occasionné par une révolution aussi imprévue, la voix des sages commence à faire entendre des conseils de paix et de modération.

XLIV.

Mort du premier Dauphin, 14 avril 1711.

Dans le même temps, un événement moins important pour la tranquillité de l'Europe, et qui sembloit devoir laisser luire sur la France une longue suite de jours heureux, venoit de se passer dans la famille de Louis XIV. Son fils unique, le Dauphin, âgé de cinquante ans, mourut de la petite vérole, le 14 avril 1711, trois jours avant que la même maladie enlevât l'empereur Joseph. La mort du Dauphin ne faisoit disparoitre qu'un prince sans crédit et sans influence ; elle ne changeoit rien au cours des affaires ni à la situation extérieure des courtisans et des ministres ; mais elle fixoit tous les regards sur un avenir peu éloigné, en montrant dans le duc de Bourgogne le successeur immédiat d'un Roi de soixante-treize-ans.

Il est impossible de peindre avec des traits plus vifs que l'a fait M. de Saint-Simon, toutes les agitations de la Cour en ce moment. Nous n'extrairons de ce tableau¹ intéressant que celui qui a rapport à Fénelon et à ses amis.

« On peut imaginer quels furent les sentiments du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être pour lequel Monseigneur (le premier Dauphin, avoit conçu une véritable aversion, jusqu'à ne l'avoir pu dissimuler, laquelle étoit sans cesse bien soigneusement fomentée. En échange, Beauvilliers voyoit l'élévation inespérée d'un pupille, qui se faisoit un plaisir secret de l'être encore, et un honneur public de le montrer, sans que rien eût pu le faire changer là-dessus.

« L'honnête homme dans l'amour de l'Etat, l'homme de bien dans le désir du progrès de la vertu, et sous ce puissant auspice, un autre M. de Cambrai dans Beauvilliers, se voyoit à portée de servir utilement l'Etat et la vertu, de préparer le retour de ce cher archevêque, et de le faire un jour son coopérateur en tout. A travers la candeur et la vertu la plus pure, un reste d'humanité, inséparable de l'homme, faisoit goûter à celui-ci un élargissement de cœur et d'esprit imprévu, une aise pour des desseins utiles qui se remplissoient comme d'eux-mêmes ; une sorte de dictature enfin, d'autant plus savoureuse, qu'elle étoit plus rare et plus pleine, moins étendue et moins contredite, et qui par lui se répandoit sur les siens. Persécuté au milieu de la plus éclatante fortune, et poussé quelquefois jusqu'au dernier bord du précipice, il se trouvoit tout d'un coup fondé sur le plus ferme rocher ; et peut-être ne regarda-t-il pas sans quelque complaisance ces mêmes vagues, de la violence desquelles il avoit pensé être emporté quelquefois, ne pouvoir plus que se briser à ses pieds. Son âme, toutefois, parut toujours dans la même assiette : même sagesse, même modération, même attention, même douceur, même accès, même politesse, même tranquillité sans le moindre relâchement d'élévation, de distraction, d'empressement. Une autre cause plus digne de lui le combloit d'allégresse. Sûr du fond du nouveau Dauphin, il prévint son triomphe sur les cœurs et sur les esprits, dès qu'il seroit affranchi et en sa place ; et ce fut sur quoi il s'abandonna secrètement avec nous à sa sensibilité.

« Chevreuse, un avec lui dans tous les temps de leur vie, *s'éjouit* avec lui de la même joie, et y en trouva les mêmes motifs ; et

¹ Tableau de la Cour de France en 1711. Mémoires de Saint-Simon, Supplém., tom iv, pag. 170.

« leurs familles s'applaudirent d'un consolidement de fortune et
« d'état qui ne tarda pas à paroître.

« Mais celui de tous à qui cet événement devint le plus sensible,
« fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation ! quelle
« approche d'un triomphe sûr et complet ! quel puissant rayon de
« lumière vint à percer tout-à-coup une demeure de ténèbres !

« Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillis-
« soit sous le poids inutile de ses espérances, et voyoit les années
« s'écouler dans une égalité qui ne pouvoit que le désespérer¹. Tou-
« jours odieux au Roi, à qui personne n'osoit prononcer son nom,
« même en choses indifférentes ; plus odieux encore à madame de
« Maintenon, parce qu'elle l'avoit perdu ; plus en butte que nul autre
« à la terrible cabale qui dispoit de Monseigneur, il n'avoit de res-
« source qu'en l'inaltérable amitié de son pupille, devenu lui-même
« victime de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire de la na-
« ture, devoit l'être trop longtemps, pour que son précepteur pût se
« flatter d'y survivre. En un clin d'œil ce pupille devient Dauphin,
« en un autre il parvient à une sorte d'avant-règne....

« Dans ce grand changement de scène, il ne parut d'abord que
« deux personnages en posture d'en profiter : le duc de Beauvilliers,
« et par lui le duc de Chevreuse ; et un troisième en éloignement,
« l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux deux premiers tout-à-coup,
« tout s'empessa autour d'eux, et chacun avoit été leur ami de tous
« les temps ; mais en eux les courtisans n'eurent pas affaire à ces
« *champignons* de nouveaux ministres, tirés en un moment de la
« poussière, et placés au timon de l'Etat, ignorants également et
« d'affaires et de cour, également enorgueillis et enivrés, incapa-
« bles de résister, rarement même de se défier de ces sortes de sou-
« plesses, et qui ont la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est
« prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à la modestie
« de leur extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, ne pensèrent
« qu'à se dérober le plus qu'il leur fut possible, aux bassesses entas-
« sées à leurs pieds....

XLV.

Conduite de M. le duc de Bourgogne, devenu Dauphin.

« On peut bien croire que MM. de Beauvilliers et de Chevreuse ne

¹ M. de Saint-Simon n'aimoit que la Cour, ne voyoit que la Cour, et croyoit qu'on ne pouvoit être heureux qu'à la Cour et par la Cour. Il ne connoissoit pas personnellement Fénelon, et il lui prête, sans s'en apercevoir, ses propres sentiments.

« laissèrent pas refroidir dans le cœur du nouveau Dauphin ses vifs
« sentiments pour l'archevêque de Cambrai.

« Leur premier soin fut de porter le jeune prince à des mesures
« encore plus grandes : à un air de soumission et de respect encore
« plus marqué, à une assiduité habituelle auprès du Roi, si natu-
« rellement jaloux, et déjà éprouvé tel en diverses occasions par son
« petit-fils. Secondé à souhait par sa jeune et adroite épouse, il re-
« doubla ses soins auprès de madame de Maintenon, qui, dans le
« transport de trouver un Dauphin sur qui sûrement compter, au
« lieu d'un autre qui ne l'aimoit pas, se livra à lui, et par cela même
« lui livra le Roi. Les premiers quinze jours rendirent sensible à tout
« ce qui étoit à Marly un changement si extraordinaire dans le Roi,
« si réservé pour ses enfants légitimes, et si roi avec eux.

« Plus libre dans tous ses mouvements, par un si grand pas, le
« nouveau Dauphin s'enhardit avec le monde, qu'il redoutoit du vi-
« vant de Monseigneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en
« essuyoit des brocards applaudis. C'est ce qui lui donnoit cette ti-
« midité qui le renfermoit dans son cabinet, parce que ce n'étoit
« que là qu'il se trouvoit à l'abri et son aise ; c'est ce qui le faisoit
« paroître sauvage, ce qui le faisoit craindre pour l'avenir, tandis
« qu'en butte à son père, peut-être alors au Roi même, contraint
« d'ailleurs par sa vertu, exposé à une cabale audacieuse, étranger
« enfin au monde en général, comme monde, il menoit une vie d'au-
« tant plus obscure, qu'elle étoit nécessairement plus éclairée, et
« d'autant plus cruelle, qu'il n'en envisageoit point de fin.

« Mais tout-à-coup la mort d'un père, presque son ennemi, et
« dont il prend la place, dissipe une insolente cabale, tient le monde
« en respect, en attention, en empressement ; les personnages les
« plus opposés en air de servitude, le gros même de la Cour en sou-
« mission et en crainte. L'enjoué et le frivole, partie non médiocre
« d'une grande Cour. à ses pieds, par sa jeune et brillante épouse ;
« et on voit ce prince timide, sauvage, concerté, cette vertu pré-
« cise, ce savoir déplacé, cette homme *engoncé*, étranger dans sa
« maison, contraint en tout, on le voit se montrer par degrés, se dé-
« ployer peu à peu, se donner au monde avec mesure, y être libre,
« majestueux, gai, agréable ; tenir le salon de Marly dans des temps
« coupés, présider au cercle assemblé autour de lui, comme la di-
« vinité du temple, qui sent et qui reçoit avec bonté les hommages
« des mortels auxquels il est accoutumé. Une conversation aisée,
« mais instructive, adressée avec choix et justesse, charma le sage
« courtisan, fit admirer aux autres des morceaux d'histoire conve-

« nablement amenés sans art, des occasions naturelles, des appli-
 « cations désirables, mais toujours discrètes et présentées sans
 « effort, des traits échappés de science, mais rarement et comme in-
 « volontairement, firent tout à la fois ouvrir les oreilles, les yeux et
 « les cœurs.

« La soif de faire sa cour eut, en plusieurs, moins de *part* à l'em-
 « pressement de l'environner dès qu'il paroissoit, que de l'enten-
 « dre, et d'y puisser une instruction délicieuse par l'agrément et
 « la douceur d'une éloquence naturelle, qui n'avoit rien de re-
 « cherché.

« On goûtoit d'avance la consolation si nécessaire et si désirée
 « de servir un maître futur si capable de l'être par son fond, et par
 « l'usage qu'il montroit qu'il sauroit en faire

« Gracieux partout, plein d'attention, au rang, à la naissance, à
 « l'âge, à l'acquit de chacun, choses depuis si longtemps omises et
 « confondues avec le plus vil peuple de la Cour; régulier à rendre à
 « chacune de ces choses ce qui leur étoit dû de politesse et ce qui
 « s'y pouvoit ajouter avec dignité; grave, mais sans rides, et en
 « même temps gai et aisé; il est incroyable avec quelle étonnante
 « rapidité l'admiration de l'esprit, l'estime du sens, l'amour du
 « cœur et toutes les espérances furent entraînés; avec quelle roi-
 « deur les fausses idées qu'on s'en étoit faites et voulu faire furent
 « précipitées et quel fut l'empressement et l'impétueux tourbillon
 « du changement qui se fit à son égard. La joie publique fit qu'on
 « ne s'en pouvoit taire et qu'on se demandoit les uns aux autres si
 « c'étoit bien là le même homme, ou si ce qu'on voyoit étoit songe
 « ou réalité »....

La duchesse de Bourgogne n'étoit pas aussi portée que son mari
 pour MM. de Beauvilliers et de Chevreuse: « elle leur étoit même
 « opposée d'inclination et de conduite, et elle étoit entretenue dans
 « cette prévention par madame de Maintenon. Leur vertu trop aus-
 « tère, au gré de la jeune princesse, parce qu'elle n'en connoissoit
 « que l'écorce, lui faisoit peur par leur influence sur le Dauphin;
 « elle les craignoit encore par un endroit plus délicat, qui étoit
 « celui-là même qui auroit dû l'attacher véritablement à eux, si,
 « avec tout son esprit, elle eût su discerner les effets de la vraie
 « piété, de la vraie vertu, de la vraie sagesse, qui est d'étouffer et
 « de cacher avec le plus grand soin et les plus extrêmes précau-
 « tions, tout ce qui peut altérer la paix et la tranquillité du ma-
 « riage. J'ai souvent observé, ajoute M. de Saint-Simon, combien
 « les deux ducs étoient constamment attentifs à ne laisser rien ar-

« river jusqu'à M. le duc de Bourgogne de tout ce qui auroit pu
 « l'alarmer sur un sujet si délicat. Ainsi la jeune princesse trem-
 « bloit des avis fâcheux du lieu même de sa plus entière sûreté ».

XLVI.

Louis XIV associe le duc de Bourgogne au gouvernement.

L'admirable conduite du jeune prince porta Louis XIV à déroger tout-à-coup à son caractère, à l'inflexibilité de ses maximes politiques, à cette jalousie du pouvoir suprême confirmée par une habitude de cinquante ans.

« Toute la Cour fut étrangement surprise ¹, lorsque le Roi, ayant
 « retenu un matin le nouveau Dauphin seul dans son cabinet, or-
 « donna le même jour à ses ministres d'aller travailler chez le jeune
 « prince toutes les fois qu'il les manderoit; et sans être mandé
 « encore, de lui aller rendre compte de toutes les affaires, dont, une
 « fois pour toutes, il auroit ordonné de le faire.

« Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodigieux que fit à
 « la Cour un ordre si directement opposé au goût, à l'esprit, aux
 « maximes, à l'usage du Roi, si constant jusqu'alors; qui par cela
 « même marquoit une confiance pour le Dauphin, qui n'alloit à
 « rien moins qu'à lui remettre une grande partie de la disposition
 « des affaires. Ce fut un coup de foudre sur les ministres, dont ils
 « se trouvoient tellement étourdis qu'ils n'en purent cacher l'éton-
 « nement, ni le déconcertement..... Quelle chute pour de tels
 « hommes, que d'avoir à compter avec un prince qui n'avoit plus
 « rien entre lui et le trône, qui étoit capable, laborieux, éclairé,
 « avec un esprit juste, supérieur, qui avoit acquis sur un grand
 « fonds tout fait depuis qu'il étoit dans le conseil, à qui rien ne
 « manquoit pour les éclairer; qui, avec ces qualités, avoit le cœur
 « bon, étoit juste, aimoit l'ordre; qui avoit du discernement, de
 « l'attention de l'application à suivre et à démêler; qui savoit tour-
 « ner et approfondir; qui ne se payoit que de choses et point de lan-
 « gage; qui vouloit déterminément le bien pour le bien; qui pesoit
 « tout au poids de la conscience; qui, par un accès facile et une
 « curiosité estimable, voudroit être instruit de tout; qui sauroit
 « comparer et apprécier les choses, se défier, et se confier à propos
 « par un juste discernement ».

¹ Mémoires de Saint-Simon.

Tel étoit et tel apparut tout-à-coup l'élève de Fénelon.

Nous avons cru nécessaire de rapporter ce long fragment des *Mémoires de Saint-Simon* ; il a été écrit par un témoin oculaire, un observateur attentif et instruit ; il a été écrit après la mort du jeune prince, et dans un temps où l'intérêt et la flatterie n'ont eu aucune part au sentiment qui l'a dicté ; il sert à expliquer les jugemens contradictoires qu'on a portés sur M. le duc de Bourgogne à des époques différentes ; il devoit naturellement entrer dans la vie de Fénelon, puisque Fénelon avoit consacré sa vie à préparer à la France un tel roi ; il montre enfin que le duc de Bourgogne étoit digne de concevoir et capable d'exécuter les plans de gouvernement que Fénelon lui proposa et que nous ferons bientôt connoître.

XLVII.

Conseils de Fénelon au nouveau Dauphin, avril 1711.

(Manuscrit).

Aussitôt que Fénelon fut instruit de la mort du premier Dauphin, et de l'élévation prématurée où cette espèce d'association à l'empire plaçoit le duc de Bourgogne, il crut devoir lui adresser des conseils conformes à ses nouvelles destinées. Ce n'est plus *Mentor*, dont la voix douce et paternelle apprend au jeune Télémaque à régner sur les rochers sauvages de la petite île d'Ithaque ; c'est un pontife, armé de la puissance et de la majesté de la religion, qui vient révéler, au nom du ciel, à l'héritier d'un grand empire, les devoirs redoutables qui lui sont imposés : et tandis que des courtisans adulateurs et des ministres tremblants ne parlent au duc de Bourgogne que de sa puissance et de l'éclat du rang suprême, Fénelon, dans ses leçons augustes et sévères, ne lui retrace que de grands dangers et de grandes obligations. Telle est l'espèce d'impression solennelle et religieuse qu'on éprouve en lisant la lettre que Fénelon adresse au duc de Beauvilliers, pour être mise sous les yeux du nouveau Dauphin.

« Dieu vient de frapper un grand coup¹, mais sa main est souvent
 « miséricordieuse, jusque dans ses coups les plus rigoureux. Nous
 « avons prié dès le premier jour ; nous prierons encore. La mort
 « est une grâce en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations : elle
 « épargne la plus redoutable de toutes les tentations d'ici-bas, quand
 « elle enlève un prince avant qu'il règne. Ce spectacle affligeant est

¹ Manuscrits.

« donné au monde, pour montrer aux hommes éblouis combien les
 « princes, qui sont si grands en apparence, sont petits en réalité.
 « Heureux ceux qui, comme saint Louis, n'ont jamais fait usage de
 « leur autorité pour flatter leur amour-propre, qui l'ont regardée
 « comme un dépôt qui leur est confié pour le seul bien des peuples.
 « *Il est temps de se faire aimer, craindre, estimer.* Il faut de plus
 « en plus tâcher de plaire au Roi, de s'insinuer, de lui faire sentir
 « un attachement sans bornes, de le ménager, et de le soulager par
 « des assiduités et des complaisances convenables. Il faut devenir
 « le conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des
 « affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, le défenseur
 « de l'Église, l'ennemi de toute nouveauté ; il faut écarter les flat-
 « teurs, s'en défier ; distinguer le mérite, le chercher, le prévenir,
 « apprendre à le mettre en œuvre, écouter tout, ne croire rien sans
 « preuve, et se rendre supérieur à tous, puisqu'on se trouve au-des-
 « sus de tous. Celui qui fit passer David, de la houlette au sceptre
 « de roi, donnera une bouche et une sagesse à laquelle personne ne
 « pourra résister, pourvu qu'on soit simple, recueilli, défiant de soi-
 « même, confiant en Dieu seul. *Il faut vouloir être le père, et non
 « le maître. Il ne faut pas que tous soient à un seul ; mais un seul
 « doit être à tous pour faire leur bonheur.* »

On peut bien croire que Fénelon n'apprit pas sans la plus douce satisfaction les succès du duc de Bourgogne à la Cour et dans le public, l'espèce d'autorité que sa sage conduite lui donnoit déjà dans le gouvernement et dans l'opinion, et le retour subit de tous les cœurs et de tous les esprits en sa faveur. Il porta son attention à diriger tous ses pas dans cette nouvelle carrière, qui offroit de grandes facilités. Dans l'impossibilité d'entretenir directement avec le jeune prince une correspondance habituelle, dans un moment où il étoit sans doute plus surveillé que jamais, et où Louis XIV n'auroit point pardonné à son petit-fils de s'abandonner aux inspirations de son ancien précepteur, Fénelon se servoit du duc de Chevreuse comme de l'intermédiaire le plus utile et le plus naturel, pour faire arriver jusqu'au nouveau Dauphin ses conseils, ses leçons et ses vœux.

« Il y avoit déjà des années que le duc de Beauvilliers ¹ avoit
 « initié le duc de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, et qu'il
 « l'avoit accoutumé à le considérer comme une seule chose avec lui.
 « Le liant naturel et la douceur de l'esprit de Chevreuse, son savoir
 « et sa manière de savoir et de s'expliquer, ses vues fleuries, quoi-

¹ Mémoires du duc de Saint-Simon.

« qu'un peu sujettes à se perdre, furent des qualités faites pour
 « plaire à ce jeune prince, avec lequel il avoit souvent de longs tête-
 « à-tête, et qui le mirent si avant dans sa confiance, que M. de Beau-
 « villiers s'en servoit souvent pour des choses qu'il crut plus à pro-
 « pos de faire présenter par son beau-frère, que par lui-même.
 « Comme ils n'étoient qu'un, tout marchoit en eux par le même
 « esprit, couloit des mêmes principes, tendoit au même but, et se
 « référoit entre eux deux, en sorte que le prince avoit un seul con-
 « ducteur en deux différentes personnes, et qu'il avoit pris beau-
 « coup de goût et de confiance au duc de Chevreuse, qui depuis
 « longtemps étoit bien reçu à lui dire tout ce qu'il pensoit de lui, et
 « ce qu'il désiroit sur sa conduite, et toujours avec des intermèdes
 « d'histoire, de science et de piété. »

D'ailleurs, le caractère du duc de Beauvilliers étoit naturellement plus froid, plus circonspect et plus réservé que celui du duc de Chevreuse; il aimoit mieux attendre la confiance de son élève que la prévenir, et le jeune prince, toujours assuré de trouver dans la tendresse de son ancien gouverneur les conseils les plus désintéressés, et les consolations les plus pures, venoit entretenir sans cesse auprès de lui cet amour de la vertu et du bien public que ses instituteurs avoient allumé dans son cœur comme le feu sacré, symbole du salut de la patrie.

« On peut dire de ces deux beaux-frères ¹, qu'ils n'étoient qu'une
 « âme, et que M. de Cambrai en étoit la vie et le mouvement. Leur
 « abandon pour lui étoit sans bornes; leur commerce secret étoit
 « continuel; il étoit sans cesse consulté sur les grandes et les petites
 « choses publiques, politiques, domestiques. Leur confiance étoit
 « entre ses mains; le jeune prince se consultoit par eux, et c'étoit
 « par eux que s'entretenoient cette amitié, cette estime, cette con-
 « fiance si haute et si connue qu'il eut toujours pour Fénelon. Il
 « comptoit les entendre tous trois quand il écoutoit l'un d'eux. »

Ce concert si parfaitement établi, dont aucune cour n'a peut-être offert un second exemple, donnoit au duc de Chevreuse la facilité de voir à chaque instant le nouveau Dauphin, et de lui communiquer toutes les lettres de l'archevêque de Cambrai, sans inconvénient, sans danger, sans alarmer l'esprit ombrageux du Roi et de madame de Maintenon, et sans offrir de prétexte à la jalousie des ministres.

M. de Saint-Simon nous a peint l'admirable conduite du jeune Dauphin dans sa nouvelle position, et la lettre suivante de Fénelon

¹ Mémoires du duc de Saint-Simon.

nous fait voir qu'elle lui avoit été tracée jusque dans les plus petits détails, par son sage instituteur.

XLVIII.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 12 mai 1711. (Manuscrite.)
 — *Du même au même, 24 août 1811. (Manuscrite.)* — *Lettre du duc de Chevreuse à Fénelon, 4 septembre 1711. (Manuscrite.)*

« Le P. P. (M. le duc de Bourgogne) doit prendre sur lui, plus
 « que jamais, pour paroître ouvert, prévenant, accessible et socia-
 « ble. *Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui*
 « *impute ; qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il ne fasse*
 « *point craindre à la Cour une réforme sévère, dont le monde n'est*
 « *pas capable, et qu'il ne faudroit même mener qu'insensiblement,*
 « *si elle étoit possible ; nous allons prier pour lui. Il ne sauroit trop*
 « *s'appliquer à plaire au Roi, à lui éviter les moindres ombrages, à*
 « *lui faire sentir une dépendance de confiance et de tendresse, à le*
 « *soulager dans le travail, et lui parler avec une force douce et res-*
 « *pectueuse, qui croisse peu à peu. Il ne doit dire que ce qu'on peut*
 « *porter ; il faut avoir préparé le cœur, avant de dire les vérités pé-*
 « *nibles, auxquelles on n'est pas accoutumé. Au reste, point de pué-*
 « *rités, ni de minuties en dévotion. On apprend plus à gouverner,*
 « *en étudiant les hommes, qu'en étudiant les livres. »*

Déjà la réputation du nouveau Dauphin s'étendoit rapidement de Versailles et de Paris jusqu'aux extrémités de la France, et Fénelon commençoit à jouir du succès de ses soins et de ses vœux. Toutes les lettres qui arrivoient à Cambrai de toutes les parties du royaume, attestoient unanimement l'espèce d'abandon avec lequel tous les cœurs se livroient aux espérances d'ordre et de bonheur qui alloient succéder à tant de confusion, de ténèbres et de calamités. On voit dans une lettre de Fénelon qu'il ne peut se défendre lui-même de cette espèce d'émotion générale ; mais il n'ose cependant s'y abandonner qu'avec cette méfiance modeste, que l'on conserve toujours, lorsqu'on est trop difficile sur le mérite de son propre ouvrage.

« J'entends dire que le P. P. fait mieux, que sa réputation
 « se relève, et qu'il aura de l'autorité. Il faut le soutenir, lui
 « donner le tour des affaires, l'accoutumer à voir par lui-même,
 « et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes pour découvrir
 « leurs finesses, pour étudier leurs talents, pour savoir s'en servir

« malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte
 « au Roi, de le soulager, et de lui aider à décider par une manière
 « insinuante de lui proposer son avis ; s'il le fait avec respect et
 « zèle, il ne donnera aucun ombrage, et sera bientôt cru. Qu'il se
 « donne tout à Dieu, pour n'agir que par son esprit. »

Toutes les réflexions et tous les conseils de Fénelon au nouveau Dauphin n'ont jamais pour objet que l'intérêt de sa propre gloire, et le bien des peuples qu'il étoit appelé à gouverner. Dans ce grand changement de scène, qui devoit naturellement amener un si grand changement dans la situation personnelle de Fénelon, il ne fait jamais un retour sur lui-même. Ceux mêmes de ses amis intimes, avec qui il étoit le plus accoutumé à montrer son âme tout entière, à qui il pouvoit au moins laisser apercevoir l'espérance consolante d'être réuni avec eux, avant que la mort les séparât pour toujours, lui reprochent souvent dans leurs lettres cette espèce d'abnégation de lui-même, qui offensoit leur amitié. « C'est que vous ne vous regardez jamais, écrivoit le duc de Chevreuse à Fénelon, que nous devons néanmoins regarder, non-seulement à cause de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux obstacles à l'ordre inconnu de Dieu. »

XLIX.

Empressement des généraux et des courtisans pour Fénelon.

Plus Fénelon apportoit d'attention à se renfermer dans l'obscurité de sa retraite, en ne changeant rien à l'ordre accoutumé de sa vie, et en évitant de réveiller l'inquiétude et la jalousie de ses envieux, plus les ambitions particulières s'agitoient autour de lui et cherchoient à se ménager d'avance le suffrage et la bienveillance d'un prélat dont le retour prochain à la Cour et à la faveur paroissoit si clairement annoncé.

« Le printemps (de 1711) qui est la saison de l'assemblée des armées ¹, fit apercevoir bien distinctement à Cambrai le changement qui étoit arrivé à la Cour. *Cambrai devint la seule route de la Flandre.* Tout ce qui y servoit de gens de la Cour, d'officiers-généraux et même d'officiers moins connus, y passèrent tous, et s'y arrêtrèrent le plus qu'il leur fut possible. Fénelon y eut une telle cour et si empressée, qu'il y avoit tout à craindre du ressentiment et du mauvais effet qui pouvoit en résulter du côté du

¹ Mémoires de Saint-Simon.

« Roi. On peut juger avec quelle affabilité, quelle modestie, quel
 « discernement il reçut tant d'hommages, et le bon gré que lui en
 « surent les *raffinés*, qui, de longue main, l'avoient vu et ménagé
 « dans leurs voyages en Flandre. Cela fit grand bruit, en effet ;
 « mais l'archevêque de Cambrai se conduisit si sagement que le
 « Roi, ni madame de Maintenon, ne témoignèrent rien de ce con-
 « cours, qu'ils voulurent apparemment ignorer ».

Fénelon profita de ce concours de tant d'officiers-généraux, empressés à lui plaire par des témoignages de confiance et de dévouement, pour se former une idée exacte de l'état de l'armée et des avantages ou des dangers qui pouvoient naître de la disposition des soldats et de la présomption des généraux. Il savoit que le cabinet de Versailles étoit parvenu à nouer avec celui de Londres une négociation dont on pouvoit espérer un succès prochain ¹.

Fénelon pensoit que, dans cette circonstance, le parti le plus sage étoit de temporiser et d'éviter une bataille qui pouvoit conduire l'ennemi victorieux jusqu'aux portes de Paris et déconcerter les dispositions favorables que le nouveau ministère anglois montroit pour la paix ; il craignoit d'ailleurs que le découragement que tant de revers successifs avoient répandu dans l'armée et le caractère de présomption dont on accusoit le maréchal de Villars qui la commandoit, ne compromissent la foible et dernière barrière qui protégeoit la défense intérieure du royaume. C'étoit par cette raison qu'il blâmoit la chaleur indiscrete avec laquelle le ministère de la guerre ne cessoit d'exciter le maréchal de Villars à hasarder une bataille.

L.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 19 septembre 1711
 (*Manuscrite*).

« Je sais que M. Voisin écrit à M. le maréchal de Villars des
 « lettres trop fortes, pour le piquer et pour l'engager à des actions
 « hasardeuses. C'est faire un grand mal, si je ne me trompe, que
 « d'écrire ainsi. Ces lettres troublent le maréchal et ne sont propres
 « qu'à le rendre inaccessible au bon conseil des gens du métier,
 « qui voient les choses sur les lieux.... La plupart des places qui
 « nous restent sont dépourvues. Après la perte d'une bataille, après
 « une déroute, tout tomberoit comme un château de cartes. Il ne

¹ Les préliminaires de la paix avec l'Angleterre furent en effet signés à Londres au mois d'octobre 1711.

« s'agit point de ces pertes de petites batailles du temps passé.
 « C'étoit une armée de vingt mille hommes qui en perdoit cinq ou
 « six. Le royaume étoit alors plein de noblesse guerrière et affec-
 « tionnée, de peuples riches, nombreux et zélés ; au contraire, vous
 « n'aurez plus d'armée, ni de ressources pour en rétablir, si une
 « déroute vous arrivoit. L'ennemi entreroit en France avec cent
 « mille hommes, qui en feroient la conquête et le pillage. Ce seroit
 « une invasion de barbares. Paris est à trente-six lieues de l'armée
 « ennemie ; celle ville est devenue elle seule tout le royaume ; en la
 « prenant, les ennemis prendroient toutes les richesses de toutes
 « les provinces ; ils tireroient par violence tout l'argent des finan-
 « ciers, que le Roi ne peut en tirer par crédit. Tout le dedans du
 « royaume est épuisé, au désespoir, et plein de religionnaires qui
 « lèveroient la tête..... Je crois qu'on peut, en disputant le terrain,
 « éviter cette bataille décisive, couvrir les places qui nous restent
 « et lasser les ennemis ; mais cette manière de faire le *cunctateur*,
 « qui vaut infiniment mieux qu'une bataille très-hasardeuse pour
 « l'Etat, demande de bonnes têtes et des mesures difficiles ».

C'étoit la considération d'un si grand péril qui effrayoit justement Fénelon. Instruit des dispositions de l'armée et éclairé par les avis des principaux officiers, il sut se pénétrer de tout ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer dans une position aussi alarmante. Après avoir fait usage de tout ce que la sagacité de son esprit et sa longue connoissance des hommes pouvoient lui donner de lumières pour discerner, séparer et écarter, dans l'examen de leurs opinions, tout ce que la passion, l'intérêt ou la prévention pouvoient avoir ajouté à la vérité des faits, et à l'état réel des choses, il crut s'être assez éclairé pour se former un jugement exact et impartial. Ce fut l'objet d'un Mémoire, qu'il fit passer au duc de Chevreuse, et que nous avons encore, écrit de la main de Fénelon ; il étoit destiné au duc de Beauvilliers et devoit servir à diriger son opinion dans le conseil, sur le plan de la campagne.

En lisant ce mémoire, on sera peut-être étonné de la sévérité avec laquelle Fénelon s'exprime sur le maréchal de Villars ; mais les défauts qu'il lui reproche lui étoient reprochés par tous ses contemporains, et on observera que Fénelon apportoit si peu de prévention dans sa manière de penser à cet égard, qu'en parlant avec la plus grande franchise de tout ce que l'on avoit à redouter de quelques-uns de nos généraux, il convenoit en même temps qu'on seroit peut-être fort embarrassé d'en trouver de meilleurs. Ce ne fut que l'année suivante (1712) que le maréchal de Villars, en sauvant

la France à Denain, s'éleva lui-même à un tel degré de gloire, que ses censeurs furent condamnés à se taire devant sa fortune.

« M. le maréchal de Villars a de l'ouverture d'esprit¹, de la facilité pour comprendre certaines choses, avec une sorte de talent pour parler noblement, quand sa vivacité ne le mène pas trop loin ; il a de la valeur et de la bonne volonté ; il n'est point méchant, il est sans façon et commode dans la société ; mais il est léger, vain, sans application suivie, et sa tête n'est pas assez forte pour conduire une si grande guerre. Il fait des fautes, et quand il se trouve pressé, il rejette, dit-on, sur les gens qui ont exécuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul. Les lieutenants généraux sont persuadés qu'il ne sait pas bien décider, qu'il craint de décider mal, et qu'il ne veut jamais faire que des décisions vagues, pour avoir toujours de quoi se justifier à leurs dépens ; ce préjugé les rend timides ; personne n'ose rien prendre sur soi ; chacun ne songe qu'à se mettre en sûreté ; le service en souffre beaucoup en toute occasion : c'est ce qui doit faire craindre une bataille.

« M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus de fautes en paroles qu'en actions ; il est vain ; il paroît mépriser les lieutenants généraux : il ne les écoute pas ; il fait entendre qu'ils ont toujours peur, et qu'ils ne savent rien ; il se croit invincible quand il a le moindre avantage, et il devient doux comme un mouton dès qu'il se trouve embarrassé.

« Il ne sait pas même discerner et conduire les hommes ; il est trop léger, inégal et sans conseil ; il ne connoit ni la Cour, ni l'armée ; il n'a que des lueurs d'esprit ; il fait presque toujours trop ou trop peu ; il ne se possède pas assez. Une guerre difficile, où la France est en péril, demanderoit une plus forte tête ; mais où est-elle ? Si le maréchal de Villars demeure à la tête de l'armée, il est capital de le modérer en secret et de l'autoriser en public ; il faut lui donner un conseil, et lui faire honneur de tout au dehors.

« Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, dans l'espérance, ou d'avoir sa place, ou d'y faire mettre un de leurs amis, parce que tous sont très-incapables de porter un fardeau si accablant ; ces cabales sont dangereuses.

« M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur et du sens ; il est exact, laborieux, capable de prendre une grande autorité ; il sait s'insinuer et mener des desseins pour parvenir à son but ; mais il est dur, hautain, trop peu honorable dans sa dépense, obscur

¹ Mémoires de Fénelon sur la campagne de 1711. (Manuscrits).

« dans ses avis. S'il commandoit. tous les autres lieutenants généraux seroient au désespoir ; il prendroit même, dit-on, des partis bizarres, et feroit des fautes très-dangereuses ; il est haï ; il passe pour faux : je ne sais ce qui en est, et je n'en juge point ; mais cette réputation dans un général d'armée nuirait infiniment aux affaires dans des temps difficiles.

« Il y a plusieurs bons lieutenants généraux, dont un général plus régulier que le maréchal de Villars, pourroit faire beaucoup plus d'usage qu'il n'en fait ; mais il me semble qu'on n'en voit aucun qu'on pût mettre en sa place.

« Il ne m'appartient pas de raisonner sur la guerre, et je n'ai garde de tomber dans ce ridicule ; mais j'exposerai simplement, après avoir écouté tous les discours de part et d'autre, que M. le maréchal de Villars, qui peut avoir fait d'autres fautes, n'a point eu tort dans la dernière affaire de Bourlon.

« J'avoue néanmoins que la prise de Bouchain¹ change notre frontière, dérange le système de la guerre, et donne à l'ennemi de quoi nous surprendre plus facilement ; j'avoue qu'en évitant toujours les batailles, on décourage les troupes, on avilit la nation, on rend la paix plus difficile ; j'avoue qu'on donne à la longue un avantage infini à l'ennemi, en reculant toujours, et en lui laissant oser tout ce qui lui plait : il hasarde prudemment des choses qui sont en elles-mêmes très-imprudentes ; à la longue il vous acculera, et achèvera de presser la frontière, pour entrer en France.

« Mais c'est un triste état que celui de n'avoir plus entre l'abîme et vous qu'une seule perte à faire : c'est celle de notre armée ; perdez-la dans une déroute, il ne vous restera plus aucune ressource. Vos places seules ne sont rien ; vous n'avez plus au dedans ni peuple aguerri, ni noblesse en état de montrer la tête ; si votre armée étoit perdue, vous n'auriez plus de quoi la réparer ; vous ne pourriez qu'en ramasser les débris, qui ne sauroient défendre le dedans, où tout est ouvert ; une grande armée victorieuse pénétreroit et subsisteroit partout. Alors, vous n'auriez ni le temps ni les forces d'attendre une négociation de paix à aucune condition. C'est, ce me semble, ce qu'il faut bien considérer pour se mesurer sur son vrai besoin, soit pour les entreprises de guerre, soit pour les conditions de paix.

« Je crains de me tromper ; mais j'avoue que, sans avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle, qu'on ne diminue en rien le désir

¹ Bouchain venoit d'être pris par les ennemis, le 13 septembre 1711.

« d'acheter chèrement la paix, pourvu que ce soit une paix réelle...
 « Si, par malheur, la paix ne se faisoit pas l'hiver prochain, il
 « faudroit que M. le Dauphin (duc de Bourgogne) vint commander
 « l'armée, ayant sous lui MM. les maréchaux d'Harcourt et de Berwick.
 « Mais il seroit capital que ce jeune prince, après s'être assuré d'un
 « conseil bien sage, prit l'autorité nécessaire pour décider. Voilà mes
 « foibles pensées. Je ne fais que bégayer; mais qu'importe: je veux
 « bien paroître parler mal-à-propos par un excès de zèle. »

LI.

Plan de gouvernement proposé par Fénelon. — Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 9 juin 1711 (Manusc.).

Mais au milieu d'une crise aussi alarmante, il restoit à Fénelon deux motifs de confiance et de consolation. Il savoit que la mort de l'empereur Joseph et le changement du ministère de la reine Anne avoient disposé cette princesse à se rapprocher de la France; quoiqu'il ne fût pas encore instruit des progrès de la négociation, qui étoit déjà établie entre les deux Cours, il étoit fondé à espérer qu'elle pourroit enfin conduire à une paix qu'on ne pouvoit acheter par trop de sacrifices. Fénelon voyoit aussi son ancien élève, devenu dauphin et héritier nécessaire du roi son aïeul, à portée de le rendre à la France cette prospérité intérieure dont elle avoit un besoin si pressant après tant de guerres brillantes suivies de la guerre la plus malheureuse. Ce fut vers cet objet important qu'il tourna toutes ses pensées, et il crut devoir s'occuper à tracer au duc de Bourgogne un plan général de gouvernement. Fénelon ne voyoit plus entre ce jeune prince et le trône qu'un roi de soixante-quatorze ans; il devoit naturellement croire que la Providence avoit réservé à ce jeune prince la gloire de mettre à exécution ces grandes maximes de morale politique auxquelles il attachoit le bonheur de la France. Nous avons l'esquisse de ce plan tracé de la main de Fénelon: il embrasse tout l'ensemble du gouvernement et toutes les branches de l'administration, et il montre l'intérêt et l'attention avec laquelle Fénelon s'étoit occupé de ce grand travail. Toutes les parties de son système politique étoient si bien liées entre elles, qu'il jugea suffisant d'en former un tableau général, pour qu'on pût saisir d'un coup d'œil ses principes, leurs rapports entre eux, et la facilité d'en faire l'application.

Mais il sentoit qu'il lui étoit impossible, dans la position où il se

trouvoit, d'en donner le développement dans des mémoires détaillés, qui auroient exigé trop d'étendue ; de pareilles discussions ne pouvoient guère être traitées que de vive voix. Ce fut par ce motif qu'il invita le duc de Chevreuse de se rendre à sa terre de Chaulnes, où il se proposoit d'aller le joindre.

« Les conversations que je voudrois avoir avec vous, écrit Fénelon au duc de Chevreuse, peuvent être facilement retardées jusqu'à une occasion naturelle. Vous pourrez, sans dérangement d'affaires, et *sans inconvénient politique*, venir à Chaulnes ; nous démêlerons plus de questions en une semaine, que je ne pourrois le faire par de très-longes mémoires, qui me coûteroient plusieurs mois de travail. Je me bornerai, à Chaulnes, à mettre dans une espèce de *table*, comme un *agenda*, le résultat de chaque conversation. Cette *table* vous rappelleroit toutes les maximes arrêtées entre nous, et les maximes arrêtées entre nous vous mettroient en état de donner la clef des *tables*.

« Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes vers la fin de la campagne, comme vous le fites l'année dernière, je suis tenté, en ce cas, de n'y aller point maintenant, quoique monsieur le Vidame m'en presse, pour éviter d'y aller deux fois. J'ai toujours désiré, autant que je le devois, de ménager monsieur le Vidame, *par rapport à mon état de disgrâce* ; mais j'avoue que je le désire à présent beaucoup plus qu'autrefois, *pour ne courir pas risque de lui attirer quelque exclusion¹ ou désagrément*. Ainsi, je conclus que si vous devez venir à Chaulnes vers la fin de la campagne, il vaut mieux que je me borne à n'y aller qu'alors. Je n'ai pas fait cette réponse à monsieur le Vidame ; mais je la garde *in petto*. »

Le duc de Chevreuse ne put aller à Chaulnes qu'au mois de novembre (1744), et ce fut alors que Fénelon rédigea les *tables* dont nous allons rendre compte.

¹ Il étoit alors question d'une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie, en faveur du Vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. Le comté de Chaulnes avoit déjà été érigé en duché-pairie en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable de Luynes. Ce duché s'étoit éteint en 1698, par la mort, sans enfants mâles, de Charles d'Albert, duc de Chaulnes, fils d'Honoré. Les biens de cette branche étoient passés, par substitution, au Vidame d'Amiens, et le duc de Chevreuse obtint en effet au mois d'octobre 1711, une nouvelle érection du duché de Chaulnes, en faveur de son fils puîné le Vidame d'Amiens, qui prit alors le titre de duc de Chaulnes, et mourut maréchal de France, le 9 novembre 1744. Cette seconde branche des ducs de Chaulnes s'est éteinte de nos jours. Fénelon craignant de nuire au succès de la grâce que l'on sollicitoit alors pour le Vidame d'Amiens, se refusoit le plaisir d'aller le voir à Chaulnes.

Ces *tables* forment une suite de tableaux où chaque objet est indiqué avec autant de précision que de clarté. Nous avons cru devoir les faire imprimer à la suite de cet ouvrage, après les avoir copiées sur le manuscrit original.

Le premier tableau intitulé : *Projet pour le présent*¹, offre des idées de Fénelon sur la paix à faire ; il ignoroit alors que les préliminaires venoient d'être signés peu de jours auparavant entre la France et l'Angleterre ; mais ce secret étoit encore renfermé dans les cabinets de Versailles et de Londres. La reine Anne en avoit fait un mystère à ses alliés mêmes, et elle s'occupoit à les disposer à accéder de gré ou de force à ses vues pacifiques. Mais tout pouvoit et devoit encore faire craindre qu'ils ne résistassent à ses instances. Dans cet état de choses, Fénelon persiste à penser *que la paix doit être achetée sans mesure* ; il indique seulement qu'on doit éviter de comprendre, dans les sacrifices nécessaires pour l'obtenir, *Arras et Cambrai*, qui, depuis la perte de *Lille* et de *Bouchain*, étoient devenues deux places importantes pour la sûreté intérieure du royaume.

Entre les moyens de *soutenir la guerre*, si on n'obtient pas la paix, il s'attache à conseiller « *d'éviter une bataille, en se bornant à couvrir les places, et en laissant même prendre les petites* ; mais il « pense en même temps *qu'à toute extrémité, il faut livrer bataille, au hasard même d'être battu, pris, tué avec gloire* ».

Il désire qu'on établisse auprès du Roi, « un conseil de guerre, composé de maréchaux de France, et autres officiers expérimentés, qui sachent ce qu'un secrétaire d'Etat ne peut savoir, qui parlent librement sur les inconvénients et abus, qui forment des plans de campagne, de concert avec le général chargé de l'exécution, qui donnent leur avis pendant la campagne, qui n'empêchent pour tant pas le général en chef de décider, sans attendre leur avis, parce qu'il est toujours capital de profiter du moment ».

Le second tableau présente *un plan de réforme après la paix*².

LII.

Réforme militaire.

Fénelon croit « que les garnisons et les ouvrages des places de guerre sont une cause de ruine ; que les fortifications tombent dès qu'on manque d'argent, ou dès qu'il vient une guerre civile ; que la supériorité d'armée fait tout.

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. II.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. III.

« Qu'il faut peu de régiments, mais nombreux en hommes et bien
 « disciplinés, sans aucune vénalité, sous aucun prétexte ; jamais
 « donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux
 « officiers. Bien traiter les soldats pour la solde, les vivres et les hô-
 « pitaux. Bons traitements aux colonels et aux capitaines. Ancienneté
 « neté d'officiers comptée pour rien, si elle est seule. Ne point laisser
 « vieillir dans le service les hommes sans talents ; avancer les hommes
 « d'un talent distingué.

« Les enrôlements doivent être libres, avec certitude de congé
 « après cinq ans, et jamais aucune amnistie.

« Au lieu de l'hôtel des Invalides, il seroit préférable de payer de
 « petites pensions à chaque invalide dans son village. »

LIII.

Politique extérieure.

Fénelon manifeste sur la *politique extérieure*, des principes qui peuvent être défendus et combattus par des considérations également plausibles.

« Jamais de guerre générale avec l'Europe.

« Rien à démêler avec les Anglois. »

LIV.

Ordre de dépense pour la Cour.

On trouve dans le troisième tableau *l'ordre de dépense*¹ que Fénelon propose *pour la Cour*. Il se montre extrêmement sévère dans toutes les réformes et les réductions qu'il indique. L'état où se trouvoit la France après la guerre la plus malheureuse, ne justifioit que trop la nécessité de la plus grande économie.

On remarquera qu'il demande « *la cessation* de tous les doubles
 « emplois, et qu'on oblige à faire résider chacun dans sa fonction.
 « Il interdit toutes les survivances de charges et de gouverne-
 « ments ».

LV.

Administration intérieure.

Quant à l'administration intérieure², il propose d'adopter dans chaque diocèse, *pour la répartition des impôts et une partie des tra-*

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. IV.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. V.

vaux publics, la même forme qui étoit établie en Languedoc, et qui étoit connue sous le nom d'*assiettes*.

LVI.

Etats provinciaux.

Fénelon, toujours frappé de la prospérité que le Languedoc devoit à sa sage administration, demande qu'on établisse dans toutes les provinces, des *états provinciaux*, sur le même modèle que ceux du Languedoc ; et il met en note : « *On n'y est pas moins soumis qu'à leurs ; on y est moins épuisé.* » Il règle les gouvernements des provinces sur le nombre des *états provinciaux*, avec un *lieutenant-général* sous le *gouverneur*, et un *lieutenant du roi* sous le *lieutenant-général*, tous résidants sur les lieux.

LVII.

Système d'impositions.

Mais pour juger le système d'impositions que Fénelon propose, il faut se replacer à l'époque où il écrivoit. Il auroit voulu qu'on eût supprimé *la gabelle*, *les grosses fermes*, *la capitation* et *le dixième*, que les *états de chaque province* eussent été chargés de lever eux-mêmes sur les contribuables, sous la forme qui leur auroit paru la moins onéreuse, la portion des charges publiques qui leur auroit été assignée¹. Les *états provinciaux* auroient eu la liberté de substituer à *la gabelle* un léger impôt sur les sels.

LVIII.

Etats généraux.

Dans le tableau suivant², Fénelon propose formellement l'établissement des *états généraux*, qui devront s'assembler *tous les trois ans*. Il ne paroît pas douteux que s'ils étoient organisés dans les véritables principes de la monarchie, *ils ne fussent aussi soumis et aussi affectionnés que ceux du Languedoc, de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Artois*. Il règle leur composition ; il dé-

¹ Cette forme a été autorisée en Provence jusqu'à la révolution.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. VI.

termine leurs rapports avec les *états provinciaux*, et il fixe leur attribution sur différents objets de l'administration publique ; mais il a grand soin de ne leur accorder *que la voie de représentation* ¹.

LIX.

De la noblesse.

Un tableau particulier, très-étendu, règle tout ce qui a rapport à la noblesse ². Il propose une recherche rigoureuse dans les provinces, de tous ceux qui usurpoient le titre de nobles, et indique les moyens de remédier à cet abus. Il pourvoit à l'éducation de la noblesse, et lui prépare les moyens de se soutenir au service et à la Cour. Il veut que dans chaque famille noble il y ait un *bien fonds substitué à jamais, comme les majorats en Espagne*. Il demande pour la noblesse *la liberté de commerce en gros, sans déroger*, et celle d'entrer dans la magistrature. Il interdit les mésalliances, ainsi que les *anoblissements, excepté le cas de services signalés rendus à l'Etat*. Il défend aux acquéreurs des terres des familles nobles d'en prendre les noms. Il supprime les ducs à brevet, ne veut que des ducs et pairs, en règle le nombre, qui ne pourra jamais être augmenté, qu'en cas d'extinction d'un titre. Il réserve *l'ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue*. Il destine *l'ordre de Saint-Michel à honorer les services de la bonne noblesse inférieure*, et propose différents ordres de chevalerie avec des marques distinguées pour les lieutenants-généraux, les maréchaux de camp, les colonels.

Connoissant tout le prix de ces différentes monnoies d'opinion, Fénelon se montre attentif à n'attribuer à la noblesse et au militaire que *des privilèges purement honorifiques*, sans aucune attribution de pouvoir réel, ni aucune exemption des charges publiques.

LX.

De la bâtardise.

Il déploie une très-grande sévérité contre *la bâtardise, pour réprimer le vice et le scandale*. Il veut qu'on ôte aux *bâtards des rois*

¹ L'abbé Fleury observoit avec raison « qu'en France, dès le temps de « Charlemagne, les assemblées de la nation, quoique fréquentes et ordi-
« naires, ne se faisoient que pour donner conseil au Roi, et que lui seul dé-
« cidoit. » (Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane.)

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. VII.

le rang de *princes*, qu'ils n'avoient jamais eu avant le règne actuel, et aux *bâtards des princes* le nom, les armes et le rang de *gentils-hommes*.

LXI.

Religion et Eglise.

Dans un vaste tableau¹, où tous les traits ne sont qu'indiqués, Fénelon propose toutes ses vues au sujet de la religion et de l'Eglise. Ce tableau embrasse une multitude de questions ; il seroit impossible d'en donner le précis ; on ne pourroit en détacher une seule proposition sans affoiblir l'effet de toutes les autres, parce qu'elles s'enchaînent mutuellement, comme les corollaires d'une démonstration géométrique. Il faut parcourir le tableau tout entier, pour se faire une juste idée de la manière dont Fénelon avoit embrassé ce sujet important, qui appartient en même temps à la doctrine, à la discipline, à l'histoire, à la politique et à la jurisprudence. Ce qu'on doit le plus y admirer, c'est l'exacte précision avec laquelle il fixe les droits, les limites et les rapports de sa puissance spirituelle et corporelle.

LXII.

De l'ordre judiciaire. — Conseillers d'Etat. — Maîtres des requêtes. — Des Parlements. — Premiers présidents et procureurs généraux. — Présidiaux, bailliages. — Suppression des justices féodales. — Suppression de différents tribunaux. — Bureau de jurisprudence.

Un objet non moins important, celui de l'ordre judiciaire², n'avoit point échappé à la prévoyance de Fénelon, et on sera étonné de la multitude des idées qui auroient pu paroître hardies et hasardées dans son siècle, et dont l'expérience a consacré la sagesse, l'utilité et la nécessité.

Il commence par déterminer les droits, les fonctions et les devoirs du chancelier de France, sur cette classe de magistrats qui sont immédiatement placés sous ses yeux, et qui exercent la portion du pouvoir judiciaire que le souverain s'est réservée.

Fénelon désire que les charges de *maîtres des requêtes* ne soient

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. VIII.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. IX.

plus le prix de l'argent, et qu'elles soient confiées à des magistrats choisis dans tous les tribunaux du royaume.

Il veut que, *selon l'ancien usage, on envoie de temps en temps des conseillers d'Etat dans les provinces, pour réformer les abus.*

Quant aux Parlements, Fénelon vouloit qu'on amenât *peu à peu* la suppression de la *paulette*¹; qu'on diminuât le nombre des charges de magistrature; *que les offices de judicature fussent à vie sur la tête des juges intègres et suffisamment instruits; que les enfants succédassent à leurs pères, lorsqu'ils s'en montreroient dignes; et qu'on leur affectât des gages sur les fonds publics.*

« *Au reste, dit Fénelon, peu de lois. Lois assez claires pour éviter les difficultés sur les testaments, sur les contrats de mariage, sur les ventes et échanges, sur les emprisonnements et décrets; enfin peu de dispositions libres.* »

Il recommande la plus grande attention dans le choix des *premiers présidents et procureurs généraux*, et la préférence *en faveur des nobles à mérite égal*. Il exige pour tous les principaux offices de la magistrature, l'âge de quarante ans et au-delà.

Point de *présidiaux*; leurs droits attribués aux *bailliages*.

Nulle *justice féodale* aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres; leur conserver la *justice de police, les honneurs* de paroisse, et les droits de chasse; tout le reste attribué aux *bailliages*. Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

« *Plus de grand conseil, plus de cour des aides, plus de trésoriers de France, plus d'élus.* »

Etablissement d'un bureau de juriconsultes choisis, auprès du chancelier de France, pour revoir et corriger toutes les coutumes, pour abrégier la procédure, pour retrancher les procureurs.

LXIII.

Suppression des intendants.

Les *états provinciaux* dispenseroient de la nécessité des *intendants* pour l'administration des provinces. Des *missi dominici* seulement de temps en temps.

¹ Droit payé pour obtenir l'hérédité d'une charge (A).

LXIV.

Du commerce.—Banquiers.—Droits d'entrée et de sortie.—Liberté du commerce.—Tarif.—Manufactures, Monts-de-piété.—Luxe.—Marine.

On sera surtout frappé des vues étendues que Fénelon avoit sur le *commerce* ¹ dans un temps où ce que l'on appelle aujourd'hui la *science économique* n'étoit ni connue ni même soupçonnée.

Pour prévenir l'*usure*, il croit que le moyen le plus efficace seroit de réserver le commerce de l'argent à des banquiers bien famés et autorisés. Il propose une espèce de tribunal de confiance et de censure, pour fixer, autant qu'il sera possible, la distinction si difficile et si délicate dans une multitude de cas particuliers, entre le *gain d'usure* et le *gain du vraie mercature*.

Il renvoie aux états généraux et provinciaux à décider s'il faut abandonner *les droits d'entrée et de sortie hors du royaume*.

Il regarde la France comme assez riche, si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles... Il ne craint point que les Anglois et les Hollandois puissent balancer de si grands avantages par leurs épiceries et d'autres marchandises de fantaisie; mais il laisse à cet égard une entière liberté.

Un *tarif* constant, uniforme et modéré, pour que les étrangers n'éprouvent ni chicane, ni vexation.

Etablir des manufactures pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages; et des *monts-de-piété* pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont pas des fonds d'avance.

Fénelon recommande avec soin de s'opposer aux progrès du luxe, qui s'introduisoit déjà dans toutes les classes de la société, *et qui ruine encore plus de familles qu'il n'enrichit de marchands de modes*.

Voici l'analyse du dixième tableau.

« Marine médiocre ², sans chercher à l'élever à un degré peu proportionné aux besoins d'un Etat à qui il ne convient pas d'entreprendre seul des guerres maritimes contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

« Favoriser les relations de commerce avec les Hollandois, qui peuvent se contenter d'un bénéfice plus modéré que toute autre na-

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. X.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. XI.

« tion, par leur travail, par leur austère frugalité, par l'habitude où
 « ils sont d'employer peu de matelots sur leurs vaisseaux, par la
 « bonne police de leurs associations de commerce, et par la multi-
 « tude de leurs bâtimens pour le frêt des marchandises.

« Régler le code des prises, et faciliter le commerce de port à port.

« Permettre à tout étranger de venir habiter en France, et y jouir
 « de tous les privilèges des régnicoles, en déclarant leur intention
 « au greffe du bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs
 « qu'il apporterait, et le serment qu'il prêterait. »

On voit que ces tableaux n'offrent que les résultats d'une longue suite de réflexions sur le gouvernement, sur les avantages et les inconvénients des institutions existantes, sur la manière de les perfectionner et de remédier aux abus qui pouvoient s'y être introduits.

LXV.

Réflexions sur les plans de Fénelon.

Rien sans doute ne seroit plus facile que de s'élever contre un grand nombre de dispositions proposées dans un plan aussi étendu et de censurer avec amertume, par les motifs les plus opposés, et dans des vues absolument contraires, l'ensemble et les détails du système politique de Fénelon. L'expérience a pu nous donner, depuis quelques années, bien des lumières qui manquoient à nos pères, et qui nous manquoient à nous-mêmes.

Mais pour en juger sainement, et pour être, je ne dis pas impartial, mais exactement juste, il faudroit se transporter au temps où vivoit Fénelon; il faudroit se rappeler que, lorsqu'il proposoit des *états généraux* et des *états provinciaux*, Louis XIV vivoit encore; que l'autorité royale étoit dans toute sa force; que la France étoit accoutumée à des idées d'ordre et de soumission, qui ne laissoient entrevoir aucune disposition à l'indépendance et à l'anarchie; que le souvenir des troubles où les maximes républicaines des Calvinistes avoient plongé la France pendant tant d'années, n'étoit point encore entièrement effacé; que toutes les idées de religion et de morale dominoient encore dans toutes les classes de la société; que l'éducation publique et particulière étoit tout à la fois chrétienne et monarchique; qu'enfin l'esprit public n'étoit pas perverti par les doctrines impies et séditieuses qui n'ont commencé à se propager en France que vers le milieu du dix-huitième siècle.

On doit aussi observer que l'exécution des plans de Fénelon devoit être l'ouvrage d'un prince qui arrivoit au trône dans toute la force

et la maturité de l'âge ; d'un prince éprouvé par le malheur et les contradictions, qui se voyoit déjà environné de toute la considération que de grandes vertus et de grands talents auroient ajoutée à l'éclat et à la puissance du trône ; qui se seroit vu secondé par l'opinion publique ; dont la fermeté bien connue auroit écarté les grands obstacles et les petites intrigues, et dont les ministres auroient été les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la nation. Quelle force un concours aussi rare d'hommes, de moyens et de circonstances, n'auroit-il pas donné à la puissance souveraine, inspirée par un ardent amour de l'ordre et de la justice !

Enfin il est essentiel de remarquer et de se ressouvenir que la forme que Fénelon proposoit pour la composition des *états généraux*, ne laissoit point à redouter le déchainement de ces passions haineuses qui ont déchiré la France et mis en pièce la monarchie.

Si, malgré toutes ces considérations, qu'il est peut-être plus facile de rejeter avec humeur, que de discuter avec une entière impartialité, le sentiment toujours présent des grands malheurs qui ont suivi des essais dangereux, portoit nos lecteurs à penser que Fénelon s'étoit laissé entraîner au mouvement de son cœur et à la séduction d'une imagination trop confiante, nous ne chercherions point à combattre cette espèce de méfiance assez excusable à une génération à peine échappée aux plus terribles convulsions ; nous ne chercherions pas même à établir par le parallèle affligeant des temps et des personnes, que ce qui pouvoit être tenté avec succès par le duc de Bourgogne, devoit nécessairement renverser le trône à une époque bien différente. Nous nous bornerions seulement à représenter aux censeurs trop sévères, qu'au moment où Fénelon s'abandonnoit à ses vertueuses illusions, il n'étoit peut-être personne en France, à l'exception du duc de Bourgogne et de son précepteur, qui eût seulement idée de s'occuper du soulagement du peuple. Il nous semble qu'un sentiment aussi estimable doit suffire pour mériter la reconnaissance publique à l'homme qui manifestoit des intentions si bienfaisantes.

Si, de ces considérations générales, nous passons à l'examen des détails du plan de Fénelon, on sera du moins forcé de reconnoître qu'il renferme, sur l'administration publique, des vues bien plus étendues qu'il n'appartenoit au temps où il écrivoit.

Ce qu'il dit sur le commerce, et sur la juste liberté que le gouvernement doit lui accorder, sans chercher à intervenir dans toutes ses opérations par une influence indirecte, et des réglemens oppressifs, a été depuis hautement proclamé par tous les bons esprits, et même adopté assez généralement.

Les changements qu'il proposoit dans la magistrature, ne tenoient qu'à la suppression d'un grand nombre de places inutiles, que le malheur des temps, et les besoins d'argent, bien plus que l'intérêt des peuples, avoient forcé de créer.

L'établissement des *états provinciaux* étoit sollicité par l'opinion publique, quelques années avant la révolution, avec une ardeur qui indiquoit tous les avantages que l'on auroit pu en retirer, en les modifiant avec sagesse.

L'expérience de tous les bienfaits que le Languedoc recueilloit de son administration, avoit laissé une profonde impression dans l'esprit de Fénelon ; et c'est ce qui le faisoit insister constamment à proposer les états de Languedoc pour modèle des *états provinciaux* ; il falloit en effet que la constitution de cette province eût en elle-même un principe actif d'ordre et d'amélioration , puisque les progrès successifs et rapides de la prospérité du Languedoc frappaient tous les regards, et excitoient la jalousie des provinces voisines. Les administrateurs du Languedoc pouvoient dire avec confiance à leurs détracteurs : *Venez, voyez et jugez.*

L'établissement des *états provinciaux* auroit probablement dispensé Fénelon de recourir à l'essai si terrible et si dangereux des *états généraux*. Les *états provinciaux* suffisoient pour procurer au gouvernement tous les secours, tous les moyens de force, de crédit et de prospérité qu'il pouvoit désirer ; et sans doute il auroit hésité à mettre en présence du trône une puissance formidable, dont les moindres mouvements devoient produire des effets terribles.

Quant à ce qui regarde les ministres de la religion, leur juridiction, l'exercice de leurs fonctions, leur soumission à la puissance publique, l'indépendance du ministère purement spirituel, il est impossible de s'exprimer avec plus d'exactitude et de désintéressement. On voit également qu'il reconnoissoit l'obligation incontestable où étoit le clergé, de contribuer aux charges de l'Etat sur ses revenus. Fénelon n'étoit pas éloigné de rétablir l'ancien usage des élections canoniques, en en combinant la forme avec la juste influence qui doit appartenir au souverain, sur le choix des premiers membres du premier corps de l'Etat.

On ne manquera pas de se récrier sur la grande faveur que Fénelon paroît accorder aux préjugés de la naissance ; mais il pensoit comme Montesquieu a depuis pensé et écrit , qu'il ne peut exister de monarchie sans noblesse ; il vivoit dans une monarchie où la noblesse étoit établie, et il travailloit pour un monarque.

Ce qu'il y auroit de plus raisonnable à dire, c'est que Fénelon au-

roit peut-être renoncé lui-même à l'exécution d'une partie de ses plans, si la Providence l'eût placé à la tête du gouvernement. Rien n'est en effet plus différent de former des plans dans la solitude de ses pensées, dans le silence de son cabinet, où l'esprit ne voit que ce qui est utile et raisonnable, où le cœur n'éprouve que des sentiments vertueux, et s'abandonne avec douceur à la passion du bonheur public, ou bien de soumettre à l'exécution toutes ces brillantes théories. C'est alors qu'on est arrêté à chaque pas par toutes les contradictions que suscitent les intérêts et les passions des hommes ; contradictions qu'on néglige trop souvent de faire entrer dans ses calculs ; et c'est de là, pour me servir d'une expression très-familière à Fénelon, que viennent tant de *mécomptes* qui affligent si souvent le cœur des gens de bien, et déconcertent leurs généreux efforts.

LXVI.

Mort de M. le duc de Bourgogne.

Mais tandis que Fénelon préparoit le bonheur d'une nouvelle génération, la mort, qui trompe aussi souvent dans cette vie passagère les espérances de la vertu que les folles pensées de l'ambition, étoit prête à frapper le duc de Bourgogne.

En parcourant ces monuments précieux, où l'âme de Fénelon et celle de son jeune élève semble respirer tout entière, j'aimois à fixer mes regards et ma pensée sur ces caractères tracés par des mains pures et vertueuses. J'y retrouvais à chaque ligne ce respect profond de la religion, si favorable à l'autorité des rois, si utile à l'intérêt des peuples, si nécessaire à l'harmonie des sociétés ; ces mouvements de deux cœurs passionnés pour la félicité des hommes, ces pensées généreuses, cette bonté éclairée, qui annonçoient à la France un gouvernement paternel, dont la fermeté auroit été tempérée par l'ordre, la justice et la douceur ; je croyois déjà voir le siècle du bonheur succéder au siècle de la gloire.... Mais j'ai senti ces papiers s'échapper de mes mains ; de tristes souvenirs ont obscurci ces images si douces et si consolantes. Quatre-vingts ans s'étoient à peine écoulés depuis la mort de Fénelon et du duc de Bourgogne, et des hommes sacrilèges ont démolé jusqu'aux fondements le temple antique et vénérable où Fénelon célébroit les mystères de la religion, ont renversé l'autel qui reçut tant de fois ses vœux pour le bonheur de la France, ont brisé la chaire où il fit entendre sa voix ! La paix des morts a été violée ; un même jour a vu disperser la cendre des

rois qui dorment dans le silence des voûtes antiques, et des pontifes¹ qui reposent à l'ombre du sanctuaire..... DIEU SEUL EST GRAND, DIEU SEUL EST ÉTERNEL.....

Il n'y avoit pas trois mois que Fénelon avoit rédigé les *plans* de gouvernement dont nous venons de donner le précis, qu'une maladie terrible, imprévue, inexplicable, enleva, dans le court espace de quelques jours, le duc et la duchesse de Bourgogne, et le duc de Bretagne leur fils aîné². On auroit pu croire, avant les événements dont nous avons été nous-mêmes témoins, que jamais une plus grande catastrophe n'avoit porté le deuil dans le palais des rois.

Ainsi périt à la fleur de son âge³ un prince dont la mort fit couler les larmes de toute la France, et dont le nom n'est encore prononcé, après un siècle entier, qu'avec l'expression de la douleur, de l'amour, et de la vénération.

« Quel amour du bien⁴ ! quel dépouillement de soi-même ! quelles
 « recherches ! quels fruits ! quelle pureté d'objet ! oserois-je le dire,
 « quels effets de la divinité dans cette âme candide, simple, forte,
 « qui, autant qu'il est donné à l'homme ici bas, en avoit conservé
 « l'image ! Grand Dieu ! quel spectacle vous donnâtes en lui ! et que
 « n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si su-
 « blimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner et en con-
 « noître tout le prix ! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix !
 « on ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances ;
 « son âme s'éleva bien au-dessus. Quel surcroit de détachement !
 « quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et
 « du compte qu'il en faut rendre ! quelle soumission, et combien
 « parfaite ; quel ardent amour de Dieu ! quel perçant regard sur son
 « néant et ses péchés ! quelle magnifique idée de l'infinie miséri-
 « corde ! quelle religieuse et humble crainte ! quelle tempérée con-
 « fiance ! quelle sagepaix ! quelles lectures ! quelles prières conti-
 « nuelles ! quel ardent désir des derniers sacrements ! quel profond
 « recueillement ! quelle invincible patience ! quelle douceur ! quelle
 « constante bonte pour tout ce qui l'approchoit ! quelle charité pure
 « qui le pressoit d'aller à Dieu ! La France enfin tomba sous ce der-
 « nier châtement ; Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritoit
 « pas, la terre n'en étoit pas digne ; il étoit mûr déjà pour l'éternité ».

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n. III, sur la découverte récente des restes de Fénelon.

² La duchesse de Bourgogne mourut le 12 février, le duc de Bourgogne le 18 février, et le duc de Bretagne le 8 mars 1712.

³ M. le duc de Bourgogne n'avoit que vingt-neuf ans.

⁴ Mémoires de Saint-Simon, tom. I, pag. 363.

Tels sont les accents lamentables que le désespoir et la douleur arrachent à un homme du monde, témoin de ce triste événement ; c'étoit dans la solitude, dans ces papiers, uniques et secrets dépositaires de ses sentiments et de ses regrets, que M. de Saint-Simon cherchoit à soulager son âme oppressée, en peignant le duc de Bourgogne sous des traits si purs et si attachants. Voilà ce que pensoit de ce prince un homme connu par son inflexible rigidité, et qui craignoit tellement de flatter, que souvent il étoit injuste.

On doit nous pardonner de nous être étendu avec un intérêt douloureux sur ce triste sujet. La vie et la mort du duc de Bourgogne ont été la vie et la mort de Fénelon.

Les mêmes lettres qui apprirent à Fénelon que madame la duchesse de Bourgogne n'étoit plus, lui apprennent que la vie du jeune prince lui-même étoit menacée ; il paroît que, dès le premier moment, Fénelon prévint qu'on avoit tout à craindre ; il connoissoit cette âme passionnée, ce cœur profondément sensible, ce caractère mélancolique, inaccessible aux vaines distractions d'un monde qu'il méprisoit, et qui ne trouvoit de charme et de consolation que dans le funeste plaisir de se nourrir de sa douleur.

LXVII.

Lettre de Fénelon, 15 février 1712 (Manuscrit). — Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 18 février 1712 (Manuscrit).

Fénelon laisser percer sa vive inquiétude dans cette lettre si courte. « Je suis consterné de la maladie de M. le Dauphin ; *il y a déjà quelque temps que je crains pour lui un sort funeste*. Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, il reviendra ; mais si la fureur de Dieu n'est point apaisée, *il y a tout à craindre pour sa vie*. Je ne puis rien demander ; je tremble sans qu'il me soit permis de prier. Mandez-moi la suite de sa maladie ; vous savez comme je m'y intéresse ; hélas ! hélas ! Seigneur, regardez-nous en pitié ».

Quelques symptômes un peu moins alarmants firent descendre une lueur d'espérance dans le cœur de Fénelon. « Je commence à espérer, écrivoit-il le 16 février¹, que M. le Dauphin ne mourra point ; mais il me reste au fond du cœur une secrète appréhension que Dieu ne soit pas apaisé contre la France. Il y a long-

¹ Manuscrits.

« temps qu'il frappe, comme dit le prophète, et sa fureur n'est point
« apaisée ».

Le duc de Chevreuse, trop porté à se flatter par cette sorte de confiance que des demi-connoissances en médecine ¹ inspirent quelquefois aux gens du monde, avoit achevé de rassurer son ami sur l'état du jeune prince ; à cet espoir consolant, Fénelon renait lui-même à la vie, et dans l'enchantement d'une si douce illusion, il s'occupe avec une sollicitude paternelle à verser dans le cœur du duc de Bourgogne les tendres et religieuses consolations que sa douleur demandoit.

« On ne peut être plus touché que je ne suis de la perte que le
« P. P. vient de faire, et de la vive douleur qu'on dit qu'il en res-
« sent ; je suis fort alarmé pour sa santé ; elle est foible et délicate ;
« rien n'est plus précieux pour l'Eglise, pour l'Etat, pour tous les
« gens de bien. Je prie et fais prier Dieu pour le repos de l'âme de
« la princesse, pour la santé et pour la consolation du prince. Vous
« connoissez son tempérament ; il est très-vif et un peu mélanco-
« lique. Je crains qu'il ne soit saisi d'une douleur profonde et d'une
« tristesse qui tourne sa piété en dégoût, en noirceur, et en scrupule.
« Il faut profiter de ce qui est arrivé de triste pour le tourner vers
« une piété simple, courageuse, et d'usage pour sa place. Dieu a ses
« desseins ; il faut les suivre ; il faut soutenir, soulager, consoler,
« encourager son cœur désolé.... J'espère qu'au bout de quelques
« jours sa santé se rétablira, et que Dieu lui donnera, malgré sa
« juste douleur, la force de rentrer dans les besoins très-pressants
« de l'Etat. »

Fénelon envoyoit en même temps au duc de Chevreuse un écrit que nous copions sur le manuscrit original de la main de Fénelon ; il l'invitoit à le mettre sous les yeux du jeune prince, lorsqu'il seroit en état d'entendre la voix douce et puissante de la religion.

LXVIII.

Consolations religieuses de Fénelon au duc de Bourgogne (Manusc.).

« J'ai prié et je prierai ; je fais même prier pour la princesse que
« nous avons perdue. Dieu sait si le prince est oublié. Il me semble

¹ « M. de Chevreuse, toujours tranquille, toujours espérant, toujours
« voyant tout en beau, essaya de nous prouver par ses raisonnements de
« physique et de médecine, qu'il y avoit plus à espérer qu'à craindre, avec
« une tranquillité qui m'excéda. »

(*Mém. de Saint-Simon*, tom. 1, pag. 351).

« que je le vois dans l'état où saint Augustin se dépeint lui-même ¹ :
 « *Mon cœur est obscurci par la douleur; tout ce que je vois me re-*
 « *trace l'image de la mort. La maison paternelle me rappelle sans*
 « *cesse ma douleur et mon malheur. Tout ce qui m'étoit doux, quand*
 « *je pouvois le partager avec celle que j'aimois, me devient un sup-*
 « *plíce depuis que je l'ai perdue. Mes yeux la cherchent partout, et*
 « *ne la trouvent nulle part. Tout ce que je vois m'est en horreur,*
 « *parce que je ne la vois point. Quand elle vivoit, quelque part que je*
 « *fusse sans elle, tout me disoit : Vous l'allez voir : rien ne me le*
 « *dît plus. Je ne trouve de douceur que dans mes larmes; elles me*
 « *tiennent lieu de ce qu'elle m'étoit lorsqu'elle vivoit. Je suis mal-*
 « *heureux, et on l'est dès qu'on livre son cœur à l'amour des choses*
 « *qui passent; on est déchiré quand on vient à les perdre; et c'est*
 « *alors qu'on sent tout son malheur. J'étois loin de m'en former*
 « *l'idée avant de l'avoir éprouvé. Je ne puis soutenir le poids de mon*
 « *cœur déchiré et ensanglanté, et je ne sais où le reposer.*

« Ce n'est pas tout que de n'aimer que ce qu'on doit aimer. Dieu
 « jaloux veut qu'on ne l'aime que pour lui, et de son amour ². Il
 « nous défend de nous attacher aux objets de nos affections jus-
 « qu'à en faire une partie de nous-mêmes, de peur que notre cœur
 « ne soit trop cruellement flétri et déchiré, lorsque nous en sommes
 « séparés.

« Tout ce qu'on aime légitimement ici-bas, nous prépare une sen-
 « sible douleur, parce qu'il est de nature à nous être bientôt enlevé.
 « Nous ne devons point aimer ce qui nous est le plus cher, plus que
 « nous-mêmes; or, nous ne devons nous aimer nous-mêmes que
 « pour Dieu. Dieu n'afflige que par amour; il est le Dieu de toute
 « consolation; il essuie les larmes qu'il fait répandre; il fait re-
 « trouver en lui tout ce qu'on croit perdu; il sauve la personne que
 « la prospérité mondaine auroit séduite, et il détache celle qui n'é-
 « toit pas assez détachée. »

¹ Quo dolore contenebratum est cor meum, et quidquid aspiciebam, mors erat, et erat mihi paterna domus mira infelicitas. Expectebam eum undique oculi mei, et non dabatur mihi, et oderam omnia, quia non haberent eum, nec jam dicere poterant. Ecce veniet, sicut cum viveret, quando absens erat. Solus fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei. Miser eram, et miser est omnis animus vinctus amicitia rerum mortalium, et dilaniatur, cum eas amittit, et tunc sentit miseriam, qua miser est, et antequam amittat eas. Portabam enim concissam, et quasi cruentam animam meam, impatientem a me portari, et ubi eam ponerem non inveniebam.

(S. AUGUSTIN, *Confess.*, lib. 4, cap. 4 et seq.)

² Et ideo non eis amore agglutinetur, neque velut animi sui membra faciat quod fit amando, ne cum resecuri cœperint, cum cruciatu ac tabe fœdent.

(S. AUGUSTIN, *de Lib. Arb.*, lib. 1, cap. 15).

Au moment même où Fénelon adressoit ces paroles d'amour et de religion au duc de Bourgogne, ce prince venoit de rendre le dernier soupir. Cet écrit est daté du 18 février 1712, et le prince étoit mort le même jour à neuf heures du matin. En apprenant cette horrible nouvelle, Fénelon laissa échapper ces seuls mots : *Tous mes liens sont rompus..... Rien ne m'attache plus à la terre.....* Il fut plusieurs jours dans un état d'accablement et de dégoût de la vie qui alarma ses amis les plus chers ; ce ne fut que le 27 février, huit jours après avoir appris la mort du duc de Bourgogne, qu'il eut la force d'écrire au duc de Chevreuse cette lettre déchirante, qui peint avec tant de vérité les douleurs de son âme.

LXIX.

Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse. 27 février 1712.

(Manuscrit).

« Hélas ! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance
 « pour l'Eglise et pour l'Etat. Il a formé ce jeune prince, il l'a orné ;
 « il l'a préparé pour les plus grands biens ; il l'a montré au monde,
 « et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur et malade de sa-
 « sissement sans maladie ; en pleurant le prince mort, qui me dé-
 « chire le cœur, je suis alarmé pour les vivants. Ma tendresse m'a-
 « larme pour vous et pour le *bon duc* (M. de Beauvilliers) ; de plus,
 « je crains pour le Roi ; sa conservation est infiniment importante.
 « On n'a jamais tant dû désirer et acheter la paix. Que seroit-ce si
 « nous allions tomber dans les orages d'une minorité, sans mère
 « régente, avec une guerre accablante au-dehors ; tout épuisé, poussé
 « à bout. De plus, le Roi est malheureusement trop âgé pour pou-
 « voir compter qu'il verra son successeur en âge de gouverner d'a-
 « bord après lui. *Quand même on seroit assez heureux pour éviter*
 « *une minorité selon la loi, c'est-à-dire, au-dessous de quatorze ans,*
 « *il seroit impossible d'éviter une minorité réelle, où un enfant ne fait*
 « *que prêter son nom au plus fort.* Il n'y a aucun remède entière-
 « ment sûr contre les dangers de cet état des affaires. Mais si la
 « prudence humaine peut faire quelque chose d'utile, c'est de pro-
 « fiter dès demain, à la hâte, de tous les moments pour établir un
 « gouvernement et une éducation du jeune prince, qui se trouve
 « déjà affermi, si par malheur le Roi vient à nous manquer. Son
 « honneur, sa gloire, son amour pour la maison royale et pour ses
 « peuples ; enfin, sa conscience exigent rigoureusement de lui qu'il

« prenne toutes les sûretés que la sagesse humaine peut prendre à
 « cet égard. Ce seroit exposer au plus horrible péril l'Etat et l'Eglise
 « même, que de n'être pas occupé de cette affaire capitale de préfé-
 « rence à toutes les autres. C'est là-dessus qu'il faut tâcher de per-
 « suader par les instruments convenables madame de Maintenon et
 « tous les ministres, pour les réunir, afin qu'ils fassent les derniers
 « efforts auprès du Roi. Il y auroit des réflexions infinies à faire là-
 « dessus ; mais vous les ferez mieux que moi ; je n'en ai ni le temps,
 « ni la force. Je prie Dieu qu'il vous inspire ; jamais nous n'en eû-
 « mes un si grand besoin. »

« P. S. On m'a dit que madame la duchesse de Chevreuse a été
 « malade. J'en suis bien en peine. O mon Dieu ! que la vraie amitié
 « cause de douleurs ! »

Ce n'étoit qu'avec un ami tel que le duc de Chevreuse, que Fénelon osoit s'abandonner à toute l'étendue de sa douleur et de son inquiétude sur le sort de la France. Il paroît qu'il s'étoit prescrit de renfermer au-dedans de lui-même toutes les émotions de son âme si cruellement déchirée ; du moins c'est ce qu'on croit apercevoir par une réponse très-courte et très-mesurée qu'il fit à la marquise de Lambert, avec laquelle il entretenoit une correspondance de goût et d'estime. « Dieu pense, Madame, tout autrement que les hommes. « Il détruit ce qu'il sembloit avoir formé tout exprès pour sa gloire ; « il nous punit, nous le méritons ; je serai le reste de ma vie, Ma-
 « dame, avec le zèle et le respect.....

LXX.

Lettres de Fénelon au père Martineau, 1712.

Peu de temps après la mort du duc de Bourgogne, le Père Martineau, jésuite, confesseur du jeune prince, et qui avoit rempli auprès de lui les pénibles devoirs de son ministère dans ses derniers moments, publia un éloge historique de ses *vertus*¹. Il s'étoit adressé à Fénelon, pour en obtenir des détails et des faits, qui auroient rendu sans doute ce monument encore plus digne de celui dont on vouloit honorer la mémoire. Mais l'âme de Fénelon étoit trop accablée pour pouvoir se livrer à un travail qui auroit si cruellement renouvelé le sentiment d'un malheur irréparable. Il ne craignit point

¹ Cet ouvrage parut en 1712, sous le titre de *Recueil des vertus de M. le duc de Bourgogne*, in-12.

d'avouer franchement sa foiblesse. « Je ne me sens point capable
 « maintenant de faire la recherche des faits que vous voudriez re-
 « cueillir. Je ne saurois assez louer votre zèle et la bonté de votre
 « cœur ; mais le courage me manque pour me livrer à un travail
 « dont je désire passionnément l'exécution. Le malheur qui nous
 « afflige a fait une si forte impression sur moi, que ma santé en souf-
 « fre beaucoup. Tout ce qui réveille ma peine me met dans une es-
 « pèce d'émotion fiévreuse. Je dois m'humilier de cette foiblesse. . .
 « Il y avoit d'ailleurs si longtemps que je vivois loin du prince, que
 « je n'ai pu être témoin d'aucun des faits arrivés dans un âge mûr,
 « où il pouvoit édifier le monde. »

Nous sommes portés à croire que des considérations encore plus importantes ne permettoient pas à Fénelon de révéler tout ce qu'il auroit pu dire sur un pareil sujet. Il n'étoit pas seulement arrêté par le contraste qu'auroit pu offrir le caractère d'un prince, qui, sans descendre de son rang, avoit su se montrer encore plus religieux que les hommes les plus religieux, « avec les dispositions d'un
 « monde déjà si corrompu et si soulevé contre le joug de la religion,
 « que le spectacle des grandes vertus ne faisoit que l'étonner, le dé-
 « courager et l'aigrir. »

Mais la véritable difficulté eût été pour Fénelon de rendre compte au public des maximes politiques qu'il avoit inculquées au duc de Bourgogne. C'étoit sous ce point de vue que l'instituteur d'un tel prince auroit pu, et auroit dû représenter son élève à la nation, qui le pleuroit, et qui avoit placé toutes ses espérances de bonheur dans le disciple de Mentor. Eh ! comment Fénelon auroit-il pu rappeler, en présence de Louis XIV qui existoit encore, les mêmes maximes qui l'avoient si vivement aigri contre l'auteur du *Télémaque* ? C'est ce qu'il fait assez entendre dans sa réponse au Père Martineau :
 « M. le duc de Beauvilliers peut vous aider beaucoup plus que moi ;
 « ses conseils seront bons, tant sur la recherche des faits que sur
 « leur choix, et sur la manière de les mettre en œuvre. Vous jugez
 « bien qu'il y a de grandes observations à faire là-dessus : *Pericu-*
 « *losæ plenum opus alex tractas*. Vous connoissez le monde et sa
 « maligne critique. »

Le véritable éloge du duc de Bourgogne se seroit trouvé dans les instructions et dans les leçons, quelquefois sévères, que Fénelon lui avoit si souvent adressées. C'étoit surtout dans les lettres où le jeune prince montrait une si tendre reconnoissance, une confiance si docile et si respectueuse à la voix paternelle qui l'avertissoit de ses fautes, qu'on auroit conçu pour ce jeune prince la juste admiration

que méritoit un si grand caractère. Mais Fénelon pouvoit-il révéler au public le secret d'une correspondance intime, entretenue pendant tant d'années à l'insu de Louis XIV ? La vertu et la sagesse des conseils de Fénelon auroient-elles pu le justifier dans l'esprit de ce monarque prévenu et abusé ? Heureusement la postérité a recueilli ces monuments précieux ; et s'ils n'ont pas servi, comme on auroit dû l'espérer, à l'instruction de la génération qui a succédé au duc de Bourgogne, ils subsisteront toujours comme un monument aussi honorable pour la mémoire de l'instituteur que pour celle de l'élève.

Si Fénelon eût jamais été inspiré par les vues d'ambition que ses ennemis et ses envieux s'étoient plu à lui supposer pour l'écartier de la Cour, on auroit dû croire qu'en voyant tous ses projets et toutes ses espérances ensevelis dans le tombeau du duc de Bourgogne, il n'auroit eu d'autre pensée que celle d'achever sa tranquille et honorable carrière, au milieu des amis dont il étoit environné, et d'un peuple adorateur de ses vertus.

Mais ce seroit mal connoître Fénelon que de croire qu'une âme telle que la sienne pût être un seul moment étrangère au salut de son pays et au bonheur de ses concitoyens. C'est lorsque Fénelon ne peut plus être soupçonné d'aucun intérêt personnel, que nous le voyons occupé, avec le même zèle et la même sollicitude, de la pensée du bien public. Cet effort généreux dans l'oppression même d'une douleur accablante, nous paroît le dévoûement le plus héroïque d'un cœur qui ne respiroit que pour sa religion et sa patrie.

Dans une de ses lettres au duc de Chevreuse, écrite environ trois semaines après la mort du duc de Bourgogne, on le voit déjà porter avec inquiétude ses regards sur l'avenir effrayant que l'état de la Cour, de la famille royale et du royaume présageoit à la France.

C'est dans ces circonstances critiques qu'il exige du duc de Beauvilliers d'oser vaincre sa répugnance, pour aborder madame de Maintenon, sur un sujet si délicat et si important ; il lui rappelle les anciens procédés de madame de Maintenon, et les services qu'elle lui avoit rendus, pour lui faire oublier les trop justes sujets de mécontentement qu'elle lui avoit donnés dans des temps plus récents. Il ne cherche point à lui faire illusion sur les défauts qu'on pouvoit reprocher à madame de Maintenon : la sincérité avec laquelle il s'explique sur quelques parties de son caractère, laisse apercevoir qu'en engageant M. de Beauvilliers à faire les premiers pas vers elle, il se bernoit à désirer qu'elle ne fût pas un obstacle, sans oser espérer qu'elle pût offrir un concours très-utile et très-actif sur des objets d'un si grave intérêt. Ce portrait abrégé de madame de Maintenon

annonce que Fénelon avoit su l'observer et l'étudier pendant son séjour à la Cour; mais il savoit aussi qu'on ne pouvoit arriver jusqu'au Roi que par elle. Si nous en croyons M. de Saint-Simon ¹, « vouloir et faire sur les choses intérieures, qui, par leur nature, « pouvoient s'amener de loin, par degrés, avec adresse, fut toujours pour madame de Maintenon une seule et même chose ».

LXXI.

Lettres de Fénelon au duc de Chevreuse, 8 mars 1712 (Manusc.).

Fénelon écrivit donc au duc de Chevreuse pour représenter de sa part, au duc de Beauvilliers, tout ce qu'il devoit à sa patrie et aux enfants du prince qu'ils pleuroient. « Je donnerois ma vie, non-
« seulement pour l'Etat, mais encore pour les enfants² de notre
« très-cher prince, *qui est encore plus avant dans mon cœur que*
« *pendant sa vie.* Je croirois que le *bon duc* (M. de Beauvilliers) fe-
« roit bien d'aller voir madame de Maintenon, et de lui parler à
« cœur ouvert, indépendamment du refroidissement passé. *Il pour-*
« *roit lui faire entendre qu'il ne s'agit d'aucun intérêt direct ni*
« *indirect,* mais de la sûreté de l'Etat, du repos et de la conserva-
« tion du Roi, de sa gloire et de sa conscience, puisqu'il doit, autant
« qu'il le peut, pourvoir à l'avenir. Ensuite il pourroit lui dire toutes
« ses principales vues, et concerter avec elle ce qu'il diroit au Roi.
« *Je ne propose point ceci sur l'espérance qu'elle soit l'instrument*
« *de Dieu pour faire de grands biens; je ne crains que trop qu'elle*
« *sera occupée des jalousies, des délicatesses, des ombrages, des aver-*
« *sions, des dépits et des finesses de femme.* Je ne crains que trop
« *qu'elle n'entrera que dans des partis foibles, superficiels, flat-*
« *teurs, pour endormir le Roi et pour éblouir le public, sans aucune*
« *proportion avec les besoins de l'Etat;* mais enfin Dieu se plaît à
« se servir de tout. Il faut au moins tâcher d'apaiser madame de
« Maintenon, afin qu'elle n'empêche pas les résolutions les plus
« nécessaires; le *bon duc* lui doit même ces égards dans cette con-
« joncture unique, après toutes les choses qu'elle a faites autrefois
« pour son avancement. »

Fénelon craignant aussi qu'une fausse modestie ne portât le duc

¹ Mémoires de Saint-Simon, tom. iv, Supplément, pag. 203.

² Le duc de Bourgogne avoit laissé deux fils, le duc de Bretagne et le duc d'Anjou : mais le duc de Bretagne mourut le 8 mars 1712, jour même de la date de cette lettre.

de Chevreuse à se refuser d'entrer dans les mesures à prendre pour le salut public, ajoute : « Si on fait un conseil de régence, vous
 « seriez coupable devant Dieu et devant les hommes si vous refu-
 « siez d'en être. Vous vous trouvez le plus ancien duc d'âge et de
 « rang qui puisse secourir l'État ; vous savez tout ce que les autres
 « ignorent ; vous devez infiniment au Roi et à la maison royale.
 « Vous devez encore plus à notre cher prince mort et à ses deux
 « enfants, que vous ne deviez à lui vivant et en pleine prospérité.
 « Vos soins et vos négociations ne seroient rien en comparaison du
 « poids de votre suffrage dans un corps ignorant et foible ; il faut
 « se sacrifier sans ménagement. Vous manquerez à Dieu, si par
 « votre scrupuleuse modestie ou humilité à contre-temps, vous pre-
 « nez un autre parti. »

LXXII.

Papiers de M. le duc de Bourgogne (Manusc.).

Nous voyons, dans cette même lettre, que Fénelon étoit inquiet sur sa correspondance avec le duc de Bourgogne. On a pu remarquer qu'il s'y étoit exprimé avec une grande sincérité sur une multitude d'objets. Cette correspondance seule devoit infiniment déplaire à Louis XIV ; elle lui offroit la conviction qu'il avoit inutilement cherché à rompre les liens qui unissoient si tendrement son petit-fils et l'archevêque de Cambrai. « N'y auroit-il point dans les
 « papiers de notre très-cher prince quelque écrit de moi ? n'y auroit-
 « il point de mes lettres, que je lui écrivois pendant le siège de
 « Lille ? Le Roi a-t-il tous les papiers du P. P. »

Parmi ces papiers, il en étoit un surtout qui pouvoit causer un juste sujet d'inquiétude à Fénelon, par l'impression qu'il devoit naturellement produire sur l'esprit de Louis XIV. Si ce prince avoit été si profondément blessé des maximes générales du *Télémaque*, comment ne se seroit-il pas cru encore plus offensé en lisant le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un Roi* ; il auroit cru y trouver à chaque ligne la censure de son amour du faste, de cette passion de la gloire, de cette ambition des conquêtes, de ces usurpations injustes, de ce goût des plaisirs, de cette complaisance à l'adulation, et de cette ivresse du pouvoir absolu qu'il avoit en effet trop laissé apercevoir dans les premières années de son règne, mais dont ses ennemis mêmes n'auroient dû se ressouvenir que pour admirer le courage avec lequel il avoit su triompher de tous ses penchans.

Heureusement ce manuscrit n'étoit point resté entre les mains du duc de Bourgogne ; le jeune prince n'avoit voulu conserver des écrits de son précepteur, que ceux qui avoient pour objet de l'avertir de ses torts et de ses défauts, ou de lui rappeler les principes d'honneur, de justice et de vertu qu'il devoit porter sur le trône. Il avoit eu la sage attention de brûler, ou de laisser en dépôt à M. de Beauvilliers tous les autres récits de Fénelon qui auroient pu déplaire au Roi son grand-père, si quelque malheur imprévu les faisoit tomber entre ses mains ; c'est ainsi que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un Roi* fut conservé fidèlement par M. de Beauvilliers, et ensuite remis par sa veuve au marquis de Fénelon ¹.

LXXIII.

Lettre de madame de Maintenon au duc de Beauvilliers, à Saint-Cyr, 15 mars 1712 (Manusc.).

L'événement justifia la prévoyance du duc de Bourgogne. Aussitôt que ce prince eut les yeux fermés, Louis XIV ordonna qu'on lui remit à lui-même tous les papiers qui se trouvoient dans sa cassette, et il en fit un examen curieux et inquiet. M. de Beauvilliers, instruit de cet ordre, s'adressa à madame de Maintenon pour réclamer ses écrits et ceux de l'archevêque de Cambrai ; madame de Maintenon lui répondit ² : « Pour vous mettre l'esprit en repos, j'ai tiré des
« copies de tous vos écrits, et je vous renvoie tout, sans exception.
« On vous auroit gardé le secret ; mais il peut arriver des occasions
« qui découvrent tout ; nous venons d'en faire une triste expérience.
« Je voulois vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de vous et de
« M de Cambrai, mais le Roi a voulu le brûler lui-même. Je vous
« avoue que j'y ai eu un grand regret, car jamais on ne peut écrire
« rien de si beau et de si bon ; et si le prince que nous pleurons a eu
« quelques défauts, ce n'est pas pour avoir reçu des conseils trop
« timides, ni qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que ceux qui vont
« droit ne sont jamais confus. »

C'est ainsi que madame de Maintenon rend enfin une justice tardive à Fénelon. Cet aveu est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'une femme, autrefois son amie, devenue ensuite son ennemie ; et

¹ Voir les *Pièces justificatives* du livre quatrième, n° 1.

² Nous avons cette réponse de la main de madame de Maintenon. Les premières lignes sont effacées, mais elles se trouvent rétablies dans une copie que nous avons également de la main du duc de Chevreuse.

On sait assez que lorsqu'un de ces sentiments succède à l'autre, on s'irrite encore plus contre l'objet de sa prévention, pour se justifier à soi-même ses propres variations.

On voit que madame de Maintenon affecte dans cette lettre une grande estime pour la franchise courageuse de Fénelon, et de grands regrets sur la perte des écrits que Louis XIV venoit de brûler. Il est difficile de juger jusqu'à quel point ces regrets furent sincères.

Fénelon avoit fait sentir au duc de Chevreuse ¹ combien il étoit à désirer que le duc de Beauvilliers se rapprochât de madame de Maintenon pour disposer le Roi à adopter de son vivant, toutes les mesures propres à prévenir les malheurs qui devoient suivre sa mort. Il ne se flattoit pas sans doute que madame de Maintenon ² « agit ni
« par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée,
« mais il désiroit qu'on pût s'en servir, comme Dieu se sert des
» plus foibles instruments, au moins pour empêcher de certains
« malheurs. »

Il exhortoit M. de Beauvilliers, à tâcher de lui persuader ³ « que
« ce n'étoit point en épargnant chaque jour au Roi la vue de quel-
« ques détails épineux et affligeants, qu'on travailleroit solidement
« à le soulager et à le consoler ; que les épines renaistroient sur ses
« pas à toutes les heures ; qu'il ne pouvoit se soulager qu'en s'exé-
« cutant d'abord à toute rigueur. »

Fénelon, bien convaincu de l'insurmontable prévention de madame de Maintenon contre lui, demandoit à M. de Beauvilliers de le sacrifier lui-même, pour ne laisser aucun ombrage sur leurs rapports d'estime, de confiance et d'opinions. Il exigeoit de lui qu'il déclarât nettement à madame de Maintenon ⁴, qu'il lui parloit sans intérêt, « ni pour lui, ni pour ses amis, sans prévention et
« sans cabale ; que, pour ses sentiments de religion, il n'en vouloit
« avoir d'autres que ceux du saint Siège ; qu'il ne tenoit à rien
« d'extraordinaire, et qu'il auroit horreur de ses amis même, s'il
« apercevoit en eux quelque entêtement ou artifice, ou goût de
« nouveautés »

LXXIV.

Dispositions de madame de Maintenon.

M. de Beauvilliers eut en effet un entretien particulier avec ma-

¹ Par sa lettre du 8 mars 1712. (Manuscrits).

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. XII.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

dame de Maintenon ; il parut satisfait de ses dispositions et de son désir de concourir avec lui, pour inspirer au Roi les mesures les plus convenables aux circonstances. La lettre de madame de Maintenon, que nous avons rapportée, paroissoit en effet annoncer de sa part un retour à ses anciens sentiments de goût et d'estime pour cet homme vertueux. Elle n'avoit d'ailleurs plus rien à redouter de son ascendant sur le duc de Bourgogne qui n'existoit plus ; et il étoit assez naturel que, dans l'état de trouble, de douleur et de consternation où tant de catastrophes venoient de plonger le Roi, la famille royale et la Cour, elle eût désiré sincèrement de renouer avec un ancien ami, dont la piété, la droiture et la modération ne s'étoient jamais démenties. Elle se trouvoit elle-même isolée, inquiète, incertaine, affligée du présent, tourmentée de l'avenir, et fatiguée de ce poids incompréhensible de dégoût et d'ennui, qui dévorait cette existence si enviée. Elle avoit perdu l'évêque de Chartres ; elle étoit mécontente du cardinal de Noailles, et elle n'étoit pas encore entièrement livrée à l'évêque de Meaux (depuis cardinal de Bissy). Elle voyoit le Roi appesanti par l'âge, attristé par le malheur, privé de l'aimable distraction que le mouvement, la gaieté, les grâces, la complaisance et la douce séduction de madame la duchesse de Bourgogne, apportoient au cours uniforme de ses journées et au sérieux de son caractère. Le maréchal de Villeroy, élevé avec Louis XIV, et qu'une longue habitude lui rendoit d'autant plus agréable, qu'il n'avoit pas à en redouter cette supériorité d'esprit, souvent plus fatigante que nécessaire à un roi dans l'intimité de la société, auroit pu faire une utile diversion à ces longues soirées que madame de Maintenon ne pouvoit plus remplir, malgré tout l'intérêt de sa conversation ; mais le maréchal avoit cru punir Louis XIV de lui avoir ôté le commandement des armées, en s'éloignant de la Cour et en n'y paroissant plus que très-rarement.

Enfin, madame de Maintenon savoit mieux que personne que le Roi avoit toujours eu autant de goût que d'estime pour M. de Beauvilliers ; elle avoit même éprouvé que l'opinion qu'il avoit de sa fidélité et de sa probité avoit résisté à ses insinuations et à ses attaques, pendant les discussions orageuses du quiétisme. Il n'est donc pas étonnant que, dans le premier moment, madame de Maintenon ait été assez portée à se réunir à M. de Beauvilliers et à entrer dans ses vues pour le présent et pour l'avenir.

Le duc de Chevreuse s'empressa d'instruire Fénelon de cet heureux début, et l'invita, au nom de M. de Beauvilliers, à lui communiquer ses idées, pour travailler sur un plan suivi.

LXXV.

Nouveaux mémoires politiques de Fénelon.

C'est à cette occasion que Fénelon rédigea plusieurs mémoires, que nous avons écrits de sa main et qui peuvent aujourd'hui être rendus publics sans danger et sans inconvénient. Nous croyons qu'ils inspireront un grand intérêt par le nom de leur auteur et par l'importance des matières qui en font l'objet ¹.

Lorsque Fénelon s'étoit occupé, au mois de novembre 1711, de tracer un plan de gouvernement pour le duc de Bourgogne, il n'étoit question que d'établir les formes et les bases d'une bonne administration ; la succession au trône étoit assurée ; elle arrivoit paisiblement et directement à un prince parvenu, malgré sa jeunesse, à une maturité de raison et à un degré de considération qui ajoutoient encore plus de force et d'autorité à la puissance souveraine ; il ne s'agissoit que de lui inspirer toutes les bonnes et vertueuses pensées ; l'intention de les réaliser étoit dans son cœur, et tous les moyens d'exécution auroient été dans sa main.

Mais, dans le court intervalle du mois de novembre 1711 au mois de mars 1712, tout avoit changé de face ; les destinées de la France ne reposoient plus que sur la tête d'un vieillard de soixante-quatorze ans et d'un enfant de deux ans.

Il étoit contre toute vraisemblance que Louis XIV pût vivre encore assez longtemps pour épargner à la France les agitations et les inquiétudes d'une minorité.

Dans le cours ordinaire des choses, la régence étoit dévolue au duc de Berri, oncle du jeune roi. Ce prince, qui ne mourut qu'en 1714, existoit à l'époque où Fénelon écrivoit ses mémoires.

C'est ce qui rendoit encore la situation des affaires plus critique. Le droit du duc de Berri au titre de régent étoit aussi incontestable, que ses moyens, pour en remplir les fonctions, étoient bornés et même entièrement nuls. Ce prince, qu'on n'avoit jamais pu appliquer à aucune occupation sérieuse, réunissoit au défaut d'instruction, de talents et d'aptitude, une extrême foiblesse de caractère ; il étoit entièrement asservi aux caprices, aux emportemens, aux passions violentes et honteuses de sa femme, fille du duc d'Orléans, et accusée par la voie publique, de vivre avec son père dans un com-

¹ Nous avons placé ces mémoires parmi les *Pièces justificatives* du livre septième, sous les nos XII, XIII, XIV.

merce monstrueux. Donner au duc de Berri la régence, avec une autorité absolue et indépendante, c'étoit la donner à la duchesse de Berri, ou plutôt au duc d'Orléans son père.

Malheureusement, ce prince se trouvoit alors lui-même accablé sous le poids des imputations les plus atroces. La France entière, consternée de la mort rapide et imprévue d'un jeune prince qui étoit devenu les délices de la nation ; d'une princesse enlevée à la fleur de son âge et chère à toute la Cour par sa bonté, ses grâces et ses agréments ; d'un fils porté au tombeau le même jour que son père et sa mère, accusoit le duc d'Orléans d'avoir préparé des malheurs d'un genre si extraordinaire, et qui ne laissoient plus entre le trône et lui qu'un enfant prêt à rendre le dernier soupir.

Telles étoient les sombres pensées qu'offroient à tous les esprits ces images lugubres de mort, de crimes et de poison.

Une impression bien différente de celle qu'a pu faire éprouver la lecture des premiers mémoires, se fait sentir en lisant les mémoires dont nous allons rendre compte. Lorsque Fénelon traçoit un plan de gouvernement au duc de Bourgogne, tout lui offroit l'image et l'espérance de la paix, de l'ordre, de la justice, de la sagesse et du bonheur ; mais en ce moment, tout lui offre la perspective effrayante des plus grands malheurs pour la France : une guerre désastreuse, une paix incertaine, des finances épuisées, la nation accablée d'impôts, la nécessité inévitable de la banqueroute, un roi près de descendre dans le tombeau, un enfant de deux ans appelé à lui succéder, une minorité orageuse, un régent incapable de gouverner et asservi à une femme coupable, la possibilité d'une guerre civile, des sectaires inquiets et turbulents, un grand crime à venger, difficile à constater, dangereux à punir ; telle est l'analyse du premier mémoire de Fénelon, intitulé *le Roi* ¹.

LXXVI.

Conseil de régence.

Dans une pareille crise, une seule ressource se présente à Fénelon : c'est l'établissement prématuré d'un *conseil de régence*, mis en activité par Louis XIV lui-même de son vivant. « Il n'en seroit pas
« moins le maître de tout, observe Fénelon ; il accoutumeroit toute
« la nation à se soumettre à ce conseil ; il éprouveroit chaque con-

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. XII.

« seiller ; il les uniroit, les redresseroit et affermiroit son œuvre.
 « S'il faut, le lendemain de sa mort, commencer une chose qui est
 « devenue si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis
 « longtemps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté ab-
 « solue d'un seul maître : tout le monde courra au nouveau régent.
 « Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil.
 « L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier
 « malheur peuvent ébranler ; mais si, sous prétexte de n'affliger
 « pas le Roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on
 « n'obtiendra rien ; *il n'y a aucun jour où on ne soit menacé ou*
 « *d'une mort naturelle et soudaine, ou d'un accident funeste* ».

Mais, en proposant ses idées sur la composition de ce conseil, Fénelon se sent tout-à-coup arrêté par une considération qui semble l'effrayer lui-même, et qu'il n'a ni la foiblesse de dissimuler, ni la force d'écarter ¹ : « *Si on met dans le conseil de régence, N..... (le duc d'Orléans), on livre l'Etat et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse ; si on l'exclut pour ce soupçon, on prépare le renversement de ce conseil, qui paroîtra fondé sur une horrible calomnie, contre un petit-fils de France* ».

Pour adoucir cette exclusion, Fénelon propose d'exclure en même temps les autres princes du sang ², tous les princes légitimés, tous les princes étrangers, qui s'arrogent la prétention de ne pas regarder le Roi comme leur souverain ; il veut enfin qu'on ne donne au duc de Berri, régent, que la simple présidence, avec sa voix comptée comme celle des autres, et pour conclure à la pluralité des suffrages.

Fénelon indique, dans un mémoire séparé, qu'il convient « de mettre dans le conseil de régence des prélats recommandables par leur naissance ou leur vertu, ou leur réputation de capacité soutenue de droiture. Les prélats sont le premier corps de l'Etat et les premiers seigneurs de la nation. Il importe de donner cette forme solennelle à un conseil qui aura tant de besoin d'autorité, et dont la puissance pourra être si contestée. De plus, il s'agira souvent des matières de religion, que les prélats doivent soutenir. Enfin, ce seroit les dégrader que de les exclure de cette assemblée. »

Au reste Fénelon ne dissimule pas « que l'établissement de ce conseil ³ de régence peut faire craindre de terribles inconvénients ;

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. XIII.

² Presque tous ceux qui existoient alors étoient mineurs.

³ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. XIII.

« mais dans l'état présent on ne peut plus rien faire que de très-
 « imparfait, et il seroit encore pis de ne rien faire. On ne peut point
 « se contenter de précautions ordinaires et médiocres. »

Dans un troisième mémoire¹, il fait connoître ses sentiments sur l'éducation de l'enfant encore au berceau, qu'un instant pouvoit placer sur le trône ; il indique les différentes personnes qui lui paroissent les plus dignes de ces difficiles et délicates fonctions. Nous observerons à ce sujet que parmi les différents évêques que Fénelon propose pour précepteurs, il ne parle point de celui² que son heureuse destinée devoit conduire à cette place, et élever ensuite au rang de premier ministre ; il insiste « pour qu'on nomme immédiate-
 « ment le gouverneur, le précepteur, et les autres personnes atta-
 « chées à l'éducation. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire ;
 « le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut manquer tout-à-coup ;
 « il faut mettre pendant sa vie cette machine en train, et l'avoir
 « affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser l'enfant dans
 « les mains des femmes, et lui donner des hommes qui iront le voir
 « tous les jours, qui l'accoutumeront à eux, et qui commenceront
 « insensiblement son éducation. »

LXXVII.

Du duc d'Orléans.

Le quatrième mémoire³ de Fénelon est peut-être le monument le plus effrayant que puissent offrir les annales de l'histoire ; il avertit à jamais les princes du prix qu'ils doivent attacher à une bonne réputation, et que l'opinion publique se venge toujours cruellement à leur égard, du mépris qu'ils montrent pour l'opinion publique. Quand on voit un prince, tel que le duc d'Orléans, naturellement humain et généreux, doué de toutes les qualités aimables qui concilient les cœurs et les affections ; un prince qui ne se permit jamais un acte de rigueur ; qui dédaigna de se venger de ses ennemis et de ses calomniateurs. aussitôt qu'il en eut le pouvoir ; qui porta même la clémence à un degré très-remarquable ; lorsqu'on voit un tel prince accusé, par toute une nation, des crimes les plus lâches et les plus atroces, on est d'abord tenté d'attribuer un pareil déchainement aux manœuvres profondes de la haine et de l'ambition. Cependant, il est

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre septième, n. XIV.

² Le cardinal Fleury.

³ Ce mémoire est intitulé : *Recherches de.....* Fénelon n'ose achever : il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime.

certain que le duc d'Orléans n'avoit point d'ennemis ; son seul, son plus dangereux ennemi, étoit lui-même ; s'il fut injustement accusé, il ne dut s'en prendre qu'à lui seul. On le jugea tel qu'il affectoit de se montrer ; en refusant de croire à la vertu et à la probité, il mérita qu'on doutât de sa vertu et de sa probité, et comme le dit Fénelon, *il rendit croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire.*

Il falloit que les horribles soupçons qui accusoient le duc d'Orléans du plus grand des crimes, fussent bien généralement répandus, et offrissent tous les caractères de la vraisemblance, pour avoir pu rendre nécessaires les terribles précautions conseillées dans ce mémoire.

Ni Fénelon, ni le duc de Beauvilliers, ni le duc de Chevreuse n'étoient prévenus contre ce prince. On voit même, dans les *Mémoires de Saint-Simon*, qu'ils l'avoient servi utilement auprès du duc de Bourgogne, dans un temps où une intrigue imprudente en Espagne, avoit déjà jeté sur lui le soupçon d'un grand attentat. C'étoit le gênereux intérêt du duc de Bourgogne qui l'avoit alors garanti de l'indignation de Louis XIV, du courroux du premier Dauphin, du juste ressentiment de Philippe V, et des insinuations plus dangereuses encore de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins. Le duc d'Orléans, touché des vertus de Fénelon, du charme et de l'agrément de son esprit, frappé de la supériorité de son génie, entretenoit même avec lui une correspondance intéressante sur les objets les plus sublimes de la religion et de la philosophie.

Ce n'étoit donc que malgré leur penchant naturel que Fénelon et ses amis se voyoient, pour ainsi dire, entraînés par la clameur universelle à le présumer coupable. Le mémoire de Fénelon peint la pénible anxiété d'un esprit qui n'ose croire ni à l'innocence, ni au crime, et qui s'épouvante lui-même de la nécessité de sonder ces affreux mystères. Chaque ligne de ce mémoire excite dans l'esprit du lecteur une espèce d'effroi involontaire sur cet amas de soupçons atroces et de suppositions horribles, que le cri universel d'un peuple égaré par la douleur, semble élever contre des personnages si augustes par leur naissance et leur rang.

« Ce seroit une grande injustice ¹, dit Fénelon, et un grand malheur que de soupçonner sur des imaginations populaires sans un solide fondement.

« S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte une guerre civile, en le tenant pour suspect et en l'excluant.

« S'il est coupable, il est capital de mettre en sûreté la vie du Roi et du jeune prince qui est à toute heure en péril.

¹ Manuscrits.

« S'il n'est pas coupable, et s'il est bien intentionné, il seroit convenable
« de le traiter avec confiance et de l'engager par honneur.

« Ce qui me frappe est que sa fille (la duchesse de Berri), qui est dans l'ir-
« religion la plus impudente, dit-on, ne sauroit y être sans lui, et qu'étant
« instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux de leur commerce, il n'en passe
« pas moins sa vie seul avec elle. *Cette irrèligion, ce mépris de toute diffama-
« tion, cet abandon à une si étrange personne, semblent rendre croyable tout ce
« qu'on a le plus de peine à croire. Il est ambitieux et curieux de l'avenir.*

« Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'assurer de prouver judiciaire-
« ment qu'après l'entière instruction du procès. Il est terrible de commencer
« celui-ci dans l'incertitude.

« La preuve est encore bien plus difficile contre une personne d'un si haut
« rang. Qui est-ce qui ne craindra point de succomber dans une si odieuse
« accusation ?

« Chacun craindra une prompte mort du Roi ou une indulgence de sa part
« pour sauver l'honneur de la maison royale. Chacun craindra un ressenti-
« ment éternel de cette maison. Les espérances de récompenses ou de pro-
« tection ne sont nullement proportionnées à de telles craintes; dès qu'on
« viendra à chercher les témoins en détail, chacun reculera.

« Si par malheur le crime étoit vérifié, feroit-on mourir avec infamie un
« petit-fils de France, qui peut parvenir bientôt par droit de succession à la
« couronne? Pourroit-on avec sûreté le tenir en prison perpétuelle? N'en
« sortirait-il point quand son gendre et sa fille auroient l'autorité?

« Supposé même qu'on eût la force de le déclarer exclu de la succession,
« quelles guerres n'y auroit-il point à craindre, si le cas arrivoit? De plus, on
« ne pourroit point exclure son fils qui est innocent. Que n'y auroit-il pas
« à craindre du père du Roi, lequel père auroit été exclu avec infamie de la
« royauté?

« Toute recherche, ou molle, ou superficielle, ou rigoureuse, et sans un
« entier succès pour achever de le perdre, produiroit à pure perte des maux
« infinis. D'un côté, il seroit implacable sur une recherche infamante; de
« l'autre, il seroit triomphant, sur ce qu'on n'auroit pas pu le vaincre. Il se-
« roit exclu de la régence, et il en auroit néanmoins toute l'autorité effective
« sous le nom de son gendre, qu'il gouverneroit par sa fille.

« *Il ne faut point compter sur l'indignation publique; l'horreur du spectacle
« récent excite notre indignation; elle se valentira tous les jours. Un petit-fils
« de France, calomnié si horriblement, et sans preuves claires, exciteroit bien-
« tôt une autre indignation. De plus, les mœurs présentes de la nation jettent
« chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes
« sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons.*

« Ce prince, s'il étoit poussé à bout, trouveroit de grandes ressources par
« la foiblesse présente, par le déclin d'un règne près de finir, par son esprit
« violent, quoique léger, par ses revenus, par l'appui de son gendre, par l'irréli-
« gion de lui et de sa fille, par les conseils affreux qui ne lui manqueroient pas.

« Si on l'exclut du conseil de régence, il paroitra que le Roi le tient pour
« suspect. Cette exclusion sera regardée par-là comme très-flétrissante. En
« ce cas, son intérêt est qu'on fasse une recherche où l'on succombe; alors,
« il reviendra après la mort du Roi contre cette exclusion flétrissante et ca-
« lomnieuse. Il n'en faut pas tant, quand on est le plus fort, pour renverser
« ce qui paraît odieux et irrégulier.

« Dans la recherche, on ne pourroit guère découvrir le crime de N... sans trouver que sa fille a été complice de son action ; en ce cas, que feroit-on d'elle ? Elle peut devenir reine ; sa condamnation pourroit mettre M. le duc de Berry, devenu roi, hors d'état d'avoir jamais des enfants.

« Si le jeune Dauphin venoit à manquer après un éclat si horrible, le roi d'Espagne voudroit venir en France pour monter sur le trône, et les Espagnols pourroient bien refuser de recevoir en sa place M. le duc de Berri, gouverné par cette fille et par ce beau-père qui leur est si odieux.

« En ce cas, il y auroit facilement une guerre entre les deux frères. Le Roi d'Espagne, suivant les conseils de la reine son épouse et de la nation espagnole, soutiendrait que la renonciation de feu Monseigneur et de feu M. le Dauphin étoit aussi nulle que celle de la reine Marie-Thérèse d'Espagne ; ils voudroient réunir les deux monarchies pour ne tomber pas dans des mains si odieuses et si diffamées.

« Malgré toutes ces raisons de ne point faire une recherche avec éclat, je voudrois qu'on en fit une très-secrète pour assurer la vie du Roi et du jeune prince, supposé qu'on trouve des indices qui méritent cet approfondissement ; mais le secret est également difficile et absolument nécessaire.

« Ne pourroit-on point examiner en grand secret le chimiste de ce prince, et voir le détail des drogues qu'il a composées ? Il faudroit en prendre et en faire des expériences sur des criminels condamnés à mort.

« Si par malheur le prince est coupable, et s'il voit qu'on ne peut rien approfondir, que n'osera-t-il point entreprendre ? »

Ce mémoire de Fénelon ne fait que trop connoître jusqu'à quel point l'opinion étoit déclarée contre le duc d'Orléans.

LXXVIII.

Situation de Louis XIV.

Quelle devoit être la douloureuse perplexité de Louis XIV au récit de tant d'horreurs ? Les cris de l'indignation populaire avoient retenti jusqu'au trône ; toutes les accusations étoient sous ses yeux ; les rapports des médecins auxquels il se confioit le plus attestoient le crime, et toutes les bouches nommoient le coupable. Quelle situation pour un Roi si longtemps heureux ? Il se voyoit seul dans son palais désert et abandonné ; la nombreuse postérité dont il s'étoit vu environné avoit disparu, et la solitude de ses vastes appartements n'étoit plus animée que par la présence d'un foible enfant luttant contre la mort. A peine arrêtoit-il en ce moment sa pensée sur l'existence insignifiante du duc de Berri ; un pareil appui ne pouvoit ni assurer sa couronne, ni consoler son cœur. A ces images de mort et de deuil, à la crise alarmante où se trouvoit la France au-dedans et au-dehors, à toutes les incertitudes, non moins cruelles, d'un avenir prochain, se joignoit la profonde émotion d'une âme qui n'ose ni croire, ni douter, ni pardonner, ni punir. Ce Roi si noble, si honnête, dont

tous les sentiments étoient si généreux et si délicats, étoit condamné à n'entendre parler que de poisons et d'infamies; et c'étoit un prince même de son sang, le mari de sa fille, et sa petite-fille, qu'on lui dénonçoit comme les auteurs de tant d'attentats.

Jamais peut-être Louis XIV n'a mieux montré la grandeur de son caractère que dans ces affreux moments; seul il opposa la conviction de son âme vertueuse aux injustes clameurs de la calomnie; il ne put croire son sang souillé de tant de crimes. Il jugea mieux son neveu que ne l'avoient jugé la Cour, Paris et la France entière; Louis XIV, qui d'un seul trait avoit peint avec tant de justesse et d'énergie le duc d'Orléans, en l'appelant *un fanfaron de vices*, sentit qu'il étoit plus fait pour les imaginer que pour les commettre. En se refusant à le croire coupable, il ne voulut pas même paroître le soupçonner; il ne changea rien à son accueil et à ses bontés pour lui en présence de sa Cour, ni dans l'intérieur de sa société. Son exemple avertit la Cour de se taire et détrompa la prévention populaire; la postérité équitable a confirmé le jugement de Louis XIV, seul contre tous ses contemporains.

On voit par les mémoires dont nous venons de rendre compte, que le principal expédient proposé par Fénelon, pour prévenir les troubles de la minorité, pour suppléer à l'incapacité du duc de Berri, et pour mettre un frein à l'audace du duc d'Orléans, étoit la formation d'un conseil de régence; mais ce conseil n'auroit pu atteindre l'objet qu'on se proposoit, qu'autant qu'il auroit été mis en activité par Louis XIV lui-même, et déjà en possession des rênes du gouvernement, au moment où ce monarque auroit eu les yeux fermés.

Il est impossible de savoir si cette barrière, plus ou moins solidement établie, eût été assez forte pour garantir un pouvoir précaire et passager contre les invasions d'un prince aussi audacieux que le duc d'Orléans.

Il est permis de présumer que la longue obéissance dont la nation avoit contracté l'habitude, les principes de soumission dans lesquels tous les ordres de la magistrature étoient nourris et entretenus depuis soixante ans, le caractère de réserve et de modération qui formoit l'esprit du clergé, les préventions mêmes du public contre les mœurs et la licence du duc d'Orléans, auroient pu laisser encore régner Louis XIV après sa mort, et maintenir une institution protégée par son nom.

D'un autre côté, on peut croire avec autant de vraisemblance qu'un prince habile et adroit, qui n'avoit entre le trône et lui qu'un enfant, auroit eu de grands moyens pour corrompre, diviser et renverser

ces foibles dépositaires d'un pouvoir momentané, « surtout dans un « temps où, comme l'observoit Fénelon, les mœurs de la nation « jetoient chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au « plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs « et de trahisons. »

Ce sont là de ces questions problématiques sur lesquelles on peut faire valoir avec un égal succès, des raisons et des objections également plausibles. Elles ne sont ordinairement résolues que par l'événement, et par un concours de circonstances qui échappent à la prévoyance humaine.

Fénelon avoit fait passer ces *mémoires* aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers ; ils sont datés, dans le manuscrit original, du 15 mars 1712, et il paroît qu'ils étoient déjà parvenus au duc de Chevreuse, lorsqu'il écrivoit à Fénelon le 24 mars suivant ¹ : « M. de Beauvilliers suivi votre avis ; il a parlé à madame de Maintenon, et il l'a « trouvée bien intentionnée. »

Mais nous ignorons jusqu'à quel point cette négociation fut suivie ; elle devoit nécessairement rencontrer de grandes difficultés dans le caractère de Louis XIV, et dans celui de madame de Maintenon. Il est au moins très-douteux qu'on eût jamais pu faire consentir Louis XIV à partager de son vivant, avec un conseil de régence, l'autorité absolue qu'il avoit concentrée depuis si longtemps dans sa main. Fénelon sembloit avoir prévu que ce seroit de ce côté-là que viendrait le plus grand obstacle ; il s'étoit en vain efforcé de l'écartier, ou plutôt de l'é luder, en faisant observer dans son mémoire « que « le Roi n'en seroit pas moins le maître de tout » ; il se réduisoit même à désirer « que dans le cas où l'on ne pût persuader au Roi « une chose si nécessaire, on obtint au moins de lui à toute extrémité d'assembler ce conseil cinq ou six fois l'année. »

Mais le nom seul d'une institution si nouvelle et si extraordinaire devoit effaroucher la susceptibilité de Louis XIV sur l'exercice du pouvoir suprême.

Sous d'autres rapports, le caractère de madame de Maintenon ne résistoit pas moins que celui de Louis XIV au succès d'un pareil plan. La longue connoissance qu'elle avoit eue des maximes de gouvernement de Fénelon, pendant leur ancienne liaison, lui en auroit fait connoître l'auteur, d'autant plus facilement qu'elle n'ignoroit pas l'abandon de confiance de M. de Beauvilliers en l'archevêque de Cambrai ; il n'en falloit pas davantage pour la prévenir, ou du moins pour la refroidir.

¹ Manuscrits.

On doit même douter que M. de Beauvilliers ait seulement laissé entrevoir à madame de Maintenon le mémoire sur la formation du conseil de régence, dont un des principaux articles portoit l'exclusion formelle des princes légitimés. On connoissoit son extrême affection pour le duc du Maine, qu'elle avoit déjà élevé si haut, et qu'elle se proposoit d'élever encore plus.

D'ailleurs Fénelon jugeoit très-bien madame de Maintenon, en la représentant, lorsqu'il s'agissoit des grands intérêts de l'État ¹, « li-
« vrée à des jalousies, à des délicatesses, à des ombrages, à des
« aversions, à des dépits, à des finesses de femme; ne proposant
« que des partis foibles, superficiels, flatteurs, pour endormir le Roi
« et éblouir le public, sans aucune proportion avec les besoins du
« moment. »

On voit en effet que jusqu'à la dernière année de la vie de Louis XIV, elle parut *s'endormir elle-même* sur les suites d'un si grand changement; elle sembloit se reposer sur son âge, encore plus avancé que celui du Roi, et qui pouvoit la dispenser de s'associer à des événements dont elle ne devoit pas être témoin; elle s'étoit préparée, dans sa retraite de Saint-Cyr, un asile contre toutes les vicissitudes de la fortune; elle consentoit d'avance à s'y laisser oublier, parce qu'elle étoit bien sûre qu'on consentiroit à l'oublier par un juste égard pour sa vieillesse, pour sa modération, et pour le nom de Louis XIV.

D'ailleurs les événements rendirent bientôt inutiles toutes les pensées, tous les conseils, et toutes les vues de cette société d'hommes vertueux, qui n'existoient et qui ne respiroient que pour la gloire de la religion et le bien de leur patrie. Le duc de Chevreuse mourut cette même année 1712. Le duc de Beauvilliers, toujours inconsolable de la mort du duc de Bourgogne, frappé dans ses affections les plus chères par la perte de ses fils qu'il vit mourir avant lui, entièrement détaché du monde et de la Cour, depuis que ce qui faisoit à ses yeux le plus bel ornement du monde et de la Cour n'existoit plus, ne fit que trainer une existence languissante, et mourut le 31 août 1714. Fénelon ne lui survécut que quatre mois.

Depuis la mort du duc de Chevreuse, toutes les pensées de Fénelon durent se renfermer en lui-même. Tous les papiers qui nous restent de lui, depuis cette époque, à l'exception de quelques objets de littérature, ne concernent plus que les intérêts de la religion et les affaires de l'Eglise, qui occupèrent tous ses moments jusqu'à son dernier soupir.

¹ Manuscrits.

LIVRE HUITIÈME.



Tandis que Fénelon s'employoit avec tant de zèle et de sollicitude à détourner, par la salutaire influence de ses conseils, les malheurs qui menaçoient l'Eglise et l'Etat, il eut à remplir un devoir d'un genre différent. L'Académie Française s'occupoit à donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire*, et elle chargea M. Dacier, son secrétaire perpétuel, de demander à Fénelon ses vues et ses pensées sur le plan qu'elle devoit suivre. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de déférer au vœu d'une compagnie célèbre, dont il étoit membre ; il imagina même de profiter d'une occasion si naturelle pour donner plus d'étendue aux vues de l'Académie, et pour lui proposer un plan utile au progrès des bonnes études et digne de la gloire littéraire de la nation.

I.

Lettre de Fénelon à l'Académie Française.

Fénelon se ressouvint peut-être alors des plaisanteries de madame de Maintenon ¹, qui paroissoit attacher assez peu d'importance aux travaux de l'Académie Française. Madame de Maintenon, qui écrivoit avec tant de goût et de pureté, sans avoir probablement ouvert le dictionnaire de l'Académie, étoit peut-être excusable de ne pas apprécier le mérite d'un travail si nécessaire, pour fixer la tradition des usages et des règles, consacrées par l'exemple et l'autorité des meilleurs écrivains ; mais le public étoit bien plus injuste encore que madame de Maintenon, dans les reproches qu'il hasardoit quelquefois, sur l'espèce de stérilité dont paroissoit frappée la première compagnie littéraire du royaume. On oublioit trop légèrement que tous les titres de gloire qui ont honoré les grands hommes sortis de son sein, appartenoient en quelque sorte à l'Académie elle-même.

On pouvoit en effet, on devoit même supposer, que le génie naturel des grands écrivains, qui ont jeté tant d'éclat sur le siècle de

¹ Voyez tom. vii, pag. 128.

Louis XIV, avoit été puissamment secondé par la noble émulation qu'ils avoient puisée dans une association, née, pour ainsi dire, avec Louis XIV, et environnée de sa gloire et de sa protection. Mais la malignité se plaisoit à établir un parallèle peu équitable entre les savantes et utiles recherches, que deux autres compagnies littéraires publioient dans leurs mémoires, et le travail sec et pénible d'un dictionnaire d'autant plus difficile à conduire à sa perfection, que les caprices et la mobilité de l'usage le condamnent sans cesse à subir de nouvelles variations.

Ce fut sans doute pour soutenir le courage de ses estimables collègues, dans cet ingrat emploi de leurs talents, et pour ouvrir à leur zèle une carrière plus vaste et plus utile, que Fénelon proposa à l'Académie un plan, dont l'exécution auroit rempli le véritable objet de son institution, et auroit servi peut-être à prévenir les abus et la corruption que l'on a reprochés à la littérature du dix-huitième siècle.

Tel est l'objet de la réponse qu'il adressa à M. Dacier, et qui a été imprimée, depuis sa mort, sous le titre de *Lettre à l'Académie Française*.

Cette lettre est restée comme un de nos meilleurs ouvrages classiques, et comme un des plus propres à former le goût, par la sagesse des principes, le choix des exemples et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont ou rappelées ou indiquées. Mais Fénelon ne l'avoit point écrite pour qu'elle devint publique ; sa modestie ne lui auroit point permis de substituer son autorité à celle de la compagnie littéraire, qui rendoit un hommage honorable à son goût et à ses lumières. La persuasion où il étoit qu'il parloit à des collègues et à des amis, dans le secret de la confiance, et avec le seul désir de concourir à leurs vues pour la gloire des lettres, lui donna le droit et le courage de proposer à l'Académie une occupation véritablement digne d'elle ; mais, comme il le déclare lui-même, « ce n'est qu'avec la plus grande défiance de ses pensées, et une « sincère déférence pour ceux qui daignoient le consulter. »

Il est facile de s'apercevoir, dès les premières lignes de la lettre de Fénelon, s'il s'étoit fait, sur l'utilité d'un dictionnaire, une opinion qu'on trouvera peut-être trop sévère, mais qui paroitra cependant assez juste à ceux qui n'apportent ni prévention ni enthousiasme dans les objets les plus chers de leurs études et de leurs occupations.

II.

Du Dictionnaire.

Il convient « que le dictionnaire , auquel l'Académie travaille, « mérite sans doute qu'on l'achève ; mais il ne dissimule pas que « l'usage, qui change si souvent pour les langues vivantes, pourra « changer ce que ce dictionnaire aura décidé. »

Il croit bien que les François les plus polis peuvent avoir quelquefois besoin de recourir à ce dictionnaire, par rapport à des termes sur lesquels ils doutent ; mais, ce qui est remarquable, c'est qu'il fait consister son plus grand mérite dans l'utilité dont il peut être pour les étrangers, curieux de notre langue, ou pour aider la postérité à expliquer nos meilleurs auteurs, lorsque notre langue aura cessé d'être en usage. C'est à ce sujet qu'il observe, avec raison, combien nous devons regretter de n'avoir point de dictionnaires grecs et latins, faits par les anciens mêmes.

On voit, dès ce début, combien Fénelon désiroit que l'Académie ne se renfermât point dans un sujet aussi circonscrit et aussi variable qu'un *dictionnaire*, et il l'invite à joindre au *dictionnaire*, une *grammaire françoise*, pour faire remarquer les règles, les exceptions, les étymologies, les sens figurés, l'artifice de toute la langue, et ses variations.

III.

De la Rhétorique.

Fénelon propose également à l'Académie de joindre à la *grammaire*, une *rhétorique* : mais il observe qu'on doit bien moins traiter cette rhétorique, sous la forme d'un système sec et aride de préceptes arbitraires, que sous celle d'un recueil qui rassembleroit tous les plus beaux préceptes d'Aristote, de Cicéron, de Quintilien, de Lucien, de Longin, avec les textes mêmes de ces auteurs. Ces textes formeroient les principaux ornements de cette rhétorique, et offrieroient les plus beaux modèles de l'éloquence. « En ne prenant que la « fleur la plus pure de l'antiquité, on feroit un ouvrage court, exquis « et délicieux ».

Mais il ne se borne pas à inviter l'Académie Françoise à faire entrer, dans le plan de ses travaux, le projet d'une *grammaire* et d'une *rhétorique* ; il désire qu'elle s'occupe également du projet d'une *poétique* et d'un *traité sur l'histoire*.

IV.

De la Poétique.

La partie de cette lettre qui concerne la *poétique*, est peut-être un des morceaux les plus agréables de la littérature françoise, et les plus propres à former le goût des jeunes gens. On y observe avec une surprise mêlée d'admiration, combien Fénelon, déjà parvenu à un âge assez avancé, et presque uniquement occupé depuis trente ans des études les plus graves de la religion, et des discussions les plus épineuses de la théologie, étoit encore rempli de ce goût si pur de la littérature grecque et latine, qui répand tant de charmes sur tous ses écrits, et donne tant de grâce à toutes ses expressions. Il mêle à chacune de ses réflexions sur la poésie, quelques vers de Virgile et d'Horace, et jamais on n'en a fait peut-être, dans un ouvrage aussi court, un choix plus heureux et plus abondant. Ce qui frappe surtout, dans ces fragments de Virgile et d'Horace, si bien assortis à son sujet, c'est qu'ils respirent cette sensibilité, qui étoit l'impression dominante de son âme et de toutes ses affections ; c'est toujours son attrait pour les plaisirs purs et innocents de la campagne, et pour le bonheur d'une condition privée ; c'est toujours la simplicité des mœurs antiques qu'il fait contraster avec les orages des cours et le tumulte insensé des villes. On ne peut même s'empêcher de sourire de l'aimable dépit avec lequel il dit anathème à ceux qui ne sentent point le charme de ces vers de Virgile :

Fortunate senex, hic, inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.

On voit que Fénelon ne pouvoit avoir bonne opinion des cœurs froids et glacés que le spectacle de la nature, dans sa pureté, sa fraîcheur et son innocence, laisse insensibles à ces délicieuses émotions. La complaisance avec laquelle il cite sans cesse Virgile, annonce combien il étoit pénétré de la perfection inimitable d'un auteur avec lequel il avoit tant de conformité, par le goût, l'âme et le caractère.

V.

De l'Histoire.

Fénelon propose enfin à l'Académie Françoise un projet qui seul

auroit pu occuper dignement une compagnie composée de tant d'hommes distingués, celui d'un *traité sur l'histoire*.

« Il y a très-peu d'historiens, selon lui, qui soient exempts de
 « grands défauts. L'histoire est néanmoins très-importante; c'est
 « elle qui nous montre les grands exemples; qui fait servir les vices
 « mêmes des méchants à l'instruction des bons; qui débrouille les
 « origines et qui explique par quel chemin les peuples ont passé
 « d'une forme de gouvernement à une autre. Le bon historien n'est
 « d'aucun temps, ni d'aucun pays; quoiqu'il aime sa patrie, il ne la
 « flatte jamais en rien; il évite également le panégyrique et les sa-
 « tires; il ne mérite d'être cru qu'autant qu'il se borne à dire sans
 « flatterie et sans malignité le bien et le mal. La principale perfec-
 « tion d'une histoire consiste dans l'ordre et l'arrangement. Pour
 « parvenir à ce bel ordre, l'historien doit embrasser et posséder
 « toute son histoire. Il doit la voir toute entière comme d'une seule
 « vue. L'historien qui a un vrai génie, choisit sur vingt endroits celui
 « où un fait sera mieux placé pour répandre la lumière sur tous les
 « autres. Souvent un fait montré par avance de loin, débrouille tout
 « ce qu'il prépare; souvent un autre fait sera mieux dans son jour,
 « étant mis en arrière; en se présentant plus tard, il viendra plus à
 « propos pour faire naître d'autres événements. Une circonstance
 « bien choisie, un mot bien rapporté, un geste qui a rapport au génie
 « ou à l'humeur d'un homme, est un trait original et précieux dans
 « l'histoire. Il peut mettre devant les yeux cet homme tout entier.
 « C'est ce que Plutarque et Suétone ont fait parfaitement; c'est ce
 « qu'on trouve avec plaisir dans le cardinal d'Ossat; vous croyez
 « voir Clément VIII qui lui parle tantôt à cœur ouvert, et tantôt avec
 « réserve ».

Il est sans doute à regretter que l'Académie Française n'ait pas suivi le plan si sage et si utile que Fénelon ne lui proposoit qu'en obéissant à son invitation. Toutes les parties de ce plan se renfermoient dans le cercle naturel des occupations et des connoissances d'une compagnie littéraire, telle que l'Académie Française, et s'accordoient avec l'objection de son institution.

VI.

Dispute des anciens et des modernes

Mais le moment n'étoit pas favorable; cette compagnie étoit alors divisée par une question de littérature; la dispute *des anciens et des*

modernes commençoit à exciter une controverse très-vive et très-animée parmi les gens de lettres. *Les anciens et les modernes* avoient pour partisans et pour adversaires les membres les plus distingués de l'Académie ; et cette question assez frivole produisoit des écrits très-passionnés et des animosités réelles.

Les deux partis cherchoient également à s'appuyer du nom et du suffrage de Fénelon. Il n'en épousa aucun ; il se borna à exposer avec impartialité ce qu'il pensoit à la gloire *des anciens et des modernes*, sans dissimuler les justes reproches qu'on avoit le droit de faire aux uns et aux autres. Il termina même sa lettre à l'Académie Française par des réflexions si justes et si sensibles, qu'elles auroient dû rapprocher tous les partis, si l'esprit de parti pouvoit jamais entendre le langage de la raison et de la vérité. Sa lettre étoit adressée directement à M. Dacier, alors secrétaire perpétuel de l'Académie Française, et partisan exagéré *des anciens*. Il paroît qu'elle neramena point M. Dacier à cette admiration juste et raisonnable qu'il est permis d'avoir pour les grands génies de l'antiquité, sans la transformer en un culte aveugle et superstitieux.

Cette controverse littéraire ne faisoit encore que de naître, lorsque Fénelon écrivit sa lettre à l'Académie ; il se flatta que Lamotte, plus modéré par caractère que M. Dacier, entendroit plus facilement son langage et ses sentiments. Lamotte faisoit profession d'avoir autant d'attachement pour la personne de Fénelon, qu'il avoit d'estime et de respect pour un prélat aussi distingué dans la république des lettres par ses écrits, qu'il l'étoit dans l'Eglise par l'éclat de sa dignité et de ses vertus. Lorsqu'après la mort de Fénelon, Lamotte fit imprimer le recueil de ses propres ouvrages, il crut leur donner plus de prix en y faisant entrer cette correspondance avec l'archevêque de Cambrai. Il déclare lui-même dans l'*avis* qu'il plaça à la tête de cette correspondance, « *qu'il aimoit à se faire honneur devant le public* » *de l'amitié d'un homme si respectable.* »

Dans le temps même où l'Académie Française consultoit sur des questions de littérature, un des princes les plus distingués par son esprit, et par un mélange de qualités brillantes et de vice honteux ¹, le consultoit sur les questions les plus inportantes de la philosophie ; car dans ce siècle extraordinaire, la philosophie avoit toujours un caractère religieux, et ceux mêmes que leurs passions invitoient à se soustraire au joug importun de la religion, se croyoient obligés de l'interroger et de l'entendre avant que de la condamner.

¹ M. le duc d'Orléans.

Cette disposition universelle de tous les esprits n'auroit jamais permis à cette époque d'agiter une question de philosophie sans l'appuyer sur la base fondamentale de la croyance d'un Dieu ; c'est aussi en ce sens, suivant l'observation d'un auteur moderne¹, « que la religion entre dans toute bonne philosophie, et c'est par cette raison que la philosophie du siècle de Louis XIV fut souvent sublimée ; si elle s'égara quelquefois, ce fut presque sans danger, et toujours sans scandale ».

Fénelon s'étoit occupé dès sa première jeunesse de cette véritable philosophie, appliquée à la religion, qui embrasse dans ses sublimes méditations tout ce qui est digne de fixer l'intelligence humaine depuis l'existence de Dieu jusqu'à la nature de notre âme et ses destinées ; questions toujours si attrayantes pour les esprits raisonnables qui aiment à y trouver le fondement et la sanction de toutes les vérités morales. Une âme qui sent et qui réfléchit, ne peut jamais trouver le repos et le bonheur dans les fatigantes agitations du doute et de l'incertitude.

« Cette curiosité est inséparable de la raison humaine, et c'est parce que celle-ci a des bornes et que l'autre n'en a pas. Cette curiosité en elle-même n'est point un mal ; elle tient à ce qu'il y a de plus excellent dans notre nature ; car il n'est donné de tout savoir qu'à celui qui a tout fait, l'homme s'en rapproche du moins autant qu'il le peut, en désirant de tout connoître. On sait que ce grand et beau désir a été dans les sages de tous les temps le sentiment de leur noblesse et le pressentiment de leur immortalité.

« Sans doute ce désir qui ne peut être rempli que dans un autre ordre de choses, sera toujours trompé dans celui-ci ; mais du moins nous lui devons ce que nous avons pu acquérir de connoissances spéculatives, et les illusions qui ont dû s'y mêler sont celles de l'amour-propre, et prouvent seulement que la raison a besoin d'un guide supérieur qui lui trace la carrière hors de laquelle elle ne peut que s'égarer ».

Des motifs moins purs inspirent également un grand intérêt pour ces questions aux esprits dérégés et aux cœurs corrompus. Ils y cherchent, non la lumière, mais les ténèbres, pour échapper aux remords de la conscience et s'étourdir sur leurs erreurs et sur leurs passions.

La plupart des écrits philosophiques de Fénelon n'ont paru qu'après sa mort² ; il ne les avoit composés que pour répondre à la

¹ M. de Laharpe.

² Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n. I^{er}.

confiance de ceux qui aimoient à interroger l'âme de Fénelon ; une disposition naturelle nous porte toujours à nous confier à ceux dont nous honorons la vertu.

VII.

Traité de l'Existence de Dieu.

La première partie de son traité de *l'Existence de Dieu* est la seule qui ait été imprimée de son vivant ; il paroît même par quelques réflexions du P. de Tournemine, dans la préface qu'il plaça à la tête de la *Démonstration de l'Existence de Dieu*, que ce fut sans l'aveu de Fénelon. Mais ceux entre les mains de qui elle étoit tombée, jugèrent que la question étant d'un intérêt si général, et la manière dont cette première partie étoit traitée étant accessible à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pouvoit être excusable de ne pas attendre le consentement de l'auteur pour en faire jouir le public.

Les deux parties du traité de *l'Existence de Dieu*, n'étoient que l'ébauche d'un grand ouvrage que Fénelon avoit entrepris dans sa jeunesse et qu'il n'acheva pas. Les fonctions qui l'appelèrent à la Cour, la controverse du quiétisme, celle du jansénisme et les devoirs de son ministère, ne lui en laissèrent ni le temps ni la liberté. C'est par cette raison qu'on n'y retrouve point, peut-être, toute l'exactitude et toute la précision qu'il auroit pu lui donner, s'il avoit eu l'intention de le rendre public ¹.

Mais, malgré l'état d'imperfection où Fénelon l'a laissé « on y « retrouve toujours, dit M. de Laharpe, le mérite le plus rare et le « plus précieux ; celui de joindre naturellement et par une sorte « d'effusion spontanée, le sentiment à la pensée, même en traitant « des sujets qui exigent toute la rigueur du raisonnement ; et c'est « l'attribut distinctif de la philosophie de Fénelon ; c'est ce qui ré- « pand sur cet ouvrage une éloquence si affectueuse et si persua- « sive. La première partie est un magnifique développement de « cette grande et première preuve d'un être créateur, tirée de l'ordre « et de l'harmonie de l'univers ; preuve d'autant plus admirable

¹ C'est au sujet de cet ouvrage de Fénelon ; que Leibnitz écrivoit : « J'ai lu « avec plaisir le beau livre de M. de Cambrai sur *l'Existence de Dieu*. Il est « fort propre à toucher les esprits, et je voudrois qu'il fit un ouvrage sem- « blable sur l'immortalité de l'âme. S'il avoit vu ma *Théodicée*, il auroit peut- « être trouvé quelque chose à ajouter à son bel ouvrage.

(Lettre de Leibnitz à M. Grimaret, 1712. *OEuvres de Leibnitz*, tom. x, pag. 71).

« qu'elle est à la portée du commun des hommes, qui la conçoit
 « par le plus simple bon sens, en même temps qu'elle épuise la
 « méditation du philosophe; cette preuve, saisie en elle-même par
 « le sens intime, étonne et confond dans les détails la plus haute
 « intelligence. Fénelon n'a fait qu'étendre et analyser ces paroles
 « si souvent citées: *Cæli enarrant gloriam Dei; Les cieux racon-*
 « *tent la gloire de l'Eternel.* Mais c'est en développant cette idée
 « que l'on sent mieux combien elle est juste et féconde. Les plus
 « savants scrutateurs des choses semblent n'avoir travaillé que pour
 « remplir l'étendue de cette idée; mais aucun d'eux ni aucun de
 « ceux qui les ont devancés ou suivis, ni aucun de ceux qui les sui-
 « vront, ni tous les hommes ensemble, s'ils pouvoient se réunir
 « pour creuser cette idée immense, ne parviendroient à en trouver
 « le terme. Les ouvrages de Dieu ne sont finis que pour lui et
 « seront toujours infinis pour nous. Fénelon ne fait que suivre
 « Cicéron dans la brillante esquisse où il a tracé l'économie du
 « monde; mais il l'emporte sur lui dans la décomposition anatomi-
 « que des différentes parties du corps humain, beaucoup mieux
 « connues des modernes que des anciens. Il sait revêtir de couleurs
 « brillantes tous ces détails scientifiques par eux-mêmes, mais dont
 « le résultat offre le plus merveilleux spectacle ».

On reproche à Fénelon de n'avoir pas dédaigné de réfuter des hypothèses aussi ridicules que celles d'Epicure et de Lucrèce sur la formation du monde, et même de s'être un peu trop étendu à en développer les extravagances et les absurdités; mais quelle sagacité il montre en même temps dans ses raisonnements, et quelle richesse il étale dans sa diction! que d'élévation dans ce morceau sur l'union de l'âme et du corps ¹! « *Comme l'Ecriture nous représente Dieu*
 « *qui dit que la lumière soit, et elle fut; de même la seule parole*
 « *intérieure de mon âme, sans effort et sans préparation, fait ce*
 « *qu'elle dit. Je dis en moi-même, par cette parole si intérieure, si*
 « *simple et si momentanée: Que mon corps se meuve, et il se meut.*
 « *A cette simple et intime volonté toutes les parties de mon corps*
 « *travaillent; déjà tous les nerfs sont tendus, tous les ressorts se*
 « *hâtent de concourir ensemble, et toute la machine obéit, comme si*
 « *chacun de ses organes les plus secrets entendoit une voix souveraine*
 « *et toute-puissante. Voilà sans doute la puissance la plus simple*
 « *et la plus efficace que l'on puisse concevoir; il n'y en a aucun*
 « *exemple dans tous les êtres que nous connoissons; c'est précisé-*

¹ Fénelon, *Démonstration de l'existence de Dieu.*

« ment celle que tous les hommes, persuadés de la divinité, lui at-
 « tribuent dans tout l'univers. L'attribuerois-je à mon foible esprit
 « ou à la puissance qu'il a sur mon corps, qui est si différent de
 « lui? Croirai-je que ma volonté a cet empire suprême par son pro-
 « pre fond, elle qui est si foible et si impuissante? Mais d'où vient
 « que parmi tant de corps elle n'a de pouvoir que sur un seul? Nul
 « autre corps ne se remue selon les désirs de ma volonté. Qui lui a
 « donné sur un seul corps ce qu'elle n'a sur aucun autre? »

Si Fénelon a suivi Cicéron dans la première partie de son *Traité*, dans la seconde il suit Descartes ¹. « Il se sert de son doute mé-
 « thodique pour parvenir à la connoissance d'une première vérité,
 « et bientôt il arrive, comme lui, à cette proposition fondamentale,
 « base de toute certitude: *Je pense, donc je suis*. Il s'élève ensuite
 « comme lui de conséquence en conséquence, jusqu'à l'idée de l'être
 « nécessairement infini que nous appelons Dieu. Cette idée exalte
 « son imagination sensible et il prouve que rien ne caractérise
 « mieux la Divinité que ce mot vraiment sublime: *Celui qui est*.
 « Il ne veut pas qu'on y ajoute rien, pas même le mot d'infini ».

Fénelon réfute en passant ce qu'on nomme le *spinosisme*, mais en peu de mots: « On voit, ajoute M. de Laharpe, qu'il dédaigne
 « de s'occuper longtemps d'un système en général si obscur et si
 « monstrueux dans ce qu'on en peut comprendre. C'est en effet une
 « peine bien perdue que de chercher à entendre un homme qui pro-
 « bablement ne s'est pas entendu lui-même. Fénelon fait ce qu'il peut
 « pour l'interpréter, et résume son inintelligible livre en quatre pages
 « qui contiennent tout ce qu'il est possible d'y apercevoir. Il est vrai
 « que l'obscurité même de Spinoza est ce qui a le plus contribué à
 « sa réputation; on l'a cru profond parce qu'il falloit le deviner, et
 « quelques gens se sont piqués d'en venir à bout. Mais si l'écrivain
 « qu'il faut deviner exerce quelques curieux, il rebute la plupart
 « des lecteurs, et si la philosophie, comme on n'en peut douter, a
 « l'évidence pour but, quoi de moins philosophique que l'obscu-
 « rité? »

VIII.

*Correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans. — Du culte reli-
 gieux. — De l'immortalité de l'âme. — Du libre arbitre.*

L'estime universelle dont jouissoit Fénelon, un goût particulier pour son caractère, et la manière dont il avoit traité ces grandes

¹ Laharpe.

questions de philosophie, firent naître au duc d'Orléans le désir d'entretenir avec lui une correspondance directe sur des sujets si dignes de la méditation de tous les esprits éclairés. La douleur et l'indignation publique, qui s'étoient élevés avec tant de chaleur contre ce prince à la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, avoient enfin cédé à l'opinion plus réfléchie des hommes sages et modérés. C'étoient les amis les plus vertueux du duc de Bourgogne, qui avoient le plus contribué par leur conduite et leurs discours à dissiper de funestes préventions, qu'ils se reprochoient peut-être d'avoir partagées dans le premier sentiment d'une douleur trop légitime. En déplorant le pernicieux usage que ce prince faisoit des rares qualités que la nature lui avoit données, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse attendoient beaucoup de ses lumières et de ses talents pour le salut de la France, et aimoient à se confier à sa générosité naturelle pour la conservation naturelle de l'enfant destiné à succéder à Louis XIV.

Le duc d'Orléans avoit senti tout le mérite d'une conduite si estimable, et sa reconnaissance pour les deux amis de Fénelon s'étoit portée sur Fénelon lui-même.

Ce prince, dont l'esprit étoit si étendu, dont le caractère étoit si foible ; qui avoit tous les sentiments d'une âme généreuse et toutes les passions d'un cœur corrompu ; que son génie appelloit à gouverner, et qui fut toujours asservi par le goût effréné du plaisir ; qui commanda les armées avec la valeur la plus brillante, et qui fut subjugué par un ministre indigne de sa confiance ; qui réunissoit les connoissances les plus rares, et n'avoit pas une notion de morale, qui ambitionnoit tous les genres de gloire, excepté celle que donne la vertu ; qui se refusoit à croire à la religion, et croyoit à l'astrologie ; ce prince, mélange étonnant des qualités et des vices les plus contraires, étoit cependant forcé de rendre hommage à la vertu, en retrouvant dans Fénelon tout ce qui fait aimer et respecter la vertu.

Il avoit d'ailleurs trop d'esprit pour rester dans une indifférence stupide sur ces premières notions qui s'offrent à l'intelligence, et *il étoit trop curieux de l'avenir*¹, pour n'être pas au moins occupé de sa propre destinée.

Il ne craignit pas de confier à Fénelon ses questions et ses doutes sur le culte de la divinité, sur l'immortalité de l'âme et sur le libre arbitre.

On a la réponse de Fénelon, et elle est imprimée, « avec ses admirables lettres sur la religion, faites, dit M. de Laharpe, pour « plaire à ceux mêmes qui n'aiment pas Fénelon. »

¹ Expression de Fénelon sur ce prince.

Ces questions, presque aussi anciennes que le monde, ont excité dans tous les temps l'inquiète curiosité des humains ; elles ont été souvent l'objet de la tranquille méditation des sages ; elles ont quelquefois intimidé et découragé la vertu souffrante et malheureuse ; elles ont exercé la religieuse résignation de ces âmes pures et sublimes dans leur simplicité, qui, dédaignant d'arrêter leurs regards sur un monde qui passe et qui fuit, ont transporté leurs pensées et leurs espérances dans cet ordre immuable et éternel, où tous les voiles seront déchirés, et où toutes les énigmes seront expliquées.

De nos jours, toutes ces questions se sont renouvelées et ont été agitées avec une espèce de frénésie ; ce n'est plus comme obscures et comme difficiles qu'on les a discutées. Une génération folle et présomptueuse a accusé de foiblesse et de timidité tous les siècles qui l'ont précédée ; elle a prononcé sans examen et sans discussion sur des questions que les plus grands génies n'avoient abordées qu'en tremblant ; il n'est pas étonnant qu'elle ne se soit pas rencontrée avec eux dans la recherche de la vérité.

Il ne peut être indifférent à personne de savoir comment Fénelon a considéré des objets si importants pour les hommes. Son nom est cher à tous les amis de la religion, et il commande le respect à ceux mêmes qui ont affecté de secouer le joug de la religion. C'est par cette raison que nous ne craignons pas de développer son opinion avec une certaine étendue. L'importance du sujet doit inspirer un grand intérêt, et la clarté qu'il a répandue sur des matières si difficiles peut soutenir l'attention.

Le duc d'Orléans, en les proposant à Fénelon, lui avoit demandé de ne les considérer que sous des rapports philosophiques. Ce n'étoit point l'évêque qu'il consultoit, ce n'étoit point une règle de doctrine qu'il demandoit ; c'étoit à la raison supérieure de Fénelon que sa raison foible et incertaine consentoit à soumettre ses doutes et ses inquiétudes. Ainsi toute cette discussion devoit rester étrangère à tous les témoignages et à toutes les autorités d'une révélation positive ; l'existence de Dieu étoit la seule vérité qu'il consentit à reconnoître¹ ; tous les raisonnements devoient découler de ce seul principe fondamental, et toutes les conséquences devoient s'y rallier par des rapports nécessaires et incontestables.

Fénelon considère le culte religieux sous le rapport de Dieu et de l'homme.

Dieu a dit :

¹ Le duc d'Orléans admettait aussi l'existence de l'âme, et sa distinction d'avec le corps (A).

« *Je ne donnerai point ma gloire à un autre.* Tout vient de lui ; il faut que
 « tout retourne à lui. Il ne peut avoir créé des êtres intelligents, qu'en vou-
 « lant que ces êtres emploient leur intelligence à le connoître et à l'admirer,
 « et leur volonté à l'aimer et à lui obéir. Nous sommes, non à nous, mais à
 « celui qui nous a faits. Dieu, en créant l'homme, s'est proposé, comme fin
 « de son ouvrage, de se faire connoître comme vérité infinie, et de se
 « faire aimer comme bonté universelle. Dès qu'on suppose que Dieu seul doit
 « avoir d'abord tout notre amour, comme auteur de notre existence, et par
 « conséquent notre premier bienfaiteur, il ne reste plus aucune question sur le
 « culte divin, parce qu'il n'y a point d'autre culte que l'amour, dit saint Au-
 « gustin, *nec colitur nisi amando*, c'est l'adoration en esprit et en vérité ;
 « c'est l'unique fin pour laquelle Dieu nous a faits ; il ne nous a donné de
 « l'amour qu'afin que nous l'aimions. Faites que les hommes soient péné-
 « trés de l'amour qu'ils doivent à Dieu comme créateur et comme conserva-
 « teur, tous les doutes sont dissipés, toutes les révoltes du cœur humain
 « sont apaisées, tous les prétextes d'irrégion et d'impiété s'évanouissent. Je
 « ne raisonne point ; je ne demande rien à l'homme ; je l'abandonne à son
 « amour ; qu'il aime de tout son cœur celui à qui il doit tout, et qu'il fasse
 « ce qui lui plaira ; ce qui lui plaira sera la plus pure religion ; voilà le
 « culte parfait ; il ne fera qu'aimer et obéir. *La nation des justes*, dit l'Écri-
 « ture, *n'est qu'obéissance et amour.*

« Cet amour, dira-t-on, est un culte intérieur ; mais le culte extérieur, où
 « le trouvera-t-on ? Pourquoi supposer que Dieu le demande ? Mais ne voit-
 « on pas que le culte extérieur suit nécessairement le culte intérieur de
 « l'amour ? Qu'on suppose une société d'hommes qui se regardent comme
 « n'étant tous ensemble sur la terre qu'une seule famille dont le père est au ciel ;
 « n'est-il pas vrai que dans cette divine société la bouche parlera sans cesse de
 « l'abondance du cœur ? Ils admireront sans cesse l'auteur de leur existence ;
 « ils aimeront sa bonté qui le porte à veiller sur eux comme ses enfants ; ils
 « chanteront ses louanges ; ils le béniront pour tous ses bienfaits ; il s'établira
 « une généreuse émulation pour célébrer sa gloire, et une tendre compas-
 « sion pour ceux d'entr'eux qui méconnoitroient les devoirs que la recon-
 « noissance leur impose. Qu'appellez-vous un culte extérieur si celui-là n'en
 « est pas ?

« Il faudroit, dira-t-on, prouver qu'outre l'amour et les vertus qui en sont
 « inséparables, l'homme doit à Dieu des cérémonies réglées et publiques ;
 « mais ces cérémonies ne sont point l'essentiel de la religion, qui consiste
 « dans l'amour et dans les vertus ; ces cérémonies sont instituées, non comme
 « étant l'effet essentiel de la religion, mais seulement pour être les signes qui
 « servent à la montrer, à la nourrir en soi-même, à la communiquer aux
 « autres. Ces cérémonies sont à l'égard de Dieu ce que les marques de res-
 « pect sont pour un père, ce que les honneurs et les hommages extérieurs
 « sont pour un roi. N'est-il pas évident que les hommes attachés aux sens, et
 « dont la raison est foible, ont encore plus de besoin d'un spectacle pour im-
 « primer en eux le respect d'une majesté invisible et contraire à toutes leurs
 « passions ? Ce sentiment est si naturel à l'homme que tous les peuples qui
 « ont adoré quelque divinité ont fixé leur culte à quelques démonstrations
 « extérieures qu'on nomme des cérémonies. Dès que l'intérieur y est, il faut
 « que l'extérieur l'exprime et le communique à toute la société. Le genre hu-
 « main, jusqu'à Moïse, faisoit des offrandes et des sacrifices ; Moïse en a in-

« situé dans l'Eglise judaïque ; l'Eglise chrétienne en a reçu de Jésus-Christ.
 « Quand Dieu n'a point réglé ces cérémonies par des lois écrites, les hommes
 « ont suivi la tradition dès l'origine du genre humain ; quand Dieu a réglé
 « ces cérémonies par des lois écrites, les hommes ont dû les observer invio-
 « lablement ; les protestants mêmes, qui ont tant critiqué nos cérémonies,
 « n'ont pu s'empêcher d'en retenir beaucoup, tant il est vrai que les hommes
 « en ont besoin.

« On n'a qu'à comparer maintenant ces deux divers plans : dans l'un, cha-
 « cun reconnoissant le vrai Dieu, l'honoreroit intérieurement à sa mode,
 « sans en donner aucun signe au reste des hommes. Dans l'autre, on a un
 « culte commun par lequel chacun se recueille, nourrit son amour, édifie
 « ses frères, annonce Dieu aux hommes qui l'ignorent ou l'oublent, s'entre-
 « tient dans le goût de toutes les vertus que la charité religieuse, bien plus
 « active que la simple bienfaisance, inspire pour le bonheur et l'ordre de la
 « société et pour le soulagement de toutes les misères humaines. N'est-il pas
 « clair que le second plan est mille fois plus digne de plaire à l'auteur de la
 « nature et plus accommodé au besoin des hommes que le premier ?

« On objecte que Dieu est infiniment au-dessus de l'homme ; qu'il n'y a
 « aucune proportion entre eux ; que Dieu n'a pas besoin de notre culte,
 « qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne de l'être infini en per-
 « fection ; il est vrai que Dieu n'a aucun besoin de notre culte ; mais il peut
 « vouloir ce culte qui n'est pas indigne de lui quoiqu'imparfait, et ce ne peut
 « être que pour ce culte qu'il nous a créés.

« Quand il s'agit de savoir ce qui convient ou ce qui ne convient pas à
 « l'Etre infini, il ne faut pas vouloir le pénétrer par notre foible et courte
 « raison. Nous sentons nous-mêmes que Dieu ne peut point avoir eu, en nous
 « créant, une fin plus noble et plus haute que celle de se faire connoître et
 « aimer par nous. Cette action de connoître et aimer Dieu est la plus par-
 « faite opération qu'il puisse tirer de sa créature et qu'il puisse se proposer
 « comme la fin de son ouvrage. Si Dieu ne pouvoit tirer du néant aucune
 « créature qu'à condition d'en tirer quelqu'opération aussi parfaite que la
 « Divinité, il ne pourroit jamais tirer du néant aucune créature, car il y en a
 « aucune qui puisse produire aucune opération aussi parfaite que Dieu.
 « L'opération la plus parfaite et la plus noble que la nature bornée et im-
 « parfaite du genre humain puisse produire, est la connoissance et l'amour
 « de Dieu. Ce que Dieu tire de l'homme ne peut être qu'imparfait comme
 « l'homme même ; mais Dieu en tire ce que l'homme peut produire de plus
 « parfait, et il suffit, pour l'accomplissement de l'ordre, que Dieu tire de sa
 « créature ce qu'il en peut tirer de meilleur dans les bornes où il la fixe ;
 « alors il est content de son ouvrage, sa puissance a fait ce que sa sagesse
 « demande.

« Nous ne saurions douter que les hommes ne connoissoient Dieu, et que
 « plusieurs d'entr'eux ne l'aiment ou du moins ne désirent de l'aimer. Il est
 « donc vrai que Dieu a voulu se faire connoître et se faire aimer ; car si Dieu
 « n'avoit pas voulu nous communiquer sa connoissance et son amour, nous
 « ne pourrions jamais ni le connoître ni l'aimer. J'avoue que nous ne pou-
 « vons ni connoître, ni aimer infiniment l'infinie perfection. Notre plus haute
 « connoissance demeurera toujours infiniment imparfaite en comparaison
 « de l'Etre infiniment parfait. En un mot, quoique nous connoissions Dieu,
 « nous ne pouvons jamais le comprendre ; mais nous le connoissons telle-

« ment que nous disons tout ce qu'il n'est point, et que nous lui attribuons
 « les perfections qui lui conviennent sans aucune crainte de nous tromper.
 « Il n'y a aucun être dans la nature que nous confondions avec Dieu. Rien
 « n'est si étonnant que l'idée de Dieu que je porte au fond de moi-même,
 « c'est l'infini contenu dans le fini. Je ne comprends pas comment je puis
 « l'avoir dans mon esprit; je l'y ai néanmoins. Il est inutile d'examiner com-
 « ment je puis l'avoir, puisque je l'ai; le fait est clair et décisif. L'homme
 « qui connoît et qui aime Dieu selon toute sa mesure de connoissance et
 « d'amour, est incomparablement plus digne de cet être parfait que l'homme
 « qui seroit comme sans Dieu dans ce monde, ne songeant ni à le connoître.
 « ni à l'aimer.

« Voilà deux divers plans de l'ouvrage de Dieu; l'un est aussi digne de sa
 « sagesse et de sa bonté qu'on peut le concevoir; l'autre n'en est nullement
 « digne et n'a aucune fin raisonnable; il est facile d'en conclure celui que
 « Dieu a suivi.

« Il est des hommes qui, par une humilité trompeuse et hypocrite, affec-
 « tent de s'exagérer leur bassesse, leur néant, et la disproportion infinie qui
 « est entre Dieu et l'homme, pour secouer le joug de la Divinité, et contenter
 « toutes leurs passions déréglées. Ils imaginent un Dieu si éloigné de la terre,
 « si hautain et si indifférent dans sa hauteur, qu'il ne daigne pas veiller sur
 « les hommes, et que chacun, sans être gêné par ses regards, peut vivre sans
 « règle, au gré de son orgueil et de ses passions. En faisant semblant d'éle-
 « ver Dieu de la sorte, on le dégrade, car on en fait un Dieu indifférent sur
 « le bien et sur le mal, sur le vice et la vertu de ses créatures, sur l'ordre et
 « le désordre du monde qu'il a formé.

« Mais comparez ces deux plans: dans l'un, on nous présente un Dieu
 « sage, bon, vigilant, qui arrange, qui corrige, qui récompense, qui veut être
 « connu, aimé, obéi; dans l'autre, on nous offre un Dieu insensible à notre
 « conduite, qui n'est touché ni de la vertu, ni du vice; qui abandonne l'homme
 « au gré de son orgueil insensé et de ses honteuses passions, qui le néglige
 « après l'avoir créé, et qui ne se soucie d'en être ni connu ni aimé, quoiqu'il
 « lui ait donné une intelligence pour le connoître et une âme pour l'aimer.
 « Comparez ces deux plans dans le calme de la raison, dans le silence des
 « passions, dans un sentiment de vertu et de bonne foi, et je vous défie de
 « ne pas préférer le premier au second. »

C'est avec la même clarté d'idées et la même simplicité de langage
 que Fénelon traite la question de l'immortalité de l'âme.

« Il est très-vrai que l'âme n'a point une existence nécessaire. Dieu n'au-
 « roit besoin d'aucune action pour anéantir l'âme de l'homme; il n'auroit
 « qu'à laisser cesser un moment l'action par laquelle il continue sa création
 « en chaque moment, pour la replonger dans l'abîme du néant d'où il l'a
 « tirée.

« Mais il s'agit de savoir si l'âme a en soi des causes naturelles de des-
 « truction qui fasse finir son existence après un certain temps, et si on peut
 « démontrer philosophiquement que l'âme n'a point en soi de telles causes.

« En voici la preuve négative. Dès qu'on a supposé la distinction très-
 « réelle de l'âme et du corps, on est tout étonné de leur union, et ce n'est
 « que par la seule puissance de Dieu qu'on peut concevoir comment il a pu

« unir et faire opérer de concert ces deux natures si dissemblables. Les
 « corps ne pensent point; les âmes ne sont ni divisibles, ni étendues, ni fi-
 « gurées, ni revêtues des propriétés corporelles. La distinction réelle et l'en-
 « tière dissemblance de nature de ces deux êtres étant ainsi établie, on ne
 « doit nullement s'étonner que leur union, qui ne consiste que dans une es-
 « pèce de concert ou de rapport mutuel entre les pensées de l'un et les mou-
 « vements de l'autre, puisse cesser sans qu'aucun de ces deux êtres cesse
 « d'exister. Il faut au contraire s'étonner de ce que deux êtres de nature si
 « dissemblable peuvent demeurer quelque temps dans ce concert d'opéra-
 « tions. A quel propos concluerait-on que l'un de ces deux êtres seroit
 « anéanti, dès que leur union, qui leur est si peu naturelle, viendrait à ces-
 « ser? Il y a plus; représentons-nous deux corps absolument de même na-
 « ture; séparez-les, vous ne détruisez ni l'un ni l'autre. L'existence même de
 « l'un ne peut jamais prouver l'existence de l'autre; et l'anéantissement du
 « second ne peut jamais prouver l'anéantissement du premier; quoiqu'on
 « les suppose semblables en tout, leur distinction réelle suffit pour démon-
 « trer qu'ils ne sont jamais l'un à l'autre une cause d'existence ou d'anéan-
 « tissement.

« Si l'on doit raisonner ainsi de deux corps qu'on sépare et qui sont en-
 « tièrement de même nature, à combien plus forte raison doit-on raisonner
 « de même d'un esprit et d'un corps dont l'union n'a rien de naturel, tant
 « leurs natures sont dissemblables en tout.

« L'union de l'âme et du corps ne consistant que dans un concert ou rap-
 « port mutuel entre les pensées de l'un et les mouvements de l'autre, il est
 « facile de voir ce que la cessation de ce concert doit opérer. Ce concert
 « n'est point naturel à ces deux êtres si dissemblables et si indépendants
 « l'un de l'autre. Il n'y a même que Dieu qui ait pu, par une volonté pure-
 « ment arbitraire et toute-puissante, assujettir deux êtres si divers en nature
 « et en opérations à ce concert, pour opérer ensemble. Faites cesser la volonté
 « purement arbitraire et toute-puissante de Dieu, ce concert, pour ainsi dire si
 « forcé, cesse aussitôt, comme une pierre tombe par son propre poids dès
 « qu'une main ne la tient plus en l'air. Chacune de ces deux parties rentre
 « dans son indépendance naturelle d'opérations à l'égard de l'autre. Il doit
 « arriver de là que l'âme, loin d'être anéantie par cette désunion qui ne fait
 « que la remettre dans son état naturel, est alors libre de penser indépen-
 « damment de tous les mouvements du corps. La fin de cette union n'est
 « qu'un dégagement et qu'une liberté, comme l'union n'est qu'une gêne et
 « un pur assujétissement. Alors l'âme doit penser indépendamment de tous
 « les mouvements des corps, comme on suppose dans la religion chrétienne
 « que les anges qui n'ont jamais été unis à des corps pensent dans le ciel.

« De son côté, le corps n'est point anéanti; il n'y a point le moindre atome
 « qui périsse. Il n'arrive, dans ce qu'on appelle la mort, qu'un simple dé-
 « rangement d'organes. Les corpuscules les plus subtils s'exhalent, la ma-
 « chine se dissout et se déconcerte; mais en quelque endroit que la corrup-
 « tion ou le hasard en écarter les débris, aucune parcelle ne cesse jamais
 « d'exister; et tous les philosophes sont d'accord pour supposer qu'il n'arrive
 « jamais dans l'univers l'anéantissement du plus vil et du plus imperceptible
 « atome.

« A quel propos craindrait-on l'anéantissement de cette autre substance
 « noble et pensante, que nous appelons l'âme? Comment pourroit-on sup-

« poser que le corps, qui ne s'anéantit nullement, anéantisse l'âme qui est
 « plus noble que lui, qui lui est étrangère, et qui en est absolument indé-
 « pendante.

« Il est vrai qu'en tout temps Dieu est tout-puissant pour anéantir l'âme ;
 « mais il n'y a aucune raison de croire qu'il le veuille faire dans le temps de
 « la désunion du corps plutôt que dans le temps de l'union. Dès qu'on sup-
 « pose la distinction de l'âme et du corps, il faut conclure sans hésiter que
 « l'âme n'a ni composition, ni divisibilité, ni figure, ni situation de parties,
 « ni par conséquent arrangement d'organes. Pour le corps qui a des organes,
 « il peut perdre cet arrangement de parties ; il peut changer de figure et être
 « déconcerté, mais pour l'âme, elle ne sauroit jamais perdre cet arrangement
 « qu'elle n'a pas, et qui ne convient pas à sa nature.

« On pourroit dire que l'âme n'étant créée que pour être unie avec le
 « corps, elle est tellement bornée à cette société, que son existence emprun-
 « tée cesse dès que sa société avec le corps finit. Mais c'est parler sans
 « preuve que de supposer que l'âme n'est créée qu'avec une existence en-
 « tièrement bornée au temps de sa société avec le corps. De quel droit le
 « suppose-t-on au lieu de le prouver ? On sait, et tous les philosophes con-
 « viennent que l'existence du corps n'est point bornée à la durée de la so-
 « ciété avec l'âme. Après que la mort a rompu cette société, le corps existe
 « encore jusque dans les moindres parcelles. On voit seulement deux choses :
 « l'une, que le corps se divise et se dérange ; c'est ce qui ne peut arriver à
 « l'âme, qui est simple, indivisible et sans arrangement ; l'autre, est que le
 « corps ne se meut plus avec dépendance des pensées de l'âme. Ne faut-il
 « pas en conclure que l'âme continue à exister de son côté, et qu'elle com-
 « mence alors à penser indépendamment des opérations du corps ? L'opéra-
 « tion suit l'être, comme tous les philosophes en conviennent ; la nature de
 « l'âme et celle du corps sont indépendantes l'une de l'autre, tant en nature
 « qu'en opérations. La fin de leur société passagère les laisse opérer libre-
 « ment chacun selon sa nature qui n'a aucun rapport à celle de l'autre.

« Enfin, il ne s'agit que de savoir si Dieu, qui est le maître d'anéantir l'âme
 « de l'homme ou de continuer sans fin son existence, a voulu cet anéantisse-
 « ment ou cette conservation. Il n'y a nulle apparence de croire qu'il veuille
 « anéantir les âmes, lui qui n'anéantit pas le moindre atome dans l'univers....

« Il faut néanmoins avouer que nous devrions croire cet anéantissement
 « si extraordinaire et si difficile à comprendre, supposé que Dieu lui-même
 « nous l'apprit par sa parole. Ce qui dépend de sa volonté arbitraire ne peut
 « nous être découvert que par lui. Ceux qui veulent croire la mortalité de
 « l'âme, contre toute vraisemblance, doivent nous prouver que Dieu a parlé
 « pour nous en assurer. Ce n'est nullement à nous à leur prouver que Dieu
 « ne veut point faire cet anéantissement ; il nous suffit de supposer que l'âme
 « de l'homme, qui est le plus parfait des êtres que nous connoissons après
 « Dieu, doit sans doute beaucoup moins perdre son existence que tous les
 « êtres qui nous environnent et qui sont si inférieurs à l'âme. Voilà un pré-
 « jugé raisonnable, constant, décisif : c'est à nos adversaires à venir nous en
 « déposséder par des preuves claires et décisives. Or, ils ne peuvent jamais
 « le prouver que par une déclaration positive de Dieu même ; qu'on se taise
 « donc ou qu'on nous montre une déclaration de Dieu pour cette exception
 « à la loi générale qu'il a établie pour les êtres même physiques.

• Mais nous produisons un livre qui porte toutes les marques de divinité,

« puisque c'est lui qui nous a appris à connoître et à aimer souverainement
 « le vrai Dieu. C'est dans ce livre que Dieu parle si bien en Dieu, quand il
 « dit : *Je suis celui qui est*. Nul autre livre n'a peint Dieu d'une manière digne
 « de lui. Le livre que nous avons en main, après avoir montré Dieu tel qu'il
 « est, nous enseigne le seul culte digne de lui. Il ne s'agit point de l'apaiser
 « par le sang des victimes ; il faut l'aimer plus que soi-même ; il faut renon-
 « cer pour lui et préférer sa volonté à la nôtre ; il faut que son amour opère
 « en nous toutes les vertus et n'y souffre aucun vice. C'est ce renversement
 « total du cœur de l'homme que l'homme n'auroit jamais pu imaginer ; il
 « n'auroit jamais inventé une telle religion, qui ne lui laisse pas même sa
 « pensée et sa volonté ; lors même qu'on lui propose cette religion avec la
 « plus suprême autorité, son esprit ne peut la concevoir, sa volonté se ré-
 « volte, et tout son fond est irrité. Il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il s'agit
 « de démonter tout l'homme, de dégrader ce *moi* qui lui est si cher, de
 « briser cette idole, de former un homme nouveau, et de mettre Dieu en la
 « place de ce *moi*. Toutes les fois que l'homme inventera une religion, il la
 « fera bien différente ; l'amour-propre la dictera ; il la fera toute pour lui,
 « celle-ci ne lui laisse rien. Celle-ci est néanmoins si juste, que ce qui nous
 « soulève le plus contre elle est précisément ce qui doit le plus convaincre
 « de sa vérité. Dieu tout, à qui tout est dû ; et la créature rien, à qui rien ne
 « doit demeurer qu'en Dieu et pour Dieu. Toute religion qui ne va pas jus-
 « que-là est indigne de Dieu, ne redresse point l'homme, et porte un carac-
 « tère de fausseté toute manifeste. Il n'y a sur la terre qu'un seul livre ori-
 « ginal qui fasse consister la religion à aimer Dieu plus que soi et à se re-
 « noncer pour lui. Les autres, qui répètent cette grande vérité, l'ont tirée de
 « celui-ci. Le livre qui a fait ainsi connoître au monde la grandeur de Dieu,
 « la misère de l'homme, et un culte fondé sur l'amour, ne peut être que di-
 « vin. Ou il n'y a aucune religion, ou celle-là est la seule véritable. Ce livre
 « a fait tout ce qu'il a dit : il a changé la face du monde ; il a peuplé les dé-
 « serts de solitaires qui ont été des anges dans des corps mortels ; il a fait
 « fleurir jusque dans le monde le plus impie et le plus corrompu, les vertus
 « les plus pénibles et les plus aimables. Un tel livre doit être cru comme s'il
 « étoit descendu du ciel sur la terre ; c'est ce livre où Dieu nous déclare
 « une vérité déjà si vraisemblable par elle-même. Le même Dieu tout bon et
 « tout-puissant, qui pourroit seul nous ôter la vie éternelle, nous la promet ;
 « c'est par l'attente de cette vie sans fin qu'il a appris à tant de martyrs à
 « mépriser la vie courte, fragile et misérable des corps. N'est-il pas naturel
 « que Dieu, qui éprouve dans cette courte vie chaque homme pour le vice et
 « pour la vertu, et qui laissent souvent les impies achever leurs cours dans
 « la prospérité, pendant que les justes vivent et meurent dans le mépris et
 « dans la douleur, réserve à une autre vie le châtement des uns et la récom-
 « pense des autres ? c'est ce que ce livre divin nous enseigne. Merveilleuse et
 « consolante conformité entre les oracles de l'Écriture et la vérité que nous
 « portons empreinte au fond de nous-mêmes. »

On est étonné de voir que le duc d'Orléans ait eu besoin de con-
 sultier Fénelon sur l'existence du libre arbitre. Ce prince, qui offroit
 en effet un exemple déplorable de la servitude humiliante à laquelle
 on est condamné lorsqu'on se laisse dominer par ses passions, vou-

loit peut-être se faire illusion à lui-même, ou du moins excuser ses égarements, en paroissant croire qu'il étoit entraîné par une espèce de fatalité ou par l'ascendant d'une nature plus puissante que sa raison et sa volonté.

La réponse de Fénelon ne dut pas lui permettre de conserver cette pitoyable ressource des esprits qui cherchent à se tromper eux-mêmes, et des cœurs qui s'efforcent en vain d'étouffer leurs remords.

« Il ne s'agit point, lui écrivoit Fénelon, d'examiner si Dieu n'auroit pas pu « créer l'homme sans lui donner la liberté, et en le nécessitant à vouloir « toujours le bien, comme on suppose dans le christianisme que les bien- « heureux dans le ciel sont nécessités sans cesse à aimer Dieu. Qui est-ce qui « peut douter que Dieu n'ait été le maître absolu de créer d'abord les hommes « dans cet état, et de les y fixer à jamais ?

« Mais ce qui décide est la conviction intime où nous sommes sans cesse « de notre liberté. Notre raison ne consiste que dans nos idées claires ; nous « ne pouvons que les consulter attentivement pour conclure qu'une proposi- « tion est vraie ou fausse ; il ne dépend pas de nous de croire que le *oui* est « le *non*, et qu'un cercle est un triangle. D'où vient qu'il nous est absolu- « ment impossible de confondre ces choses ? c'est que l'exercice de la raison « se réduit à consulter nos idées, et que l'idée d'un cercle est absolument « différente de celle d'un triangle. Raisonnez tant qu'il vous plaira, je vous « défie de former jamais aucun doute sérieux contre aucune de vos idées « claires. Vous ne jugez jamais d'aucune d'elles ; mais c'est par elles que « vous jugez, et elles sont la règle immuable de tous vos jugements ; vous « ne vous trompez qu'en ne les consultant pas avec assez d'exactitude. Si « vous n'affirmiez que ce qu'elles présentent, si vous ne rejetiez que ce qu'elles « excluent avec clarté, vous ne tomberiez jamais dans la moindre erreur, « vous suspendriez votre jugement dès que l'idée que vous consulteriez ne « vous paroîtroit pas assez claire, et vous ne vous rendriez jamais qu'à une « clarté invincible. Ceux qui rejettent spéculativement cette règle ne s'en- « tendent pas eux-mêmes, et suivent sans cesse par nécessité, dans la pra- « tique, ce qu'ils rejettent dans la spéculation.

« Le principe fondamental de toute raison étant posé, je soutiens que notre « libre arbitre est une de ces vérités dont tout homme, qui n'extravague pas, « a une idée si claire que l'évidence en est invincible. Tout homme sensé qui « se consulte et qui s'écoute, porte au-dedans de soi une décision invincible « en faveur de sa liberté. Cette idée nous représente qu'un homme n'est « coupable que quand il fait ce qu'il peut s'empêcher de faire, c'est-à-dire « ce qu'il fait par le choix de sa volonté, sans y être déterminé inévitable- « ment et invinciblement par quelque autre cause distinguée de sa volonté.

« Le doute ne sauroit être plus sincère et plus sérieux sur la liberté que « sur l'existence des corps qui vous environnent. Raisonnez tant qu'il vous « plaira sur vos idées claires, il faut ou les suivre sans crainte de se tromper « ou être absolument pyrrhonien. Mais les pyrrhoniens, comme on a eu « raison de le dire, étoient une secte de menteurs, et non pas de philoso- « phes ; ils se vantoient de douter, quoiqu'il ne fût pas plus en leur pouvoir

« qu'en celui des autres hommes, de douter des vérités claires. D'ailleurs le
 « doute universel est insoutenable; quand même nos idées claires devroient
 « nous tromper, il est inutile de délibérer pour savoir si nous les suivrons ou
 « ne les suivrons pas; leur évidence est invincible, elle entraîne notre juge-
 « ment; et si elles nous trompent, nous sommes dans une nécessité invin-
 « cible d'être trompés; en ce cas, nous ne nous trompons pas nous-mêmes;
 « c'est une puissance supérieure à la nôtre qui nous trompe et qui nous
 « dévoue à l'erreur. Nous pouvons bien suspendre notre conclusion quand
 « les idées sont obscures et quand leur obscurité nous laisse en suspens;
 « mais quand elles sont claires comme cette vérité : *deux et deux font quatre*,
 « le doute seroit, non un usage de la raison, mais un délire.

« Au reste, il est assez inutile de raisonner et de disputer avec les hommes
 « qui nient le libre arbitre; il suffit de les mettre à l'épreuve dans les plus
 « communes occasions de la vie, et où ils ont un intérêt personnel, pour les
 « confondre par eux-mêmes.

« Il est vrai qu'il y a certaines actions que nous ne sommes pas libres de
 « faire, et que nous évitons par nécessité. Alors nous n'avons aucun motif
 « de vouloir qu'il puisse toucher notre entendement, le mettre en suspens et
 « nous faire délibérer. C'est ainsi qu'un homme sain de corps et d'esprit,
 « vertueux et plein de religion, n'est pas libre de se jeter par les fenêtres,
 « de courir tout nu par les rues, et de tuer ses enfants. Il ne pourroit y avoir
 « qu'une mélancolie folle ou un désespoir semblable à celui de divers
 « païens qui pourroit jeter un homme dans de telles extrémités. Mais comme
 « nous sentons en nous une vraie impuissance de faire des actions si insen-
 « sées pendant que nous avons l'usage de notre raison, nous sentons au con-
 « traire que nous sommes libres à l'égard de tous les partis sur lesquels nous
 « délibérons sérieusement.

« Il faut encore avouer que l'homme n'est libre ni à l'égard du bien, pris
 « en général, ni à l'égard du souverain bien clairement connu. La liberté
 « consiste dans une espèce d'équilibre de la volonté entre deux parties;
 « l'homme ne peut choisir qu'entre des objets dignes de quelque choix et de
 « quelque amour en eux-mêmes, et qui font une espèce de contre-poids en-
 « tre eux. Il faut de part et d'autre des raisons vraies ou apparentes de vou-
 « loir; c'est ce qu'on appelle des motifs; or il n'y a que des biens vrais ou
 « apparents qui excitent la volonté.

« Si le bien suprême venoit à se moutrer tout-à-coup avec évidence, avec
 « son attrait infini et tout-puissant, il raviroit d'abord tout l'amour de la vo-
 « lonté, et il feroit disparaître tout autre bien, comme le grand jour dissipe
 « les ombres de la nuit.

« Il est aisé de voir que dans le cours de cette vie, la plupart des biens qui
 « se présentent à nous, sont ou si médiocres en eux-mêmes, ou si obscurs,
 « qu'ils nous laissent en état de les comparer; c'est par cette comparaison
 « que nous délibérons pour choisir, et quand nous délibérons, nous sentons
 « par conscience intime que nous sommes les maîtres de choisir. C'est dans
 « le contre-poids des biens opposés que la liberté s'exerce.

« Otez cette liberté, toute la vie humaine est renversée, et il n'y a plus au-
 « cune trace d'ordre dans la société. Si les hommes ne sont pas libres dans
 « ce qu'ils font de bien et de mal, le bien n'est plus bien, et le mal n'est plus
 « mal. Otez la liberté, vous ne laissez sur la terre ni vice, ni vertu, ni mérite.
 « Les récompenses sont ridicules, et les châtimens sont injustes ou odieux.
 « Chacun ne fait que ce qu'il doit, puisqu'il agit selon la nécessité.

« On demande comment est-ce que l'Être infiniment parfait, qui tend tous
 « jours, selon sa nature, à la plus haute perfection de son ouvrage, a pu créer
 « des volontés libres, c'est-à-dire, laissées à leur propre choix, entre le
 « bien et le mal, entre l'ordre et le désordre ? Pourquoi les auroit-il aban-
 « données à leur propre foiblesse, prévoyant que l'usage qu'elles en feroient,
 « seroit celui de se perdre et de dérégler tout l'ouvrage divin ?

« Je réponds, 1^o que ce qu'on veut nier est incontestable. D'un côté, on
 « avoue qu'il y a un être infiniment parfait qui a créé les hommes ; d'un au-
 « tre côté, la nature entière crie que nous sommes libres. Si l'homme borné
 « ne peut pas comprendre comment cette liberté, source de tout désordre,
 « peut s'accorder avec l'ordre suprême dans l'ouvrage de Dieu, il n'a qu'à
 « croire humblement ce qu'il ne comprend pas. Quand même il ne pourroit
 « pas comprendre par sa raison une vérité dont sa raison ne lui permet pas
 « de douter, il faudroit regarder cette vérité comme tant d'autres de l'ordre
 « naturel, qu'on ne peut ni éclaircir, ni révoquer sérieusement en doute,
 « comme, par exemple, la vérité de la matière, qu'on ne peut supposer ni
 « composée d'atomes, ni divisible à l'infini, sans des difficultés insurmonta-
 « bles.

« 2^o Il n'y a que Dieu seul qui puisse être infiniment parfait ; rien ne peut
 « être égal à lui ; rien ne peut même qu'être infiniment au-dessous de lui. De là
 « il faut conclure que, nonobstant sa toute-puissance, il ne peut rien produire
 « hors de lui, qui ne soit infiniment parfait. Pour concevoir ce que Dieu
 « peut produire hors de lui, il faut se le représenter comme voyant des dé-
 « grés infinis de perfection au-dessous de la sienne. En quelque degré qu'il
 « s'arrête, il en trouve d'infinis en remontant vers lui et en descendant au-
 « dessous de lui. Ainsi il ne peut fixer son ouvrage à aucun degré, quoiqu'il
 « n'ait une infériorité infinie à son égard. Il est vrai que Dieu auroit pu créer
 « l'homme impeccable, bienheureux et dans l'état des esprits célestes ; en
 « cet état, les hommes auroient été, je l'avoue, plus parfaits et plus partici-
 « pants de l'ordre suprême. Mais l'objection qu'on fait resteroit toujours
 « tout entière, puisqu'il y a encore au-dessus des esprits célestes qui sont
 « bornés, des degrés infinis de perfection, en remontant vers Dieu, dans
 « lesquels le Créateur auroit pu créer des êtres supérieurs aux anges. Si Dieu
 « n'a pas fait l'homme plus parfait, en le faisant impeccable, c'est qu'il ne
 « l'a pas voulu ; son infinie perfection ne l'assujettit point à donner un degré
 « de perfection, sans qu'il y en ait d'autres à l'infini au-dessus de ce degré
 « nécessairement limité par rapport à Dieu. Chaque degré a un ordre et une
 « perfection relative digne du Créateur, quoique les degrés supérieurs en aient
 « davantage. L'homme libre est bon en soi, conforme à l'ordre et digne de
 « Dieu, quoique l'homme impeccable soit encore meilleur.

« 3^o Dieu, en faisant l'homme libre, ne l'a point abandonné à lui-même ;
 « il l'éclaire par la raison ; il est lui-même au-dedans de l'homme pour lui
 « inspirer le bien, pour lui reprocher jusqu'au moindre mal, pour l'attirer
 « par ses promesses, pour le retenir par ses menaces, pour l'attendrir
 « par son amour. Il nous pardonne, il nous redresse, il nous attend, il
 « souffre nos ingratitude et nos mépris, il ne se lasse point de nous
 « inviter jusqu'au dernier moment, et la vie entière est une continuelle
 « grâce. J'avoue que quand on se représente des hommes sans liberté
 « pour le bien, à qui Dieu demande des vertus qui leur sont impossibles,
 « cet abandon de Dieu fait horreur ; il est contraire à son ordre et à

« sa bonté. Mais il n'est point contraire à l'ordre que Dieu ait laissé au
 « choix de l'homme, secouru par sa grâce, de se rendre heureux par la vertu
 « ou malheureux par le péché. En cet état, l'homme ne souffre aucun mal
 « que celui qu'il se fait à lui-même, étant pleinement maître de se procurer
 « le plus grand des biens.

« 4° Dieu, en faisant l'homme libre, lui a donné un merveilleux trait de res-
 « semblance avec la divinité, dont il est l'image. C'est une merveilleuse puis-
 « sance dans l'être dépendant et créé, que sa dépendance n'empêche point
 « sa liberté, et qu'il puisse se modifier comme il lui plaît; il se fait bon ou
 « mauvais à son choix, il tourne sa volonté vers le bien ou vers le mal, et il
 « est, comme Dieu, maître de son opération intime. Il a même, comme Dieu,
 « un mélange de liberté pour certains biens et de nécessité pour d'autres.
 « Aucun des biens que l'homme connoît ici-bas, ne surmonte sa volonté;
 « aucun ne le détermine invinciblement, tous le laissent à sa propre déter-
 « mination; il est à lui, il délibère, il décide, et il a un empire suprême sur
 « son propre vouloir. Il est certain qu'il y a dans cet empire sur soi un ca-
 « ractère de ressemblance avec la divinité, qui étonne.

« 5° N'est-il pas digne de Dieu qu'il mette l'homme, par cette liberté, en
 « état de mériter? Qu'y a-t-il de plus grand, pour une créature, que le mé-
 « rite? Le mérite est un bien qu'on se donne par son choix, et qui rend
 « l'homme digne d'autres biens d'un ordre supérieur. Par le mérite, l'homme
 « s'éleve, s'accroît, se perfectionne, et engage Dieu à lui donner de nou-
 « veaux biens proportionnés, qu'on nomme récompense. N'est-il pas con-
 « forme à toutes les idées d'ordre et de justice, que Dieu n'ait voulu lui don-
 « ner la béatitude qu'après la lui avoir fait mériter? Il est vrai que l'homme
 « ne peut point mériter sans être capable de démeriter; mais ce n'est point
 « pour produire le démerite que Dieu donne la liberté; il ne la donne qu'en
 « faveur du mérite, et c'est pour le mérite, qui est son unique fin, qu'il souffre
 « le démerite, auquel la liberté expose l'homme. C'est contre l'intention de
 « Dieu, et malgré son secours, que l'homme fait un mauvais usage d'un don
 « si excellent et si propre à le perfectionner.

« 6° Dieu, en donnant la liberté à l'homme, a voulu faire éclater sa bonté,
 « sa magnificence et son amour, en sorte néanmoins que si l'homme, contre
 « son intention, abusoit de cette liberté pour sortir de l'ordre en péchant,
 « Dieu le feroit rentrer dans l'ordre par le châtement de son péché. Ainsi
 « toutes les volontés sont soumises à l'ordre; les unes, en l'aimant et en per-
 « sévérant dans cet amour; les autres, en y rentrant par le repentir de leurs
 « égarements; les autres, par le juste châtement de leur impénitence finale.
 « Ainsi, l'ordre prévaut en tous les hommes. Il est inviolablement conservé
 « dans les innocents, réparé dans les pécheurs convertis, et vengé par une
 « éternelle justice, qui est elle-même l'ordre souverain, dans les pécheurs
 « impénitents. En permettant le mal, Dieu ne le fait pas. Tout ce qui est de
 « lui dans son ouvrage demeure digne de lui. Si Dieu n'eût pas fait l'homme
 « libre, il n'eût pu faire éclater ni sa miséricorde, ni sa justice; il n'eût pu
 « ni récompenser, ni punir, ni ramener l'homme égaré. Il se devoit en quel-
 « que façon ces différents genres de gloire; il se les donne sans blesser sa
 « bonté, qui ne manque à nul homme. Si on regarde la profondeur du con-
 « seil de Dieu dans la permission du péché, on n'y trouve rien d'injuste pour
 « l'homme, puisqu'il ne souffre son égarement qu'en lui donnant tous les
 « secours pour ne s'égarer jamais. Si on regarde cette permission par rap-

« port à Dieu même, elle n'a rien qui altère son ordre et sa bonté, puisqu'il
 « n'a fait que souffrir ce qu'il ne fait ni ne procure ; il oppose au péché tous
 « les secours de la raison et de la grâce ; il ne reste que sa seule toute-puis-
 « sance qu'il n'y oppose pas, parce qu'il ne peut point violer le libre arbitre
 « qu'il a laissé à l'homme en faveur du mérite ; et ce qui échappe à l'ordre,
 « du côté de la bonté et de la récompense, y rentre en même temps du côté
 « de la justice et du châtement. Ainsi l'ordre, qui a deux parties essentielles,
 « subsiste inviolablement par cette alternative de la miséricorde et de la jus-
 « tice, à laquelle chacun doit appartenir. »

Tel est le résumé de la correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans. Le sujet seul d'une pareille correspondance annonce le siècle où ces deux hommes vivoient, surtout lorsqu'on pense au contraste si étonnant qu'offroient leurs mœurs, leur conduite et leurs maximes. Mais telle étoit l'habitude de raison, de décence et d'égards, que conservoient encore pour le génie et la vertu les hommes mêmes qui s'étoient affranchis de toutes les lois de la morale dans leur conduite privée, qu'ils se croyoient obligés de respecter certains principes et de les discuter. Cette discussion même supposoit des doutes et ne ressembloit pas à la présomption tranchante et absolue, qu'on a depuis apportée dans ces sortes de discussions, ni à l'indécence choquante avec laquelle on a violé tous les égards dus aux rangs, aux professions et aux personnes ¹.

Cette correspondance offre encore un sujet de réflexion d'une nature bien différente. Fénelon dut sans doute éprouver un frémissement involontaire, et jeter un regard douloureux sur l'avenir et sur le sort de la France, en voyant un prince du rang et de l'esprit du duc d'Orléans, un prince que les événements avoient approché du trône, et qui n'en étoit plus séparé que par l'existence foible et précaire d'un enfant ; un prince, élevé à la Cour de Louis XIV, et habitué dès sa jeunesse à cet extrême respect pour la religion, dont le monarque, et tout ce qui l'environnoit, donnoient l'exemple, paroître douter des premiers principes de la religion naturelle, et avoir besoin d'une conviction étrangère pour croire à l'immortalité de son âme et à la liberté de sa volonté.

¹ La correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans ne traite que de la religion naturelle. Pour en trouver le complément, il faut lire une lettre qu'il adresse à un protestant sur les *fondements et l'analyse* de la foi catholique. Dans cette lettre, Fénelon trace un plan de démonstration évangélique qui a été suivi par beaucoup d'apologistes : existence de Dieu, vérité du christianisme, autorité de l'Eglise catholique, tels sont les trois anneaux qu'il enchaîne l'un à l'autre pour fermer toutes les issues à l'incrédulité. La clarté avec laquelle il fait ressortir la nécessité d'une autorité doctrinale est principalement remarquable. Le silence gardé sur cette lettre par M. de Bausset, formait une lacune dans son ouvrage (A).

Fénelon remercia sans doute la Providence de ne l'avoir point réservé à être témoin des événements sinistres qui devoient marquer un siècle qui s'ouvroit sous de pareils auspices ; mais il ne pouvoit être indifférent à tous les malheurs que cette hardiesse d'opinions, et ce mépris mal dissimulé de tous les principes religieux, devoient étendre sur une longue suite de générations.

IX.

Fénelon confie son séminaire à MM. de St.-Sulpice.

Fénelon eut la consolation, avant de mourir, d'exécuter le projet qu'il avoit eu dès les premiers temps de son épiscopat, de confier la direction de son séminaire à la congrégation de Saint-Sulpice. C'étoit au sein de cette pieuse institution qu'il avoit reçu sa première éducation ecclésiastique, et appris à goûter les maximes de cette vertu tendre, sensible, indulgente et religieuse, dont il avoit eu sous les yeux les plus respectables modèles. Des rapports habituels et constants n'avoient fait que confirmer les sentiments que la reconnaissance avoit gravés dans son cœur ; et lorsque, dans la chaleur de ses controverses avec Bossuet et le cardinal de Noailles, il se vit forcé de suspendre toutes ses relations avec la congrégation de Saint-Sulpice, pour ne pas attirer sur elle la malveillance de ses puissants adversaires, le plus sensible de tous ses regrets fut de se voir privé des précieux secours qu'il en attendoit pour le clergé de Cambrai.

Mais il étoit trop juste et trop éclairé, pour ne pas reconnoître la nécessité des ménagements extrêmes que les directeurs de Saint-Sulpice devoient avoir pour un prélat, tel que le cardinal de Noailles, qui étoit leur premier supérieur, et qui avoit marqué, avec tant d'éclat, son opposition aux sentiments de l'archevêque de Cambrai.

L'esprit même de leur institut leur prescrivait d'éviter tout ce qui pouvoit les associer aux divisions des premiers pasteurs, et leur faisoit une loi de se renfermer dans le cercle des utiles et modestes fonctions auxquelles ils s'étoient consacrés.

D'ailleurs la congrégation de Saint-Sulpice se trouvoit dans une impossibilité réelle de satisfaire au vœu d'un grand nombre d'évêques, qui lui demandoient de se charger de leurs séminaires ; empressement qui attestoit autant leur zèle pour l'intérêt de leurs diocèses, que leur estime pour les respectables coopérateurs qu'ils appeloient à leur secours. Des engagements antérieurs ne permettoient pas même au supérieur de Saint-Sulpice d'entrevoir l'époque à la-

quelle il pourroit remplir les vues de l'archevêque de Cambrai. Dans cette position affligeante, il avoit fallu que Fénelon et l'abbé de Chanterac suppléassent, par leur zèle et leurs soins personnels, aux ressources qui leur manquoient, et remplissent, pour ainsi dire, eux-mêmes toutes les fonctions de directeurs du séminaire de Cambrai. Mais Fénelon, peu de temps avant sa mort, avoit obtenu de Louis XIV une lettre de cachet ¹, qui enjoignoit à la congrégation de Saint-Sulpice de se charger du séminaire de Cambrai, et cet ordre avoit été déterminé par la considération de tous les avantages qui devoient en résulter pour un diocèse si important. Il n'eut pas la satisfaction de voir cet établissement entièrement perfectionné, et ses derniers vœux, en mourant, eurent pour objet de supplier Louis XIV de mettre la dernière main à un ouvrage si intéressant pour le diocèse de Cambrai.

Fénelon vécut encore assez long-temps pour voir naître les orages qui menacèrent l'Eglise de France d'une espèce de schisme.

X.

Affaire de la constitution Unigenitus.

On peut se rappeler que Louis XIV s'étoit borné à demander au cardinal de Noailles qu'il consentit, pour le bien de la paix, à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du Père Quesnel ; ce prélat s'étoit constamment refusé à donner au Roi un témoignage de condescendance, qui auroit probablement suffi pour calmer les esprits et pour rendre au cardinal lui-même tous les avantages que ses variations continuelles lui avoient fait perdre.

Louis XIV estimoit et respectoit sincèrement les vertus du cardinal de Noailles ; et madame de Maintenon, qui tenoit à sa famille par des liens qui lui étoient chers, auroit pu faire valoir auprès du Roi un acte de déférence auquel ce prince attachoit le plus grand prix. D'ailleurs le cardinal avoit sous les yeux un exemple bien récent du mérite et de la gloire qu'un évêque peut recueillir, en sacrifiant ses sentiments personnels à l'intérêt de la religion et à la tranquillité de l'Eglise. Il avoit dû sans doute être bien plus pénible pour Fénelon de souscrire à la condamnation d'un livre dont il étoit

¹ Ce qui obligea Fénelon à s'adresser à Louis XIV pour avoir des Sulpiciens dans son séminaire, c'est que, sans l'intervention du Roi, ces derniers n'eussent pas osé s'établir à Cambrai, de peur de déplaire au cardinal de Noailles (A).

lui-même l'auteur, et qu'il avoit défendu par des raisons assez spécieuses pour tenir long-temps en suspens le jugement du saint Siège, qu'il ne pouvoit l'être pour le cardinal de Noailles de révoquer la simple approbation qu'il avoit accordée à un ouvrage dont il n'étoit ni l'auteur, ni le garant nécessaire, et sur lequel son opinion pouvoit avoir été surprise, sans qu'on pût l'accuser d'en partager les erreurs. La soumission de Fénelon, bien loin d'avoir altéré l'estime publique, avoit ajouté un nouveau lustre à l'éclat de ses vertus.

Mais ce qui devoit toucher encore plus un cœur aussi religieux que celui du cardinal de Noailles, c'est que la soumission de Fénelon avoit mis tout-à-coup un terme à toutes les controverses que sa doctrine avoit excitées; elle ne comptoit déjà plus aucuns partisans; et une dispute qui avoit allumé des discussions si vives et si animées entre les deux plus grands évêques de l'Eglise de France étoit déjà entièrement oubliée.

Il est vrai que le cardinal de Noailles, en se refusant à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée au livre du Père Quesnel, avoit demandé lui-même que l'examen en fut renvoyé au Pape; il avoit même pris avec Louis XIV l'engagement formel de souscrire au jugement qu'en porteroit le saint Siège. Il venoit de renouveler cet engagement, de la manière la plus précise, dans une lettre à l'évêque d'Agen, à laquelle il avoit donné la plus grande publicité.

XI.

Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen, 20 déc. 1711.

« Je n'ai pas balancé, écrivoit-il à ce prélat, à dire à tous ceux qui
 « ont voulu l'entendre, *qu'on ne me verroit jamais ni mettre, ni souffrir la division dans l'Eglise, pour un livre dont la religion peut se passer; que si notre saint père le Pape juge à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrai sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et que je serai le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur.* »

Il est assez vraisemblable que lorsque le cardinal de Noailles avoit pris cet engagement, il étoit dans l'intention sincère de le remplir. Il pouvoit donc encore mériter la même gloire que Fénelon, en marchant sur ses traces et en donnant à l'Eglise un témoignage heureux et éclatant de la pureté de ses motifs, et des sentiments de piété dont sa vie entière offroit le modèle le plus édifiant. Peut-être aussi, par une suite de l'hésitation naturelle de son caractère, avoit-il préféré de se confier aux incertitudes de l'avenir.

Il savoit avec quelle sage circonspection, le saint Siége est dans l'usage de procéder dans les jugemens dogmatiques qui doivent fixer la règle de la croyance religieuse; et les lenteurs inévitables dans l'examen d'un livre très-étendu, offroient encore au cardinal de Noailles l'espérance de quelque changement favorable dans les dispositions de Louis XIV ou dans l'état des affaires publiques. Car il est facile d'observer, dans toute la conduite de ce prélat, qu'il étoit presque toujours plus occupé d'éluder les difficultés du moment que capable de se prescrire une marche fixe, invariable, indépendante des événemens.

Mais quelles que fussent ses illusions et ses espérances, il n'avoit pas tenu à madame de Maintenon de l'éclairer sur le danger de cette conduite versatile, et sur le dénouement de la malheureuse discussion dans laquelle il s'étoit engagé. Elle lui écrivoit avec ce mélange de politesse et de raison, dont elle ne s'écartoit jamais : « Vous savez, monseigneur, combien le Roi souhaite la fin de toutes ces divisions ; *il n'est plus possible de vous disculper de les entretenir.* » Vos défenses sont solides ; mais elles viennent dans un temps « malheureux. La vérité est pour vous, les circonstances contre « vous ; vous voyez que je ne vous flatte point. Je veux bien croire « que les erreurs ne sont pas aussi grandes que le disent ceux qui « en poursuivent la condamnation ; mais enfin ce sont des erreurs, « et le tout finira à la gloire du Père Letellier. Je souhaite avec ar- « deur que votre conduite soit aussi prudente qu'elle est ferme, « et que vos intentions soient aussi sages qu'elles sont droites. »

Le cardinal de Noailles ne s'étoit pas trompé lorsqu'il avoit prévu que la Cour de Rome apporteroit beaucoup de lenteur et de maturité dans sa décision ; elle eut même besoin d'une grande force et d'une grande sagesse pour résister à l'impatience de Louis XIV, dont les instances continuelles tendoient à accélérer un jugement qu'il croyoit nécessaire à la tranquillité de son royaume. Mais plus Clément IX observoit que les esprits étoient aigris et exaltés en France, plus il voulut se défendre d'une précipitation qui ne convenoit ni à son caractère de juge, ni à sa qualité de père commun des fidèles. Comme il n'ignoroit pas que l'on accusoit les Jésuites de jouer un rôle principal dans cette contestation, il porta l'attention et le scrupule jusqu'à ne choisir les principaux examinateurs du livre du Père Quesnel que dans les ordres religieux et dans les écoles les plus opposées aux opinions de cette société. On ne comptoit parmi eux qu'un seul jésuite, depuis longtemps théologien en titre du saint Siége, tandis qu'on y voyoit deux dominicains, deux cordeliers, un bénédictin, un

augustin ; il prit lui-même la connoissance la plus approfondie de toutes les questions qui furent l'objet de cet examen.

Je sais bien que cet exposé paroitra s'accorder bien peu avec toutes les relations mensongères que l'esprit de parti a publiées sur cette affaire ; trop souvent l'esprit de légèreté s'empresse d'adopter toutes les relations de ce genre, sans se donner la peine de remonter aux sources, pour rechercher la vérité avec cette impartialité et cette critique judicieuse qui peuvent seules y conduire. Mais nous trouvons, parmi les manuscrits de Fénelon, la lettre d'un de ses correspondants, qui étoit alors à Rome, et que son état et ses rapports habituels mettoient à portée d'être exactement instruit de tout ce qui s'y passoit.

XII.

Lettre à Fénelon, du 16 sept. 1713 (Manusc.) — Lettre du 22 avril 1713. Manusc.

Voici ce qu'on écrivoit à Fénelon : « Jamais peut-être aucun livre
 « n'a été examiné, ni plus longtemps, ni avec plus de précaution
 « (que celui du Père Quesnel). On a employé à cet examen, *pendant*
 « *près de trois ans*, les plus habiles théologiens de Rome, tirés de
 « toutes les écoles les plus fameuses et de tous les corps religieux
 « qui font une étude particulière de la théologie. On comptoit
 « parmi les examinateurs deux dominicains, deux cordeliers, un au-
 « gustin, un jésuite, un bénédictin, un barnabite et un prêtre de la
 « congrégation de la mission. Aux dix-sept conférences de quatre à
 « cinq heures chacune, tenues entre ces théologiens, en présence
 « des cardinaux Ferrari et Fabroni, on examina encore toutes les
 « propositions en présence du Pape et de neuf cardinaux de la con-
 « grégation du Saint-Office, dans vingt-trois congrégations. où se
 « trouvèrent tous les théologiens qui avoient été chargés de l'exa-
 « men préliminaire, ainsi que tous les consultants ordinaires du
 « Saint-Office. Le commissaire du Saint-Office, qui est toujours un
 « dominicain, et le général des dominicains, s'y trouvoient égale-
 « ment, ainsi qu'un grand nombre de prélats. On commençoit dans
 « ces congrégations par examiner si la proposition latine étoit fidè-
 « lement traduite du françois ; puis on examinoit le sens et la qua-
 « lité de la proposition ; il n'y a aucune proposition qui n'ait coûté
 « au Pape trois ou quatre heures d'étude particulière. »

Nous trouvons dans une autre lettre écrite à Fénelon par la même personne, trois ou quatre mois avant la promulgation de la consti-

tution *Unigenitus*, un fait qui prouve l'attention extrême que Clément XI apporta à l'examen du livre du P. Quesnel.

« Sa Sainteté me fit l'honneur de me montrer ce qu'elle a écrit de sa propre main sur chacune des quatre-vingt-quatre propositions qui ont été examinées jusqu'ici devant elle. C'est un prodigieux travail, et il y auroit de quoi faire un gros volume. Assi les cardinaux et les qualificateurs du Saint-Office sont étonnés de l'application du Pape dans l'examen que l'on fait des propositions, et de la grande capacité qu'il y fait paroître. On a interrompu cet examen pendant la quinzaine de Pâques ; on recommencera les congrégations mardi prochain. On en tient deux par semaine, le mardi et le jeudi, et dans chacune on examine huit propositions ; il en reste encore plus de soixante à examiner. Vous pouvez vous imaginer les efforts que le parti fait pour intimider le Pape et le détourner de donner la bulle. On lui écrit, ainsi qu'aux cardinaux, des lettres sans nombre, pour leur représenter le péril où le Pape exposera son autorité, la mauvaise disposition des évêques de France et du parlement ; mais le Pape est ferme et changera pas. »

Enfin Clément XI publia, le 8 septembre 1713, la constitution *Unigenitus*, qui condamne cent une propositions, extraites des *Réflexions morales du Père Quesnel sur le Nouveau Testament*.

Il paroît qu'en France Fénelon fut consulté sur la forme à suivre pour l'acceptation de cette bulle, et pour donner à cette acceptation le caractère le plus solennel. Nous trouvons du moins dans ses papiers un mémoire où il discute les différentes formes qu'il croiroit d'adopter, et où il donne la préférence à celle qui fut suivie.

XIII.

Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du Père Quesnel.

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* fut arrivée en France du moins avant qu'elle y eût été acceptée par le corps des évêques et revêtue du sceau de l'autorité royale, le cardinal de Noailles de lui-même ce qu'il avoit longtemps refusé aux instances de Louis V ; il publia, le 28 septembre 1713, un mandement par lequel il révoquoit l'approbation qu'il avoit autrefois donnée au livre du P. Quesnel : « Il en condamnoit la doctrine, il en défendoit la lecture à tous les fidèles de son diocèse. Nous ne pouvons souffrir, ajouta-t-il dans son mandement, que notre nom paroisse davantage la

« tête d'un ouvrage que Sa Sainteté condamne. Ainsi, nous ne vou-
 « lons pas perdre un moment à révoquer l'approbation que nous lui
 « avons donnée dans un autre diocèse. »

Les amis de la paix, et les véritables amis du cardinal de Noailles, durent sans doute regretter qu'il n'eût pas fait quelques années plus tôt ce qu'il consentoit à faire si tard. Que de chagrins et d'inquiétudes il se seroit épargnés ! de combien de malheurs il auroit préservé la religion, l'Eglise et l'Etat, en évitant de prêter par l'indécision de son caractère, l'autorité de son nom et de ses vertus à des esprits inquiets qui ne cherchoient qu'à faire prévaloir leurs passions particulières ! Mais on a souvent observé que ce sont les caractères les plus doux et les plus paisibles qui se précipitent, sans le vouloir et sans le savoir, au milieu des plus terribles orages, par cette sorte d'indécision, dont il est si difficile de se garantir lorsque la douceur est trop voisine de la foiblesse.

Cependant on put croire, on dut croire assez généralement que cette démarche du cardinal de Noailles, qui paroissoit lui avoir tant coûté, puisqu'il l'avoit fait attendre si longtemps, alloit écarter tout prétexte de division ; mais ces espérances furent cruellement trompées.

Louis XIV, toujours fidèle aux maximes de l'Eglise de France sur la réputation des bulles dogmatiques des papes¹, voulut avoir l'avis des évêques de son royaume, avant d'imprimer la sanction royale à la constitution *Unigenitus* ; il enjoignit aux évêques qui se trouvoient alors à Paris ou à la suite de la Cour, de s'assembler, pour procéder à l'examen et à l'acceptation de la bulle.

XIV.

Assemblée du clergé de 1713 et 1714.

Cette assemblée, qui commença le 16 octobre 1713, fut très-nombruse ; elle étoit composée de deux cardinaux, de neuf archevêques et trente-huit évêques. Louis XIV porta jusqu'au scrupule toutes les recherches et toutes les attentions pour convaincre tous les membres de l'assemblée qu'il ne prétendoit gêner ni directement, ni indirectement la liberté des opinions. Il voulut même épuiser tous les

¹ Il faut convenir que Louis XIV mérite moins cet éloge, si c'en est un, que de Bausset lui-même. Tout ce qui va suivre est tellement imprégné de jacobinisme, que le récit devoit être entièrement refondu, si on vouloit que l'ouvrage fut irréprochable (A).

moyens de douceur, d'estime et de confiance, pour épargner au cardinal de Noailles tous les embarras de sa position, et le ramener, par un chemin facile et glorieux, à cette unanimité du corps épiscopal qui étoit l'objet de tous ses vœux ; il engagea le cardinal d'Estrées, qui se trouvoit alors le doyen des cardinaux françois, à s'abstenir de paroître à l'assemblée, pour laisser au cardinal de Noailles l'honneur de la présider ; il fit plus, il consentit qu'on dérogeât à l'usage des assemblées du clergé, et il permit que les séances se tinsent à l'archevêché, sous les yeux et dans la maison même du cardinal, pour montrer combien on étoit éloigné d'affliger son amour-propre ou de manquer envers lui aux plus foibles égards. Quelque sujet de mécontentement qu'il eût donné au Roi, quoique les dispositions qu'il avoit déjà marquées fussent peu propres à inspirer une entière confiance, ce prince lui abandonna le choix de tous les commissaires qui devoient faire le rapport ; Louis XIV se borna à lui témoigner le désir de voir l'évêque de Meaux ¹ au nombre des commissaires. Le cardinal de Rohan, le premier en dignité dans l'assemblée après le cardinal de Noailles, se trouvoit naturellement appelé à présider cette commission, et ce choix offroit encore au cardinal de Noailles des facilités et des moyens d'union et de rapprochement. La naissance, la fortune et les dignités du cardinal de Rohan, ses manières nobles et engageantes, son esprit de douceur et de conciliation, ses succès dans le monde et dans les affaires, les égards mêmes qu'il avoit toujours marqués au cardinal de Noailles, ne permettoient pas à ce prélat de confondre le cardinal de Rohan avec cette foule d'ennemis plus ou moins obscurs qu'il supposoit acharnés à sa perte par des motifs d'intérêt ou d'ambition.

La commission fut donc composée du cardinal de Rohan, des archevêques de Bordeaux ² et d'Auch ³, et des évêques de Soissons ⁴, de Meaux et de Blois ⁵. Ces commissaires s'assemblèrent pendant trois mois, presque tous les jours, chez le cardinal de Rohan, et quelquefois chez le cardinal de Noailles, qui assista très-souvent aux séances.

Il est évident par cet exposé qu'on n'apporta aucune précipitation, ni à l'examen, ni à la réception de la constitution *Unigenitus*. Si l'on compare même cette espèce de lenteur avec ce qui s'étoit passé quelques années auparavant, pour la réception du bref qui condam-

¹ Depuis cardinal de Bissy.

² Bazin de Bezons.

³ Jacques Desmarêts.

⁴ Fabio Bruslart de Sillery.

⁵ David Nicolas de Berthier.

noit le livre de Fénelon, on sera forcé de reconnoître qu'on mit en usage, envers le cardinal de Noailles, tous les ménagements que pouvoit suggérer le désir de respecter son rang, sa dignité et même sa susceptibilité. Le livre de Fénelon traitoit de matières encore plus abstraites que celui du Père Quesnel ; le livre de Fénelon étoit l'ouvrage d'un archevêque recommandable par son génie, ses vertus et sa grande réputation ; et celui du Père Quesnel étoit l'ouvrage d'un prêtre déjà connu par son attachement opiniâtre à des erreurs condamnées, et déjà flétri par des censures ecclésiastiques ; cependant les assemblées métropolitaines de France n'avoient employé que deux ou trois séances à l'examen du bref qui condamnoit Fénelon. Mais Fénelon avoit été le premier à se condamner lui-même, et ses collègues s'étoient heureusement trouvés dispensés de la triste nécessité de le convaincre, de le persuader ou de le combattre. On n'observoit pas des dispositions aussi favorables dans le cardinal de Noailles, et on désiroit avec ardeur de vaincre ses irrésolutions et ses incertitudes, en lui laissant tout le temps de la réflexion, et en entrant avec lui dans toutes les explications qui pouvoient soulager ses scrupules. On aimoit à se flatter qu'un archevêque aussi pieux s'arrêteroit de lui-même, avec un saint effroi, devant la seule idée de s'établir dans une espèce de schisme avec le chef de l'Église et avec la presque universalité de ses collègues. L'indécision naturelle du cardinal de Noailles laissoit quelquefois espérer qu'il céderoit à la voix de l'amitié qui lui parloit pour l'intérêt de son propre bonheur, à celles de la raison qui lui défendoit de préférer ses lumières personnelles à celles du saint Siège et de tout le corps épiscopal : à la voix plus auguste encore de la religion qu'il pouvoit exposer à de grands malheurs et à de grands dangers par un entêtement inexcusable.

Après trois mois entiers, dont chaque jour fut consacré à l'examen le plus approfondi et le plus détaillé de la constitution et de toutes les propositions qu'elle condamnoit, les commissaires firent leur rapport à l'assemblée du clergé, le 15 janvier 1714. Le cardinal de Rohan portoit la parole au nom de la commission, et son rapport remplit six séances entières. L'avis unanime des commissaires portoit qu'ils avoient reconnu dans la constitution du Pape la doctrine de l'Église, et que l'assemblée devoit l'accepter avec soumission et respect. On pouvoit encore espérer que le cardinal de Noailles, qui avoit dit, quelques années auparavant, en acceptant le bref qui condamnoit le livre de Fénelon : *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent XII*, n'hésiteroit pas à prononcer également : *Pierre a parlé par la bouche de Clément XI*, en condamnant le livre du Père Ques-

nel ; mais il ouvrit au contraire un avis qui fut le prélude des plus longues et des plus tristes divisions ; il demanda, avec huit autres évêques de l'assemblée, qu'on sursit à délibérer sur le fond de l'acceptation de la bulle, jusqu'à ce qu'on eût lu et approuvé l'instruction pastorale que les commissaires avoient proposé de publier au nom de l'assemblée avec l'acceptation de la constitution.

L'avis du cardinal de Noailles avoit évidemment pour objet de renouveler toutes les anciennes discussions sur la forme d'acceptation des jugements dogmatiques du saint Siège, et de remettre aux prises l'Eglise gallicane et la Cour de France avec le Pape et la Cour de Rome. Tous les autres prélats de l'assemblée, au nombre de quarante, adoptèrent l'avis de la commission, et déclarèrent que : « reconnoissant dans la constitution de Clément XI, la doctrine « de l'Eglise, ils l'acceptoient avec soumission et respect ; qu'ils « condamnoient le livre des *Réflexions morales* et les cent-une propositions qui en avoient été tirées, de la manière et avec les mêmes « qualifications que le Pape les avoit condamnées. »

L'avis du cardinal de Noailles et des huit évêques qui l'avoient adopté, n'étoit pas encore un refus décidé et formel ; il laissoit même, jusqu'à un certain point, l'espérance de parvenir à une entière unanimité, lorsque l'instruction pastorale, préparée par la commission, auroit éclairci toutes les difficultés que l'on affectoit d'élever sur le sens et la qualification de quelques-unes des propositions condamnées.

C'étoit dans cette vue que les commissaires s'étoient attachés à donner à cette instruction la forme la plus simple, la plus claire, la plus raisonnable ; ils en avoient écarté avec soin tout ce qui auroit pu choquer ceux de leurs collègues qui ne partageoient pas entièrement leur opinion ; toutes les expressions en étoient pleines de mesure et de modération ; elle fixoit avec autant de sagesse que de précision et de clarté, la juste interprétation que l'on devoit donner à celles des propositions condamnées qui, dans leur acceptation vague et indéfinie, ne présentoient pas d'abord à l'esprit un motif légitime de censure ; ces propositions se trouvoient renfermées, par l'instruction, dans les véritables limites que leur assignoient l'esprit même de la constitution, les sentiments connus de l'auteur du livre, et la nature des circonstances et des controverses qui agitoient les esprits.

Lorsqu'au bout d'un siècle on relit cette instruction, on ne peut s'empêcher d'être étonné de l'opposition qu'elle a pu rencontrer de la part du cardinal de Noailles et des huit évêques qui adhérèrent à son avis, ou plutôt dont il ne fit que suivre les préventions.

Mais on reconnut bientôt qu'il avoit arrêté d'avance le plan de conduite qu'il se proposoit de suivre, et que lorsqu'il avoit demandé, de concert avec les huit évêques, de différer l'acceptation de la bulle jusqu'à ce qu'ils connussent l'instruction pastorale qui devoit en accompagner l'acceptation, ils étoient décidés à rejeter l'une et l'autre, et qu'ils s'étoient uniquement proposé d'élever quelque prétexte de division entre l'assemblée du clergé et le Pape.

En effet, lorsque dans la séance du premier février 1714, les commissaires eurent lu l'instruction qu'ils avoient été chargés de rédiger, et qu'il fut question de délibérer si l'assemblée l'adopteroit, le cardinal de Noailles déclara en son nom, et en celui des huit évêques, qu'ils ne pouvoient accepter ni la bulle, ni l'instruction : « Qu'ils se
« croyoient obligés de recourir au Pape, de lui proposer leurs peines
« et leurs difficultés..... *qu'ils croyoient ce parti le plus régulier, le
« plus canonique, le plus respectueux pour le Pape, et le plus utile
« pour conserver la paix de l'Eglise.* »

On est affligé de voir un homme honnête et vertueux, comme le cardinal de Noailles, employer un langage aussi dérisoire dans une matière aussi grave. Comment, en effet, pouvoit-il penser sérieusement qu'il fût *plus respectueux pour le Pape* de ne pas recevoir un jugement qu'il avoit prononcé après un examen de trois ans¹ ; et *plus utile à la paix de l'Eglise* de se mettre directement en opposition avec le chef de l'Eglise et la presque-unanimité du corps épiscopal ?

On doit bien croire qu'une opposition, fondée sur des motifs aussi peu spécieux, n'arrêta pas un seul moment les quarante évêques qui avoient déjà accepté la bulle ; ils adoptèrent l'instruction rédigée par leurs commissaires, avec d'autant plus d'empressement, qu'elle offroit les considérations les plus propres à calmer les inquiétudes des personnes de bonne foi, et qu'elle prévenoit les interprétations abusives qu'on prétendoit donner à quelques propositions du livre condamné².

Aussitôt que l'assemblée eut fait part au Roi de sa délibération, Louis XIV ordonna l'exécution de la constitution *Unigenitus* par ses lettres-patentes en date du 14 février 1714 ; et elles furent enregistrées au parlement de Paris dès le lendemain 15 février.

La facilité avec laquelle le parlement de Paris reçut et enregistra

¹ Et comment un homme honnête et vertueux comme le cardinal de Bausset, pouvoit-il penser sérieusement qu'il fût *respectueux* pour le Pape, de la part des Evêques françois, d'examiner de nouveau ce que ce même pape avoit examiné *trois ans*, et de juger le jugement du Saint-Siège ? (A).

² En les confondant avec le gallicanisme. Nous ne voulons pas examiner si cette interprétation étoit abusive (A).

cette bulle, le jour même que les lettres patentes lui furent présentées, montre assez qu'elle ne renfermoit rien qui dût alarmer le zèle des magistrats. On étoit encore loin de prévoir qu'on en feroit, sous le règne suivant, le prétexte des plus violents débats entre le clergé et la magistrature.

Mais on ne doit pas en conclure que cet enregistrement se fit sans examen ¹ et par le sentiment d'une déférence aveugle aux volontés du Roi. Louis XIV, en interdisant aux parlements le droit de remontrances, n'avoit pas prétendu se priver des secours et des lumières de ces magistrats. Nous avons déjà rapporté, sur le témoignage du chancelier d'Aguesseau, que ce prince avoit eu la sagesse de substituer à la forme turbulente et quelquefois séditeuse des *remontrances*, le concert bien plus utile du gouvernement avec les principaux chefs de la magistrature. C'étoit par cette sage correspondance qu'on apportoit à la préparation des lois toute l'attention et toute la maturité qu'elles demandent pour l'intérêt public ². Tous les actes de législation étoient concertés d'avance entre les membres du conseil et les principaux membres des compagnies souveraines; et c'étoit par des discussions paisibles, dont l'esprit de corps et l'esprit de parti étoient également écartés, qu'on prévenoit et les abus d'autorité, et les abus, non moins dangereux, de la résistance et de l'opposition.

On pourroit également observer que le chancelier de Pontchartrain, qui avoit une grande influence dans le conseil, étoit encore à la tête de la magistrature, et que M. d'Aguesseau étoit procureur-général. Ces deux grands magistrats étoient excités par leurs principes personnels, autant que par le devoir de leur ministère ³, à apporter une surveillance inquiète à tous les actes émanés de la Cour de Rome, et Louis XIV ne se refusoit jamais à déférer à leurs avis, lorsqu'ils lui paroisoient conformes aux maximes du royaume. On doit bien croire que deux magistrats aussi éclairés, et qui portoient même quelquefois jusqu'au scrupule leur vigilante suscepti-

¹ Voilà le droit d'examen touchant les décrets du Saint-Siège, attribué non plus seulement aux Evêques françois, mais aussi au parlement (A) !

² L'un des plus vertueux magistrats qui aient honoré le nom de Lamoignon, porté depuis si longtemps par tant d'hommes vertueux, le dernier chancelier de Lamoignon, observoit souvent à ce sujet, que celles de nos lois les plus remarquables par leur sagesse et leur stabilité, avoient été rendues pendant le long intervalle où Louis XIV avoit interdit aux parlements le droit de *remontrances*. (*Voyez l'éloge de M. de Malesherbes, par M. Gaillard*).

³ *Autant que par le devoir de leur ministère.* Ainsi, la *surveillance inquiète de tous les actes émanés de la Cour de Rome*, est un *devoir* du pouvoir temporel ! Longtemps on s'étoit borné à dire un *droit*, ce qui étoit déjà passablement répréhensible; mais où n'entraîne pas la logique de l'erreur (A) ?

bilité, se seroient élevés avec force contre la constitution *Unigenitus*, si elle eût renfermé ces dangereuses conséquences, que l'esprit de parti a cherché à attribuer à ce décret du Saint-Siège ¹.

Il y avoit déjà près de cinq mois que la constitution *Unigenitus* étoit connue en France; elle avoit été communiquée aux principaux magistrats du parlement de Paris; c'étoit de concert avec eux que les lettres-patentes avoient été dressées, que les conclusions de M. d'Aguesseau, procureur général, avoient été arrêtées, et que le réquisitoire de M. Joly-de-Fleury, avocat général, avoit été rédigé.

XV.

La bulle Unigenitus est enregistrée au parlement de Paris.

Aussi, M. Joly-de-Fleury, après avoir donné les plus grands éloges au zèle et à la piété de Louis XIV contre les erreurs anciennes et nouvelles, fit observer au parlement que la forme extérieure de la constitution *Unigenitus* ne présenteoit aucune de ces clauses familières à la Cour de Rome, et contre lesquelles les tribunaux françois étoient dans l'usage de réclamer; il se borna à demander, selon le style ordinaire, *la réserve générale de nos droits et de nos maximes*; il voulut seulement, dans son réquisitoire, aller au-devant des fausses conséquences que l'on pourroit induire de la condamnation des propositions sur les *excommunications*, pour empêcher qu'on ne voulût, à la faveur de cette condamnation « *ou refuser aux évêques* « *le pouvoir des clefs, ou que les excommunications injustes pussent* « *suspendre l'accomplissement des devoirs les plus essentiels et les* « *plus indispensables* ² ». L'instruction publiée par l'assemblée du clergé avoit déjà enlevé aux esprits inquiets ce prétexte d'opposition par des explications si claires et si précises ³, qu'elles avoient satisfait tous ceux qui apportoient de la bonne foi dans ces sortes de discussions.

Le cardinal de Noailles auroit pu absolument se borner à ne pas

¹ Si leur suffrage prouve en faveur de la bulle, leur opposition n'eût rien prouvé contre elle. M. de Bausset paroît nier cette vérité élémentaire (A).

² Quel galimatias! Comme si une *excommunication juste* pouvoit suspendre l'accomplissement d'un *devoir essentiel*! La *fausse conséquence* dont parle M. de Bausset, c'est tout simplement le *pouvoir indirect* qui est refusé au pape par le 1^{er} article de 1682. Ne pouvoit-il exprimer son erreur favorite avec plus de franchise et plus de clarté (A)?

³ Ne pas prendre ces deux adjectifs à la lettre, vu que le bénéfice en rejaillit sur le galimatias de M. Joly-de-Fleury (A).

accepter la constitution, mais il se laissa encore entraîner à une démarche qui acheva de prouver jusqu'à quel point il étoit sorti des bornes de sa circonspection naturelle¹, et se laissoit asservir par le parti dont il s'étoit rendu l'instrument plutôt que le chef. Il publia, le 25 février 1714, un mandement par lequel il renouveloit la condamnation qu'il avoit déjà portée contre le livre du P. Quesnel, le 28 septembre précédent, et défendoit en même temps, *sous peine de suspense*, de recevoir dans son diocèse la bulle *Unigenitus* sans son autorité. Il offroit peut-être le premier exemple dans l'Eglise, d'un évêque qui eût défendu, *sous peine de suspense*, de recevoir un jugement dogmatique prononcé par le saint Siège, accepté par la presque universalité des évêques, revêtu de l'autorité du roi, et enregistré dans tous les parlements.

Il est douteux que le cardinal de Noailles se fût permis un acte aussi irrégulier, s'il eût moins compté sur la religieuse modération de Louis XIV, sur le crédit de sa famille, et sur l'intérêt que madame de Maintenon continuoit à prendre à lui, malgré le peu de déférence qu'il montrait à suivre ses avis et ses conseils.

Ainsi, on avoit vu en deux ans ce prélat refuser obstinément de condamner le livre du Père Quesnel, et engager sa soumission au jugement que le Pape en porteroit ; et ensuite condamner ce même livre et rejeter le jugement que le Pape en avoit porté. Par une suite des mêmes inconséquences, il fit remettre aux docteurs de la faculté de théologie de Paris, son mandement du 25 février 1714, par lequel il avoit défendu de recevoir la bulle *Unigenitus*, et il déclara le lendemain qu'il n'avoit pas entendu les comprendre dans son ordonnance.

Aussitôt que la constitution *Unigenitus* eut été acceptée par l'assemblée du clergé et revêtue des lettres-patentes enregistrées, le Roi la fit adresser à tous les évêques de France. Cent dix évêques l'acceptèrent purement et simplement ; douze ou treize seulement refusèrent de l'accepter, ou ne l'acceptèrent qu'avec des explications. Mais ce qui est remarquable, c'est que tous ceux qui refusoient de la recevoir, à l'exception d'un seul², prononçoient en même temps la condamnation du livre du Père Quesnel. On pouvoit s'étonner

¹ Quand M. de Bausset nous dit que le cardinal de Noailles *auroit pu absolument se borner à ne pas accepter la constitution*, cela signifie que Noailles avoit le droit de ne pas accepter, ou qu'il en avoit la *liberté*? Dans le premier cas, la pensée de notre auteur seroit radicalement fautive ; dans le second, elle seroit banale (A).

² L'évêque de Mirepoix.

avec raison d'une opposition si vive à un jugement qui ne faisoit que condamner un livre qu'ils condamnoient eux-mêmes. En supposant même qu'ils aperçussent de bonne foi des difficultés dans quelques dispositions de la bulle, comment des évêques, et surtout des évêques catholiques, pouvoient-ils croire leur conscience engagée à résister à un jugement revêtu de toutes les formes canoniques. On demande à tous les esprits sages et raisonnables si de pareils motifs pouvoient mériter que des évêques exposassent l'Eglise aux dangers d'un schisme, et l'Etat à des divisions interminables.

XVI.

Mandement de Fénelon sur la constitution Unigenitus.

Parmi les mandements que publièrent les évêques de France pour accepter la constitution *Unigenitus*, celui qui obtint, sans aucune comparaison, l'approbation la plus générale et la plus éclatante fut le mandement de Fénelon. Il fut même obligé d'en publier deux, l'un pour la partie de son diocèse soumise à la France, et l'autre pour la partie du diocèse de Cambrai que le traité d'Utrecht ¹ venoit de placer sous la domination de l'Empereur ².

C'est dans ce second mandement ³ que Fénelon s'abandonne avec la plus touchante effusion, à tous ses sentiments de vénération, de fidélité et d'obéissance filiale pour l'Eglise romaine; c'est là qu'on lit cette éloquente et religieuse apostrophe à la chaire de saint Pierre.

« O Eglise romaine! ô cité sainte! ô chère et commune patrie
 « de tous les vrais chrétiens! il n'y a en Jésus-Christ, ni grec,
 « ni scythe, ni barbare, ni juif, ni gentil; tout est fait un seul
 « peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, et tout
 « catholique est romain. La voilà cette grande tige qui a été plantée
 « de la main de Jésus-Christ. Tout rameau qui en a été détaché se
 « flétrit, se dessèche et tombe. O mère! quiconque est enfant de
 « Dieu est aussi le vôtre; après tant de siècles vous êtes encore fé-
 « conde. O épouse! vous enfantez sans cesse à votre époux dans
 « toutes les extrémités de l'univers; mais d'où vient que tant d'en-

¹ Conclu en 1713.

² Le premier mandement n'étoit autre que l'instruction de l'assemblée des évêques françois, instruction qu'il n'étoit pas prudent, vu les circonstances, de publier dans la partie autrichienne du diocèse de Cambrai (A).

³ Du 9 juin 1714.

« fants dénaturés méconnoissent aujourd'hui leur mère, s'élèvent
 « contre elle, et la regardent comme une marâtre ? D'où vient que
 « son autorité leur donne tant de vains ombrages ? Quoi ! le sacré
 « lien de l'unité, qui doit faire de tous les peuples un seul troupeau,
 « et de tous les ministres un seul pasteur, sera-t-il le prétexte d'une
 « funeste division ? Serions-nous arrivés à ces derniers temps où le
 « *Fils de l'Homme trouvera à peine de la foi sur la terre ?* Trem-
 « blons, mes très-chers frères, tremblons que le *règne de Dieu*, dont
 « nous abusons, *ne nous soit enlevé*, et ne passe à d'autres nations
 « *qui en porteront les fruits*. Tremblons, humiliions-nous, de peur que
 « Jésus-Christ ne transporte ailleurs le *flambeau* de la pure foi, et
 « qu'il ne nous laisse dans les ténèbres dues à notre orgueil. O
 « Eglise ! d'où Pierre *confirmera à jamais ses frères, que ma main*
 « *droite s'oublie elle-même, si je vous oublie jamais ! Que ma langue*
 « *se sèche et devienne immobile si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier*
 « *soupir de ma vie, le principal objet de ma joie et de mes can-*
 « *tiques !* »

Lorsque Fénelon exhaloit, avec ces expressions touchantes, les sentiments de son âme oppressée par la perspective des malheurs qui menaçoient l'Eglise de France ; lorsqu'il consignoit, dans cette espèce de testament solennel, la déclaration de sa religieuse fidélité et de son attachement inviolable au centre de l'unité catholique, il auroit pu adresser aux fidèles confiés à ses soins le même langage que Bossuet adressa autrefois à la France entière, en terminant sa carrière oratoire : « Agréez ces derniers efforts d'une voix qui vous fut connue..... C'est au troupeau que je dois nourrir de la parole de vie que je consacre les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

Ce mandement de Fénelon fut en effet le dernier acte de son ministère apostolique. Fénelon n'eut pas la consolation de voir la fin des troubles de l'Eglise ; mais il eut au moins celle de n'être pas témoin des scènes scandaleuses qui suivirent sa mort et celle de Louis XIV.

Ce prince avoit employé tous les moyens de persuasion qui étoient en son pouvoir, pour ramener le cardinal de Noailles à des sentiments et à une conduite plus conformes au caractère dont il étoit revêtu dans l'Eglise, et à la haute piété dont il faisoit profession ¹.

¹ Si on veut savoir jusqu'à quel point Louis XIV porta les égards, les ménagements, la condescendance, et même les plus tendres supplications pour vaincre l'entêtement du cardinal de Noailles, on pourra s'en faire une idée, en lisant une lettre de Madame de Maintenon, du 24 février 1715, à M. Lan-

Les cardinaux de Rohan et de Bissy ¹, qu'il avoit chargés de cette négociation, étoient portés par inclination à seconder ses vues de douceur et de ménagement; et le désir de plaire à madame de Maintenon favorisoit encore leurs dispositions naturelles; ils se flattèrent assez longtemps de fixer les éternelles variations du cardinal; mais soit indécision de caractère, soit espoir d'un changement prochain, que l'âge et la décadence de la santé de Louis XIV laissoient assez entrevoir, il échappoit sans cesse à ses propres engagements et à l'influence des sages inspirations de ses amis, de sa famille et de ses collègues les plus respectables. Sa destinée, tant qu'il vécut, fut d'avancer, de reculer et de varier sans cesse jusqu'aux derniers moments de sa vie; il la finit par accepter cette même constitution *Unigenitus* qu'il avoit si souvent contredite et rejetée.

Lorsque les cardinaux de Rohan et de Bissy eurent acquis la triste conviction de l'inutilité de leurs démarches, Louis XIV prit la résolution de faire usage de tous les moyens que les lois de l'Eglise et de l'Etat mettoient à sa disposition, pour réprimer le scandale d'une résistance aussi publique, et qui n'étoit pas sans danger pour la tranquillité du royaume.

XVII.

Différens plans pour réduire les réfractaires à la constitution Unigenitus.

Mais il restoit de grandes difficultés dans le choix de ces moyens. Nous avons un mémoire manuscrit de Fénelon où il discute, avec

guet, curé de Saint-Sulpice, avec qui elle entretenoit une correspondance habituelle. Nous la transcrivons sur l'original que nous avons en ce moment sous les yeux, et qu'on a eu la bonté de nous confier, en nous permettant d'en faire usage. M. Languet, curé de Saint-Sulpice, s'étoit flatté un moment de pouvoir ramener le cardinal de Noailles à se réunir de principes et de sentiments à l'Eglise de France presque tout entière. Il se proposoit surtout de réveiller dans le cœur du cardinal de Noailles le souvenir de toutes les anciennes bontés du Roi pour lui, et des obligations infinies qu'il avoit à madame de Maintenon, pour l'éclairer, puisqu'il en étoit encore temps, sur la honte et le danger d'un schisme, auquel il ne craignoit pas d'attacher son nom. Madame de Maintenon répond à M. Languet:

« Que pourroit mon intérêt auprès de M. le cardinal, puisqu'il résiste au Roi son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et d'inclination pour lui; « *qui a tout employé pour le faire revenir, jusques à ses larmes et ses conjurations, à la mort de nos jeunes princes.* Il a résisté à tout, et s'en sait bon gré; il est sans cesse encensé là-dessus. Il est certain qu'il abrégera les « jours du Roi, qui a le cœur serré entre sa religion et les droits de son « royaume. Dites tout ce qu'il vous plaira, Monsieur, je ne vous désavouerais pas; mais je crois que vous parlerez inutilement. »

¹ Ce dernier n'étoit encore qu'évêque de Meaux.

beaucoup de détail et de sagesse, les avantages et les inconvénients des formes usitées jusqu'alors dans l'Église pour le jugement des évêques.

Il rejette d'abord la voie des *commissaires du Pape*, toujours odieuse à l'Église de France, et qui auroit éprouvé la plus vive opposition de la part des tribunaux du royaume ¹.

Celle des *conciles provinciaux* étoit plus canonique et plus analogue à l'esprit des libertés de l'Église gallicane ; mais elle présentait par la nature des circonstances des difficultés presque insurmontables.

Fénelon finissoit son mémoire par se décider pour un *concile national*, qui auroit réuni le grand avantage de rappeler l'ancienne discipline ecclésiastique, de concilier tous les droits et toutes les prétentions, de respecter tous les privilèges et tous les intérêts, et d'écarter toutes les objections.

Nous ne savons pas si ce mémoire fut demandé à Fénelon de l'aveu du gouvernement et s'il influa sur sa décision ; il est au moins bien certain que Louis XIV donna la préférence à l'avis qui y étoit indiqué ; il envoya même M. Amelot à Rome, pour concerter avec le Pape tous les arrangements nécessaires pour la convocation d'un *concile national* en France ; cette négociation éprouva de longs délais, et la mort de Louis XIV changea entièrement la face des affaires.

Ce fut dans l'intervalle des négociations entamées avec Rome au sujet du *concile national*, que Fénelon sentit tous les embarras de la position où les circonstances l'avoient placé. Le rang qu'il tenoit dans l'Église de France, l'éclat de sa réputation, le rôle qu'il avoit joué dans les controverses qui devoient être le principal objet du concile national, ne permettoient pas de douter qu'il ne fût appelé dans une assemblée composée de tous les évêques de France et qu'il n'y obtint l'influence que ses vertus et ses talents devoient lui assurer. Nous avons même des lettres des cardinaux de Rohan et de Bissy qui attestent toute la confiance qu'ils plaçoient dans le secours de son intervention.

Mais, moins Fénelon pouvoit se dissimuler à lui-même combien sa voix auroit de prépondérance dans le concile national, plus il se sentoit retenu par des motifs de délicatesse et de bienséance qui lui laissoient une extrême répugnance à prêter son ministère

¹ *Toujours odieuse à l'Église de France.* Voilà de ces choses qu'on ne devoit pas dire sans ajouter un mot de pitié pour cette pauvre *Église de France*, qui heureusement est aujourd'hui guérie de ses *hames* (A).

à la dégradation du cardinal de Noailles. Ses longs démêlés avec ce prélat avoient fait un grand éclat dans l'Eglise, dans la France, dans toute l'Europe, et il prévoyoit que la haine et l'envie se plaindroient à attribuer à la vengeance et à d'anciens ressentiments l'exercice d'un ministère pénible et rigoureux.

Nous trouvons, dans une lettre que Fénelon écrivoit à l'abbé de Beaumont, son neveu, six semaines avant sa mort, une peinture naïve et fidèle des agitations et des inquiétudes où le plongeait ce combat douloureux d'un ministère forcé avec ces sentiments de délicatesse dont une âme telle que celle de Fénelon ne pouvoit s'affranchir sans de violents efforts.

XVIII.

Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont, 26 novembre 1714 (Manuscrits).

« Le Concile national pourra bien manquer ; mais si on le tenoit, et si j'étois convoqué selon la règle, comme tous les autres, qu'est-ce que je devrois faire ? Je serois sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage auroit un air de vengeance et seroit un prétexte de m'imputer une conduite très-odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Eglise dans un si pressant besoin. Si je croyois que tout allât bien, je serais ravi que tout se fit sans moi ; mais si le concile se trouvoit dans un grand péril de trouble et de partage, où je pusse n'être pas tout-à-fait inutile, je me livrerois, supposé qu'on me désirât véritablement ; après quoi je reviendrois ici par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très-petit nombre de personnes dignes de la plus intime confiance. Pour moi, je vais bien prier Dieu ».

Il écrivoit sur le même sujet à un de ses amis : « La plupart des gens peuvent s'imaginer que j'ai une joie secrète et maligne de ce qui se passe ; mais je me croirois un démon si je goûtois une joie si empoisonnée, et si je n'avois pas une véritable douleur de ce qui nuit tant à l'Eglise. Je vous dirai même, par une simplicité de confiance, ce que d'autres que vous ne croiroient pas facilement, c'est que je suis véritablement affligé pour la personne de M. le cardinal de Noailles. Je me représente ses peines ; je les ressens pour lui ; je ne me ressouviens du passé que pour me rap- peler toutes les bontés dont il m'a honoré pendant tant d'années.

« Tout le reste est effacé, Dieu merci, de mon cœur; rien n'y est
 « altéré; je ne regarde que la seule main de Dieu qui a voulu
 « m'humilier par miséricorde. Dieu lui-même est témoin des sen-
 « timents de respect et de zèle, qu'il met en moi pour ce cardinal.
 « La piété que j'ai vue en lui me fait espérer qu'il se vaincra lui-
 « même pour rendre le calme à l'Eglise, et pour faire taire tous les
 « ennemis de la religion. Son exemple ramèneroit d'abord les esprits
 « les plus indociles et les plus ardents; ce seroit pour lui une gloire
 « singulière dans tous les siècles. Je prie tous les jours pour lui à
 « l'autel avec le même zèle que j'avois il y a vingt ans ».

Il paroît que plusieurs personnes d'un grand poids, sincèrement affligées du schisme qui commençoit à s'établir dans l'Eglise de France, s'étoient persuadées qu'aucun évêque n'étoit plus capable que Fénelon de réunir tous les esprits par la douceur de son caractère, l'influence de ses vertus et la supériorité de son génie; elles crurent sans doute entrevoir qu'il ne seroit pas impossible d'écarter les obstacles qui le tenoient encore éloigné de la Cour, et de le placer à la tête d'une négociation dont le succès devoit le combler de gloire, en assurant la paix de l'Eglise et de l'Etat; elles imaginèrent en conséquence de sonder ses dispositions avant de hasarder des démarches plus décisives.

Fénelon se contenta de répondre avec simplicité et modestie à des ouvertures si séduisantes pour un cœur vertueux, et si flatteuses pour l'amour-propre d'un homme que la gloire de jouer un grand rôle auroit pu éblouir: « J'avoue, écrivoit-il, qu'un homme qui auroit le
 « goût des affaires, accepteroit plus facilement les propositions que
 « vous me pressez d'accepter. Mais je n'ai pas assez bonne opinion
 « de moi pour oser espérer de rétablir la paix dans l'Eglise, comme
 « vous voulez que je l'entreprenne. Je ne veux point faire le grand
 « personnage que vous me proposez; c'est M. le cardinal de Noailles
 « qui doit rétablir la paix dans l'Eglise. Je ne sais aucun secret;
 « mais j'ose assurer qu'il la rétablira quand il voudra y réussir; elle
 « est encore dans ses mains. Je lui en souhaite la gloire et le mérite
 « devant Dieu et devant les hommes. Je mourrois content si je l'avois
 « vu de loin achever ce grand ouvrage ».

Il est difficile de croire que Fénelon eût réussi à obtenir du cardinal de Noailles ce que ce prélat avoit refusé à Louis XIV, à madame de Maintenon, à toute sa famille qu'il chérissoit tendrement. On a vu d'ailleurs l'extrême prévention qu'il avoit conçue depuis longtemps contre Fénelon, et que les derniers événements avoient portée jusqu'à une espèce d'irritation. Ainsi, c'étoit plutôt un vœu

inspiré par l'amour de la religion et de la paix à des hommes bien intentionnés, qu'un plan arrêté ou qu'un commencement de négociation. Il paroît même peu vraisemblable que ces ouvertures eussent été suggérées de concert avec la Cour. Madame de Maintenon avoit alors donné toute sa confiance pour les affaires de l'Eglise à l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy ; et il est permis de douter, comme nous l'avons déjà dit, que le cardinal de Bissy ait désiré l'intervention d'un collègue dont l'éclat et la réputation auroient pu éclipser sa faveur naissante. Ce n'est pas que le cardinal de Bissy ne fit profession de la plus grande estime pour Fénelon, et n'eût même souvent recours à ses lumières ; leurs correspondances, dont nous avons les pièces originales entre les mains, nous en offre des preuves fréquentes ; mais on peut soupçonner, sans un excès de malignité, que le cardinal de Bissy aimoit mieux consulter Fénelon fixé à Cambrai, que de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques à Versailles.

Au reste, il n'eut besoin d'employer aucune manœuvre pour écarter un concurrent aussi distingué ; il suffisoit d'abandonner Louis XIV et madame de Maintenon à leurs dispositions naturelles ; elles étoient toujours aussi peu favorables à Fénelon qu'à l'époque où les affaires du quietisme avoient aigri madame de Maintenon, et où le *Télémaque* avoit ulcéré Louis XIV contre Fénelon ¹.

Il est vrai que, dans les derniers temps, on avoit eu le courage extrême de prononcer quelquefois son nom devant ce monarque, sans retrouver sur son visage des traces aussi profondes de l'émotion pénible que ce nom seul y laissoit d'abord apercevoir ; mais jamais on n'en avoit obtenu une seule parole qui indiquât un retour de bienveillance ou le plus foible désir de le rapprocher de lui. Je sais qu'on a imprimé dans quelques mémoires, et même dans des histoires de Fénelon, que Louis XIV, en apprenant sa mort, s'étoit écrié, avec un sentiment de regret : « *Il nous manque bien au besoin* ». Mais nous ne voyons rien, dans les lettres et les papiers qui sont entre nos mains, et qui se rapportent à cette époque, qui appuie la vérité de cette anecdote. D'ailleurs, cette expression, assez vague et assez générale, pouvoit indiquer le regret de perdre un évêque qui servoit utilement la religion par ses écrits, sans déceler une intention réelle de le rappeler à la Cour et de lui accorder une influence marquée dans les affaires de l'Eglise. Nous trouvons au contraire, dans nos manuscrits, une preuve bien récente de l'opposition

¹ Dans ce passage et dans plusieurs autres, M. de Bausset a un peu exagéré les préventions que Louis XIV avoit conservées contre Fénelon (A).

très-décidée de Louis XIV et de madame de Maintenon à le laisser seulement approcher de Paris.

Madame de Chevry, nièce de Fénelon, et à laquelle il étoit tendrement attaché, tomba dangereusement malade dans le cours de l'année 1713. On fit, à son insu, des démarches auprès du ministre, pour obtenir de la bonté du Roi, qu'un oncle pût venir rendre des soins à une nièce chérie, dans une circonstance aussi touchante. On étoit d'autant plus fondé à en espérer le succès, qu'il ne s'agissoit que d'un voyage très-court à Paris, et que les ennemis de Fénelon n'avoient plus alors aucun ombrage à prendre de son crédit et de son ascendant sur M. le duc de Bourgogne, qui n'existoit plus. On ne sait pas jusqu'à quel point ces premières ouvertures avoient été suivies; mais on ne peut guère douter qu'elles n'eussent été repoussées avec une sévérité qui déconcerta le zèle de celui qui les avoit hasardées. C'est ce qu'il est facile de reconnoître par la lettre que Fénelon se crut obligé d'écrire au ministre, pour désavouer une démarche indiscrete à laquelle il n'avoit aucune part; on voit même qu'elle ne venoit point de ses amis; ils étoient trop instruits de ses véritables dispositions, et peut-être des obstacles insurmontables qui s'opposoient à son retour, pour ne pas s'interdire des sollicitations qui ne convenoient ni aux principes de Fénelon, ni à cette sorte de dignité qu'il avoit su répandre sur sa disgrâce.

XIX.

*Lettre de Fénelon à M. Voisin, ministre de la guerre, 4 août 1713.
(Manuscrite. — Lettre du 26 nov. 1714. (Manuscrite.)*

« Je viens d'apprendre, Monsieur, mandoit Fénelon au ministre, qu'une
« personne inconnue, vous écrivit, il y a quelques mois, pour vous supplier
« de parler au Roi, afin que je pusse aller à Paris voir ma nièce, qui étoit alors
« très-malade. Je comprends bien qu'on pourra ne me croire point sur ma
« parole, quand je dirai que je n'ai eu aucune connoissance de cette de-
« mande, et que j'aurois tâché de l'empêcher si j'en avois été averti. On
« pourra même penser que je ne la désavoue maintenant qu'à cause qu'elle
« n'a pas réussi; mais je me livre à tout ce qu'on voudra penser de moi.
« Dieu sait combien je suis éloigné de tous ces détours. De plus, j'ose dire,
« Monsieur, que ma conduite ne ressemble guère à ces empressements indis-
« crets. Je sais, Dieu merci, demeurer en paix et en silence, sans faire une
« tentative si mal mesurée. Personne, sans exception, n'a jamais poussé plus
« loin que moi la vive reconnoissance pour les bienfaits du Roi, le profond
« respect qui lui est dû, l'attachement inviolable à sa personne, et le zèle ar-
« dent pour son service. Mais personne n'a jamais été plus éloigné que moi
« de toute inquiétude et de toute prétention moudaine. Je prie Dieu tous les
« jours pour la précieuse vie de Sa Majesté. Je sacrifierois avec plaisir la

« mienne pour prolonger ses jours ; que ne ferois-je point pour lui plaire !
 « Mais je n'ai ni vue, ni goût pour me rapprocher du monde ; je ne songe
 « qu'à me préparer à la mort, en tâchant de servir l'Eglise, le reste de ma
 « vie, dans la place où je me trouve. Au reste, je ne prends point, Monsieur,
 « la liberté de vous rendre compte de tout ceci, dans l'espérance que vous
 « aurez la bonté de vous en servir pour faire ma cour ; vous pouvez le sup-
 « primer si vous le jugez à propos ; je ne désire rien dans ce monde plus
 « fortement que de remplir tous mes devoirs envers Sa Majesté avec un zèle
 « à toute épreuve ; j'ai toujours été également dans cette disposition ; mais je
 « n'y suis excité par aucun intérêt humain. Les bienfaits passés, dont je suis
 « comblé, me suffisent, sans chercher pour l'avenir aucun agrément dont je
 « je puisse être flatté. C'est avec un vrai dévouement que je suis, Monsieur. »

Fénelon étoit devenu si étranger à tout sentiment d'une ambition profane, et à la pensée d'aller se rejeter au milieu des orages et des intrigues des cours, qu'il n'étoit plus alors occupé que de se séparer presque entièrement du monde et des affaires. Sa santé déclinait sensiblement, et ses forces ne pouvoient plus suffire aux devoirs indispensables de son ministère. Il écrivoit à l'abbé de Beaumont : « J'ai
 « de quoi me tuer par les confirmations innombrables et par les
 « visites continuelles des paroisses de mon diocèse. »

XX.

Fénelon pense à se donner un coadjuteur.

C'est ce qui lui avoit fait naître l'idée de demander un coadjuteur, pour le soulager dans ses fonctions les plus pénibles. « Mais il pré-
 « féroit de quitter sa place, plutôt que de se laisser donner un coad-
 « juteur qu'il ne connût pas à fond, et qu'il n'eût pas éprouvé pen-
 « dant un temps assez considérable en le faisant travailler avec lui.
 « C'est une épreuve difficile, ajoutoit-il, et qui renvoie peut-être la
 « conclusion un peu loin. Quant à ma démission absolue, les temps
 « orageux où nous sommes m'en éloignent, et ceux dont nous
 « sommes menacés pourront ne m'en rapprocher pas. Il faudroit
 « avoir les noms et les qualités des sujets sur lesquels on pourroit
 « jeter les yeux pour la coadjutorerie. »

Les informations qu'il avoit prises, et qu'il avoit fait prendre avec le scrupule le plus religieux, l'avoient à peu près décidé à fixer son choix sur le jeune abbé de Tavanoes, depuis évêque de Châlons-sur-Marne, archevêque de Rouen et cardinal. Le nom que portoit l'abbé de Tavanoes, les qualités qu'il annonçoit et l'esprit de sagesse qu'il montra constamment pendant le cours de sa vie, dans les grandes places auxquelles il fut élevé, convenoient en effet à un siège aussi

important que celui de Cambrai, et pouvoient le rendre un digne successeur de Fénelon. Fénelon avoit mis un tel secret dans ses démarches, que l'abbé de Tavanès ignora lui-même le vœu honorable qu'on avoit formé pour lui, jusqu'au moment où le marquis de Fénelon publia (en 1734) un précis de la vie de son oncle.

Mais la Providence avoit décidé que Fénelon ne verroit ni la fin des troubles de l'Eglise, ni les commencements d'un gouvernement où ses principes, son caractère, ses vertus et ses mœurs auroient été dans la plus violente opposition avec les maximes qui commençoient à prévaloir. D'ailleurs, il étoit peut-être dans l'ordre de la nature qu'un homme qui n'avoit vécu que pour l'amitié, n'eût pas la force de survivre à tous les amis qui avoient fait le bonheur et la consolation de sa vie.

XXI.

Fénelon perd en peu de temps tous ses amis.

Dans le court intervalle de quelques années, Fénelon eut à pleurer la mort de ses amis les plus chers. Le premier coup qui frappa son cœur fut celui qui lui enleva l'abbé de Langeron ¹. Ils avoient passé ensemble les jours heureux et paisibles de leur première jeunesse ; le zèle de la religion et l'amour de l'étude les avoient associés aux mêmes travaux dans un âge plus avancé ; appelés l'un et l'autre à la Cour pour l'éducation du duc de Bourgogne, ils étoient parvenus à orner ce jeune prince de toutes les vertus que la nature sembloit lui avoir refusées, et ils avoient dirigé l'ardeur de son génie vers tous les genres de connoissances qui devoient en faire le roi le plus accompli. Fénelon et l'abbé de Langeron avoient trouvé dans le cœur de leur jeune élève la plus douce récompense de leurs travaux ; et après M. de Beauvilliers et Fénelon, l'abbé de Langeron étoit celui de tous ses instituteurs que le duc de Bourgogne chérissoit avec le plus de tendresse. Enveloppé dans la disgrâce de Fénelon, l'abbé de Langeron le suivit dans son exil et s'associa tout entier à ses destinées ; jamais il ne ramena ses regards et ses pensées vers une Cour trop peu reconnoissante ; mais jamais il n'accusa son injustice par des regrets ou des plaintes ; il n'avoit vécu à Versailles que pour Fénelon ; il vivoit avec Fénelon à Cambrai ; il ne manquoit rien à son cœur ; plus heureux que Fénelon, il n'eut pas le malheur de lui survivre, et il eut le bonheur de mourir entre ses bras.

¹ Le 10 novembre 1710.

XXII.

Lettre de Fénelon sur la mort de l'abbé de Langeron.

La religion pouvoit seule adoucir, dans le cœur de Fénelon, le sentiment d'une perte aussi cruelle. L'impression de cette tristesse religieuse se fait sentir dans la lettre qu'il écrivit à une amie de l'abbé de Langeron : « Je n'ai point la force que vous m'attribuez, Mada-
« me ; j'ai ressenti la perte irréparable que j'ai faite avec un atta-
« chement qui montre un cœur bien foible ; maintenant mon ima-
« gination est un peu apaisée ; et il ne me reste qu'une amertune
« et une espèce de langueur intérieure ; mais l'adoucissement ne
« m'humilie pas moins que la douleur ; tout ce que j'ai éprouvé
« dans ces deux états n'est qu'imagination et amour-propre. J'avoue
« que je me suis pleuré en pleurant mon ami, qui faisoit la douceur
« de ma vie et dont la privation se fait sentir à tout moment. Je
« me console comme je me suis affligé par la lassitude de la douleur
« et par besoin de soulagement. L'imagination, qu'un coup si
« imprévu avoit saisie et troublée, s'y accoutume et se calme. Hélas !
« tout est vain en nous, excepté la mort à nous-mêmes, que la grâce
« y opère. Au reste, ce cher ami est mort avec une vue de sa fin,
« qui étoit si simple, si paisible, que vous en auriez été attendrie.
« Lors même que sa tête se brouilloit un peu, ses pensées étoient
« toutes de foi, de docilité, de patience et d'abandon à Dieu ; je n'ai
« rien vu de plus édifiant et de plus aimable. Je vous raconte tout
« ceci, pour ne vous représenter, point ma tristesse, sans vous parler
« de cette *joie de la foi*, dont nous parle saint Augustin, et que
« Dieu m'a fait sentir en cette occasion. Dieu a fait à sa volonté, il
« a préféré le bonheur de mon ami à ma consolation. Je manque-
« rois à Dieu et à mon ami même, si je ne voulois pas ce que Dieu
« a voulu ; dans ma plus vive douleur, je lui ai offert celui que je
« craignois de perdre. »

Malgré cette résignation religieuse, la nature rappeloit toujours au cœur de Fénelon le souvenir d'un ami si cher. Les amis qui lui restoient surprenoient souvent les larmes qui s'échappoient involontairement de ses yeux, lorsqu'on venoit à prononcer devant lui le nom de l'abbé de Langeron, ou lorsque des circonstances, qui se représentoient trop souvent, lui retraçoient la mémoire d'un ami si tendre et si fidèle.

Les larmes que la mort de l'abbé de Langeron avoit fait répandre

à Fénelon, couloient encore, lorsque quinze mois après il eut à pleurer la mort du duc de Bourgogne. Ce n'étoit pas sans doute un ami de tous les jours et de tous les moments qu'il perdoit ; mais c'étoit l'enfant de ses soins et de sa tendresse ; c'étoit le chef-d'œuvre le plus accompli que la main des hommes, conduite par le génie et la vertu, eût encore montré à la terre ; c'étoit l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances de Fénelon ; c'étoit le bonheur de plusieurs générations ; c'étoit les destinées de la France, et peut-être celle d'une auguste famille, ensevelie pour jamais dans le tombeau. A ce coup terrible, *tous les liens de Fénelon furent rompus*, et il sentit qu'il restoit étranger sur la terre.

Il avoit encore deux amis bien chers ; et quoiqu'il en fût séparé depuis tant d'années, ils étoient toujours présents à sa pensée et nécessaires à son cœur par cette tendre union que l'estime et le goût avoient formée, et que la religion avoit cimentée par un attrait plus puissant et plus durable que toutes les affections humaines.

XXIII.

Mort du duc de Chevreuse.

Nous avons eu si souvent occasion de parler du duc de Chevreuse et de ses relations intimes avec Fénelon, qu'on n'aura pas de peine à comprendre combien Fénelon dut être accablé de douleur en perdant un ami que rien ne pouvoit remplacer auprès de lui. L'esprit, les lumières, des connoissances très-étendues dans tous les genres, la probité la plus délicate, une fidélité à toute épreuve, une activité que rien ne fatiguoit, une patience que rien ne rebutoit, une confiance sans bornes ; tout contribuoit à faire du duc de Chevreuse l'ami le plus inappréciable qui ait peut-être jamais existé. Fénelon étoit pour lui un ami, un père, un conseil, un oracle ; il n'avoit pas un sentiment, une pensée, un vœu qu'il ne soumit à ses inspirations ; il le consultoit sur ses affaires domestiques, comme sur les controverses religieuses ; il étoit le correspondant habituel de Fénelon, et son intermédiaire nécessaire entre le duc de Bourgogne et M. de Beauvilliers.

On a vu par les mémoires politiques et ecclésiastiques, que nous avons rapportés, jusqu'où s'étendoit cette confiance, et tous les objets importants qu'elle embrassoit. Le duc de Chevreuse ne survécut que neuf mois à M. le duc de Bourgogne ; il mourut le 5 novembre 1712.

« J'ai le cœur toujours malade ¹, » (écrivait Fénelon à M. de Beauvilliers ², quelques semaines après la mort du duc de Chevreuse),
 « j'ai le cœur toujours malade depuis la perte irréparable du P. P.
 « (le duc de Bourgogne); et celle du cher tuteur (le duc de Chevreuse)
 « à rouvert toutes mes plaies. Dieu soit béni ! adorons ses desseins
 « impénétrables. Je mourrai, comme je vis, vous étant dévoué avec
 « une reconnoissance et un zèle sans bornes. »

Fénelon s'efforçoit en vain de soulever le poids accablant qui oppressoit son âme flétrie par la douleur. Une providence sévère dénouoit successivement tous les liens qui l'attachoient encore à la terre; il en étoit quelquefois à désirer que, plus miséricordieuse dans sa sévérité même, la Providence appelât en même temps à elle tous les amis vertueux.

« Les vrais amis » (écrivait-il dans ces tristes moments où son courage cédoit aux émotions trop légitimes de la nature), « les vrais
 « amis font notre plus grande douleur et notre plus grande amer-
 « tume. On seroit tenté de désirer que tous les bons amis s'atten-
 « dissent pour mourir ensemble le même jour. Ceux qui n'aiment
 « rien voudroient enterrer tout le genre humain, les yeux secs et le
 « cœur content; *ils ne sont pas dignes de vivre*. Il en coûte beaucoup
 « d'être sensible à l'amitié ; mais ceux qui ont cette sensibilité, se-
 « roient honteux de ne l'avoir pas ; *ils aiment mieux souffrir que*
 « *d'être insensibles*. »

Fénelon ne retrouveoit de véritables forces que dans ces pensées consolantes que la religion seule peut présenter, pour adoucir les peines de la vie.

« Unissons-nous » (écrivait-il à la duchesse de Chevreuse, inconsolable de la mort d'un époux, dont elle n'avoit pas été séparée un seul jour dans le cours de leur longue et respectable association),
 « unissons-nous de cœur à celui que nous regrettons; il ne s'est pas
 « éloigné de nous, en devenant invisible. Il nous voit, il nous aime,
 « il est touché de nos besoins. Arrivé heureusement au port, il prie
 « pour nous, qui sommes encore exposés au naufrage. Il nous dit
 « d'une voix secrète : Hâtez-vous de nous rejoindre. Les purs esprits
 « voient, entendent, aiment toujours leurs vrais amis dans leur
 « centre commun. Leur amitié est immortelle comme sa source.

¹ 26 décembre 1712.

² Le dernier historien de Fénelon (le Père Querbeuf) a fait une méprise remarquable au sujet de la mort des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; il fait survivre le duc de Chevreuse au duc de Beauvilliers. Il lui étoit cependant bien facile de vérifier que le duc de Chevreuse étoit mort le 5 novembre 1712, et que le duc de Beauvilliers ne mourut que le 31 août 1714.

« *Les incrédules n'aiment qu'eux-mêmes ; ils devraient se désespérer de perdre à jamais leurs amis ; mais l'amitié divine change la société visible dans une société de pure foi ; elle pleure ; mais en pleurant, elle se console par l'espérance de rejoindre ses amis dans le pays de la vérité, et dans le sein de l'amour même* »

XXIV.

Mort du duc de Beauvilliers.

Un ami restoit à Fénelon, et c'étoit celui dont le nom, le rang, les dignités, les vertus et la réputation avoient ajouté tant de bonheur à la vie de Fénelon ; et c'étoit celui qui lui avoit ouvert la carrière des honneurs, de la gloire, nous dirions de la fortune, si la fortune avoit pu être comptée pour quelque chose par deux hommes tels que M. de Beauvilliers et Fénelon. C'étoit celui dont l'amitié ferme et courageuse avoit bravé tous les orages de la Cour, et résisté à l'amitié même de Louis XIV, pour rester fidèle à Fénelon proscrit et malheureux. Ils vécurent et moururent unis l'un à l'autre par tous les sentiments d'une religion éclairée et d'une piété tendre et affectueuse, par le goût de toutes les vertus, et par la plus douce conformité de caractère, de mœurs et de principes. Rien ne put altérer leur estime et leur confiance mutuelle. Du fond de son exil, l'archevêque de Cambrai fut toujours le guide et le conseil du duc de Beauvilliers.

Le jour où Fénelon reçut ordre de quitter la Cour, fut le dernier où il vit son vertueux ami ; ils y avoient passé huit ans ensemble, et ils vécurent dix-sept ans séparés. Les dernières années de la vie de M. de Beauvilliers ne furent marquées que par des malheurs ; il perdit en 1705, dans l'intervalle de huit jours, ses deux fils, les seuls qui lui restoiert. Il vit mourir en 1712 le duc de Bourgogne son élève, qui avoit pour lui tout le respect et toute la déférence d'un fils, et la confiance de l'ami le plus tendre et le plus reconnoissant ; à la fin de cette même année, 1712, la mort lui enleva le duc de Chevreuse, son beau-frère, à qui il étoit uni par une affection, peut-être sans exemple à la Cour, et avec lequel il avoit la douce habitude de passer tous les jours de sa vie. Fénelon lui restoit encore ; mais il ne pouvoit pas même avoir la consolation d'embrasser cet ami si cher, et de répandre les douleurs de son âme dans la sienne. Il n'étoit pas étonnant que tant de pertes irréparables, qui s'étoient succédé si rapidement, eussent achevé de détruire sa santé foible et délicate.

XXV.

Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 25 décembre 1712. (Man.).

— *Idem de Fénelon à l'abbé de Beaumont, 22 mai 1714. (Man.).*

— *Idem de Fénelon à madame de Beauvilliers, 16 novembre 1714. (Manuscrit). — Le même à la même, 5 décembre 1714. (Man.).*

Fénelon n'étoit que trop averti du danger qui menaçoit l'existence d'un ami, sur lequel étoient venus se réunir toutes ses affections, depuis que la mort avoit frappé tout ce qui lui étoit le plus cher. Sa tendre sollicitude pour M. de Beauvilliers le portoit à lui recommander les soins et les ménagements les plus délicats. Il lui écrivoit : « Je vous conjure, mon bon duc, de ménager votre foible santé. Il « vous faut du repos d'esprit et de la gaité, avec de l'air et de l'exercice du corps. Je serois charmé si j'apprenois dans la belle « saison que vous montassiez quelquefois à cheval pour vous promener à Vaucresson. J'espère que la bonne duchesse vous pressera de le faire ; rien n'est meilleur. Que ne donnerois-je point « pour votre conservation ! »

Mais rien ne pouvoit distraire Fénelon de ses tristes pressentiments. Il les laisse percer jusque dans celles de ses lettres où il ne nomme pas M. de Beauvilliers.

« *Je ne vis plus que d'amitié*, écrivoit-il à l'abbé de Beaumont ; « *et ce sera l'amitié qui me fera mourir*. Je sens combien je vous aime, et c'est ce qui m'alarme le plus ; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa miséricorde ou sa jalousie à m'en priver. »

Les inquiétudes de Fénelon n'étoient que trop fondées. Après une maladie de langueur, causée par ses malheurs domestiques, par la mort si rapide et si imprévue du duc de Bourgogne, et par la pensée des troubles et des désordres qui devoient suivre la mort de Louis XIV, le duc de Beauvilliers succomba le 31 août 1714, à l'âge de 66 ans ; et Fénelon ne lui survécut que quatre mois. Ainsi disparut, dans l'espace de moins de trois ans, cette société peut-être unique d'hommes vertueux, à laquelle un caractère religieux donnoit quelque chose d'auguste et de sacré.

La mort de M. de Beauvilliers fut le dernier coup qui acheva d'accabler l'âme trop sensible de Fénelon ; sa foible complexion ne put résister à l'impression d'une perte aussi douloureuse. Il ne vit, il ne voulut voir dans ces scènes lugubres, que l'ordre de la Providence

qui brisoit tous ses liens, pour ne lui laisser plus rien à regretter sur la terre, et l'avertir de tourner toutes ses pensées vers l'éternité. Il rassembla le peu de forces qui lui restoient, pour remplir les tristes devoirs de l'amitié envers madame de Beauvilliers ; mais il s'efforçoit en vain de lui inspirer un courage qu'il n'avoit plus pour lui-même ; à travers toutes les consolations par lesquelles il cherche à adoucir sa douleur, on démêle facilement un pressentiment secret qu'il devoit bientôt lui-même suivre son ami au tombeau.

La religion ne pouvoit sans doute emprunter une voix plus touchante auprès de madame de Beauvilliers, que celle de l'ami le plus tendre de l'époux qu'elle regrettoit ; de celui qui avoit été pendant trente ans son guide, son conseil, son maître dans la science du salut. Comment madame de Beauvilliers, qui avoit partagé avec tant d'abandon la confiance, la vénération, la religieuse soumission de son mari pour Fénelon, n'auroit-elle pas reconnu dans ses lettres cette même voix qu'elle étoit accoutumée à écouter depuis si longtemps comme l'interprète des desseins et des volontés du ciel ? Fénelon exhortoit madame de Beauvilliers « à élever ses regards vers
« celui qui peut seul apaiser la nature désolée ; en qui nous retrouvons tout ce que nous avons perdu ; qui nous le rend présent par la foi et par l'amour ; qui nous montre que nous suivrons de près ceux qui nous précèdent, qui essuie nos larmes de sa propre main. »

« Dieu veuille mettre, Madame, au fond de votre cœur blessé sa consolation ! La plaie est horrible ; mais la main du consolateur a une vertu toute-puissante. Non, il n'y a que les sens et l'imagination qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pouvons plus voir, est plus que jamais avec nous ; nous le trouvons sans cesse dans notre centre commun ; il nous y voit ; il nous y procure les vrais secours ; il y connoît mieux que nous nos infirmités, lui, qui n'a plus les siennes, et il demande les remèdes nécessaires pour notre guérison. Pour moi, qui étois privé de le voir depuis tant d'années, je lui parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le trouver devant Dieu, et quoique je l'aie pleuré amèrement, je ne puis croire que je l'aie perdu. Oh ! qu'il y a de réalité dans cette société intime ! »

Mais combien madame de Beauvilliers dut être profondément touchée, en recevant la dernière lettre que Fénelon ait peut être écrite de sa main¹, et en y lisant ces paroles remarquables, qui annon-

¹ Cette lettre est du 28 décembre 1714. M. Gosselin a retrouvé quelques autres lettres écrites par Fénelon, et d'une date plus récente (A).

coient sa mort prochaine ! « *Nous retrouverons bientôt ce que nous n'aurons point perdu ; nous en approchons tous les jours à grands pas ; encore un peu, et il n'y aura plus de quoi pleurer.* » Le premier janvier 1715, trois jours après la date de cette lettre, Fénelon tomba malade, et mourut ¹.

Il nous reste à considérer Fénelon dans cette dernière scène de la vie. Nous en avons le récit tracé par un témoin oculaire, qui nous en a conservé tous les détails, avec cette fidélité et ce respect religieux, que l'on doit à la mémoire des grands hommes.

XXVI.

Maladie et mort de Fénelon.

La douleur, dont Fénelon étoit accablé depuis la mort de M. de Beauvilliers, n'avoit pu l'engager à suspendre un seul moment l'exercice des devoirs de son ministère.

« Peu de semaines avant sa maladie ², il fit un court voyage de visites épiscopales ; il versa dans un endroit dangereux ; personne ne fut blessé ; mais il aperçut tout le péril, et eut dans sa foible machine tout la commotion de cet accident ; il arriva incommodé à Cambrai ; la fièvre survint, et Fénelon vit que son heure étoit venue. Soit dégoût du monde, si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe ; soit plutôt que sa piété, entretenue par un long usage, et ranimée encore plus par les tristes considérations de tous les amis qu'il avoit perdus, il parut insensible à tout ce qu'il quittoit, et uniquement occupé de ce qu'il alloit trouver, avec une tranquillité et une paix qui n'excluoient que le trouble, et qui embrassoient la pénitence, le détachement, le soin unique des choses spirituelles de son diocèse ; enfin une confiance qui ne faisoit que surnager à la crainte et à l'humilité. »

Voilà l'impression générale que la mort de Fénelon laissa à Paris et à la Cour. M. de Saint-Simon, en en rendant compte, ne fait qu'exprimer l'opinion des gens du monde ; mais le témoin oculaire, dont nous avons annoncé le récit, entre dans des détails bien plus précieux pour tous les amis de la religion et de la mémoire de Fénelon.

¹ Les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers survécurent assez longtemps à leurs maris, « et continuèrent dans leur viduité, les mêmes œuvres de piété et de charité qu'elles avoient partagées avec eux. » Madame de Chevreuse mourut en 1732, âgée de 82 ans, et madame de Beauvilliers mourut au même âge en 1736.

² Mémoires de Saint-Simon.

Ce fut dans la soirée du 4^{er} janvier 1715, que Fénelon fut attaqué de la maladie dont il mourut. « Cette maladie ¹ qui ne dura que six « jours et demi avec des douleurs très-aiguës, étoit une fièvre continue, dont la cause étoit cachée. Pendant ces six jours entiers, « il ne voulut être entretenu que de la lecture de l'Écriture sainte ; « pendant les premiers jours, on ne déféroit que par intervalles à « ses instances. On craignoit que l'application qu'il portoit à cette « lecture, n'empêchât l'effet des remèdes, et n'aigrît son mal ; on ne « lui lut d'abord que le livre de Tobie, et peu à la fois ; on y ajoutoit, suivant les occasions, quelques textes sur la fragilité des « biens qui passent, et sur l'espérance de ceux qui durent à jamais. « Nous lui récitons souvent, et il paroissoit charmé d'entendre les « derniers versets du chap. iv.,² et les neuf premiers du chap. v « de la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens. *Répétez encore « cet endroit*, me dit-il en deux occasions. Dans les intervalles, on « lui parla de quelques expéditions pressantes pour les affaires de « son diocèse, et il les signa. On lui demanda s'il n'avoit rien à « changer à son testament (qui étoit de 1705), et il fit un codicile « pour substituer l'abbé de Fénelon à l'abbé de Langeron, qu'il « avoit précédemment nommé son exécuteur testamentaire. Je lui « demandai en mon particulier ses derniers ordres, par rapport aux « deux ouvrages qu'il faisoit imprimer ².

« Les deux derniers jours et les deux dernières nuits de sa maladie, « il nous demanda avec instance de lui réciter les textes de l'Écriture les plus convenables à l'état où il se trouvoit. *Répétez, répétez-moi*, disoit-il de temps en temps, *ces divines paroles* ; il les « achevoit avec nous, autant que ses forces le lui permettoient. On « voyoit dans ses yeux et sur son visage, qu'il entroit avec ferveur « dans de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'amour, de résignation, d'union à Dieu, de conformité à Jésus-Christ, que ces textes « exprimoient. Il nous fit répéter plusieurs fois les paroles que l'Église a appliquées à saint Martin, et met dans la bouche de ce « grand évêque de l'Église gallicane. *Seigneur, si je suis encore « nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail, que votre « volonté soit faite. O homme, qu'on ne peut assez louer ! il n'a pas « été surmonté par le travail ; il ne devoit pas même être vaincu « par la mort ; il ne craignoit pas de vivre, et il ne refusa pas de*

¹ Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Fénelon, par son aumonier. (Manuscrits.)

² Son Instruction pastorale, en forme de Dialogues, sur les controverses du temps.

« mourir. L'archevêque de Cambrai paroissoit plein du même esprit d'abandon à la volonté de Dieu. En cette occasion, et à l'imitation des disciples de saint Martin, je pris la confiance de lui demander : *Mais pourquoi nous quittez-vous ? Dans cette désolation, à qui nous laissez-vous ? Peut-être que les loups ravissants viendront ravager votre troupeau.* Il ne répondit que par des soupirs.

« Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, avant de chanter la messe de minuit, il se confessa de nouveau dès le second jour de sa maladie. Le troisième jour au matin, il me chargea de lui faire donner le viatique ; une heure après, il me demanda si j'avois tout disposé pour cette cérémonie. Comme je lui représentois que le danger ne paroissoit pas assez pressant : *Dans l'état où je me sens,* dit-il, *je n'ai point d'affaire plus pressée.*

« Il se fit porter aussitôt, de la petite chambre qu'il occupoit habituellement, dans sa grande chambre. Il désira que tous les membres de son chapitre pussent y entrer, et être présents à cet acte de religion. Avant de recevoir le viatique, il adressa à tous les assistants quelques paroles d'édification, que je ne pus entendre que confusément, me trouvant alors trop éloigné de son lit.

« Dans l'après-midi du quatrième jour de sa maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de Fénelon, ses neveux, arrivèrent en poste de Paris ; il éprouva une sensible consolation en les voyant : il leur demanda qui leur avoit donné l'alarme ; la douleur ne leur permit pas d'articuler un seul mot ; ils se contentèrent de montrer M. l'abbé de Fénelon, qui se trouvoit à Cambrai lorsque la maladie se déclara.

« Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort de M. l'abbé de Langeron, son ami intime, et à celle de M. le duc de Bourgogne, son élève, il vit, sans pleurer, dans sa dernière maladie, l'affliction et les larmes de toutes les personnes qu'il aimoit le plus tendrement.

« M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de Fénelon avoient pris la précaution d'amener avec eux de Paris le célèbre Chirac¹, qui conféra immédiatement avec les médecins du pays, qui avoient traité et suivi la maladie ; ils convinrent de le faire saigner une seconde fois, et de lui donner l'émétique ; l'effet en fut prompt, et parut d'abord le soulager ; on conçut même d'abord quelque espérance ; mais on reconnut bientôt que le mal étoit plus fort que

¹ Pierre Chirac, né en Rouergue en 1650, mort le 11 mars 1732, premier médecin de Louis XV, âgé de 82 ans.

« les remèdes. Dieu vouloit retirer à lui un des évêques qui auroient
 « pu servir le plus utilement l'Eglise dans ces temps de schisme et
 « d'indocilité.

« Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné le regret de ne
 « pouvoir dire lui-même la sainte messe, j'allai, suivant son ordre,
 « la dire à son intention. Pendant ce court intervalle, il parut s'af-
 « foiblir notablement, et on lui donna l'extrême-onction.

« Immédiatement après, il me fit appeler, et ayant fait sortir tout
 « le monde de sa chambre, il me dicta la dernière de ses lettres,
 « qu'il signa ¹, m'ordonnant de la montrer ici à quatre personnes,
 « et de la faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux fermés. C'est en
 « me dictant cette lettre, que rappelant toutes ses forces, sentant
 « qu'il étoit près de paroître devant Dieu, il voulut s'y préparer, en
 « exposant ses véritables sentiments. Quelque courte que soit cette
 « lettre, on ne peut marquer ni un plus grand désintéressement
 « pour sa famille, ni plus de respect et d'attachement pour son roi,
 « ni plus d'affection pour son diocèse, ni plus de zèle pour la foi
 « contre les erreurs des Jansénistes, ni une docilité plus absolue pour
 « l'Eglise mère et maitresse.

« Il souffrit beaucoup le reste du jour et pendant sa dernière nuit ;
 « mais il se réjouissoit d'être semblable à Jésus-Christ souffrant. *Je*
 « *suis*, disoit-il, *sur la croix avec Jésus-Christ ; Christo confixus*
 « *sum cruci*. Nous récitons alors les paroles de l'Ecriture qui regar-
 « dent la nécessité des souffrances, leur brièveté et leur peu de pro-
 « portion avec le poids immense de gloire éternelle dont Dieu les
 « couronne. Ses douleurs redoublant, nous lui disions ce que S. Luc
 « rapporte de Jésus-Christ, que dans ces occasions il redoubloit ses
 « prières : *Factus in agonia prolixius orabat*. Jésus-Christ, ajouta-
 « t-il lui-même, réitéra trois fois la même prière. *Oravit tertio eum-*
 « *dem sermonem dicens* ; mais la violence du mal ne lui permettant
 « pas d'achever seul, nous continuâmes avec lui : *Mon père, s'il*
 « *est possible que ce calice s'éloigne de moi ; cependant que votre vo-*
 « *lonté se fasse et non la mienne. Oui, Seigneur*, reprit-il, en éle-
 « vant autant qu'il put sa voix affoiblie, *votre volonté, et non la*
 « *mienne*. Sa fièvre redoubloit par intervalles, et lui causoit des
 « transports dont il s'aperçut lui-même, et dont il étoit peiné,
 « quoiqu'il ne lui échappât jamais rien de violent ni de peu conve-
 « nable. Lorsque le redoublement cessoit, on le voyoit aussitôt
 « joindre les mains, lever les yeux vers le ciel, se soumettre avec aban-

¹ C'est celle au Père Letellier que nous rapporterons.

« don et s'unir à Dieu dans une grande paix. Cet abandon plein de
 « confiance à la volonté de Dieu, avoit été dès sa jeunesse le goût
 « dominant de son cœur, et il y revenoit sans cesse dans tous ses
 « entretiens familiers. C'étoit, pour ainsi dire, sa nourriture et
 « celle qu'il aimoit à faire goûter à tous ceux qui vivoient dans son
 « intimité.

« Je suis encore attendri, quand je pense au spectacle touchant
 « de cette dernière nuit. Toutes les personnes de cette pieuse fa-
 « mille, qui étoient réunies à Cambrai, M. l'abbé de Beaumont,
 « M. le marquis de Fénelon, M. l'abbé de Fénelon, les chevaliers de
 « Fénelon, M. de l'Eschelle, autrefois attaché à l'éducation de M. le
 « duc de Bourgogne, M. l'abbé de l'Eschelle son frère, et M. l'abbé
 « Devisse leur neveu¹, vinrent tous l'un après l'autre, dans ces in-
 « tervalles de pleine liberté d'esprit, demander et recevoir sa bénédic-
 « tion; lui donner le crucifix à baiser et lui adresser quelques
 « mots d'édification. Quelques autres personnes de la ville qu'il
 « dirigeoit, se présentèrent aussi pour recevoir sa dernière bénédic-
 « tion. Ses domestiques vinrent ensuite tous ensemble, en fondant
 « en larmes, la demander, et il la leur donna avec amitié. M. l'abbé
 « le Vayer (de la congrégation de Saint-Sulpice), supérieur du sé-
 « minaire de Cambrai, qui l'assista particulièrement à la mort cette
 « dernière nuit, la reçut aussi pour le séminaire et pour le diocèse.
 « M. l'abbé le Vayer récita ensuite les prières des agonisants, en y
 « mêlant de temps en temps des paroles courtes et touchantes de
 « l'Écriture, les plus convenables à la situation du malade, qui fut
 « environ une demi-heure sans donner aucun signe de connoissance;
 « après quoi, il expira doucement à cinq heures et quart du matin
 « (7 janvier 1715).

« Nous croyons que notre pieux et saint archevêque est mort
 « saintement comme il a vécu; chacun de ceux qui l'ont connu plus
 « particulièrement s'empressa de recueillir quelque chose qui lui
 « ait appartenu. On ne trouva point chez lui d'argent comptant;
 « les pertes et les grandes dépenses que lui avoit causées le voisi-
 « nage des armées pendant les trois dernières campagnes, sans qu'il
 « eût rien absolument retranché des aumônes qu'il faisoit aux cou-
 « vents de cette ville, aux pauvres ordinands de son séminaire, aux
 « filles de la charité pour les pauvres malades, aux paroisses qu'il
 « visitoit; aux étudiants de son diocèse qu'il entretenoit dans les
 « universités, et à une multitude d'autres personnes, avoient abso-

¹ Depuis évêque de Boulogne.

« lument épuisé ses revenus. Il n'a rien laissé à sa famille du prix
 « de son mobilier, ni des arrérages qui sont dus par ses fermiers ;
 « il institue par son testament, M. l'abbé de Beaumont, son neveu,
 « son héritier universel, pour exécuter ses pieuses intentions, dont
 « il a fait connoître le secret à lui seul, et M. l'abbé de Beaumont
 « continue jusqu'à l'arrivée du successeur, les mêmes aumônes que
 « M. l'archevêque faisoit aux pauvres.

« Voilà ce que j'ai remarqué des dispositions de notre saint ar-
 « chevêque, les derniers jours de sa vie. MM. ses neveux et les au-
 « tres personnes qui ne l'ont presque point quitté pendant sa mala-
 « die, auront pu remarquer d'autres circonstances qui m'ont échappé
 « ou que je ne me rappelle pas en ce moment.

« Je ne puis qu'être vivement touché de votre souvenir dans cette
 « triste occasion ; quoique je perde mon bienfaiteur, mon maître,
 « et j'ose dire, mon père, je suis pourtant beaucoup plus sensible à
 « la perte que l'Eglise fait en lui, du plus pieux, du plus zélé et du
 « plus savant défenseur de la foi ; de celle que fait ce diocèse et
 « notre séminaire en particulier, dont il alloit commencer les bâti-
 « ments pour l'unir ensuite à Saint-Sulpice. Le successeur pourra-
 « t-il continuer cet ouvrage si utile, si nécessaire ? Le voudra-t-il ?
 « Priez pour notre diocèse et pour nous »

La lettre que dicta Fénelon, immédiatement après avoir reçu l'ex-
 trême-onction, et que l'auteur de cette relation avoit eu ordre de
 faire partir aussitôt qu'il auroit les yeux fermés, fit la plus grande
 sensation lorsqu'elle fut devenue publique. Elle attestoit les vérita-
 bles sentiments de Fénelon, dans un moment où aucune considéra-
 tion humaine ne pouvoit plus influencer sur son langage ou sur ses
 dispositions.

C'est en parlant de cette lettre, que M. de Saint-Simon, témoin
 de l'effet qu'elle avoit produit à la ville et à la Cour, a dit :

« Dans cet état¹, Fénelon écrivit au Roi une lettre sur le spirituel
 « de son diocèse, qui ne disoit pas un mot sur lui-même, qui n'avoit
 « rien que de touchant, et qui ne convint au lit de la mort à un
 « grand évêque. »

Elle étoit adressée au Père Letellier, et conçue en ces termes :

XXVII.

Lettre de Fénelon mourant à Louis XIV.

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est dans cet état, mon

¹ Mémoires de Saint-Simon.

« révérend Père, où je me prépare à aller paroître devant Dieu, que
 « je vous prie instamment de représenter au Roi mes véritables
 « sentiments.

« Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise et qu'horreur des
 « nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon
 « livre avec la simplicité la plus absolue.

« Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie, sans avoir pour
 « la personne du Roi la plus vive reconnoissance, le zèle le plus
 « ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus invio-
 « lable.

« Je prends la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces,
 « qui ne regardent ni ma personne, ni aucun des miens.

« La première est qu'il ait la bonté de me donner un successeur
 « pieux, régulier, bon et ferme contre le jansénisme, lequel est pro-
 « digieusement accrédité sur cette frontière.

« L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon succes-
 « seur ce qui n'a pu être achevé avec moi pour messieurs de Saint-
 « Sulpice. Je dois à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On
 « ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si Sa Ma-
 « jesté veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux
 « qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose
 « sera bientôt finie.

« Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont l'Eglise, aussi
 « bien que l'Etat, ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu,
 « je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon révérend
 « Père, avec quelle vénération... »

Signé Fr. archev. de Cambrai.

A Cambrai, ce 6 janvier 1715.

XXVIII.

Conjectures sur les dispositions de Louis XIV.

Nous ignorons quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV, lorsque le Père Letellier la mit sous ses yeux. Elle dut sans doute lui inspirer quelque regret du long et profond ressentiment qu'il avoit conservé contre un évêque, dont les dernières paroles exprimoient avec tant de vérité la reconnoissance, l'attachement et la fidélité. Nous avons déjà fait connoître que nous ajoutions peu de foi au propos qu'on prête à ce prince, qui, dit-on, en apprenant la mort de Fénelon, s'écria avec amertume : « *Il nous manque bien au*

besoin. « Nous n'en trouvons aucune trace dans les nombreux manuscrits que nous avons parcourus, et il est peu vraisemblable qu'un témoignage si honorable, quoique bien tardif, du repentir de Louis XIV, n'eût pas été consigné dans quelques-unes des lettres qui suivirent la mort de Fénelon. M. de Saint-Simon, qui recueillait avec tant de soin et d'avidité tout ce qui se passait et tout ce qui se disait à la Cour, n'aurait pas négligé de rappeler une parole aussi remarquable dans les détails si intéressants qu'il nous a laissés sur Fénelon. Il est vrai qu'il paraît croire que l'archevêque de Cambrai serait revenu à la Cour et aux affaires, si sa carrière eût été un peu plus longue. Mais il fait entièrement dépendre ses conjectures sur ce retour de la supposition que Fénelon survécût à Louis XIV, tant il étoit éloigné de présumer que ce monarque pensât lui-même à le rapprocher de sa personne. M. de Saint-Simon croyoit seulement entrevoir que le duc d'Orléans, prévenu favorablement pour l'archevêque de Cambrai, par l'estime et le goût qu'il avoit pour ses vertus et son esprit, et fidèle à la mémoire des services que lui avoient rendus MM. de Beauvilliers et de Chevreuse auprès du duc de Bourgogne, dans les temps les plus difficiles de sa vie, mettroit une espèce d'amour-propre à honorer les prémices de son administration en appelant auprès de lui un prélat aussi généralement estimé. Le marquis de Fénelon est le premier qui ait consigné ces paroles vraies ou fausses de Louis XIV, dans le précis de la vie de son oncle, qu'il fit imprimer en 1733. M. de Ramsai lui-même n'en parle point dans la vie de l'archevêque de Cambrai, qu'il avoit publiée dès 1723, et qu'il n'écrivit que sur les mémoires que la famille lui avoit fournis ¹. On observa même, avec peine, que Louis XIV ne donna pas après la mort de Fénelon le plus foible témoignage d'intérêt à ses neveux. Les principes austères de leur oncle ne lui avoient pas permis de les appeler par son testament à partager les foibles débris d'une succession ecclésiastique, et il avoit la douleur de les laisser dans un état de gêne peu assorti à la noblesse de leur origine et à l'éclat qu'il avoit ajouté lui-même à son nom.

Quant à madame de Maintenon, nous voyons seulement que madame de Caylus, toujours franche et vraie dans tous ses sentiments,

¹ Cependant les règles de la critique nous obligent d'observer que le témoignage d'un homme aussi véridique que le marquis de Fénelon, offre une autorité positive, qui doit au moins balancer les conjectures plus ou moins raisonnables que nous avons exposées. D'ailleurs, Louis XIV a pu très-bien penser et dire, dans la crise où étoient alors les affaires ecclésiastiques, que l'archevêque de Cambrai manquait bien au besoin, sans être dans la disposition de le rappeler à la Cour, ni de lui rendre sa confiance.

s'empressa de l'instruire, avec une vive et touchante émotion, de la première nouvelle de la maladie et du danger de Fénelon : « M. de Cambrai est bien mal, écrivit madame de Caylus à madame de Maintenon ; je suis assurée qu'on prie bien Dieu pour lui à Saint-Cyr, et que vous ne vous y oubliez pas ». Nous n'avons point la réponse de madame de Maintenon à cette lettre ; mais, depuis la première édition de cette histoire, on a eu la bonté de nous communiquer une lettre que madame de Maintenon écrivit à M. Languet, curé de Saint-Sulpice, le 40 janvier 1745, trois jours après la mort de Fénelon. On y lit : « *Je suis fâchée de la mort de M. de Cambrai ; c'est un ami que j'avois perdu par le quiétisme. Mais on prétend qu'il auroit pu faire du bien dans le concile, si on pousse les choses jusque là* ». Ce langage, dans une pareille circonstance et sur la mort d'un ancien ami, paroitra sans doute bien froid, et n'annonce que trop clairement combien madame de Maintenon étoit peu disposée à se rapprocher de Fénelon. Cependant les dernières expressions de sa lettre pourroient expliquer jusqu'à un certain point comment Louis XIV a pu dire, en apprenant la mort de l'archevêque de Cambrai : *Il nous manque bien au besoin*. Mais dans cette supposition même, il est bien évident que les regrets de Louis XIV ne portoient que sur l'utilité des services que pouvoit encore rendre Fénelon, dans la crise où se trouvoient alors les affaires de l'Eglise.

Quoiqu'il en soit, il est bien difficile de croire que madame de Maintenon ait été entièrement indifférente à un événement qui lui rappeloit tant de souvenirs qui avoient dû laisser des traces si profondes et si durables dans sa pensée. La mort de Fénelon devoit au moins renouveler en elle la mémoire de leurs amis communs, qui venoient de disparoître successivement à ses yeux, et qui avoient longtemps et exclusivement formé la société intime dans laquelle elle avoit passé les premières années de sa faveur. Un retour involontaire sur elle-même pouvoit en même temps l'avertir qu'elle approchoit de ce terme redoutable où toutes les petites passions qui ont agité la vie paroissent mériter bien peu d'intérêt.

Nous croyons devoir rapporter les dispositions les plus importantes du testament de Fénelon ; elles montrent toute son âme et tous ses principes. On y observe sa constante occupation à justifier la pureté de ses intentions et à constater toute l'étendue de sa soumission sans bornes au jugement prononcé contre son livre. Ce testament porte d'ailleurs un caractère de modestie et de simplicité qui fait encore connoître mieux l'âme de Fénelon, que tant d'ouvrages qui

ont honoré sa mémoire. Ses réflexions sur la modestie qui doit accompagner les funérailles des évêques ; ses maximes sur l'emploi des biens ecclésiastiques ; la tendre affection avec laquelle il s'exprime sur l'abbé de Langeron et sur les amis vertueux qui préférèrent la gloire de partager ses malheurs et sa disgrâce à tous les avantages de la fortune et de l'ambition, ajoutent je ne sais quelle onction à l'intérêt qu'inspirent toujours les dernières paroles des mourants. C'est la voix de la religion, de la vertu et de l'amitié, qui se fait entendre du fond du tombeau, pour parler à tous les hommes sensibles et religieux.

XXIX.

Testament de Fénelon, du 5 mai 1705.—Lettre du Chapitre de Cambrai au chancelier Voisin.

« Quoique ma santé soit en l'état où elle est d'ordinaire, je dois
« me préparer à la mort. C'est dans cette vue que je fais et que
« j'écris de ma propre main le présent testament, révoquant et an-
« nulant par celui-ci tout autre testament antérieur.

I.

« Je déclare que je veux mourir entre les bras de l'Eglise catho-
« lique, apostolique et romaine, ma mère. Dieu, qui lit dans les
« cœurs et qui me jugera, sait qu'il n'y a eu aucun moment de ma
« vie où je n'aie conservé pour elle une soumission et une docilité
« de petit enfant, et que je n'ai jamais eu aucune des erreurs qu'on
« a voulu m'imputer. Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication*
« *des Maximes des Saints*, je ne songeois qu'à séparer les véri-
« tables expériences des saints, approuvées de toute l'Eglise, d'avec
« les illusions des faux mystiques, pour justifier les unes et pour
« rejeter les autres. Je ne fis cet ouvrage que par le conseil des
« personnes les plus opposées à l'illusion, et je ne le fis imprimer
« qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme cet ouvrage fut imprimé
« en mon absence, on y mit les termes de *trouble involontaire*, par
« rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étoient point dans le corps de
« mon texte original, comme certains témoins oculaires d'un très-
« grand mérite l'ont certifié, et qui avoient été mis à la marge,
« seulement pour marquer une petite addition, qu'on me conseilloit
« de faire en cet endroit là, pour une plus grande précaution.
« D'ailleurs, il me sembloit, sur l'avis des examinateurs, que les

« correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre, écar-
 « toient avec évidence tous les sens faux ou dangereux. C'est sui-
 « vant ces correctifs que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre,
 « pendant qu'il m'a été libre de le faire ; mais je n'ai jamais voulu
 « favoriser aucune des erreurs en question, *de flatter aucune per-*
 « *sonne que je counusse en être prévenue. Dès que le pape Inno-*
 « *cent XII a eu condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à ce jugement*
 « *du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avois d'abord*
 « *promis de le faire. Depuis le moment de la condamnation, je n'ai*
 « *jamais dit un mot pour justifier ce livre. Je n'ai songé à ceux*
 « *qui l'avoient attaqué que pour prier avec un zèle sincère pour eux,*
 « *et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.*

II.

« Je sou mets à l'Eglise universelle et au Siège apostolique tous
 « les écrits que j'ai faits, et j'y condamne tout ce qui pourroit m'a-
 « voir échappé au-delà des véritables bornes. Mais on ne doit m'at-
 « tribuer aucun des écrits que l'on pourroit faire imprimer sous
 « mon nom ; je ne reconnois que ceux qui auront été imprimés par
 « mes soins, et reconnus par moi pendant ma vie. Les autres pour-
 « roient, ou n'être pas de moi, ou m'être attribués sans fondement,
 « ou être mêlés avec d'autres écrits étrangers, ou être altérés par
 « des copistes.

« A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions par une
 « vaine délicatesse pour ma personne. Je crois seulement devoir au
 « caractère épiscopal, dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on
 « ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni aucun ouvrage sus-
 « pect. »

Le troisième article ne renferme que des legs et des récompenses
 à ses domestiques.

IV.

« Je souhaite que mon enterrement se fasse dans l'église métro-
 politaine de Cambrai ¹, en la manière la plus simple, et avec le moins
 « de dépense qu'il se pourra. *Ce n'est point un discours modeste que*
 « *je fasse ici pour la forme ; c'est que je crois que les fonds qu'on*
 « *pourroit employer à des funérailles moins simples, doivent être ré-*
 « *servés pour des usages plus utiles, et que la modestie des funé-*

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n^{es} II, III et IV.

« railles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines
« dépenses qu'on fait dans les leurs. »

V.

« Je nomme et constitue pour mon héritier universel, Léon de
« Beaumont mon neveu, fils d'une de mes sœurs, en qui j'ai recon-
« nu dès son enfance des sentiments dignes d'une singulière amitié,
« et qui n'a jamais cessé pendant tant d'années, d'être pour moi,
« comme le meilleur des fils pour son père. Je ne lui marque rien,
« et je laisse tout à sa dévotion, parce que je suis pleinement per-
« suadé qu'il fera, de concert avec mes deux exécuteurs testamen-
« taires, le meilleur usage qu'il pourra de ce qu'il trouvera de li-
« quide dans ma succession.

VI.

« Je nomme pour exécuteur du présent testament, M. l'abbé de
« Chanterac mon parent, qui a été mon conseil dans ce diocèse, qui
« m'a témoigné une amitié à toute épreuve, et pour qui j'ai une
« grande vénération. Je dénomme aussi M. l'abbé de Langeron,
« ami précieux ¹, que Dieu m'a donné dès notre première jeunesse,
« et qui a fait une des plus grandes consolations de ma vie. J'es-
« père que ces deux amis, si chrétiens, ne refuseront par leurs soins
« et leurs conseils à mon héritier.

VII.

« Quoique j'aime tendrement ma famille, et que je n'oublie pas
« le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir
« laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas des-
« tinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des
« mains des personnes attachées à l'Eglise. J'espère que Dieu bénira
« les deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime avec
« tendresse, à cause des principes de probité et de religion dans
« lesquels ils me paroissent s'affermir. »

Signé Fr., archev. duc de Cambrai.

Fait à Cambrai, le 5 mai 1705.

¹ Comme on l'a vu, après la mort de l'abbé de Langeron, son ami intime, Fénelon lui substitua, par un codicile, l'abbé de Fénelon, son petit-neveu (A).

Dès le jour même de la mort de Fénelon (7 janvier 1715), on fit lecture au chapitre de Cambrai de son testament ¹, et le chapitre arrêta qu'il seroit fait part de cette mort au chancelier Voisin, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, qui avoit le Cambrésis dans son département.

La lettre du chapitre à ce ministre, atteste la profonde impression qu'une perte aussi imprévue avait laissé dans tous les cœurs, et l'union qui avoit toujours régné entre l'archevêque de Cambrai et son chapitre.

« MONSEIGNEUR,

« C'est dans les sentiments d'une très-vive douleur, que nous
 « sommes obligés de donner part à Votre Excellence de la perte que
 « nous venons de faire de Monseigneur notre archevêque, décédé
 « hier à cinq heures du matin. L'édification avec laquelle il a rem-
 « pli pendant toute sa vie les devoirs de l'épiscopat, et la parfaite
 « union qu'il nous a fait l'honneur d'entretenir avec nous jusqu'au
 « dernier moment, nous rendent si sensibles sa mort, que nous ne
 « pouvons, Monseigneur, assez témoigner à Votre Excellence à quel
 « point nous en sommes affligés. Nous trouverons, Monseigneur,
 « dans notre malheur un véritable sujet de consolation, si vous dai-
 « gnez nous honorer de votre protection auprès de Sa Majesté ; nous
 « tâcherons de la mériter par nos prières et nos vœux. A Cambrai,
 « 8 janvier 1715. »

Le chapitre adressa le même jour de pareilles lettres, avec les modifications prescrites par les convenances, aux chefs civils et militaires de la province de Flandre.

Dans celles qu'il écrivit aux évêques suffragants de la métropole de Cambrai, le chapitre leur demandoit « *le secours de leurs prières*

¹ L'abbé de Chanterac se trouvoit à Cambrai à l'époque de ce triste événement. On lit dans les registres du chapitre métropolitain de cette ville, sous la date du 7 janvier 1715 : « Il est fait lecture au chapitre du testament de monseigneur l'archevêque, décédé le même jour à cinq heures du matin. M. de Lacropte de Chanterac, archidiaque, et M. l'abbé de Fénelon, écolâtre désignés exécuteurs testamentaires par le prélat, font serment de bien remplir cet office, et d'en rendre bon compte. » L'abbé de Chanterac ne survécut pas longtemps à une perte aussi accablante ; il ne put même prendre sur lui de continuer à habiter des lieux où tout lui rappeloit l'objet de sa douleur. Il se retira dans sa famille à Périgueux, où il mourut le 20 août 1715, environ sept mois après la mort de Fénelon. C'est ce que nous apprennent les registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 2 septembre 1715 : « Ce jour, M. de Beaumont, archidiaque, annonce au chapitre que M. de Lacropte de Chanterac, archidiaque, est décédé le vingt du mois d'août précédent à Périgueux. »

« pour obtenir de la bonté du ciel un successeur qui imitât parfaitement toutes les vertus du prélat qui venoit d'être enlevé à la religion et à l'Eglise ¹ ».

Ces témoignages du chapitre de Cambrai n'étoient que l'expression fidèle des sentiments d'amour, de respect et de concorde, qui avoient toujours uni Fénelon et le premier corps ecclésiastique de son diocèse; les registres du chapitre nous en offrent les preuves les plus touchantes et les plus invariables pendant un épiscopat de vingt ans. Un simple malentendu dans une seule circonstance, donna lieu à une légère discussion; « mais une seule conférence entre Monseigneur l'archevêque et son chapitre, avoit suffi pour concilier tous les intérêts et toutes les parties ² ».

Ces mêmes registres nous apprennent, à l'époque de la mort de Fénelon, un fait bien remarquable. L'usage constamment suivi vouloit qu'on prononçât une oraison funèbre. Le chapitre de Cambrai, craignant sans doute de déplaire au Roi, n'osa décider s'il y en auroit une: « Il arrêta que MM. les exécuteurs testamentaires examineroient s'il convenoit de faire l'éloge du prélat, ou, vu les circonstances, de déroger en ce point à la coutume: qu'ils seroient libres de prendre tel parti qui leur paroîtroit le plus sage ³ »: et il n'y eut point de discours.

Ces exécuteurs testamentaires étoient l'abbé de Chanterac, cet ancien et fidèle ami de Fénelon, dont nous avons si souvent parlé, et l'abbé de Fénelon son petit-neveu. On doit bien penser que les considérations les plus puissantes purent seules les porter à refuser à la douleur publique ces tristes et derniers honneurs, que tant de vertus réclamoient. Mais ils pensèrent, avec raison, que la gloire de Fénelon n'avoit pas besoin du vain appareil d'une cérémonie; et que, privé de la liberté de dire tout ce que l'on pensoit et tout ce que l'on sentoit, un silence absolu étoit préférable à un langage contraint et glacé.

Ne seroit-il pas aussi permis de présumer que l'abbé de Chanterac, dépositaire de toutes les pensées de Fénelon, ne fit que se conformer en cette circonstance aux intentions de Fénelon lui-même, dans la vue d'éviter de réveiller d'anciens souvenirs, ou de laisser sa famille exposée à des ressentiments toujours actifs et toujours redoutables.

Nous avons déjà observé que ni M. de Boze, successeur de Fénelon

¹ Registres du chapitre de Cambrai.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

lon à l'Académie Française, ni M. Dacier, directeur de l'Académie, n'osèrent prononcer le nom de *Télémaque* dans l'éloge de Fénelon.

Ainsi, Fénelon a été le seul archevêque de Cambrai dont il n'y a point eu d'oraison funèbre à Cambrai ; et la première compagnie littéraire du royaume se condamna au silence sur un des plus beaux monuments de la littérature française.

Mais l'attendrissement que le nom seul de Fénelon excite encore dans tous les cœurs après plus d'un siècle, sera toujours la plus belle et la plus durable de toutes les oraisons funèbres.

XXX.

Regrets universels de la mort de Fénelon.

La mort de Fénelon excita des regrets sincères et universels dans toute l'étendue des Pays-Bas ; et malgré les combats des partis qui divisoient l'Eglise, tous les cœurs se réunirent pour déplorer la mort d'un évêque, qui avoit conquis le respect, l'estime et l'affection de ses adversaires mêmes. Nous avons déjà dit que, malgré son opposition à la doctrine des jansénistes, et quoiqu'il l'eût combattue avec éclat par des nombreux écrits, il avoit toujours détourné de dessus leurs têtes les coups de l'autorité, et les avoit préservés par son zèle même des dangers personnels auxquels ils auroient pu être exposés ¹. *Bien loin de porter atteinte à l'amour général que tous portoient à Fénelon*, ils furent d'autant plus affligés de sa perte, qu'ils ignoroient quelles seroient à leur égards les dispositions de son successeur, et qu'ils ne pouvoient guère, dans les circonstances où ils se trouvoient, en attendre un traitement aussi favorable.

Quant aux amis de Fénelon, on n'a pas besoin de dire, *qu'ils tombèrent dans l'abîme de l'affliction la plus amère* ².

Lorsque la nouvelle de sa mort parvint dans les pays étrangers, elle y fut peut-être plus vivement ressentie qu'en France même, où tous les esprits étoient aigris et divisés ; où une paix récente laissoit encore subsister les charges et les calamités d'une guerre malheureuse ; où tous les corps étoient impatients du joug de l'autorité, et où l'amour du changement tournoit toutes les pensées et toutes les espérances vers un nouvel ordre de choses. Mais dans tout le reste de l'Europe, on ne fut frappé que de la perte d'un homme qui avoit illustré son siècle par un grand caractère, des vertus éclatantes et des

¹ Mémoires du duc de Saint-Simon.

² *Ibid.*

ouvrages qui dureront autant que la langue dans laquelle ils furent écrits. De telles hommes commençoient à devenir rares dans tous les pays, et le nom de Fénelon étoit peut-être le seul alors qui jouit de la vénération universelle.

XXXI.

Regrets de Clément XI.

Le pape Clément XI donna des larmes sincères à sa mort, et parut regretter de ne l'avoir point nommé cardinal, dans la crainte de déplaire à Louis XIV. C'étoit le vœu de son cœur, et il l'avoit laissé entrevoir au célèbre cardinal Quirini, dans un temps où il pouvoit encore céder à son penchant. C'est le cardinal Quirini lui-même, qui a consigné ce fait dans ses écrits, en rendant compte d'une conversation qu'il avoit eue avec Clément XI, avant qu'on eût appris à Rome que Fénelon n'existoit plus. « *Eos de doctrina et pietate* « *Fenelonii sensus e sanctissimo pectore deprompsit ; unde facile* « *mihî innotesceret cogitationem de illo præsule ad cardinalatum* « *evahendo pontificia mente jam repositam manere*¹. »

XXXII.

Lettre de J. B. Rousseau sur la mort de Fénelon.

Jean-Baptiste Rousseau, alors retiré dans les pays étrangers, fut témoin des regrets qu'on donnoit partout à la mémoire de Fénelon. Il écrivoit à un protestant distingué par des ouvrages estimables² : « Les grands talents sont de tous les pays et de toutes les commu-
« nions, et je ne suis point surpris de vous voir si touché de la perte
« que l'Eglise et la république des lettres ont faites en la personne
« de M. l'archevêque de Cambrai. Dans un siècle où le mérite vé-
« ritable est si rare, il n'y a point d'honnête homme qui ne doive
« regretter un si véritablement grand personnage. Sa réputation
« vivra autant qu'il y aura sur la terre des hommes sensibles au
« vrai mérite et à la vraie vertu ; et soit dit à la honte de notre
« nation, peut-être sera-ce chez nous que sa mort sera le moins
« pleurée. »

Il parut si difficile de donner à Fénelon un successeur digne de le

¹ Quirini, Commentaire histor., 2^e partie, liv. 1, ch. 4.

² M. Crousaz.

remplacer, que Louis XIV, qui lui survécut huit mois, mourut sans avoir nommé à l'archevêché de Cambrai ¹.

XXXIII.

Caractère de la figure de Fénelon.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon, étoit un grand homme, maigre, « bien fait, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sor- « toient comme un torrent. et une physionomie, telle que je n'en ai « vu qui y ressemblât, et qui ne pouvoit s'oublier, quand on ne l'au- « roit vue qu'une fois.

« Elle rassembloit tout, et les contraires ne s'y combattoient point; « elle avoit de la gravité et de l'agrément, du sérieux et de la gaité; « elle sentoit également le docteur, l'évêque et le grand seigneur. « Tout ce qui y surnageoit, ainsi que dans toute sa personne, c'étoit « la finesse, l'esprit, les grâces, la décence, et surtout la noblesse. Il « falloit faire effort pour cesser de le regarder; tous ses portraits « sont parlants, sans toutefois avoir pu attraper la justesse de l'har- « monie, qui frappoit dans l'original, et la délicatesse de chaque « caractère que ce visage rassembloit; ses manières y répondoient « dans la même proportion, avec une aisance qui en donnoit aux « autres, et cet air et ce bon goût qu'on ne tient que de l'usage de la « meilleure compagnie et du grand monde, qui se trouvoit répandu « de soi-même dans toutes ses conversations. »

Fénelon n'étoit âgé que de soixante-quatre ans et cinq mois; mais un travail continuel dans tous les genres, et qui employoit tous ses jours et la plus grande partie de ses nuits; une sobriété portée peut-être à l'excès; les grandes traverses qui avoient agité sa vie, et surtout la douleur d'avoir perdu en un petit nombre d'années tous ses amis les plus chers, avoient entièrement détruit sa santé.

M. de Saint-Simon, ami et confident du duc d'Orléans, et à portée d'être instruit de ses dispositions les plus secrètes, ne paroît pas douter que ce prince, à son avènement à la régence, n'eût rappelé Fénelon à la Cour, pour occuper les premières places. Mais ce fut sans doute par une sage disposition de la Providence, que Fénelon fut

¹ La difficulté venoit sans doute de la situation d'une partie de ce diocèse en pays étranger, et du grand nombre de jansénistes qu'on y trouvoit. Louis XV dut, pour faire la nomination, demander un indulte au Pape, à cause du droit d'élection dans lequel le chapitre rentroit par la mort de Louis XIV. L'abbé d'Estrées qui fut nommé par le Roi, mourut avant son installation (A).

préservé de l'embarras de refuser, ou de la honte d'accepter la confiance et la faveur d'un prince qui professoit le mépris de la religion et de la morale. Comment un évêque du caractère et de la piété de Fénelon ne se seroit-il pas trouvé déplacé dans une Cour où l'on s'étoit affranchi de tout respect pour les mœurs et les bienséances ? Comment Fénelon auroit-il pu se flatter de fixer par l'ascendant de sa vertu, un prince dont les grandes qualités étoient effacées par la plus honteuse foiblesse, et qui s'étoit laissé dominer par un ministre dont la fortune a été un des grands scandales de l'histoire ? On vit sous cette même régence le chancelier d'Aguesseau compromettre sa réputation et sa dignité dans cette Cour si peu digne de lui ; il fallut qu'il survécût trente ans à cette courte éclipse de sa vertu, pour en recouvrer tout l'éclat.

Et quelle différence entre les fonctions purement politiques du chancelier d'Aguesseau, et les devoirs sacrés qu'un évêque tel que Fénelon auroit eu à remplir dans un temps où l'Eglise étoit menacée d'un schisme, et l'Etat d'un bouleversement total ; où une politique coupable signoit des traités qui préparoient une guerre civile à la France ; où chaque jour voyoit éclore des lois qui portoient le deuil, la douleur et la ruine dans toutes les familles ; où l'on auroit peut-être proposé à Fénelon d'attacher son nom à une déclaration de guerre contre le roi d'Espagne, son élève.

Ah ! que les amis de la vertu et de la mémoire de Fénelon ne regrettent point pour lui une mort peut-être prématurée ! Elle lui a épargné la douleur d'avoir vu cette époque de licence et de désordre, qui a dénaturé le caractère national, et dont notre génération a si cruellement expié les excès. Fénelon a assez vécu pour sa renommée et pour son bonheur ; avec Fénelon s'éteignit un siècle de grandeur et de gloire ¹.

¹ Voyez les *Pièces justificatives* du livre huitième, n. V.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LIVRE QUATRIÈME.

N^o I^{er}. — PAGE 36.

Sur les différentes éditions du Télémaque¹.

L'édition du *Télémaque*, dont nous avons parlé, et qu'Adrien Moëtjens avoit publiée au mois de juin 1699, étoit aussi incorrecte que pouvoit l'être une impression faite rapidement sur des copies qui avoient passé par une infinité de mains. On avoit divisé l'ouvrage en neuf livres, pour correspondre sans doute aux neuf muses d'Hérodote.

On nous a communiqué une autre édition du *Télémaque*, publiée par le même Moëtjens la même année 1699, et dont voici le titre : *Les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, ou suite du 4^e livre de l'Odyssée d'Homère*, tome premier, seconde édition, revue et corrigée, 1699, in-18.

Idem. Tome second, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1699, in-18.

Dans la préface de ce volume, on promet un troisième et quatrième tomes.

Idem. Tome troisième, seconde édition, revue, corrigée et augmentée, 1699, in-18.

Ce troisième volume est le dernier de l'édition ; car il finit par ces mots : *Et reconnut son père chez le fidèle Eumée*. On trouve à la suite les *Aventures d'Aristonoüs*, ayant une pagination particulière, mais sans date.

En 1700, le même Moëtjens en publia une nouvelle ; il divisa le poëme en quatre parties, et il y joignit les *Aventures d'Aristonoüs*.

¹ M. Gosselin a supprimé les détails renfermés dans cette note sur le *Télémaque*, parce qu'il a publié un ouvrage bibliographique sur le même sujet. Nous avons pensé que malgré son étendue, cette note étoit de nature à offrir assez d'intérêt pour que nous dussions la conserver (A).

Cette fable ingénieuse, pleine de poésie et de sentiments, et qui offre le tableau le plus touchant de la reconnoissance, étoit également de Fénelon ; dans toutes ses premières éditions, on n'avoit mis ni son nom, ni ses titres.

Enfin, en 1701, Moëtjens, étonné lui-même du succès prodigieux de cet ouvrage, et de l'empressement du public à l'acquérir, voulut donner une édition plus correcte que les précédentes. Il engagea M. de Saint-Remi, qui se trouvoit à la Haye pour y faire imprimer quelques essais sur l'Histoire de France, à rectifier les erreurs et les inexactitudes qu'on reprochoit aux premières éditions. Cette nouvelle édition parut en 1701, dans un format *in-12* de 448 pages, petit caractère, en y comprenant les *Aventures d'Aristonoüs*. On divisa l'ouvrage en dix livres, et on plaça pour la première fois au frontispice les noms et tous les titres de Fénelon. On y joignit une Préface de M. de Saint-Remi, que l'on ne retrouve plus dans les éditions suivantes, et le privilège des Etats de Hollande et de West-Frise, daté du 3 décembre 1699.

Cette édition fixa, pour ainsi dire, toutes les suivantes, jusqu'à celle de 1717. Le seul changement qu'on fit dans quelques-unes des réimpressions de cette édition de 1701, fut de diviser le *Télémaque* en seize livres au lieu de dix, et de placer des *sommaires* à la tête de chaque livre ; c'est ce que nous observons dans deux exemplaires de 1710 et de 1715, imprimés à la Haye chez le même Adrien Moëtjens. L'avidité du public pour le *Télémaque* étoit devenue si insatiable, que M. de Saint-Remi nous apprend dans sa Préface qu'on en avoit fait en moins d'un an plus de vingt éditions différentes.

M. de Saint-Remi rappelle assez mal-à-propos dans cette Préface les controverses de Bossuet avec Fénelon, puisqu'elles n'avoient aucun rapport à un ouvrage tel que le *Télémaque*. On doit bien croire que son admiration pour l'archevêque de Cambrai le rend aussi injuste que sévère pour l'évêque de Meaux. Il prête à Bossuet des motifs d'intérêt et des sentiments de jalousie auxquels ce prélat étoit assurément bien supérieur. Un excès de crédulité ou de malignité lui avoit fait adopter toutes les fables dont le vulgaire ignorant aime à s'entretenir pour expliquer les motifs secrets qui font agir les hommes élevés sur la scène du monde. Un sentiment estimable de convenance et d'équité engagea le marquis de Fénelon à supprimer dans l'édition de 1717 la Préface de M. de Saint-Remi.

Cependant cette préface de M. de Saint-Remi, imprimée en 1701, est assez curieuse, en ce qu'elle montre le ridicule et le mépris dans

lequel étoient déjà tombées les dégoûtantes critiques que Gueudeville et Faydit avoient faites du *Télémaque*, quoique ces critiques n'eussent paru que depuis un an, et il faut convenir que les extraits qu'il en donne, suffisent pour apprendre que de pareils censeurs n'étoient ni dignes, ni capables de juger les beautés du *Télémaque*. M. de Saint-Remi termine cette Préface par deux épigrammes assez mordantes, que ce Faydit et ce Gueudeville s'étoient attirées, et qui furent le seul prix de leurs méprisables diatribes.

Épigramme de l'abbé Faydit, auteur de la TÉLÉMACOMANIE.

Qu'une âme tendre et pieuse
 Dans l'excès de son zèle un peu trop scrupuleuse,
 S'alarme sans sujet d'un fabuleux écrit,
 Je pardonne à ce foible esprit ;
 Mais je ne puis souffrir le scrupule bizarre
 Que forme un libertin d'un feint zèle emporté,
 Et dont on vient, à Saint-Lazare,
 De châtier l'impiété.
 A peine en sort-il, qu'il attaque
 Le sage auteur de *Télémaque*,
 Et fait si bien ses raisons,
 Qu'il va de Saint-Lazare aux Petites-Maisons.

*Le différend terminé entre les deux auteurs qui ont critiqué
 Télémaque.*

EPIGRAMME.

Gueudeville et Faydit, ces critiques fameux,
 Qui contre *Télémaque* ont fait mainte satire,
 Depuis naguère ont un débat entr'eux.
 « Votre style plaisant, dit l'un, est ennuyeux ; »
 « Le vôtre, répond l'autre, est d'un pédant crasseux. »
 Qui l'auroit jamais osé dire ?
 Ils ont trouvé moyen d'avoir raison tous deux.

Lorsque la vigilance de la police se fut relâchée en France, on fit à Rouen une édition clandestine du *Télémaque*, du vivant même de Louis XIV.

Tant que Fénelon vécut, il dédaigna d'avouer ou de désavouer son livre ; il ne s'occupait point de corriger les fautes qui s'étoient glissées dans toutes ces éditions si rapides et si multipliées. Ce fut de sa part une espèce de respect qu'il voulut montrer à Louis XIV, en ne paroissant attacher aucun prix au succès d'un ouvrage qui avoit eu le malheur de lui déplaire. D'ailleurs il lui étoit facile de prévoir

qu'après sa mort et celle de Louis XIV, sa famille pourroit rectifier sans inconvénient les inexactitudes et les imperfections de toutes ces éditions étrangères. Nous avons même rapporté qu'il y avoit ajouté quelques morceaux qui lui parurent utiles, agréables ou nécessaires. Ce sont ces additions dont nous avons entre les mains le seul manuscrit original qui existe.

Enfin, en 1717, le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, élevé sous ses yeux, passionné pour la gloire d'un oncle qui l'avoit chéri avec toute la tendresse d'un père, fit paroître une double édition du *Télémaque* chez Jacques Etienne ; l'une en assez gros caractères, et l'autre en caractères plus petits, mais toutes deux in-12 avec des figures. Cette édition fut présentée et dédiée à Louis XV, alors âgé de sept ans. M. le Régent, qui avoit eu dès sa jeunesse une tendre vénération pour l'archevêque de Cambrai, s'empressa de lever tous les obstacles qu'on avoit apportés à la publication du *Télémaque* sous le règne précédent, et se crut heureux de pouvoir rendre cet hommage public à la mémoire de Fénelon. Nous croyons devoir rapporter ici l'approbation que M. de Sacy ¹ donna, en qualité de censeur royal, à cette édition de 1717. M. de Sacy a exprimé en quelque lignes toute la morale du *Télémaque*. Ses expressions relèvent cette profonde admiration longtemps comprimée par l'autorité de Louis XIV, et qui recevoit de cette contrainte même plus de force et d'énergie :

« J'ai lu, par ordre de monseigneur le Chancelier, cet ouvrage
 « qui a pour titre : *Les Aventures de Télémaque*, avec une préface
 « qui en découvre toutes les beautés, et j'ai cru qu'il ne méritoit
 « pas seulement d'être imprimé, mais encore d'être traduit dans
 « toutes les langues que parlent ou qu'entendent les peuples qui as-
 «pirent à être heureux. Ce poème épique, quoiqu'en prose, met
 « notre nation en état de n'avoir rien à envier de ce côté là aux
 « Grecs et aux Romains. La fable qu'on y expose ne se termine
 « point à amuser notre curiosité et à flatter notre orgueil. Les récits,
 « les descriptions, les liaisons et les grâces du discours éblouissent
 « l'imagination sans l'égarer ; les réflexions et les conversations les
 « plus longues paroissent toujours trop courtes à l'esprit, qu'elles
 « n'éclairent pas moins qu'elles l'enchantent. Entre tant de carac-
 « tères d'hommes si différents que l'on y trouve, il n'y en a aucun
 « qui ne grave dans le cœur des lecteurs l'horreur du vice ou l'amour
 « de la vertu. Les mystères de la politique la plus saine et la plus

¹ Louis de Sacy, de l'Académie Française, mort à Paris le 26 octobre 1727, âgé de 73 ans.

« sûre y sont dévoilés ; les passions n'y présentent qu'un joug aussi
 « honteux que funeste ; les devoirs n'y montrent que des attraits
 « qui les rendent aussi aimables que faciles. Avec *Télémaque*, on
 « apprend à s'attacher inviolablement à la religion dans la bonne
 « comme dans la mauvaise fortune, à aimer son père et sa patrie ;
 « à être roi, citoyen, ami, esclave même, si le sort le veut. Avec
 « *Mentor*, on devient bientôt juste, humain, patient, sincère, discret
 « et modeste. Il ne parle point qu'il ne plaise, qu'il n'intéresse, qu'il
 « ne remue, qu'il ne persuade. On ne peut l'écouter qu'avec admi-
 « ration, et on ne l'admire point que l'on ne sente qu'on l'aime en-
 « core davantage. Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage
 « pourra former quelque jour un *Télémaque* et un *Mentor* !

« A Paris, ce 1^{er} juin 1716.

« DE SACY ».

A la tête de l'édition de 1717 on plaça une dissertation de M. de Ramsai sur la poésie épique et sur le poème de *Télémaque*. M. de Ramsai avoit voué à la mémoire de Fénelon une espèce de culte religieux. Il avoit vécu plusieurs années auprès de lui dans la plus grande intimité, et il devoit à ce prélat le bonheur d'avoir abjuré les erreurs de la religion dans laquelle il avoit pris naissance, et de se réunir à l'Eglise romaine. M. de Ramsai prit la peine assez inutile de répondre dans son discours préliminaire, aux critiques de Faydit et de Gueudeville, déjà aussi oubliées que leurs auteurs. Ce fut alors qu'on vit la première fois le *Télémaque* divisé en vingt-quatre livres. Nous avons déjà fait remarquer que cette division n'existe point dans le manuscrit original de la bibliothèque du Roi, et qu'elle fut imaginée après coup par Fénelon et établie pour la première fois dans la copie originale que nous avons entre les mains, et qui fut corrigée et perfectionnée par Fénelon lui-même. L'objet de cette division fut sans doute de donner à chaque partie cette juste précision qui soutient l'attention du lecteur sans jamais la fatiguer.

L'édition de 1717 a fixé pour toujours le véritable texte du *Télémaque*, et a offert pour la première fois au public les fragments précieux que Fénelon avoit ajoutés à sa première composition, et dont nous avons déjà rendu compte. Enfin, cette édition étoit terminée par une ode de Fénelon, ouvrage de sa première jeunesse, inspirée par sa tendre amitié pour l'abbé de Langeron, et qui fait éprouver cette espèce de tristesse calme et douce que nous appellerions mélancolie, si on n'avoit pas abusé de cette expression depuis quelques années.

On supprima de l'édition de 1717 les Aventures d'Aristonouïs, qui n'avoient, en effet, aucun rapport avec celles de *Télémaque*, et qui devoient mieux trouver leur place dans une nouvelle édition des *Dialogues* et des *Fables*, que le marquis de Fénelon se proposoit de publier, et qu'il fit en effet paroître en 1748, en deux volumes in-12.

On se conforma dans les pays étrangers à l'édition de Paris, de 1717. Dès la même année, on la réimprima à Rotterdam, en deux volumes in-12. Deux ans après, en 1719, Westein en donna une nouvelle édition en deux volumes in-12. Ce fut à cette édition qu'on ajouta, sous la forme de notes, ces allusions personnelles et odieuses que la malignité avoit imaginées pour nuire à Fénelon dans l'esprit de Louis XIV, mais qu'elle s'étoit contentée jusqu'alors de faire circuler de bouche en bouche. Les imprimeurs de Hollande crurent que ces notes, ne pouvant plus nuire à l'auteur, ni à sa famille, pourroient donner plus de valeur à leur édition.

On imprima à Paris, en 1730, une nouvelle édition du *Télémaque* en deux volumes in-4°. Elle fut exécutée avec une espèce de magnificence ; on a placé des figures à chaque livre, et le frontispice est orné du portrait de Fénelon, soutenu par la Sagesse et la Renommée, et couronné par la vertu. On devoit ce frontispice au burin de Tardieu ; mais c'est la seule des gravures qui décorent cette édition, dont les gens de goût aient été parfaitement contents. Ils parurent même reprocher au graveur de n'avoir pas donné une entière ressemblance à la figure de Fénelon.

L'opinion générale avoit déjà placé le *Télémaque* au nombre des livres classiques, et cette opinion étoit tellement consacrée, qu'un professeur des humanités en l'université de Caen ¹ entreprit de traduire en vers latins le *Télémaque*. Il fit réciter, dans un exercice public au mois de septembre 1729, la traduction des cinq premiers livres du *Télémaque*. Nous ne savons pas si cette traduction a été terminée et imprimée.

Lorsqu'on imprimoit la seconde édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous avons reçu une traduction en vers latins du *Télémaque*, qui a déjà obtenu les suffrages de plusieurs gens de lettres distingués. L'auteur, le P. Alexandre Viel, étoit grand préfet des études au collège de Juilly, à l'époque où cette maison jouissoit d'une réputation méritée, parce que l'on avoit su y conserver tous les principes et toutes les formes des anciennes institutions. On en doit la publi-

¹ M. Heurtaud.

cation à la piété filiale et à la reconnaissance des élèves du P. Alexandre Viel. Il semble qu'il soit donné aux admirateurs de Fénelon, comme à Fénelon lui-même de trouver toujours des amis fidèles et des disciples reconnaissants. C'est ce double sentiment que les éditeurs ont exprimé dans une inscription latine qui atteste tout leur attachement et toute leur reconnaissance pour leur respectable instituteur.

Stephano Alexandre Viel
Presbytero,
In Academia Juliacensi
Studiorum olim moderatori,
Hoc ipsius opus
Quod typis mandari religiose curaverunt
Offerebant
Amantissimi et memores alumni.

AUG. CREUZÉ DE LESSER.

J.-B.-B. EYRIÈS.

J.-A.-J. DURANT.

J.-M.-E. SALVERTE.

A.-V. ARNAULT.

EUSEBIUS SALVERTE.

Les éditeurs nous font connoître le père Alexandre Viel sous les rapports les plus attachants, et qui expliquent comment leur reconnaissance a survécu aux terribles événements qui les ont séparés depuis dix-sept ans d'un maître chéri.

Le Père Alexandre Viel quitta la France en 1791, à une époque où son âme vertueuse pressentoit avec douleur tous les troubles et tous les malheurs dont elle étoit menacée. Il s'embarqua pour la Louisiane, où il est né ; *c'est là qu'aujourd'hui encore*, disent les éditeurs, *il coule une vieillesse heureuse, aimé et respecté de tout ce qui l'environne, servant de père à tous ses parents, et de consolateur à tous les malheureux* ¹.

Nous avons obligation aux mêmes éditeurs de nous avoir fait connoître deux traductions complètes du *Télémaque* en vers latins. Il a fallu qu'ils eussent recours à la bibliothèque du Roi pour en avoir connoissance.

« La première, sans nom d'auteur, fut imprimée à Berlin, en 1743 (*in 8°*) Elle est divisée en vingt-quatre livres comme l'original ; elle porte pour titre : *Fata Telemachi*.

« La seconde est de M. Jos. Cl. Destouches, sous le titre de : *Te-*

¹ Le Père Alexandre Viel est de retour en France depuis quelques années. Il a fixé sa retraite dans cette même maison de Juilly, où il avoit formé tant d'élèves distingués, et dont il fait encore l'édification par ses vertus et par ses exemples.

« *lemachus Ulyssi filius*, imprimée à Ausbourg en 1764 (pet. in-4°).
 « Elle est divisée en douze livres, et faite probablement sur une an-
 « cienne édition françoise, où l'on a adopté la même division.

« Rien n'indique, ajoutent les mêmes éditeurs, que ces deux tra-
 « ductions aient été connues de M. Viel, lorsqu'il composa celle
 « qu'ils publient aujourd'hui ; et ils pensent que cette connoissance
 « n'auroit pas dû le détourner de son entreprise. »

Ce fut en 1734 qu'on vit paroître la magnifique édition *in-folio du Télémaque*, imprimée à Amsterdam, par Westein et Smith. Cette édition est regardée avec raison comme l'un des plus beaux ouvrages que l'art de l'imprimerie ait pu mettre au jour ; on n'en tira qu'un petit nombre d'exemplaires. Cette superbe entreprise fut surtout inspirée par le marquis de Fénelon, toujours passionné pour la gloire de son grand-oncle.

Plusieurs considérations lui en firent naître l'idée, et il en suivit l'exécution avec ardeur.

Le marquis de Fénelon avoit été mécontent de l'édition de Paris, de 1730, en deux volumes *in-4°*. Il avoit été choqué avec raison de n'avoir pas été consulté par les imprimeurs, qui s'étoient permis de reproduire dans cette édition ces mêmes notes et ces mêmes allusions qui déshonoroient les éditions de Hollande. D'ailleurs les gens de goût reprochoient beaucoup de négligences et d'imperfections à cette édition de 1730.

Mais une considération bien plus puissante sur son cœur le porta à favoriser de tout son crédit et de tous ses moyens l'édition *in-folio* d'Amsterdam. Le marquis de Fénelon eut à éprouver en cette circonstance des contradictions et même des chagrins qui exigent quelques détails qu'on ne trouvera pas sans doute déplacés dans les pièces justificatives de la vie de Fénelon. Nous puiserons ces détails dans les pièces originales que nous avons entre les mains.

Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, avoit chargé dom Tous-saint Duplessis, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'écrire l'histoire de l'église de Meaux. L'article de Bossuet, qui a répandu tant d'éclat sur le siège de Meaux, devoit naturellement former une partie intéressante de cette histoire. Il étoit impossible de parler de Bossuet sans parler de ses démêlés avec Fénelon. Ce religieux trouva dans les ouvrages de Bossuet, dans tous les monuments qu'il avoit laissés, et dans les témoignages des contempo-rains qui avoient vécu à Meaux avec ce grand homme, tous les ma-tériaux qu'il pouvoit désirer. Mais un sentiment assez naturel d'im-partialité lui fit penser qu'il ne lui étoit pas permis de mêler le nom

de Fénelon à ses récits, sans chercher auprès de sa famille ou de ses amis des éclaircissements et des lumières sur ses controverses avec Bossuet. Il s'adressa au marquis de Fénelon, qui lui communiqua une partie des papiers dont il étoit dépositaire. On peut voir, par toutes les pièces que nous avons rapportées sur l'affaire du quiétisme, que le marquis de Fénelon put le mettre à portée de connoître bien des faits et des détails encore inconnus au public, et qui lui laissèrent une impression favorable sur la conduite, les procédés, les intentions et les vertus de l'archevêque de Cambrai. D'ailleurs le nom et la gloire de Fénelon étoient devenus une espèce de gloire nationale. Il rédigea donc l'article de Bossuet dans une disposition qu'il croyoit entièrement impartiale ; il parla de Bossuet avec la juste admiration qui lui étoit due, et de Fénelon avec cet intérêt qu'inspire toujours la vertu malheureuse et persécutée. L'histoire de l'église de Meaux parut en 1734, en deux volumes *in-4°*. L'évêque de Troyes (ce même abbé Bossuet dont nous avons tant parlé) crut la mémoire de son oncle outragée, parce que celle de Fénelon étoit respectée. Il voulut en tirer une vengeance assez conforme à l'opinion que l'on a pu prendre de lui dans sa propre correspondance. On fit imprimer clandestinement, en 1732, le manuscrit de l'abbé Phélippeaux, que nous avons fréquemment cité sous le titre de *Relation du Quiétisme*. Le marquis de Fénelon, comme nous le voyons par ses lettres manuscrites, fut profondément affecté d'un outrage aussi cruel à la réputation d'un oncle vénéré. Il dédaigna de répondre et de faire répondre à un libelle dont l'auteur étoit encore inconnu à la plus grande partie du public. Le neveu de Bossuet avoit cru honorer la mémoire de son oncle en faisant publier un libelle contre Fénelon. Le neveu de Fénelon voulut ajouter de nouveaux titres à la gloire de l'archevêque de Cambrai, sans attaquer celle de l'évêque de Meaux. C'étoit même rendre le plus noble hommage à la mémoire de ces deux grands prélats, en montrant que Fénelon fut digne d'avoir été l'élève et long-temps l'ami de Bossuet, et que le précepteur du duc de Bourgogne méritoit de succéder au précepteur du fils de Louis XIV. Le marquis de Fénelon avoit entre ses mains un manuscrit précieux de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit, connu depuis sous le titre d'*Examen de conscience d'un roi*, ou sous celui de *Directions pour la conscience d'un roi*, avoit été composé pour M. le duc de Bourgogne. Heureusement il ne s'étoit point trouvé dans la cassette de ce prince au moment de sa mort ¹. Le ressentiment que le *Télémaque*

¹ On lit à la note 6 de la notice placée à la suite de l'éloge de Fénelon, par M. l'abbé Maury, depuis cardinal, le passage suivant :

avoit excité dans l'esprit de XIV, permettoit de craindre qu'il ne se trouvât également blessé par cet *Examen de conscience*. M. le duc de Bourgogne se contentoit de le lire fréquemment, et le laissoit déposé entre les mains de M. de Beauvilliers. M. de Beauvilliers, en mourant, le confia à madame de Beauvilliers, qui crut devoir le remettre au neveu de l'archevêque de Cambrai. Cet écrit étoit une espèce de secret, renfermé entre un petit nombre d'amis religieusement attachés à la mémoire de Fénelon.

L'*Examen de conscience d'un roi* étoit digne d'un évêque qui pensoit que les rois sont soumis comme les autres hommes aux lois de la justice et de la morale, et que les intérêts de la politique ne peuvent pas justifier leurs infractions au tribunal du roi des rois.

Le marquis de Fénelon crut que cet écrit, dont le sujet avoit tant de rapport avec les maximes du *Télémaque*, et avoit été composé pour l'instruction du même prince, pouvoit naturellement entrer dans la magnifique édition que Wetstein et Smith préparoient à Amsterdam, et contribueroit à lui donner un nouveaux prix. Il se proposa en même temps d'y ajouter *un récit abrégé de la vie de Fénelon* et un *mémoire pour la défense de madame Guyon*. Sans attaquer Bossuet dans ces deux écrits, il se bornoit à rétablir la vérité des faits dénaturés avec tant de mauvaise foi dans la *Relation* de l'abbé Phélippeaux, qui avoit paru l'année précédente. Le marquis de Fénelon étoit alors ambassadeur de France à la Haye. L'autorité attachée à son caractère, et sa résidence sur les lieux, lui donnèrent la facilité de suivre les détails de cette édition avec tout le zèle et toute l'ardeur que lui inspiroit sa vénération pour son oncle. L'impression du *Télémaque*, de *l'Examen de conscience d'un roi*, du *Récit abrégé de la vie de Fénelon* et de *l'Apologie de madame Guyon*

« Cet ouvrage (*les Directions pour la conscience d'un roi*), partagé en trente-sept directions, fut le fruit de la correspondance secrète que l'archevêque de Cambrai entretint avec M. le duc de Bourgogne; et après la mort de ce prince, on le trouva dans ses papiers. Le Roi lut ces directions avec madame de Maintenon, qui écrivit la lettre suivante à M. de Beauvilliers..... »

Le billet de madame de Maintenon, rapporté à la suite de cette note, indique assez que le manuscrit des *Directions pour la conscience d'un roi* ne se trouvoit point dans la cassette de M. le duc de Bourgogne. Madame de Maintenon, qui s'étoit montrée si offensée des prétendues allusions du *Télémaque*, l'auroit paru bien davantage des rapprochements plus marqués qu'on fit dans l'*Examen de Conscience*. Elle n'auroit pas écrit à M. de Beauvilliers qu'elle avoit un grand regret que le Roi eût brûlé lui-même tous ces papiers. Elle regrettoit ces papiers, parce qu'on n'y flattoit point le jeune prince, et qu'on ne lui donnoit point des conseils timides; mais si elle eût connu les *Directions pour la conscience d'un roi*, elle auroit peut-être su mauvais gré à Fénelon des vérités sévères qui s'adressoient indirectement à Louis XIV.

étoit achevée et annoncée dans quelques journaux étrangers ; tous les exemplaires alloient être envoyés à leur destination, lorsque le ministère de France en fut instruit. Le cardinal de Fleury ordonna aussitôt à M. de Chauvelin ¹, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères, d'en témoigner son mécontentement au marquis de Fénelon, et de lui enjoindre de la manière la plus formelle de supprimer tous les exemplaires de *l'Examen de conscience d'un roi*, de la *Vie de Fénelon*, et de *l'Apologie de madame Guyon*.

Nous voyons, par les lettres originales ² de M. de Chauvelin, écrites dans les mois de septembre, octobre et novembre 1733, que le ministère, déjà excédé de toutes les querelles excitées à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, craignit de voir renaître de nouvelles disputes au sujet du quiétisme, entre les partisans de Bossuet et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai. Quant à *l'Examen de conscience d'un roi*, le ministre pensoit ³ que cette morale très-édifiante entre un confesseur et son pénitent, pouvoit contrarier en quelques circonstances les vues politiques du gouvernement. Il faisoit entendre que la nécessité de conserver la tranquillité des peuples, l'équilibre des empires, et de prévenir les plus grands malheurs, oblige quelquefois les chefs des nations de déroger à ces maximes d'une stricte justice, qui doivent régler toutes les transactions particulières.

Le marquis de Fénelon se conforma religieusement aux ordres du ministère. Il fut même obligé de faire des sacrifices considérables ⁴, pour indemniser les imprimeurs des dépenses déjà faites pour l'impression de ces trois pièces, et surtout pour le tort qui devoit en résulter pour le débit d'une édition à laquelle elles devoient ajouter tant de valeur. Mais ces sacrifices n'étoient rien pour lui en comparaison d'un sacrifice bien plus pénible pour son cœur. Il est facile de juger, par sa correspondance avec le garde des sceaux, Chauvelin ⁵, combien il lui en coûta de sacrifier *l'Examen de conscience d'un roi* qui montrait jusqu'à quel point Fénelon portoit la délicatesse de conscience en politique et en morale ; et les deux écrits si modérés qu'il avoit cru devoir publier pour venger la mémoire de son oncle des calomnies odieuses répandues dans le libelle de l'abbé Phélippeaux. Le ministère sentit lui-même que si des motifs de sa-

¹ Germain-Louis Chauvelin, garde des sceaux et ministre des affaires étrangères depuis 1727 jusqu'en 1737, époque de sa disgrâce ; mort en 1762.

² Manuscrits.

³ Manuscrits.

⁴ Lettres manuscrites du marquis de Fénelon.

⁵ Manuscrits.

gesse et de tranquillité lui avoient prescrit de demander au marquis de Fénelon un sacrifice si pénible pour lui, la justice exigeoit qu'on ne laissât pas outrager impunément la mémoire d'un homme aussi vertueux et aussi recommandable que l'archevêque de Cambrai. Le livre de l'abbé Phélippeaux fut, comme on l'a déjà dit, flétri par un jugement de la police et un arrêt du conseil, l'ouvrage brûlé par la main du bourreau, et trois particuliers, accusés de l'avoir imprimé, furent condamnés à être attachés au carcan.

Aussitôt que les retranchements ordonnés par le ministère de France eurent été exécutés sous la direction du marquis de Fénelon, les libraires Wetstein et Smith firent paroître, dans le commencement de 1734, cette magnifique édition *in-folio* du *Télémaque*, imprimée à Amsterdam.

Cette édition est un des plus beaux monuments de l'art de l'imprimerie, secondé de celui de la gravure ; on n'en tira que cent cinquante exemplaires. On avoit placé à la tête le portrait de Fénelon, gravé par Drevet, sur un portrait original en pastel qui appartenoit à la famille. Elle est enrichie de figures, d'ornements et d'estampes, gravés en taille-douce, sous la direction de B. Picart, par les plus habiles maîtres. Le texte de l'ouvrage est encadré à chaque page dans des ornements. La beauté des caractères typographiques répond à la magnificence de ces accessoires si avidement recherchés par les amateurs. En un mot, cette édition est placée dans les bibliothèques qui la possèdent, comme un des plus beaux ouvrages qui puissent honorer l'esprit humain par le génie de l'auteur qui l'a conçu et composé, et par le talent des artistes qui l'ont orné et décoré.

On avoit eu soin de retrancher de cette édition toutes les notes satiriques et toutes les allusions imaginaires dont on avoit sali les éditions précédentes, et depuis cette époque elles ont entièrement disparu de toutes les éditions suivantes.

Malgré tous les soins que s'étoit donnés le marquis de Fénelon pour obtenir une suppression aussi entière et aussi rigoureuse qu'il l'avoit exigée des libraires, on conçoit facilement qu'il a dû échapper quelques exemplaires où l'on est parvenu à conserver les pièces retranchées. Nous voyons d'abord par une lettre du marquis de Fénelon, qu'il avoit demandé à l'imprimeur de lui en réserver deux exemplaires, qu'il désiroit de garder comme un monument précieux pour sa famille. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ayant fait présent au garde des sceaux, Chauvelin, d'un exemplaire de cette belle édition *in-folio*, ce ministre, qui avoit ordonné au nom

du gouvernement la suppression des pièces dont nous avons parlé, lui fit écrire par son secrétaire de confiance¹, pour le prier de vouloir bien ajouter ces mêmes pièces à son exemplaire. Peut-être aussi les imprimeurs ne remplirent-ils pas avec une entière fidélité l'engagement qu'ils avoient pris. C'étoit sans doute un de ces exemplaires qui se trouvoit dans le cabinet des livres de M. Gagnat.

De Bure rapporte, dans sa *Bibliographie instructive*, (n. 3774, tome second des belles-lettres, page 426) « que tous les exemplaires de cette magnifique édition originale finissent ordinairement à la page 395; mais l'exemplaire de M. Gagnat étoit différent des autres, en ce qu'il renferme de plus quelques pièces particulières dont voici l'énumération :

« 1^o *Examen de conscience pour un Roi*; partie de 40 pages d'impression.

« 2^o *Récit abrégé de la vie de feu M. de Fénelon*; partie de 43 pages.

« 3^o *Chapitre de la généalogie de M. de Fénelon, avec la liste de ses ouvrages*; partie de 40 pages.

« 4^o *Memoire concernant la personne, les écrits et la vie de madame Guyon*; partie de 3 pages, à deux colonnes et en petits caractères. »

De Bure ajoute en forme de note :

« On croit communément que ces quatre parties séparées avoient été imprimées dans la vue d'être annexées à la fin de cette belle édition du *Télémaque*, mais que la famille de l'auteur en obtint la suppression par des raisons particulières. »

On a vu, par ce que nous avons rapporté, que la famille, bien loin d'avoir demandé cette suppression, en avoit été très-affligée; mais cette note de la *Bibliographie instructive* indique en même temps qu'on n'étoit pas encore exactement instruit de tout ce qui s'étoit passé à l'occasion de cette belle édition *in-folio*².

L'édition *in-4^o* de 1735, que les mêmes imprimeurs d'Amsterdam, Wetstein et Smith, mirent en vente avec l'édition *in-folio*, lui est bien inférieure. Elle fut tirée à un plus grand nombre d'exemplaires; le caractère en est aussi gros, mais pas aussi beau que celui de l'édi-

¹ Manuscrits.

² Le marquis de Fénelon fut tué à la bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746; et l'année suivante, 1747, les *Directions pour la conscience d'un roi* furent imprimées pour la première fois à la Haye, par les soins de Félix de Saint-Germain. On les a réimprimées en 1774, au commencement du règne de Louis XVI, et suivant les termes des éditeurs, *du consentement exprès du Roi*.

tion *in-4°* de Paris, de 1730 ; et « elle acheva d'user les planches qui « n'avoient été gravées que pour l'édition *in-folio*, devenue actuel-
« lement fort rare. »

Cette rareté fit naître, vers 1763, l'idée de réimprimer le *Télémaque in-folio* ; « mais cette édition, dit de Bure¹, a trouvé peu d'ap-
« probateurs. On en fait très-peu de cas dans le commerce, vu la
« grande différence qui se trouve entre elle et l'originale, tant à l'é-
« gard de la partie du type, que par rapport à la qualité des épreuves
« et des figures. »

Il existe aussi une édition française du *Télémaque*, imprimée à Londres en 1745, chez Watz et Bod : elle est dédiée au duc de Cumberland, par M. Durand, ministre de Savoie, et membre de la société royale de Londres. On y trouve des notes grecques et latines.

Tout le monde sait que le *Télémaque* a été traduit dans toutes les langues de l'Europe ; mais ce que beaucoup de personnes peuvent ignorer, c'est qu'en 1742 on publia, pour la première fois, une traduction grecque du *Télémaque* ; elle fut imprimée à Venise, par Antoine Bertalo, et dédiée à Athanase Joanaqui. On prétend que quelques Grecs actuels, très-peu familiarisés avec la langue de leurs ancêtres, ont la simplicité de regarder cette traduction comme un ouvrage original d'Homère, ou de quelque savant Grec qui a voulu continuer l'Odysée.

Nous ne parlerons pas des éditions innombrables qui ont suivi celles dont nous venons de rendre compte, et qui n'offrent rien de remarquable. Nous dirons seulement que de nos jours, la France a été redevable aux belles presses des Didot, d'une magnifique édition du *Télémaque*, en deux vol. grand *in-4°*, qui fait partie de la collection des auteurs françois imprimés pour le Dauphin, fils de Louis XVI.

N° II. — PAGE 57.

Sur l'opinion de Fénelon, au sujet de la manière de prêcher sans apprendre par cœur un sermon écrit.

On pourroit dire qu'il en est de cette question comme d'une multitude d'autres sur lesquelles on ne diffère d'opinion que selon la manière de les présenter.

¹ *Bibliographie instructive*, passage cité.

Il est certain que si l'on considère l'*éloquence de la chaire* comme un art difficile et sublime, dont il est permis de faire usage pour donner aux vérités de la religion une force entraînant et irrésistible, ou pour exciter dans l'âme de profondes émotions, ou pour étonner l'imagination et appeler l'admiration par une certaine magnificence de style et de pensées, l'*éloquence de la chaire* est, comme toutes les autres sciences humaines, soumise à des règles fondées sur la nature et sur l'observation du cœur et de l'esprit humain. Elle a ses principes, ses convenances, ses recherches, ses délicatesses et même ses artifices. Elle exige une connoissance approfondie du sujet que l'on se propose de traiter, une combinaison savante dans la disposition de toutes les parties qui doivent y entrer, une grande sagacité dans la manière de les présenter, de les faire valoir, de leur prêter une force, un intérêt qui s'accroît en se développant. Elle doit surtout être empreinte de la doctrine et du style des livres sacrés et du langage des Pères qui ont puisé à cette source divine. On doit y joindre le choix des expressions qui conviennent à la majesté de la religion et à la dignité du ministre qui parle en son nom ; et même une certaine harmonie qui ait de la noblesse sans affectation et de la simplicité sans bassesse.

Il est bien difficile sans doute que des compositions si savantes puissent résulter d'une simple méditation du sujet que l'on se propose de traiter, quelque facilité habituelle que l'on puisse avoir pour disposer des expressions les plus convenables aux idées et aux sentiments que l'on aura puisés dans ses méditations. C'est une prérogative que le ciel n'accorde qu'à quelques hommes extraordinaires qui apparoissent à de longs intervalles.

Il faut encore observer que les sujets religieux qui font la matière des sermons, sont déjà connus de la plupart des auditeurs ; que leur imagination est déjà préparée, en grande partie, aux instructions et aux réflexions dont le prédicateur vient les entretenir ; qu'il s'agit seulement de donner à ces instructions et à ces réflexions, la forme la plus propre à exciter l'attention de l'esprit et à laisser une impression profonde dans le cœur ; que rarement les orateurs chrétiens ont l'avantage de ces circonstances extraordinaires et inattendues, que les discordes civiles, les grandes convulsions politiques, les rivalités de l'ambition, les haines, les fureurs offrent aux orateurs profanes, pour produire ces pensées fortes et hardies, et ces traits passionnés qui saisissent les imaginations, excitent l'enthousiasme, donnent quelquefois un noble essor à la vertu, et plus souvent encore enivrent de fureur une multitude corrompue ou égarée.

Ces déplorable et dangereuses ressources de l'éloquence profane sont heureusement interdites à la tribune sacrée ; elle croiroit s'avilir si elle s'en permettoit ou en regrettoit l'usage. Sa dignité noble et calme n'admet que ces pensées saintes et augustes comme la religion dont elle prononce les oracles. Si elle parle aux passions humaines, ce n'est pas pour les enflammer, c'est pour les humilier, les abattre et les briser.

Mais on doit comprendre que les orateurs chrétiens sont assujettis à un travail plus difficile, par les entraves mêmes que les convenances religieuses leur imposent. Il seroit injuste d'attendre, de la plupart des prédicateurs, des discours dignes d'une vocation aussi imposante, s'ils ne les soumettoient pas à une composition plus ou moins laborieuse, selon les talents que la nature leur a donnés et que l'étude a perfectionnés.

En supposant même que quelques-uns d'entre eux fussent doués de cette espèce d'inspiration qui crée spontanément et sans effort les grandes pensées et les grands effets, les auditeurs seuls profiteroient de ces miracles de la nature et de la grâce ; les traits de leur génie seroient perdus pour la postérité et pour le plus grand nombre de leurs contemporains. Les âmes religieuses elles-mêmes seroient privées des consolations qu'elles puisent chaque jour dans la lecture de ces chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne que Bossuet, Bourdaloue et Massillon ont prononcés dans un siècle plus heureux : l'Eglise gallicane ne jouiroit pas de la gloire d'avoir produit les plus grands orateurs qui aient honoré les siècles modernes.

Ce n'est pas sans doute sous ce point de vue qu'il faut considérer les principes de Fénelon sur *l'éloquence de la chaire* ; il a voulu parler uniquement de ces instructions que les évêques et les pasteurs sont obligés, par le devoir de leur ministère, de faire aux fidèles confiés à leurs soins. Il est bien certain qu'en réduisant la question à ce seul objet, toutes les maximes de Fénelon sont incontestables : tout ce qu'il dit, du peu de fruit que le peuple et même les fidèles d'une classe plus élevée recueillent des sermons préparés avec trop d'art et d'étude, ses plaintes et ses regrets sur l'ignorance où ces sermons laissent les peuples sur l'histoire de la religion, l'objet de ses mystères, l'institution des sacrements, les règles de la discipline, les vérités combattues par les hérétiques et consacrées par l'autorité de l'Eglise, les rapports du dogme avec la morale chrétienne, sont malheureusement justifiés par l'expérience et l'observation. C'étoit un si grand mal que, selon Fénelon, les évêques et les pasteurs devoient s'attacher à apporter un remède convenable ; et l'on ne peut con-

tester que la méthode qu'il propose ne soit plus appropriée au véritable objet de l'instruction chrétienne, que des sermons préparés, dont les avantages et les effets ne sont pas toujours en proportion avec les soins qu'ils exigent ni avec le temps qu'ils consomment.

Fénelon n'a point voulu être *orateur* ; il n'a voulu être que *pasteur* ; il s'est pénétré de tous les devoirs que ce titre lui imposoit ; il a pensé qu'un évêque honoroit encore plus son ministère en donnant au peuple des villes et des campagnes des instructions conformes à sa simplicité et accessibles à son intelligence, qu'en aspirant à la célébrité de cette éloquence humaine qui perd tout ce qu'elle a de sacré, et se profane, en quelque sorte, dès qu'il s'y mêle un vain désir de gloire.

C'est peut-être parce qu'on n'a pas considéré l'opinion de Fénelon sous son véritable point de vue que plusieurs écrivains distingués l'ont combattue par des raisons très-solides.

Le père Delarue ¹, dans la préface de ses Sermons, et M. Duguet ², dans une de ses lettres, ont traité la même question, et sont d'un avis différent de celui de Fénelon. L'opinion du Père Delarue est la plus extraordinaire de toutes. Il étoit d'avis d'affranchir les prédicateurs de l'esclavage d'apprendre par cœur. Il pensoit qu'il valoit *autant lire un sermon que le prêcher*, et que cette méthode ne nuiroit point à la vivacité de l'action. Cette idée étoit d'autant plus singulière de la part du Père Delarue, que c'étoit celui de tous les prédicateurs de son temps dont le débit avoit le plus de grâce, de dignité et d'onction ; avantages qui se seroient certainement évanouis par la simple lecture d'un discours préparé : c'eût été d'ailleurs faire perdre aux auditeurs la plus précieuse de toutes les illusions ; et en effet, quoiqu'on soit assez généralement persuadé que le prédicateur que l'on entend a écrit d'avance son discours, on peut quelquefois en douter, si son débit a assez de chaleur, de naturel et de vérité pour permettre de croire qu'il ne fait qu'obéir à une inspiration spontanée, au moins dans quelques parties de son sermon. Or, rien ne seroit plus propre à dissiper cette espèce d'incertitude ou d'illusion, à laquelle on renonce toujours avec peine, que de voir le prédicateur lire son discours, quelque parfait qu'il fût. Ce seroit donner trop ouvertement à la parole descendue du ciel les couleurs, l'accent et le langage de l'éloquence profane.

¹ Charles Delarue, jésuite, né à Paris en 1643, mort à Paris en 1725, âgé de 82 ans.

² Jacques-Joseph Duguet, né à Montbrison le 9 décembre 1649, mort à Paris le 23 octobre 1733, âgé de 84 ans.

Le P. Rapin ¹ auroit été sans doute contraire à l'opinion de Fénelon s'il l'eût connue ; et il a exprimé son sentiment avec précision et justesse. « Autant, dit le P. Rapin, que les choses méditées sur-
« passent celles qu'on dit sans méditation, autant les choses écrites
« surpassent celles qui ne sont que méditées ».

On pourroit fortifier ces différents témoignages par la plus imposante de toutes les autorités en cette matière, celle de Bourdaloue. Il n'a pas précisément traité cette question comme un objet de discussion ; mais il a fait assez connoître son opinion. On lui demandoit auquel de ses sermons il donnoit la préférence : « C'est à celui
« que je sais le mieux, parce que c'est celui que je dis le mieux ». Cette réponse indique clairement que Bourdaloue attachoit un grand prix à graver ses sermons profondément dans sa mémoire, et par conséquent à les composer et à les écrire, pour mieux en assurer l'effet et le succès.

Cependant M. Duguet paroît avoir entrevu que Fénelon n'a jamais prétendu donner son sentiment comme une règle générale pour toute sorte de sermons. Après avoir exposé sur cette question les raisons pour et contre, il observe qu'elle dépend beaucoup « des
« qualités de chaque prédicateur, de la mesure de son talent, des
« circonstances différentes dans lesquelles il se trouve, de l'espèce
« d'auditeurs devant lesquels il parle. »

L'abbé Trublet rapporte ² à ce sujet un fait assez curieux qui nous ramène à Fénelon lui-même. Il demandoit au P. Ségaud ³, célèbre prédicateur jésuite, « ce qu'il pensoit sur la question : S'il
« faut écrire et apprendre par cœur, ou s'il ne vaut pas mieux
« parler sur-le-champ et s'affranchir de l'esclavage de la mémoire.
« Le P. Ségaud, dit l'abbé Trublet, n'hésita point à lui répondre
« qu'il falloit écrire, *et même en faire un précepte général, sans*
« *exception de prédicateur, et qui ne souffroit que celles des autres*
« *circonstances du lieu, de l'occasion, des auditeurs ;* et pour con-
« firmer son sentiment par la meilleure de toutes les preuves en pa-
« reille matière, par l'expérience, il ajouta que, si jamais quelqu'un
« avoit été capable de prêcher excellemment sur-le-champ et par
« conséquent dispensé d'écrire et de composer à loisir, c'étoit M. de
« Fénelon ; qu'il l'avoit entendu plus d'une fois : qu'en admirant

¹ René Rapin, jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris le 27 octobre 1687, âgé de 66 ans.

² Dans ses *Réflexions sur l'Eloquence*.

³ Guillaume Ségaud, né à Paris en 1674, mort dans la même ville, le 19 décembre 1748, âgé de 74 ans.

« quelques endroits des discours que l'éloquent prélat faisoit sans
 « préparation, il en avoit trouvé d'autres trop négligés, trop foibles,
 « et par là nuisibles à l'effet des premiers ; que même il résultoit de
 « ce mélange de beautés et de défauts, de force et de foiblesse, une
 « inégalité d'autant plus choquante, qu'on attendoit davantage du
 « prédicateur, à cause de sa réputation, et qu'on exigeoit plus à
 « cause de sa dignité ».

Le témoignage du P. Ségaud, ajoute l'abbé Trublet, étoit d'autant moins suspect, que la mémoire de Fénelon lui étoit infiniment précieuse ; que s'il écrivoit ses sermons, il les travailloit assez peu, et qu'il faisoit souvent des exhortations familières qu'il n'avoit point écrites.

N° III.—PAGE 64.

Au sujet des œuvres spirituelles de Fénelon.

Le marquis de Fénelon, dépositaire de tous les manuscrits de l'archevêque de Cambrai, son oncle, avoit, dès 1718, fait imprimer à Anvers une partie des *Œuvres spirituelles* en deux volumes in-12 de 500 pages chacun. Dans l'intervalle de 1718 à 1723, il étoit parvenu à recueillir un grand nombre de lettres de Fénelon, du même genre, qui avoient échappées à ses premières recherches. Voulant éviter les difficultés que le souvenir, encore assez récent, de l'affaire du quiétisme auroit pu apporter à l'exécution de son plan, s'il les eût fait imprimer en France, il s'étoit proposé d'en donner une édition à Avignon, avec la permission et l'approbation de l'archevêque de cette ville, qui y exerçoit en même temps les fonctions de vice-légat.

Il s'étoit flatté qu'un prélat italien se montreroit beaucoup plus facile que le gouvernement françois pour la publication des ouvrages de piété de l'archevêque de Cambrai, dont la personne, la réputation et la mémoire avoient toujours été chères à la Cour de Rome par ses vertus, ses talents, sa soumission exemplaire et son sincère attachement à l'honneur et à l'autorité du saint Siége.

Mais l'événement ne répondit point à ses espérances. L'archevêque d'Avignon refusa son approbation d'une manière assez sevére ; et on trouve, dans sa lettre au marquis de Fénelon, en date du 2 janvier 1724, les motifs de son refus, qui ne paroissent point exprimés avec toute la justesse et l'exactitude que demandoient les égards dus à un nom aussi respecté dans l'Europe religieuse et savante que celui de l'archevêque de Cambrai.

« J'ai, lui écrivoit-il, fait examiner par des personnes éclairées, les papiers qui ont été soumis à mon approbation; et ayant fait faire toutes les réflexions qui convenoient à l'importance et à la délicatesse de la matière, s'agissant principalement d'un auteur dont la doctrine avoit été condamnée, quoique, par son édifiante rétractation, sa personne méritât des éloges, le rapport qui m'a été fait, sans aucune prévention, m'oblige, malgré moi, de refuser et l'impression et l'approbation que vous souhaitez ».

Ce préfat se nommoit François-Maurice Gonteri, recommandable d'ailleurs par sa charité et les services qu'il a rendus à l'église d'Avignon. Il avoit exercé des emplois importants dans les différentes provinces de l'Etat ecclésiastique, et il étoit doyen des consultants du saint office à Rome, lorsqu'en 1705 le pape Clément XI le nomma archevêque et vice-légat d'Avignon; il avoit probablement été témoin des longues et vives discussions que les ouvrages et les opinions de M. de Fénelon avoient excitées parmi les théologiens du saint Siège, et des embarras où le Pape et son ministère s'étoient trouvés, par l'ardeur que la Cour de France avoit mise à en poursuivre la condamnation.

On doit par conséquent être moins surpris de l'opposition que ce prélat montroit à laisser paroître, sous ses auspices et avec son approbation, des écrits où il étoit si facile de retrouver ou de supposer les expressions et les maximes d'une spiritualité trop raffinée. Il pouvoit craindre, avec raison, qu'on ne lui fit un reproche à Rome d'avoir fait renaître, par un excès de complaisance ou de facilité, des controverses que la vertueuse soumission de leur auteur avoit heureusement assoupies; mais cette considération n'autorisoit pas l'archevêque d'Avignon à écrire que M. de Fénelon avoit donné une *rétractation* qu'on ne lui avoit jamais demandée.

Le marquis de Fénelon se crut donc obligé, dans sa réponse à ce prélat, de relever, avec tout le respect dû à son caractère, l'inexactitude des expressions dont il s'étoit servi; il lui représentoit, dans sa lettre du 18 février 1724, « que rien n'auroit dû lui faire regarder l'archevêque de Cambrai comme l'auteur d'une doctrine condamnée; que lorsqu'il vit sa doctrine attaquée par les conséquences que l'on vouloit tirer de certaines expressions du livre des *Maximes des Saints*, il fut le premier à soumettre ses expressions et le livre même au jugement du saint Siège; mais, que loin d'adopter aucun des principes erronés qu'on vouloit lui imputer, il justifia pleinement sa doctrine en la développant à la face de l'Eglise entière, dans les écrits apologétiques qu'il publia; que

« le Pape, en condamnant le livre des *Maximes des Saints*, se
 « refusa constamment à condamner les écrits apologétiques de l'ar-
 « chevêque de Cambrai, dans lesquels ce prélat avoit exposé sa
 « doctrine et ses sentiments personnels ». Il rappeloit, à ce sujet,
 ce qui s'étoit passé à l'assemblée métropolitaine de Cambrai de
 1699, convoquée pour l'acceptation du bref d'Innocent XII contre
 le livre des *Maximes des Saints*. « Voilà, Monseigneur, ajoutoit le
 « marquis de Fénelon, ce qui me fait présumer que mon oncle
 « pouvoit mériter des éloges de votre part, à d'autre titre que celui
 « d'une rétractation de sa doctrine, que le saint Siège a été bien
 « éloigné d'exiger de lui ».

Le marquis de Fénelon se vit donc forcé de suspendre l'exécution
 du projet qu'il avoit eu de publier les *Œuvres spirituelles* de l'ar-
 chevêque de Cambrai. Ce ne fut que pendant son ambassade au-
 près des Etats-Généraux, qu'il crut le lieu et la circonstance favo-
 rables pour le succès d'une entreprise aussi honorable à la mémoire
 de son oncle qu'utile à la religion elle-même, par les sentiments de
 piété que ces écrits devoient entretenir ou faire naître dans toutes
 les âmes vertueuses ou portées à la vertu.

On voit, par sa correspondance, que dès 1732 il se mit en relation
 avec des imprimeurs d'Amsterdam pour une édition des *Œuvres
 spirituelles*, qui fût d'un débit plus facile et moins coûteux que
 les magnifiques éditions *in-folio* et *in-4^o* dont il étoit alors oc-
 cupé.

Il paroît que ce projet d'une édition *in-12* traîna en longueur ; les
 chagrins et les contradictions que le marquis de Fénelon eut à es-
 sayer au sujet du fameux ouvrage de son oncle, intitulé *Examen de
 Conscience pour un Roi*, qu'il venoit de faire imprimer pour la pre-
 mière fois dans l'édition dont on vient de parler et qu'il fut obligé
 d'en retirer à ses frais, par déférence pour le gouvernement, l'em-
 pêchèrent alors de s'occuper de l'édition *in-12* des *Œuvres spiri-
 tuelles* ; mais il en reprit le projet en 1736 ; et les imprimeurs de
 Hollande, pour mieux en assurer le débit, firent répandre en France
 le prospectus d'une souscription pour cette édition.

Aussitôt que le ministère en eut connaissance, il en conçut quel-
 qu'inquiétude. Le caractère et les principes du cardinal de Fleury le
 portoient, avec raison, à prévenir tout ce qui pouvoit faire renaitre
 de nouveaux sujets de divisions dans l'Eglise de France, qui n'étoit
 déjà que trop agitée à l'occasion de la *bulle Unigenitus*. Il craignoit
 qu'une édition des *Œuvres spirituelles* de l'archevêque de Cambrai,
 imprimée en Hollande sans avoir été soumise à l'examen et à la cen-

sure des théologiens de France, ne parût encore favoriser la doctrine des quiétistes.

Il fit donc écrire, le 9 août 1736, au marquis de Fénelon, par le garde des sceaux, Chauvelin, ministre des affaires étrangères, « que, « quelque dignes de louanges que fussent les ouvrages de M. de « Cambrai, le gouvernement ne pouvoit souffrir la distribution de la « nouvelle édition qui se préparoit en Hollande ; qu'on lui deman- « doit donc de vouloir bien, au lieu d'y contribuer en aucune ma- « nière, faire ce qui dépendroit de lui pour en détourner cet imprimeur, et même pour arrêter l'impression de ce nouvel ouvrage ».

Le marquis de Fénelon voulut apparemment calmer les inquiétudes du cardinal de Fleury et du ministère, en lui représentant que l'édition des *Œuvres spirituelles*, qui se préparoit en Hollande, ne devoit renfermer que des ouvrages déjà connus du public.

Nous avons sous les yeux la réponse que le garde des sceaux fut chargé d'adresser à ces représentations ; elle est du 26 août 1736. « Ce n'est qu'après avoir entendu la lecture entière, Monsieur, de « votre lettre du 17 de ce mois, au sujet des Œuvres de feu M. l'archevêque de Cambrai, que je suis chargé de vous mander ce que « nous pensons. Il paroît qu'il seroit beaucoup plus décent et honorable pour la mémoire de feu M. votre oncle, que de pareils « écrits de piété fussent imprimés en France, et fussent par conséquent revêtus d'une autorité qui lui fut toujours précieuse. L'impression qui se fait en Hollande, passant pour être faite sous vos « yeux, vous sentez, Monsieur, que, s'il échappe dans des temps « aussi critiques la moindre chose, vous vous en trouverez en quelque sorte responsable. Si ces écrits ont déjà paru imprimés, et que « ce soit en France qu'ils l'aient été, nulle difficulté d'en faire une « nouvelle édition ; mais ce qui paroîtroit le plus simple et le plus « convenable, seroit que vous adressassiez ici la liste exacte des ouvrages qui doivent entrer dans le recueil que l'on a dessein de « donner au public ; Son Eminence s'en feroit rendre compte, et elle « jugeroit elle-même de la manière dont il conviendroit que ces ouvrages parussent. Vous savez les raisons qui nous déterminèrent à « vous inspirer de ne pas faire paroître avec le *Télémaque l'Examen de Conscience*. Nous ne doutons pas qu'il n'est pas question, dans le « recueil que l'on se propose de donner, d'y insérer cet ouvrage ».

Le marquis de Fénelon se donna bien de garde d'opposer la plus légère objection aux vœux et aux intentions du ministère. Il se montra même pénétré de reconnaissance pour l'idée, si honorable à la mémoire de son oncle, de publier en France une nouvelle édition

de ces ouvrages, revêtue de l'approbation et consacrée par l'autorité du gouvernement. Mais, voulant aller au-devant de toutes les difficultés qu'il redoutoit des préventions de quelques théologiens ou de la circonspection ombrageuse du cardinal-ministre, il essaya de faire tomber le choix du gouvernement sur un censeur dont les sentiments et les principes fussent favorables à la mémoire et à la doctrine de l'archevêque de Cambrai : il proposa M. de Combes, supérieur des Missions étrangères ; mais les mêmes raisons qui avoient porté le marquis de Fénelon à l'indiquer, déterminèrent probablement le ministre à l'exclure : M. de Chauvelin lui écrivit, le 25 septembre 1736 : « J'étois bien persuadé, Monsieur, que la proposition
« que je vous avois faite, de faire imprimer à Paris les différents ou-
« vrages de M. votre oncle, ne pouvoit que vous être agréable : il
« est effectivement plus décent, que voulant en faire une édition
« complète, elle se fasse en France et n'y paroisse que revêtue du
« sceau de l'autorité. Son Eminence, Monsieur, estime infiniment
« M. de Combes, supérieur des Missions étrangères ; mais elle ne le
« croit pas assez fort sur certains points de théologie pour lui confier
« l'examen de tout ce qui doit être inséré dans cette nouvelle édi-
« tion. Son Eminence en veut être juge elle-même et s'en fera rendre
« compte par les personnes en qui elle a le plus de confiance ; ainsi
« vous pouvez lui adresser directement, ou à moi, tout ce que vous
« vous proposez de faire imprimer, afin que je puisse engager tout
« ce que nous avons de meilleurs, tant libraires qu'imprimeurs, à
« s'en charger ; et quand la compagnie sera formée, on pourra y
« intéresser le libraire de Hollande, si cela est absolument nécessaire
« pour l'engager à renoncer à son entreprise, dont je crois cepen-
« dant qu'il commence à se dégoûter, par le peu d'empressement que
« le public témoigne à souscrire » .

Le marquis de Fénelon se conforma aux ordres du ministère ; mais, soit que les imprimeurs de Hollande, qui avoient déjà commencé leur travail, se montrassent trop difficiles sur les dédommagements qu'ils exigeoient pour en faire le sacrifice, soit qu'il ne fût pas fâché, par les considérations qu'on a déjà exposées, que l'édition parût en Hollande plutôt qu'en France, il fit valoir, d'une manière si spécieuse, les difficultés qu'il avoit éprouvées de la part des imprimeurs d'Amsterdam, que M. de Chauvelin fut chargé de lui répondre, le 27 novembre 1736, « qu'ayant fait communiquer à deux des prin-
« cipaux libraires de Paris, les propositions que faisoit celui d'Ams-
« terdam pour la réimpression des *Œuvres spirituelles* de l'arche-
« vêque de Cambrai, ils n'avoient pu se déterminer à les accepter,

« et qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de convenir qu'ils n'avoient
 « pas tort ; qu'il étoit aisé de comprendre que le libraire d'Amster-
 « dam, animé par les souscriptions qu'il avoit reçues et qu'il rece-
 « voit journallement, se presseroit d'exécuter son entreprise, et
 « qu'on ne pourroit que très-difficilement l'en détourner ; qu'ainsi
 « Son Eminence pensoit, ainsi que lui, qu'il falloit abandonner le
 « projet qu'ils avoient formé, de faire faire en France cette nou-
 « velle édition avec approbation et privilège, ce qui eût été plus
 « convenable ».

Ainsi débarrassé de toute inquiétude du côté du gouvernement, le marquis de Fénelon poursuivit avec ardeur la continuation des belles éditions *in-folio* et *in-4^o* qui s'imprimoient alors en Hollande: le sacrifice qu'il avoit été obligé de faire aux ordres très-précis du ministère, en retirant de cette belle édition l'*Examen de Conscience*, lui avoit déjà été très-pénible ; et il se consolait en pensant que rien ne pourroit plus désormais arrêter la publication libre et entière des *Œuvres spirituelles* de son oncle, dont il avoit adopté la doctrine dès sa plus tendre jeunesse, sur tout ce qui appartient à la charité et au pur amour.

Mais il fut encore trompé dans cette espérance : aussitôt que les éditions de Hollande, *in-folio* et *in-4^o*, eurent paru, le ministère, dans la vue de prévenir toutes les inductions que l'on pourroit tirer de quelques expressions de ces *Œuvres spirituelles*, pour rappeler le souvenir des anciennes controverses, conçut le projet de faire faire à Paris une édition *in-12* de ces mêmes *Œuvres spirituelles*, en prenant la précaution de la faire précéder d'un avertissement qui pût servir de correctif aux erreurs et aux inexactitudes que l'on avoit reprochées à l'auteur dans son fameux livre des *Maximes des Saints*.

Le marquis de Fénelon, ne pouvant empêcher l'exécution de ce projet, voulut au moins attacher le nom et la protection du cardinal de Fleury à cette nouvelle édition, en le priant de vouloir bien permettre qu'elle lui fût dédiée. Il témoignoit en même temps son inquiétude sur les changements que l'on prétendroit peut-être apporter aux écrits de son oncle, sous prétexte de mettre en sûreté la saine doctrine. Le cardinal de Fleury s'empressa de le tranquilliser par une lettre extrêmement obligeante, en date du 2 février 1739. « Si
 « j'ai différé, lui écrivoit Son Eminence, de répondre à la lettre dont
 « vous m'avez honoré, du 26 décembre, c'est uniquement parce que
 « j'attendois des nouvelles de M. d'Argenson, au sujet de l'édition
 « que le libraire de Paris projette de faire des œuvres posthumes de
 « feu M. l'archevêque de Cambrai ; il n'y a eu que deux mots dans

« tout l'ouvrage qui aient fait quelque peine, et on y a remédié par
 « l'avertissement du libraire, en six lignes. Je suis ravi que cette
 « affaire soit terminée, et j'ai une vraie impatience de recevoir
 « l'exemplaire que vous avez eu la bonté de me destiner, et que
 « M. d'Argenson doit me remettre dès qu'il sera relié, comme il me
 « l'a dit aujourd'hui. Si vous avez des pièces nouvelles à ajouter à
 « l'édition qu'on en fera à Paris, il seroit bon de vous presser de les
 « envoyer ; mais il me semble qu'elle sera *in-42*, parce que les li-
 « braires croient qu'elle en sera plus utile au public, et que le débit
 « en sera plus grand. Je me ferois certainement un grand honneur
 « de voir paroître mon nom à la tête de ce bel ouvrage ; mais je me
 « suis fait une loi de refuser toutes les épîtres dédicatoires, parce que
 « j'étois accablé tous les jours de pareilles demandes.

« *P. S.* J'ai chargé M. Amelot de vous apprendre que le Roi
 « vous avoit fait chevalier de ses ordres, dont je vous félicite de tout
 « mon cœur. »

M. d'Argenson, chargé de la partie de la librairie, lui écrivit égale-
 ment le 40 août 1739 : « J'aurois dû vous accuser, il y a déjà
 « longtemps, Monsieur, la réception de l'exemplaire *in-folio des*
 « *Œuvres spirituelles* de M. votre oncle, que Rollin m'a remis de
 « votre part. L'édition *in-42*, qui se fait à Paris, y sera entièrement
 « conforme, et je ne souffrirai pas qu'on y joigne aucune des pièces
 « que M. de Laville vous a dit que les libraires de Paris songeoient
 « à y ajouter. On m'assure au surplus que l'exécution en sera assez
 « belle pour que vous n'avez point lieu de regretter qu'elle n'ait
 « point été faite en Hollande. Mon empressement pour tout ce qui
 « peut vous intéresser, doit vous répondre de l'attention que je con-
 « tinuerai à y donner. »

M. de Fénelon se reposoit avec confiance sur des dispositions aussi
 favorables, lorsqu'il reçut tout à-coup, par M. de Combes, supérieur
 des Missions étrangères, et dont nous avons déjà parlé, une copie
 de *l'avis du libraire*, qu'on se proposoit de mettre à la tête de l'édi-
 tion *in-42* de Paris. En lui envoyant cette copie, M. de Combes lui
 écrivoit, le 8 août 1739 : « Je vous prie pour ne pas commettre la
 « personne de qui je la tiens, de n'écrire qu'à moi les réflexions que
 « vous y ferez ; et j'en ferai part, si vous le croyez nécessaire, aux
 « personnes qui sont à portée d'en faire usage ; l'avis me paroît fait
 « par une main amie, et pour engager la Cour à ne pas exiger les
 « changements qu'on avoit proposé de faire à l'ouvrage même et
 « qu'on ne fera pas moyennant cet avis. »

Il est certain qu'en lisant cet avis, le marquis de Fénelon dut trou-

ver qu'il ressembloit bien peu à l'idée que le cardinal de Fleury avoit cherché à lui en donner. Rien assurément ne ressembloit moins à un *avis de libraire en six lignes*, qu'une discussion dogmatique qui ne pouvoit être que l'ouvrage d'un théologien parfaitement instruit de la matière ; ce qui dut surtout l'affliger, c'est qu'en y conservant les égards dus à la mémoire de l'archevêque de Cambrai, on ne dissimuloit point qu'il avoit hasardé des maximes proscrites par un jugement du chef de l'Eglise. Le marquis de Fénelon étoit attaché à la mémoire de son oncle comme à celle d'un père qu'il avoit chéri de toute la tendresse de son cœur, et il avoit conservé, pour sa doctrine et ses principes, une adhésion de cœur et d'esprit qui étoit la règle de toutes ses opinions et de tous ses sentiments ; il lui devoit cette piété tendre, cette religion exacte, cette rectitude de morale qu'il savoit allier, au suprême degré, à la profession des armes et au talent des négociations.

Il ne put donc voir qu'avec une peine sensible la manière dont on s'exprimoit dans l'*avis* que le gouvernement venoit de faire mettre à la tête de l'édition in-42, des *Œuvres spirituelles*. « On ne doit
« pas dissimuler, disoit l'auteur de cet *avis*, qu'on trouvera en quel-
« ques endroits, et surtout dans la première partie de ces *Œuvres*
« *spirituelles*, des traits un peu forts et des expressions qui appro-
« chent des sentiments condamnés dans le livre des *Maximes des*
« *Saints*. On sera surpris de cet abandon total, de cet anéantisse-
« ment du moi, de cette entière indifférence même pour le salut, que
« l'auteur semble exiger pour la perfection. On n'aimera point à
« voir traiter les actes de crainte et d'espérance comme des actes
« d'imperfection que le feu jaloux du purgatoire doit détruire. »

L'auteur de l'*avis* cherchoit ensuite à excuser l'archevêque de Cambrai, « en invitant le lecteur à se souvenir que la première
« partie des *Œuvres spirituelles* avoit été écrite avant le bref d'In-
« nocent XII ; que l'auteur lui-même avoit condamné avec l'Eglise
« ces termes et ces expressions ; et que quelques purs qu'eussent
« été ses sentiments, il étoit pourtant convenu qu'il ne les avoit pas
« exprimés avec assez d'exactitude ; qu'il ne falloit donc pas s'arrê-
« ter aux termes qui étoient trop forts et dignes de censure. »

On citoit ensuite un passage de l'archevêque de Cambrai lui-même, que l'on supposoit avoir été écrit après la condamnation de son livre, dans la vue de rectifier ce qu'il pouvoit y avoir eu de répréhensible dans ses premiers ouvrages.

L'auteur de l'*avis* s'exprimoit enfin avec beaucoup de ménagement sur le caractère et la personne de madame Guyon, qu'il repré-

sentoit comme recommandable par l'intégrité de ses mœurs et la sainteté de sa vie ; mais dont les ouvrages, pris dans toute la rigueur théologique, avoient paru censurables à M. de Fénelon lui-même.

On voit que M. de Combes étoit assez fondé à penser que ce prétendu avis de l'imprimeur avoit été rédigé par une main amie, dans la vue d'engager la Cour à ne pas exiger les changements qu'on avoit proposé de faire à la partie des *Œuvres spirituelles*. Il est bien certain qu'il étoit difficile de s'exprimer avec plus de ménagements et d'égards : on ne faisoit qu'énoncer ce que l'archevêque de Cambrai avoit dit mille fois dans ses écrits apologétiques, pour prévenir les fausses interprétations qu'on prétendoit donner à sa doctrine.

La précaution très-sage que prenoit le gouvernement, de faire insérer cette espèce d'explication à la tête d'une édition revêtue du sceau de l'autorité publique, suffisoit pour fermer la bouche à tous les détracteurs de Fénelon, qui étoient encore très-nombreux et très-accrédités, et qui n'auroient pas manqué de publier que l'on cherchoit à faire revivre une doctrine solennellement proscrite par le concours des deux puissances.

Mais il s'en falloit de beaucoup que le marquis de Fénelon fût disposé à se montrer aussi satisfait de la circonspection avec laquelle on s'étoit exprimé au sujet de M. de Cambrai ; la haute opinion qu'il avoit conservée des vertus et des lumières de son oncle étoit telle, qu'il ne pouvoit pas admettre un seul moment l'idée qu'il se fût trompé ; il reconnoissoit bien qu'il y avoit eu un jugement du saint Siège contre le livre des *Maximes des Saints*, il convenoit bien que l'archevêque de Cambrai s'étoit soumis à ce jugement ; il citoit même avec un juste orgueil cette soumission comme une nouvelle preuve de l'éminente vertu de l'archevêque de Cambrai, qui l'avoit porté à acquiescer avec une humble docilité à la sentence de son supérieur ; mais il étoit intimement persuadé que le bref d'Innocent XII avoit laissé intacte la doctrine du livre des *Maximes des Saints*, et n'avoit frappé que quelques expressions dont on pouvoit abuser pour en tirer des conséquences absolument opposées à la doctrine de l'auteur, telle qu'il l'avoit exposée dans ses écrits apologétiques ; il appuyoit même son opinion sur le refus constant que le Pape avoit opposé aux vives sollicitations qui lui avoient été faites pour obtenir la condamnation de ces mêmes écrits apologétiques.

Il avoit également la plus religieuse vénération pour la mémoire de madame Guyon : il avoit eu dès sa jeunesse des relations avec elle ; et il ne croyoit pas lui avoir moins d'obligations qu'à son on-

cle lui-même, pour les principes de la religion, et les sentiments de piété tendre et affectueuse qu'elle avoit entretenus et développés au fond de son cœur. C'étoit lui qui avoit le plus contribué à réhabiliter sa réputation, que l'indiscrétion de ses liaisons et de ses écrits, ainsi que la prévention ou la sévérité de ses juges, avoient singulièrement compromise dans l'opinion publique. Les manuscrits que nous avons sous les yeux nous font voir que les articles de Fénelon et Guyon, du Dictionnaire de Moréri, édition de 1734, avoient été rédigés par le marquis de Fénelon lui-même. Il s'étoit également attaché à venger la mémoire de madame Guyon, dans l'*avertissement* qu'il avoit fait placer à la tête de la belle édition de Hollande des *Œuvres spirituelles*.

On conçoit qu'avec de pareils sentiments il ne put voir, sans une véritable douleur, que dans une édition qui alloit être répandue dans toutes les parties de la France, on eût supposé, comme un fait reconnu par l'archevêque de Cambrai lui-même, que les *sentiments* qu'il avoit consignés dans le livre des *Maximes des Saints* avoient été *condamnés*, et qu'il avoit acquiescé à cette condamnation.

Le marquis de Fénelon ne dissimula point son mécontentement dans sa réponse à M. de Combes, en date du 17 août 1736. Il affecte de croire que ce prétendu *avis de l'imprimeur* n'a pu être ni dicté ni exigé par le gouvernement, puisque le cardinal de Fleury lui avoit écrit qu'il n'y avoit que *deux mots dans tout l'ouvrage qui lui eussent fait quelque peine, et qu'on y avoit remédié par un avertissement du libraire en six lignes*. Il suppose que la pièce dont M. de Combes lui avoit envoyé la copie, ne peut être l'ouvrage que *de quelque théologien jaloux de faire prévaloir ses propres sentiments et ses préjugés*.

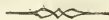
Si une prévention excessive le rendoit un peu injuste et ne lui permettoit pas de sentir tout le mérite de la réserve et de la circonspection que l'on avoit observées dans les réflexions dont il se plaignoit avec tant d'amertume, on doit convenir en même temps qu'il étoit plus fondé à relever une contradiction dans laquelle le rédacteur de l'*avis* étoit tombé sans s'en apercevoir; il disoit « que pour con-
« noître les véritables pensées de l'archevêque de Cambrai, il ne
« falloit pas s'arrêter aux termes, qui sont trop forts et dignes de
« censure, mais qu'on devoit les prendre dans les lettres qu'il a
« écrites sur la fin de sa vie, et dans lesquelles il explique ses
« vrais sentiments ». Il citoit, à l'appui de cette supposition, un passage assez long d'un ouvrage de M. de Cambrai, comme écrits dans les derniers temps de sa vie, et destiné à éclaircir et à expli-

quer ce qu'il pouvoit renfermer d'équivoque et de répréhensible ; mais le marquis de Fénelon observoit avec raison que ce passage étoit d'autant plus mal choisi, qu'il avoit précédé le jugement du saint Siège et qu'il avoit servi à justifier la véritable doctrine du livre des *Maximes des Saints*.

Mais toutes ses représentations furent inutiles. Le gouvernement étoit très-décidé à ne laisser imprimer les *Œuvres spirituelles* de Fénelon qu'avec cette espèce de correctif qu'il jugeoit nécessaire pour prévenir de nouvelles controverses ; on doit même observer que ce correctif étoit tempéré par tous les adoucissements et les égards que le cardinal de Fleury avoit recommandés, et qui étoient si parfaitement assortis à l'aménité de son caractère et à la modération de ses principes.

M. de Combes écrivit donc au marquis de Fénelon, le 20 novembre 1739 : « J'ai fait faire les observations que vous m'avez en-
« voyées ; mais on m'a dit que M. le cardinal-ministre ne voudroit
« pas revenir là-dessus ; vous ferez à cet égard ce que votre prudence
« vous dictera ».

Cette réponse, et l'inutilité des observations qu'il avoit fait présenter, par M. de Combes, aux personnes qui dirigeoient l'édition de Paris, achevèrent de convaincre le marquis de Fénelon qu'il devoit céder à l'influence d'une autorité supérieure, et que la sagesse lui prescrivoit de se renfermer dans un profond silence ; ce fut le parti qu'il prit, ainsi qu'on le voit par sa lettre du 14 décembre 1739, à M. de Combes, dans laquelle il laisse percer en même temps la peine extrême que lui causoit cette sorte de censure de la doctrine de son oncle. « Un avis de l'espèce de celui-là me dispense de prendre in-
« térêt à cette édition de Paris : les faiseurs de l'avis doivent avoir
« vu les choses avec des yeux bien différens, pour avoir aperçu dans
« ces *Œuvres spirituelles* la variété des sentiments qu'ils y trouvent,
« suivant que l'auteur les avoit écrits avant ou depuis l'affaire de
« son livre des *Maximes des Saints*. Enfin, le mélange d'un avis de
« cette espèce paroitra, je crois, à tout esprit attentif, si mal assorti
« avec le reste de l'ouvrage, que c'est le cas de pouvoir se reposer
« sur le discernement que le public équitable ne peut manquer d'en
« faire. Je me regarde donc par-là suffisamment dispensé d'inter-
« rompre personne de mes représentations sur ce sujet, et j'ai de
« quoi pouvoir me fixer, comme je le fais, au parti du silence.



N^o IV.—PAGE 84.

*Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse sur l'évêque de Tournay,
16 mars 1711. (Manusc.)*

M. l'évêque de Tournai (Beauvau) est doux, sage, modéré et insinuant ; il se possède et veut faire bien ce qui dépend de lui : mais il craint les embarras de ce diocèse orageux, et aimeroit mieux un poste paisible. Je tâche de le consoler, de l'aider, de lui témoigner l'amitié la plus sincère. Toutes les fois qu'il me demandera ma pensée, je la lui dirai à cœur ouvert ; puisqu'il a tant fait que de venir, il me semble qu'il ne doit pas se rebuter d'abord, ni abandonner son Eglise au schisme qui s'y forme. Il doit aller à Courtrai, ville de son diocèse, qui n'est pas une conquête des Hollandois, ou se tenir en ce pays, pour soutenir, animer et consoler son clergé. Cela lui fera un honneur infini, pourvu qu'il soutienne ce personnage avec un zèle épiscopal. Je ne ménagerai rien pour son service ; je lui ai offert argent et toutes choses ; que ne puis-je faire mieux ! Il est venu trop tard ; le parti que les Hollandois prennent de lui refuser un passeport est horrible. Ce n'est point leur penchant naturel ; mais Ernest et sa secte ont gagné Heinsius et Pestors..... Entre nous, je le crois (l'évêque de Tournai) ambitieux. Il a de la douceur, de l'insinuation, du savoir-faire, beaucoup de politique et d'envie de parvenir. Je le crois honnête homme selon le monde ; je crois même qu'il a une sincère religion ; mais il considère que les temps peuvent changer ; que M. le cardinal de Noailles est dans une grande place avec un grand parti ; il attend beaucoup de la protection de madame la princesse de Conti ¹. Son goût n'est pas pour les Jésuites, quoiqu'il ait des égards infinis pour leur plaisir. Je vous envoie un mémoire sur les secours qu'il me semble convenable de lui donner pour l'aider à subsister..... Il faudroit qu'on lui écrivit des choses consolantes, car il regrette infiniment une place haute et tranquille, qu'il va perdre, dit-il (c'est Toulouse) et il ne voit ici que traverses, embarras, contradictions et pièges. Il n'est point propre aux combats de doctrine ; il les craint et n'en veut point tâter. Ce qui lui plairoit, seroit la vie

¹ Marie-Anne, dite *mademoiselle de Blois*, fille naturelle et légitimée de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière. Elle étoit veuve, sans enfants, de Louis Armand, prince de Conti, mort de la petite vérole à Fontainebleau, le 12 novembre 1685. On la croyoit favorable à M. le cardinal de Noailles et à son parti ; elle n'est morte qu'en 1739.

douce et tranquille du Languedoc, avec un peu de négociation où il faille de la dextérité et de la souplesse, sans affaires violentes, ni discussions de doctrine. Il dit qu'il doit beaucoup, et je n'en suis pas surpris. Je lui ai offert une somme d'argent si forte qu'il lui plairait et à rendre quand il seroit en état de le faire. Il n'a rien voulu; il n'a pas même voulu demeurer ici; il a mieux aimé demeurer à Valenciennes avec M. le chevalier de Luxembourg, quoique je n'aie rien oublié pour le mettre en liberté chez moi. Il y auroit été avec plus de bienséance; mais je n'ai osé le presser plus longtemps, à cause de ma situation de disgrâce, qui peut l'empêcher de vouloir demeurer avec moi. J'ai craint de le gêner de toute façon, et de lui donner lieu de croire que je voulois me mêler de son affaire. J'y fais et j'y ferai, sans mesure, tout ce qu'il voudra; mais je ne ferai aucun pas de moi-même. Il est avisé, précautionné, patient et capable d'affaires. S'il ne reçoit aucun secours, il sera contraint de s'en retourner bientôt; le Roi a bien des moyens de le secourir sans embarras. Si la triste situation où il est en ce pays, et l'espérance d'un état plus doux en France lui donnent, comme cela est fort naturel, quelque impatience d'y retourner, vous jugerez bien que l'impuissance de subsister lui servira de raison plausible et décisive pour s'en aller; alors l'église de Tournai sera dans l'état le plus déplorable. A vous parler sans aucun ménagement, ce prélat me paroît beaucoup meilleur que beaucoup d'autres qu'on met dans les premiers rangs. Il est d'un nom distingué; son extérieur est poli, doux et agréable: il a du sens, de la dextérité et du talent pour manier les esprits; il se possède avec une égalité peu commune. Il ne lui échappe rien de dur ni d'excessif; il est très-poli et très-réservé, avec des manières très-mesurées et très-insinuant. Je crois qu'il a de l'honneur et de la religion avec beaucoup d'ambition et de goût du monde; j'aimerois beaucoup mieux un homme plus touché, moins vif sur la fortune, et plus ecclésiastique, plus nourri de bons principes, et plus capable d'approfondir; mais où trouve-t-on de tels hommes? Les apôtres et les hommes apostoliques sont bien rares; il faut malgré nous revenir à juger des hommes par comparaison. Or, un sage et honnête mondain qui paroît doux, modéré, égal et de bonne volonté pour satisfaire aux règles, est une merveille, dès qu'on le compare à la multitude de ces hommes qui vont tête baissée, et sans sauver nulle apparence, à la fortune et au plaisir.

N^o V.—PAGE 85.

Lettre de Fénelon à l'évêque de Tournai, au sujet du cardinal de Bouillon, 30 mars 1714. (Manusc.)

Il me semble, Monseigneur, que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 28 de ce mois (mars 1714), se réduit à deux points. Le premier est de savoir s'il convient d'accepter la médiation de M. le cardinal de Bouillon qu'on propose. Vous voyez sans doute beaucoup mieux que moi que vous ne pouvez rien décider sur une matière si délicate, et que c'est du Roi seul qu'il faut attendre une décision. Vous avez écrit ; vous attendez une réponse ; elle sera votre règle. Je crois seulement que vous pourriez représenter que Sa Majesté pourroit ignorer cette négociation, et la tolérer en secret, sans y prendre aucune part. Eh ! qu'importe de l'homme qui servira à cette affaire, pourvu qu'on empêche un schisme affreux dans votre église ? Cette négociation est trop au-dessous du Roi pour monter jusqu'à lui. Sa Majesté peut l'ignorer jusqu'au bout, comme une chose dont elle ne se mêle en aucune façon. Le Roi vous a seulement permis de revenir dans votre diocèse ; votre négociation, pour y rentrer, ne regarde que vous seul : voilà ce que je croirois. et j'ose dire que je ne suis pas suspect là-dessus, car personne n'est plus loin que moi d'approuver ou d'excuser le procédé de M. le cardinal de Bouillon ; personne n'est plus éloigné que je le suis d'avoir aucun commerce avec lui ; mais il me semble que les maux extrêmes dont votre église est menacée, pourroient engager le Roi à avoir la bonté d'agréer ce qui n'iroit point jusqu'à lui. Encore une fois, ma pensée n'est rien, et il ne s'agit que de la décision de Sa Majesté, qui sera votre règle inviolable.

Supposé que le Roi vous laissât en liberté d'entamer cette négociation, je voudrois que M. le cardinal de Bouillon ne fût que simple médiateur secret, en sorte qu'il n'eût aucune autorité pour décider, et que vous vous réservassiez expressément, comme une condition fondamentale, que le cardinal ne s'ouvriroit point et que vous attendriez une décision de Rome sur les propositions d'accommodement. Par ce moyen, vous attendriez les réponses de Versailles avec celles de Rome ; vous pourriez mettre aussi pour condition que la médiation du cardinal demeureroit secrète, pour ne blesser en rien le profond respect qui est dû au Roi, par rapport à ce cardinal contre lequel il est indigné. Le second point me paroît très-difficile, si vous deman-

dez votre retour dès à présent avec une suspension de l'affaire des canonicats jusqu'à la paix, on dira que vous voulez dès aujourd'hui tout l'effectif de vos prétentions, et que vous renvoyez aux longs jours les prétentions des États pour les éluder. Je crains qu'on ne rejette cet expédient : il faut néanmoins, si je ne me trompe, le tenter avec les plus douces insinuations et avec les plus vives instances. Le pis aller est d'être refusé ; vous ne serez pas en pire condition après ce refus ; peut-être que les États-Généraux, lassés et honteux d'une affaire si odieuse et si inutile, se contenteront enfin d'une négociation où l'on sauvera un peu les apparences, en laissant en suspens les canonicats jusqu'à la paix.

N° VI.—PAGE 85.

Lettre de Fénelon à l'évêque de Namur, 5 mai 1711. (Manusc.)

Monseigneur, la confiance très-sincère et très-forte que j'ai en l'honneur de votre amitié, me fait prendre la liberté de vous proposer une pensée qui m'est venue à l'esprit. Les États-Généraux ont déjà refusé plusieurs fois à M. l'évêque de Tournai la liberté de rentrer dans son diocèse. Quand même il parviendroit à y rentrer dans la suite du temps, il seroit toujours suspect à ceux qui ont maintenant la domination ; il auroit, suivant les apparences, des traverses et des contradictions à souffrir, et son ministère courroit grand risque de demeurer sans fruit. J'ai pensé qu'on pourroit ménager les choses, en sorte que vous puissiez avoir l'évêché de Tournai ; j'en serois ravi, car nous demeurerions comprovinciaux, et nous serions, de plus, fort voisins ; vous pourriez servir très-utilement l'Eglise dans cette place, où vous auriez de l'appui et de la considération du côté des alliés. Cet évêché a environ quarante mille florins de revenu ; il a deux grandes villes que vous connoissez, savoir, Tournai et Lille. C'est le meilleur pays et le plus beau diocèse que je connoisse : il y a dans le chapitre, qui est magnifique, plus de quarante canonicats d'un gros revenu à la libre collation de l'évêque ; cette place ne vous excleroit d'aucune autre pour l'avenir ; vous seriez à portée d'avoir Malines, s'il venoit à vaquer, et même d'espérer Liège, si le bénéfice que vous y avez, donnoit à vos amis des facilités en votre faveur ; en un mot, Tournai ne vous reculerait en rien pour l'avenir, et il vous donneroit pour le présent de très-grands avantages. Examinez, je vous supplie, Monseigneur, si ce projet vous convient ; en cas qu'il vous fasse plaisir, je vous rendrai compte des expédients par

lesquels je m'imagine qu'on pourroit lever les difficultés et contenter toutes les puissances. Je prévois seulement qu'il faudroit en ce cas que vous vous aidassiez un peu pour obtenir par quelqu'un des alliés l'agrément des États-Généraux. Quelque parti que vous preniez sur ma proposition, je vous demande, au nom de Dieu, un secret inviolable pour tout le monde, sans exception; vous en voyez parfaitement toute la nécessité et toute l'importance. J'espère que vous me ferez l'honneur de me répondre très-promptement en termes décisifs; vous pouvez juger par cette proposition du zèle et de l'attachement....

N^o VII.—PAGE 90.

Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, novembre 1703. (Manuscrit).

Personne, sans exception, n'est plus éloigné que moi, Monseigneur, de vous soupçonner d'une curiosité indiscrete; il ne tiendra jamais à moi que je ne vous montre une entière ouverture de cœur pour l'affaire sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il n'y a encore rien d'éclairci, et vous pouvez compter que je vous communiquerai tous les faits qui mériteront d'être approfondis. Il est vrai que j'ai préféré les voies lentes et secrètes à celles qui eussent été moins sûres pour l'éclaircissement de la vérité, et qui auroient fait d'abord un grand éclat. Plus la nature de la chose est importante, plus j'ai cru devoir selon Dieu, garder ces précautions. *Mais je ne prendrai, s'il plaît à Dieu, aucun parti ni de mollesse, ne de politique pour flatter personne. A l'égard du Roi, dont vous me parlez, personne ne surpassera jamais mon zèle, mon respect, ma soumission, ma reconnoissance: mais permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que c'est Dieu, et non pas le Roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit des choses purement spirituelles.* Je serois bien malheureux et bien indigne de mon ministère, si ma conscience ne suffisoit pas pour me déterminer dans une matière si grave, et si on avoit besoin de me presser par des réflexions de politique mondaine. Pour ce qui est des curieux, que vous trouverez peut-être à Paris et à Versailles, je ne crois pas être obligé à satisfaire leur curiosité; c'est assez que je veuille vous communiquer en esprit de sincère correspondance, tous les faits qui seront prouvés ou qui pourront être éclaircis par la liaison que les uns peuvent avoir avec les autres.

Pour M. l'évêque de Saint-Omer, j'avoue que je suis fort surpris

de ses plaintes. J'ai reçu une appellation dans les formes ; je n'ai donné aucune clause d'inhibition pour surprendre ce qu'il a fait. Si j'eusse manqué à faire que j'ai fait, j'aurois violé les règles de l'Eglise. J'ai même manqué à la règle en ne mettant pas d'abord une amende contre son greffier, en cas qu'il ne nous rapportât point le procès ; je ne l'ai voulu mettre qu'à l'extrémité la seconde fois, après que l'autorité du supérieur a été ouvertement méprisée, et que la désobéissance a été manifeste. Mon ménagement gardé contre les règles, n'a été compté pour rien ; on crie comme si on souffroit une énorme injustice, pendant qu'on désobéit actuellement à la justice ecclésiastique. Il n'y a plus de métropolitains, et chaque évêque demeure indépendant même dans les causes d'appellation, si un métropolitain est réduit à n'oser recevoir les appelants, ni se faire rapporter le procès pour juger si le premier juge a excédé ou non. Ses métropoles qui ont perdu presque toute leur autorité, n'en auront plus aucune, si on achève d'abattre ce dernier reste : nous sommes des juges forcés ; nous ne pouvons, sans prévarication, ni dénier, ni retarder la justice aux appelants. Si les appelants paroissent en souffrance, nous leur devons sans aucun délai les soulagemens de droit sauf à les renvoyer au premier juge en toute rigueur, si les informations montrent que ce juge a bien procédé, et que la grièveté du cas mérite la procédure qu'il a faite. Si je manquois à ce devoir essentiel de métropolitain, vous devriez, Monseigneur, vous qui êtes le plus ancien évêque de notre province, me représenter le tort irréparable que je ferois à la discipline. Je ne sais ce qu'on veut dire, quand on dit que j'ai vu des lettres ; je n'ai vu aucune pièce, je ne connois rien qui ait dû arrêter un juge d'appellation, qui est un juge de rigueur, obligé à ne rien faire que sur les preuves judiciaires. De quoi pourroit se plaindre M. l'évêque de Saint-Omer ? Nous voulons voir s'il a dû procéder comme il a fait, et si les griefs de l'appellant sont de droit ou non. Puis-je me dispenser d'agir de la sorte ? Si ce prélat n'a point excédé, et si la grièveté du cas mérite la procédure qu'il a faite, nous lui renverrons d'abord l'accusé, sans juger du fond. Nous serons aussi rigoureux que lui pour les précautions sur la simple apparence du crime ; mais nous devons à un prêtre, accusé des vices les plus énormes (dit-on), de ne pas le laisser dans un état si violent, *en attendant que M. l'évêque de Saint-Omer juge à propos de revenir de Provence*. Il n'est pas juste qu'un prêtre accusé ne trouve, en attendant, aucun recours auprès du juge supérieur, et que toutes les voies de droit lui soient refusées par le métropolitain que l'Eglise a établi exprès pour être son juge. Encore une fois,

Monseigneur, il ne s'agit nullement du fond ; il n'est question que de savoir si M. l'évêque de Saint-Omer a procédé contre la règle ou non. Le greffier n'a qu'à nous rapporter le procès, s'il ne veut pas y être contraint par les voies de droit. Dès que nous verrons que le cas mérite ce qui a été fait, comme je suis ravi de le supposer en faveur de mon confrère, nous n'aurons pas moins de zèle que lui contre l'accusé, et nous ne perdrons pas un seul moment pour le remettre entre ses mains. Si, au contraire, il se trouvoit (ce que je ne veux seulement pas penser) qu'il eût excédé les règles dans sa procédure, n'aurais-je pas à me reprocher devant Dieu les délais par lesquels j'aurais frustré l'accusé du soulagement que les lois de l'Eglise me chargent de lui donner d'abord ? *Il n'est pas seulement question d'attaquer le vice avec zèle, il faut songer aux règles qu'on doit garder, et faute desquelles le bien n'est plus bien, parce que la discipline est troublée.* Il faut se mettre à la place d'un métropolitain qui doit la protection des lois à quiconque vient recourir à lui selon les formes. Quelque coupable que puisse être l'accusé, nous devons l'écouter et le mettre à portée de faire valoir ses griefs, jusqu'à ce qu'il nous paroisse par le procès qu'on n'a point excédé contre lui. De quoi se méfie M. l'évêque de Saint-Omer ? Est-ce que la procédure, ou du juge supérieur qui est obligé de l'examiner ? Si c'est de sa procédure, pourquoi veut-il que nous ne la redressions pas, s'il sent qu'elle a besoin d'être redressée ? Veut-il que le métropolitain connive pour tenir l'accusé en souffrance ? Veut-il que le supérieur laisse désobéir l'inférieur, pour autoriser les manquements qu'il a commis contre une partie ? Si, au contraire, c'est du métropolitain que ce prélat se défie, est-ce une raison qui doive interdire à ce métropolitain sa fonction la plus essentielle ? L'inférieur n'a-t-il qu'à se défier sans raison du supérieur, pour lui lier les mains contre toutes les lois de l'Eglise ? Fais-je tort à M. l'évêque de Saint-Omer ou à la cause dont il s'agit lorsque je me borne à vouloir examiner, par la lecture du procès, s'il y a grief ou non, à la condition de lui renvoyer d'abord l'appelant, si le grief prétendu ne s'y trouve pas ? Ce n'est point retarder la procédure, c'est au contraire lui qui retarde la nôtre, en ne permettant pas à son greffier de nous obéir pour accélérer ; c'est lui qui tient tout en suspens pendant une très-longue absence : mais enfin, si ce prélat veut supposer que c'est gâter cette affaire que de laisser voir à son métropolitain s'il a bien ou mal procédé, qu'y a-t-il de plus injurieux et de plus injuste que cette persuasion ? Est-ce par une persuasion si injurieuse qu'il veut m'engager à m'interdire moi-même de ma fonction ? N'est-il pas étonnant que l'on raisonne ainsi,

et qu'on espère nous faire raisonner de même? J'espère, Monseigneur, que vous jugerez de tout ceci avec votre prudence et votre droiture ordinaire, et qu'en répondant à M. l'évêque de Saint-Omer, vous lui représentez que, s'il n'a point excédé, l'accusé sera, par mes soins, rétabli dans ses prisons avant qu'il soit revenu de Provence, pourvu que le greffier ne continue pas à nous désobéir d'une manière très-mal édifianle.

Je serai fort aise toutes les fois que les évêques de notre province voudront s'unir avec leur métropolitain, et agir de concert dans les choses communes de discipline; ils ne me trouveront jamais, s'il plaît à Dieu, ni relâché, ni politique, je crois même qu'aucun métropolitain ne pousse plus loin que moi le respect, les égards et les ménagements pour ses comprovinciaux : *Mais je n'achèterai jamais cette correspondance par des condescendances qui violent les lois de l'Eglise, et qui dégradent le tribunal métropolitain.*

N^o. VIII. — PAGE 402.

Lettre de Fénelon à M. de Colbert, archevêque de Rouen.

J'apprends, Monseigneur, que M. Mansard vous a donné de grands dessins de bâtimens pour Rouen et pour Gaillon. Souffrez que je vous dise étourdiment ce que je crains là-dessus. La sagesse voudroit que je fusse plus sobre à parler; mais vous m'avez défendu d'être sage, et je ne puis retenir ce que j'ai sur le cœur. Vous n'avez vu que trop d'exemples domestiques des engagements insensibles dans ces sortes d'entreprises. La tentation se glisse d'abord doucement; elle fait la modeste de peur d'effrayer, mais ensuite elle devient tyrannique: on se fixe d'abord à une somme médiocre; on trouveroit même mauvais que quelqu'un crût qu'on veut aller plus loin; mais un dessin en attire un autre; on s'aperçoit qu'un endroit de l'ouvrage est déshonoré par un autre, si on n'y ajoute un autre embellissement. Chaque chose qu'on fait paroît médiocre et nécessaire, le tout devient superflu et excessif. Cependant, les architectes ne cherchent qu'à engager; les flatteurs applaudissent et n'osent contredire; on se passionne aux bâtimens comme au jeu; *une maison devient comme une maîtresse.* En vérité, les pasteurs chargés du salut de tant d'âmes, ne doivent pas avoir le temps d'embellir des maisons. Qui corrigera la fureur de bâtir, si prodigieuse en notre siècle, si les bons évêques mêmes autorisent ce scandale? Ces deux maisons, qui ont paru belles à tant de cardinaux et de princes,

même du sang, ne vous peuvent-elles pas suffire ? N'avez-vous pas d'emploi de votre argent plus pressé à faire ? Souvenez-vous, Monseigneur, que vos revenus ecclésiastiques sont le patrimoine des pauvres ; que ces pauvres sont vos enfants, et qu'ils meurent de tous côtés de faim. Je vous dirai, comme dom Barthélemy des Martyrs disoit à Pie IV, qui lui montrait ses bâtimens : *Dic ut lapides isti panes fiant* : Dites à ces pierres de se changer en pain.

Espérez-vous que Dieu bénisse vos travaux, si vous commencez par un faste de bâtimens qui surpasse celui des princes et des ministres d'Etat qui ont logé où vous êtes ? *Espérez-vous trouver le bonheur et la paix du cœur dans ces pierres entassées*. Que deviendra la pauvreté de Jésus-Christ, si ceux qui doivent le représenter cherchent la magnificence ?

Voilà ce qui avilit le ministère, loin de le soutenir ; voilà ce qui ôte l'autorité aux pasteurs. L'Évangile est dans leur bouche, et la gloire mondaine est dans leurs ouvrages. Jésus-Christ n'avoit pas où reposer sa tête, nous sommes ses disciples et ses ministres, et les plus grands palais ne sont pas assez beaux pour nous !

J'oubliois de vous dire qu'il ne faut point se flatter sur son patrimoine. Pour le patrimoine comme pour le reste, le superflu appartient aux pauvres ; c'est de quoi jamais casuite, sans exception, n'a osé douter. Il ne reste qu'à examiner de bonne foi ce qu'on doit appeler superflu. Est-ce un nom qui ne signifie jamais rien de réel dans la pratique ? Sera-ce une comédie que de parler du superflu ? Qui est-ce qui sera superflu ? sinon les embellissemens, dont aucun de vos prédécesseurs, même vains et profanes, n'a cru avoir besoin ? Jugez-vous vous-même, Monseigneur, comme vous croyez que Dieu vous jugera. Ne vous exposez point à ce sujet de trouble et de remords pour le dernier moment, qui viendra peut-être plus tôt que nous ne croyons. Dieu vous aime, vous voulez l'aimer et vous donner sans réserve à son Eglise ; elle a besoin de grands exemples pour relever le ministère foulé aux pieds. Soyez sa consolation et sa gloire, montrez un cœur d'évêque qui ne tient plus au monde, et qui fait régner Jésus-Christ. Pardon, Monseigneur, de mes libertés ; je les condamne, si elles vous déplaisent. Vous connoissez le zèle et le respect avec lequel je vous suis dévoué.

N°. IX. — PAGE 434.

M. de Ramsai a publié un grand nombre d'ouvrages politiques, parmi lesquels il en est un bien remarquable, intitulé : *Essai sur*

le Gouvernement civil. Cet ouvrage n'est que le développement des conversations qu'eut Fénelon avec le prétendant, fils de Jacques II, pendant le séjour que ce prince fit à Cambrai dans le cours de la guerre de la succession. On y reconnoit en effet toutes les maximes de Fénelon sur la politique et sur la morale appliquée à la politique. Quoiqu'on considère dans cet écrit, d'une manière plus particulière, le gouvernement anglais, parce qu'il s'adressoit à un prince qui avoit des prétentions à la couronne d'Angleterre, cependant on y discute et on y développe toutes les questions politiques qui ont rapport aux différentes formes de gouvernement. Il est difficile de réunir, sur un pareil sujet, des idées plus justes et plus saines ; de les présenter sous une forme plus claire et plus à la portée de tous les esprits raisonnables ; et de les discuter avec une impartialité plus exempte de prévention ou d'enthousiasme. Les événements dont nous avons été témoins rendent cet ouvrage encore plus précieux ; il semble qu'il ait été écrit au commencement du dix-huitième siècle, comme un livre prophétique des grandes catastrophes qui en ont marqué la fin, et comme une instruction offerte à notre génération pour détourner les malheurs dont elle étoit menacée ; mais cette leçon a été perdue comme tant d'autres. En vain on a voulu avertir¹ cette multitude aveugle qui couroit à sa perte, en lui rappelant les grandes vérités que Bossuet et Fénelon avoient laissées pour héritage à leur patrie et à leurs neveux. Les leçons les plus sages, les remèdes les plus salutaires se sont tournés en amertume et en poison pour des hommes présomptueux qui se croyoient bien supérieurs à Bossuet et à Fénelon. Ces insensés étoient même assez ignorants du passé et de l'avenir, pour ne pas se douter que les folles conceptions, qu'ils croyoient avoir imaginées, n'étoient qu'une servile imitation des maximes incendiaires dont les novateurs du seizième siècle s'étoient servis pour bouleverser l'Europe. Après avoir parcouru le cercle de toutes les calamités, de toutes les injustices et de toutes les extravagances qui peuvent tourmenter et humilier un grand peuple, il a fallu en revenir au point d'où l'on étoit parti ; et pour que rien ne manquât à cette mémorable leçon, on a vu les

¹ Un homme aussi recommandable par ses vertus que par ses lumières, fit imprimer en 1791, dans un seul volume, les *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté*, extraits de leurs écrits. Il est très-vraisemblable que la plupart de ceux qui donnoient alors des lois à la France, ignoroient et ignorent peut-être encore que Bossuet et Fénelon ont traité toutes ces questions politiques avec la supériorité de génie et de talent qui les caractérise chacun dans leur genre.

mêmes hommes *adorer ce qu'ils avoient brûlé et brûler ce qu'ils avoient adoré.*

Mais, dans quelques-uns de ses écrits politiques, M. de Ramsai paroît s'être abandonné à sa seule imagination, quoique, pour leur donner plus de confiance et d'autorité, il donne souvent ses idées particulières comme celles de Fénelon. Cette observation étoit nécessaire pour prévenir l'abus qu'on pourroit en faire, en attribuant à Fénelon ce qui n'appartient qu'à M. de Ramsai.

LIVRE CINQUIÈME.

No. Ier. — PAGE 140.

Nous éviterons de nous étendre sur des questions et sur des événements connus de tous les lecteurs familiarisés avec l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, ou qu'il seroit inutile de faire connoître au plus grand nombre de nos contemporains, qui n'y trouveroient ni un motif d'intérêt ni un objet d'instruction ; nous nous renfermerons dans un exposé très-précis des faits principaux qui ont précédé l'époque à laquelle Fénelon fut obligé, par le devoir de son ministère, d'élever la voix pour l'instruction de son peuple et l'édification de l'Église.

Il eût été sans doute à souhaiter que toutes les écoles de théologie se fussent renfermées dans les bornes que le concile de Trente avoit posées entre les erreurs de Luther et de Calvin qu'il venoit de proscrire, et celles de Pélagie que l'Église avoit condamnées dans le cinquième et le sixième siècles.

En suivant une méthode aussi convenable aux bornes de notre intelligence, le concile avoit pensé qu'il étoit inutile et téméraire de prononcer sur des questions dont Dieu n'avoit pas jugé la connoissance nécessaire au salut des hommes, puisqu'il ne les avoit pas révélées d'une manière plus expresse et plus formelle.

Il est difficile de rien dire de plus exact et de plus judicieux que ce

qu'écrivoit un des évêques les plus distingués de l'Eglise de France ¹, à l'occasion même des controverses dont nous avons à rendre compte.

« Je crois que la grâce de Jésus-Christ ² nous est nécessaire pour
« toutes les actions de piété et des vertus chrétiennes : je crois qu'il
« la faut demander à Dieu.

« Je crois que tous les commandements de Dieu nous sont pos-
« sibles avec la grâce, et que sans elle nous ne pouvons rien de
« bien, ni persévérer dans le bien sans un secours spécial.

« Je crois que cette grâce prévient et aide notre volonté ; que nous
« devons notre salut à Dieu ; que nos chutes nous doivent être im-
« putées.

« Je crois que la grâce fortifie notre libre arbitre et ne le détruit
« pas.

« Je crois que notre libre arbitre, en coopérant à la grâce, ne doit
« pas se glorifier, mais se tenir dans l'humiliation, reconnoissant son
« impuissance s'il étoit abandonné à lui-même.

« Hors ces vérités, j'avoue mon ignorance sur cette matière ; et
« quand on demandera comment la grâce est alliée avec notre li-
« berté ? comment Dieu agit en nous et avec nous ? pourquoi il tire
« les uns de la masse de perdition et y laisse les autres ? pourquoi
« les uns persévèrent, et les autres non ? j'avouerai franchement
« que je ne le sais pas ; je crois même que personne ne le sait, et que
« ces mystères sont inconnus de tous les hommes ; mais notre or-
« gueil est si grand, que nous ne saurions avouer que nous igno-
« rons les choses mêmes dont Dieu s'est voulu réserver à lui seul la
« connoissance. Humilions-nous en reconnoissant l'impénétrabilité
« de ses secrets et de ses jugements ».

Quelques théologiens ne surent pas malheureusement se prescrire à eux-mêmes ces règles de modestie et de circonspection, que le véritable esprit de la religion et le simple bon sens auroient dû leur dicter.

Michel Baius, professeur en l'université de Louvain, hasarda sur les matières de la grâce, des assertions qui ouvrirent un vaste champ de contestations. Soixante-dix-neuf propositions, extraites de ses thèses, furent déferées à Rome ; elles furent condamnées par Pie V

¹ Gilbert de Choiseul, frère du maréchal Duplessis-Praslin, nommé à l'évêché de Comminges en 1644, transféré à celui de Tournai en 1671, mort à Paris en 1689, âgé de 76 ans.

² Lettre de M. l'évêque de Comminges. *Hist. eccl.* de Dupin, dix-septième siècle.

en 1567, et par Grégoire XIII en 1579. Baius se rétracta ; ses disciples, moins dociles que lui, tentèrent d'éluder ce jugement par des subtilités sur la position d'une virgule.

Le jésuite Molina imagina, en 1598, un système dans lequel il prétendoit concilier l'exercice de la liberté de l'homme avec l'action de la grâce divine. Les dominicains espagnols s'élevèrent avec chaleur contre sa doctrine ; la cause fut évoquée à Rome.

Après deux cents conférences¹, dont quatre-vingt cinq s'étoient tenues en présence de Clément VIII et de Paul V, la question parut plus embrouillée que jamais ; Paul V ne voulut rien décider ni rien condamner ; il se réserva de prononcer un jugement lorsqu'il le jugeroit convenable.

Il étoit peu vraisemblable, qu'après dix années entières consacrées à ces discussions, en présence de ce que l'Eglise romaine avoit de plus éclairé et de plus recommandable, des théologiens particuliers fussent plus heureux pour rencontrer la lumière et la vérité.

Cependant le célèbre Jansénius, évêque d'Ypres, crut avoir trouvé ce qu'on cherchoit inutilement depuis tant de siècles ; il consuma vingt-deux ans à composer un énorme ouvrage, dont on a plus parlé qu'il n'a été lu.

Selon toutes les apparences, le livre et la doctrine de Jansénius n'auroient point franchi l'enceinte des écoles de Louvain, si l'abbé de Saint-Cyran ne lui eût prêté l'appui d'un parti qui commençoit à se montrer sous des caractères assez imposants. Il étoit l'ami et le compagnon d'études de Jansénius ; il avoit disposé, depuis longtemps, les solitaires et les religieuses de Port-Royal, dont il étoit le directeur et l'oracle, à accueillir cet ouvrage attendu avec tant d'impatience, comme la révélation des mystères les plus obscurs et les plus profonds de la grâce.

Le livre de Jansénius fit en effet très-peu de bruit en France lorsqu'il parut. Le cardinal de Richelieu vivoit encore. Ce formidable ministre auroit bientôt pris les moyens les plus courts et les plus décisifs pour imposer silence. On se borna à vanter en secret le mérite de l'auteur et de l'ouvrage ; mais à peine le cardinal de Richelieu fut-il mort, le 4 décembre 1642, que l'abbé de Saint-Cyran obtint sa liberté ; et quoiqu'il ait peu survécu à ce ministre², il eut le temps de laisser, dans le cœur et l'esprit de ses amis, un profond attache-

¹ *Congrégations de Auxiliis.*

² L'abbé de Saint-Cyran mourut le 11 octobre 1643. Jean du Verger ou du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, étoit né à Bayonne en 1581.

ment pour la doctrine de l'évêque d'Ypres. Il s'étoit préparé, dans la personne du docteur Arnauld, un successeur encore plus capable que lui d'être chef de secte. Arnauld, quoique bien jeune encore, annonçoit déjà les plus grands talents, un caractère fort et indomptable, et un désintéressement auquel des mœurs austères ajoutoient un grand éclat.

Ce ne fut qu'en 1644 que les partisans et les adversaires de Jansénius commencèrent à mettre en France les esprits en mouvement ; c'étoit, pour ainsi dire, le premier essai qu'ils faisoient de leur liberté, après avoir été si longtemps comprimés sous la main de fer du cardinal de Richelieu.

Cependant, les actes d'hostilités entre les théologiens se bornèrent, jusqu'en 1649, à une guerre d'écrits qu'on admiroit ou qu'on censuroit, selon les opinions et les préventions que l'on avoit adoptées ; mais les troubles de la Fronde, qui avoient éclaté dès la fin de 1648, répandirent, dans toutes les parties de l'Etat, un esprit d'anarchie qui se propagea jusque sur les bancs de l'école.

Le syndic ¹ de la faculté de théologie de Paris se plaignit à sa compagnie, le 1^{er} juillet 1649, des disputes scandaleuses qu'on voyoit s'élever journellement dans son sein, par la témérité avec laquelle les jeunes candidats s'étoient établis les apôtres d'une doctrine au moins suspecte, puisque l'Eglise avoit déjà condamné le livre qui la renfermoit². Ce syndic s'étoit profondément pénétré de la doctrine du livre de Jansénius ; et il étoit parvenu, par un effort d'esprit et d'attention très-remarquable, à réduire cet énorme volume à cinq propositions très-courtes et très-claires, qui exprimoient en peu de mots tout ce que Jansénius avoit répandu dans son volumineux ouvrage.

C'est le jugement qu'en portoit Bossuet, dont personne sans doute ne contestera l'autorité dans une question de théologie. Bossuet ne se contentoit pas de dire que les cinq propositions étoient contenues dans l'*Augustin* de Jansénius, et qu'elles ont un rapport essentiel à sa doctrine ; il prétendoit que ce livre entier n'insinuoit et ne pouvoit autre chose que les cinq propositions. Il alloit même encore plus loin : il pensoit et il avoit dit en pleine chaire, « que les cinq propositions étoient tout le *livre* de Jansénius ».

Bossuet n'a jamais varié dans son opinion sur cette question. Il écrivoit au maréchal de Bellefond, le 30 septembre 1677 : « Je crois

¹ Nicolas Cornet.

² Le pape Urbain VIII avoit condamné le livre de Jansénius par une bulle du 6 mars 1642.

« que les cinq propositions sont véritablement dans Jansénius et
 « qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit, au contraire,
 « me paroît une pure chicane et une chose inventée pour éluder le
 « jugement de l'Eglise ».

La faculté de théologie de Paris ne put prononcer aucune décision sur la réquisition du syndic ; elle fut arrêtée par un appel comme d'abus, interjeté au parlement de Paris par les partisans de Jansénius : on s'étonna avec raison de voir des ecclésiastiques, qui affectoient une grande sévérité de principes, et qui parloient sans cesse de la restauration de l'antique discipline de l'Eglise, traduire devant un tribunal laïque une question purement doctrinale.

Mais les évêques de France, alarmés des troubles et des divisions qu'on cherchoit à élever dans leurs diocèses, par des controverses que la sagesse du saint Siège avoit voulu prévenir et étouffer, prirent le parti de s'adresser au Pape. Quatre-vingt-cinq évêques, auxquels trois autres se joignirent dans la suite, écrivirent à Innocent X, en 1650 ; ils avoient joint à leur lettre les cinq propositions dénoncées à la faculté de théologie de Paris, et ils demandoient au Pape de vouloir bien porter son jugement sur chacune d'elles. Onze autres évêques, qui ne partageoient pas l'opinion de leurs confrères, écrivirent également au Pape pour le supplier de ne porter aucun jugement.

Innocent X¹ établit, le 12 avril 1654, une congrégation extraordinaire ; après un examen de plus de deux ans, après une multitude de mémoires et de conférences, dans lesquels les députés des deux partis furent entendus devant le Pape et les cardinaux, après avoir confronté les cinq propositions avec le livre de Jansénius, dont elles exprimoient la doctrine, Innocent X prononça un jugement définitif, par une bulle datée du 31 mai 1653, qui déclaroit les cinq propositions hérétiques.

Cette bulle fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue de lettres-patentes. Elle fut également acceptée par la faculté de théologie de Paris, et celle de Louvain où la controverse avoit commencé.

On pouvoit espérer qu'une décision aussi précise et aussi régulière ne laisseroit plus aucun prétexte ou aucun objet de division.

Cependant le contraire arriva ; mais on a peine à concevoir comment un homme du mérite d'Arnauld, et profondément versé dans la science ecclésiastique, put se faire illusion jusqu'au point de

¹ Jean-Baptiste Pamphili succéda à Urbain VIII le 4 septembre 1644, à l'âge de 72 ans, mourut le 6 janvier 1655, âgé de 83 ans.

chercher à éluder l'autorité de la bulle d'Innocent X, par une distinction qui s'accordoit peu avec les maximes de la sincérité chrétienne. Forcé de reconnoître que les cinq propositions, frappées de censure par la bulle d'Innocent X, étoient justement condamnées, il prétendit qu'elles n'avoient aucun rapport à la doctrine du livre de Jansénius.

Cette distinction ou plutôt cette fiction blessoit évidemment la vérité; et cet exemple, ajouté à tant d'autres, ne fait que prouver qu'aussitôt qu'on a le malheur d'être livré à l'esprit de parti, toutes les vertus, tous les talents, toutes les connoissances ne peuvent jamais préserver les hommes les plus supérieurs du danger d'être en contradiction avec la bonne foi, avec eux-mêmes et avec les autres.

Le cardinal Mazarin, qui n'apportoit à cette affaire aucun intérêt politique ni aucun esprit de secte, mais qui désiroit, en ministre sage et éclairé, d'écarter jusqu'au plus léger prétexte de dispute et de division, assembla les évêques au nombre de trente-huit, en 1634, et les invita à examiner de bonne foi sur quoi pouvoit être fondée la difficulté inattendue qu'on venoit d'élever pour éluder le jugement d'Innocent X.

Le résultat de cette assemblée, adopté unanimement par tous les évêques et même par ceux d'entre eux qui s'étoient d'abord montrés favorables aux disciples de Jansénius, fut de déclarer, par voie de jugement, « que la bulle d'Innocent X avoit condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius. »

Innocent X approuva la décision des évêques de France, par un bref du 29 septembre 1654, dans lequel il déclare textuellement « qu'il a condamné, dans les cinq propositions, la doctrine de Cornelius Jansénius, contenue dans son livre ¹. »

¹ Nous ferons remarquer à ce sujet une erreur assez singulière de la plupart des gens du monde, qui veulent avoir une opinion sur ces sortes de questions sans prendre la peine de les examiner. Ils sont sérieusement convaincus qu'il s'agissoit uniquement dans cette dispute, de savoir si les cinq propositions étoient ou n'étoient pas *mot à mot* dans le livre de Jansénius. Frappés de cette grande découverte, ils s'écrient gravement *qu'il suffisoit des yeux pour décider une pareille question*. Cette erreur a été surtout accréditée par quelques gens de lettres du dix-huitième siècle, qui ont trouvé beaucoup plus court d'écrire l'histoire en style d'épigrammes, que d'acquérir toutes les connoissances nécessaires pour l'écrire avec la gravité et la dignité qui conviennent à l'histoire. La vérité est que personne n'a prétendu que les cinq propositions fussent textuellement dans le livre de Jansénius, à l'exception de la première, qui s'y lit en effet mot à mot. La seule question agitée, étoit de savoir si ces cinq propositions n'étoient pas le précis exact de toute la doctrine renfermée dans ce livre. On a rapporté la manière énergique dont Bossuet s'est exprimé à ce sujet; et on conviendra qu'une autorité telle que celle de Bossuet doit au moins être aussi imposante pour les gens du monde, qu'elle est recommandable dans l'Eglise.

Alexandre VII ¹, successeur d'Innocent X, renouvela et confirma, par sa bulle du 16 octobre 1656, le jugement de son prédécesseur : il déclaroit dans cette bulle « qu'ayant assisté, comme cardinal, à « toutes les congrégations qui avoient eu lieu sous Innocent X, pour « l'examen des cinq Propositions, il attestoit qu'elles étoient tirées « du livre de Jansénius, et qu'elles avoient été condamnées dans le « sens auquel cet auteur les avoit expliquées. »

Appuyées sur une décision aussi précise, les évêques de l'assemblée de 1657 prescrivent un formulaire qui obligeoit tous les ecclésiastiques « à condamner de cœur et de bouche la doctrine des cinq « Propositions contenues dans le livre de Jansénius. »

On ne pouvoit donc plus contester que les cinq Propositions n'eussent été justement condamnées et qu'elles n'eussent été condamnées comme le précis de la doctrine de Jansénius. Il semble qu'avec un peu de bonne foi on pouvoit, avec une entière sécurité de conscience, se soumettre à des déclarations si formelles, émanées du saint Siége et acceptées par le corps des évêques.

Mais l'esprit de secte est toujours inépuisable dans ses subtilités. L'école de Port-Royal établit tout-à-coup en maximes, « qu'on ne « devoit, à ces décisions de l'Eglise, qu'une soumission de respect « et de silence, sans être obligé d'y donner aucune croyance inté- « rieure. »

Le formulaire prescrit par les assemblées de 1656 et de 1657 ne fut pas généralement adopté dans tous les diocèses de France. On contesta à de simples assemblées du clergé, le droit canonique de prescrire des formulaires de doctrine qui pussent obliger tout le corps des évêques.

Pour écarter ce prétexte plus ou moins spécieux, le Roi et les évêques réunirent leurs instances auprès du Pape, et lui demandèrent de prescrire lui-même, par une bulle solennelle, un formulaire qui pût être admis en France comme une règle uniforme de croyance et de discipline sur les points contestés. Alexandre VII se rendit à leurs vœux, rédigea un formulaire très-peu différent de celui des évêques de France, et ordonna, par sa bulle du 15 février 1665, qu'il seroit souscrit, sous les peines canoniques, par tous les archevêques, évêques, ecclésiastiques séculiers et réguliers, et même par les religieuses et les instituteurs de la jeunesse. Cette bulle du Pape fut revêtue de lettres-patentes, enregistrées au parlement en présence du Roi, le 29 avril 1665. La déclaration du Roi ajoutoit

¹ Fabio Chigi, né à Sienne le 16 février 1599, élu pape le 7 avril 1655, mort le 22 mai 1667, à l'âge de 68 ans.

même à la bulle du Pape, des dispositions qu'il n'appartenoit en effet qu'à la puissance civile de prononcer.

L'événement prouva qu'en se refusant, sous prétexte d'incompétence, au formulaire prescrit par les assemblées du clergé, on n'avoit pas été arrêté par un simple défaut de forme. La bulle d'Alexandre VII émanoit d'une autorité très-compétente ; elle avoit été demandée par le Roi et l'Église de France ; elle étoit revêtue de toutes les formes prescrites par nos lois et nos usages ¹, et cependant les disciples de Jansénius continuèrent à se retrancher dans le système de leur *silence respectueux*.

Ce fut à l'occasion du formulaire prescrit par les assemblées de 1657 et 1661, que les religieuses de Port-Royal se signalèrent par une résistance aussi déplacée dans des personnes de leur sexe et de leur état, que contraire à leur vœu d'obéissance. Si un pareil vœu a quelque signification, ce doit être sans doute à l'égard des supérieurs ecclésiastiques, dans une question de doctrine décidée par un jugement solennel du chef de l'Église, acceptée par le corps des évêques et munie du sceau de l'autorité royale. Ces religieuses étoient certainement respectables par beaucoup de vertus ; mais on conviendra qu'elles manquoient de la première vertu de leur état, de cet esprit de soumission et de simplicité qui étoit leur premier engagement, et la condition formelle de l'approbation que l'Église avoit donnée à leur institut. Indépendamment du ridicule qu'offre la seule idée de voir des religieuses se prétendre plus instruites d'une question de théologie, que le pape, les évêques, et les facultés de théologie, on sent assez qu'une pareille prétention étoit un acte véritablement scandaleux dans l'ordre de la religion.

Si l'on demande pourquoi on exigea de ces religieuses leur souscription à un formulaire de doctrine, la réponse sera facile : il étoit de notoriété publique que la maison de Port-Royal étoit gouvernée par les partisans les plus déclarés des opinions condamnées ; qu'elles étoient justement soupçonnées de partager les sentiments de leurs directeurs ; et rien ne justifie mieux la demande qu'on leur fit, que le refus obstiné qu'elles y opposèrent.

M. de Péréfixe ², archevêque de Paris, épuisa en vain tous les

¹ Nous admettons le fait ; mais ne pouvoit-on le rapporter sans supposer que nos usages peuvent *prescrire* les formes dont une bulle doit être revêtue (A).

² Hardouin de Péréfixe de Beaumont fut d'abord camerier du cardinal de Richelieu, précepteur de Louis XIV en 1644, nommé à l'évêché de Rhodéz en 1648, à l'archevêché de Paris le 30 juillet 1662, mort le 1^{er} janvier 1661, âgé de 65 ans. Il est auteur d'une *Histoire de Henri IV*, justement estimée, qu'il avoit composée pour l'instruction de Louis XIV, et qu'il lui avoit dédiée.

moyens de douceur, de condescendance et de discussion pour obtenir d'elles, par la raison et la persuasion, ce qu'elles refusoient à l'autorité ; enfin, M. de Péréfixe porta l'indulgence et la bonté jusqu'à engager Bossuet à conférer avec elles, à écouter leurs objections, à résoudre leurs doutes, à combattre leurs scrupules, à leur expliquer la nature de la soumission qu'on leur demandoit. Bossuet n'étoit pas encore évêque, mais il jouissoit déjà de la plus grande considération ; il ne pouvoit être suspect aux religieuses de Port-Royal ; il n'avoit aucune liaison avec les Jésuites, qu'on leur avoit peints sous les traits les plus odieux ; il n'avoit pris aucune part aux affaires du jansénisme. Nous avons la lettre qu'il écrivit à ces religieuses ; cette lettre seule, qui est un chef-d'œuvre de logique, de précision et de clarté, réunit, en quelques pages, tout ce qui a jamais été dit ou écrit de plus décisif en des milliers de volumes, sur la question du *silence respectueux*. Elle a répondu d'avance à tout ce que l'ignorance ou l'esprit de parti ont reproduit sous la plume de quelques écrivains de nos jours, qui ne paroissent seulement pas avoir su de quoi il étoit question.

Mais ce qu'on a peine à se persuader, c'est que les religieuses de Port-Royal se crurent plus habiles théologiennes que Bossuet : cette admirable lettre, qui détruisoit avec tant de force et de clarté tous les sophismes dont on avoit nourri ces imaginations malades, ne put les ramener à des idées et à une conduite plus raisonnables. Tel fut l'ascendant de leurs directeurs sur leurs opinions et sur leur conscience, qu'elles préférèrent de renoncer à l'usage des sacrements, plutôt que de convenir, sur le témoignage de toute l'Eglise, qu'un évêque avoit hasardé, même involontairement, des erreurs dans un livre qu'elles ne connoissoient pas. Un pareil entêtement donnoit bien, à M. de Péréfixe, le droit de dire que *les religieuses de Port-Royal étoient pures comme des anges, et orgueilleuses comme des démons*.

La déclaration du Roi, du 29 avril 1665, qui prescrivait l'exécution de la bulle d'Alexandre VII, du 15 février de la même année, imposoit à tous les évêques l'obligation de souscrire et de faire souscrire le formulaire.

Les seuls évêques d'Aleth ¹, de Pamiers ², de Beauvais ³ et d'An-

¹ Nicolas Pavillon, né à Paris le 11 novembre 1597, nommé à l'évêché d'Aleth en 1637, mourut le 8 décembre 1677, âgé de plus de 80 ans.

² François-Etienne de Caulet, né à Toulouse en 1610, nommé à l'évêché de Pamiers en 1645, mourut le 7 août 1680, dans sa 71^e année.

³ Nicolas Choart de Buzenval, né en 1611, nommé à l'évêché de Beauvais en 1650, mourut le 21 juillet 1679, âgé de 68 ans.

gers¹ entreprirent de renouveler, dans l'acte même de leur souscription, la distinction du *fait et du droit* que le Pape venoit de condamner si formellement par une bulle revêtue de la sanction royale. On a même peine à concevoir comment ces prélats pouvoient imaginer de faire revivre une distinction absolument incompatible avec l'acceptation claire et manifeste du formulaire qu'ils consentoient à souscrire. Quoiqu'il en soit, ils firent des mandemens uniformes, où ils établirent que l'Eglise est à la vérité infaillible, lorsqu'elle prononce que telle ou telle proposition est hérétique, mais qu'elle peut se tromper lorsqu'elle prononce qu'un livre est hérétique ; qu'on ne doit alors à ses jugemens qu'un *silence respectueux* et non une véritable croyance.

Cependant Louis XIV, choqué d'une contravention aussi manifeste et aussi éclatante à la bulle qu'il avoit demandée lui-même au saint Siège, et à la déclaration qu'il avoit fait enregistrer dans tous les tribunaux, résolut de faire mettre à exécution les dispositions de la bulle et celles de sa propre déclaration. Il demanda au Pape de nommer douze évêques commissaires pour faire le procès des quatre évêques réfractaires. Il s'éleva des difficultés entre la Cour de France et celle de Rome, au sujet du nombre des commissaires, et ces difficultés trainèrent la négociation en longueur pendant plusieurs années.

Dans cet intervalle, un très-grand nombre d'évêques parmi lesquels on en distinguoit plusieurs aussi recommandables par leurs vertus que par leurs lumières, virent avec peine s'établir une forme de procédure qui tendoit à anéantir les maximes les plus chères à la France, sur la forme canonique du jugement des évêques. Il faut même convenir que le plan adopté par le gouvernement étoit en contradiction avec les principes que nos tribunaux ont toujours proclamés, et avec les délibérations encore récentes du clergé de France dans l'assemblée de 1520². Il est donc vraisemblable que, dès le moment où les commissaires nommés par le Pape et agréés par le Roi seroient disposés à procéder comme juges, leur ministère auroit été traversé par des difficultés et des oppositions insurmontables. Plusieurs évêques, nommés par le Pape, s'étoient déjà refusés à accepter cette commission, par le souvenir encore si récent

¹ Henri Armand, nommé à l'évêché d'Angers en 1649, mourut le 8 juin 1692; il étoit né en 1597.

² Ici encore, nous admettons le fait ; mais n'est-il pas déplorable de voir l'auteur supposer qu'il appartient à nos *tribunaux* de déterminer la forme canonique du jugement des évêques (A) ?

des engagements que l'assemblée de 1650 avoit pris au nom de tout le corps épiscopal.

Indépendamment d'une considération si puissante, la haute piété dont les quatre évêques réfractaires faisoient profession, et l'édifiante régularité de leurs mœurs, leur concilioient ce sentiment d'intérêt et de bienveillance dont on ne peut jamais se défendre pour des hommes vertueux, lors même qu'on est fondé à leur reprocher un excès de prévention ou d'entêtement.

Alexandre VII venoit de mourir : Clément IX ¹ lui avoit succédé ; et le nonce Bargellini, récemment arrivé en France, effrayé des contradictions qui paroissent s'élever de toutes parts contre la procédure dont on menaçoit les quatre évêques, crut qu'il lui seroit aussi utile que glorieux de terminer, par des voies plus douces et plus conciliantes, une affaire si délicate et si épineuse : il fit part de son idée à M. de Lionne ². Un ministre des affaires étrangères est toujours disposé à accueillir des projets de négociations ; il prit les ordres du Roi en lui communiquant les vues du nonce. Louis XIV, inspiré par ce jugement droit et sain qu'il avoit reçu de la nature à un degré si remarquable, n'apportoît jamais, quoiqu'on ait voulu persuader le contraire, d'esprit de parti ni de prévention dans les affaires de religion ; il ne prétendoit s'arroger aucune autorité sur les opinions dans les questions de doctrine : mais il étoit fermement attaché à une maxime aussi juste qu'incontestable, et cette maxime fut constamment la règle de sa conduite ; il savoit qu'on ne peut être catholique qu'en se soumettant à l'autorité de l'Eglise, et que cette autorité réside dans le saint Siège et dans le corps des évêques. Il répondit à M. de Lionne qu'il n'apportoît aucun obstacle à des projets de conciliation ; qu'il vouloit seulement que le Pape fût obéi sur un point de doctrine, et se déclarât satisfait des preuves de soumission que lui donneroient les quatre évêques.

Ce fut donc uniquement vers ce but que toute la négociation fut dirigée : il s'agissoit d'amener les évêques à écrire au Pape une lettre dont toutes les expressions fussent assez précises pour le convaincre qu'ils avoient signé le *formulaire purement et simplement*.

Les médiateurs qui s'étoient associés au nonce pour le succès de cette négociation, eurent assez de peine à obtenir de l'évêque d'A-

¹ Jules Rospigliosi, né en 1599, succéda à Alexandre VII, le 20 juin 1667, et mourut le 9 décembre 1669, dans sa 71^e année.

² Hugues de Lionne, marquis de Berny, ministre des affaires étrangères, mort à Paris le 1^{er} septembre 1671, âgé de 60 ans.

leth cet acte de soumission ; mais il céda enfin, ainsi que ses trois collègues, aux insinuations des médiateurs qui étoient au nombre de leurs amis ; ils furent surtout ébranlés par l'autorité d'Antoine Arnauld qui, au grand étonnement de toute la France, se montra favorable, en cette occasion, à la doctrine des restrictions secrètes.

Ils écrivirent au Pape, le 1^{er} septembre 1668, « qu'ils avoient
« convoqué les synodes de leur diocèse ; qu'ils y avoient ordonné
« une *nouvelle souscription* du formulaire ; qu'ils l'avoient *souscrit*
« *eux-mêmes* ; qu'ils s'étoient conformés à l'exemple de plusieurs
« évêques de France, *dans la manière d'agir et dans les sentiments*
« *de déférence dus aux constitutions apostoliques ; que ce n'avoit*
« *pas été sans peine et sans difficulté qu'ils en avoient usé de la*
« *sorte.* »

On demande de bonne foi, à tout homme impartial, si, en lisant cette lettre, le Pape ne dût pas être fondé à croire que les quatre évêques s'étoient conformés à l'exemple de tous les évêques de France ? Toutes les expressions de cette lettre, et même l'*espèce de violence*¹ que les évêques réfractaires prétendoient avoir été obligés de se faire pour revenir sur leur première conduite, pouvoient-elles permettre au Pape de soupçonner que, dans le moment où on lui écrivoit avec tant de soumission, on consignoit, dans des *procès-verbaux clandestins*, les mêmes distinctions et les mêmes restrictions que le saint Siège avoit condamnées et se dispoit à punir.

Mais, dans le moment même où le Pape alloit écrire des brefs de félicitation aux quatre évêques, en signe de paix et de satisfaction, des lettres particulières arrivées à Rome, y répandirent quelques rumeurs sur ces procès-verbaux, dont le secret commençoit à transpirer. Le Pape suspendit l'envoi des brefs et écrivit à son nonce de faire tous ses efforts pour avoir une copie de ces procès-verbaux.

Le nonce Bargellini alarmé de voir près d'échouer, par cet incident imprévu, une négociation qui lui avoit coûté tant de soins et de peines, et dont il attendoit autant de gloire que d'avantages, prévint que, s'il envoyoit les procès-verbaux à Rome, le Pape seroit indigné, les médiateurs compromis et l'affaire plus embrouillée que jamais. Il répondit au Pape qu'il lui avoit été impossible de se procurer les

¹ Une autorité non suspecte, l'historien même de l'évêque d'Aleth, fait assez connoître la répugnance avec laquelle ce prélat signa une lettre qui lui paroissoit blesser la sincérité chrétienne ; ce ne fut qu'après des refus réitérés, qu'il céda aux instances de l'archevêque de Sens et d'Arnauld. Dans la suite de sa vie, il évitoit toujours de parler de cette circonstance, et par égard pour lui, on évitoit de la lui rappeler.

procès-verbaux ; mais qu'il y suppléoit abondamment par un certificat des prélats médiateurs, qui déclaroient formellement « que les quatre évêques avoient agi de la meilleure foi du monde, » Il y joignit un acte encore plus important ; c'étoit un écrit signé des quatre évêques eux-mêmes, qui attestoient « qu'ils avoient signé et fait « signer sincèrement le formulaire. »

Le Pape, rassuré par des témoignages si positifs, n'hésita plus à leur adresser les brefs dont il avoit suspendu l'expédition. Des évêques aussi pieux durent sans doute, en lisant les expressions de ces brefs, éprouver une espèce de honte et même quelque remords sur un procédé peu compatible avec la sincérité chrétienne dont ils faisoient profession. Le Pape leur écrivoit : « Nous avons reçu la lettre « par laquelle vous nous faites connoître, avec de grandes marques « de soumission....., que vous avez souscrit sincèrement et fait « souscrire le formulaire du pape Alexandre VII, et quoi qu'à l'oc- « casion de certains bruits qui ont couru, nous ayons cru devoir « aller plus lentement en cette affaire (*car nous n'aurions jamais « admis à cet égard ni exception, ni restriction quelconque*), mais, « ayant depuis peu reçu des assurances nouvelles et considérables « de la *vraie et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincère- « ment souscrit au formulaire, et condamné sans aucune exception ou « restriction les cinq Propositions, selon tous les sens dans lesquel- « les elles ont été condamnées par le saint Siège apostolique, nous « voulons bien..... »*

Le Pape écrivit en même temps au Roi, « que les quatre évêques « lui ayant fait connoître qu'ils s'étoient soumis à la souscription « pure et simple du formulaire, cette soumission lui donnoit la sa- « tisfaction d'user de clémence plutôt que d'être contraint par leur « désobéissance, d'user de rigueur. »

Louis XIV avoit déclaré qu'il seroit satisfait aussitôt que le Pape se déclareroit lui-même satisfait ; il ordonna en conséquence que les procédures commencées contre les quatre évêques ne seroient point suivies, et fit rendre la liberté aux principaux agents du parti ; le calme parut rétabli dans l'Église de France, et on appela cette pacification la paix de Clément IX.

Il eût été assez curieux de savoir ce que Pascal eût pensé de la conduite de ses anciens amis dans cette singulière négociation ; il est vraisemblable que les Jésuites, dont il avoit traduit en ridicule les *restrictions mentales* sous des traits si ingénieux et si piquants, l'auroient invité à s'expliquer sur les *restrictions secrètes de Port-Royal*. Il est au moins bien certain qu'il n'auroit pas plus approuvé

les unes que les autres. La rectitude naturelle de son esprit et son caractère inflexible résistoient à tous les tempéraments qui lui paroissoient blesser l'austère vérité ; et, si l'on en croit quelques écrivains, ce fut par ce motif qu'il s'étoit brouillé, quelque temps avant sa mort, avec les chefs de Port-Royal : il leur reprochoit de déroger à leurs principes, en n'osant en avouer hautement toutes les conséquences.

N^o II. — PAGE 176.

Des lettres de Fénelon à la comtesse de Gramont.

La comtesse de Gramont, née Elisabeth Hamilton, avoit épousé le comte de Gramont (Philibert), si connu par les *Mémoires* écrits sous son nom, par le comte Antoine Hamilton, frère de sa femme. Lorsqu'elle prit la résolution de conformer sa conduite aux règles de la piété chrétienne, ce fut à Fénelon qu'elle eut recours. Elle lui avoit donné sa confiance avant même qu'il eut été nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne, et il continua à la diriger jusqu'à l'époque où il fut éloigné de la Cour. Il entretint même avec elle pendant dix ou douze ans une correspondance assez suivie. C'est ce que nous avons été à portée de reconnoître depuis la publication de la seconde édition de *l'Histoire de Fénelon*. M. le baron Joseph de Retzer, secrétaire aulique, a eu la bonté de nous adresser des copies authentiques de quarante-sept lettres inédites de Fénelon, dont les *originaux* existent à Vienne.

Par une circonstance assez remarquable, ces lettres *manuscrites*, se sont trouvées dans la succession de l'impératrice Marie-Thérèse, qui professoit la plus tendre vénération pour la mémoire et les vertus de Fénelon. Elle les avoit reçues de milady Hamilton, propre fille de la comtesse de Gramont, mariée à Henri Howard, comte de Strafford, et connu ensuite sous le titre de milord Hamilton. Elles passèrent, à la mort de Marie-Thérèse, dans les mains de madame la comtesse de Vasquès, sa grande-maitresse, qui les légua en mourant, à sa petite-nièce madame la comtesse de Wolkenstein, née comtesse Haxemburg.

Ces lettres de Fénelon offrent quelques détails assez curieux ; la franchise estimable avec laquelle il reproche à madame de Gramont les défauts de son caractère, confirme le jugement assez sévère que madame de Caylus en a laissé dans ses *Souvenirs*.

« Le recueillement et la retraite, écrivoit Fénelon à madame de

« Gramont, sont l'unique remède à vos hauteurs, à l'âpreté de votre critique dédaigneuse, aux saillies de votre imagination, à vos impatiences contre ceux qui vous servent, à votre goût pour le plaisir, et à tous vos autres défauts. Ce remède est excellent ; mais il a besoin d'être renouvelé fréquemment. VOUS ÊTES UNE BONNE MONTE, mais dont la corde est courte, et qu'il faut remonter souvent.....

« Le silence vous est surtout capital. Lors même que vous ne pourriez vous dérober au monde, vous pourriez vous taire souvent, et laisser aux autres l'honneur de la conversation. Vous ne pourrez dompter votre esprit dédaigneux, moqueur et hautain, qu'en le tenant comme enchaîné par le silence. »

Fénelon revient sans cesse, dans ses lettres, à inviter madame de Gramont à réprimer son penchant si marqué à la satire et à la malignité ; et on observe avec une sorte de surprise, qu'il mêle lui-même à ses conseils une franchise assez piquante, pour offrir une légère teinte de malignité. « Parlez, quand vous serez seule ; vous ne sauriez alors trop parler ; car ce sera à Dieu seul que vous parlerez de vos défauts, de vos besoins et de vos bons désirs. Mais en société vous ne sauriez tomber dans l'excès de trop peu parler ; il ne faut pourtant pas que ce soit un silence sec et dédaigneux ; il faut au contraire que ce soit un silence de déférence à autrui. Je serois ravi que vous parliez pour louer, approuver, complaire, déférer, édifier. Mais je suis sûr que quand vous ne parlerez que de cette sorte, vous parlerez fort peu, et que la conversation vous semblera fade... »

Parmi les lettres de Fénelon à la comtesse de Gramont, il en est une qui présente des caractères si vrais et si sûrs pour reconnoître la véritable piété, et la distinguer de l'hypocrisie, que nous croyons devoir la rapporter dans toute son étendue. Nous n'avons pu découvrir à quelle occasion elle fut écrite. Mais il est bien évident qu'un événement qui eut lieu à la Cour, et qui fut un sujet d'affliction pour les personnes sincèrement vertueuses, comme un sujet de triomphe pour ceux qui se piquoient de ne pas croire à la vertu, inspira à Fénelon ces maximes saines et pures, dont le sentiment étoit dans son cœur, et qui servoient de règle à sa conduite.

« J'apprends, Madame, que le scandale qui vient d'éclater, renouvelle de justes peines que les aventures semblables vous ont causées. J'y prends une véritable part, et je m'intéresse à tout ce qui vous touche. Ce qui me fâche le plus dans ces affaires malheureuses, c'est que le monde, qui n'est que trop accoutumé à juger mal des gens de bien, conclut qu'il n'y en a point sur la terre. Les uns sont ravis de le croire, et en triomphent malignement. Les

« autres en sont troublés; et malgré un certain désir qu'ils auroient
 « de se tourner vers le bien, ils demeurent éloignés de la dévotion
 « par leur défiance de tous les dévots. On s'étonne de voir un
 « homme qui a fait semblant d'être bon, ou, pour mieux dire, qui
 « ayant été véritablement converti dans la solitude, est retombé dans
 « ses inclinations et dans ses habitudes, dès qu'il a été exposé au
 « monde. Ne savoit-on pas que les hommes sont fragiles, que le
 « monde est contagieux, que les gens foibles ne peuvent se conser-
 « ver qu'en fuyant le monde. Qu'y a-t-il donc de nouveau ? Voilà
 « bien du bruit pour la chute d'un arbre sans racines, et attaqué de
 « tous les vents! Après tout, le monde n'a-t-il pas ses hypocrites de
 « probité, comme de dévotion ? Les faux honnêtes gens doivent-ils
 « nous faire conclure qu'il n'y en a point de véritables ? Quand le
 « monde triomphe d'un tel scandale, il montre [qu'il ne connoît
 « guère ni les hommes, ni la vertu. On doit être affligé de ce scan-
 « dale. Mais il n'est permis d'être surpris de rien, quand on connoît
 « à fond la misère humaine, et à quel point le peu de bien que nous
 « faisons est en nous comme une chose empruntée. Que celui qui
 « est debout tremble de tomber. Que celui qui vit dans le désordre,
 « ne triomphe point de voir tomber un de ceux qui avoient paru se
 « soutenir. Notre confiance n'est ni dans les hommes fragiles, ni en
 « nous-mêmes aussi fragiles que tout le reste. Elle est en Dieu seul
 « qui est l'immuable vérité. Que tous les hommes montrent qu'ils ne
 « sont que des hommes ; qu'ils se laissent entraîner par le torrent de
 « leurs discordes et de leurs vices, la vérité de Dieu n'en sera point
 « affoiblie, et le monde n'en sera que plus méprisable, pour avoir
 « corrompu ceux qui cherchoient la vertu.

« Quant aux hypocrites, le temps les démasque, et ils se dé-
 « mentent toujours par quelque côté. Ils ne sont hypocrites, que
 « pour jouir du fruit de leur hypocrisie. Ou leur vie est molle et
 « amusée, ou leur conduite est intéressée et ambitieuse. On les voit
 « se ménager, flatter, faire divers personnages. La sincère vertu est
 « simple, unie, sans empressement, sans mystère. Elle ne se hausse,
 « ni se baisse ; elle n'est jalouse ni de réputation, ni de succès; elle
 « fait le moins mal qu'elle peut ; elle se laisse juger, et se tait; elle
 « est contente de peu ; elle n'a ni cabale, ni dessein, ni prétention.
 « Prenez-la, laissez-la, elle est toujours la même. L'hypocrisie peut
 « imiter tout cela, mais très-grossièrement. Quand on s'y trompe,
 « c'est ou défaut d'attention, ou défaut d'expérience de la véritable
 « vertu. Ce qui est vrai, c'est que pour se confier aux gens qui sont
 « vertueux, il faut avoir reconnu en eux une conduite simple, solide,

« constante, éprouvée dans les dangers, et éloignée de toute affection, mais ferme et vigoureuse dans l'essentiel. »

On sait que la comtesse de *Gramont* avoit fait longtemps d'inutiles efforts pour ramener son mari à une conduite assez régulière, pour expier en quelque sorte l'éclat qu'une célébrité malheureuse avoit donné aux aventures de sa jeunesse ; mais ce ne fut guère qu'à la fin de sa vie qu'elle eut la consolation de voir son zèle récompensé et ses vœux accomplis. Il paroît qu'elle avoit initié Fénelon au secret de ces pieuses intentions : c'est du moins ce que laisse entrevoir une lettre qu'il lui écrit au sujet d'une maladie assez grave que le comte de *Gramont* venoit d'essuyer.

« J'espère, Madame, que la bonne santé de M. le comte de *Gramont* vous permettra de revenir bientôt à Versailles, et d'y demeurer plus longtemps. Cette bonne santé est, dit-on, admirable ; elle est le don de Dieu, et il ne seroit pas juste de s'en servir contre lui. Il faut que M. le comte ait un procédé net et plein d'honneur avec Dieu, comme il l'a toujours eu avec le monde ; Dieu s'accommode des sentiments nobles : la vraie noblesse demande de la fidélité, de la fermeté et de la confiance. Un homme si reconnoissant pour le Roi, qui ne donne que des biens périssables, voudroit-il être ingrat et inconstant pour Dieu qui donne tant ? Je ne saurois le croire, et je ne veux pas seulement le penser ; je crois avoir vu son bon cœur, et j'en espère un courage à mépriser la mauvaise honte et les froides railleries. Il doit penser sérieusement que sa guérison, qui retarde sa mort, ne fait que la retarder un peu, et que la plus longue vie sera toujours courte. Pour moi, qui ne veux point prêcher, je me borne à me réjouir avec vous, Madame, de cette heureuse guérison. »

Le comte et la comtesse de *Gramont* surent honorer leurs sentiments et leur caractère, en se montrant fidèles à l'amitié, au moment où une disgrâce éclatante venoit d'enlever à Fénelon cette foule d'amis vulgaires, qui ne sont jamais fidèles qu'à la faveur ou à la puissance.

On doit ajouter que l'un et l'autre eurent d'autant plus de mérite par un procédé aussi généreux, que le mari étoit courtisan par goût et par toutes les habitudes de sa vie, et que la femme auroit pu être arrêtée dans l'expression de ses sentiments, par la bienveillance particulière que Louis XIV lui avoit toujours marquée.

Fénelon en fut touché ; et comme il n'avoit jamais flatté la comtesse de *Gramont* sur ses défauts, il se plut à lui montrer sa sensibilité, sans affecter des regrets, ou de l'indifférence sur sa disgrâce.

« J'ai toujours été très-sensible, Madame, aux marques de votre
 « bonté. Jugez si ma sensibilité diminuera, lorsque vous redoublez
 « si obligeamment vos attentions dans des circonstances où le reste
 « du monde manque de mémoire : *c'est le pur amour que d'aimer*
 « *les gens qui ne sont plus à la mode ; l'amour intéressé* est celui de
 « la Cour ; c'est le pays du monde où l'on entend plus mal, et où
 « l'on devrait mieux entendre cette distinction. Je suis ravi, Madame,
 « que vous soyez contente de madame la duchesse de *Beauvilliers* ;
 « elle est véritablement bonne, et désire de bonne foi de vaincre en
 « elle tout ce qui est moins conforme à Dieu. Elle vous rend bien
 « les sentiments que vous avez pour elle.

« Je suis ici dans l'attente et la soumission d'un enfant de l'Eglise,
 « qui doit lui être plus soumis qu'un autre, parce qu'il doit plus à
 « l'Eglise à cause de sa place, et qu'il n'est digne d'être pasteur qu'au-
 « tant qu'il est brebis docile : si je me trompe, je serai celui qui ga-
 « gnera le plus à cette affaire, car je serai détrompé ; la vérité est
 « bien plus précieuse qu'un triomphe.

« Je ne puis finir, Madame, sans vous supplier de dire à M. le
 « comte de Gramont *que je n'oublierai de ma vie qu'il n'a point rougi*
 « *de moi, et qu'il m'a confessé sans honte devant les courtisans à*
 « *Marly*. Il n'entendra pas ce langage inconnu à la Cour ; vous aurez
 « la bonté de le lui expliquer. A Cambrai, 12 septembre 1697. »

Ce ne fut qu'assez longtemps après la retraite de Fénelon à Cam-
 brai, que madame de *Gramont* se mit sous la direction des institu-
 teurs de Port-Royal : en leur accordant sa confiance, elle y mit peut-
 être une ostentation qui déplut à Louis XIV, et qui lui attira les re-
 proches de madame de Maintenon.

LIVRE SEPTIÈME.

N^o I^{er}. — PAGE 275.

Les services que le comte d'Artaignan rendit l'année suivante
 (1709) à la bataille de Malplaquet, où il commandoit sous les ordres
 des maréchaux de Villars et de Boufflers, lui méritèrent le titre de
 maréchal de France, et il prit alors le nom de maréchal de Montes-

quiou : ce fut en cette qualité qu'il commanda en 1712 avec le maréchal de Villars à la bataille de Denain ; on peut même dire qu'il décida, par une utile opiniâtreté, le gain de cette bataille qui sauva la France.

Le maréchal de Montesquiou avoit observé « *que les ennemis, alors occupés au siège de Landrecy, tiroient tous leurs vivres de Marchiennes, et que la sûreté de leurs convois n'étoit protégée que par un gros corps de troupes, qu'ils avoient mis à Denain. Le maréchal de Montesquiou, sentant l'importance d'enlever ce poste, pour ôter les vivres aux ennemis, proposa au maréchal de Villars d'aller l'attaquer par une marche secrète. Le maréchal de Villars ne goûta point son avis. Cependant le Roi ordonna à ses généraux de secourir Landrecy à quelque prix que ce fût. Le maréchal de Villars étoit fort indéterminé sur l'attaque des lignes, qu'il trouvoit trop hasardeuse. Le maréchal de Montesquiou saisit ce moment pour lui proposer encore d'attaquer Denain ; ce qu'il n'approuva pas d'abord ; mais après qu'il eut réfléchi une demi-heure sur cette proposition, il vint au maréchal de Montesquiou, et lui dit qu'il adoptoit son plan. Le maréchal de Montesquiou lui fit observer que le seul moyen d'en assurer le succes étoit de garder le secret le plus absolu ; qu'il ne falloit le confier à qui que ce fût, pas même à un officier général, parce que tout tenoit à dérober huit heures de marche à l'ennemi. Après avoir répondu à quelques difficultés que le maréchal de Villars lui opposoit encore, l'affaire fut résolue, et on adopta absolument et dans tous les détails le plan et la marche tracés par le maréchal de Montesquiou. Le prince Eugène, trompé par cette manœuvre inattendue, ne put arriver au secours de Denain ; il en étoit encore à une demi-lieue, lorsque le maréchal de Montesquiou résolut de le prévenir, en attaquant Denain, sans attendre même le corps d'armée du maréchal de Villars. Dans le temps qu'il se mettoit en mouvement, le maréchal de Villars, qui avoit vu l'armée du prince Eugène marcher à grande hâte vers Denain, envoya MM. de Nangis et de Contades au maréchal de Montesquiou, pour lui dire de retarder, et qu'on lui conseilloit de se retrancher ; mais ne pouvant approuver ce sentiment, le maréchal de Montesquiou persista dans son projet d'attaquer Denain, voyant qu'il n'y avoit pas un seul moment à perdre. Sur quoi M. de Contades le sollicita si vivement d'amitié de ne point attaquer sans parler encore au maréchal de Villars qui n'étoit point éloigné, l'assurant qu'il étoit un homme perdu, si l'attaque ne réussissoit pas, que le maréchal de Montesquiou y consen-*

« *tit et fut trouver le maréchal de Villars qui n'étoit plus qu'à cinq cents pas de lui, et qui lui demanda s'il étoit encore d'avis d'attaquer, malgré l'arrivée du prince Eugène qui accouroit avec toute son armée. Le maréchal de Montesquiou eut encore à combattre quelques objections du maréchal de Villars, qui se rendit enfin, en lui disant : Puisque vous êtes d'avis d'attaquer, marchons.* »

La bataille de Denain fut gagnée; tout le monde sait quelles en furent les suites pour le salut de la France.

Ces détails sont tirés du rapport fait au chapitre du Saint-Esprit par les maréchaux de Tallard et d'Huxelles, en présence du maréchal de Villars, lorsque le maréchal de Montesquiou fut nommé chevalier des ordres du Roi, en 1724.

N^o II. — PAGE 345.

Mémoires particuliers de Fénelon sur un plan de gouvernement, copié sur le manuscrit original écrit de sa main, sous la date de novembre 1711.

Projet pour le présent.

La paix à faire. — Doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai très-chers à la France.

Si par malheur extrême la paix étoit impossible à tout autre prix, il faudroit sacrifier ces places.

Si elle ne se fait pas, diligence pour être prêt à la fin de mars; fourrages, grains, voitures; point de rivière contre les ennemis.

Guerre à soutenir. — Choix de général qui ait l'estime et la confiance: qui sache faire une excellente défensive.

Point de nouveaux maréchaux de France; ils ne seroient ni plus habiles, ni plus autorisés, et ce seroit une mortification pour les bons lieutenants-généraux.

Choix d'un nombre médiocre de bons lieutenants-généraux unis au général.

Présence de la personne de M. le Dauphin, pernicieuse sans un général habile et zélé; un second général bien uni; lieutenants-généraux bien choisis; autorité pour décider d'abord; fermeté d'homme de cinquante ans.

Eviter bataille en couvrant nos places, laissant même perdre les petites.

A toute extrémité bataille, au hasard d'être battu, pris, tué avec gloire.

Généraux. — Villeroi laborieux, avec de l'ordre et de la dignité.
 Villars vif et peu aimé, par conséquent méprisé ;
 Harcourt malade, peu d'expérience, bon esprit ;
 Berwick arrangé, vigilant, timide au conseil, sec, roide, homme de bien.

Bezons irrésolu, borné, mais sensé et honnête homme.

Officiers-généraux. — N'engager point tous les courtisans à continuer le service.

Dégoût, inapplication, maux qui en résultent.

Bon traitement aux vieux officiers de réputation.

Conseil de guerre réglé.

Officiers-généraux, bons à écouter, non toujours à croire. Beaucoup de très-médiocres.

Conseil de guerre à la Cour. — Composé de maréchaux de France, et autres gens expérimentés ;

Qui sachent ce qu'un secrétaire d'Etat ne peut savoir ;

Qui parlent librement sur les inconvénients et abus ;

Qui forment des plans de campagne, de concert avec le général chargé de l'exécution ;

Qui donnent leurs avis pendant la campagne ;

Qui n'empêchent pourtant pas le général de décider, sans attendre leur avis, parce qu'il est capital de profiter du moment.

N° III. — PAGE 315.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Plan de réforme après la paix, novembre 1711. (Manuscrits.)

Corps militaires. — Réduit à cent cinquante mille hommes.

Jamais de guerre générale contre l'Europe ; rien à démêler avec les Anglois ; facilité de paix avec les Hollandois ; on aura facilement les uns contre les autres ; alliance facile avec la moitié de l'Europe.

Peu de places. — Les ouvrages et les garnisons ruinent ; elles tombent dès qu'on manque d'argent, dès qu'il vient une guerre civile ; la supériorité d'armée, qui est facile, fait tout.

Médiocre nombre de régiments. — Mais grands et bien disciplinés, sans aucune venalité sous aucun prétexte ; jamais donnés à des jeunes gens sans expérience, avec beaucoup de vieux officiers ; bon traitement des soldats pour la solde, pour les vivres, pour les hôpitaux ; élite d'hommes ; bons appointements aux colonels, aux capitaines ; ancienneté d'officier comptée pour rien, si elle est seule ; ne

point laisser vieillir dans le service ceux qu'on voit sans talents ; avancer les hommes d'un talent distingué.

Projet de réforme. — Ecouter MM. les maréchaux d'Harcourt et de Tallard, et M. de Puységur.

Fortifications. — Par les soldats, par les paysans voisins, bornées à de médiocres garnisons.

Milices par tout le royaume. — Enrôlements très-libres, avec certitude de congé après cinq ans. Jamais aucune amnistie ; au lieu de l'hôtel des Invalides, petite pension à chaque invalide dans son village.

N^o IV. — PAGE 316.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. (Manuscrits).

Ordre de dépense à la Cour.

Retranchement de toutes les pensions de Cour non nécessaires ;
 Exclusion de toutes les femmes inutiles ;
 Modération dans les meubles, équipages, habits, tables ;
 Lois somptuaires comme les Romains ;
 Renoncement aux bâtiments et jardins ;
 Diminution de presque tous les appointements ;
 Cessation de tous les doubles emplois ;
 Faire résider chacun dans sa fonction ;
 Supputation exacte des fonds pour la maison du roi ;
 Nulle augmentation sous aucun prétexte ;
 Retranchement de tous nouveaux ouvrages pour le roi ;
 Laisser fleurir les arts par les riches particuliers, par les étrangers ;
 Supputation exacte de tous les appointements des gouverneurs, lieutenants-généraux, des états-majors, des pensions inévitables, des gages d'offices, des parlements et autres cours.

Dettes. Supputation exacte de toutes les dettes du roi ; distinguant celles qui portent intérêt d'avec celles qui n'en doivent point porter ; comptant avec chaque créancier, avec retranchement pour les usures énormes et évidentes, avec remise de beaucoup d'autres ; avec réduction générale au denier trente, avec exception de certains cas privilégiés ; nettoyant chaque compte, s'il se peut ; finissant par cote mal taillée, si on ne peut voir clair.

Supputation du total des fonds nécessaires pour la maison du roi et de la cour ; de tous les appointements, gages et pensions néces-

saires, de l'intérêt des dettes, de la subsistance de tout le corps militaire.

Comparaison exacte de cette dépense, avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles et le commerce.

N^o V. — PAGE 316.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. (Manuscrits.)

Administration.

Etablissement d'Assiettes, qui est une petite assemblée de chaque diocèse comme en Languedoc, où est l'évêque avec les seigneurs du pays et le tiers-état, qui règle la levée des impôts suivant le cadastre qui est subordonné aux états de la province.

Etablissement d'états particuliers, dans toutes les provinces comme en Languedoc; on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs; on y est moins épuisé; composés des députés des trois états de chaque diocèse; avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds; écouter les représentations des députés des *assiettes*, mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, du commerce qui y fleurit.

Impôts. — Suppression de gabelle, grosses fermes, capitation et dîme royale. Suffisance des sommes que les états lèveroient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'Etat. Ordre des états, toujours plus soulageant que celui des fermiers du roi ou traitants; sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux; de les rendre arbitraires; par exemple, impôts sur les états du pays, sur les sels, sans gabelle; plus de financiers.

Augmenter le nombre des gouvernements de provinces, en les fixant à une moindre étendue, sur laquelle un homme puisse veiller soigneusement avec le lieutenant-général et le lieutenant de roi. Vingt au moins en France seroient la règle du nombre des états particuliers. Résidence des gouverneurs et officiers.

Point d'intendants; des *missi dominici* seulement de temps en temps.

N^o. VI. — PAGE 317.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Etablissement d'Etats-généraux.

Etats du royaume entier. — Seront paisibles et affectionnés comme

ceux de Languedoc, de Bretagne, de Bourgogne, de Provence, d'Artois.

Conduite réglée et uniforme, pourvu que le roi ne l'altère pas ; députés intéressés par leurs biens, leurs espérances à contenter le roi ; députés intéressés à ménager leur propre pays où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt de détruire pour s'enrichir.

Députés voient de près la nature des terres, le commerce de la province.

Composition. — De l'évêque de chaque diocèse.

D'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles.

D'un homme considérable du tiers-état, élu par le tiers-état.

Election libre, nulle recommandation du roi, qui se tourneroit en ordre.

Nul député perpétuel, mais capable d'être continué.

Nul député ne recevra avancement du roi avant trois ans, après sa députation finie.

Supériorité des états-généraux sur ceux des provinces. — Correction des choses faites par les états des provinces sur les plaintes et preuves.

Révision générale des comptes des états particuliers pour fonds et charges ordinaires.

Délibération pour les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires.

Entreprise de guerre contre les voisins, de navigation pour le commerce, de correction des abus naissants.

Autorité des états-généraux. — Pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le roi n'en propose quelque autre.

Pour continuer les délibérations aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire.

Par voie de représentation. — Pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce.

Pour examiner le dénombrement du peuple fait en chaque assiette, revu par les états particuliers et rapporté aux états-généraux, avec la description de chaque famille qui se ruine par sa faute, qui augmente par son travail, qui a tant et doit tant.

Pour punir les seigneurs violents.

Pour ne laisser aucune terre inculte, réprimer l'abus des grands parcs nouveaux, fixer le nombre d'arpents, s'il n'y a labour ; l'abus des capitaineries dans les grands pays de chasse, à cause de l'abon-

dance des bêtes fauves, lièvres, qui gâtent les grains, vignes et prés.

Pour abolir tous privilégiés, toutes lettres d'Etat abusives, tout commerce d'argent sans marchandise, excepté les banquiers nécessaires.

N^o. VII. — PAGE 318.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

De la Noblesse.

Nobiliaire. — Fait en chaque province sur une recherche rigoureuse.

Etats des honneurs et des preuves certaines de chaque famille.

Etat de toutes les branches, dont l'ensouchement est clair, dont il est douteux, qui paroissent bâtardes; chaque enfant enregistré.

Registre général à Paris.

Nulle branche reconnue sans enregistrement.

Inventaire en ordre alphabétique de la chambre des comptes de Paris, du trésor des chartes, des chambres des comptes des provinces, avec distribution à chaque famille de ce qui lui appartient.

Education. — Cent enfants de haute noblesse, pages du roi, choisis d'un beau naturel; études, exercices.

Moindres nobles ou de branches pauvres, cadets dans les régiments, parents, amis de colonels, de capitaines.

Maison du roi remplie des seuls nobles choisis, gardes, gendarmes, cheveu-légers.

Nulle place militaire vénale; nobles préférés.

Maitres d'hôtels, gentilshommes ordinaires, tous nobles vérifiés, Chambellans ou gentilshommes de la chambre, au lieu de valets de chambre et huissiers; seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service: toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés.

Soutien de la noblesse. — Toute maison aura un bien substitué à jamais, *majorat* comme en Espagne pour les maisons de haute noblesse. Le bien sera plus petit pour la noblesse médiocre.

Liberté de commerce en gros sans déroger.

Liberté d'entrer dans la magistrature.

Mésalliance défendue aux deux sexes.

Défense aux acquéreurs des terres des noms nobles de prendre ces noms du nom des familles nobles subsistantes.

Anoblissements défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat.

Ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté, sans origine connue.

Ordre de Saint-Michel pour honorer les services de la bonne noblesse inférieure.

Ni l'un ni l'autre pour les militaires sans noblesse proportionnée.

Nul duché, au-delà d'un certain nombre ; ducs de haute naissance ; faveur insuffisante ; nul duc non pair ; cérémonial réglé. On attendroit une place vacante pour en obtenir. On ne seroit admis que dans les Etats-généraux.

Lettres pour marquis, comtes, vicomtes, barons, comme pour les ducs.

Honneurs séparés pour les militaires.

Divers ordres de chevalerie, avec des marques pour les lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, colonels.

Privilèges purement honorifiques.

La bâtardise. — La déshonorer, pour réprimer le vice et le scandale.

Oter aux enfants bâtards des rois le rang de princes ; ils ne l'avoient point.

Oter à tous les autres le rang de gentilshommes, le nom et les armes.

Princes étrangers. — Laisser les rangs établis de longue main.

Retrancher tout ce qui paroît douteux et contesté.

Régler que chaque cadet n'aura les honneurs que quand le roi l'en jugera digne.

Ne donner point facilement à ces maisons, charges, gouvernements, bénéfices.

Ils ne croiront jamais avoir d'autre souverain que l'ainé de leur maison.

Bouillon et Rohan, les aînés ducs, les cadets comtes.

Nulle autre famille, avec aucune distinction que celle de ducs.

N^o. VIII. — PAGE 349.

Sur les mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. Manuscrits.

Eglise.

Puissance temporelle. — *Définition.* Autorité *coactive* pour faire

vivre les hommes en société avec subordination, justice et honnêteté des mœurs.

Exemples. Ainsi ont vécu les Grecs et les Romains.

Autorité temporelle complète dans ces exemples, sans aucune autorité pour la religion.

Puissance spirituelle. — Définition. Autorité non coactive pour enseigner la foi, administrer les sacrements, faire pratiquer les vertus évangéliques par persuasion pour le salut éternel.

Exemple. Ancienne église jusqu'à Constantin.

Exemple. Eglise protestante en France.

Elle faisoit ses pasteurs ; elle assembloit les fidèles ; elle administroit, prêchoit, décidait, corrigeoit, excommunioit ; elle faisoit tout cela sans autorité temporelle.

Exemples. Eglise catholique en Hollande, en Turquie.

Eglise permise et autorisée dans un pays y devoit être encore plus libre dans ses fonctions.

Nos rois laissoient les Protestants en France libres pour élire et déposer leurs pasteurs ; ils se contentoient d'envoyer des commissaires aux synodes.

Le sultan laisse les Chrétiens libres pour élire et déposer leurs pasteurs.

Mettant l'Eglise en France au même état, on auroit liberté qu'on n'a pas d'élire, déposer, assembler.

Protection du prince doit appuyer, faciliter et non pas gêner ni assujettir.

Indépendance réciproque des deux puissances. — La temporelle vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation.

La spirituelle vient de Dieu par la mission de son fondateur et des apôtres.

La temporelle est en un sens plus ancienne ; elle a reçu librement *la spirituelle*.

La spirituelle, en un sens, est aussi plus ancienne ; le culte du Créateur avant l'institution des lois humaines.

Les princes ne peuvent rien sur les fonctions pastorales, qui consistent au droit de décider sur la foi, d'enseigner, d'administrer les sacrements, de faire les pasteurs, d'excommunier.

Les pasteurs ne peuvent contraindre pour la police temporelle.

Les deux puissances se prêtent un mutuel secours.

Le prince punit les novateurs contre l'Eglise.

L'Eglise affermit le prince, en exhortant les sujets, en excommuniant les rebelles.

Les deux puissances séparées pendant trois cents ans de persécution.

Unies et de concert, mais non confondues, depuis la paix.

Elles doivent demeurer distinctes et libres de part et d'autre dans ce concert.

Le prince est laïque ; il est soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être chrétien.

Les pasteurs sont soumis au *prince*, pour le temporel, comme les derniers sujets ; ils doivent l'exemple.

Donc *l'Eglise* peut excommunier le *prince*, et le prince peut faire mourir le pasteur.

Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité ; mais c'est un vrai droit.

Eglise mère des rois. — Elle affermit leur autorité en liant les hommes par la conscience.

Elle dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu.

Elle travaille à unir les rois entre-eux.

Mais elle n'a aucun droit d'établir, de déposer les rois, l'Écriture ne le dit point ; elle marque seulement soumission volontaire pour le spirituel.

Rois protecteurs des canons. — *Protection* ne dit ni décision, ni autorité sur l'Église.

C'est appui pour elle contre ses ennemis, contre ses enfants rebelles.

Protection est secours pour suivre ses décisions et non pour les prévenir. Nul jugement, nul autorité.

Comme *le prince* est le maître pour le temporel, comme s'il n'y avoit point *d'Eglise*, *l'Eglise* est maîtresse pour le *spirituel*, comme s'il n'y avoit point de prince.

Le prince ne fait qu'obéir en protégeant les décisions.

Le prince n'est *évêque du dehors* qu'en ce qu'il fait exécuter extérieurement la police réglée par l'Église.

Qui dit simple *protecteur* des canons, dit un homme qui ne fait jamais aucun *canon* ou *règle*, mais qui les fait exécuter quand l'Église les a faits.

De là il s'ensuit que *le prince* ne devoit jamais dire en ce genre : *voulons, enjoignons, ordonnons.*

Nota. Ce n'est que depuis François I^{er} que ces expressions ont passé dans les édits, déclarations et ordonnances.

Mélanges des deux puissances. — *Assemblées mixtes. Conciles* où les princes et ambassadeurs étoient avec les évêques.

Conciles particuliers de Charlemagne, capitulaires, règles de discipline ecclésiastique, de police séculière.

Chrétienté, devenue comme une république chrétienne, dont le pape étoit le chef.

Exemples. Amphyctions, Provinces-Unies.

Pape, devenu souverain. Couronnes, fiefs du saint Siège.

Race royale.—Religion chrétienne et catholique, moins ancienne que l'Etat ; reçue librement dans l'Etat, mais plus ancienne que race royale, qui a reçu et autorisé race royale. *Exemples* : Pepin, Hugues Capet.

Reste ou image d'élection. Rois sacrés du vivant de leurs pères jusqu'à saint Louis.

Le sacre consommoit tout, parce que le peuple ne vouloit qu'un roi chrétien et catholique.

Contrat et serment dont la formule reste encore

De Pierre-le-Cruel.

De Jean-sans-Terre.

De l'empereur Henri IV.

De Frédéric II.

Du comte de Toulouse Albigeois.

De Henri IV, roi de France.

Des Grecs en Italie du temps de Grégoire II.

Rome. — Centre d'unité, chef d'institution divine pour confirmer ses frères tous les jours jusqu'à la consommation.

Il faut être tous les jours dans la communion de ce siège, principalement pour la foi.

La personne du pape, de l'aveu des ultramontains, peut devenir hérétique ; alors n'est point pape.

Présidence au concile de Nicée par Osius, évêque de Cordoue, au nom du pape : légats aux autres conciles.

Nécessité d'un centre d'unité, indépendant des princes particuliers, des églises des nations.

Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'Etat pour leurs revenus.

Libertés gallicanes sur le spirituel.—Rome a usé d'un pouvoir arbitraire qui troubloit l'ordre des églises particulières par les expectatives, par les appellations frivoles, par les taxes odieuses, par les dispenses abusives.

Il faut avouer que ces entreprises sont fort diminuées.

■ Maintenant les entreprises viennent de la puissance séculière, non

de celle de Rome. Le roi dans la pratique est plus chef de l'Eglise que le pape en France.

Libertés à l'égard du pape, servitudes envers le roi.

Autorité du roi sur l'Eglise dévolue aux juges laïques. Les laïques dominent les évêques. Tiers-état domine présentement les seigneurs.

Abus énormes de l'appel comme d'abus des cas royaux à réformer.

Abus de ne souffrir les conseils provinciaux ; les nationaux dangereux.

Abus de vouloir que les laïques demandent et examinent les bulles sur la foi.

Autrefois l'Eglise, sous prétexte du serment des contrats, jugeoit de tout ; aujourd'hui les laïques, sous prétexte de possessoire, jugent de tout.

La règle seroit que les évêques de France se maintinssent dans leurs usages canoniques ; que le roi les protégeât pour s'y maintenir canoniquement selon leur désir.

Libertés de l'Eglise gallicane sur le temporel. — Liberté pleine pour le pur temporel à l'égard du pape, pour le roi et le peuple, pour le clergé même.

Droit du roi pour rejeter les bulles qui usurperoient le temporel.

Moyens de réforme à procurer. — Mettre quelques évêques pieux, savants, modérés dans le conseil ; non pour la réforme, mais pour toute affaire mixte.

Se souvenir qu'ils sont tout naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'Etat.

Faire un bureau de magistrats laïques et pieux et de bons évêques, pour fixer l'appel comme d'abus.

Faire cesser toutes les exemptions de chapitre et de monastère non congrégés.

Poursuivre la réforme ou suppression des ordres peu édifiants. *Exemples* : Clugny, cordeliers.

Laisser aux évêques, sauf l'appel simple, liberté sur leur procédure, pour visiter, corriger, interdire, destituer tous curés et autres ecclésiastiques.

Laisser aux évêques liberté de juger eux-mêmes dans leurs officialités.

Ne nommer au pape pour le cardinalat que des hommes doctes et pieux.

Leur laisser dans les conclaves entière liberté de suivre leur serment pour le plus digne.

Demander nonces savants et zélés, point politiques ni profanes.

Avoir un conseil de conscience pour choisir les évêques pieux et capables ; le composer, non par les places, mais par le mérite.

N° IX. — PAGE 349.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. (Manuscripts).

De la justice.

Chancelier. — Doit veiller sur tous les tribunaux et régler leur bornes entre eux.

Doit savoir les talents et la réputation de chaque magistrat principal des provinces.

Procurer à chacun de l'avancement selon ses talents, sa vertu, ses services.

Faire quitter leurs charges à ceux qui les exercent mal.

Conseil. — Composé, non de maîtres de requêtes, introduits sans mérite pour de l'argent, mais de gens choisis *gratis* dans tous les tribunaux du royaume.

Etabli pour redresser avec le chancelier tous les juges inférieurs.

Conseillers d'Etat envoyés de temps en temps dans les provinces pour réformer les abus.

Parlements.—Oter peu à peu la paulette ; charges fort diminuées ; charges à diminuer encore par réforme ; laisser pour leur vie tous les juges intègres et suffisamment instruits ; faire succéder *gratis* leurs enfants dignes ; attribution de gages honnêtes sur les fonds publics. Exemples d'avancement pour ceux qui feront le mieux.

Peu de lois. Lois qui évitent les difficultés sur les testaments, sur les contrats de mariage, sur les ventes et échanges, sur les emprisonnements et décrets ; peu de dispositions libres.

Grand choix des premiers présidents, des procureurs-généraux ; préférence des nobles aux roturiers à mérite égal pour les places de présidents et de conseillers ; magistrats d'épée et avec l'épée, au lieu de robe, quand on pourra.

Bailliages. — Point de présidiaux ; leurs droits attribués aux bailliages ; rétablir le droit du bailli d'épée pour y exercer ses fonctions ; lieutenant-général et criminel nobles, s'il se peut. Nombre de

conseillers réglés, non sur l'argent qu'on veut tirer, mais selon le besoin réel du public. L'âge de quarante ans et au-delà.

Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au roi dans les villages de ses terres; leur conserver la justice de police, les honneurs de paroisse, les droits de chasse, tout le reste immédiatement au baillage voisin.

Conservation aux seigneurs de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, ainsi que de garde et de service militaire sur leurs paysans.

Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

Bureaux pour la jurisprudence.—Assembler des juriconsultes choisis pour corriger et revoir toutes les coutumes, pour abréger la procédure, pour retrancher les procureurs.

Compte rendu au chancelier par ce bureau dans le conseil d'État. Examen à fond pour faire un bon code.

Suppressions de tribunaux. — Plus de grand conseil, plus de cour des aides, plus de trésoriers en France, plus d'élus.

Conseil d'État, où le roi est toujours présent.

Six autres conseils pour toutes les affaires du royaume.

Nulle survivance de charges, de gouvernement.

N° X. — PAGE 321.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. (Manuscrit).

Du commerce.

Liberté. — Grand commerce de denrées bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits par les bons ouvriers.

Commerce d'argent par usure, hors des banquiers nécessaires, sévèrement réprouvé.

Espèce de censure pour autoriser gain de vraie mercature, non gain d'usure; savoir les moyens dont chacun s'enrichit.

Délibérer dans les Etats-généraux et particuliers s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume.

La France assez riche si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles.

Ce qu'elle achètera des Anglois et Hollandois sont épiceries et curiosités nullement comparables. Laisser liberté.

Règle constante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter achat à prix modéré.

Laisser aux Hollandois profit de leur austère frugalité et travail, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtimens, de leur bonne police pour s'unir dans le commerce, de l'abondance de leurs bâtimens pour le fret.

Bureau de commerçants que les Etats-généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du roi, consulteront sur toutes les dispositions générales.

Espèce de mont-de-piété pour ceux qui voudront commercer et qui n'ont de quoi avancer.

Manufactures à établir pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages.

Arts à faire fleurir pour débiter, non au roi jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, mais aux étrangers et riches François.

Lois somptuaires pour chaque condition. On ruine les nobles pour enrichir les marchands par le luxe ; on corrompt par ce luxe toute la nation dans ses mœurs. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile.

N^o XI. — PAGE 324.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Novembre 1711. (Manuscrits).

De la marine.

Marine médiocre sans pousser à l'excès, proportionnée au besoin de l'Etat, à qui il ne convient pas seul des guerres par mer contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

Régler le code des prises ; commerce de port à port.

Permettre à tout étranger de venir habiter en France et y jouir de tous les privilèges des naturels et des régnicoles, en déclarant leur intention au greffe du bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporterait et le serment qu'il prêterait ; le tout sans frais.

N^o XII. — PAGES 337, 339 ET 340.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Du 15 mars 1712. (Manuscrits).

Le Roi.

ART. I^{er}.

Je crois qu'il est très-important de redoubler, sans éclat et sans

affectation, toutes les précautions pour sa nourriture, comme aussi pour celle du jeune prince qui reste.

II.

Il est à désirer que tous les ministres se réunissent pour rendre Sa Majesté très-facile à acheter très-chèrement la paix ; c'est l'unique moyen pour le débarrasser pour le reste de sa vie, et de la prolonger.

III.

Ils peuvent lui faire entendre que c'est ce qu'il doit à sa gloire et à sa conscience ; il ne doit point s'exposer à laisser un petit enfant avec tout le royaume dans un si prochain péril.

IV.

On peut lui représenter l'extrémité où l'on se trouveroit s'il tomboit dans un état de langueur où il ne pourroit rien décider et où nul ministre n'oseroit rien prendre sur soi.

V.

On peut lui faire entrevoir le cas d'une bataille perdue et des ennemis entrant dans le cœur du royaume.

VI.

On peut lui laisser voir le cas où la France auroit le malheur de le perdre ; alors on auroit tout à craindre du parti huguenot, des mécontents de divers états, des princes exclus de la régence, des dettes payées ou non payées, des troupes très-nombreuses sans discipline ; le remède est d'établir sans aucun retardement un conseil de régence, que tout le monde s'accoutume à respecter.

VII.

On peut lui représenter la consolation, la gloire, la confiance pour son salut, qu'il tirera d'une prompte paix, si elle lui donne les moyens de commencer à faire sentir quelque soulagement à ses peuples, après les maux de tant de longues guerres.

VIII.

On peut lui faire considérer qu'il aura à faire au plus tôt la réforme de ses troupes, qui ne pourroit s'exécuter qu'avec un très-grand péril dans le désordre d'une minorité.

IX.

Il faut lui montrer combien il importe qu'il rétablisse au plus tôt quelque ordre dans les finances, sans quoi on ne peut espérer aucune respiration des peuples, avec les troubles d'une minorité ; pendant une régence, un prince, qui voudroit troubler l'Etat, auroit un moyen facile d'y réussir. Si le conseil de régence paie les dettes, il ne sauroit soulager les peuples, et les peuples accablés ne continueront point à porter ce joug accablant, quand ils verront un prince qui leur offrira sa protection contre ce conseil ; si, au contraire, le conseil retranche ou suspend le paiement des dettes pour soulager les peuples, les rentiers qui sont en si grand nombre et si appuyés, feront un parti redoutable contre le conseil qui les aura maltraités.

X.

On en peut dire autant des courtisans et des militaires qui ont de grosses pensions ; si ce conseil de régence les paie, il accable les peuples ; s'il leur refuse ou leur retarde leur paiement, le voilà devenu odieux. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, voilà un puissant parti tout formé pour un prince qui voudra contenter son ressentiment et son ambition.

XI.

Si M. le duc de Berri, livré à son épouse et à son beau-père, se trouvoit, à la mort du Roi, à portée de gouverner, sans qu'il y eût un conseil de régence déjà en actuelle possession et déjà affermi dans l'exercice de l'autorité, les peuples et les troupes, accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un seul maître, ne s'accoutumeroient pas facilement à préférer les décisions d'un conseil sans expérience, et peut-être fort divisé, aux volontés d'un fils et d'un petit-fils de France, réunis ensemble avec un grand parti.

XII.

Si le prince mineur venoit à mourir dans une telle conjoncture, M. le duc d'Orléans pourroit empêcher le retour du roi d'Espagne, surtout en cas que les Espagnols refusassent de recevoir M. le duc de Berri.

XIII.

Il n'y auroit personne qui fut à portée de ménager les choses pour empêcher cette guerre civile ; au moins un conseil déjà af-

fermi travailleroit à la paix et au bon ordre avec quelque autorité provisionnelle.

XIV.

Il me paroît fort à propos que le B. D. (le bon duc, M. de Beauvilliers) aille voir madame de M. (Maintenon), qu'il lui parle à cœur ouvert pour la rapprocher de lui, et qu'il lui représente toutes ces choses, afin qu'elles concourent efficacement à cet ouvrage.

XV.

C'est précisément ce qui peut lui attirer la bénédiction de Dieu et les vœux de la France entière ; c'est travailler au repos, à la gloire et au salut du Roi ; que n'auroit-elle point à déplorer, si le Roi manquoit dans cette confusion ?

XVI.

Ce n'est point en épargnant chaque jour au Roi la vue de quelques détails épineux et affligeants, qu'on travaille solidement à le soulager et à le conserver ; les épines renaîtront sous ses pas à toutes les heures ; il ne peut se soulager qu'en s'exécutant d'abord à toute rigueur. C'est une prompte paix, c'est l'ordre mis dans les finances, c'est la réforme des troupes faite avec règle, c'est l'établissement d'un bon conseil autorisé et mis en possession tout au plus tôt, qui peuvent mettre le Roi en repos pour durer longtemps, et le royaume en état de se soutenir malgré tant de périls. On devra tout à madame de M. (Maintenon) si elle y dispose le Roi.

XVII.

Le B. D. (bon duc, M. de Beauvilliers) peut parler avec toute la reconnoissance due aux bons offices que madame de M. (Maintenon) lui a rendus autrefois ; il peut lui déclarer qu'il parle sans intérêt, ni pour lui, ni pour ses amis, sans prévention et sans cabale ; il peut ajouter que pour ses sentiments sur la religion, il n'en veut jamais avoir d'autres que ceux du saint Siège ; qu'il ne tient à rien d'extraordinaire, et qu'il auroit horreur de ses amis mêmes, s'il apercevoit en eux quelque entêtement, ou artifice, ou goût de nouveauté.

XVIII.

Je ne crois point que madame de M. agisse par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée ; mais que sait-on sur ce

que Dieu veut faire ? il se sert quelquefois des plus foibles instrumens, au moins pour empêcher certains malheurs ; il faut tâcher d'apaiser madame de M., et lui dire la vérité ; Dieu fera sa volonté en tout.

N^o XIII.—PAGES 339, 341.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Projet de conseil de régence.

ART. I^{er}.

Faites un conseil nombreux, vous y mettez le désordre, la division, le défaut de secret et la corruption ; faites-en un moins nombreux, il en sera plus envié, plus contredit, plus facile à décréditer, surtout si les meilleurs sujets viennent à manquer.

II.

Vous ne pouvez parvenir à faire établir ce conseil, qu'en y admettant les gens de la faveur présente ; autrement ils vous traverseroient, chose facile à faire ; c'est le rendre très-nombreux, si vous voulez leur donner un contre-poids nécessaire par des gens droits et fermes.

III.

Mettez-y N..... vous livrez l'Etat et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse ; excluez N..... pour ce soupçon, vous préparez le renversement de ce conseil, qui paroîtra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.

IV.

A tout prendre, je n'oserois dire qu'il convienne de mettre dans ce conseil un prince suspect de scélératesse, qui se trouveroit le maître de tout ce qui se trouveroit entre lui et l'autorité suprême.

V.

De plus, indépendamment de ce soupçon, on ne peut guère espérer qu'étant livré à sa fille, il contribuât à la bonne éducation du jeune prince, au bon ordre pour rétablir l'Etat.

VI.

Pour adoucir cette exclusion, je voudrois qu'on ne donnât à M. le duc de Berri que la simple présidence, avec sa voix comptée comme

celle des autres ; et pour conclure à la pluralité des suffrages, il faudroit qu'on élût un sujet à la pluralité des voix si un des conseillers venoit à mourir.

VII.

J'exclurois autant que N..... tous les princes du sang, tous les princes naturels, tous les princes étrangers, qui ne regardent pas le Roi comme leur souverain.

VIII.

J'exclurois aussi les seigneurs, auxquels on a donné un rang de prince ; c'est un embarras pour le rang à éviter ; il n'y a que M. le prince de Rohan qu'on pût être tenté d'admettre ; on peut très-bien s'en passer.

IX.

Les seigneurs ambitieux, souples et brouillons, chercheroient avec ardeur à entrer dans ce conseil ; mais tous les honnêtes gens craindroient et fuiront cet emploi comme un affreux embarras ; peu à espérer, tout à craindre le lendemain de la mort du Roi ; chacun des conseillers droits et fermes auroit à craindre au-dehors l'autorité de M. le duc de Berri avec celle de M. le duc d'Orléans, et la division au-dedans avec le déchainement des cabales ; on auroit une peine infinie à composer ce conseil de personnes propres à faire bien espérer.

X.

Je n'ose dire ma pensée sur le choix des prélats dignes d'entrer dans ce conseil.

XI.

Pour les seigneurs, on peut jeter les yeux sur MM. les ducs de Chevreuse, de Villeroy, de Beauvilliers, de Saint-Simon, de Charost, de Harcourt, de Chaulnes ; sur MM. les maréchaux d'Huxelles, de Tallard.

XII.

Il est naturel que la faveur y mette MM. les ducs de Guiche, de Noailles, d'Antin, d'Estrées. Il faut songer au contre-poids.

XIII.

On ne sauroit exclure de ce conseil aucun des ministres ; pour les

secrétaires d'Etat, on pourroit les appeler seulement pour les expéditions.

XIV.

Il faudroit que le Roi autorisât un conseil de régence dans une assemblée de notables qui est conforme au gouvernement de la nation.

XV.

De plus, il faudroit que le Roi, dans son lit de justice, le fit enregistrer au parlement de Paris ; semblable enregistrement dans tous les autres parlements, cours souveraines, bailliages.

XVI.

Le Roi, dans l'assemblée des notables pourroit faire prêter serment à tous les notables pour maintenir ce conseil, et aux conseillers de ce conseil pour gouverner avec zèle; M. le duc de Berri même prêteroit ce serment.

XVII.

Il seroit infiniment à désirer que le Roi mit dès à présent ce conseil en fonction ; il n'en seroit pas moins le maître de tout. Il accoutumeroit toute la nation à se soumettre à ce conseil ; il éprouveroit chaque conseiller ; il les uniroit, les redresseroit et affermiroit son œuvre ; s'il faut le lendemain de sa mort commencer une chose si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis longtemps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître ; tout le monde courra au seul M. le duc de Berri.

XVIII.

Si on ne peut point persuader au Roi une chose si nécessaire, il faudroit au moins à toute extrémité que Sa Majesté assemblât ce conseil cinq ou six fois l'année ; qu'il consultât de plus en particulier chacun des conseillers, et qu'il les mit dans le secret des affaires, afin qu'ils ne fussent pas tout-à-fait neufs au jour du besoin.

XIX.

Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur peuvent ébranler ; mais si, sous prétexte de n'affliger pas

le Roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien.

XX.

De plus, il n'y a aucun jour où nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine et naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s'imagine venir de N.

XXI.

Chaque jour on doit craindre un affoiblissement de tête plus dangereux que la mort même de Sa Majesté; alors tout se trouveroit tout-à-coup et sans remède dans la plus horrible confusion.

XXII.

Sa Majesté ne peut, ni en honneur, ni en conscience se mettre en péril de laisser le royaume et le jeune prince, son héritier, sans aucune ressource pour le gouvernement de la France, pour l'éducation et la sûreté de l'enfant.

XXIII.

J'avoue que l'établissement de ce conseil nous fait craindre de terribles inconvénients; mais dans l'état présent, on ne peut plus rien faire que de très-imparfait, et il seroit encore pis de ne faire rien; on ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres.

N° XIV.—PAGE 393, 342.

Suite des mémoires particuliers de Fénelon.

Du 15 mars 1712. Manuscrits.

Education du jeune prince.

ART. I^{er}.

Si M. le duc de Beauvilliers peut être nommé gouverneur, il doit se sacrifier et s'abandonner les yeux fermés, sans s'écouter lui-même. Le cas est singulier; quand il ne feroit qu'exclure un mauvais sujet, il feroit un grand bien; il doit se sacrifier à l'Etat, à l'Eglise, au Roi et au prince qu'il a tant aimé.

II.

S'il étoit nommé, il pourroit obtenir une espèce de coadjuteur comme M. le duc de Chaulnes ou M. le duc de Charrost. Il seroit

fort soulagé par un ami de confiance, et la succession seroit mise en sûreté.

III.

Il faut un gouverneur, non-seulement propre à former le jeune prince, mais encore autorisé et ferme à soutenir, en cas de minorité, une si précieuse éducation contre les cabales.

IV.

Il faut que le précepteur soit ecclésiastique ; il enseignera mieux la religion, il posera mieux ses fondements contre les entreprises des laïques ; il sera plus révééré ; mais comme je ne connois presque personne dans le clergé, je ne puis proposer aucun sujet ; il faut qu'il soit entièrement uni au gouverneur.

V.

Il me paroît que dans ce cas particulier, il faudroit choisir un évêque. Ce caractère lui donnera plus d'autorité sur les princes et sur le public ; il sera moins exposé aux révolutions des cabales. On pourroit faire approuver par le Pape qu'un évêque se chargeât de cet emploi dans un cas si extraordinaire pour la religion.

VI.

Les sujets de l'ordre épiscopal que je considère de loin et sans pouvoir m'arrêter à aucun, faute de les connoître à fond, sont MM. de Meaux ¹. de Soissons ², de Nimes ³, d'Autun ⁴, de Toul ⁵.

VII.

M. l'abbé de Polignac est un courtisan qui suivroit la faveur ; d'ailleurs il a l'esprit et les connoissances acquises. Je ne le souhaite point.

VIII.

Il faut un sous-gouverneur qui ait du sens, de la probité, une sincère religion, avec un attachement intime au gouverneur.

¹ Henri de Thyard de Bissy, depuis cardinal.

² Fabius de Brûlart de Sillery, mort en 1714.

³ Jean-César Rousseau de la Parisière, nommé à Nimes en 1710.

⁴ Charles-François d'Hallencourt de Drosmenil, nommé à Autun en 1710, transféré à Verdun en 1721.

⁵ François de Blouet de Camilly, nommé à Toul en 1704 ; transféré à l'archevêché de Tours en 1721, mort en 1723.

IX.

Il faut un sous-précepteur et un lecteur qui soient intimement unis au précepteur.

X.

Il faut un grand choix pour les gentilshommes de la manche et pour le premier valet de chambre ; aucun de contrebande ; aucun de douteux sur la doctrine. — MM. Duchesne et de Charmon.

XI.

Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire, le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut manquer tout-à-coup ; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser un prince dans les mains des femmes et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux et qui commenceront insensiblement son éducation.

XII.

Le Roi pourroit mettre dans l'acte de régence la forme de l'éducation. Ainsi l'éducation seroit enregistrée et autorisée par la même solennité qui autoriseroit le conseil de régence pour la minorité future.

XIII.

Sa Majesté pourroit même faire promettre au prince qui doit naturellement être le chef de la régence, qu'il ne troublera, pour aucune raison, ce projet d'éducation ainsi autorisé.

 LIVRE HUITIÈME.

N^o 1^{er}. — PAGE 355.

En parlant des ouvrages littéraires de Fénelon, nous n'avons point fait mention d'un *Abrégé des Vies des anciens philosophes, avec un recueil de leurs plus belles maximes*, qui parut pour la pre-

mière fois sous le nom de l'archevêque de Cambrai, en 1726. Dès le moment où il parut, il s'éleva au sujet de son authenticité une discussion qui laissa d'abord le public dans l'incertitude. M. de Ramsai, plus à portée que personne d'être instruit de tout ce qui avoit rapport à Fénelon, par le bonheur qu'il avoit eu de vivre dans la société intime de ce prélat, les six dernières années de sa vie, par la connoissance qu'il avoit de tous ses manuscrits, et par ses relations de confiance et d'amitié avec les parents les plus proches et les plus chers de l'archevêque de Cambrai, s'éleva contre l'authenticité de cet ouvrage, et il fit insérer à ce sujet une lettre dans le *Journal des Savants*, du mois de juin 1726.

D'un autre côté, le libraire Étienne, qui avoit imprimé l'ouvrage, produisit dans le même *Journal des Savants*, du mois d'octobre 1726, une lettre d'un abbé Beaudouin, chanoine de Laval, qui avoit passé quelques années à l'hôtel de Beauvilliers. Cette lettre monroit tant d'assurance sur l'authenticité de l'ouvrage, qu'on parut revenir à l'idée que Fénelon en étoit véritablement l'auteur. La lettre de l'abbé Beaudouin fut aussi insérée dans la *Bibliothèque française*, tome ix, page 34, et dans la *Bibliothèque des livres nouveaux*, page 150.

M. de Ramsai crut devoir répliquer par une lettre adressée à M. l'abbé Bignon, qu'on retrouve dans le *Journal des Savants*, du mois de février 1727, et les raisons qu'il produisit en faveur de son opinion, paroissent avoir fixé toutes les incertitudes.

Il est au moins certain que les parents, les amis de l'archevêque de Cambrai, et tous ceux qui ont été successivement dépositaires de ses manuscrits, ont pensé comme M. de Ramsai, et nous devons déclarer que nous n'avons rien trouvé, parmi les papiers de Fénelon, qui puisse indiquer qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, d'ailleurs assez imparfait ¹.

N° II. — PAGE 442.

Le marquis de Fénelon, ambassadeur de France auprès des États-généraux, fit placer en 1724, sur le tombeau de son grand-oncle, à Cambrai, l'inscription suivante, composée par le père Sanadon, jésuite, et gravée par Lemoine, sculpteur :

Hic jacet sub altari princeps
FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LAMOTHE-FÉNELON,

¹ Cet ouvrage n'est pas de Fénelon, mais il s'en est servi pour l'éducation des jeunes princes, et il est probable qu'il l'avoit fait faire sous ses yeux (A).

Cameracensium archiepiscopus et dux, ac sancti imperii romani princeps.

SÆCULI LITTERATI DECUS

Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati,
Et dum sapientiam, Homerus alter, spirat,
Se, suosque mores inscius retexit.

UNICE PATRIE BONO INTENTUS

Regios principes ad utilitatem publicam instituit;
Hinc pio gaudet Iberia Philippo.
Hinc religio, Gallia, Europa extincto illacrimant delphino.

VERI DEFENSOR

Ut Hipponensis olim fortis et suavis
Libertatem cum gratia eo feliciter conciliavit,
Quo debitum ecclesiæ decretis obsequium firmiter astruxit.

ASCETICÆ VITÆ MAGISTER

De casto amore ita disseruit,
Ut Vaticano obsequens oraculo,
Simul sponso et sponsæ placuerit.

IN UTRAQUE FORTUNA SIBI CONSTANS,

In prospera, aule favores ne dum prensaret, adeptos etiam abdicavit.
In adversa, Deo magis adhæsit.

ANTISTITUM NORMA

Gregem sibi creditum assidua fovit præsentia;
Verbo nutrit, erudit exemplo, opibus sublevavit.

EXTERIS PERINDE CARUS AC SUIS

Gallos inter et hostes cum esset medius
Hos et illos ingenii fama et comitate morum sibi devinxit.

MATURUS COELO

Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus
Meliore vita commutavit.

SEPTIMO JANUARIJ ANNO M. DCCXV ÆTATIS LXIV.

Hoc monumentum pii ac mœrentes sororis filius et fratris nepotes posuere.

Nº III. — PAGE 442.

On avoit tout lieu de craindre que les précieux restes de Fénelon n'eussent été exposés aux mêmes outrages que ceux de tant d'évêques et de bienfaiteurs de l'humanité, dont on a violé la sépulture. On ne doit pas croire cependant que son tombeau ait été plus respecté que le leur ; si on se rappelle les temps et les personnes, une pareille exception en faveur de Fénelon, dans de tels temps et par de tels hommes, seroit une espèce de tache à sa gloire. Mais il semble que la Providence ait voulu, d'une manière spéciale, conserver à la ville de Cambrai, contre toute espérance et contre toute apparence, les cendres de celui de ses archevêques dont la mémoire y sera le plus longtemps en bénédiction. Les procès-verbaux relatifs à cette découverte en paroissent constater la vérité,

Procès-verbaux constatant l'exhumation des cendres de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, né le 6 août 1651, et décédé le 7 janvier 1715.

L'an douzième de la république française, le 15 messidor, à cinq heures de relevée, nous Pierre-Joseph Douay fils, jurisconsulte et maire de la ville de Cambrai, étant informé par le commissaire nommé par notre arrêté du huit de ce mois, que le travail ordonné par suite des lettres à nous adressées, tant par M. le sous-préfet de l'arrondissement, que par M. le procureur impérial près le tribunal civil, étoit au moment d'être achevé, et que déjà les trois premiers fours du caveau, qui se trouvoit placé au-dessous du maître-autel de la ci-devant église métropolitaine de cette ville, étoient désencombrés, nous nous sommes empressé d'en faire part aux chefs des autorités de l'arrondissement de cette ville : et nous étant rendu sur les lieux, nous avons entendu, en présence desdits chefs, la déclaration des témoins qui suivent :

Le sieur Bernard Canonne, cultivateur, demeurant à Saulzoir, a déclaré qu'en l'an II il fut chargé par l'administration du directoire du district de Cambrai, en sa qualité d'administrateur adjoint, de l'exécution d'un arrêté du comité de salut public, lequel ordonnoit le transport à Douai, chef-lieu du département, de tous les cercueils de plomb qui existoient dans la ville de Cambrai ; que par suite de cette mission il s'est transporté dans l'église métropolitaine, et s'étant fait conduire dans le caveau au-dessous du maître-autel, où se trouvoient déposés dans différents fours les corps des ci-devant archevêques de Cambrai, il en a fait extraire différents cercueils qu'il a trouvés intacts ; mais qu'il se rappelle parfaitement que parvenu au troisième four, à main droite en descendant, où se trouvoit renfermé le corps de Fénelon, comme l'indiquoit l'épithaphe inscrite sur la pierre qui servoit de clôture audit four, et ayant fait enlever ladite pierre par trois ouvriers, nommés Antoine Noreux, de Cambrai, Plantagenet et un de ses camarades, ces deux derniers attachés à un corps de canonniers en garnison en cette ville, il remarqua à l'instant même que l'air eut pénétré dans ledit four, que le cercueil en plomb étoit entier et se trouvoit dessoudé ; de sorte que le dessus étoit détaché des côtés et tombé dans le fond, ce qui occasionna une exhalaison méphitique qui l'obligea de se retirer pour un moment ; mais que l'instant d'après, étant revenu, l'un des ouvriers s'est introduit dans le four, en a distrait les lames de plomb qui avoient for-

mé le cercueil, lesquelles ont été chargées sur des voitures avec les autres cercueils, et les os ont été amoncelés et laissés dans le même four.

Ajoute ledit Canonne, que tous les cercueils, à l'exception de celui de Fénelon, ont été chargés sur trois chariots, intacts et sans aucune ouverture ; de sorte qu'il n'est demeuré dans tout le caveau que les seuls restes de Fénelon, et a signé avec nous.

Signé BERNARD CANONNE, DOUAY fils.

Antoine Noreux, boucher à Cambrai, lequel a déclaré qu'en l'an II, au mois de pluviôse, ouvrier attaché à l'administration du district de Cambrai, il fut requis par le sieur Canonne, par suite des ordres du gouvernement, d'extraire des fours de la métropole les cercueils en plomb qui s'y trouvoient, pour les envoyer à l'arsenal de Douai ; que s'étant fait accompagner de deux ouvriers, nommé Plantagenet et un autre, dont il a oublié le nom, tous deux canonniers en garnison en cette ville, il s'est introduit dans les fours susdits, où il a remarqué qu'il se trouvoit six à sept cercueils de plomb, lesquels furent chargés sur des voitures en bon état, à l'exception de celui de Fénelon, lequel étant ouvert, il en fut extrait les ossements de ce grand homme, qui furent amoncelés dans le troisième four, et le plomb transporté sur les voitures. Laquelle déclaration a été affirmée par ledit Noreux, qui l'a signée avec nous.

Signé ANTOINE NOREUX, DOUAY fils.

Et à l'instant, MM. Dumolard, sous-préfet ; Belmas, évêque de Cambrai ; Burgairolles, colonel commandant d'armes ; Boileux, président du tribunal d'arrondissement ; Defoy, juge ; Farez, procureur impérial ; Cacheux, magistrat de sûreté ; Béthune-Hourier, adjoint du maire ; Lequeux-Frémicourt, président du tribunal de commerce ; Servois, chanoine vicaire-général ; Bocquet, commissaire de police ; Delcroix, receveur de la commune ; Defremery-Déhollain, secrétaire-greffier de la mairie ; Palombini, colonel du deuxième régiment de hussards italiens, stationné à Cambrai ; Demaidy, capitaine commandant le quatrième bataillon du train d'artillerie ; de Neufien, colonel retiré du corps du génie ; Defranqueville, propriétaire, membre du conseil des secours ; Alexandre Frémicourt, *idem* ; Béthune Deloffre, *idem* ; Richard Frémicourt, président du conseil d'arrondissement ; Demadre, membre du conseil des secours ; Canonne,

membre du conseil d'arrondissement ; Raparlier, juge de paix ; Lemoine et Leroi, notaires publics ; Bruneau et Aimé Bris, membre du conseil municipal ; Goussaut, juge suppléant ; Piquet-Bris, contrôleur des contributions ; Liénard, receveur de l'arrondissement ; René Marchand, bibliothécaire ; Lepère, chef de bureau ; Pierre Fleury, marchand menuisier ;

Sont descendus dans le caveau, où ils ont vu extraire du troisième four à droite, les restes de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, mort en cette ville le 7 janvier 1715, consistant en un crâne des mieux conservés, en une quantité d'os détachés les uns des autres, dont plusieurs annoncent une prochaine décomposition, et en quelques planches et morceaux de bois de chêne pourri, lesquels ont été recueillis avec vénération, et déposés dans une bière neuve, préparée à cet effet, que l'on a fermée à vis, et sur laquelle le scel de la mairie a été apposé avec des bandes de papier double, signées de MM. Belmas, Dumolard, Douay fils, Boileux et Lequeux ;

Après quoi la bière a été déposée dans le même caveau, sous la garde d'un factionnaire, pour y demeurer jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle qui en sera faite ; avons ordonné la continuation du désencombrement dudit caveau, avec les formalités prescrites par notre arrêté susdaté. De tout quoi le présent procès-verbal a été signé par toutes les personnes qui y sont dénommées, le jour, mois et an que dessus ;

(Suivent les signatures.)

Et le 21 du même mois de messidor, six heures et demie du soir ,

Nous Pierre-Joseph Douay, jurisconsulte, maire de la ville de Cambrai, sur l'avis à nous donné par le commissaire chargé de la fouille du caveau des archevêques, que l'opération étoit terminée, et après avoir invité tous les chefs des autorités constituées, ainsi que MM. Evrard et Burard, docteurs en médecine et en chirurgie, de venir reconnoître et constater les restes précieux de l'immortel Fénelon, nous nous sommes rendus audit caveau, où étant, il nous a été représenté,

1^o La partie inférieure de la tête, se rapprochant très-bien du crâne ;

2^o Les os des jambes, des cuisses, ceux du bassin, avec les deux fémurs ;

3^o Les os des bras ;

4^o Les vertèbres :

- 5° Les côtes ;
- 6° L'omoplate ;
- 7° Une partie du sternum ;
- 8° Les phalanges des pieds ;
- 9° Une ceinture de soie blanche, presque pourrie et consommée ;
- 10° Un tunicaire de même étoffe et dans le même état ;
- 11° Enfin, la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du four, cassée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, et sur lesquels se trouve gravé ce qui suit :

Hic jacet

FRANCISCUS DE SALIGNAC DE LA MOTHE DE FÉNELON,
 Archiepiscopus Cameracensis, defunctus die septima
 Januarii 1715. e priori tumulo translatus
 Die 28a martii 1720.

Tous lesquels objets ont été reconnus et déclarés appartenir à M. de Fénelon.

Nous avons en conséquence fait reconnoître les scellés apposés le 15 de ce mois, sur le cercueil renfermant le crâne et les os recueillis ledit jour, et après les avoir trouvés sains et entiers, ils ont été levés ; le cercueil ouvert, nous y avons fait déposer avec vénération tous ces précieux restes.

La bière a été ensuite refermée, et le sceau de la mairie y a été apposé avec quatre bandes de papier double, signées de MM. Dumolard, sous-préfet ; Belmas, évêque ; Burgairolles, commandant d'armes ; Boileux, président du tribunal civil, et de nous.

Elle fut déposée dans le même four, sous la garde d'un factionnaire, où elle demeurera jusqu'à l'époque fixée pour la translation solennelle.

De tout ce que dessus, nous avons rédigé le présent procès-verbal, que messieurs les fonctionnaires publics présents et messieurs les docteurs ont signé avec nous, les jour, mois et an que dessus.

Nous Béthune-Hourier, premier adjoint du maire de Cambrai, chargé de veiller à la conservation du tombeau de Fénelon, accompagné du commissaire de police, nous nous sommes transporté au caveau où se trouve ce tombeau. Nous avons remarqué que les eaux pluviales, tombées en abondance depuis plusieurs jours, y avoient pris leur écoulement, et s'élevoient dans le souterrain jusqu'à la hauteur d'environ trois décimètres ; nous avons examiné le

cercueil dans lequel sont renfermés les ossements de Fénelon ; nous nous sommes aperçu que les bandes de papier, servant de scellés, étoient dans un état de moiteur qui en faisoit craindre la rupture ; et considérant que l'état de l'atmosphère fait penser que les pluies pourroient continuer, que l'arrêté du préfet suspend la cérémonie de la translation pour un temps indéterminé ; déclarons qu'à l'instant le présent procès-verbal sera remis au maire, pour être pris par lui telles mesures qu'il jugera convenables.

Signé BETHUNE-HOURIER.

A Cambrai, le 27 thermidor an XII, deux heures de relevée.

Le maire de la ville de Cambrai,

Vu le procès-verbal tenu par le premier adjoint de la mairie et le commissaire de police ;

Considérant qu'on ne pourroit sans danger laisser plus longtemps le tombeau de Fénelon dans l'endroit où il se trouve ;

Considérant qu'il n'existe dans l'enceinte de l'ancienne cathédrale aucun local pour recevoir ce tombeau ;

ARRÊTÉ :

Que le cercueil de Fénelon sera porté demain vers quatre heures du matin à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où il restera déposé jusqu'à l'exécution de l'arrêté de M. le préfet, du 21 de ce mois ;

Que cette translation se fera sans pompe en notre présence et celle du commissaire chargé de l'exhumation des restes de M. Fénelon, par notre arrêté du 8 messidor dernier ;

Que le conseil des secours sera invité à déléguer deux de ses membres pour recevoir le tombeau, reconnoître l'état des scellés y apposés, et se rendre responsables du dépôt ;

Qu'il sera tenu procès-verbal du transport et dudit dépôt, et que M. le commandant d'armes sera invité de faire placer une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch.

Le présent arrêté et la copie du procès-verbal seront adressés de suite à M. le sous-préfet, avec invitation d'approuver les mesures qui précèdent.

Signé DOUAY, fils.

A Cambrai, le 27 thermidor de l'an XII.

L'an XII de la république française, le 28 thermidor, cinq heures du matin.

Nous Pierre-Joseph Douay, fils, maire de la ville de Cambrai, accompagné de M. Henri Béthune-Hourier, notre premier adjoint, et d'André Delcroix, receveur de la commune, commissaires nommés par notre arrêté du 8 messidor dernier, pour diriger les opérations relatives à l'exhumation des restes de Fénelon, en présence du sieur Bocquet, commissaire de police, et du sieur Lacassagne, adjudant-major de la place, pour mettre à exécution notre arrêté d'hier, nous nous sommes transporté au caveau servant à la sépulture des ci-devant archevêques de Cambrai où étant, avons fait extraire le cercueil contenant les ossements de Fénelon, que nous avons trouvé scellé par des bandes de papier très-humides, et déjà couvertes de moisissure, mais encore entières ; nous l'avons fait transporter soigneusement à l'oratoire de la maison de Vanderburch, où nous étions attendu par MM. de Neufien et Fremicourt, membres et commissaires du conseil des secours de cette ville.

Après leur avoir fait reconnoître que les scellés étoient entiers, lesdits sieurs ont déclaré les prendre sous leur responsabilité, et s'obliger à les représenter dans le même état.

A l'instant, M. l'adjudant-major a placé une sentinelle à la porte de la maison de Vanderburch, pour la sûreté de ce précieux dépôt.

De quoi le présent procès-verbal a été rédigé et signé à Cambrai, les jours, mois et an que dessus.

Signé BÉTHUNE-HOURIER, BOCQUET, DELCROIX, LACASSAGNE, DOUAY
fils.

Arrêté du préfet du département, du 21 thermidor an XII.

Le préfet du département du Nord, actuellement à Dunkerque,
Après avoir reçu les ordres de sa majesté l'empereur, arrêté :

ART. I^{er}.

Il sera élevé dans la ville de Cambrai, avec l'approbation de sa majesté l'empereur, un monument ou mausolée pour recevoir les cendres de l'immortel Fénelon, mort en cette ville en l'année 1715¹.

¹ Le monument en question a été élevé en 1824, aux frais de la ville de Cambrai, dans la chapelle située derrière le chœur de la cathédrale. Le sculpteur David a eu le tort d'y représenter l'anecdote de la vache ramenée par Fénelon à une pauvre femme, anecdote qui ne repose sur rien (A).

II.

Le maire de la ville de Cambrai présentera les plans et dessins de ce monument, avec les états et devis estimatifs de la dépense à faire ; il les soumettra au sous-préfet, qui fera ses observations, et adressera le tout au préfet avec son avis.

III.

En attendant l'érection de ce monument, les cendres de Fénelon, recueillies par les soins et la sollicitude des autorités constituées de la ville de Cambrai, seront transférées de leur ancienne sépulture dans l'église cathédrale de la même ville, pour y rester déposées jusqu'à l'époque où elles pourront être placées dans le mausolée destiné à les recevoir.

IV.

La translation prescrite par l'article précédent sera faite avec la pompe, la décence et la vénération que comporte la nature de cette cérémonie, et que doivent inspirer les talents et les vertus de l'illustre prélat, dont la mémoire doit être honorée dans cette circonstance.

V.

Le plan, le programme et le détail de cette cérémonie seront soumis à l'examen et à l'approbation du préfet.

VI.

Le présent arrêté sera adressé sur-le-champ au sous-préfet de Cambrai, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Signé DIEUDONNE.

Fait à Dunkerque, le 21 thermidor an XII.

N^o. IV. — PAGE 442.

Nous n'avions point fait mention dans la première édition de cette histoire d'une tradition assez généralement répandue sur un ostensor d'or massif donné par Fénelon à son église métropolitaine. On prétendoit *que cet ostensor d'or étoit porté par deux anges qui fouloient aux pieds plusieurs livres, sur l'un desquels étoit le titre du livre des Maximes des Saints*. C'est ainsi que M. d'Alembert l'a écrit dans son *Eloge de Fénelon* (*Histoire des membres de l'Académie Française*, I, 298).

Cette tradition étoit devenue, pour ainsi dire, populaire. Elle étoit également chère aux âmes pieuses, qui se plaisoient à y retrouver un témoignage édifiant de l'humble soumission de Fénelon, et à ceux qui aiment ces actes éclatans qui supposent quelque effort extraordinaire.

Ces considérations ne nous avoient point paru assez décisives pour nous déterminer à rapporter comme certain et constant un fait sur lequel nos manuscrits ne nous offroient aucune lumière, et qui n'étoit appuyé sur aucun témoignage propre à inspirer une entière confiance. Nous nous sommes cru obligé à faire prendre à Cambrai même des éclaircissements qui pussent fixer notre opinion et celle du public.

Nous voyons d'abord par les extraits des registres du chapitre de Cambrai, sous la date du 1^{er} juin 1714, que le chapitre nomma une députation pour remercier monseigneur l'archevêque de Cambrai du riche présent qu'il a fait à la métropole, en lui donnant un ostensor en or et d'un excellent travail¹. *Deputantur.... ad agendas gratias amplissimas illustrissimo domini archiepiscopo pro dono magnifico, sive pro remonstrantiâ ex auro purissimo confectâ, ab eo huic ecclesie donatâ.*

On doit d'abord observer que ce magnifique présent de Fénelon à son église ne date que de 1714, c'est-à-dire, plus de quinze ans après la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, et dans un temps où la controverse du Quiétisme étoit presque entièrement oubliée, dans un temps où rien ne pouvoit obliger, ni même engager Fénelon à renouveler les témoignages de la profonde soumission qu'il avoit montrée à l'Eglise, lorsque l'intérêt de la religion et l'édification publique lui en avoient fait un devoir.

On peut encore observer que si l'intention de Fénelon eût été de renouveler d'une manière aussi solennelle et aussi inusitée les actes de son humble adhésion au décret du saint Siège, il est vraisemblable que le chapitre de Cambrai auroit cherché à correspondre aux vues qui avoient inspiré son archevêque; qu'il n'auroit pas borné sa reconnaissance à l'expression *de la richesse et de la magnificence du présent*, et qu'il auroit cru devoir entrer dans l'esprit de Fénelon lui-même, en transmettant à la postérité la tradition d'un fait aussi remarquable.

Les registres du chapitre de Cambrai parlent encore de cet ostensor après la mort de Fénelon; et c'est à l'occasion de la réduction

¹ Extrait des registres du chapitre de Cambrai.

des droits dus au chapitre et à la fabrique de la métropole par la maison mortuaire du prélat. On y lit, en effet, sous la date du 25 septembre 1717 « que, vu les services signalés et les bons offices « sans nombre rendus au chapitre métropolitain de Cambrai, par « feu monseigneur l'archevêque François de Salignac de la Mothe- « Fénelon ; vu pareillement les preuves non interrompues d'une « bienveillance toute particulière que ce prélat a données jusqu'à sa « mort à son chapitre, messieurs se contentent de deux mille florins of- « ferts par monsieur l'évêque de Saintes (l'abbé de Beaumont), lé- « gataire universel, pour les droits dus par la maison mortuaire de « feu le susdit prélat ; comme en reconnoissance du superbe osten- « soir d'or massif donné par le même archevêque, peu de temps « avant sa mort, à l'église métropolitaine, messieurs se contentent « de la somme de 1200 florins offerts par le même légataire, pour « droits dus à la fabrique de l'église..... ¹ *attentâ donatione magni- « ficâ remonstrantia ex auro purissimo confectâ ab illustrissimo « domino archiepiscopo, paulò antè mortem huic ecclesie factâ. »*

On voit que, dans cette seconde délibération, il n'est pas plus question, que dans la première, de l'intention que l'on a prêtée à Fénelon. Il eût été cependant assez naturel de la rappeler dans ces deux circonstances, si elle eût eu quelque fondement.

S'il nous est permis d'exprimer notre opinion personnelle, que nous ne présentons cependant qu'avec méfiance, parce que des motifs estimables peuvent faire regretter à plusieurs personnes de voir s'évanouir une tradition chère à leur piété, nous pensons que l'idée que l'on a supposée à Fénelon ne paroît pas ressembler à la simplicité habituelle de son caractère et de sa conduite.

Nous convenons cependant que nos conjectures sur le silence gardé dans les deux délibérations du chapitre n'offrent qu'un argument négatif, qui ne suffit pas pour opérer une entière conviction. C'est ce qui nous engage à faire connoître une lettre adressée récemment à un chanoine de Cambrai, et dont on nous a permis de faire usage.

Lettre de M. d'Egricourt, ancien officier au régiment du Roi, à M. de Muyssart, chanoine de Cambrai, du 11 juillet 1808.

Monsieur, « En 1790, M. de Montreuil étant chez moi à Douai, nous « formâmes la partie d'aller voir les monuments de Cambrai, avant

¹ Extrait des registres du chapitre de Cambrai.

« que les vandales en eussent fait des ruines. J'avois pris le volume
 « de d'Alembert, qui contient l'éloge de Fénelon, afin de voir avec
 « mon ami ce qu'il disoit de ce grand homme. Nous allâmes voir
 « votre belle métropole, la sacristie, les richesses qu'elle renfermoit,
 « et le *magnifique ostensor* que ce prélat avoit donné. On nous
 « montra aussi un beau calice d'un travail admirable, qu'on nous
 « dit également être un présent de ce bon archevêque, et voici ce
 « que M. de Montreuil et moi, avons vu, et ce dont nous nous sou-
 « venons parfaitement. *C'étoit la Foi voilée, qui portoit un grand*
 « *soleil, au centre duquel, selon l'usage ordinaire, étoit renfermée la*
 « *sainte hostie. Il y avoit ces paroles d'Isaïe : Tu verè es Deus abs-*
 « *conditus. La Foi avoit les pieds posés sur deux volumes fermés de*
 « *manière qu'on lisoit très-distinctement sur le dos de l'un : Biblia*
 « *sacra, et sur celui de l'autre : Novum Testamentum. Vous pouvez,*
 « *Monsieur, communiquer cette note à M. l'ancien évêque d'Alais,*
 « *pour qu'il en fasse usage, s'il le juge convenable, dans une nou-*
 « *velle édition de son histoire. Signé C. d'EGRICOURT. »*

Cette lettre peut offrir le sujet d'une légère difficulté. Les mots de *Biblia sacra* expriment toujours *l'ancien et le nouveau Testament*. Quoi qu'il en soit, il est bien évident qu'il suffit que l'un des deux livres fût l'ancien ou le nouveau Testament, pour ne pas permettre d'imaginer que l'autre pût être le livre des *Maximes des Saints*.

Mais ce qui est vraiment singulier, c'est que l'éloge de Fénelon par M. d'Alembert, ayant paru en 1779, personne n'ait eu l'idée à Cambrai de vérifier un fait qui étoit alors sous les yeux de tous ses habitants, pour détruire ou pour confirmer une tradition à laquelle le nom de Fénelon attachoit de l'intérêt.

On peut reconnoître par cet exemple, assez peu important en lui-même, combien il est quelquefois difficile d'éclaircir les faits les plus simples, lorsqu'on veut porter la vérité de l'histoire jusqu'à la plus scrupuleuse exactitude ¹.

N^o V. — PAGE 419.

Sur les dépenses en bâtimens, reprochées à Louis XIV.

On a pu observer dans le cours de l'*Histoire de Fénelon*, combien les maximes politiques de l'archevêque de Cambrai paroissent avoir

¹ L'opinion que M. de Bausset s'efforce d'accréditer dans cette note est aujourd'hui tombée dans un juste et complet discrédit. Voir sur ce sujet la note que nous avons mise à la page 365 du tome VII des Œuvres ou du tome II de la Vie de Fénelon (A).

été en opposition avec celles de Louis XIV. Le succès et l'éclat de la plus grande partie de son règne, la force et l'activité qu'il sut conserver dans toutes les parties de son gouvernement, à l'époque même où des revers accablants pouvoient offrir le prétexte d'accuser les vices et les méprises de son système politique, durent le confirmer dans l'opinion que ses maximes de gouvernement étoient les seules qui convinssent à la position géographique de la France, ainsi qu'au génie, au caractère, aux mœurs et aux habitudes des François.

Il ne nous appartient point de nous ériger en juges et en censeurs de deux hommes tels que Louis XIV et Fénelon, sur des questions si délicates. L'étude de l'histoire nous révèle sans cesse que les événements et les circonstances amènent successivement dans la science de gouverner les peuples, des exceptions et des modifications qui sont encore plus commandées par la loi impérieuse de la nécessité, que par les théories assez insignifiantes des publicistes.

Nous nous bornerons à observer qu'on ne voit jamais Fénelon accuser Louis XIV d'avoir *ruiné sa nation par le faste de ses bâtimens*, comme tant d'écrivains n'ont cessé de le répéter depuis soixante ans.

Ce fut presque au moment où Fénelon arriva à la Cour, que Louis XIV suspendit les travaux de tout genre qu'il avoit entrepris depuis vingt-sept ans, et qui ont valu à la France tant de monuments utiles et glorieux ; ainsi, en supposant même que ce prince eût excédé les bornes qu'une sage économie prescrit à la magnificence des princes, l'effort qu'il faisoit sur lui-même pour renoncer à des goûts qui lui étoient chers, méritoit de justes éloges, et devoit interdire aux censeurs les plus chagrins tout retour sur le passé.

Mais on verra que Louis XIV, loin d'avoir mérité des reproches pour ce qu'il a fait, a droit à notre admiration, pour avoir tant fait avec des moyens aussi bornés.

Ce n'est que depuis la mort de ce prince qu'on a imaginé tous ces calculs exagérés, dont on s'est servi pour égarer l'opinion publique, et en former un titre d'accusation contre le trône et la monarchie.

Il paroitra toujours extraordinaire que dès le premier moment où quelques écrivains, peu à portée d'être instruits, hasardèrent tant de fables ridicules, il ne soit venu dans l'idée d'aucun des ministres qui ont eu part au gouvernement sous Louis XV et sous Louis XVI, de rectifier des erreurs qui n'étoient pas sans danger, parce qu'on étoit parvenu à les rendre populaires.

Tous les titres, toutes les pièces justificatives des dépenses de

Louis XIV pour des bâtimens, les états de toutes les sommes qui leur avoient été affectées, et de leur emploi pour chaque nature de dépense, étoient conservés avec la plus régulière exactitude dans les archives de l'administration. Il suffisoit d'en publier le simple résultat, pour faire tomber, en un moment, toutes ces déclamations qui avoient pénétré jusque dans les classes les plus élevées de la société.

Mais un citoyen estimable, et à portée d'être instruit par la nature de ses emplois, a fait ce que le gouvernement avoit eu le tort de négliger. Il a eu le courage de faire l'apologie de Louis XIV à une époque où le trône de Louis XIV étoit renversé, où sa postérité étoit proscrite, et où l'oubli de tant de bienfaits sembloit accuser la France entière de la plus coupable ingratitude.

Ce fut en 1804, que feu M. Guillaumot, ancien architecte des bâtimens du Roi, et directeur de la manufacture des Gobelins, lut dans une séance publique de la Société des sciences, lettres et arts de Paris, le Mémoire dont nous allons donner le précis littéral, et il le fit imprimer peu de temps après.

Mais ce Mémoire est resté presque inconnu, quoique plusieurs journaux en aient rendu compte dans le temps ; il est même devenu si rare, qu'à peine existe-t-il dans quelques cabinets.

Il nous a paru si intéressant par son objet, si curieux et si exact dans tous ses détails, que nous n'avons pu résister au désir de le placer à la suite de l'*Histoire de Fénelon*, quoiqu'il n'ait qu'un rapport très-indirect avec ce qui en fait le principal sujet.

Il est si souvent question de Louis XIV dans l'*Histoire de Fénelon*, qu'on nous saura peut-être gré d'avoir profité de ce prétexte, pour veiller à la conservation d'un écrit si honorable pour la mémoire de ce prince.

M. Guillaumot, rapporte d'abord à quelle occasion il se livre aux recherches dont il rend compte dans son Mémoire.

Lorsqu'en 1789, on voulut disposer peu à peu les esprits à abjurer les sentiments d'amour et d'affection que les François avoient toujours montrés à leurs rois, on imagina les fables les plus insensées pour tromper le peuple.

Le célèbre Mirabeau, dès le mois de juillet 1789, s'exprima en ces termes dans sa dix-neuvième *Lettre à ses commettants* :

« Le maréchal de Belle-Isle s'arrêta d'effroi, quand il eut compté jusqu'à douze cents millions, des dépenses faites pour Versailles, et il n'osa sonder jusqu'au fond de cet abîme ».

On ne sait où Mirabeau avoit puisé cette anecdote, et M. Guil-

laumot remarque avec raison que le maréchal de Belle-Isle n'étoit point, par son ministère, à portée de prendre une connoissance positive des dépenses d'un département qui lui étoit entièrement étranger.

Un écrivain plus récent porta encore plus loin que Mirabeau l'exagération de tous les calculs. Il évalue à *quatre milliards six cent millions* les seules dépenses du château de Versailles.

M. Guillaumot, plus à portée que l'un et l'autre d'acquérir des notions certaines, voulut les puiser dans la seule source où il pouvoit trouver la vérité. Il consulta toutes les archives du département des bâtimens, et elles lui offrirent tout ce qu'il cherchoit pour réduire à leur juste valeur tant d'assertions mensongères.

On reste frappé d'étonnement et d'admiration, en apprenant que toutes les dépenses du château et des jardins de Versailles, de la construction des églises de Notre-Dame et des Récollets de la même ville, de Trianon, de Clagny et de Saint-Cyr, du château, des jardins et de la machine de Marly, de l'acqueduc de Maintenon, et des travaux de la rivière d'Eure, qui devoit conduire ses eaux à Versailles, enfin des châteaux de Noisy et de Mouligneux, ne se sont élevées, dans l'espace de vingt-sept ans, depuis 1664 jusqu'à 1690, époque où la guerre fit suspendre tous les travaux, qu'à la somme de *cent soixante et onze millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit livres deux sous dix deniers*, valeur d'aujourd'hui à cinquante-deux livres le marc.

Et il faut observer que dans cette somme sont compris le prix de l'indemnité des terres, que Louis XIV réunit au parc de Versailles, les frais d'achat et d'acquisition des tableaux anciens et modernes, des statues antiques, des grands ouvrages d'argenterie, des étoffes d'or et d'argent pour les meubles, du cabinet des médailles, des cristaux, agates et autres raretés, enfin *deux millions* pour les honoraires des contrôleurs, inspecteurs et autres préposés à la conduite des travaux pendant ces vingt-sept années.

Pour plus d'exactitude, M. Guillaumot réunit quelques autres dépenses qui avoient eu lieu pour le château de Versailles, avant 1664, et il en résulte définitivement que toutes les sommes consacrées aux grands travaux, dont nous venons de faire la longue énumération, se réduisent à *cent quatre-vingt-sept millions, soixante-dix-huit mille cinq cent trente-sept livres treize sous deux deniers*.

M. Guillaumot a porté ses recherches encore plus loin, il a voulu connoître, et il a fait connoître les sommes précises qu'ont coûté un grand nombre de bâtimens élevés par Louis XIV, qui faisoient alors

partie de l'administration des bâtimens sous la direction de Colbert et de Louvois, et qui en ont été distraits depuis, tels que le Louvre, les Tuileries, l'Observatoire, les Invalides, la place Vendôme, l'église des Capucines de la même place, le canal de Languedoc, les secours accordés à diverses manufactures des provinces, les ouvrages de tapisserie des Gobelins, les tapis de la Savonnerie, les pensions et gratifications aux savants et gens de lettres.

Or, toutes ces dépenses réunies, qui embrassent tant d'objets diverses, si importants à la prospérité d'un royaume tel que la France, ne sont élevées qu'à la somme de *trois cent sept millions*, monnoie d'aujourd'hui, l'argent à cinquante-deux livres le marc.

C'est avec cette somme de *trois cent sept millions*, que Louis XIV et Colbert ont illustré la France, fait prospérer les sciences, les lettres, les arts et les manufactures, et qu'ils ont occupé des millions de bras, dont les consommations ont tourné au profit de l'agriculture, et dont une partie a servi encourager et à récompenser les savants, les gens de lettres et les artistes qui ont le plus honoré la nation par des chefs-d'œuvre en tout genre.

On a dit que Louis XIV avoit brûlé les mémoires de dépenses des travaux qu'il avoit fait exécuter. Cette assertion n'est pas plus fondée en vérité que la fable de *douze cent millions* de Mirabeau, et celle de *quatre milliards six cent millions* d'un autre écrivain.

C'est sur les Mémoires originaux, que M. Guillaumot a relevé lui-même tous ces calculs. Ces Mémoires existent encore, et sont disséminés dans diverses bureaux : rien ne seroit plus facile que de les réunir.

Nous croyons devoir présenter ici le résultat de chaque dépense, article par article, tel que M. Guillaumot l'a copié sur les Mémoires originaux.

Dépenses de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr, et les églises de Notre-Dame et des Récollets. depuis 1664 jusqu'en 1690.

Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris celle de Trianon, Saint-Cyr, et des églises de Notre-Dame et des Récollets.	42,372,024 ^{liv.}	8s.	2 ^{d.}
Charpenterie.	5,407,376	2	10
Couvertures.	1,437,359	13	6
	<hr/>		
<i>A reporter.</i>	48,916,760	4	6

<i>De l'autre part</i>	48,916,760	4	6
Plomberie.	9,416,454	5	»
Menuiserie.	5,332,844	4	»
Serrurerie.	4,578,124	7	6
Vitrierie.	601,757	1	6
Glaces.	443,262	3	»
Peintures, dorures, sans les achats de tableaux.	3,352,573	3	4
Sculptures, sans les achats d'antiques.	5,392,140	13	6
Marbrerie.	10,087,004	11	4
Bronzes.	3,753,008	12	6
Tuyaux de fer et de plomb, compris ceux de la machine de Marly.	4,530,229	14	4
Pavés, carreaux et ciment.	2,534,929	6	»
Jardinage, fontaine et rocaille.	4,677,431	10	»
Fouilles de terre et convois de glaise.	12,076,070	3	8
Ouvrages à journée.	2,763,403	12	4
Diverses dépenses extraordinaires.	3,598,123	5	8
Le château de Clagny.	4,449,084	18	10
La machine de Marly, sans les conduites comprises dans les dépenses de Versailles.	7,349,728	17	4
L'aqueduc de Maintenon, et travaux de la rivière d'Eure.	17,225,990	2	»
Le château de Marly.	9,002,559	4	6
L'indemnité des terres.	11,824,208	3	8
Achat de tableaux anciens et figures antiques.	4,018,146	16	»
Etoffes d'or et d'argent.	2,451,346	5	»
Grands ouvrages d'argenterie.	6,491,518	9	4
Cristaux, agathes, etc.	1,112,138	1	4
Honoraires des architectes.	2,000,000	»	»
Dépenses faites avant 1664.	3,000,000	»	»
<hr/>			
Total.	187,078,537	13	2

M. Guillaumot donne ensuite avec la même exactitude et la même fidélité l'état détaillé des dépenses que fit Louis XIV, dans le cours des mêmes vingt-sept années, pour des monuments, constructions et travaux d'un intérêt général pour son royaume.

Au Louvre et aux Tuileries.	21,217,938 ^{liv.}	8 ^{s.}	10 ^{d.}
A Saint-Germain-en-Laye.	12,911,123	16	»
A Fontainebleau.	5,547,493	6	10
A Chambord.	2,451,403	12	10
Arc-de-triomphe de Saint-Antoine.	1,027,511	16	2
A l'Observatoire.	1,450,248	9	4
Aux Invalides.	3 420,664	9	»
A la place Vendôme, fonte de la statue. et couvent des Capucines.	4,125,398	18	8
Au Val-de-Grâce.	740,567	5	6
Aux Annonciades de Meulan.	176,825	»	2
Au canal de Languedoc.	15,473,111	18	8
Aux Gobelins et à la Savonnerie.	7,291,886	10	2
Aux manufactures des provinces.	3,959,980	18	»
Pensions et gratifications aux gens de lettres.	3,444,297	6	8

On a vu que les dépenses de Versailles, Marly et autres montoient à 187,078,537^{liv.} 13^{s.} 2^{d.}

Ainsi, dit M. Guillaumot, le total général de ce que Louis XIV a dépensé en bâtimens de tout genre s'est élevé pendant ces vingt-sept années (monnoie d'aujourd'hui) à. 307,575,654^{liv.} 10^{s.} 10^{d.}

C'est dans les bureaux même de l'administration des bâtimens du Roi, et sur les originaux des états finaux et arrêtés des comptes au vrai, que M. Guillaumot déclare avoir puisé ces précieux détails.

Mais par un bonheur singulier, il se trouvoit lui-même possesseur d'un manuscrit rédigé par un commis attaché aux bureaux de l'administration des bâtimens sous les ordres du célèbre Hardouin-Mansart, surintendant des bâtimens.

Ce manuscrit, dont M. Guillaumot lui-même a bien voulu me permettre de prendre connoissance présente année par année, l'état des dépenses que Louis XIV affecta aux travaux de tout genre qu'il entreprit depuis 1664 jusqu'en 1690, époque à laquelle tous les travaux furent suspendus.

L'exacte conformité des résultats qu'offre ce manuscrit, avec les autres preuves que M. Guillaumot s'étoit déjà procurées dans les anciens registres de l'administration des bâtimens, donne la démonstration la plus complète des calculs qu'il a présentés.

On y trouve l'état des sommes que Louis XIV affecta chaque année aux bâtimens et aux travaux de tout genre, sans aucune désignation spéciale des objets auxquels elles furent affectées.

État général des dépenses des bâtimens du Roi, pendant les vingt-sept années des grands travaux de 1664 à 1690, suivant les états finaux et arrêtés des comptes au vrai.

1664	6,443,462 ^{liv.}	4 ^{s.}	4 ^{d.}
1665	6,539,447	18	6
1666	5,653,540	6	10
1667	7,032,320	7	8
1668	7,232,972	»	4
1669	40,385,908	17	»
1670	43,668,075	12	»
1671	45,730,486	2	4
1672	8,336,709	5	»
1673	7,400,820	7	4
1674	7,796,932	11	8
1675	6,183,175	»	4
1676	6,390,762	14	4
1677	6,530,441	15	6
1678	9,954,507	4	»
1679	48,747,229	1	4
1680	47,230,575	17	6
1681	42,930,619	12	»
1682	43,971,439	6	10
1683	41,994,992	5	8
1684	45,992,236	2	»
1685	30,816,887	19	2
1686	48,428,893	11	»
1687	47,559,053	3	8
1688	44,695,932	13	6
1689	7,289,175	6	8
1690	3,242,357	7	4
<hr/>			
Total	307,575,654	40	40

Nous n'avons pas besoin de rappeler que cette somme est fixée d'après la valeur actuelle du marc d'argent à 52 livres, tandis qu'à l'époque où ces dépenses furent acquittées, le marc d'argent étoit tout au plus à vingt-six livres, ce qui réduiroit ces *trois cent six millions* à environ *cent cinquante millions*.

On peut actuellement apprécier le mérite de tant de déclamations,

qu'une génération peu reconnoissante a eu l'indiscrétion de se permettre contre la mémoire d'un roi qui sera éternellement la gloire et l'honneur du nom françois.

M. Gosselin ajoute ici une nouvelle pièce justificative, dans laquelle il s'efforce de prémunir ses lecteurs contre la pensée de s'en rapporter absolument aux récits du duc de Saint-Simon. Il fait voir que cet écrivain, parfois si éloquent, se laisse aller trop souvent à la satire et à la calomnie, ce qui le conduit à rapporter comme vraies des anecdotes dépourvues d'exactitude. Il a notamment fort mal traité Fénelon, en le représentant, malgré l'évidence, comme un homme ambitieux, et en défigurant une foule de circonstances de l'affaire du quiétisme. (A.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.



LIVRE QUATRIÈME.

I.	Disposition de la Cour envers Fénelon.	1
II.	Du <i>Télémaque</i> .	5
III.	Lettre de M. le duc de Bourgogne à Fénelon, 22 décembre 1701.	12
IV.	Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 26 août 1698.	15
V.	A quelle époque le <i>Télémaque</i> fut composé.	17
VI.	Fénelon dans son diocèse.	36
VII.	Séminaire de Cambrai.	38
VIII.	Gouvernement de son séminaire.	41
IX.	Trait de modération de Fénelon.	43
XI.	Du genre de vie de Fénelon à Cambrai.	44
XI	Ses visites dans son diocèse.	48
XII.	Sermons de Fénelon.	<i>ibid.</i>
XIII.	Principes de Fénelon sur l'éloquence de la chaire.	49
XIV.	Manuscripts originaux des sermons de Fénelon.	53
XV.	Discours de Fénelon au sacre de l'électeur de Cologne.	54
XVI.	Réflexions sur les principes de Fénelon pour l'éloquence de la chaire.	57
XVII.	Des <i>Lettres spirituelles</i> de Fénelon.	59
XVIII.	Gouvernement ecclésiastique de Fénelon.	64
XIX.	Esprit de sagesse et de conciliation de Fénelon.	68
XX.	Fermeté de Fénelon.	70
XXI.	Modération de Fénelon dans l'usage des actes d'autorité.	72
XXII.	Zèle de Fénelon pour défendre les droits de son clergé.	76
XXIII.	Noblesse et générosité de Fénelon.	<i>ibid.</i>
XXIV.	Fermeté de Fénelon sur la juridiction spirituelle.	77
XXV.	Affaire de l'évêque de Tournai.	81
XXVI.	Lettre de Fénelon aux chanoines de Tournai, 1711.	87
XXVII.	Principes de Fénelon sur la juridiction métropolitaine.	89
XXVIII.	Affaires des cérémonies chinoises.	91
XXIX.	Affaire de l'évêque de Beauvais, Beauvilliers.	97
XXX.	Conseils de Fénelon à l'archevêque de Rouen, Colbert.	100
XXXI.	Fénelon est consulté sur une question délicate.	102
XXXII.	Ses inquiétudes pour ses amis.	105
XXXIII.	Ce que Fénelon étoit en amitié.	107
XXXIV.	Tendresse de Fénelon pour ses parents.	109

XXXV.	Piété de Fénelon.	113
XXXVI.	Conseils de Fénelon sur l'usage du monde, lettre du 23 août 1710.	117
XXXVII.	De M. de Ramsai.	123
XXXVIII.	Du Père Lami.	127
XXXIX.	Du cardinal Quirini.	130
XL.	Du maréchal de Munich.	133
XLI.	De Jacques III.	134
XLII.	Egards de Fénelon pour tous les étrangers.	137

LIVRE CINQUIÈME.

I.	Précis historique de la controverse du jansénisme.	139
II.	Instruction pastorale de Fénelon sur le jansénisme.	149
III.	De la bulle <i>Vineum Domini Sabaoth</i> .	155
IV.	Opinion de Fénelon sur l'infailibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques.	159
V.	Discussion de Fénelon avec l'évêque de Saint-Pons.	168
VI.	Lettre de Fénelon au Père Quesnel.	172
VII.	Sentiments de Fénelon sur Port-Royal.	175
VIII.	Douceur de Fénelon envers les Jansénistes.	176
IX.	Imputations calomnieuses.	179

LIVRE SIXIÈME.

I.	Instruction pastorale de Fénelon, en forme de dialogues.	182
II.	Lettre de Lamothe à Fénelon, 1 ^{er} janvier 1714.	183
III.	Lettre de Fénelon au supérieur d'une communauté.	186
IV.	Projet de travail sur saint Augustin.	<i>ibid.</i>
V.	Suite des affaires de l'Eglise de France.	187
VI.	Du livre des Réflexions morales du Père Quesnel.	188
VII.	Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 17 février 1701.	190
VIII.	Mort de l'évêque de Chartres et du Père Lachaise, en 1709.	194
IX.	Du père Letellier.	<i>ibid.</i>
X.	D'un écrit de Bossuet sur les Réflexions morales du Père Quesnel.	196
XI.	Affaires des évêques de la Rochelle et de Luçon.	197
XII.	Lettre au duc de Chevreuse, 16 mars 1711.	198
XIII.	Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, 1711.	201
XIV.	Lettre du cardinal de Noailles à madame de Maintenon, 1 ^{er} mai 1711.	<i>ibid.</i>
XV.	Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.	203
XVI.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 3 décembre 1711.	205
XVII.	Générosité de Fénelon envers le cardinal de Noailles.	206
XVIII.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 6 juillet 1711.	207
XIX.	Lettre de Fénelon à l'abbé de Salians.	211
XX.	Lettre de la maréchale de Noailles à Fénelon, 27 mai 1712.	213
XXI.	Réponse de Fénelon à la maréchale de Noailles, 7 juin 1712.	215

LIVRE SEPTIÈME.

I.	Lettres et Mémoires politiques de Fénelon.	219
II.	Mémoire du 28 août 1701.	223
III.	Du maréchal de Catinat.	228
IV.	Du maréchal de Villeroy.	229
V.	Fénelon et M. le duc de Bourgogne.	<i>ibid.</i>
VI.	Lettre du 30 novembre 1699.	230
VII.	Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 25 avril 1702.	<i>ibid.</i>
VIII.	Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 7 septembre 1702.	233
IX.	Trait de clémence de M. le duc de Bourgogne.	235
X.	Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 28 septembre 1703.	237
XI.	Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 1703.	239
XII.	Instructions pour M. le duc de Bourgogne, sur madame de Maintenon.	240
XIII.	Lettre de Fénelon, 5 janvier 1711.	244
XIV.	Noble procédé de Fénelon envers l'évêque de Saint-Omer.	246
XV.	Campagne de Lille en 1708.	249
XVI.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 12 novembre 1706.	250
XVII.	Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 15 mai 1708,	252
XVIII.	Combat d'Oudenarde.	253
XIX.	Siège de Lille en 1708.	255
XX.	Lettre de Fénelon à M. le duc de Bourgogne, septembre 1708.	257
XXI.	Du maréchal de Berwick.	<i>ibid.</i>
XXII.	Lettre du duc de Bourgogne à Fénelon, 20 septembre 1708.	258
XXIII.	Fénelon reproche au duc de Bourgogne quelques défauts d'attention.	260
XXIV.	Réponse du duc de Bourgogne, 3 octobre 1708.	261
XXV.	Extraits de quelques lettres de Fénelon au duc de Bourgogne.	263
XXVI.	Vérités sévères de Fénelon au duc de Bourgogne.	266
XXVII.	Utiles conseils de Fénelon au duc de Bourgogne, après la campagne de Lille.	268
XXVIII.	Lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, novembre 1708.	271
XXIX.	Réflexion sur la correspondance de Fénelon et du duc de Bourgogne.	273
XXX.	Réponse du duc de Bourgogne à Fénelon, Douai, 5 décembre 1708.	274
XXXI.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 31 décembre 1708.	276
XXXII.	Hiver de 1709.	279
XXXIII.	Noble générosité de Fénelon envers les officiers et les soldats.	280
XXXIV.	Fénelon nourrit les armées du Roi.	281
XXXV.	Trait remarquable du duc de Marlboroug.	<i>ibid.</i>
XXXVI.	Sage mesure de Fénelon pour prévenir la famine.	282
XXXVII.	Intérêt de Fénelon pour le comte de Beauvau et le prince de Tingry.	283
XXXVIII.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 1 ^{er} décembre 1709.	284
XXXIX.	Etat déplorable de la France en 1710,	285

XL.	Fénelon propose une assemblée de notables.	290
XLI.	Fénelon croit que Philippe V doit abdiquer.	294
XLII.	Grands changements en Europe.	297
XLIII.	Mort de l'empereur Joseph, 17 avril 1711.	298
XLIV.	Mort du premier Dauphin, 14 avril 1711.	<i>ibid.</i>
XLV.	Conduite de M. le duc de Bourgogne devenu Dauphin.	300
XLVI.	Louis XIV associe le duc de Bourgogne au gouvernement.	303
XLVII.	Conseils de Fénelon au nouveau Dauphin, avril 1711.	304
XLVIII.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 12 mai 1711.	307
XLIX.	Empressement des généraux et des courtisans pour Fénelon.	308
L.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 19 septembre 1711.	309
LI.	Plan de gouvernement proposé par Fénelon.	313
LII.	Réforme militaire.	315
LIII.	Politique extérieure.	316
LIV.	Ordre de dépense pour la Cour.	317
LV.	Administration extérieure.	<i>ibid.</i>
LVI.	Etats provinciaux.	<i>ibid.</i>
LVII.	Système d'impositions.	318
LVIII.	Etats généraux.	<i>ibid.</i>
LIX.	De la noblesse.	319
LX.	De la bâtardise.	<i>ibid.</i>
LXI.	Religion et Eglise.	320
LXII.	De l'ordre judiciaire.	<i>ibid.</i>
LXIII.	Suppression des intendants.	<i>ibid.</i>
LXIV.	Du commerce.	321
LXV.	Réflexions sur les plans de Fénelon.	322
LXVI.	Mort de M. le duc de Bourgogne.	324
LXVII.	Lettre de Fénelon, 15 février 1712.	327
LXVIII.	Consolations religieuses de Fénelon au duc de Bourgogne.	328
LXIX.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 27 février 1712.	330
LXX.	Lettre de Fénelon au Père Martineau, 1712.	331
LXXI.	Lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, 8 mars 1712.	334
LXXII.	Papiers de M. le duc de Bourgogne.	333
LXXIII.	Lettre de madame de Maintenon au duc de Beauvilliers, à Saint-Cyr, 15 mars 1712.	336
LXXIV.	Disposition de madame de Maintenon.	337
LXXV.	Nouveaux mémoires politiques de Fénelon.	339
LXXVI.	Conseil de régence.	340
LXXVII.	Du duc d'Orléans.	342
LXXVIII.	Situation de Louis XIV.	345

LIVRE HUITIÈME.

I.	Lettre de Fénelon à l'Académie Française.	359
II.	Du dictionnaire.	351
III.	De la rhétorique.	<i>ibid.</i>
IV.	De la poétique.	352
V.	De l'histoire.	<i>ibid.</i>
VI.	Dispute des anciens et des modernes.	253

VII.	Traité de l' <i>Existence de Dieu</i> .	256
VIII.	Correspondance de Fénelon avec le duc d'Orléans.	259
IX.	Fénelon confie son séminaire à MM. de Saint-Sulpice.	372
X.	Affaire de la constitution <i>Unigenitus</i> .	373
XI.	Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque d'Agen, 20 décembre 1711.	374
XII.	Lettre à Fénelon du 16 septembre 1713.	376
XIII.	Le cardinal de Noailles révoque son approbation du livre du P. Quesnel.	377
XIV.	Assemblée du clergé de 1713 à 1714.	378
XV.	La bulle <i>Unigenitus</i> est enregistrée au parlement de Paris.	384
XVI.	Mandement de Fénelon sur la constitution <i>Unigenitus</i> .	386
XVII.	Différents plans pour réduire les réfractaires à la constitution <i>Unigenitus</i> .	388
XVIII.	Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont, 26 novembre 1714.	390
XIX.	Lettre de Fénelon à M. Voisin, ministre de la guerre, 4 août 1713.	393
XX.	Fénelon pense à se donner un coadjuteur.	394
XXI.	Fénelon perd en peu de temps tous ses amis.	395
XXII.	Lettre de Fénelon sur la mort de l'abbé de Langeron.	396
XXIII.	Mort du duc de Chevreuse.	397
XXIV.	Mort du duc de Beauvilliers.	399
XXV.	Lettre de Fénelon à M. de Beauvilliers, 25 décembre 1712.	400
XXVI.	Maladie et mort de Fénelon.	402
XXVII.	Lettre de Fénelon mourant à Louis XIV.	07
XXVIII.	Conjectures sur les dispositions de Louis XIV.	408
XXIX.	Testament de Fénelon, du 5 mai 1705.	411
XXX.	Regrets universels de la mort de Fénelon.	416
XXXI.	Regrets de Clément XI.	417
XXXII.	Lettre de J.-B. Rousseau sur la mort de Fénelon.	<i>ibid.</i>
XXXIII.	Caractère de la figure de Fénelon.	418
	Pièces justificatives du livre quatrième.	420
	Pièces justificatives du livre cinquième.	459
	Pièces justificatives du livre septième.	476
	Pièces justificatives du livre huitième.	500

Year	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Population	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Area	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Production	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Consumption	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Exports	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Imports	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Balance of Trade	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Government Revenue	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Government Expenditure	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Public Debt	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Foreign Reserves	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Money Supply	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Interest Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Exchange Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Price Index	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Wage Index	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Unemployment Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Life Expectancy	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Healthcare Expenditure	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Education Expenditure	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Research and Development	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Energy Consumption	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Water Consumption	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Waste Production	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Greenhouse Gas Emissions	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Forest Cover	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Biodiversity	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Urbanization	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Migration	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Immigration	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Emigration	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Growth	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Life Expectancy at Birth	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Infant Mortality Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Maternal Mortality Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Child Mortality Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Adult Mortality Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Older Population	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Young Population	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Density	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Urban Population	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Rural Population	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Growth Rate	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Life Expectancy at Birth (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Life Expectancy at Birth (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Infant Mortality Rate (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Infant Mortality Rate (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Maternal Mortality Rate (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Maternal Mortality Rate (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Child Mortality Rate (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Child Mortality Rate (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Adult Mortality Rate (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Adult Mortality Rate (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Older Population (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Older Population (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Young Population (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Young Population (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Density (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Density (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Urban Population (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Urban Population (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Rural Population (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Rural Population (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Growth Rate (Male)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Growth Rate (Female)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Life Expectancy at Birth (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Life Expectancy at Birth (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Infant Mortality Rate (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Infant Mortality Rate (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Maternal Mortality Rate (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Maternal Mortality Rate (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Child Mortality Rate (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Child Mortality Rate (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Adult Mortality Rate (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Adult Mortality Rate (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Older Population (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Older Population (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Young Population (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Young Population (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Density (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Density (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Urban Population (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Urban Population (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Rural Population (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Rural Population (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Growth Rate (Male) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150
Population Growth Rate (Female) (1950)	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150

TABLE DES NOTES

AJOUTÉES AU TRAVAIL DE M. DE BAUSSET.



NOTES.	VOLUMES.	PAGES.	NOTES.	VOLUMES.	PAGES.	NOTES.	VOLUMES.	PAGES.
1	I ^{er} -VII.	10	38	—	326	74	—	168
2	—	11	39	—	341	75	—	168
3	—	11	40	—	342	76	—	172
4	—	11	41	—	343	77	—	173
5	—	15	42	—	343	78	—	175
6	—	16	43	—	343	79	—	179
7	—	17	44	—	344	80	—	187
8	—	17	45	—	346	81	—	189
9	—	25	46	—	349	82	—	195
10	—	26	47	—	351	83	—	200
11	—	29	48	—	352	84	—	214
12	—	31	49	—	360	85	—	220
13	—	33	50	—	365	86	—	223
14	—	34	51	—	365	87	—	235
15	—	52	52	—	376	88	—	320
16	—	69	53	—	389	89	—	371
17	—	117	54	—	421	90	—	373
18	—	132	5	—	424	91	—	376
19	—	139	56	—	429	92	—	382
20	—	141	—	—	—	93	—	382
21	—	141	57	II ^e -VIII.	94	94	—	383
22	—	156	58	—	101	95	—	383
23	—	161	59	—	102	96	—	384
24	—	169	60	—	128	97	—	384
25	—	170	61	—	142	98	—	384
26	—	174	62	—	143	99	—	385
27	—	177	63	—	147	100	—	386
28	—	198	64	—	147	101	—	389
29	—	215	65	—	148	102	—	392
30	—	215	66	—	148	103	—	401
31	—	216	67	—	154	104	—	413
32	—	222	68	—	154	105	—	418
33	—	256	69	—	155	106	—	420
34	—	259	70	—	156	107	—	466
35	—	280	71	—	156	108	—	468
36	—	285	72	—	158	109	—	520
37	—	304	73	—	159	—	—	—

**Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance**

**Library Network
University of Ottawa
Date Due**



a39003



010982899b

B u

V 8

F E N E L O N , F R A N C O I S D E S
O E U V R E S .

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	03	02	06	11	1